



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

3 2044 019 964 766

Gr 28.1.2



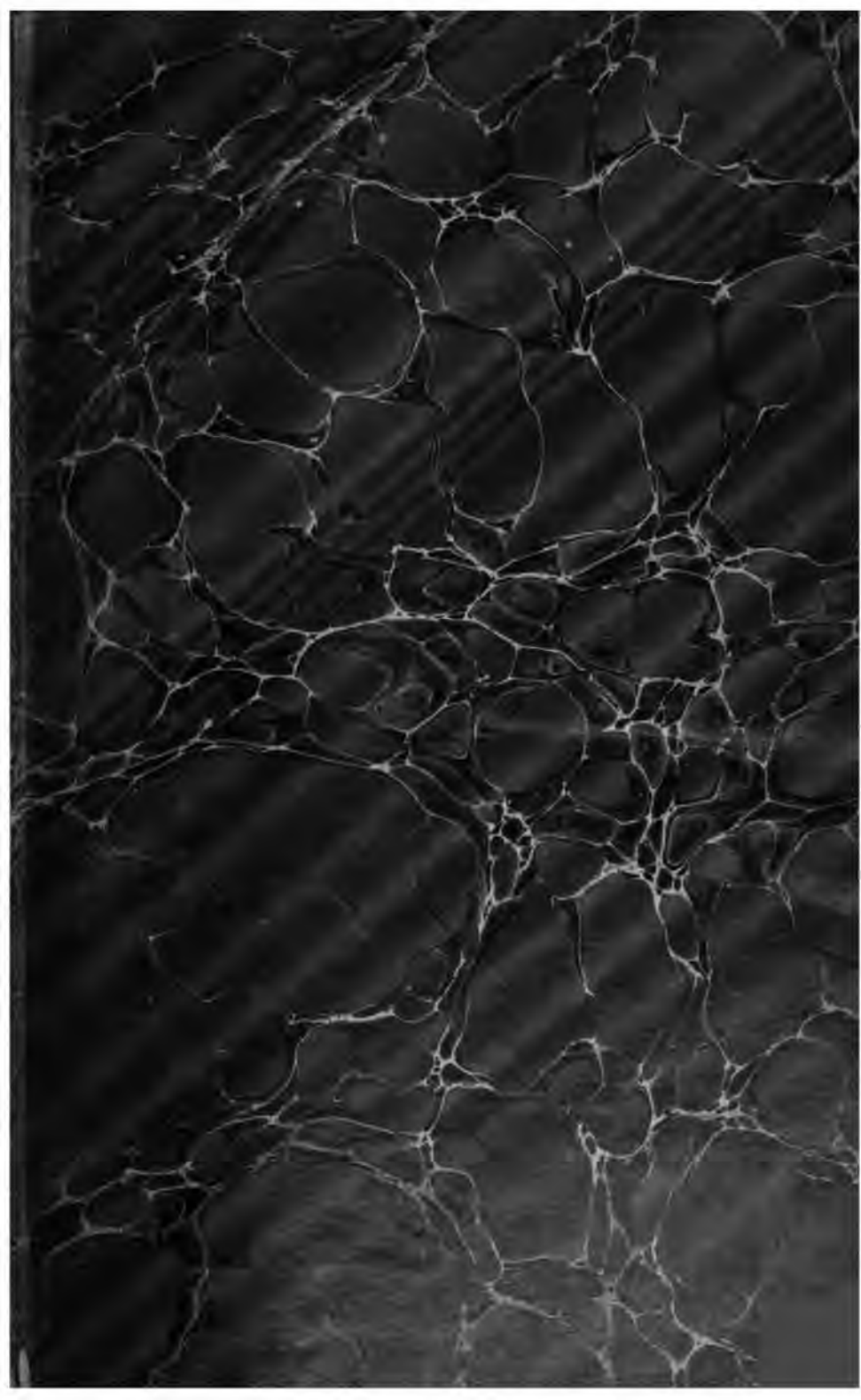
Harvard College Library

FROM THE

MARY OSGOOD LEGACY.

"To purchase such books as shall be most  
needed for the College Library, so as  
best to promote the objects  
of the College."

Received JUN 5 1888











**REVUE DE BRETAGNE**  
**ET DE VENDÉE.**





# REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie.**

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud.**

—  
**ONZIÈME ANNÉE.**

—  
**TOME XXII.**

—  
**ANNÉE 1867. — DEUXIÈME SEMESTRE.**



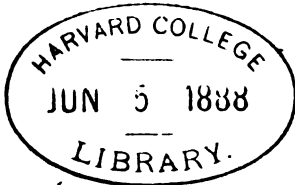
"  
C  
**NANTES**

**BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.**

—  
**1867.**

Fr 28.1.2

~~77.27.1~~



Mary Osgood Fund

---

NANTES, IMP. VINCENT FOREST ET ÉMILÉ GRIMAUD, PLACE DU COMMERCE, 4.

---

# MADELEINE.

EGLOGUE.

A quelque distance de la ville de Nantes , sur le bord de la route qui se dirige vers Paris et qui , autrefois, dans les temps reculés où n'existait pas de chemin de fer, était la seule voie de communication entre la grande ville et sa sœur de province , se trouve un vallon d'une fraîche apparence, dont un ruisseau bavard suit toutes les sinuosités , avant d'aller, à deux ou trois lieues de là , se jeter dans la Loire. Ce vallon est large et riche. Une terre profonde , grasse , plantureuse , y porte de belles moissons , et , des deux côtés , sur les pentes adoucies qui ferment l'horizon , s'étendent de vertes prairies , semées çà et là de châtaigniers , de cerisiers et de pommiers , à l'ombre desquels ruminent , nonchalamment couchées dans l'herbe , de belles vaches brunes aux larges épaules et au fanon pendant. De temps à autre , une châtaigneraie touffue , un bouquet de bois , où les noisetiers poussent à l'abri des chênes leurs longs rameaux flexibles , arrête le regard qui voudrait suivre les gracieux méandres du ruisseau murmurant ; aussi ne peut-on apercevoir de la route , quoiqu'elle n'en soit pas très-éloignée , une belle ferme , qu'on nomme la ferme d'Avaugour, du nom d'un ancien château fort , au bas des ruines duquel on l'a bâtie et qui appartenait autrefois à la branche cadette de la famille ducale de Bretagne. Les paysans , dans cette partie du département de la Loire-Inférieure , sont

actifs et laborieux et ne se ressentent pas trop du voisinage dangereusement civilisateur de la ville de Nantes ; ce sont de vrais agriculteurs , passant avec une activité incessante de la récolte faite à celle qu'il faut préparer, et ne fréquentant guère le bourg voisin que le dimanche, lorsque les offices divins les y appellent. Les hommes y sont grands, vigoureux, hardis, et leurs yeux largement ouverts ont une expression de douceur qui contraste avec leurs membres robustes ; chez quelques-uns, un rayon de gaité gauloise anime et vivifie des traits accentués, mais réguliers, tandis que chez d'autres, au contraire, un calme rêveur, presque mélancolique, trahit une plus forte dose de sang armoricain.

Or, par une belle soirée des derniers jours de septembre 1866., un jeune homme, appartenant peut-être à cette dernière partie de la population, s'avancait sur la route, d'un pas ferme, mais lent. Son visage sérieux n'offrait pas l'expression joyeuse et animée qu'on voit d'ordinaire sur celui de l'absent qui revient au pays ; et pourtant tout en lui annonçait un de ces enfants de la France, qui, après avoir payé à leur patrie le rude impôt des plus belles années de leur vie, ne demandent pour toute récompense que la permission d'aller reprendre au village natal la bêche et la charrue, et de creuser de nouveau leur sillon interrompu. Ses vêtements étaient ceux d'un matelot. Il portait le chapeau ciré autour duquel on lisait le nom du vaisseau qu'il venait de quitter, *la Sérieuse*. Sur ses épaules un havre-sac assez lourd, mais dont il paraissait à peine sentir le poids, contenait ses effets, et autour de son cou, le grand col de chemise bleu s'étalait, laissant à découvert les fortes attaches de sa tête ronde, couverte de cheveux noirs, épais et frisés, quoique coupés très-ras. Sa physionomie douce et agréable avait une singulière expression de tristesse ; entre ses deux sourcils noirs, un pli profond se creusait de plus en plus, à mesure qu'il avançait. Arrivé au haut d'une grande côte, où la route s'enfonçait droite et raide entre deux collines pour aller passer, au fond de la vallée, le petit ruisseau dont nous avons parlé, le voyageur s'arrêta et regarda au-dessous de lui les vertes prairies et les bouquets de bois semés çà et là sur les pentes. Derrière un de ces ilots de feuillage

jaunissant, sur les limites prochaines de l'horizon rétréci, on voyait s'élever en tournoyant une légère fumée. Le jeune homme l'aperçut : un sourire joyeux courba sa lèvre, mais, l'instant d'après, un soupir lui échappa et une larme vint humecter son grand œil noir. Il l'essuya vivement du revers de sa main, puis, quittant la grande route, il s'enfonça dans un sentier qui descendait aussi la colline, passa le ruisseau sur une planche vermoulue, et remonta à droite dans un champ de genêts. De temps à autre, il jetait un coup d'œil autour de lui ; il s'arrêtait même et semblait examiner ce qui l'entourait avec un certain intérêt ; mais il y avait toujours cependant dans ses regards comme un voile de tristesse, et parfois il secouait la tête douloureusement en reprenant sa marche. Enfin, après avoir traversé plusieurs champs, des taillis et un petit bois, il arriva à l'entrée de la ferme d'Avaugour. Il ouvrit facilement la barrière fermée, et s'avança dans la cour. Deux grands chiens roux se précipitèrent alors vers lui en aboyant avec fureur.

— Ah ! vieux Louvard, tu ne me reconnais pas ! dit le jeune homme avec un amer sourire, en s'adressant au plus vieux des deux animaux.

Mais il se trompait, la fidèle bête s'arrêta d'abord comme étonnée, puis, remuant la queue, rampant sur le ventre, et faisant entendre des gémissements de plaisir, elle vint lécher les pieds du voyageur, qui se baissa et passa la main dans les rudes poils fauves du chien.

— Quant à toi, tu es un nouveau venu, reprit le jeune homme en regardant l'autre dogue, qui se tenait à distance et continuait à aboyer, je ne dois pas m'étonner de ta réception. Plût à Dieu que je n'en eusse pas de plus terrible à affronter !

Il se dirigea alors vers la maison ; la porte en était ouverte et les derniers rayons du soleil couchant y pénétraient joyeusement. Ils éclairaient près du foyer un grand vieillard à cheveux gris, assis sur une chaise de paille et chauffant à la flamme pétillante d'un feu de genêt ses pieds humides et ses mains larges et rudes ; à côté de lui, courbée sur l'âtre, une jeune fille soulevait le couvercle de la marmite suspendue à la crémaillère ; les reflets du feu



éclairaient son visage délicat et lui donnaient une coloration vive dont il manquait habituellement, car ses traits fins et son teint transparent et mat n'annonçaient pas la robuste santé qui brille d'ordinaire en chaudes couleurs sur les joues des paysannes; en rien, du reste, elle ne rappelait la belle et forte race à laquelle elle se trouvait mêlée. Ses mains, quoique hâlées, étaient petites et adroites, sa taille paraissait mince à travers ses grossiers vêtements, et, dans son attitude penchée, il y avait une grâce, une souplesse, qu'on n'est pas habitué à trouver chez les femmes occupées aux rudes travaux de la campagne. A l'autre bout de la chambre, une fillette de dix ans taillait la soupe dans un plat de terre vernissée, pendant qu'un garçon de treize ou quatorze ans nettoyait avec soin un vieux fusil. Le jeune voyageur jeta un coup d'œil sur cet intérieur paisible, sa figure s'illumina, cette fois, d'un sourire franchement joyeux, et il fit un pas pour entrer. Sa haute et belle taille en remplissant la baie de la porte intercepta le rouge rayon et son ombre se projeta sur le foyer. Le vieillard et la jeune fille tournèrent ensemble la tête et aperçurent le matelot; une exclamation de surprise échappa au vieillard; la paysanne laissa tomber le couvercle qu'elle tenait à la main, poussa un grand cri et s'élança vers l'arrivant, comme pour lui sauter au cou; mais, au moment où elle se trouva près de lui, elle se retira, rougissante et confuse, derrière le vieillard, qui s'était levé plus lentement, mais vers lequel le matelot s'était précipité. Le jeune garçon et la fillette accoururent également et le voyageur les embrassa tour à tour.

— Vous ne m'attendiez pas! dit-il en souriant lorsque la première émotion se fut calmée; je suis arrivé, il y a huit jours seulement à Brest; on désarme le bâtiment et l'on m'a expédié mon congé. Je suis parti tout de suite par la voiture et le chemin de fer, et me voici.

— As-tu reçu nos lettres? demanda le vieux fermier d'un air grave.

— Oui, répondit son fils, je les ai trouvées à Brest. L'expression de sa figure changea, il baissa la tête et s'avança vers le feu. Ce mouvement le mit en face de la jeune fille, qui s'était tenue jus-

que-là derrière tout le monde. Le jeune homme la regarda avec surprise, sembla hésiter un instant, puis souriant avec effort :

— Comment, c'est toi, Madeleine ? dit-il, avec une indifférente bienveillance ; comme te voilà devenue grande ! C'est tout au plus si je t'ai reconnue d'abord.

Il passa, sans lui faire plus d'accueil, et alla s'asseoir près du foyer, où il resta en silence, les yeux fixés sur la flamme rougeâtre.

Le père revint prendre sa place ; les deux enfants, encore tout émus de joie, se tinrent debout près de leur frère. Madeleine seule se recula lentement de l'autre côté de la table, sur laquelle elle s'occupa à mettre un nouveau couvert.

— Cela m'a donné un coup d'apprendre que Monique était mariée, dit enfin le matelot avec un profond soupir.

— Oui, je le pensais bien, répondit gravement le vieillard ; mais, vois-tu, Pierre, il faut de la raison. Elle n'est pas si coupable qu'on pourrait le croire, cette jeunesse. Son père est venu à mourir ; elle s'est trouvée seule avec sa mère à la tête de la ferme. Des femmes ne peuvent pas faire l'ouvrage d'un homme. Elle aurait voulu t'attendre, mais quand devais-tu revenir ? Personne ne le savait. Sa mère la pressait de se marier. Valentin la recherchait depuis longtemps. Elle s'est décidée à l'épouser ; il y a six mois qu'ils sont mariés. Je ne peux pas dire qu'elle ait mal agi.

— Ni moi non plus, dit simplement Pierre. Valentin a toujours été un brave garçon ; j'espère qu'il n'a pas changé et qu'il la rendra heureuse. Mais cette nouvelle m'a fait beaucoup de peine ; je ne m'y attendais pas. J'arrivais bien joyeux. J'ai été au moment de me réengager et de repartir ; je suis fait à la mer à présent, et mes officiers étaient bons pour moi. Mais j'ai pensé à vous, qui vieillissez, mon père, à ces deux enfants, que vous avez de la peine à élever, et je suis revenu. Mon chagrin passera peut-être en travaillant.

— Il faut l'espérer, dit le vieillard, de sa voix grave et lente. Le travail est un bon remède ; sans lui, je n'aurais pas supporté la mort de ta pauvre mère, et pourtant je sentais que mes enfants avaient bien besoin de moi. Le premier coup de bêche m'a été dur le second m'a fait du bien.

Ni le père, ni le fils n'avaient baissé la voix pour échanger ces confidences. Les enfants les avaient entendues; Madeleine elle-même, quoique plus éloignée, n'en avait pas perdu un mot. Pourquoi aurait-on mis du mystère à une histoire si simple? Pierre avait aimé une jeune fille d'une ferme voisine; il avait espéré l'épouser; la conscription était venue l'enlever à ses doux rêves; on l'avait mis dans la marine et envoyé dans les pays étrangers; il y était resté longtemps, sans pouvoir même donner de ses nouvelles, si longtemps que sa promise, entraînée par de tristes circonstances, l'avait abandonné. Il revenait pour la trouver mariée et heureuse, car elle avait épousé un honnête homme auquel lui-même rendait justice. Qu'y avait-il là à cacher? Sa souffrance? Elle venait du cœur, non de l'amour-propre: il pouvait l'avouer à tous. L'infidélité de sa fiancée? Elle était excusable; lui-même en convenait. Leurs anciens sentiments? Il n'avait pas le désir de les voir continuer en dehors de l'austère devoir: non, il pouvait parler tout haut, il n'y avait ni mal, ni honte dans ses confidences.

Madeleine seule en les entendant éprouvait une étrange émotion; sa main tremblait, lorsqu'elle posait sur la table un verre ou une fourchette. Malgré cela, un peu plus lentement qu'à l'ordinaire, elle réussit à tout préparer et mit sur la table la soupe de lait de beurre fumante.

Pierre reprit au souper de famille sa place, vide depuis si longtemps, et la conversation tomba sur ses campagnes et ses voyages dans les pays inconnus et lointains où *les citronniers fleurissent*; les enfants écoutaient avec avidité; le vieux Jacques Auray lui-même laissa plusieurs fois sa cuillère inactive; Madeleine, suspendue pour ainsi dire aux lèvres de Pierre, le regardait avec des yeux pleins de curiosité et d'admiration, et l'on aurait pu croire que le jeune homme avait oublié le passé, si de temps en temps, au milieu de ses plus joyeux ou de ses plus émouvants récits, un profond soupir n'était venu soulever sa poitrine.

On se coucha de bonne heure. Pierre avait fait une longue route à pied; les autres étaient fatigués du labeur du jour: Madeleine se retira dans la chambre haute qu'elle occupait avec la petite Jeanne;

le vieux fermier se mit au lit en remerciant Dieu de lui avoir rendu son fils aîné, dont le retour lui permettait désormais de vivre et de mourir en paix. Pierre, couché près de son jeune frère, se réveilla plusieurs fois, croyant sentir le roulis du vaisseau et entendre les mugissements des flots. Il tressaillait, regardait autour de lui, à la lueur du feu mourant, cet intérieur rustique, se rappelait les beaux rêves qu'il avait fait souvent en pensant à son retour au pays et se demandait s'il aurait le courage de revoir son infidèle fiancée. A cette pensée, son cœur se serrait et il se sentait trembler comme un enfant.

Le lendemain, Pierre reprit ses habits de paysan, appendit à un clou, au-dessus de la cheminée, son chapeau ciré, puis, jetant une bêche sur son épaule, alla rejoindre son père qui, aidé de son plus jeune fils, préparait sa charrue dans la cour de la ferme. Pierre amena les bœufs et se mit à les lier; il n'avait point oublié le nœud compliqué qui attache au joug la forte tête de ces patients animaux, et ses doigts, accoutumés à plier les cordages goudronnés, tournèrent avec facilité la longue courroie flexible. Pendant qu'il s'occupait ainsi, Madeleine vint lui apporter le panier qui contenait le dîner du laboureur; car il allait travailler dans un champ éloigné et ne devait rentrer que le soir. Pierre la remercia avec un bon sourire et la suivit des yeux, lorsqu'elle retourna à la maison.

— Voilà Madeleine tout à fait grande et elle est devenue jolie fille, dit-il, quand elle eut disparu; vous en êtes toujours satisfait, mon père?

— Oui, c'est une bonne travailleuse, répondit le vieillard, avec sa tranquillité ordinaire; elle m'a été secourable dans tous les temps; c'est elle qui a élevé en partie ton frère et ta sœur, et pourtant elle n'était guère plus vieille qu'ils ne le sont à présent, quand tu es parti, mais elle avait plus de courage et de raison qu'on n'en a ordinairement à cet âge.

— Ma pauvre mère la connaissait bien et l'aimait beaucoup, reprit Pierre; elle avait coutume de dire, je m'en souviens, que la sainte Vierge l'avait conduite, le jour où elle avait été chercher Madeleine à l'hôpital à Nantes, parce qu'elle avait dit son chapelet

pendant toute la route ; aussi elle n'a pas voulu la rendre après l'avoir élevée.

— Oui, oui, la pauvre défunte n'avait que trop bon cœur, répondit Jacques Auray en secouant la tête ; aussi, quand j'ai vu comme elle s'était attachée à cette petite, je n'ai pas voulu lui laisser prendre d'autres enfants en nourrice. Passe pour une, mais, s'il avait fallu garder tous ceux qu'elle aurait apportés, la maison aurait été trop petite pour nos propres enfants.

— Cette fois, vous avez été récompensé de sa bonté, puisque Madeleine est devenue une si bonne fille. Mais je n'aurais pas cru qu'elle fût si jolie et si avenante.

— Oh ! jolie, si l'on veut, continua le fermier, elle est toujours pâle comme de la gelée blanche et si mince que sa taille tremble pis qu'un roseau sous le moindre faix d'herbe ; et puis, elle vous a des mains d'enfant de dix ans. Voilà Jeanne qui, à son âge, est plus forte qu'elle. Mais elle a du cœur et ça lui donne des forces. Quand Jeanne a été malade si longtemps d'une mauvaise fièvre, Madeleine l'a soignée nuit et jour pendant un mois et encore elle faisait l'ouvrage de la maison et trouvait la force de chanter des chansons tout le long du jour à la petiote. Elle a une voix douce comme celle d'un rossignol ; aussi, l'enfant l'aime quasiment autant que sa mère ; et puis, elle n'est pas sotte ; ta défunte mère a voulu l'envoyer à l'école, ni plus ni moins que vous autres, parce qu'elle disait que peut-être elle finirait par se trouver d'une famille riche, et elle a appris tout ce qu'on a voulu.

— Tant mieux, dit Pierre en souriant, mais quant à retrouver une famille riche, la pauvre enfant n'en a guère la chance ; ce ne sont pas des gens à l'aise qui mettent leurs enfants à l'hôpital.

— C'est vrai, et pourtant on m'a dit, il y a quelques mois, qu'une dame était venue dans le pays, s'était informée de Madeleine et de l'endroit où elle demeurerait. Ça a fait parler dans le bourg ; mais personne n'est venu jusqu'ici et la petite fille n'a pas voulu que j'allasse voir ce qui en était. Elle est comme honteuse de sa naissance et n'aime pas à en parler. Mais, allons, Pierre, emmène tes bœufs et je vais aller avec ton frère arracher les pommes de terre.



Pierre partit, guidant le lent attelage au bas de la colline, par un chemin raboteux qui descendait le long des prés verts. Il marchait doucement, suivant le pas de ses bœufs qui s'en allaient ruminant leur dernière botte de foin et souvent regardait autour de lui. Quel changement dans ce qui l'environnait ! Il y a huit jours c'était l'océan bleu avec ses vagues houleuses, les voiles blanches sur sa tête, la fumée sortant en nuage épais de la cheminée du bâtiment, l'activité de l'équipage, le sifflet des maîtres, les ordres brefs et pressés des officiers. Maintenant autour de lui le silence harmonieux des bois et des champs, où l'on entend de temps en temps le craquement d'une branche, le cri d'un oiseau, le pas furtif d'un animal sauvage ; au loin le murmure chantant du ruisseau et dans les arbres celui du vent qui caresse les feuilles. Sur sa tête s'étendaient les branches touffues des hêtres et des châtaigniers, sous ses pieds l'herbe molle et la mousse fraîche, puis en lui-même il éprouvait cette sensation inexprimable de liberté regagnée qui fait de l'homme son propre maître, son roi, et son œil se promenait sur toutes ces scènes familières à son enfance qui gardent éternellement le charme puissant du souvenir. Pourquoi donc a-t-il ce poids sur sa poitrine et sur les regards ce voile de tristesse qui décolore la douce beauté du paysage ? Ne peut-il oublier qui l'oublie ? Cesser d'aimer quand on ne l'aime plus ? Pourquoi pense-t-il sans cesse à celle qu'il avait espéré retrouver tendre et constante, et qui l'a abandonné ? Pourquoi, à chaque détour du chemin, s'imaginer-t-il voir sa coiffe blanche et son tablier bleu ? Il l'a si souvent autrefois rencontrée au coin de cette haie, sous ce cormier, là-bas dans le pré vert ; il semble que toutes ces choses inanimées ont gardé son image et la lui présentent comme un miroir fidèle, plus fidèle qu'elle ne l'a été, hélas ! Il voudrait ne plus regarder tous ces lieux de leur rendez-vous ; il ne peut s'en empêcher. Ah ! c'est là, sous ce saule, qu'il lui a fait sa première couronne de joncs ; ils étaient tout jeunes alors ; plus tard, il a cueilli pour elle une aubépine dans cette haie ; un oiseau y chantait comme aujourd'hui ; et ce gros chêne ! il ne le reconnaît que trop bien ; quoi ? on ne l'a pas abattu ! il est encore debout, le vieil arbre ! Mais les serments qui se

sont échangés sous son ombre se sont envolés bien loin ; il en entendra d'autres encore peut-être avant de tomber sous la hache ; seront-ils plus durables ? Mais a-t-elle donc tout oublié ? Est-ce possible ? Elle passe par ces prés, par ces champs, et elle ne se souvient de rien ? Le sillon creusé s'est retourné et une autre récolte a pris la place de celle que l'absence a flétrie. Pourquoi donc, lui, ne peut-il oublier !

Il arriva dans le champ qu'il devait labourer et commença à creuser lentement le sillon, en appuyant sur la charrue dont le soc s'enfonçait dans la terre sous son bras vigoureux. Arrivé au bout du morceau de terre, il revint sur ses pas, puis recommença. La monotonie de ce travail endormit sa pensée, et jusqu'à midi, il continua son œuvre. Alors le soleil était haut sur l'horizon, les bœufs semblaient fatigués et lui-même se sentait besoin de repos. Il délia les animaux, les plaça à l'ombre d'un grand ormeau, et il s'étendit près d'eux sur l'herbe fraîche, après avoir dîné. — Au bout d'une heure de repos et de songeries, comme il se relevait, il aperçut, par dessus la haie, Madeleine qui tricotait en gardant ses vaches dans un petit pré voisin.

— Bonjour, Madeleine, dit-il ; qui donc fait le ménage aujourd'hui ?

La jeune fille tressaillit en entendant la voix de Pierre et se rapprocha de la haie qui les séparait.

— C'est Jeanne, répondit-elle ; il faut bien qu'elle apprenne, cette jeunesse ; et puis je pensais, Pierre, que la journée vous paraîtrait peut-être longue et que vous ne seriez pas fâché de causer un peu.

— Tu as bien pensé, vraiment ! reprit Pierre en souriant et en s'appuyant nonchalamment sur son aiguillon, tandis qu'il regardait la jeune fille avec intérêt. Peut-être les idées qu'il avait emportées du pays sur la beauté féminine s'étaient un peu modifiées pendant ses voyages, mais il est certain qu'il ne partageait pas à ce sujet les opinions de son père et que la frêle et mignonne Madeleine lui paraissait fort jolie. Oui, Madeleine, tu as eu raison ; le temps commençait à me paraître long et mon travail bien solitaire. D'ailleurs, j'ai du chagrin, vois-tu, et cela ne fait pas bien passer les heures.

— Oh ! oui, je le sais, dit Madeleine en levant les yeux de dessus son ouvrage et regardant Pierre avec une singulière expression. Pourquoi vous faites-vous tant de peine pour quelqu'un qui ne le mérite pas ?

Pierre fronça le sourcil.

— Ne dis pas de mal d'elle, Madeleine, cela me peinerait encore davantage ; j'aime mieux penser qu'elle n'a pu faire autrement.

— Croyez-le donc, si cela vous console, dit Madeleine d'un air mutin ; moi, je ne suis pas de cet avis. Que craignait-elle donc ? La misère ? Eh bien ! ne vaut-il pas mieux jeûner de pain que de bonne amitié ? Et si elle vous avait aimé comme elle l'aurait dû, ne souffrirait-elle pas davantage à présent dans son cœur que le froid et la faim n'auraient pu la faire souffrir dans son corps ?

— Tu parles bien vivement de cela, petite Madeleine ! dit Pierre étonné. Est-ce que tu sais ce que c'est que d'aimer ?

Madeline secoua la tête en rougissant.

— Je ne peux pas me permettre cette pensée-là, dit-elle tristement, vous savez bien ce que je suis. Qui est-ce qui voudrait aimer une pauvre enfant trouvée telle que moi ? Mais je puis savoir ce que j'aurais fait à la place de Monique, et certainement, si elle m'eût ressemblé, elle ne se serait pas mariée.

Pierre secoua la tête sans pouvoir s'empêcher de sourire.

— Vraiment ! dit-il ; malheureusement elle ne te ressemblait pas du tout ; mais tu l'as vue, dans le temps de son mariage ; avait-elle l'air content ?

— Je ne peux pas dire qu'elle fût gaie, répondit-elle en hésitant et comme à contre-cœur. Non, elle pleurait même beaucoup, et elle m'a dit qu'elle était bien affligée.

— Elle t'a parlé, Madeleine, elle t'a parlé ! reprit vivement Pierre. Répète-moi ce qu'elle t'a dit. Répète-le moi, ma chère petite amie ; veux-tu ?

— Je crois bien qu'il vaudrait mieux n'en rien faire, répondit Madeleine avec répugnance ; cela ne fera que vous entretenir dans votre chagrin.

— Oh ! quant à cela, ne t'en inquiète pas, mon enfant, dit Pierre

avec un soupir. Le chagrin est là, vois-tu, ajouta-t-il en frappant sur sa poitrine, et il y restera longtemps. Parle, va, parle sans crainte.

— Eh bien ! elle est venue me trouver dans le pré au bord de la rivière où j'étais à laver, et, après être restée un bon moment en silence, car je n'avais guère envie de causer, je savais son mariage et je songeais à vous, elle m'a dit en pleurant qu'elle avait beaucoup de peine ; que sa mère la forçait à se marier ; mais que son cœur ne changerait pas et qu'elle n'oublierait jamais le gros chêne de la *Bouige-aux-Grolles*.

— Ah ! chère Monique, dit Pierre d'une voix tremblante, je savais bien que tu ne pouvais avoir tout chassé de ton esprit. Non, non, je ne l'oublierai jamais le gros chêne, ni ce que tu m'as dit sous son ombre. Oh ! pourquoi ne suis-je pas revenu plus tôt ? C'est là ce qui a fait notre malheur.

Le bruit d'un sanglot attira tout à coup l'attention du jeune homme, pendant qu'il parlait ainsi ; il se retourna avec surprise et vit Madeleine qui s'était laissée tomber sur l'herbe et pleurait amèrement. Il lui demanda avec surprise ce qu'elle avait et la remercia de prendre tant de part à sa douleur. La jeune fille se releva promptement.

— Oui, je pleure à cause de vous, mais peut-être pas pour ce que vous croyez, répondit-elle d'un air boudeur ; vous ne me comprenez pas, et cela vaut mieux peut-être.

Elle s'éloigna sans le regarder et s'en alla s'asseoir à l'autre bout du pré, où bientôt Pierre l'entendit chanter à pleine voix une de ces vieilles chansons en cinquante couplets, dont les refrains trafants sont souvent portés par la brise à des distances infinies.

Pierre la regarda avec une surprise plus grande. Il aurait voulu lui parler, lui demander de nouveaux détails ; il était avide de savoir le ton, les paroles, les moindres démarches de Monique ; mais Madeleine était sans doute trop loin pour l'entendre et pour le voir, car elle ne bougea pas lorsqu'il l'appela et ne fit aucune attention à ses signes suppliants. Force fut au jeune paysan de retourner à sa charrue. Toutes les fois que son sillon le ramenait à ce bout du

champ, il regardait par dessus la haie et voyait toujours la jeune bergère assise et travaillant avec activité. Il pensait, du moins, retourner avec elle à la ferme, puisque Madeleine devait suivre le même chemin que lui ; mais elle rassembla son troupeau et partit de bonne heure ; quand il arriva à son tour, il la trouva si affairée, si occupée, qu'il fut impossible de lui faire dire un seul mot.

Le lendemain, Madeleine resta à la maison et envoya Jeanne aux champs ; il en fut de même le jour d'après ; enfin, Pierre commençait à désespérer de la revoir, lorsqu'elle vint d'elle-même le rejoindre et reprit la conversation où elle avait été interrompue. Cette fois, elle se montra d'humeur causante, triste, mais calme, elle lui donna tous les détails qu'il voulut, l'écoutant sans impatience et lui répondant avec douceur, recommençant même vingt fois à répéter les propres expressions de Monique. Parfois la voix de la jeune fille tremblait, comme si son gosier s'était tout à coup rempli de sanglots ; mais elle prenait sur elle et parlait tranquillement. Les jours suivants, Madeleine continua à se montrer affectueuse et bonne pour Pierre ; elle trouvait toujours moyen de lui dire quelques mots d'encouragement et de consolation. Il aimait, le dimanche, à faire avec elle de longues promenades ; il s'était accoutumé à penser tout haut devant Madeleine. La tendresse compatissante de celle-ci la rendait une compagne appropriée à l'état morbide de son âme, et il lui racontait ses souffrances intimes sans s'inquiéter de l'impression que ses discours faisaient sur la jeune fille. Parfois, il est vrai, il s'apercevait tout à coup qu'elle était bien pâle, mais son père, Jacques Auray, avait comparé les joues de Madeleine à la gelée blanche ; c'était apparemment leur teinte ordinaire. D'autres fois, au contraire, elle devenait subitement rouge comme une cerise ; Pierre la trouvait jolie et le lui disait ; ce qui fixait pour quelque temps sur son visage ces roses inaccoutumées.

Cependant le temps coulait ; les jours monotones tombaient dans le passé ; les sillons, creusés, retournés, ensemencés, se couvraient d'une herbe verte et flexible ; les feuilles tombaient, jaunes et rouges, dans les sentiers du bois ; l'automne s'avancait, et le ruisseau, grossi par des pluies fréquentes, prenait des airs de rivière

et grondait en écumant contre ses berges pierreuses. Pierre avait repris toutes ses habitudes de paysan ; il ne pensait plus guère à la mer ; il ne s'éveillait plus la nuit en croyant entendre le craquement du navire et le murmure des vagues se mêler au bruit du vent ; son sommeil était devenu plus calme et sa tristesse se dissipait peu à peu. Il se sentait plus fort, plus courageux ; ses conversations avec Madeleine ne roulaient plus constamment sur le même sujet ; au grand plaisir de la jeune fille, il lui parlait maintenant de ses voyages, de ses campagnes, des choses curieuses qu'il avait vues, et les étonnements naïfs, les questions curieuses de sa compagnie provoquaient souvent son rire joyeux et sonore. Il avait enfin cru pouvoir tenter la plus dure épreuve et avait été un dimanche seul à la ferme de Malvaux, où Monique habitait. Il fut bien reçu ; la belle jeune femme lui fit un accueil simple et cordial. Elle rougit bien un peu en le voyant ; sa voix trahit quelque émotion en lui souhaitant la bienvenue ; sa main trembla légèrement en lui versant un verre de bon vin pour fêter son retour ; mais ce fut tout. Pierre vit qu'elle était heureuse et que les souvenirs de leurs jeunes amours étaient effacés chez Monique par une nouvelle et plus solide affection. Valentin lui témoigna une grande amitié ; ils étaient parents, et, depuis le retour de Pierre, il attendait cette visite, qui devait lui prouver que son ancien ami lui avait pardonné son mariage. Il se montra donc très-heureux de la franche poignée de main de l'ancien matelot, lui servit son meilleur vin et voulut le reconduire lorsque Pierre se retira. Celui-ci aurait préféré être seul ; son émotion avait été forte en revoyant Monique, moins peut-être qu'il ne s'y attendait, mais assez cependant pour rouvrir la plaie mal fermée, et il ne se sentait pas d'humeur à causer et à rire avec le bon vivant, heureux et réjoui, qui l'accompagnait. A quelque distance de la ferme, il prit congé de Valentin, en prétextant une affaire, et lorsque celui-ci, s'en retournant à regret, eût disparu dans les détours du chemin, Pierre ralentit le pas et s'en alla doucement, examinant son cœur qui venait de souffrir rudement, mais qui cependant était plus étourdi que blessé par cette douloureuse secousse. Il se disait que, lors de son arrivée au

pays, il se faisait un grand effroi de cette entrevue; et qu'assurément alors il n'aurait pu la supporter; mais où avait-il trouvé la force et le courage dont il venait de faire preuve? Qui avait ainsi cicatrisé la plaie saignante de son cœur? Il se faisait ces questions pendant qu'il descendait la colline sans regarder autour de lui, lorsque, arrivé près du petit bouquet de bois qu'on appelait la *Bouige-aux-Grolles*, il vit une forme légère se détacher du pied d'un arbre et s'avancer dans le sentier. C'était Madeleine. La jeune fille était pâle; ses lèvres, serrées l'une contre l'autre, semblaient annoncer une vive souffrance, comprimée avec énergie, et son œil noir brillait comme si quelques larmes fussent venues en humecter la prunelle. Pierre s'arrêta en l'apercevant et l'accueillit avec un faible sourire.

— Je viens de Malvaux, dit-il, d'une voix un peu altérée.

— Je le sais, répondit la jeune fille, et je vous attendais.

— Ah! oui, reprit Pierre avec un soupir, sous le chêne de la *Bouige-aux-Grolles*; tout ce qui s'est dit là est bien oublié à présent!

Il se laissa tomber sur la mousse, au pied de l'arbre; Madeleine, debout devant lui, le regardait avec une étrange expression; parfois ses yeux semblaient lancer des éclairs, d'autres fois un sentiment plus doux en adoucissait l'éclat et un soupir, aussitôt étouffé, soulevait sa poitrine. Cette fois, c'était elle qui semblait avide de détails, et qui interrogeait le jeune homme; elle voulait tout savoir; mais sa perspicacité devançait parfois les réponses de Pierre, et il s'étonnait de la voir si bien comprendre tout ce qu'il venait d'éprouver.

Le coude appuyé sur son genou, la tête penchée sur sa main, Pierre regardait Madeleine et se demandait ce qui était changé en elle. Cette jeune figure lui paraissait modifiée. Il y avait comme une lumière intérieure brillant à travers ces traits délicats et leur communiquant une expression singulière, que Pierre ne comprenait pas, mais qui pénétrait pourtant son cœur et le remuait. Il lui semblait qu'il la voyait pour la première fois, ou que, du moins, elle était bien différente de la petite fille qu'il avait quittée

autrefois avec tant d'indifférence, en partant pour le service, et même de celle qu'il avait retrouvée, quelques mois auparavant, sans la remarquer à peine. Tout à coup il lui vint à l'idée de comparer cette figure soucieuse et agitée, pleine d'ombres et d'éclairs, qui ressemblait à une matinée mêlée de nuages et de soleil, comme on en voit au mois d'avril, à la beauté calme et forte, douce et paisible de Monique; cette taille légère et mignonne, qui semblait près de plier au moindre souffle du vent, à la haute stature de la belle fermière, ces petites mains, aux doigts pointus, à la robuste main qui enlevait sans trembler le sac de grain ou la bêche, et, quoiqu'il se dit que, raisonnablement, Monique était bien plus belle, il ne pouvait s'empêcher de sentir le charme puissant de l'étrange beauté de Madeleine.

Tout en pensant ainsi, Pierre avait les yeux fixés sur elle et la regardait avec une attention dont la jeune fille finit par s'apercevoir. Un instant même, leurs yeux se rencontrèrent et une vive rougeur s'étendit en un moment sur le visage de Madeleine; puis, presque aussi rapidement, elle devint pâle comme la mort, ses yeux se remplirent de larmes, et, se détournant, elle reprit le chemin de la ferme.

Pierre, tout étonné, la suivit, mais il eut beau chercher à renouer la conversation, il ne put y réussir; la jeune fille répondit par monosyllabes à tout ce qu'il put lui dire; toute sa curiosité semblait s'être éteinte et une triste préoccupation s'était emparée d'elle. Ils arrivèrent ainsi à la ferme d'Avaugour, et Madeleine profita du repos du dimanche pour se retirer de bonne heure dans sa chambre.

Sa tristesse ne fit qu'augmenter, les jours suivants. Elle ne quittait plus la maison. Pierre attendait en vain qu'un pas bien connu vint troubler sa solitude et lui annoncer la présence désirée de la jeune fille. Il n'entendait plus retentir dans les bois et les prés la voix fraîche qui lui apportait tant de joie. Les journées lui paraissaient longues, le soleil moins brillant, l'air glacé; il revenait de bonne heure au logis, ne se sentant plus le cœur à l'ouvrage, et trouvait quelquefois Madeleine assise sur la pierre du



foyer, oisive et baignée de larmes. Il l'interrogeait sur la cause de son chagrin, mais la jeune fille secouait la tête sans répondre et se remettait à travailler avec une activité et une gaité forcées.

Cette mystérieuse douleur devint alors la principale préoccupation de Pierre; il ne pensait plus à autre chose et s'étonnait parfois de l'intérêt qu'il prenait à cette enfant. — Résolu à lui arracher un secret qui la faisait tant souffrir, car elle maigrissait à vue d'œil, il se promit de l'interroger, la première fois qu'il la rencontrerait seule. Cela ne pourrait pas beaucoup tarder, pensait-il; et pourtant l'occasion qu'il attendait avec impatience ne se présentait pas. Madeleine était tout à coup devenue inabordable. Le pauvre garçon finit par comprendre qu'elle l'évitait avec autant de soin qu'elle en mettait autrefois à le rechercher. Au lieu de la voir apparaître soudainement, gaie et souriante, lui apportant soit sa veste oubliée, soit le panier contenant sa soupe chaude ou une gourde de bon vin; au lieu de l'attendre pour se rendre à l'église, le dimanche, afin de faire la route avec lui, ou de le suivre dans les champs solitaires, pendant que toute la jeunesse se réunissait au bourg pour jouer et causer à la sortie des vêpres, Madeleine ressemblait maintenant au feu follet des marécages, qui se laisse approcher, mais jamais saisir, et Pierre ne pouvait deviner ce qui avait si subitement changé le caractère de sa petite amie.

Jules D'HERBAUGES.

*(La fin au prochain numéro.)*

---

# LE CLERGÉ DU DISTRICT DE MACHECOUL

EN 1791 <sup>1</sup>.

---

Les prêtres du district de Machecoul ne furent point oubliés au milieu de cette recrudescence de sévérité. Bien que l'Assemblée nationale n'eût point fait droit à la pétition du 9 mai 1791, tendant à obtenir une loi qui permit seulement d'éloigner les prêtres de leurs paroisses (le décret du 28 juin se borna à enjoindre aux accusateurs publics de poursuivre les prêtres perturbateurs), plusieurs emprisonnements avaient été ordonnés par mesure administrative.

Le district de Machecoul ne pouvait donc invoquer aucune loi, quand il fit arrêter, à la fin de juin, M. Simon, curé de Geneston, et M. Julien Genevois, curé de la Chevrolière <sup>2</sup>, et le 1<sup>er</sup> juillet, M. Houssays, curé de la Limousinière, M. Gillier, vicaire de Legé, M. Loyseau, curé de Fresnay, M. Rolland, curé de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, M. Giraud, curé de Saint-Colombin, et M. Girard, son vicaire, M. Durand, vicaire de Touvois, et le Père Mallet, jacobin <sup>3</sup>.

A Saint-Lumine, les gardes nationaux n'ayant pu trouver M. Che-

<sup>1</sup> Voir la livraison de juin, pp. 417-435.

<sup>2</sup> Lettre du district de Nantes à celui de Machecoul, annonçant l'incarcération de ces deux ecclésiastiques au château, datée du 1<sup>er</sup> juillet. (Arch. de la Préfecture.)

<sup>3</sup> Arrêté du district de Machecoul, du 1<sup>er</sup> juillet 1791. (*Ibid.*)

valier, malgré leurs perquisitions chez les habitants et à la cure, avaient emmené à sa place M. Billot, vicaire de Frossay, qu'ils avaient saisi au moment où il se disposait à dire sa messe<sup>1</sup>.

Ces ecclésiastiques avaient été conduits à Nantes, où les avait précédés M. Hervé de la Bauche et son vicaire, M. Renaudineau, saisis en vertu d'un ordre du Département<sup>2</sup>. M. Hervé, à son arrivée, avait été enfermé au séminaire, puis ensuite envoyé au Bouffay, sans égard pour son âge et son état de maladie. Dans l'interrogatoire qu'il y subit, le 1<sup>er</sup> juillet, il déclarait ignorer la cause de son arrestation. Selon lui, il ne pouvait y en avoir une autre que le prochain établissement à Machecoul du sieur Letort<sup>3</sup>. Son frère écrivit au Département pour demander à le prendre chez lui, sous caution juratoire de le présenter quand il serait besoin. On se borna à apostiller la lettre de cette simple phrase : « M. Hervé n'étant qu'en état d'arrestation, l'administration n'empêche pas qu'il puisse être visité<sup>4</sup>. »

Le mois suivant, on se décide enfin à instruire son procès à Machecoul. Sur les remontrances de l'accusateur public, une enquête est ouverte, de nombreux témoins sont entendus. Aucun fait, autre que ceux dont j'ai déjà parlé, n'est allégué contre lui<sup>5</sup>. Le 13 août, il s'adresse aux juges du chef-lieu de département, demandant qu'on lui fasse connaître les causes de son incarcération, et

<sup>1</sup> Procès-verbal du premier lieutenant de la compagnie la *Sincérité*, 4<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale de Nantes, en mission à Machecoul depuis le 29 mai, parti de cette ville le matin du 1<sup>er</sup> juillet, à quatre heures, accompagné de gardes nationaux de Machecoul. (Arch. de la Préf., fonds de Machecoul.)

<sup>2</sup> Arrêté du district de Machecoul, du 29 juin 1791, relatif à l'envoi de ces deux prêtres, en exécution d'une lettre du Département. — On lit dans la *Chronique*, du 2 juillet 1791, n<sup>o</sup> 56, p. 516 : « Les calotins arrêtés jeudi sont : Labauche, doyen de Retz, Renaudais, vicaire de Machecoul... Grand nombre d'autres prêtres réfractaires ont été arrêtés, depuis et avant. On les met au séminaire... Le curé de la Chevrolière vient aussi d'être arrêté. »

<sup>3</sup> Interrogatoire de M. Hervé de la Bauche. (Son dossier, papiers du tribunal de Machecoul. Archives du greffe.)

<sup>4</sup> Lettre originale du 8 juillet 1791. (Archives de la Préfect.)

<sup>5</sup> Papiers du tribunal du district de Machecoul. L'enquête est extrêmement volumineuse. Les remontrances de l'accusateur public, dont les fonctions étaient, par intérim, remplies par le juge de paix Paynot, sont du 10 août 1791.

ce n'est que le 2 septembre qu'on le ramènera à Machecoul, où, après une détention de quelques jours, il sera élargi et mis en liberté sous caution <sup>1</sup>.

Malgré l'arrivée du nouveau curé Letort, qui dut entrer en fonction vers le milieu du mois de juillet, on n'avait point traité avec la même rigueur les prêtres de l'église Sainte-Croix de Machecoul; grâce à cette circonstance que, leur paroisse étant supprimée, on ne pouvait les mettre en demeure de prêter le serment<sup>2</sup>, il y a tout lieu de penser qu'ils n'avaient point été inquiétés. Toutefois, la veille du 15 août, ils furent invités à se joindre à la procession du vœu de Louis XIII, sous la conduite du curé Letort. Sur leur refus, la municipalité arrêta, le même jour, que « les sieurs Blanchard, curé, et Baudet, son vicaire, seraient à l'instant sommés de se transporter le lendemain, à trois heures, dans l'église de la Trinité, pour, à l'issue des vêpres, assister à la procession. » Nouveau refus, et nouvelle délibération, le 15 août, à l'effet de transmettre cette affaire au Département <sup>3</sup>.

La prise de possession de la paroisse de Legé par le curé constitutionnel Bossis, donne lieu à des difficultés d'un autre genre. C'est la municipalité elle-même qui refuse de recevoir son nouveau pasteur. Ce refus a lieu le 27 juillet 1791. Il avait été précédé d'une demande, faite le 13, pour obtenir l'élargissement du vicaire, M. Gillier, détenu au séminaire de Nantes. Le 29, le district de Machecoul prend un arrêté, portant qu'il sera procédé par la force à l'installation du curé de Legé; que cette expédition sera faite par M. Dupeloux, officier, assisté de quarante hommes du second ba-

<sup>1</sup> Sa requête du 13 août (Arch. de la Préf.). — Un certificat du médecin Michel, de Nantes, du 22 août, porte que M. Hervé est exposé à une mort prochaine, s'il n'est soigné, et que sa maladie provient de l'humidité de sa prison et du défaut d'exercice. (Dossier de M. Hervé. Arch. du greffe.)

<sup>2</sup> Aux termes du décret du 24 novembre 1790, sur les suppressions de paroisses, c'était le curé de l'église à laquelle se faisait la réunion qui devenait curé de toute la nouvelle circonscription; ceux des églises supprimées avaient seulement la faculté d'être ses vicaires. (Répert. de Dalloz, t. xiv, *Culte*, p. 678.)

<sup>3</sup> Délibération de la municipalité de Machecoul, des 14 et 15 août 1791. (Arch. de la Préfecture.)

tailion du 84<sup>e</sup> régiment, lesquels, à la demande du curé Bossis, tiendront garnison dans cette ville jusqu'au 15 août<sup>1</sup>.

On destitue les huit officiers municipaux de Legé, et on les mande à comparaître devant le Département, le 8 août. Ils y déclarent qu'ils se croyaient en droit de s'opposer à l'installation du sr Bossis, attendu que, par arrêté de la commune, M. Bucher, l'ancien curé, a été autorisé à continuer ses fonctions, et que le district de Machecoul ne les a pas officiellement prévenus de la nomination du nouveau curé.

Force reste à la loi, et M. Bossis est installé; mais, le jour de la procession du 15 août, il est insulté. Le directoire de Machecoul se réunit pour délibérer de cette affaire. Le procureur syndic expose que l'on distribue dans la paroisse de Legé une ordonnance de l'évêque de Nantes, du 12 mai, à laquelle est du ce réveil du fanatisme<sup>2</sup>. « Vous voyez, Messieurs, ajoute-t-il, que le feu de la discorde qui a embrasé cette grande paroisse et que vous aviez étouffé par l'envoi d'un détachement de quarante hommes de troupes de ligne, renaît avec plus de violence que jamais. Le moment est venu d'employer les mesures les plus rigoureuses pour dissiper les troubles, les séditions et les entreprises des mauvais citoyens. » Faisant droit à ces conclusions, le directoire décide qu'il sera informé contre plusieurs personnes, et que la troupe restera à Legé aussi longtemps qu'il sera nécessaire<sup>3</sup>.

La commune de Saint-Lumine présente un spectacle analogue. Le curé Guidon, arrivant au milieu de son troupeau, est obligé de se faire accompagner, le 21 juillet, par un peloton, composé de soldats de la ligne et de gardes nationaux. Le 24, il faut envoyer de nouveau la force armée. Le 17 août, le district s'occupe de

<sup>1</sup> Délibération du district de Machecoul. (Arch. de la Préfecture.)

<sup>2</sup> Cette ordonnance de M. de la Laurencie avait vraisemblablement pour objet de notifier le second bref du pape, du 13 avril 1791, adressé à tout le clergé et à tous les fidèles, pour ordonner la rétractation du serment dans quarante jours, sous peine d'être suspens de l'exercice de tous ordres. Les élections de pasteurs et les érections d'évêchés et de cures y étaient aussi déclarées sacrilèges. (Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Église*, t. xxvii, p. 495.)

<sup>3</sup> Délibération du district de Machecoul, des 18 et 19 août 1791. (Archives de la Préfecture.)

diriger sur cette paroisse un détachement de vingt soldats du 84<sup>e</sup> régiment, avec des munitions de guerre. Toutefois, dès le lendemain, quatorze reviennent à Machecoul, sur la demande du curé, qui, attendu les promesses de tranquillité, consent à ne garder que six hommes au presbytère <sup>1</sup>. L'opposition venait surtout des officiers municipaux, ainsi que l'atteste cet arrêté du district, du 23 août : « Le prix des soldats (envoyés à Saint-Lumine) sera à la charge de ceux qui sont notoirement reconnus pour ennemis de la Constitution, tels que les officiers municipaux, le procureur de la commune et les notables. »

Disons de suite, pour n'avoir plus à y revenir, que, le 16 octobre, une plainte fut déposée au tribunal criminel contre un nommé René Duguy, coupable d'avoir conduit un certain nombre de personnes à la chapelle de Saint-Lumine, où l'on avait chanté les vêpres <sup>2</sup>, et qu'à la fin du même mois le curé Guidon n'avait pu réussir encore à se faire reconnaître comme prêtre par les habitants. « D'après cela, Messieurs, lit-on dans une de ses lettres au district de Machecoul, je vous prie d'aviser aux moyens de me mettre en sûreté dans mes fonctions publiques. Je crois que le meilleur moyen est d'envoyer des troupes aux frais des rebelles, et de les y laisser séjourner autant que le bon ordre l'exigera <sup>3</sup>. »

Le 5 août, le district décide qu'il n'y a pas lieu de faire droit à deux pétitions, la première des habitants de la Limousinière, ayant pour objet de demander le retour de M. Houssays, leur curé, enfermé au séminaire, la seconde, des habitants de Fresnay, demandant le retour de M. Loyseau <sup>4</sup>. Le vicaire de celui-ci, M. Guillon, était resté sur le territoire de Fresnay, où il exerçait en cachette

<sup>1</sup> Diverses délibérations du district se rapportant aux dates mentionnées. (Arch. de la Préfecture.)

<sup>2</sup> Registre de dépôt en matière criminelle du tribunal du district de Machecoul. (Archives du greffe.) — La rareté de ces plaintes et la futilité de leurs motifs peuvent servir à donner une idée du véritable caractère de l'opposition dont on se plaignait tant.

<sup>3</sup> Lettre originale de Guidon, du 25 octobre 1791. (Arch. de la Préfect., fonds du Département.)

<sup>4</sup> Délibération du district, du 5 août 1791. (Arch. de la Préfecture.)

son ministère. La municipalité de Bourgneuf-Saint-Cyr le dénonça et demanda en même temps que l'église de Fresnay fût fermée, les habitants pouvant très-bien venir à la messe à Saint-Cyr. Le district fit droit à la demande de la municipalité et enjoignit au sr Guillon de venir à Nantes, conformément aux art. 12 et 13 de la proclamation du Département, en date du 6 juin 1791<sup>1</sup>. Cette mesure, dit M. Chevas, ne fit qu'irriter les esprits<sup>2</sup>.

Bien qu'elle ait pour curé M. Jean-Joseph-Esprit Musset, ancien chanoine hebdomadaire de la cathédrale de Luçon, destiné à devenir président du district l'année suivante, la paroisse de la Chevrolière est loin de se montrer disposée à se rallier au culte constitutionnel. Voici ce qui s'y passe, d'après une lettre du curé au procureur syndic du district : « Monsieur, notre municipalité vient de vous prier de lui envoyer demain, sans faute, quatre ou six gardes nationaux ou soldats de troupe de ligne, afin qu'ils puissent saisir quelques-uns de ces marchands de processions. C'est vraiment un service nous rendre, car les deux abbés commencent à faire du mal dans ma paroisse, d'autant plus qu'ils se déguisent. » Il ajoutait de venir vers trois ou quatre heures du matin, pour les surprendre, et que l'un de ces abbés avait été vicaire à Saint-Aignan.

Le procureur syndic, envoyant cette lettre au Département, expose que « cette paroisse n'est pas la seule qui fasse de ces processions. Legé, ainsi que Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et Saint-Colombin éprouvent la même chose, et vraisemblablement cette épidémie fanatique va gagner toutes les paroisses<sup>3</sup>. » Le procureur syndic remarque ensuite que, depuis le décret du 14 septembre 1791, qui abolit toutes les procédures relatives à des faits de la Révolution<sup>4</sup>, l'audace augmente ; les curés sont injuriés, les enfants

<sup>1</sup> Dénonciation du 20 octobre. Arrêté du district du 29.

<sup>2</sup> *Notes sur la Loire-Inférieure*, p. 203.

<sup>3</sup> *Lettres de Musset et de Guilbaud, procureur syndic, du 3 octobre 1791.* (Arch. de la Préfect.)

<sup>4</sup> Le décret du 14 septembre 1791, qui accorda une amnistie générale, à l'occasion de la promulgation de la Constitution.

sont sans état civil ; on enterre dans les jardins. « Les curés qui avaient abandonné leurs cures ont repris leurs fonctions, et quelques-uns de ceux qui ont été remplacés n'ayant point abandonné le pays, mais s'étant tenus cachés, donnent VRAISEMBLABLEMENT les plus mauvais conseils. »

Ces processions et ces neuvaines nocturnes avaient, paraît-il, commencé dans le district de Clisson, autour de la chapelle Saint-Sauveur, près d'Aigrefeuille, et de là s'étaient propagées dans le district de Machecoul <sup>1</sup>.

Un arrêté fut pris aussitôt par le Département, défendant de s'assembler pour des cérémonies religieuses, « hors le cas où elles sont permises, suivant le rit de l'Eglise et les lois du royaume », sous peine de dispersion par la force armée, sans préjudice de la poursuite devant les tribunaux.

On comprend aisément qu'avec de pareilles dispositions, les messes des prêtres constitutionnels devaient être peu fréquentées. Un fait, particulier à la commune de Sainte-Pazanne, en fournit une preuve certaine. C'est l'envoi d'une requête de cette municipalité au district, pour appuyer une pétition des fermiers des chaises, ayant pour objet de demander une réduction sur le prix du bail, attendu qu'il ne vient presque personne à la messe du prêtre constitutionnel <sup>2</sup>.

Partout, au contraire, où les paysans savaient qu'ils avaient chance d'entendre une bonne messe, ils y couraient. Ainsi l'on savait à Sainte-Pazanne que M. Charette de Boisfoucault se faisait dire la messe dans sa chapelle par un religieux chartreux nommé Cleret, et l'on s'arrêtait dans le chemin auprès de la chapelle, à l'heure de la messe. Ce fait devint l'objet d'une dénonciation au district contre le sieur Cleret, mais on n'y donna pas suite, par la raison que ce religieux consentait à suppléer le curé constitutionnel de la Basse-Indre <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Lettre du 3 octobre, déjà citée. — Voyez, sur le caractère paisible de ces processions en Maine-et-Loire, lieu de leur première origine, l'abbé Tresvaux, *Hist. de l'Eglise et du diocèse d'Angers*, t. II, p. 407.

<sup>2</sup> Délibération du district de Machecoul, du 17 septembre 1791.

<sup>3</sup> Délibération du district de Machecoul, du 4 octobre 1791.



L'empressement était moindre auprès d'un autre religieux, du nom de Courjault, qui de Récollet était devenu curé constitutionnel de Montbert. Celui-là était en querelle avec son maire et avec ses paroissiens, et ce n'était pas par la mansuétude qu'il essayait de gagner les cœurs. Dans une échauffourée, à laquelle avait pris part une partie de la population, on le vit, le 13 novembre ajuster la foule avec son fusil<sup>1</sup>. Vainement, quelques jours après, la municipalité de la paroisse de Geneston, voisine de celle de Montbert, pétitionnait pour qu'on rendit à ses paroissiens leur curé, M. Simon. Le district accueillit cette demande en déclarant qu'il n'y avait pas lieu à délibérer<sup>2</sup>.

Le tableau que je viens de tracer ne donnerait qu'une idée fort incomplète de la situation véritable de ces diverses paroisses, si l'on envisageait l'irrégularité du ministère de leurs pasteurs, au seul point de vue de l'accomplissement des devoirs religieux; mais la qualité de curé emportant encore avec elle le droit exclusif de rédiger les actes de l'état civil, des embarras de toute sorte résultaient de cette double qualité de prêtre et d'officier de l'état civil, aussi bien dans les lieux où il n'y avait pas de curés officiels que dans ceux où il y en avait, mais où l'on répugnait à s'adresser à eux<sup>3</sup>.

Il devenait alors évident, à ne s'en tenir qu'aux faits, que l'expérience de l'établissement du culte constitutionnel dans les cam-

<sup>1</sup> Déclaration de Jacques Dupont, mennier, lors de l'instruction de l'affaire, en juillet 1792. (Papiers du tribunal de Macheoul. Archives du greffe.)

<sup>2</sup> Délibération du district de Macheoul, du 18 novembre 1791. (Arch. de la Préf.)

<sup>3</sup> On peut conclure d'une réponse faite à Bailly, venant à l'Assemblée, le 14 mai 1791, dénoncer la négligence des parents à faire baptiser leurs enfants à l'église paroissiale, que le comité ecclésiastique avait, dès ce moment, préparé une loi, d'après laquelle les actes d'état civil ne seraient plus confondus avec les actes religieux. (*Monit.*, du 17 mai 1791, N° 137.) D'autres soins ayant détourné l'attention de l'Assemblée, les députés Baert et Hilaire, le 24 octobre de la même année, renouvelèrent la demande de cette loi. Un rapport sur cet objet, dont on avait chargé Muraire, fut lu, le 15 février 1792. On commença la discussion au mois de juin, et la loi du 27 septembre 1792, qui en résulta, est la première loi de la période révolutionnaire qui ait enlevé aux ministres du culte, pour les remettre aux municipalités, les registres de l'état civil. (Voy. cette loi, *Répert.* de Dalloz, t. II, p. 489, *Actes de l'Etat civil.*)

pagnes de la Loire-Inférieure avait été complète. Il fallait être aveugle, pour ne pas apercevoir que l'on allait à une persécution violente, si l'on s'obstinait davantage à marcher dans cette voie. Au lieu d'avancer on reculait, car les adversaires des idées nouvelles, consultés sur le meilleur moyen à employer pour rendre la Révolution odieuse, n'auraient pu conseiller une politique plus efficace que celle des administrations. Sans cesse les hommes qui les composaient parlaient du fanatisme de leurs adversaires, et la passion qui les animait était une passion plus méprisante que le fanatisme, puisqu'ils voulaient imposer par la force une religion à laquelle il n'avaient pas même le mérite de croire. Vainement on dirait qu'il était nécessaire de briser l'ancienne hiérarchie ecclésiastique pour opérer des réformes durables; c'était s'engager dans une folle aventure que de venir rétablir, sous une forme qui devait soulever de sérieuses résistances, la confusion du spirituel et du temporel, que l'on avait eu la prétention de détruire à jamais. Un peu de réflexion suffit à montrer que rien ne s'oppose à ce que deux cultes, complètement différents, vivent en paix dans une paroisse rurale, sous la protection d'un gouvernement impartial, parce qu'alors chaque pasteur reconnaît son troupeau et chaque troupeau son pasteur; mais telle n'était point la situation des prêtres réfractaires à l'égard des curés constitutionnels. Le culte de ceux-ci ne différait point assez du culte de ceux-là, pour que ces derniers ne fussent pas dans l'obligation d'éclairer les fidèles sur les dangers d'un schisme, qui se parait, avec une hardiesse qui n'excluait pas l'hypocrisie, du drapeau et des formes extérieures de l'orthodoxie.

Dans le district de Machecoul, l'attachement des paysans pour leurs curés était si grand, que nous les avons vus, lors de la rédaction des cahiers, placer au rang des réformes l'augmentation des portions congrues, accordées jusqu'alors à ceux-ci, et leur admission aux conseils de la province. Comment espérer que, dans des paroisses où il n'y avait qu'une église, ces mêmes paysans veraient sans regret s'éloigner d'eux de vieux amis, investis de leur confiance, et ne protesteraient pas contre leur remplacement par des inconnus? Je n'ignore pas qu'on ne laisse de répéter que les prêtres regrettaient leurs dîmes et leur influence perdues, et que

c'était pour les reconquérir qu'ils poussaient à un soulèvement. Ce raisonnement serait acceptable, si nous n'avions pas constaté le désintéressement avec lequel le clergé avait lui-même, à partir de 1789, abandonné ses privilèges pécuniaires, sorte de privilèges sur lesquels on ne revient pas, quand ils ont été détruits<sup>1</sup>. Mais comment parler du regret des privilèges pécuniaires de la part des prêtres du district de Machecoul ? Si la plupart d'entre eux percevaient des dîmes et tiraient un certain revenu des terres attachées à leurs cures, il y en avait plusieurs dont le sort se trouvait notablement amélioré par les lois nouvelles<sup>1</sup>. Au surplus, ce que j'avance ici n'est pas une simple hypothèse ; les états des revenus des bénéfices dressés par les soins des municipalités pour le comité ecclésiastique, ont été en partie conservés, et si je base mes appréciations sur ceux que j'ai pu me procurer, grâce à l'aide bienveillante et éclairée de M. Ramet, l'archiviste de la Préfecture, j'arrive au résultat suivant : les curés de la Benate, de la Chevrollière, de Fresnay, de Geneston (l'abbaye y remplissait les fonctions curiales), de la Marne de la Limousinière, de Montbert, de Saint-Mars, de Saint-Lumine, de Saint-Philbert, se partageaient inégalement une somme de 25,000 livres, dîmes comprises, avec la charge de payer et d'entretenir les vicaires ; et si ces mêmes prêtres, curés et vicaires, avaient consenti à prêter le serment, ils auraient perçu ensemble un peu plus de 19,000 livres<sup>2</sup>.

Dans la crainte que mes propres recherches, incomplètes sous tant de rapports, ne soient pas considérées comme suffisantes pour m'autoriser à porter sur le clergé du diocèse de Nantes ce jugement

<sup>1</sup> Etats des revenus du clergé de chaque paroisse, dressés en mars 1791 par les municipalités, comparés avec le registre de comptabilité du district de Machecoul. (Archives de la Préfecture.)

<sup>2</sup> La *portion congrue* était de 500 livres, depuis l'édit de 1768, et sur la demande de l'assemblée du clergé de 1786, (voy. *Mémoires de Picot sur l'Eglise au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 3<sup>e</sup> éd. t. iv, p. 169, et t. v, p. 214), Louis XVI, par une déclaration du 16 février 1789, spéciale à la Bretagne, l'avait portée à 700 livres, pour les curés, et à 350 livres, pour les vicaires. — Le décret du 24 juillet 1790, annexé à celui sur la constitution civile du clergé, accordait 1,200 livres, comme minimum, aux curés, et 700 livres aux vicaires. (Art. 4 et 9, *Répertoire de Dalloz*, t. xiv, *Culte*, p. 670.) Quant aux curés bénéficiaires, l'article 4, 2<sup>e</sup>, leur accordait une portion de leurs revenus, pourvu que le tout ne dépassât pas 6,000 livres.

favorable, j'appellerai l'attention du lecteur sur cette page d'un historien, qui avoue lui-même avoir commencé l'étude des mêmes faits avec un esprit prévenu : — « Nous avons, dit Mellinet, vécu avec les hommes de notre ville les plus attachés à la philosophie de leur époque... Ces premières relations... nous avaient disposé à croire que le clergé de Nantes s'était attiré la persécution par ses propres fautes, car nos souvenirs sympathisent encore de patriotisme avec ces hommes dont la fougue d'esprit n'excluait pas la noblesse de cœur... Nous nous disions, avec le sentiment de justice que nous croyons avoir dans l'âme : La religion était pure, ses ministres ne l'étaient pas. Mais, lorsque tout s'est déroulé sous nos yeux, lorsque nous avons eu en main tous les actes de la cité, soit des ministres du culte, soit des délégués du pouvoir ou du peuple, il nous a été donné d'apprécier par nous-même la conduite de chacun ; alors avec quel sentiment pénible nous avons vu comment la calomnie était facilement accueillie, comment les préventions les plus injustes étaient facilement adoptées !<sup>1</sup> »

On ne doit pas s'attendre à trouver des déclarations de cette nature dans le rapport de Gallois et Gensonné sur leur mission dans les provinces de l'Ouest<sup>2</sup>. Toutefois, si on lit ce document avec attention, et en faisant la part de l'exagération que comportait la phraséologie du temps, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les seuls mobiles auxquels ces commissaires attribuent les émeutes sont, de la part des prêtres, un ensemble de mesures propres à prémunir les esprits de l'invasion du schisme, et, de la part des fidèles, un inaltérable attachement au culte orthodoxe.

Ils constatent que, jusqu'à l'époque de la prestation du serment, le pays avait été tranquille : les citoyens aimaient la paix, ils avaient le sentiment de l'ordre et reconnaissaient les bienfaits de la Révo-

<sup>1</sup> *La Commune et la Milice de Nantes*, par Camille Mellinet, t. vi, p. 154.

<sup>2</sup> Gensonné, membre du tribunal de cassation, et Gallois, commissaire de l'instruction publique, avaient été envoyés en mission dans la Vendée, pour y étudier l'état des esprits, par décret de l'Assemblée constituante, du 16 juillet 1791. Nommés tous les deux membres de l'Assemblée législative, ils y rendirent compte de leur mission dans un rapport que lut Gensonné, le 9 octobre 1791, et dont le *Journal des Débats*, (N° 9), contient une analyse très-détaillée. Voir aussi l'abbé Jager, *Hist. de l'Eglise de France pendant la Révol.*, t. II, p. 451 et suiv.

lution. A Châtillon, les commissaires avaient reçu des prières instantes de conserver les anciens prêtres; on ne voulait pas autre chose; des paysans avaient offert pour prix de ce bienfait le double de leurs contributions. Les hommes qu'on avait peints aux commissaires comme des furieux, les avaient quittés l'âme remplie de paix et de bonheur, lorsqu'ils leur avaient fait entendre qu'il était dans les principes de la constitution nouvelle de respecter la liberté des consciences. « Ces paroles d'un des chefs de la Gironde, dit M. de Pressensé, renferment la plus sévère condamnation de toutes les mesures de la Révolution. Elles prouvent que la guerre civile pouvait être évitée par une pratique loyale de la constitution<sup>1</sup>. »

Gallois et Gensonné avaient vu les choses de près et les avaient bien vues. Nous en trouvons la preuve dans une lettre adressée au Département par les membres du directoire et le procureur syndic du district de Machecoul, lettre contenant des renseignements que le ministre de l'intérieur avait demandés. « Notre district, écrivaient-ils, le 7 novembre 1791, avoisine la Vendée et lui ressemble. Nul n'offre peut-être un moindre nombre de prêtres assermentés. Des 24 paroisses dont il est composé, deux curés seulement, savoir, ceux de Bourgneuf et de Saint-Philbert, ont obéi à la loi. Quelque désir que l'on eût de remplacer les 22 autres, et quelques recherches que l'on ait faites, à peine a-t-on trouvé huit sujets qui aient voulu consentir à leur élection. Encore en a-t-on tiré des districts voisins, et nul de ces curés constitutionnels, si ce n'est celui de Bourgneuf, n'a de vicaire. Il est vrai que, dans l'état où sont les choses, ils n'en ont pas besoin. » Tels sont les progrès de l'erreur, que l'on considère un prêtre assermenté comme un schismatique, et que « communiquer avec lui, c'est participer à ses erreurs. D'après ces idées, la multitude ne veut ni assister à sa messe, ni entendre ses instructions, ni recevoir de lui aucun sacrement. Les églises à ce moyen sont désertes, et si l'on en excepte un nombre de patriotes dans les villes, le reste fait ainsi que la presque totalité des habitants de la campagne, et va cher-

<sup>1</sup> *L'Eglise et la Révolution*, p. 197.

cher à une et deux lieues une messe que l'on trouverait à sa porte. » On se dédommage en insultant le prêtre assermenté, ce qui crée des discordes dans les familles, « le bien public en souffre, l'amour de la constitution s'affaibit, beaucoup de municipalités sont sans zèle. *Tels sont les tristes effets du serment sans restriction, décrété et exigé à la suite de la constitution civile du clergé. Soit coalition, soit erreur, ce qu'il y a de vrai, c'est que c'est de l'époque du serment en question que datent les troubles qui désolent nos campagnes, troubles qui fatiguent et la garde nationale et la troupe de ligne sans cesse sur pied pour contenir les séditeux, protéger les curés constitutionnels et prêter main-forte à la loi.* » Ici, les auteurs de la lettre expriment quelques regrets que l'on n'ait pas admis la restriction de l'évêque de Blois et se demandent s'il n'y aurait pas avantage à modifier cette loi, « qui n'est qu'un décret réglementaire. »

Les mesures relatives à la nouvelle circonscription des paroisses n'ont pu être prises, la superstition ayant empêché de donner les renseignements nécessaires, parce qu'on y a vu un empiétement sur la puissance spirituelle.

Venant ensuite à parler des couvents, le directoire s'exprime ainsi : « Les Capucins de Machecoul et les Cordeliers de Bourgneuf dont les maisons servent de casernes, étaient, avec l'abbaye de Geneston, les seules communautés qui nous restassent depuis la réunion des Bénédictins de la Chaume à Machecoul. Nous demandons le transport de nos Calvairiennes dans d'autres couvents..... Nous n'aurons plus après que les Fontevistes du Val-de-Morière. »

Enfin, le directoire termine cet intéressant exposé en disant qu'il se peut que les deux cultes vivent librement ensemble dans les villes, mais que la chose est impossible dans les campagnes <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Lettre originale. (Archives de la Préfecture.) A cette lettre se trouve joint l'état suivant du clergé constitutionnel et réfractaire :

*Curés constitutionnels* : Trinité de Machecoul, M. Letort ; Bourgneuf-Saint-Cyr, M. Marchesse ; Saint-Philbert, M. Villers ; La Chevrollière, M. Musset ; Montbert, M. Courjault ; Saint-Lumine-de-Coutais, M. Guidon ; Legé, M. Bossis ; Sainte-Pazanne, M. Bizeul ; Port-Saint-Père, M. Fortineau ; Saint-Hilaire-de-Chaléons, M. Guibeneuf.

*Curés réfractaires*, n'ayant point été remplacés : M. Blanchard, de Sainte-Croix

Cette impossibilité étant nettement constatée par des fonctionnaires en situation d'être bien informés, on se trouve amené à conclure que les agissements du Département en faveur du maintien du culte constitutionnel, tendaient directement à la destruction de la religion orthodoxe. On a vu que les membres du district de Machecoul auraient désiré un accommodement; mais ils devaient, comme beaucoup d'autres, subir la pression des Sociétés populaires. Machecoul en avait une, qui, sous le nom de *Société des amis de la Constitution*, participait à la grande affiliation jacobine, et cette société, ne pouvant supporter la présence du curé de Sainte-Croix, signait une pétition, le 20 novembre 1791, pour demander une prompte solution relativement à la suppression ou au maintien de cette paroisse, et, pour le cas où elle serait maintenue, le remplacement du curé dans un bref délai. « Nous l'avons déjà dit plusieurs fois, lit-on dans cette pétition, et nous ne cesserons de le répéter, l'intérêt de la religion, le bon ordre de la société, exigent une prompte solution. <sup>1</sup> »

Cependant l'Assemblée législative avait remplacé l'Assemblée constituante, et en avait reçu la lourde tâche de résoudre la question du clergé insermenté. « Cette question était celle de savoir si l'on suspendrait la constitution pour frapper et écraser le clergé dissident; si, non content de lui refuser la liberté des cultes, on lui retirerait les droits reconnus à tous les citoyens. Il s'agissait donc de décider si l'on fonderait la liberté par la liberté, ou bien si on lui donnerait l'arbitraire le plus odieux pour garantie <sup>2</sup>. »

de Machecoul; M. Blanchard, de Saint-Mesme; M. Juguet, de la Marne; M. Guibaud, de Paulx; M. Loyseau, de Fresnay; M. Simon, de Geneston; M. Milliers, de Saint-Mars-de-Coutais; M. Gohéau, de la Benate; M. Rolland, de Saint-Étienne-de-Mer-Morte; M. Mulonnière, de Touvois; M. Houssays, de la Limousinière; M. Giraud, de Saint-Colombin; M. Buord, de Saint-Étienne-de-Corcoué; M. Brosaud, de Saint-Jean-de-Corcoué.

Signé des membres du district, le 7 novembre 1791.

<sup>1</sup> Original de cette pétition au Département, signée de 32 membres de la Société, en tête desquels se trouve le curé Letort. (Archives de la Préfect.)

<sup>2</sup> M. de Pressensé, ouvrage déjà cité, p. 206. — C'est aussi à ces deux termes que le député Baert avait ramené la question, le 21 octobre 1791. Voy. *Journal des Débats*, N° 21, p. 8.

Je n'entrerai point dans tous les détails de la longue discussion, proposée, le 7 octobre 1791, par Couthon, engagée, le 21 du même mois, et qui se termina par le décret du 29 novembre 1791 ; plusieurs auteurs en ont retracé un tableau véridique et animé<sup>1</sup>. Coustard, qui avait été l'un des premiers à prendre la parole, peut être compté au nombre des orateurs qui se montrèrent les plus hostiles aux prêtres réfractaires, et dont les discours n'eussent point été déplacés à la Convention, dans ses plus mauvais jours<sup>2</sup>. Un membre, qui proposa de déclarer que la constitution civile du clergé n'était pas la constitution du royaume, et que chaque homme, ayant le droit de choisir son Dieu, a le droit de choisir aussi ses ministres, fut accueilli par des murmures<sup>3</sup>. Gensonné, qui avait plus de titre qu'un autre à se faire entendre dans cette discussion, ne réussit pas davantage à ramener l'Assemblée aux idées libérales et modérées.

Selon ce député, il fallait, dans l'appréciation des faits, tenir moins de compte de la différence des opinions religieuses que de l'intimité des rapports qui lient cet objet à l'ordre social, par suite des fonctions d'officiers de l'état-civil, dont les prêtres ont été laissés en possession. Il s'éleva ensuite contre l'enlèvement des prêtres non sermentés, demandant que cette loi fût proscrite, comme tendant à une exécution purement arbitraire et comme contraire à l'intérêt de cette portion du peuple auquel on dirait vainement que les églises paroissiales sont ouvertes, lorsqu'il n'y trouverait qu'un culte qui blesserait la liberté de sa conscience. « L'insuffisance des mesures, disait-il, en attirerait bientôt de plus sévères, et qui peut calculer le terme où l'on pourrait s'arrêter ! »

Gensonné proposait, comme moyen de réprimer les troubles, une loi contre l'intolérance de toutes les sectes, loi purement civile, également protectrice de toutes les opinions, contraire à tout esprit

<sup>1</sup> Notamment M. l'abbé Jager et M. de Pressensé, le premier, t. III, p. 7, le second, p. 207, de leurs ouvrages déjà cités.

<sup>2</sup> Voir le discours de Coustard, auquel le *Journal des Débats*, du 28 octobre, ne consacre que quelques lignes, dans le *Journal de la Correspondance*, t. XI, p. 332, et les *Annales* de Verger, t. V, p. 208.

<sup>3</sup> Discours de Fressenel. *Journal des Débats*, du 24 octobre 1791, N° 24, p. 6.



de parti, et qui détacherait les fonctionnaires ecclésiastiques de tout ce qui peut intéresser l'ordre civil <sup>1</sup>.

Il est fort douteux que l'Assemblée se serait ralliée à ces sages propositions, mais elle trouva un nouveau prétexte à son irritation dans un récit de troubles qui venaient d'éclater en Maine-et-Loire, et qui présentaient, d'après les dépêches des administrations lues dans la séance du 6 novembre <sup>2</sup>, tous les caractères d'une véritable guerre civile. Goupilleau profita de l'occasion pour dire que la Vendée éprouvait les mêmes agitations et pour avancer ce fait, si souvent reproduit ensuite, de prêtres parvenus à persuader aux crédules habitants des campagnes qu'ils seraient invulnérables tant qu'ils se battraient pour la religion.

Un autre député, de la Loire-Inférieure, annonça qu'un curé constitutionnel de ce département venait d'y mourir avec tous les symptômes du poison, « événement qui a épouvanté tous les prêtres sermentés, qui veulent se retirer <sup>3</sup>. »

C'était de calme que l'Assemblée avait besoin, et on ne négligeait aucune occasion de passionner le débat. A Nantes, on suivait la même tactique. Le journal la *Chronique* demandait hautement une solution radicale, interdisant tout exercice de leur culte aux prêtres réfractaires et à leurs adhérents. « Il est de fait, disait ce journal, que ceux qui ont une religion qui diffère de celle catholique, apostolique et romaine, tels que les Juifs, les Mahométans et les payens, ont le droit incontestable d'élever, à leurs frais, des temples pour y exercer le culte de la religion qu'ils professent, et ce sont eux, eux seuls, qui peuvent et doivent s'autoriser de l'article x de la *Déclaration des droits de l'Homme*. Mais vouloir permettre à des prêtres menteurs et fanatiques d'élever des églises particulières pour y exercer le culte catholique, apostolique et romain, seul salarié par l'État, c'est autoriser des bouches vendues à

<sup>1</sup> *Journal des Débats*, du 3 novembre 1791, N° 34, p. 12.

<sup>2</sup> *Ibid.*, N° 37, p. 6. — Voy., sur les troubles, qui étaient fort loin d'avoir le caractère d'une guerre civile, l'abbé Tresvaux, *Hist. de l'Église et du diocèse d'Angers*, t. II, p. 404 et suiv.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 8. Je ne puis apporter un démenti catégorique à cette affirmation, mais j'ai constaté que la *Chronique* avait négligé d'enregistrer l'événement.

l'aristocratie, c'est vouloir éterniser des haines superstitieuses contre la constitution..... Donnez-leur des églises particulières, c'est leur ouvrir des lieux de ralliement ; c'est dans ces fournaies de fanatisme qu'ils forgeront le fer qui devra faire couler le sang des patriotes..... Les prêtres non assermentés n'ont-ils pas la libre entrée des églises dans lesquelles on exerce le culte de la religion catholique, apostolique et romaine ? Ne peuvent-ils pas célébrer les cérémonies qu'elle prescrit et auxquelles la constitution n'a apporté aucun changement ? etc. <sup>1</sup> »

Les prêtres pourtant n'étaient pas les seuls que l'on eût pu accuser de troubler l'ordre ; Gensonné disait, le 21 novembre, que « vainement l'Assemblée chercherait des moyens de répression contre les prêtres perturbateurs, si elle ne punissait en même temps les fonctionnaires publics qui fomentaient les troubles <sup>2</sup>. » Dans une adresse au Roi, du 20 novembre, le clergé demandait qu'on produisit des preuves à l'appui des dénonciations faites contre lui <sup>3</sup>.

Le décret du 29 novembre 1791 <sup>4</sup> ordonnait à tous les ecclésiastiques non assermentés de se présenter dans la huitaine, à partir de la publication, devant la municipalité de leur domicile pour y prêter le serment civique, dans les termes de l'article v, titre 2, de la constitution. (Art. 1.) <sup>5</sup> Les municipalités doivent former un tableau des prêtres assermentés et de ceux qui ne le sont pas ; les premiers sont dispensés de toute formalité ; les autres ne pourront toucher aucune espèce de traitement du Trésor public, à moins qu'ils ne présentent la preuve de la prestation du serment civique. (Art. 2, 3 et 4.) <sup>6</sup> Ceux-là seront soumis à une surveillance

<sup>1</sup> *Chronique de la Loire-Inférieure*, du 29 octobre 1791, N° 90, p. 782.

<sup>2</sup> *Journal des Débats*, N° 52, p. 6.

<sup>3</sup> Voy. cette adresse, dans le N° du 4 décembre 1791, du *Journal de la correspondance de Nantes*, t. x, p. 425.

<sup>4</sup> Ce décret, n'ayant pas été sanctionné par le Roi, n'eut jamais d'autorité légale ; aussi ne se trouve-t-il pas dans tous les recueils de lois. Ses articles furent votés, selon l'usage, à divers intervalles ; j'indique la date du vote de chacun d'eux, ce qui fournit un moyen aisé de suivre la discussion dans le *Journal des Débats*. — Le *Journal de la Correspondance* contient ce décret, t. xi, p. 451.

<sup>5</sup> *Journal des Débats*, du 16 nov. 1791, N° 47, p. 17.

<sup>6</sup> *Ibid.*, du 17 nov., N° 48, p. 17.

active, et s'il survient des troubles religieux dans une commune où ils résident, ils pourront être éloignés provisoirement du lieu de leur domicile par arrêté du Département. (Art. 5 et 6.) En cas de désobéissance à l'arrêté du Département, ils seront punis d'un an de détention. (Art. 7.)<sup>1</sup> S'il s'élève des séditions dans une commune, les frais de la répression seront supportés par tous les citoyens, sauf leur recours contre les coupables. (Art. 9.)<sup>2</sup> Les articles 10 à 13<sup>3</sup> déterminaient l'usage qui serait fait des listes : les directoires des Départements devaient s'en servir pour former un état très-minutieux, contenant des renseignements sur les prêtres, à la suite duquel le conseil de Département prendrait un arrêté motivé qu'il communiquerait à l'Assemblée nationale. Le dernier article, voté, ainsi que le préambule, le 29 novembre<sup>4</sup>, donnait droit à tous les citoyens d'acheter, d'affermir des édifices, pour y célébrer un culte quelconque ; mais cette faculté ne pouvait s'étendre aux prêtres qui avaient refusé de prêter le serment civique ; ceux-là « sont déclarés incapables d'exercer aucune fonction ecclésiastique ni civile. »

Est-il besoin de faire remarquer à quel point, par ce décret, la Révolution, personnifiée dans l'Assemblée législative, mentait à ses promesses les plus solennelles ? La constitution n'avait imposé le serment civique qu'aux seuls fonctionnaires, et on l'exige de toute une classe de citoyens qui n'aspiraient à aucune fonction. Pourquoi une législation pénale particulière et une loi des suspects créées pour cette même classe ? Si les prêtres étaient coupables, était-il donc impossible de les convaincre de leurs méfaits et de leur faire appliquer par les tribunaux la peine réservée aux séditeux ? Le décret du 20 avril 1790 (art. 5 et 6), avait placé les pensions ecclésiastiques au rang des dépenses nationales ; celui du 8 février 1791<sup>5</sup> accordait un traitement de cinq cents francs aux curés

<sup>1</sup> *Ibid.*, 18 nov., N° 49, p. 13.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 19 nov., N° 50, p. 10.

<sup>3</sup> *Ibid.*, 21 nov., N° 52, p. 13.

<sup>4</sup> *Ibid.*, N° 60, p. 16. — Les art. 15, 16 et 17, peu importants pour notre sujet, furent votés le 23 nov. *Ibid.*, N° 54, p. 15.

<sup>5</sup> Voyez ces décrets dans le *Répertoire* de Dalloz, t. xiv, *Culte*, p. 666.

remplacés qui se retireraient pour refus de serment, et les administrations étaient investies du pouvoir arbitraire d'enlever, sous le moindre prétexte, ce traitement, plusieurs fois garanti par la loi.

M. Louis Blanc, pour atténuer la portée de ce décret, fait remarquer que le serment prescrit n'était point celui de la constitution civile du clergé, et que, de l'aveu de M. Jager, plusieurs ecclésiastiques respectables déclarèrent qu'on pouvait le prêter en toute sûreté de conscience <sup>1</sup>. Cela est vrai, mais toute la vérité eût consisté à dire que M. Jager ajoute, ensuite, que la majorité du clergé de France adopta l'opinion contraire. Il n'est, en effet, pas permis de se méprendre sur la partie de ce serment civique, si l'on étudie la discussion du décret du 29 novembre. Sans parler de l'exception introduite en faveur des ministres protestants que l'on dispensait de fournir ce gage de patriotisme <sup>2</sup>, l'Assemblée avait repoussé un amendement proposé par Lemontey et tendant à établir une démarcation entre la constitution de l'Etat et le règlement de la police religieuse <sup>3</sup>.

Bien que ce décret n'ait jamais eu force de loi, il était utile de le faire connaître comme témoignage des dispositions du pouvoir législatif, dans lesquelles les administrations départementales ne virent qu'un encouragement à persévérer dans la voie des mesures arbitraires contre le clergé.

Au fond, il importait peu au Département de la Loire-Inférieure que le décret du 29 novembre n'eût pas force de loi, si, au moyen de ses arrêtés, il pouvait en appliquer les dispositions principales. Cela ne tarda point; le 8 décembre, une pétition fut rédigée et signée, et remise au Département.<sup>4</sup> On y demandait avec instance

<sup>1</sup> Comparer sur ce point M. Louis Blanc, *Hist. de la Révol.*, t. vi, p. 214; — M. l'abbé Jager, t. iii, p. 46; — M. de Pressensé, p. 220; — M. Michelet, *Hist. de la Révol.*, t. iii, p. 343.

<sup>2</sup> *Journal des Débats*, du 29 novembre 1791, n° 60, p. 6, et l'article dernier du décret.

<sup>3</sup> Séance du 16 novembre 1791, *Journal des Débats*, n° 47, p. 15.

<sup>4</sup> Voir l'analyse de cette pétition dans les archives de Verger, t. v, p. 213. — Le décret du 29 novembre 1791 eut l'approbation d'un grand nombre de prêtres constitutionnels et notamment de Grégoire. (*V. Chronique*, n° 100, p. 866.)

des mesures rigoureuses contre le fanatisme, représenté par les prêtres insermentés, coupables de tout, même du non recouvrement des impôts<sup>1</sup>. Le conseil, qui tenait alors sa session, fit droit à cette pétition par son arrêté du 9 décembre, en marge duquel on lit, sur le registre original : « Arrêté vigoureux relatif aux prêtres, » et dont voici les principales dispositions : — « Le conseil général du Département, considérant l'état de fermentation et de troubles où sont actuellement les habitants des campagnes, séduits par des hommes qui abusent de leur confiance en mettant leurs idées religieuses en opposition avec leur soumission aux lois. . . ; considérant que les administrateurs chargés de veiller à la sûreté et à la tranquillité des citoyens seraient coupables, s'ils laissaient paralyser en leurs mains le pouvoir que la loi leur a confié ;

» A arrêté et arrête : 1<sup>o</sup> Que les ecclésiastiques qui ont été ci-devant amenés au chef-lieu du département, en exécution des arrêtés du Directoire, et qui en sont sortis, seront tenus, dans le délai de huitaine, à compter de la publication du présent, d'y revenir et d'y fixer leur résidence, à faute de quoi ils y seront conduits par la force publique.

2<sup>o</sup> Que lesdits ecclésiastiques seront tenus de constater chaque jour à midi leur présence au Directoire de Département, en s'inscrivant sur un registre qui sera ouvert à cet effet dans un des bureaux du secrétariat.

3<sup>o</sup> Que tous les ecclésiastiques non sermentés quels qu'ils soient qui, par leur conduite, leurs discours ou leur *présence*, inspireraient la désobéissance aux lois, l'éloignement du culte salarié par la nation, et l'esprit de sédition et de révolte, et qui abuseraient des choses les plus sacrées pour égarer les esprits, seront conduits au chef-lieu du département, pour y résider et constater leur présence comme ci-dessus.

4<sup>o</sup> Dans le cas où l'exécution des articles ci-dessus laisserait des

<sup>1</sup> On lit dans le *Journ. de la Correspondance de Nantes*, 11 décembre 1791, t. xi, p. 476 : « On a imputé à l'anarchie la cessation du paiement des contributions ; c'est au fanatisme qu'il fallait l'imputer, à ce fanatisme qui pèse de tout son poids sur le crédit public et tend à l'anéantir en faisant perdre aux assignats toute confiance. »

paroisses dépourvues de ministres, il y sera sur le champ suppléé par M. l'Evêque, qui en sera prévenu . . . . .

7<sup>o</sup> Une expédition du présent sera envoyée à l'Assemblée nationale et au roi pour être soumis à leur approbation <sup>1</sup>. »

Cette mention de l'envoi au roi n'était plus qu'une vaine formule, mais l'arrêté parvint à l'Assemblée et Goupilleau (de Fontenay) <sup>2</sup> le lut dans la séance du 20 décembre 1791, en exprimant le désir que l'Assemblée le ratifiât, et en priant qu'il en fût fait mention honorable au procès-verbal. A cette proposition plusieurs membres répondirent par celle de l'ordre du jour; d'autres, par celle du renvoi au comité de législation. Un député d'Ille-et-Vilaine, Duval <sup>3</sup>, voulut combattre la demande de mention honorable; on lui refusa d'abord la parole, qui lui fut ensuite accordée par un décret, et voici ce qu'il dit : « J'ai été surpris, lorsqu'après la lecture faite de cet arrêté, M. Goupilleau a demandé qu'il en fût fait mention honorable; je l'ai été bien davantage, lorsque j'ai vu que cet acte, parfaitement inconstitutionnel, trouvait des approbateurs. Je ne me dissimule pas combien les circonstances ont d'empire sur des administrateurs environnés de dangers; mais le plus grand de tous serait que les départements, qui n'existent que par la loi, fissent renaitre dans l'empire ce monstre, que l'Assemblée constituante a eu tant de peine d'écraser, l'arbitraire . . . . . Les administrateurs du Département ont pris un arrêté qui viole la justice et les lois; je demande donc qu'il n'en soit pas fait de mention honorable. » On lui répon-

<sup>1</sup> Registre des procès-verbaux de la session du Conseil de Département, n<sup>o</sup> 82, présidence de Villers (Arch. de la Préfecture). Reproduit intégralement dans le n<sup>o</sup> 103 de la *Chron. du dép. de la Loire-Inférieure*, du 15 décembre 1791, p. 888. — M. Créteineau-Joly (*Vendée militaire*, t. 1, p. 33, 3<sup>e</sup> édit.) cite un arrêté semblable du Directoire du Département de Maine-et-Loire, portant la date du 1<sup>er</sup> février 1792. Ce Département était, on le voit, fort distancé par celui de la Loire-Inférieure.

<sup>2</sup> C'était son homonyme, Goupilleau, de Montaigu, qui, membre de l'Assemblée constituante, se plaignait, à la séance du 13 août 1791, de la faiblesse de la répression dans le département de la Loire-Inférieure, où trente personnes venaient d'être tuées dans les séditions (*Moniteur* du 14 août, n<sup>o</sup> 226, p. 937); fait dont je n'ai trouvé aucune trace.

<sup>3</sup> Duval, selon la biographie de Rabbe, lorsqu'il devint membre de la Convention, s'attacha au parti de la Montagne.

dit, non sans raison, que les administrateurs du Département avaient agi dans le même esprit que l'Assemblée; qu'ils n'avaient fait que ce que l'Assemblée avait fait et ce dont le *veto* seul avait empêché l'exécution. Un ordre du jour pur et simple couvrit cette illégalité; c'était franchement reconnaître qu'il n'y avait plus de lois <sup>1</sup>.

Dans le district de Machecoul, l'une des dernières mesures de l'année 1791 consista dans l'envoi d'une circulaire à toutes les municipalités, pour les prier d'employer les moyens les plus efficaces, afin de se procurer tous les écrits séditieux que le *fanatisme* aurait pu répandre parmi les habitants de leurs communes, notamment un *libelle* intitulé : *Catéchisme à l'usage des fidèles de la campagne* <sup>2</sup>.

On avouera qu'il fallait un certain courage à un prêtre pour oser venir rétracter son serment dans de pareilles circonstances. C'est donc rendre un hommage à sa mémoire que d'enregistrer la rétractation de l'abbé Paulmier (prêtre desservant le prieuré de Saint-Philbert?) que cet ecclésiastique fit parvenir, le 14 décembre, à la municipalité de Bourgneuf, en disant qu'il agissait « sous l'empire de ses remords. » La municipalité mentionna cet acte, en « considérant que les remords de l'abbé Paulmier n'étaient que des mots, » et en déclarant qu'elle « le regardait comme ennemi de la patrie et se trouvant, par sa rétractation, sous le coup de la loi du 28 juin 1791, qui le prive de tout traitement <sup>3</sup>. » Cet acte-là, du moins, était conforme à la légalité de l'époque.

Alfred LALLIÉ.

<sup>1</sup> *Journal des Débats*, 20 décembre 1791, n° 82, p. 1 et 2.

<sup>2</sup> Délibération du district, du 16 décembre 1791. (Arch. de la Préfect.) — Les municipalités ne furent autorisées à empêcher la distribution de journaux ou feuilles publiques notoirement inciviques, que par décret du 9 août 1792, art. 3. (Duvergier, collection de lois, 2<sup>e</sup> édit., t. iv, p. 290.)

<sup>3</sup> Extrait des registres de la municipalité de Bourgneuf-Saint-Cyr. (Arch. de la Préfecture.)

M. ÉMILE PÉHANT.

En parcourant, il y a quelques semaines, le salon des peintres anglais à l'Exposition universelle, je m'arrêtai devant un tableau signé H. Wallis. Il représente un jeune homme étendu, à demi-déshabillé, sur le lit d'une mansarde. On voit le ciel bleu-vert du matin et la silhouette d'une ville par la fenêtre, où frissonne un rosier. Le jeune homme est mort ou mourant. Sa main gauche écarte encore sur son cœur sa chemise entr'ouverte, comme pour dire que là est son mal, et la droite pend à terre. Au pied du lit, une table porte une écritoire ; près du chevet, une malle ouverte est remplie de papiers en désordre ; des cahiers déchirés sont épars sur le carreau, à côté d'une fiole qui a servi à empoisonner le poète ; car ce jeune homme, c'est Chatterton.

Ce tableau m'avait attiré, autant par sa couleur un peu fantastique que par son sujet ; depuis, je l'avais oublié, mais il m'est revenu en mémoire pendant la lecture d'un volume de poésies publié à Paris en 1835, et dont je voudrais faire connaître tout le mérite.

L'auteur, que ses amis (des amis illustres : M. Villemain, Alfred de Vigny, Brizeux, Barbier, Boulay-Paty, Antony Deschamps), appelaient le nouveau Chatterton, est né à Guérande, le 19 janvier



1813. Son père y exerçait la profession de médecin. C'était un homme de beaucoup d'esprit, ayant quelque commerce avec la Muse et entouré du respect public. Malheureusement, il mourut quand son fils avait à peine quatre ans, et laissa sa veuve sans fortune, avec trois enfants à élever.

Nulle ville, en Bretagne, n'est mieux faite pour éveiller dans l'âme d'un enfant le sentiment poétique que Guérande, avec ses remparts de granit, ses douves bordées de peupliers et couvertes de roseaux, son église grandiose et sombre, ses maisons antiques, son admirable horizon du côté de la mer.

Le jeune Emile Péhant ne dut pas être insensible à ces beautés; aussi, quand, après avoir traversé le séminaire de Guérande et le lycée de Nantes, où il obtint les plus brillants succès, il se trouva face à face avec la science un peu aride du droit, l'inspiration littéraire vint le tourmenter avec tant de violence, qu'il abandonna tout à coup les études juridiques et courut à Paris pour tenter la gloire et la fortune. Les clochettes d'or de la rime n'avaient pas encore tinté à son oreille et il ne songeait qu'à devenir un romancier; mais ses romans ne trouvaient point d'éditeur, et bientôt il se vit poursuivi par une ombre qu'il eût volontiers échangée avec Pierre Schlemilh, le héros d'Adalbert de Chamisso. Cette ombre était la Misère, compagne trop ordinaire des poètes. Ce qu'il endura de souffrances est indicible et le désespoir s'était emparé de lui, quand Alfred de Vigny releva son courage et lui montra la source de poésie cachée dans son âme et qui ne demandait qu'à jaillir.

C'était le temps où les disciples de Victor Hugo, exagérant les défauts du maître, prodiguaient la couleur et les rimes flamboyantes aux dépens de la raison. M. Péhant voulut réagir contre cette école et, précurseur du système qu'on a appelé depuis le réalisme, il se promit « d'écarter avec soin la métaphore et de ne demander qu'à la coupe du vers et à l'emploi du mot propre, fût-il vulgaire, l'effet poétique qu'il rêvait. »

Il avait tant souffert et son âme était remplie d'une telle amertume, qu'il se sentit poussé malgré lui à chanter ses douleurs. Le sonnet fut la forme qu'il choisit pour encadrer ses tableaux. Ce choix

fut malheureux, ce me semble, car le sonnet, très-agréable quand il est isolé au milieu d'autres pièces plus longues, devient fatigant et monotone, quand il reparait trop souvent. L'exigence des rimes, la nécessité de condenser les idées, sont autant d'obstacles très-difficiles à vaincre et le talent du poète s'épuise inutilement à lutter contre une forme ingrate. Il faut reconnaître pourtant que M. Péhant maniait le sonnet avec une aisance étonnante et je sais peu de poètes qui s'en soient rendus maîtres à ce point.

S'il prit ses propres souffrances pour sujet de ses poèmes, ce ne fut point, dit-il, pour satisfaire « un égoïsme blessé, mais parce qu'il se croyait l'interprète de beaucoup de jeunes gens qui souffraient comme lui et par les mêmes causes que lui. Ses exclamations d'angoisses n'étaient pas les plaintes d'un individu, mais celles de toute une classe. »

Quand on a lu le volume de sonnets qu'il publia à la fin de 1834 (sous la date de 1835), on ne peut regretter qu'il l'ait rempli du récit de ses malheurs. Il y a dans ces pages un sentiment douloureux si poignant, une telle âpreté de passion, que Gilbert, Hégésippe Moreau et les autres poètes malheureux sont presque pâles à côté de lui. Ses amis avaient bien raison de l'appeler un nouveau Chatterton, et le tableau dont j'ai parlé au commencement de cette étude, me revenait sans cesse à l'esprit, pendant que je lisais ces sonnets. Je me disais qu'il avait fallu à M. Péhant une âme bien vaillante, pour ne pas succomber à des épreuves qui conduisirent le poète anglais sur le lit d'agonie, que cette toile m'avait mis devant les yeux.

Qu'on en juge par les sonnets suivants :

### La Pauvreté.

Mes bons et chers parents, mes bons et chers amis,  
 Comment à vos conseils n'ai-je pas voulu croire ?  
 Comment ai-je quitté les bords de notre Loire ?  
 Moi qui vous aimais tant, comment vous ai-je fuis ?

C'est que mon front voulait des lauriers à tout prix ;  
 C'est qu'un spectre de feu passait dans ma nuit noire,

Qui me criait de loin : « Suis-moi, je suis la Gloire ;  
 » Suis-moi sans plus tarder, je t'attends à Paris. »

Hélas ! j'y suis venu sans nulle défiance ;  
 Et, le front couronné des fleurs de l'espérance ,  
 J'ai bondi dans ma joie et dans ma liberté !

Mais le spectre bientôt, jetant au loin son masque,  
 A retourné vers moi sa face maigre et flasque ;  
 Et je l'ai reconnu !... C'était la Pauvreté.

### Homère.

O riches de la terre, à tout homme qui pleure  
 Et qui, les yeux baissés, vous dit tout bas : « J'ai faim ! »  
 Il faut vous montrer bons, et de votre demeure  
 Ne pas le renvoyer sans un morceau de pain.

Mais de vos charités préparez la meilleure,  
 Lorsque c'est un poète, hélas ! qui tend la main ;  
 Pour lui prêter secours n'attendez pas qu'il meure :  
 C'est un suprême effort, s'il s'expose au dédain.

Donnez donc, car qui sait, ô riches de la terre,  
 O riches sans pitié, si ce n'est pas Homère  
 A qui vous refusez votre hospitalité !

Donnez, et votre aumône aura sa récompense ;  
 Car, s'il obtient de vous part à votre opulence,  
 Il vous partagera son immortalité.

### La Mendiante.

Je pleure ; car j'ai vu, sur une froide pierre,  
 Une femme, bien pâle et bien maigre de faim,  
 — Cependant belle encor, — presser contre son sein  
 Un enfant, — tout en pleurs, maigre comme sa mère.

Elle m'a regardé d'un œil plein de prière ;  
 Mais en montrant son fils, qui demandait du pain,  
 Elle n'a pas osé vers moi tendre la main.....  
 Le mépris si souvent répond à la misère.

Et moi, je n'avais rien ! Pas un franc !! Pas un sou !!!  
 J'ai passé, tout honteux, triste, ployant le cou,  
 Et reprochant à Dieu ma profonde détresse ;

Car si Dieu m'eût fait riche, oh ! j'aurais eu bon cœur :  
 Chaque pauvre aurait eu sa part de ma richesse,  
 Et chaque malheureux sa part de mon bonheur.

Boileau disait jadis qu'un sonnet sans défaut valait un long poème. Je ne sais ce qu'il aurait dit de ceux-là, mais, pour moi, je les mets au nombre des plus beaux qui aient été écrits dans ce siècle.

Outre des sonnets, sans autre lien qu'un sentiment commun de douleur ou de consolation, le volume renferme un petit poème divisé en seize sonnets et qui a pour titre : *Le Corps et l'Ame*. L'idée philosophique cachée sous le symbole n'est pas juste et l'ensemble du poème rappelle trop l'*Eloa* d'Alfred de Vigny ; mais il y a des détails charmants et quelquefois très-beaux <sup>1</sup>.

La publication de ces poésies fut annoncée dans la *Revue de Paris*, par le comte de Vigny (l'article n'est pas signé). Le Ministre de l'instruction publique et celui de l'intérieur accordèrent des subventions au poète sur leurs fonds d'encouragements aux lettres ; mais une courte note de Gustave Planche dans la *Revue des Deux Mondes*, un article de Merle dans la *Quotidienne*, quelques lignes dans divers journaux et revues furent tout ce qu'accorda au jeune Breton la presse parisienne, si libérale pour les gens de lettres affiliés à ses coteries. — En vain M. Anselme Luminais, dans l'*Ami de la Charte*, de Nantes, et M. Hyppolite Etiennez, dans le *Breton*, firent-ils tous leurs efforts pour attirer le succès vers leur compatriote ; le silence et l'oubli entourèrent bientôt les poésies de M. Péhant. Et pourtant ceux qui voudront les lire seront frappés du talent incontestable que possédait ce poète de vingt ans, et si jamais un jeune homme mérita d'être encouragé par la presse, c'était bien l'auteur de ces sonnets si artistement ciselés, d'une facture si ferme et dont le style sobre contrastait avec celui des

<sup>1</sup> On pouvait regretter dans le recueil de M. Péhant certaines expressions forcées, quelques tournures peu naturelles, mais dans l'exemplaire de la Bibliothèque de Nantes d'heureuses corrections manuscrites ont fait disparaître la plupart de ces taches.

jeunes écrivains de son temps. Il est vrai qu'alors chantaient Lamartine, Hugo, Musset, et leurs chants couvraient ceux des autres poètes. — Quand le soleil a disparu, que les grandes clameurs du jour sont éteintes, on voit briller la moindre étoile, on écoute même le chant d'un grillon dans les blés ; pour les *poetæ minores*, il faut le crépuscule et le silence des voix éclatantes. Mais doit-on classer parmi eux un poète qui n'était qu'à son début et qui n'avait certes pas donné toute la mesure de son talent ?

M. Péhant, dédaigné par la fortune, voyait sans cesse à ses côtés le spectre de la Misère, quand, heureusement, M. Villemain, alors sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Instruction publique et qui l'honorait d'une bienveillance presque intime, le nomma, en juin 1835, professeur de rhétorique à Vienne<sup>1</sup>. Là, il se lia avec M. Ponsard, alors inconnu, mais dont il devina le talent. Ils en furent bientôt aux confidences poétiques, et M. Ponsard, qui songeait déjà à sa *Lucrèce*, engagea un jour son nouvel ami à traiter ce sujet. Le poète breton, dont l'inspiration était plus lyrique que dramatique, refusa l'offre et prédit à celui qui la faisait le succès que devait avoir, un jour, cette idée réalisée par lui. Le collège de Vienne ayant été fermé momentanément, M. Péhant fut arraché à cette douce intimité et envoyé à Tarascon comme régent de rhétorique et de philosophie.

Tombé ainsi dans l'isolement, il ne put en supporter les tristesses. Il croyait son talent mûri par l'étude et revint à Paris, résolu de ne demander à ses illustres amis le pardon de son imprudence qu'après avoir conquis le succès. Mais, privé de tout appui, il vit les mêmes déceptions accueillir ses nouveaux efforts et, une fois de plus, il dut regretter d'avoir cédé trop facilement à ses illusions.

<sup>1</sup> On lit, sous la date de 1835, p. 99, dans le journal d'Alfred de Vigny, publié, sous le titre de *Journal d'un poète*, par M. Louis Ratisbonne : « Il m'est arrivé ce mois-ci trois choses heureuses : Emile Péhant, placé à Vienne comme professeur de rhétorique. — Sauvé. — Chevalier, marié par amour et heureux. — Léon de Wailly a hérité de cinq cent mille francs, dit-on. — Que les autres soient heureux au moins, leur vue me fait du bien. »

Parmi les pièces de vers que M. Péhant écrivit à cette époque, et qui n'ont pas été imprimées ou n'ont reçu qu'une publicité restreinte, je crois devoir citer en entier, pour mon plaisir et celui du lecteur, le morceau suivant, qui me semble plein de souffle, de verve et de passion, et où des images splendides revêtent les sentiments les plus nobles.

**A M. de Salvandy,**

*Ministre de l'Instruction publique.*

Quand le Rhône se perd sous le sol qui s'entr'ouvre,  
Le voyageur le croit englouti pour toujours ;  
Mais bientôt il échappe à la nuit qui le couvre,  
Et là-bas, au soleil, le regard le découvre,  
Comme un long serpent bleu, précipitant son cours.

Qu'il aille ! son destin a subi son épreuve,  
Car ses flots oubliés grossissaient leurs trésors :  
Ce n'était qu'un torrent, désormais c'est un fleuve,  
Et plus d'une cité, qui sans lui serait veuve,  
De feux reconnaissants couronnera ses bords.

Un jour que je pleurais, pauvre enfant sans ressource,  
Un élu du Seigneur\* m'apparut, et mes vers  
Prirent à sa parole, en bondissant, leurs course...  
Moïse ainsi d'un mot fit jaillir une source  
Des flancs d'un roc aride, au milieu des déserts.

Ils se creusaient un lit, et leur onde sonore  
S'éclairait de lueurs et fixait les regards :  
Une brume flottait au-dessus d'eux encore ;  
Mais quand on voit fumer les fleuves à l'aurore,  
Le soleil en montant dissipe les brouillards.

Des cimes de l'espoir, où planait mon audace,  
Je les voyais s'étendre avec rapidité ;  
Les siècles derrière eux s'enfuyaient, et leur trace,  
S'élargissant toujours dans le temps et l'espace,  
Resplendissait au loin, jusqu'à l'éternité.

\* Alfred de Vigny.

Mais que de pleurs souvent l'espérance nous coûte !  
 Où donc s'est envolé le rêve auquel j'ai cru ?  
 Ma poésie, hélas ! au milieu de sa route,  
 D'un gouffre ténébreux a rencontré la voûte,  
 Et son flot tournoyant a soudain disparu.

O vous, dont on vantait les rives pleines d'ombre,  
 Où tombait la fraîcheur des longs peupliers verts,  
 Où l'herbe s'étoilait de pervenches sans nombre,  
 Où chantaient les oiseaux sous le feuillage sombre,  
 La foule vous oublie à présent, ô mes vers.....

Eh ! que m'importe donc ce que pense la foule ?  
 Si mes vers sont tombés dans l'abîme béant,  
 Je sais que dans la nuit toujours leur source coule  
 Et que, brisant d'un bond le roc qui les refoule,  
 On les verra bientôt rejaillir du néant.

Pauvres vers ! le malheur tient leurs ondes captives,  
 Comme un fleuve glacé par le froid des hivers :  
 Pour que notre œil joyeux voie encor les eaux vives  
 Sautiller, en chantant, sous les fleurs de leurs rives,  
 Il faut que le soleil sourie à l'univers.

Et moi j'ai tant souffert, je souffre tant encore !  
 D'autres se sont tués qui souffraient moins que moi.....  
 Maux cruels, qu'en mon sein chaque jour fait éclore  
 Comme un nid de serpents, je veux qu'on vous ignore :  
 Tout homme à votre aspect reculerait d'effroi.

Longtemps je crus avoir vidé jusqu'à la lie  
 La coupe où le Destin nous verse la douleur ;  
 Mais voilà qu'à pleins bords elle est encor remplie !....  
 Oh ! ne me force pas, mon Dieu, je t'en supplie,  
 A m'enivrer toujours du vin de ta fureur.

Mon indigence, hélas ! s'est tellement accrue,  
 Qu'il m'a fallu souvent, pendant tout un long mois,  
 Errer, durant les nuits, au hasard dans la rue,  
 Attendant que l'aurore enfin fût reparue,  
 Pour aller me coucher au soleil dans les bois.

Astres qui me voyiez dans ces nuits déplorables,  
 Ah ! vous savez combien mon corps m'occupait peu,

Vous savez qu'oubliant des maux intolérables,  
 Mon âme se mêlait à vos chœurs adorables  
 Et chantait avec vous des cantiques à Dieu.

Quelquefois cependant, las de traîner ma chaîne,  
 Plus d'un désir mauvais à minuit m'est venu :  
 Je descendais alors sur le bord de la Seine . . .  
 Mais quand la mort allait m'arracher à ma peine,  
 Je ne sais quel espoir m'a toujours retenu.

Je me disais les noms des poètes célèbres  
 Que de son noir linceul couvrait la pauvreté,  
 Et qui sont tout à coup sortis de leurs ténèbres,  
 Comme, au dernier des jours, de leurs couches funèbres  
 S'envoleront les morts, couronnés de clarté.

Quand un malheur soudain nous engloutit, sans doute  
 On peut, sans s'avilir, pousser un cri d'effroi ;  
 Mais qu'on aille en avant, qu'on achève sa route,  
 Il est certain qu'après la ténébreuse voûte,  
 On verra le bonheur resplendir devant soi.

Ainsi, quand sous les pieds la terre se dérobe,  
 Si du fond de l'abîme on ne voit plus les cieux,  
 En descendant toujours on percerait le globe ;  
 De lointaines lueurs brilleraient comme l'aube,  
 Et l'on retrouverait le soleil radieux.

Rêves au doux ramage, illusions dorées,  
 La faim, l'ignoble faim, hélas ! venait souvent  
 Vous chasser, comme on voit des vierges éplorées,  
 Dans les longs corridors s'enfuir, décolorées,  
 Quand un vainqueur lascif s'empare d'un couvent.

Quoi ! trouver le désert dans une capitale !  
 Quoi ! devant tant de luxe être à jeun jusqu'au soir !  
 Ah ! je sentais alors que, dans sa tour fatale,  
 Ugolin souffrit moins que ne souffrait Tantale ;  
 Et l'envie aigrissait mon amer désespoir.

Savourez bien la vie, ô riches de la terre ;  
 Couronnez-vous de fleurs aux banquets du plaisir ;  
 Si le peuple affamé veut bien encor se taire,  
 Que vos fêtes du moins s'entourent de mystère,  
 Ou nous écouterons les conseils du désir :



Le bonheur est un arbre, où le désir s'élève  
 Parmi de beaux fruits d'or que convoitent nos yeux,  
 Et, pareil au serpent qui fit succomber Ève :  
 « Pourquoi donc, nous dit-il, vous contenter d'un rêve ?  
 » Ne goûterez-vous pas ces fruits délicieux ? »

Non, car, pour les cueillir, il faut commettre un crime,  
 Et, si nous nous ployons aux volontés du Ciel,  
 Le Christ un jour viendra sauver ceux qu'on opprime,  
 Et sa main, nous versant le baume qui ranime,  
 Brisera pour jamais notre coupe de fiel.

Vous tremblerez alors, riches au cœur barbare,  
 Et vous regretterez d'avoir été de fer.  
 Je vous plains, je vous plains ! vous dont la table avare  
 A toujours refusé ses miettes à Lazare ;  
 Vos grincements de dents réjouiront l'enfer.

Mais ce n'est pas pour moi que ma voix vous implore  
 Et vous ne rirez pas de mon abjection :  
 Malgré les maux nombreux dont la dent me dévore,  
 Riches, regardez-moi, j'ai le front haut encore,  
 Car je n'accepte pas toute protection.

Fût-ce pour éviter les dalles de la morgue,  
 Jamais pour le veau d'or ne fumera mon vœu.  
 De quoi peut-on louer un banquier plein de morgue ?  
 La lyre du poète est sainte comme l'orgue,  
 Qui garde tous ses chants pour les temples de Dieu.

Notre reconnaissance est, en effet, un culte,  
 Car nous ouvrons souvent l'Olympe à des mortels...  
 Or, nous ne voulons pas que le peuple en tumulte,  
 A nos hymnes pieux mêlant ses cris d'insulte,  
 De son pied indigné renverse leurs autels.

L'homme auquel sans rougir peut s'adresser l'artiste.  
 Quand il faut un remède à son mal agrandi,  
 Je l'ai cherché longtemps dans la foule égoïste ;  
 Et, ne le trouvant pas, je m'en allais tout triste,  
 Quand des voix ont chanté : « Salut à Salvandy !

» Salut à Salvandy ! s'il est puissant, la gloire  
 » Fut son seul marchepied pour monter aux honneurs

- » Sa statue est promise au temple de l'histoire ,  
 » Et Mécène sera jaloux de sa mémoire ,  
 » Car Mécène n'a pas guéri tant de douleurs. »

Ces voix ont rassuré mon âme désolée ;  
 Je viens et ne crains pas que tu me dises non :  
 Réchauffe d'un regard ma verve encor gelée,  
 Et, reprenant son cours dans la verte vallée,  
 Mon vers réfléchira les splendeurs de ton nom.

Si le fleuve en hiver s'engourdit sous la glace,  
 Comme un homme plongé dans un profond sommeil,  
 Dès que le soleil vient amollir sa surface,  
 Il s'éveille, s'élance et, dévorant l'espace,  
 Emporte dans ses flots l'image du soleil.

*Paris, 1838.*

Ces beaux vers furent presque les derniers du poète. Épuisé par la lutte, il revint à Nantes, en 1839, et prenant au sérieux les devoirs de la vie, il demanda au travail et en obtint l'aisance que la poésie lui avait refusée. En 1842, un mariage honorable lui fit enfin connaître les joies de la famille ; et de la gloire envolée il ne garda nul regret. Nommé, en 1848, conservateur de la Bibliothèque de la ville, M. Péhant s'est, depuis lors, consacré tout entier à la régénération de cet établissement. Un travail immense fait avec une patience inouïe et une intelligence parfaite, un Catalogue dont quatre volumes ont déjà été publiés et dont la préface est remarquable, a occupé tous ses instants.

C'est ainsi que l'érudit a succédé au poète et que la Muse s'est enfuie, préférant les champs et le ciel à la vue des in-folios poudreux. Si cependant elle est revenue de temps à autre chanter quelques mélodies à l'oreille du bibliophile, nous souhaitons vivement que ces chants ne soient point perdus pour la Bretagne, qui mettra l'auteur des stances à M. de Salvandy au rang de ses plus chers poètes et lui demandera compte de toutes les confidences de la Muse.

Joseph Rousse.

# NOTICES ET COMPTES RENDUS.

---

UN ENNEMI DU R. P. HYACINTHE, par M. Victor Martin, docteur-ès-lettres. — Paris, Sarlit. — Nantes, Mazeau et Libaros. — Une brochure in-8°.

Qui n'a entendu parler du R. P. Hyacinthe et de ses prédications de l'Avent à Notre-Dame de Paris ? Qui ne sait la puissance de son éloquente parole ? Depuis longtemps déjà , l'opinion publique l'a placé au premier rang parmi les orateurs contemporains, et lorsque nous avons eu le bonheur de l'entendre naguère, dans la cathédrale de Nantes, célébrer la gloire et les vertus de la bienheureuse duchesse de Bretagne, Françoise d'Amboise, nous avons salué en lui l'héritier et le digne émule de l'illustre Lacordaire.

Un succès aussi complet, aussi persévérant, aussi incontestable, ne pouvait manquer de susciter des jalousies : nous n'avons donc été nullement surpris en voyant paraître, il y a quelque temps, une brochure, imprimée à Versailles et intitulée : *Lettre d'un catholique au R. P. Hyacinthe*, brochure dans laquelle M. Jean-Baptiste Bon conjurait les admirateurs de l'éminent conférencier de se tenir en garde contre les *originalités dangereuses*, les *nombreux sophismes*, les *utopies*, *fausses dans leurs principes, dans leurs développements et dans leurs conclusions*, les *hérésies*, renfermés spécialement dans les discours de l'Avent 1866.

Le factum de M. Bon, aussi étrange par le fond que par la forme, devait provoquer des répliques dans le diocèse de Nantes, où le R. P. Hyacinthe a laissé de très-nombreux amis. Dès son apparition, la *Semaine religieuse*, invitée à l'annoncer et priée d'en publier le compte rendu, s'y refusait énergiquement et le qualifiait d'usurpation malheureuse et d'inconvenance regrettable, en lui opposant les éloges publics donnés au P. Hyacinthe par M<sup>r</sup> l'archevêque de Paris, son supérieur légitime. — Depuis, M. l'abbé Victor Martin, docteur-ès-lettres, professeur de rhétorique au collège des Enfants-Nantais, s'est chargé de repousser les accusations injustes lancées contre son ancien professeur de théologie. Il faut lire cette réponse, pleine de verve, de logique, de savoir, et au be-

soin de finesse malicieuse, pour apprécier à leur juste valeur les déclamations maladroitement, erronées, ignorantes, du *pieux* laïque, se posant, contre toute bienséance, en docteur de l'Eglise et faisant tout à la fois la leçon à l'archevêque de Paris et à l'éloquent prédicateur. « La brochure de M. Victor Martin, dit la *Semaine religieuse de Paris*, provoque plus d'un sourire ; mais nous ajoutons bien vite que ce n'est pas tout à fait en l'honneur de M. J. Bon. Si nous étions M. J. Bon, nous ne regretterions pas peu d'avoir laissé échapper une belle occasion de nous taire. »

Le travail de M. Victor Martin se divise en trois parties. Dans la première, le spirituel écrivain dévoile le but charitable que M. J. Bon s'est proposé dans son opuscule ; il voit dans « son épître un pamphlet dirigé par un *catholique* contre un vaillant défenseur de la cause catholique. Vous vous intitulez *catholique*, et votre but est de dénigrer ! Cela est profondément regrettable. » — Dans la seconde partie, les *petites industries* auxquelles a recours M. J. Bon, sont démasquées, percées à jour ; tout l'échafaudage d'autorités sur lequel il prétend s'appuyer, croule sous ses pieds ; tous ces soi-disant approbateurs « ne figurent dans la lettre que sous le plus strict *incognito*. » Quelle bonne justice est faite « de toutes ces formules de politesse doucereuses, fades, gênées, compassées, de tous ces tours et ces détours avant de donner le coup de griffe ! » — M. Bon s'imagine qu'il pourrait bien être l'instrument de la Providence, il croit et il a la simplicité de dire que c'est le ciel qui l'inspire. « En vérité, monsieur Bon, il faut un certain sans gêne pour mettre ainsi vos impertinences sur le compte de Dieu. Non ! Dieu ne vous a point inspiré d'admonester le R. P. Hyacinthe : il vous a laissé faire une sottise : voilà tout. »

Les reproches adressés au P. Hyacinthe font l'objet de la troisième partie. M. J. Bon, fort de son autorité doctrinale, blâme le choix des sujets, la doctrine, les expressions. Nous n'essaierons pas d'analyser les réponses péremptoires de M. Victor Martin ; l'espace nous ferait défaut. Qu'on lise les trente pages dans lesquelles le pauvre M. Bon est si rudement flagellé, convaincu sans pitié d'ignorance, de mauvaise foi, de défaut d'intelligence, d'ineptie, d'insinuations perfides, et l'on ne pourra s'empêcher de partager l'émotion de l'ancien élève du P. Hyacinthe, on dira avec lui : « Ah ! quand j'entends un *catholique* traiter ainsi un prêtre respecté, un religieux honoré, un des maîtres de la parole sainte, une des gloires de

l'éloquence chrétienne, l'indignation m'emporte et le dégoût me soulève le cœur. Je regrette d'avoir touché à ces misérables pages, dont le seul but est de salir une réputation sans tache ! Ne suffisait-il pas d'abandonner de pareilles insultes au mépris des cœurs honnêtes ? Que peut-on craindre d'une telle œuvre ? L'homme sur qui elle retombe s'est jeté lui-même la honte au front ! »

Disons, en terminant, notre pensée tout entière : M. J. Bon, du boulevard Montparnasse, nous semble l'organe par trop naïf d'une coterie mesquine et intolérante, et ce qui le blesse, lui et ceux qui le font parler, ce sont les applaudissements de l'auditoire. — Que M. J. Bon ne cherche pas à se justifier, en nous opposant, comme il l'a fait à la *Semaine religieuse de Paris*, l'*imprimatur* qu'on lit en tête de son opuscule, et que M. Victor Martin a soin de mentionner à sa première page. Pourquoi cet *imprimatur* vient-il de Versailles ? Est-ce que Mgr l'archevêque de Paris n'est pas le supérieur légitime du P. Hyacinthe ? Est-ce que M. J. Bon, domicilié au boulevard Montparnasse, n'est pas du diocèse de Paris ? Paris, manque-t-il d'imprimeurs ? Paris manque-t-il de vicaires généraux qui consentent à parapher les élucubrations de M. Bon ?...

Que la *Lettre d'un catholique au Révérend Père Hyacinthe* porte en tête l'*imprimatur* de M. Bouix, nous ne le nions pas ; mais que cette *Lettre* ne soit pas une attaque plus ou moins directe contre la mission que le Révérend Père tenait de Mgr l'archevêque de Paris, contre l'enseignement donné par lui à Notre-Dame, avec l'approbation formelle et authentique, s'il en fut jamais, du vénérable prélat, c'est ce qu'il est impossible de dissimuler sous les subterfuges et les équivoques même les plus habiles. Or, voilà ce que l'on a appelé avec raison dans la *Semaine religieuse de Nantes*, et ce que nous appelons avec elle, une usurpation, une inconvenance suprême ; et tous les *imprimatur* possibles ne feront pas qu'il n'y ait, dans ce procédé, défaut de pouvoir, de justice et de convenance.

Sans doute, très-honorable monsieur J. Bon, les tribunaux ecclésiastiques ne s'occuperont pas de votre opuscule : qui voudrait votre condamnation ? Mais vous restez justiciable du tribunal du bon sens, qui a bien sa valeur en notre France. Que n'avez-vous consulté ce juge sans appel ! Avant de condamner le P. Hyacinthe, quelques jours de réflexion auraient pu vous convaincre, — nous voulons l'espérer, — que si votre parole n'est pas d'argent, votre silence eût été d'or.

Louis DE KERJEAN.

# L'EXPOSITION UNIVERSELLE

A VOL D'OISEAU.

---

COUP-D'ŒIL D'ENSEMBLE.

---

Il est deux circonstances où l'embarras est permis à qui entreprend d'écrire : la stérilité, ou la trop grande abondance du sujet à traiter. Le dernier cas est le mien. Comment oser m'aventurer au sein de ce prodigieux microcosme industriel et artistique qui s'étale en ce moment au Champ-de-Mars, et auprès duquel la classique tour de Babel devait être un modèle d'unité et de simplicité? Entre le monument assyrien et la Babel parisienne, il y a toute l'incommensurable distance qui sépare la brique cuite au soleil d'une machine à vapeur. Le roi Nabuchodonosor a pris la peine de nous transmettre après coup, sur le premier, de piquants renseignements en calligraphie cunéiforme, tout récemment déchiffrés par l'érudition moderne, sur des fragments de briques, un livre qui vaut bien pour la durée nos in-12 en papier de chiffons. J'ignore si, en l'an 4000, quelque Jules Oppert, venu peut-être de la Nouvelle-Zélande tout exprès pour pratiquer des fouilles archéologiques dans les ruines de la Babylone des bords de la Seine, parviendra à découvrir quelque inscription plus ou moins fruste, écrite en une langue morte depuis des siècles, qui lui parlera de notre Babel de 1867. Il y aura beau temps alors que nos livres, revues et journaux, auront disparu, rongés par les vers, ces maîtres suprêmes de

l'homme et de ses œuvres. — La Babel asiatique n'était-elle pas, en effet, comme la manifestation du génie de l'homme d'alors, comme une exposition générale de son industrie? Je me hâte d'ajouter que la comparaison ne doit pas aller plus loin, et que le monument du Champ-de-Mars n'affecte aucunement, matériellement du moins, la prétention sacrilège d'escalader le ciel et de braver Dieu sur son trône éternel. Un simple coup d'œil suffit pour juger ses visées moins audacieuses. Plusieurs même, et je serais de ce nombre, les accuseraient volontiers d'être modestes jusqu'à l'humilité.

Tout a été dit sur les défauts et sur les qualités, également considérables, du nouveau temple élevé à l'Industrie. Qui ne connaît les critiques dont a été l'objet cette construction de fer et de verre si colossale en surface, mais relativement si mesquine en hauteur? Les lazzis même ne lui ont pas été épargnés. Tous les termes de comparaison ont été épuisés : halle, dock, usine à gaz, gare de chemin de fer, etc. Il n'est pas jusqu'au « boudin » de Louis Veuillot<sup>1</sup> qui n'ait fait rire Paris pendant au moins vingt-quatre heures, *grande Parisiensis ævi spatium*, comme dirait Tacite. — La *Lune* (non point l'astre des nuits, mais le journal satirique de ce nom), cherchant un rapprochement dans le même domaine culinaire, a irrévérencieusement comparé la rotonde du Champ-de-Mars à une poêle à frire.... Pour contenter tout le monde, mettons le « boudin » de M. Veuillot à frire dans la « poêle » de la *Lune*, et n'en parlons plus.

Constatons, toutefois, que, à mesure que l'ordre se faisait dans ce chaos, les lazzis se taisaient devant la grandeur et la variété du spectacle. Ce spectacle est en effet incomparable en son genre; et jamais l'homme depuis la création n'en contempla de pareil.

Quand, de l'amphithéâtre du Trocadéro, l'œil enveloppe cet étonnant ensemble, il est tout à la fois émerveillé et dérouté. Ce fouillis de constructions de tous les pays, de tous les styles, de toutes les architectures, depuis le palais turco-persan où l'art oriental a déployé tous ses caprices, toutes ses gracieuses fantaisies,

<sup>1</sup> *Les Odeurs de Paris.*

jusqu'au temple protestant aux formes pesantes et écrasées; — ce chaos de pagodes, de mosquées, d'église gothique, de temples, de kiosques, de palais mauresques, de cottages anglais et américains, de tentes arabes, de *téocalli* mexicain, de caravansérai égyptien, etc., groupés en désordre et comme semés au hasard par la main d'un géant; — par dessus, cette forêt de mâts, de tours, de cheminées, de phares, de moulins, de minarets, de clochetons, de dômes, de coupoles, de hampes où flottent aux vents les pavillons bariolés de toutes les nations et des principales villes du monde; — au milieu, cette énorme masse rougeâtre, cette vaste et lourde ellipse de tôle, dont le dos arrondi ressemble à la carapace de quelque monstre antédiluvien endormi: — tout cela compose un spectacle assurément des plus étranges et qui tient de la fantasmagorie. S'il fait nuit, et si, débouchant tout à coup des hauteurs de Passy, vous contemplez le même panorama éclairé des feux de milliers de becs de gaz et des éclairs intermittents des phares, que les eaux fuyantes de la Seine reflètent et multiplient, — vous êtes ébloui, et vous vous demandez quelle fête nationale célèbrent ces illuminations. Cette fête-là, Paris se la donne tous les soirs.

Mais descendons de ces hauteurs, et approchons.

Il n'est sans doute pas un seul de mes lecteurs qui n'ait vu, au moins en image, le palais de l'Exposition. Aussi ne m'arrêterai-je point à décrire la forme extérieure de ce vaste entonnoir, lequel, procédant, du plus au moins, au rebours des conditions ordinaires de l'art, va se creusant de la circonférence au centre, et dont le jardin du milieu semble être le fond. Puisque l'on tenait absolument à l'aménagement intérieur actuel, fort ingénieux d'ailleurs, imaginez le même édifice élevant, comme autant de gradins, ses zones concentriques jusqu'à une coupole dominant le tout; sous ce dôme, comme dans un sanctuaire, placez les principaux chefs-d'œuvre de l'art et de l'industrie, disposés en groupes harmonieux, entrecoupés de verdoyants parterres et d'eaux courantes, — et vous aurez, au lieu de ce dédale de boutiques et de magasins, un magnifique coup-d'œil d'ensemble, plus imposant que celui que nous offrait la grande nef du palais de 1855. Les ingénieurs en ont décidé autrement, car ce sont des ingénieurs et non des architectes qui ont



édifié ce colosse de fer. Quelle plus belle occasion pourtant fut jamais offerte à l'art architectural, de se manifester et de s'illustrer ! Elever un temple à l'industrie et aux arts de tous les peuples, quel programme ! C'eût été là, pour l'architecture, son exposition à elle, et ce pouvait être l'une des plus magnifiques. Mais, de tous les arts, l'architecture moderne est le plus stérile et le plus stationnaire. Chez elle, l'invention fait place au pastiche, et elle ne sait plus qu'imiter les Grecs, les Romains, les Persans ou les gothiques.

Nos architectes auraient-ils fait mieux que les ingénieurs en cette solennelle circonstance ? Il est permis d'en douter, si nous en jugeons par les monuments dont ils émaillent à la douzaine le nouveau Paris, depuis l'église triangulaire de Saint-Augustin jusqu'au tribunal de commerce, si plaisamment coiffé de travers de sa toque pyramidale, sans oublier les nouvelles Tuileries, où les bœufs paissent sur les toits sous prétexte de représenter l'agriculture. La tâche est malaisée d'ailleurs, je le reconnais : défaire l'œuvre de dix siècles et la refaire en dix ans, c'est à peine si l'immortelle pléiade artistique de Périclès et celle de Léon X réunies y eussent suffi.

Revenons à l'édifice du Champ-de-Mars. Tel quel, il faut l'accepter. Aussi bien, s'il flatte peu l'œil par son aspect, il l'étonne par ses dimensions. Je doute que jamais la terre ait porté une aussi gigantesque construction en métal. Quelques chiffres donneront l'idée de ses proportions, mieux que ne pourrait le faire une description détaillée. L'édification de ses murailles, arcatures, etc., de ce que l'on pourrait appeler son squelette, a exigé jusqu'à *treize millions* de kilogrammes de tôle. La garniture des fenêtres et baies diverses qui éclairent son enceinte, n'a pas demandé moins de *six hectares* de verre à vitres. Une égale surface de zinc a été dépensée pour la couverture. La superficie du terrain sur lequel s'élève l'édifice, ne mesure pas moins de 155,000 mètres carrés, dont 9,300 en promenade couverte, 5,700 en jardin central et 140,000 en galeries d'exposition <sup>1</sup>. Le visiteur, ou mieux le voyageur qui entreprendrait

<sup>1</sup> Pour mieux juger, par comparaison, des proportions de l'édifice du Champ-de-Mars, rappelons que le Palais de Cristal de Londres en 1851 et celui de Paris en 1855, ne mesuraient, avec toutes leurs dépendances, le premier, que 95,000 mètres

de parcourir ces galeries dans leurs divers tours, détours et méandres, n'accomplirait pas un trajet moindre de *soixante-douze kilomètres*, un peu plus que la distance de Nantes à Saint-Nazaire, un espace de dix-huit lieues qu'un train express de chemin de fer mettrait trois heures à fournir. Encore ne parlons-nous ici que de l'intérieur du palais. A quel chiffre arriverions-nous si nous mesurions la surface, double en étendue, du reste du Champ-de-Mars, les mille sinuosités qui, sur un espace de 300,000 mètres carrés, partagent le parc et les jardins, et en font un labyrinthe aussi vaste que compliqué ! Un ingénieur industriel n'a-t-il pas imaginé, pour guider le voyageur dans ce dédale, une boussole, comme s'il s'agissait de traverser l'Océan ou le grand désert ? Dans le parc du moins, en plein air, l'explorateur peut se reconnaître plus aisément ; pour calculer sa longitude et sa latitude, il a certains points de repère, et tout d'abord le cours du soleil, cette boussole des premiers navigateurs.

---

## LE PARC EXTÉRIEUR.

### Section française.

Puisque nous sommes dans le parc, restons-y. N'est-il pas logique, d'ailleurs, d'étudier le vestibule avant d'entrer dans le temple ? Ici, du reste, contrairement à la règle ordinaire, le vestibule est plus vaste que l'édifice, l'accessoire l'emporte, en étendue du moins, sur le principal. Il ne s'agit de rien moins pour nous que d'une sorte de voyage de circumnavigation à la façon des Magellan et des Cook, du tour du monde en raccourci.

Nous sommes en France. Comme de juste et en vertu de l'axiome de la charité bien ordonnée, notre pays s'est fait la part la plus large ; et cette part est si bien remplie, qu'elle paraît trop petite encore. Comment décrire tout ce qui s'y trouve entassé : usines, carrés, et le second que 123,000. Comparez ces chiffres aux 455,000 mètres consacrés au palais de 1867 et à ses annexes, sans parler encore de l'exposition particulière de Billancourt, qui ne comprend pas une surface moindre de 225,000 mètres !

machines, palais, kiosques, moulins, carillons, ruines factices, châteaux, castels gothiques, cascades, rivières serpentant à travers de verdoyantes pelouses ombragées de massifs d'arbres, lac du sein duquel jaillit, à cent pieds en l'air, le rouge style en fer du phare des Roches-Douvres? C'est toute une ville au complet et pouvant se suffire, avec son église gothique, son riche pavillon impérial, ses maisons ouvrières, sa crèche, son théâtre, ses brasseries, ses cafés, ses restaurants, ses statues, ses magasins, ses établissements artistiques (photographie, photosculpture, hydroplastie, galvanoplastie, électrochimie, cristallerie, imprimerie, etc.), sa manutention perfectionnée, où le blé entre en grain pour en sortir bientôt sous la forme de pains appétissants, par milliers de kilogrammes. Tout à côté, le ministère de la guerre vous offre une jolie collection d'engins plus perfectionnés encore, destinés à guérir l'homme de la dégradante nécessité de manger, et à le mettre en état de n'avoir plus besoin des services de la manutention voisine. Ne vous disais-je pas que nous étions en pleine civilisation? Il est vrai que, non loin de là, la Société internationale récemment instituée pour le soulagement des blessés sur les champs de bataille, — et dont les armoiries chrétiennement éloquentes consistent simplement en une croix rouge sur fond blanc, — a exposé d'autres engins destinés à combattre les meurtriers effets des premiers. Le sens commun se demande s'il ne vaudrait pas mieux que l'homme commençât par ne pas tuer ou blesser son semblable; cela le dispenserait de rechercher ensuite les moyens de réparer les ravages de ses fureurs fratricides. Mais ce raisonnement est si simple qu'il risque fort de n'être pas mis en pratique de sitôt. Depuis que l'homme existe, il ne s'est peut-être pas écoulé un seul jour où il n'ait rougi de son sang un point ou un autre de la terre. Suivant le mot douloureusement profond de Joseph de Maistre, il semble qu'il soit utile que le céleste jardinier émonde de temps en temps l'arbre humain, pour en activer la sève. Flèche sauvage, fusil à aiguille, ou canon rayé, — peu lui importe l'instrument pour sa divine besogne. L'arme réputée la plus civilisée est précisément celle qui répand le plus de sang et moissonne le plus de vies dans le moins de temps possible : amère ironie du *progrès* et des *lumières*! —

Ajoutons que la Prusse et les Etats-Unis d'Amérique se distinguent tout particulièrement par l'ingéniosité de leurs appareils, dans ce concours universel de philanthropie aussi contradictoire que digne d'éloges. Ces deux pays devaient bien à l'humanité cette compensation. Le sanglant holocauste d'hommes tués ou mutilés qu'ils viennent d'offrir au Moloch de la guerre, a dû être pour eux une école qui leur a permis d'étudier à leur aise, et sur la plus vaste échelle, le mérite comparatif des méthodes de pansement.

N'insistons pas sur ce douloureux sujet, et passons.

La section française du parc, en se continuant vers l'Ecole Militaire, nous conduit au jardin réservé, un Eden artificiel, que la magique baguette de M. Alphand, l'enchanteur Merlin aux ordres de M. Haussmann, a fait surgir des stériles fondrières du Champ-de-Mars. Ce ne sont que pelouses et boulingrins, monticules aux molles ondulations, sentiers sinueux, ruisselets et lacs en miniature, bouquets d'arbrisseaux exotiques, parterres de fleurs rares; pavillons et châlets, serres parfumées que domine la voûte aérienne du palais de cristal; grottes sombres et fraîches aux tortueux détours, qui étonnent le visiteur et l'égarant dans leur dédale souterrain; aquariums où s'ébattent des poissons de mer ou d'eau douce, sous vos pieds, à vos côtés, ou nageant sur votre tête dans leur transparent bassin de cristal, où ils se détachent sur le ciel comme une bande d'oiseaux qui volent; cavernes où les stalactites qui descendent et les stalagmites qui montent se rencontrent pour former de frêles colonnettes d'albâtre... Si, vous atardant par une tiède soirée, vous vous arrêtez à contempler cet ensemble, du seuil de la grande serre ou du sommet de l'aquarium d'eau douce, vous aurez peine à vous soustraire au charme, surtout si, par surcroît, un orchestre vous envoie du châlet de là-bas ses harmonieuses fanfares...

#### Section allemande.

En sortant du jardin réservé, nous tombons sans transition au beau milieu de la Belgique et de la Hollande. Après un regard jeté dans l'intérieur de cette *métairie hollandaise*, à la pro-

verbiale propreté, mêlons-nous au flot de ces pieux pèlerins qui vont faire leurs dévotions à l'un des dieux de ce monde, le plus puissant peut-être, même avant l'or,—au dieu Diamant. Nous entrons dans la célèbre taillerie de M. Coster d'Amsterdam, la première du monde, celle qui a eu l'honneur de polir l'*Etoile-du-Sud* et le *Koh-i-noor*, deux pierres grosses comme mon pouce et avec lesquelles on pourrait acheter un royaume, et pas mal de consciences par dessus le marché. Ces diamants bruts que nous voyons là étalés, n'ont-ils pas toutes les allures de vulgaires cailloux? Vous et moi nous les foulerions irrévérencieusement aux pieds sans y prendre garde, si nous venions à les rencontrer sur notre chemin, ce qui est peu probable d'ailleurs, les cailloux de cette espèce étant fort rares et ne se trouvant guère que dans quelques lieux privilégiés, comme l'Inde, l'Oural, Bornéo, et surtout au Brésil, dans la province de Minas-Geraes, d'où proviennent tous ceux que nous avons sous les yeux. Ce n'est qu'au moyen de sa propre poussière, saupoudrant une plaque horizontale d'acier sur laquelle on l'appuie et qui tourne avec une rapidité de 2,500 tours à la minute, que le diamant peut être entamé et taillé en facettes. Cet orgueilleux et inutile frère du modeste et précieux charbon de terre, n'est-il pas un symbole saisissant de l'injustice comparative avec laquelle sont appréciés ici-bas le brillant et l'utile? Le diamant et l'or d'une part, la houille et le fer de l'autre : comparez les destinées et pesez les services, et dites s'il n'y a pas toute une philosophie dans ce simple rapprochement. Je doute fort que le jour vienne jamais où ces dames en arriveront à se parer d'un bracelet de fer ou d'un collier de charbon de terre. Et pourtant, Madame, ce diamant dont vous êtes si vaine, saviez-vous qu'il n'est chimiquement qu'un pur et simple morceau de charbon, comme cet humble et noir fragment de houille que vous dédaignez?

Porte monumentale de la citadelle d'Anvers, guerrier gaulois debout sur un dolmen celtique, machines agricoles et autres ; une fort remarquable exposition de peintures, la première peut-être après la française, avec laquelle elle devrait, en bonne justice, se

fondre, presque tous les artistes belges étant Parisiens de par l'éducation et le domicile : voilà ce que nous présente la Belgique. J'allais oublier une fort ressemblante statue équestre du feu roi Léopold, qui semble saluer son vis-à-vis Guillaume de Prusse, caracolant sur son cheval de bataille. On raconte qu'à son récent voyage, S. M. prussienne a souri gracieusement à cette courtoisie du hasard et a daigné rendre en personne son salut à son royal voisin de bronze, lequel continue impassiblement à tenir son chapeau à la main... pour le roi de Prusse.

L'œil inquiet cherche en vain ici la statue de M. de Bismark, en grande tenue de major de cuirassiers de la landwehr, portant à la main un fusil à aiguille et sur la tête son casque à paratonnerre. C'est une lacune regrettable et dont nous ne nous consolerions pas s'il ne nous avait été donné de contempler la personne même du Richelieu berlinois.

Vous plairait-il d'aller vous reposer un instant à cette ferme, qui, près de la statue héuïquement tapageuse, encasquée et moustachue du vainqueur de Sadowa, produit l'effet d'une idylle coudoyant la guerre? Lait chaud et œufs frais, voilà ce que vous offrent à l'envi vaches et poules, non point en figure, mais bien en chair et en os, ruminant et caquetant. A moins que vous ne préfériez goûter aux produits de ce restaurant populaire, vaste comme une halle, véritable usine à bouillon et à roastbeef, outillée pour servir par jour dix à quinze mille dîners. Puis, après avoir erré au milieu de ces basses-cours, de ces ruches bourdonnantes, de ces cloches sonores, de ces machines agricoles et de ces locomotives routières (celles, entre autres, de deux Nantais, MM. Renaud et Lotz), des tentes et autres ustensiles du *Dock du campement* et du *Bazar du voyage* ; après avoir respectueusement salué au passage ce tonneau monumental, de la contenance de 210,000 litres, rival de ce foudre fameux des Electeurs palatins, célébré par Hoffmann et que mes yeux eurent, il y a quelques années, l'honneur de contempler dans les caves du château de Heidelberg; après avoir respiré en passant l'âcre parfum du fromage de Roquefort, que vous pouvez voir se fabriquer et se manipuler dans ce souterrain; — nous poursuivrons, s'il vous plaît, notre excursion ethnologique.

Voici groupés, en dépit de la géographie, la Prusse et ses divers appareils ; — la Bavière et sa belle exposition de tableaux ; — le Danemark et son humble maisonnette ; — le Wurtemberg et sa machine à papier en pâte de bois ; — la Saxe et son établissement scolaire ; — le Tyrol et son chalet à toit quadrangulaire ; — la Slavonie et ses bois débités ; — l'Autriche, avec ses terres cuites, ses magnifiques bois de construction, sa fameuse brasserie Dreher, sa boulangerie non moins renommée, son café, son débit de vins de Tokai et autres (décidément on mange et on boit beaucoup en Autriche) ; — l'Espagne, avec son *horchateria* (lisez café), où vous êtes servi par de nobles *señoras* et *señoritas* tout étincelantes de soie, d'argent et d'or, et que volontiers vous prendriez pour de royales infantes ; avec son monumental castel de Salamanque, un peu lourd, mais de grand air et de haute mine, où sont entassés les produits de la métropolé et des colonies, principalement les vins de celle-là et les non moins célèbres cigares de celles-ci, pêle-mêle avec un taureau empaillé, symbole de la passion nationale pour la tauromachie ; — le Portugal, enfin, et son ravissant pavillon mauresque-renaissance, où les Indes et l'Afrique ont étalé leurs productions brutes et ouvrées, débris d'une prospérité à jamais éteinte.

A quelques pas de l'Espagne, la Suède et la Norwège ont construit deux maisons en bois, dont l'une, dite de *Gustave Wasa*, est la fidèle reproduction de la chaumière habitée par le héros pendant son exil en Dalécarlie. Etroite à la base, évasée au sommet, flanquée d'un escalier extérieur en colimaçon, ceinte d'une galerie à jour, revêtue de feuilles de bois qui lui font comme une cuirassé d'écaillés, pour toit une prairie émaillée de fleurs : voilà en quelques traits cette étrange maison.

La Russie nous offre de son architecture des spécimens plus variés, en raison de la multiplicité des races humaines répandues sur son immense surface. A côté de l'*ourassa* (wigwam d'été), en écorce de bouleau, d'une famille yakoute de la Sibérie (en hiver ces peuples misérables se bâtissent sans doute des huttes de glace et de neige durcie, comme font leurs frères d'Amérique les Esquimaux), s'arrondit la *yourta*, ou tente, en feutre multicolore, des Kirghizes nomades des steppes asiatiques. Un peu plus loin s'élève

une élégante habitation en deux corps de bâtiments réunis par une cour couverte, le tout bâti en troncs entiers de sapin, habilement enchevêtrés et calfeutrés, avec toit et pendentifs en solives richement ouvragées. A l'intérieur, des harnais, des instruments de labour, des fourrures, des pelisses en peaux de mouton, un large fourneau revêtu de faïence et dont le dessus sert de lit d'hiver à la famille, de naïves images du czar, de saint Nicolas et de la Panagia, que l'on dirait sorties des presses de notre Epinal, et à côté desquelles est un petit sanctuaire avec lampe et bougies colorées... Cela, dit l'étiquette, nous représente une *isbah* de paysan russe. Plus d'un bourgeois parisien se contenterait de ce charmant chalet pour maison de campagne. O Gogol, Tourguenef, Tchihatchef et tant d'autres, que nous contiez-vous donc de la profonde misère des prolétaires vos compatriotes? Heureusement que M. de Custine nous a appris à nous prémunir contre le besoin qu'éprouve votre pays, votre gouvernement surtout, de se parer, de se farder, de *s'enguirlander* aux yeux de l'étranger, et notamment des occidentaux. Aussi, je soupçonne fort cette prétendue demeure de paysan de n'être qu'une maison d'apparat, une *isbah* d'opéra-comique, destinée à nous vanter les délices de la *sainte Russie*, et renouvelée de ces villages fantastiques dont Potemkin égayait les voyages de sa souveraine, Catherine-le-Grand, comme disait ce parfait courtisan Voltaire, qui, par parenthèse, rirait bien de la statue que se prépare à lui élever une fraction de ce peuple qu'il déclarait « sot et barbare, un troupeau de bœufs à jamais condamnés au joug, à l'aiguillon et au foin. »

En regard de l'*isbah* vraie ou apocryphe, s'étend un long chalet, succursale parisienne des écuries impériales de Pétersbourg, où sont soigneusement entretenus de magnifiques étalons de l'Ukraine, trotteurs incomparables, qui, chaque jour, côte à côte avec de grands et longs lévriers de Sibérie, prennent leurs ébats, tenus en laisse par des palefreniers moscovites.

### Section orientale:

De la Russie, nous sautons sans transition à l'Italie, en ayant



bien soin, à l'exemple d'Ulysse, de fermer nos oreilles aux rou-lades des sirènes de ce café-concert qui les relie.

Ce que l'Italie nous offre de plus digne d'attention, ce n'est point cette maison florentine, ornée de faïences émaillées, ou ce temple gréco-romain, où sont exposés les productions et les outils d'une industrie si peu avancée encore ; c'est, à mon avis, cet humble et petit souterrain, dont l'entrée étroite et basse semble se dérober sous un grossier portique d'argile rougeâtre, au-dessus duquel flotte le drapeau pontifical, armorié de la tiare et des clés symboliques. Ceci n'est ni plus ni moins qu'un spécimen des catacombes de Rome, édifié par les soins et sous la direction de M. J.-B. de Rossi, l'homme du monde qui connaît le mieux ces cryptes fameuses, l'Ariane, si j'ose dire, du grand labyrinthe chrétien. Entrez et voyez : ne dirait-on pas d'un fragment détaché de l'un des soixante hypogées jusqu'ici catalogués et dont le développement total, dans leurs trois ou quatre étages superposés, n'est pas évalué à moins de 300 lieues ? De ces étroites galeries longues de quelques mètres, l'infatigable et savant explorateur des catacombes a su composer comme le résumé de ces immenses cimetières souterrains, où par des calculs approximatifs on a pu supputer jusqu'à *six millions* de tombes. Pour cela, M. de Rossi a choisi les principaux détails que lui ont présentés les cryptes de *Callixte*, de *Domitilla*, de *Lucina*, de *Commodilla* et autres femmes ou hommes illustres, qui, propriétaires du terrain, l'ouvraient libéralement aux sépultures de leurs frères dans la foi, ainsi que faisaient d'ailleurs les riches païens eux-mêmes. Ces détails, nous les retrouvons ici en grand nombre : *cella* intérieure (chapelle), où les tombeaux servaient d'autels ; *loculi* ou niches, creusées dans la muraille ; inscriptions tumulaires, parfois à moitié païennes encore (par exemple, celles portant la dédicace *Dis manibus*) ; *graffiti*, ou inscriptions tracées par les passants à la pointe du couteau, comme il s'en rencontre un si grand nombre sur les ruines pompéiennes, à la grande joie des amateurs d'anecdotes familières sur l'antiquité ; bas-reliefs naïfs ; peintures à fresque rappelant celles de Pompéi par le vif coloris et le gracieux caprice ; images d'oiseaux, de fleurs, du bon Pasteur chargé de sa brebis (d'autres voient dans ce symbole le *Mercur*

*criophore* de Calamis, retrouvé dans la tombe des Nasons et ailleurs); etc. Nous assistons ici à la transition de deux arts, de deux religions, de deux mondes. Avec sa merveilleuse sagacité, aidée des lumières de son frère Michel, le savant géomètre, mais surtout grâce au puissant et bienveillant patronage de Pie IX, M. J.-B. de Rossi est tout simplement en train de renouveler l'histoire romaine elle-même à cette époque, et principalement celle des premiers siècles du christianisme. Nombre de points obscurs ont été éclaircis, relativement à la société romaine, à ses rapports avec les premiers chrétiens, aux traditions, au culte et même au dogme de la religion nouvelle. Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur ce sujet si intéressant. Je ne puis cependant m'empêcher de rappeler que, dans la crypte de *Lucina*, remontant jusqu'au premier siècle de l'ère chrétienne suivant les estimations de M. de Rossi, le célèbre archéologue a retrouvé les noms des plus nobles familles de Rome, des Antonius, Æmilius, Cornelius, Cœcilius, Pomponius, Atticus, etc., ce qui fait clairement voir, contrairement à une opinion généralement admise, que ce ne furent pas seulement les pauvres et les esclaves qui embrassèrent le nouveau culte. Serfs et maîtres, clercs et patrons, plébéiens et patriciens, ergastules d'esclaves et palais princiers, entendirent dès l'abord la « bonne nouvelle. » Domitilla, parente de Vespasien, dut voir les apôtres ou leurs disciples directs.

Ainsi procède la vraie science, sans passion, sans parti-pris, à l'aide de textes et de monuments authentiques, pour arriver à éclaircir cette grande question des origines du christianisme, pendant que la fausse science accumule ses arguties et ses hypothèses pour l'obscurcir. Passer du I<sup>er</sup> siècle au XIX<sup>e</sup>, de Rome au Caire, du christianisme à l'islamisme, de Pie IX à Ismail-Pacha, — la transition est quatre fois malaisée; et pourtant voilà de ces chausse-trappes que sèment sous vos pas la géographie et la chronologie, également fantaisistes, de la commission impériale. M. Mariette, le Rossi égyptologue, voudra bien, j'espère, me tendre la main pour m'aider à franchir un aussi large espace et me faire passer d'un saut des catacombes de Rome aux hypogées de Philœ.

Donc nous voici en plein Orient, classique pays de la féerie, comme chacun sait. Il n'a eu garde de manquer à sa renommée;

l'occasion était trop belle pour ne pas chercher à nous éblouir : il a cherché, et il a réussi. De tout le parc, c'est assurément ici la région la plus étrange et la plus somptueuse. La Turquie, la Roumanie, l'Égypte, Tunis, Siam, la Chine, le Japon, bizarrement entremêlés, luttent de magnificence ou d'imprévu. L'Orient s'est souvenu qu'il a vu naître les arts, en particulier l'architecture. Il a tenu à nous montrer qu'il n'était pas indigne de son antique réputation et qu'après tant de siècles, il n'avait pas oublié les traditions des artistes d'Ispahan et de Bagdad.

A tout *Grand Seigneur* tout honneur. — Voici d'abord un établissement qui vous invite à goûter les raffinements des bains orientaux, massage, étuve, ablutions odorantes, lit de repos, etc. — Ce kiosque du sultan, avec ses divans circulaires, ses épais tapis, son jet d'eau parfumée, ses vitraux peints à travers lesquels filtre un jour discret et doux, — ne le croiriez-vous pas apporté de toutes pièces de ces rives enchantées du Bosphore, où le pacha indolent, étendu sur de moelleux coussins, savoure le kief, ce *farniente* oriental, tout en fumant son tchibouk et en regardant couler l'eau, moins paresseuse que lui? — Ne vous semble-t-il pas entendre, du haut de ce minaret, le muezzin proclamant les heures et invitant les vrais croyants à venir invoquer Allah et son prophète dans cette mosquée, jolie réduction de la célèbre mosquée verte de Brousse, avec son *mihrab* et son *mimber* d'où l'*imam* lit le Koran au peuple? — Voilà pour la Turquie. Bains, kiosque et mosquée, n'est-ce pas là toute la vie musulmane résumée dans ces trois édifices?

Quant à l'Égypte, c'est tout un éblouissement. Évidemment l'Altesse a voulu surpasser la Majesté, le vice-roi a tenu à éclipser son suzerain. Dépensant les millions sans compter, Ismaïl-Pacha a fait les choses en prince des *Mille et une Nuits*. Ne mentionnons que pour mémoire ce corps de logis, d'un cachet déjà si original, où sont logés les palefreniers et chameliers bronzés ou noirs, auxquels un ruisseau vient complaisamment apporter l'eau nécessaire à leurs ablutions religieuses. — Que dites-vous de ce vaste *okel* ou karavansérai, clos de fenêtres et de grilles à la façon d'un couvent? Comme ce rez-de-chaussée est élevé, ombreux et frais! Comme les deux pans obliques du plafond fuient à propos pour arrêter le soleil

au passage et l'empêcher de pénétrer à l'intérieur! Comme l'air et la lumière circulent librement et se jouent à travers ces larges et élégantes claires-voies, ces ravissants *moucharabihs* découpés comme une dentelle et sortis des ateliers du Caire! Là-haut, le long de ces galeries circulaires, s'ouvrent des appartements, les uns servant de logement au personnel indigène, les autres contenant une précieuse collection de cinq cents têtes de momies, classées suivant les dynasties et les localités. Plus haut encore est le toit en terrasse, d'où l'œil charmé découvre, dans un vaste panorama, l'Exposition, toute une partie de Paris et de ses environs, jusqu'aux collines boisées de Meudon et de Saint-Cloud. — Redescendons pour voir travailler ces ouvriers africains, orfèvres, brodeurs, tisseurs de nattes, passementiers, tourneurs, barbiers, venus du haut Nil, jusque du Soudan peut-être, pour nous offrir un spécimen vivant de leur primitive industrie. Idée originale et féconde, pour le dire en passant, et qui, d'après le premier programme de la présente Exposition, devait être réalisée sur une tout autre échelle.

Tout d'abord, en effet, on avait conçu le projet de faire appel à toutes les nations civilisées et de les inviter à envoyer au Champ-de-Mars un ou plusieurs représentants des diverses races humaines habitant leur métropole ou leurs colonies. Quel curieux spectacle, quel intérêt puissant n'eût pas offert un tel congrès, à la fois industriel et ethnologique! Vous figurez-vous le barbare et le sauvage se coudoyant, l'Australien de la Nouvelle-Galles du sud, le Kanaque des Marquises, le Polynésien de Taïti, le Malai de Java, le Tagal de Manille, le Cingalais de Kandy, l'Annamite de Saïgon, le Parsi de Bombay, le Hottentot du Cap, l'Yolof et le Peul du Sénégal, le M'pongwé du Gabon, le nègre de Loanda, le Kafre du Mozambique, le Tongouse de la Sibérie, l'Esquimau du Groënland, le Sioux des grands lacs canadiens, l'Apache des Montagnes-Rocheuses, l'Indien de Moyabamba, le Quichua du Pérou, le Botocudò du Brésil, le gaucho des pampas argentines, etc., etc., travaillant côte à côte et offrant à l'observateur le spectacle de leurs différents caractères anthropologiques et de leurs procédés industriels, en même temps que de leurs costumes et de leurs mœurs? Et pour eux-mêmes, quelle école! quels enseignements éloquents et sans doute féconds,

leur eût offerts ce prodigieux assemblage de merveilles ! Pour peu que son intelligence ne fût pas trop obstinément fermée, chacun d'eux eût pu devenir auprès des siens un missionnaire de civilisation et de progrès. Il est fort regrettable que, par suite de raisons financières et de certains scrupules, on ait renoncé à donner suite à ce projet que les sociétés savantes de Paris, notamment celles de Géographie et d'Ethnologie, appuyaient de leur plus sympathique patronage. Il n'y a guère que l'Égypte et l'Algérie qui aient répondu à l'appel en nous envoyant des échantillons, celle-là de ses Nubiens, de ses Fellahs, de ses noirs Soudaniens ; celle-ci de ses Kabyles, de ses Arabes et de ses Maures.

Mais fermons la parenthèse et revenons à l'Égypte. — Sommes-nous à Philœ, à Karnaq, ou à Edfou ? Ce temple que nous avons devant nous, n'est-ce pas un de ceux que Strabon nous décrivait déjà avec tant d'exactitude, il y a dix-neuf siècles ? Le calque est parfait, ainsi que l'illusion, surtout si vient à passer, comme une vision orientale, un chameau *mahari*, rival du vent, — et si un de ces brûlants soleils qui parfois échauffent le macadam parisien comme ils feraient le sable du désert de Lybie, éclaire le monument et fait ressortir les mille détails, le vif coloris de ses innombrables fresques. Ce pylône évasé portant au front le globe ailé symbolique ; cette avenue de sphinx en granit rose, accroupis ; ce vestibule gardé par deux autres sphinx en marbre noir, mystérieuses sentinelles de ce mystérieux sanctuaire ; ce fronton décoré du globe et du scarabée sacrés ; cette galerie carrée entourant l'édifice et dont le toit repose sur vingt-deux colonnes trapues, au sommet desquelles s'épanouissent en chapiteau la feuille du lotus et le quadruple masque jaune de la déesse Athor, aux énormes yeux noirs ; ces murailles partout couvertes, à l'intérieur et à l'extérieur, d'hiéroglyphes, ou de peintures représentant divers métiers, des combats ou des scènes de la vie domestique : — tout y est. On reconnaît ici la haute et sûre direction de M. Mariette, du célèbre explorateur du *Sérapéum* et du *Pastophorion*. L'intérieur, plus digne encore de notre intérêt, nous offre, non plus des imitations, mais des réalités, antiquités diverses empruntées au musée de Boulaq, bijoux, ustensiles, et surtout des statues en bois, en bronze ou en pierre,

notamment celles de Chéphrém, peut-être les plus anciennes du monde, figées depuis quarante ou cinquante siècles dans leur immobilité hiératique : vénérables témoins d'un art si lointain et qui, dès les premières dynasties, quand les ancêtres de nos ancêtres étaient à peine nés, atteignit à son apogée, pour dégénérer ensuite, comme celui de la Chine, en une longue décadence. Ce n'est pas là d'ailleurs le seul point de ressemblance entre la Chine et l'Égypte. Comme les Chinois, les anciens Égyptiens étaient vraisemblablement d'origine chamite, relevée toutefois ici de croisement sémite, ainsi que l'indiquent les caractères physiognomoniques de la race et la syntaxe de son idiome élucidée surtout par M. de Rougé. Ici et là du reste, même absence d'idéal, même sens pratique et réaliste, même art colossal et imparfait, même civilisation stationnaire, même système de mandarinat administratif, même perfection dans l'agriculture, même antiquité mystérieuse, même passé ténébreux.

Par exemple, un édifice où l'art gigantesque et lourd de la terre d'Osiris ne fait pas sentir son influence, mais où éclate plutôt la gracieuse fantaisie de l'art persan, c'est ce pavillon du vice-roi, où toute l'Égypte est modelée en relief, et surtout ce charmant *salamlik* tout étincelant de dorures et de glaces, salon particulier de Son Altesse, son lieu de repos lors de ses visites à l'Exposition. Ce *salamlik*, c'est l'art des kalifes dans sa floraison, comme le *temple* antique représente l'art pharaonique, et l'*Okel*, l'Égypte de nos jours.

*L'Isthme de Suez* : Ici, grâce à M. de Lesseps, nous sommes au moins autant en France qu'en Égypte. Ce long bâtiment, terminé en rotonde, nous offre tout ensemble un relief de l'isthme, une section du canal avec modèles des bateaux, dragues et machines employés au creusement ; une riche collection archéologique et minéralogique ; puis, un superbe panorama, une des curiosités les plus attractives de cette partie du parc, où le public vient admirer, en image, les efforts titanesques de l'industrie moderne pour parfaire l'œuvre inachevée des Pharaons.

Encore une fois, tout cela est étrange et éblouissant. Et pourtant, à mon avis, la palme de la section orientale appartient à un autre

monument, au palais du bey de Tunis, imité du Bardo, son Versailles africain. Découpé, ciselé, fouillé, percé de *moucharabiehs* à jour, qui laissent passer une lumière doucement harmonieuse et comme atténuée, — ce bijou de l'art mauresque est assurément l'édifice qui répond le mieux à l'idée que les livres et les rêves de notre propre imagination nous ont faite de l'Orient. C'est comme une page des *Mille et une Nuits* traduite en pierres. Escalier monumental encadré de lions, vestibule, salle des gardes avec sa riche panoplie, ravissants *salamlik* ou salons se succédant en carré, avec leurs tapis aux couleurs éclatantes, leurs moelleux divans, leurs tentures en riches étoffes, leurs plafonds guillochés et dorés, leur mobilier incrusté de nacre, — tout cela éclairé au moyen de légers treillis ou de rosaces garnies de verres colorés, à travers lesquels glissent discrètement les rayons lumineux avec toutes les nuances de l'arc-en-ciel; — au milieu, sous un toit incliné, aux tuiles vertes, porté par douze colonnettes de marbre, s'ouvre le *patio* (l'*atrium* des maisons pompéiennes) avec ses murailles revêtues de faïences vernissées et peintes, et son frais jet d'eau qui babille en retombant dans sa vasque encadrée de verdure et de fleurs. — Etonnez-vous, après cela, de l'indolence orientale! Que faire en un tel séjour, à moins d'y rêver, d'y dormir, d'y fumer le tabac opiacé du tchibouk et du narghillé, d'y jouir enfin paresseusement de la vie, sans s'inquiéter de la façon dont la terre tourne et se gouverne?

Pourquoi faut-il que ce charmant palais ait vu son rez-de-chaussée envahi et déshonoré par tous ces établissements interlopes, tunisiens aussi, il est vrai : boutiques où se vendent, avec force glapissements, dattes, tissus, tabac, cigares et cigarettes; café-concert (!) où grince le rebec, où la mandoline nazille, où le tambourin de grès résonne sourdement, où trois ou quatre virtuoses miaulent à rendre jaloux nos chats de France, — le tout assaisonné d'une gorgée de café, liqueur et marc, servie dans une coquille en porcelaine emboîtée dans une autre? Si l'Afrique a voulu nous exposer là un échantillon de sa musique nationale, l'intention est louable; mais Auber et Rossini peuvent dormir tranquilles.

Du campement marocain, aux noires tentes en tissu de poil de

chameau, nous passons à ces jolies tourelles de la Roumanie, percées de leurs étranges fenêtres obliques, et où l'on sent déjà que le souffle du génie oriental a passé. — Deux pas encore, et nous avons franchi la mer Noire et l'Asie occidentale : nous sommes à Siam. L'empire des Thaï nous a envoyé un éléphant et ses cornacs, logés dans une chaumière-écurie. (O Bangkok, où sont tes élégantes pyramides étagées ?) — De Siam en Chine, il n'y a guère que quelques centaines de lieues, — une misère, que nous franchissons d'un saut, avec des bottes bien autrement puissantes que celles du Petit-Poucet. Nous voici bel et bien à Pékin, ou à Canton, dans une façon de pagode-restaurant-café-théâtre, mi-parti chinois et parisien, où des garçons nés natifs des Batignolles vous servent de la bière de Strasbourg en guise de vin de riz, et des beefsteaks au lieu et place de nids d'hirondelles ou d'ailerons de requins à l'huile de ricin. Dans cet établissement pseudo-chinois, au toit recourbé aux angles en accent circonflexe, il n'y a d'authentiquement national que quelques bateleurs et deux ou trois de ces dames aux longs yeux et aux petits pieds, si souvent décrites par les voyageurs. Les premières peut-être qui soient venues en France, ces Chinoises sont, dans cet amas de choses curieuses, l'une des plus recherchées.

Cet enclos, voisin de la Chine, vous représente un cottage japonais, comme qui dirait une maison bourgeoise d'un faubourg de Nangasaki ou de Yokohama. Avec sa clôture de planches, son jardinet, sa physionomie calme et honnête, cette maison tient de la chaumière et du chalet. N'étaient ces Japonais aux yeux obliques et ces Japonaises qui s'éventent nonchalamment en souriant et en caquetant, jolies d'ailleurs et blanches comme des Parisiennes de Paris, — cela vous produirait volontiers l'effet d'une de ces villas champêtres où vit, l'été, le petit commerçant de la rue Saint-Denis retiré des affaires. Sous quelque latitude qu'il vive, l'homme ressemble à l'homme.

### Section anglo-américaine.

A côté de ces pays du soleil, quelle mine piteuse et effacée fait



notre brumeux Occident ? — Car, en deux pas, nous enjambons tour à tour l'océan Pacifique et l'Atlantique. — Voyez plutôt ces Etats-Unis d'Amérique, cette Angleterre, qui se proclament superbement l'avant-garde de la civilisation. En regard de ce magnifique ensemble de temples et de palais turcs, égyptiens et tunisiens, mettez cet incohérent amas de constructions à physionomie terne, grise et plate, ces maisons d'école, cette habitation de *settler* du Far-West, ces noires piles de charbon. Evidemment nous avons là sous les yeux deux civilisations fort différentes, — l'une surtout éprise de couleur, de fantaisie et d'éclat ; l'autre, utilitaire, réaliste, plus pressée de produire que de jouir, inquiète, fiévreuse, ne passant pas son temps à élever des kiosques dorés ou des palais sculptés comme des bijoux d'orfèvrerie ; — l'une ayant pour symbole ce svelte minaret ; l'autre, une machine à filer le coton. Le beau et l'utile seraient-ils donc deux formes de civilisation inconciliables et devant se partager les races humaines suivant leurs aptitudes et leur génie ? Grave question que je me garderai bien d'essayer de résoudre.

Non point que je me fasse illusion sur les splendeurs réelles de l'Orient. Je ne me laisse pas éblouir au point d'oublier que l'échantillon que nous en avons ici est plus ou moins apocryphe, paré et enguirlandé, comme l'*isbah* russe. Sous cet éclat extérieur, quelles turpitudes, quelle dégradation ! C'est au moins une justice à rendre à l'Angleterre et à sa fille-sœur la république américaine : elles n'ont pas pris la peine de se farder, elles se montrent à nous telles qu'elles sont. Mais si la figure est sincère et naturelle, par contre, il faut le reconnaître, elle manque quelque peu de gaieté et d'éclat, même dans la manifestation de ses arts et de sa foi religieuse. A côté de ce gigantesque phare électrique juché sur son haut squelette de madriers que l'on n'a pas pris le temps de vêtir de planches, parcourez les rues de cette cité protestante, temple, prêche, école, boutiques de librairie, etc., dont la Société biblique de Londres a illustré le parc : quelle physionomie morne et revêche dans ces laides constructions ! quel terre-à-terre ! quelle absence d'idéal dans ces soi-disant symboles de l'idéal ! Mais aussi quelle fastueuse prodigalité de papier imprimé !

quelle pluie d'évangiles, de petits traités pieux, de feuilles volantes, de brochures dévotes, en tous formats, en toutes langues, — vous tombe sur la tête de toutes parts ! Embusqués aux portes ou dans l'embrasure des fenêtres, de zélés distributeurs vous attendent, vous guettent, vous arrêtent au passage, tenant à la main une pile de livres, dont ils vous bourrent les poches. Quel pécheur recevant en pleine poitrine cette pieuse artillerie, serait assez endurci pour résister à ses coups ? Fragments bibliques, conseils, historiettes édifiantes, réflexions, maximes, tous les moyens sont mis en usage pour l'ébranler et fondre la glace de son cœur. Presque toujours, il faut le reconnaître, le catholique le plus défiant ne trouverait rien à reprendre à l'orthodoxie de ces petits traités, d'où toute polémique est absente. Quel peut être l'effet pratique de cette active propagande par la lettre morte ? A dire le vrai, je le crois mince. Le passant, le Parisien surtout, goguenard et sceptique, prend, lit et rit, — et il n'en est guère que cela. Comment ne pas rendre justice cependant à l'ardeur de ce zèle, à son désintéressement surtout, si l'on songe à l'universalité et à la persistance de son action, sinon à son efficacité ? Depuis un demi-siècle, la Société biblique de Londres, — en publications religieuses, en traductions dans toutes les langues du monde, en diffusion de ses traités et surtout de la Bible sur toute la surface de l'univers, — n'a pas dépensé moins de *neuf cents millions* de francs ! Comparez cette somme prodigieuse, — donnée avec une générosité si digne d'une meilleure cause, aux quelques centaines de francs versées en un an par telle nation catholique dans la caisse de la *Propagation de la Foi*, — et jugez !

J'allais oublier le Mexique. Que mériterait-il, en effet, sinon le silence, ce pays que Dieu fit si beau et si riche, et que l'homme a fait si affreux, qui vient encore d'épouvanter le monde par un forfait nouveau ? Assis sur sa base carrée, évasé en pyramide tronquée, tout bariolé d'hiéroglyphes grotesques, son *téocalli* ou temple de Xochicalco nous représente bien, avec sa lugubre forme de tombeau ou de sarcophage, ce culte de vampires, où *Teoyacnolhua* et *Teoyomiqui*, le dieu et la déesse de la Mort, tenaient l'un des principaux rangs, et dont les rites consistaient surtout en

sacrifices humains. L'œil cherche involontairement autour de cette corniche à teinte verdâtre, ces hideuses guirlandes de crânes décharnés, décrites par A. de Solis, l'historien de Cortez. Justement, voici, pendus au sommet de la porte principale, toute une file de crânes blanchis qui se balancent au vent.

Rien d'ailleurs de très-digne d'intérêt dans ce temple-musée, sinon quelques antiquités et une copie du fameux zodiaque aztèque ou toltèque, dans lequel les archéologues ont constaté des analogies inattendues avec le zodiaque thibétain, ce qui ne serait pas un argument de mince valeur en faveur de l'opinion qui suppose que l'Amérique a été peuplée par l'Asie. Tout cela est gardé par cinq ou six Hispano-Mexicains, coiffés du large *sombrero*, vêtus du *puncho* et du pantalon aux guêtres évasées, en cuir, avec force boutons d'argent.

Ce périple, déjà trop long peut-être, ne serait pas complet si, passant sous ce pont au milieu des cascades retentissantes des pompes à feu, nous ne descendions vers le bord de la Seine, où nous attendent d'autres spectacles.

A gauche, ce sont les machines marines à vapeur anglaises et françaises, au premier rang desquelles il convient de placer la belle machine du *Friedland*, aux chaudières vastes comme une maison, avec son immense arbre de couche poli comme un miroir, et son hélice de cuivre aux ailes luisantes. Nommer Indret, dont les ateliers ont construit ce magnifique appareil, cela suffit à l'éloge de l'établissement et de son œuvre. — A droite, ce sont d'abord les divers systèmes de sauvetage et d'appareils plongeurs, parmi lesquels se distinguent les scaphandres que M. Denayrouze, lieutenant de vaisseau, leur inventeur, fait fonctionner dans un haut bassin plein d'eau, le jour à la lumière du soleil, le soir à la lueur d'un foyer électrique. Puis, c'est toute une flotille de bateaux de plaisance, à voile ou à vapeur, représentant le sport nautique des deux mondes : yoles, skiffs, yachts, gondoles, etc., les uns remisés à sec sous des hangars fermés, les autres flottant gaiement en pleine eau, les mâts pavoisés aux couleurs des diverses nations d'Europe, d'Amérique et d'Afrique. Ce microscopique trois-mâts, de quelques tonneaux, a

bravement fait la traversée de l'océan Atlantique ; cet autre est venu du Danube à travers la Hongrie, l'Allemagne, la Belgique et la France. Cette gondole vénitienne, ornée de riches sculptures, a eu l'honneur de porter des Majestés, et ce yacht, des Altesses. Mais, de toute cette flotte, l'embarcation qui attire plus spécialement le regard par ses formes particulières, non moins que par son équipage, c'est la *dahabieh* du vice-roi d'Égypte, amenée du Caire à Paris avec ses noirs matelots nubiens. Naguère, le simoun embrasé enflait ses voiles triangulaires ; sa carène était caressée par l'eau fuyante du Nil, venue de ses sources toujours mystérieuses, des profondeurs de l'Abyssinie ou du Soudan, du Nyanza-d'Oukéréoué ou du Bahr-el-Ghazal. Aujourd'hui, elle flotte sur l'eau verdâtre de la Seine, et son pavillon déploie le croissant de l'Islam au souffle de notre pluvieux vent d'ouest. En passant devant l'obélisque de Louqsor, l'exilée a pu du moins saluer un souvenir de la patrie.

Tel est, à vol d'oiseau, l'ensemble de ce parc-univers. Si quelque lecteur s'étonnait de cette profusion et de cette variété de choses, de ce chaos étourdissant où sont rassemblés et résumés tous les âges, tous les peuples, toutes les civilisations, depuis la hutte sauvage jusqu'au palais, depuis le temple des Pharaons jusqu'à la machine à vapeur, — qu'il songe que nous ne sommes encore qu'au vestibule de l'Exposition et que nous en avons à peine entr'ouvert la porte !

Lucien DUBOIS.

---

# CHRONIQUE.

---

## LES FÊTES DE SAINT PIERRE A ROME.

---

L'époque actuelle abonde en contrastes ; les idées les plus diverses se produisent, les enseignements les plus opposés se font jour ; les actes répondent aux théories. L'Exposition universelle des arts et de l'industrie appelle à Paris peuples et rois ; — Rome convoque les catholiques à la prière, et la terre s'émeut et obéit. Amis et ennemis constatent ce résultat inattendu ; les uns s'en réjouissent et disent : C'est l'aurore ; les autres s'irritent et proclament : C'est la nuit. Il y a lutte. Je n'ai point à rechercher ici ce qui en sortira ; mon rôle est plus modeste ; simple chroniqueur, j'ai à vous entretenir des fêtes de saint Pierre à Rome.

Parler de saint Pierre et de Rome, c'est là une mission dont je ne me dissimule pas les difficultés. Tant d'autres en ont si bien parlé avant moi ! Et puis, ce sujet est si vaste ! trop vaste pour une chronique : le tableau déborde le cadre. Il faut, pour me hasarder à vous donner en quelques mots mes impressions, une grande abnégation de moi-même et une grande confiance. J'aurai l'une et l'autre, et sans trop de mérite, puisque je m'adresse à des Bretons, qui sont catholiques sans épithètes, et à des lecteurs de la *Revue*, qui sont, je l'espère, des amis.

Rome est vraiment le lieu que Dieu s'est choisi et préparé pour établir en ce monde le siège de son Eglise, qui est son épouse ; il en a fait la ville forte par excellence : *Roma*, citadelle de l'amour, *Amor*. Elle est placée au milieu de l'Europe, qui devrait être chrétienne, et qui, trop souvent, est infidèle, comme Jérusalem l'était au milieu du monde ancien,

qui devait adorer Dieu et qui, trop souvent, fut idolâtre. Rome est la lumière; tous les yeux sont tournés vers elle, comme jadis ils l'étaient vers la montagne de Sion. C'est le réservoir de la sagesse et de la science véritable; ce qui est intelligent et curieux de vérité en notre monde moderne, court y puiser, comme jadis les sages allaient à Jérusalem. Quoi que l'on fasse et quoi que l'on imprime, Rome est la capitale du monde et règne sur les âmes; l'humanité est toujours en marche vers elle; c'est le terme de tout ici-bas: tout y ramène, tout chemin y conduit. Disons-le, de quelque côté qu'on l'aborde, tous ces chemins sont charmants.

Pour moi, pèlerin venu de Bretagne, je reconnaissais partout cette main de la Providence, et j'admirais cet art créateur qui a dessiné ainsi les avenues de cette résidence divine. C'est, d'abord, la Loire molle et douce au milieu de ses sables dorés et de ses coteaux verdoyants; puis la Seine, la Marne, les riches collines de la Bourgogne, et Lyon; — Lyon, la Rome des Gaules, portique et comme avant-gout de la Rome véritable; Lyon, avec ses ruines romaines, ses aqueducs, et surtout ses cryptes sacrées, ses cachots de saint Pothin et de sainte Blandine, les reliques de ses innombrables martyrs à Saint-Irénée et la colline sainte de Notre-Dame de Fourvières. Après le portique le jardin: le cours du Rhône, les montagnes du Bugey et leurs cascades, la Savoie et ce géant qu'on nomme le Mont-Cenis, l'admirable plaine du Piémont, et Turin, entourée d'une ceinture de montagnes neigeuses; Bologne la savante, les Apennins, Florence, et ces villes étrusques, groupées sur des mamelons à pic, qui toutes portent des noms illustres dans l'histoire des arts ou de la sainteté: Fiésole et son Beato Angelico, Pérouse et le lac Trasimène, et le Pérugin, Cortone et sainte Marguerite, Assise et ses deux héros, saint François et sainte Claire, Spolète et le dévouement des volontaires irlandais.... Rome, enfin, apparaît, comme une reine, dans un lointain lumineux.

Quel est donc le pauvre esprit, se croyant assurément profond, observateur, pratique, comme ils disent dans leur jargon, qui a laissé tomber le premier cette sottise, aussitôt ramassée et portée en pompe par le vulgaire imbécile, que Rome est une ville triste, assise au milieu d'une plaine aride et désolée? Rien n'est plus contraire à la réalité, en même temps qu'à l'effet produit sur les âmes qui ont quelque ressort et qui s'élèvent au-dessus du terre à terre très-plat de ce qu'on nomme le *positivisme*. Au printemps, la campagne de Rome est admirable, avec ses foins abondants et verts, ses troupeaux innombrables de chevaux à moitié sauvages et de bœufs gris aux longues cornes. De grandes ruines sortent de toutes parts du sol onduleux; les arcades infinies des aqueducs se détachent sur un ciel plein de lumière et d'azur; les montagnes, couvertes d'oliviers touffus, cernent les lointains, et ces montagnes portent des noms harmonieux: Tusculum et Cicéron, Tivoli, le Tibur d'Horace et

d'Adrien, Albano et les souvenirs d'Enée, des Curiaces, de Camille, les monts de la Sabine, ceux des Volsques et, plus au loin, les trois sommets du Soracte. La moisson faite, il se produit là ce qui a lieu partout ailleurs : la terre se dessèche aux feux de l'été, et l'herbe attend pour reverdir les nuits plus fraîches de l'automne. C'est le cours naturel des choses ; la campagne de Rome y est soumise comme toute autre, et personne à Rome ne s'en étonne ; mais il n'en est pas ainsi ailleurs : les gens sensés, pour qui le oui et le non sont identiques et qui ne connaissent la nature que par les rêves de leurs esprits, encore plus malsains que malades, voudraient le soleil du Midi plongé dans les brumes du Nord.

Je m'oublie en ces souvenirs, qui m'entraînent trop loin ; ce n'est pas Rome, si belle qu'elle soit, — je dis *belle*, et non *jolie*, ce qui est bien différent, — ce n'est pas Rome qui m'attire aujourd'hui pour elle-même. J'y viens surtout voir deux choses, les plus grandes qu'il soit donné de contempler sur la terre : le tombeau de saint Pierre et le Pape. Quelle histoire que celle de ce tombeau ! Chacun la sait, et pourtant il fait bon la redire en quelques mots.

Un Juif, sectateur d'un autre Juif, qu'on nommait Jésus, et qui était mort attaché à une croix, étant venu à Rome, se mit à prêcher une doctrine nouvelle, étrange, ennemie de toutes les doctrines et de tous les usages reçus. Il parlait au nom de ce mort qu'il prétendait Dieu et ressuscité. Sa parole était simple et sans apprêts ; il n'avait point étudié dans les écoles et l'on ne vantait pas son éloquence. Cependant nombre de gens, riches et pauvres, puissants et misérables, se laissèrent persuader ; bientôt même on nomma, parmi ses disciples, un sénateur, le grave et vertueux Pudens, ses deux filles, les nobles dames romaines Praxède et Pudencienne, et aussi des familiers de César, employés dans ses palais. Cette doctrine était pure, irréprochable sans doute, mais elle n'admettait pas l'omnipotence de César dans les choses de l'âme. Aussi Pierre, — c'est le nom de ce Juif, — et son compagnon, Paul, un autre Juif, furent-ils cités devant l'empereur, qui les condamna à mourir. Pierre fut pendu à une croix, la tête en bas, sur le mont Janicule ; Paul eut la tête tranchée, le même jour, sur le chemin d'Ostie. Cela fait, on permit de mettre les corps en terre. Or, ce Juif Pierre, c'est le premier des Papes, dont Pie IX est le légitime et direct successeur ; seulement, de Pierre à Pie IX, il s'est opéré de grands changements. Le Juif Jésus a été reconnu et proclamé Dieu, sur toute la surface de la terre ; le César Néron et ses successeurs ont disparu ; leur poussière même est on ne sait où..... on ne sait où est leur tombeau..... Les corps meurtris des victimes, rayonnants d'une gloire immortelle, ont été enchâssés dans le marbre et l'agate polis et travaillés avec amour par les artistes les plus renommés, enfermés dans l'or le plus pur.

Assurément, rien de cela ne s'est accompli sans peine et sans contestations, on le sait; on sait aussi qu'à notre époque nombre de gens, qui prétendent vouloir marcher en avant, reculent vers ce passé; que les protestations ne manquent pas aux pieds des Césars; que les Césars ne reculeraient point à détruire l'œuvre de Pierre; qu'il se trouve des plumes pour écrire le blasphème; des faméliques pour en vivre, des marchands d'argent pour le payer, des lecteurs pour s'en nourrir et le propager. Cè Dieu Jésus, qu'annonçait Pierre, et pour qui il est mort, l'Europe légale a permis qu'on tentât de le faire tomber de l'autel, qu'on l'insultât : elle le permet chaque jour.

Mais, à côté de cette Europe qui se prétend désarmée en face de ces choses, qui les permet, ou les tolère, qui apostasie et abdique, il y en a une autre; il y a un monde catholique qui s'indigne, se retrempe dans sa foi et par sa foi s'affirme, affirme sa force, sa puissance et son prochain triomphe. Chacun l'a compris, et ceux qui s'irritent et menacent, et ceux qui, suivant les pas de Pie IX, s'avancent en chantant des hymnes vers le glorieux tombeau, s'y agenouillent, en répétant l'antique *Credo* de Pierre et de Paul, et se relèvent, remplis du calme que donne l'espérance et de la pitié douce qu'enfante la charité.

Esquissons, dans les limites qui nous sont permises, cette belle page de l'histoire de notre siècle, préface des grandes choses que nous sommes appelés à voir. Tandis que toute vérité absolue est niée, que toute religion révélée est repoussée au rang des fables, que l'idée même de Dieu est obscurcie, qu'on exalte en son lieu la matière transformée et que l'homme, se contemplant en ses œuvres, arrive à n'aimer et à n'adorer que lui-même, le Pape élève la voix. Il proclame les droits de Dieu sur la société; il condamne l'erreur; il exalte ceux qui meurent pour l'Eglise; il canonise des saints en ce XIX<sup>e</sup> siècle, qui ne croit plus à la sainteté, et il offre aux hommages du monde ceux que le monde dédaigne, méprise et tue : un archevêque polonais, saint Josaphat Kuncewicz, assassiné par les Russes; — un grand inquisiteur d'Espagne, saint Pierre d'Arbuès, assassiné par les Juifs; — dix-neuf religieux, assassinés par les calvinistes à Gorcum en Hollande; — des moines, saint Léonard de Port-Maurice et saint Paul de la Croix, au moment où l'on poursuit et où l'on dépouille les moines, aux plus grands applaudissements de la civilisation libérale moderne; — une religieuse, sainte Marie des Cinq-Plaies, quand on affirme que l'état religieux est, pour l'homme comme pour la femme, l'état de paresse organisée; — enfin, une bergère française, qui ne réalise en rien les types créés par les imaginations des romanciers de tout sexe. C'est de la folie ! Oui, c'est un trait de cette folie de la Croix, qui fait trembler le monde; et ils tremblent tous.

Voici qui est plus étrange encore. Par une coïncidence que les hommes



n'ont pas cherchée et que le ciel a voulue, Paris et Rome, dans le même mois, presque au même jour et à la même heure, ont réuni les représentants et comme les survivants et les acteurs de ce grand drame. Paris brûle l'encens en l'honneur de cette civilisation, qui jadis acclamait les Césars persécuteurs; Rome célèbre le dix-huit centième anniversaire du supplice des Apôtres.

C'était le 29 juin dernier. Ce jour, dès l'aube, toute la population, doublée des étrangers, accourus au désir exprimé du Saint-Père, roulait ses flots vers le Tibre et le pont Saint-Ange. Elle s'engouffrait là, entre ces deux beaux parapets de marbre, surmontés, de distance en distance, par les anges du Bernin, tourmentés, sans doute, dans leur pose, mais beaux cependant, et d'autant plus, qu'ils semblaient, en ce jour, répondre, par leur attitude empressée, au mouvement qui emportait tout autour d'eux. Après avoir salué d'un regard le drapeau pontifical, arboré sur le front du môle d'Adrien, devenu le château Saint-Ange, la foule, continuant sa marche, se trouva en présence de la merveille de Rome moderne et du monde : la grande basilique et la coupole de Saint-Pierre du Vatican. Chacun, en ce moment, choisit; on se divise; les uns pénètrent dans la basilique; ils assisteront à la messe pontificale; les autres restent au dehors et attendent la procession. Il est sept heures, elle va commencer. Pie IX est descendu à la chapelle Sixtine; il y revêt ses ornements sacrés; on chante l'*Ave maris Stella*. Le cortège s'organise; tous ceux qui doivent y prendre part portent, d'une main, un cierge allumé, et de l'autre, un petit livre contenant des prières. On se met en marche. En tête, sont des enfants revêtus de la soutane blanche, telle que la porte le Saint-Père.— Ce sont les orphelins de Sainte Marie-in-Aquiro, fondation du Pape lui-même, qui veut les voir prendre part à toutes les fêtes. — Après eux, suivent les religieux des ordres mendiants et monastiques, les chanoines réguliers, les séminaires, le collège romain, les curés des paroisses, les chanoines des basiliques mineures et majeures, annoncés par la clochette et précédés du large pavillon d'honneur, souvenir de la Rome antique et du *Pulvinar*. Le vice-gérant et les membres du tribunal du cardinal-vicaire viennent ensuite, puis les membres de la sacrée congrégation des Rites, les consultants, les prélats, les avocats des causes des bienheureux et, enfin, les bannières qui représentent les bienheureux eux-mêmes. La bannière de la bergère française ouvre la marche, celle de la bienheureuse Marie des Cinq-Plaies la suit; puis viennent celles du bienheureux Léonard, du bienheureux Paul de la Croix, des bienheureux martyrs de Gorcum, du bienheureux d'Arbuès et du bienheureux Josaphat.

Les chapelains ordinaires du Pape suivent, portant les tiares, puis les camériers d'honneur et les camériers participants; puis les évêques, les archevêques et les patriarches du rite latin, revêtus de la chape lamée

d'or, et ornés de la mitre de lin. — Les évêques, archevêques et patriarches orientaux usaient des ornements qui leur sont propres. Quelle splendeur ! quelle apparition des types les plus vénérés de l'antique Église ! — On croit voir les Basile, les Grégoire, les Chrysostome, avec leurs longues barbes, leurs mitres arrondies et couvertes de pierreries, et leurs chapes aux formes si graves et si caractéristiques. Plus de quatre cent cinquante prélats, disposés selon l'ordre des préséances, s'avancent deux à deux et priant. Touchante union ! les patriarches, les archevêques, les évêques latins, marchaient à côté des patriarches, des archevêques et des évêques Grecs-Melchites, Grecs-Ruthènes, Grecs-Rumènes, Grecs-Bulgares, Arméniens, Syriens, Chaldéens, Maronites, Coptes. — Derrière les patriarches, venaient les cardinaux-diacres en dalmatique, les cardinaux-prêtres en chasuble, et les cardinaux-évêques en chape. Puis apparurent les conservateurs et le Sénateur de Rome, marquis Cavaletti, le prince assistant au trône, le vice-camerlingue de la sainte Église romaine, deux auditeurs de Rote, les deux cardinaux-diacres assistants, le cardinal-diacre ministrant, les deux premiers maîtres des cérémonies, la garde du Saint-Père, les officiers supérieurs des gardes noble, suisse et palatine ; les camériers secrets de cape et d'épée, les massiers, et, au-dessus de cette foule et la dominant, le Pape, assis et porté sur la *sedia gestatoria*, la mitre en tête, le corps enveloppé des plis du manteau pontifical, la main gauche recouverte d'un voile de soie brodé d'or et portant un cierge allumé. — Qui dira la joie pieuse, l'enthousiasme, les supplications ardentes, les larmes de cette foule immense couvrant l'immense place trop étroite, et sur laquelle tant de gens avaient passé la nuit précédente dans l'attente !... Il passait en bénissant, et l'on sentait, sans plus de raisonnements ou de souvenirs historiques, que c'était là bien véritablement l'Apôtre, le Vicaire de Jésus-Christ, préposé au gouvernement du monde, tant que le monde sera digne d'être dirigé par des idées et non plus seulement par des appétits.

A l'intérieur, la basilique avait été décorée avec un goût parfait, de façon à faire ressortir les grandes lignes de cette belle architecture. Quinze mille cierges répandaient leur clarté sur les marbres brillants. Tous les yeux se portaient sur un lustre splendide, représentant la croix renversée de saint Pierre, surmontée de la tiare et des clefs. — Les bannières des Apôtres, descendant du haut des voûtes, s'inclinaient vers la glorieuse *Confession* de Pierre et de Paul ; — c'est ainsi qu'on nomme ce sépulcre qu'abrite le grand dôme ; sépulcre le plus illustre qu'il y ait au monde, après celui qui est à Jérusalem.

Je n'ai point à rendre compte en détail de la messe pontificale ; il faut se borner. Qu'on sache seulement que le Pape à l'autel s'était fait accompagner par l'archevêque de Toulouse, la patrie de sainte Germaine Cou-

sin, par l'archevêque de Saragosse, où saint Pierre d'Arbuès fut martyrisé, et par l'archevêque de Tarse en Cilicie, prélat qui est né dans cette ville, où le glorieux Paul, apôtre, était né, il y a de cela dix-huit cents ans. Ce sont là de ces attentions du cœur, familières au grand cœur de Pie IX. A l'Évangile, les prélats s'avancent au pied du trône; on supplie instamment le Pape de proclamer les saints. Pie IX répond en demandant des prières. On chante les litanies des saints. A des instances plus vives, il répond encore par la demande de prières plus ardentes, et l'on entonne le *Veni Creator*. Enfin, il consent à parler, et, sur la requête très-instante des postulateurs, il prononce, de cette voix qu'on n'oublie plus jamais quand on a eu le bonheur de l'entendre une fois, le décret de canonisation.

Les chœurs entonnent le *Credo*. A ce moment, et comme obéissant à une inspiration soudaine, des cinq cents poitrines des évêques, des cent mille cœurs des assistants, une même voix s'élève : — *Credo!* et le majestueux acte de foi se poursuit là, devant cette tombe vivante, qui en répète tous les échos. Du portique, de la coupole et de la crypte, trois chœurs se répondent et se renvoient ce cri sublime : *Tu es Petrus...* — Oui, tu es Pierre, ô Pie IX! Les cardinaux, les patriarches, les archevêques, les évêques de tous peuples, de toutes nations, de toutes langues, dix-huit mille prêtres, venus de toute la surface de la terre, deux cent cinquante mille catholiques, ambassadeurs envoyés de tous les points du globe, représentants de toutes les familles et de toutes les races, répètent, en un admirable concert, cette parole sublime, qui est notre gloire et notre assurance, à nous autres catholiques, et qui est l'écrasante condamnation de tout schisme et de toute hérésie. *Tu es Petrus!* Oui, tu es Pierre, ô Pape Pie IX! et, de quelque masque qu'elle se couvre, la violence ou la douceur feinte, de quelque encens qu'on l'enivre, jamais la puissance de l'Enfer ne prévaudra contre toi, qui es le fondement de l'Eglise!

Le *Te Deum* continue cette belle fête, et le Pape prononce une homélie à la gloire des saints apôtres Pierre et Paul, à la gloire de Rome et à son avenir. — C'est la doctrine prêchée par Pierre et par Paul, dit-il, qui a préservé Rome du tombeau et qui fait sa gloire et sa puissance incontestée. Cette doctrine, c'est celle qui conduit à la sainteté. Invoquons les saints; prions Dieu, afin qu'il défende Rome par sa droite divine contre les embûches et les efforts de ses ennemis.

Le lendemain, dimanche, la foule se précipitait sur la voie d'Ostie, vers la splendide basilique de Saint-Paul-hors-des-Murs. Le Pape s'y rendait en train de gala. Quelle foule! quelle joie! quel enthousiasme! quels cris! — Je me répète; mais aussi, comment faire, pour exprimer, par des paroles différentes, des sentiments qui vont toujours se perpétuant?

Ce n'est pas le fracas parisien, c'est la joie pure d'un peuple qui possède vraiment la royauté, et qui n'oublie jamais ce qu'il se doit à lui-même.

Sans faire la moindre excursion sur un terrain qui m'est défendu, qu'on me permette, en terminant cette causerie, trop longue peut-être et pourtant si incomplète, une réflexion : le monde souffre et a besoin de repos ; la paix ! la paix ! est le cri de l'Europe tourmentée de craintes, hélas ! trop justifiées ; qui nous donnera la paix ?... — Dieu seul, qui en est l'auteur. Pour aller à la paix, il faut aller à Dieu. C'est ce que le Pape nous dit, en condamnant les erreurs de la civilisation moderne, et non ce qu'elle peut réaliser de bon ; — c'est ce que les évêques du monde entier répètent après lui et avec lui. La paix ! le Pape nous la fait entrevoir en annonçant la réunion prochaine d'un concile général à Rome. Cette grande assemblée, qui, proclamant, avant tout, les droits de Dieu sur la société, réalisera cette parole prophétique que M. de Bonald préférait au commencement de ce siècle : — « La Révolution a commencé par la proclamation des Droits de l'homme ; elle finira par la proclamation des Droits de Dieu ! » — Le Pape fait plus : il assure, dans sa réponse à l'adresse que quinze cents députés de cent villes d'Italie lui ont présentée le 1<sup>er</sup> juillet dernier, qu'« aujourd'hui commence l'heure de la » miséricorde ; l'heure est venue, le triomphe ne peut manquer..... » l'heure du triomphe a commencé.... Ce sera mieux, si les ennemis de » Rome peuvent être épargnés ; mais, s'il est nécessaire, ils sentiront » les coups de la justice divine. »

Louis DE KERJEAN.

---

— M. François Ponsard, de l'Académie française, est mort à Passy, le 8 juillet, à l'âge de cinquante-trois ans.

— Notons ce fait, si honorable pour la religieuse Vendée : les assises qui devaient s'ouvrir le 15 juillet, n'ont pas lieu, *faute d'affaires inscrites au rôle* !

— Nous regrettons que M. Octave de Rochebrune n'ait point obtenu, cette année, la médaille à laquelle tous ses confrères déclarent qu'il avait droit. C'est aussi, apparemment, l'opinion du Conseil municipal de Paris. Ayant acquis, pour y établir son musée, l'hôtel Carnavalet, autrefois habité par M<sup>me</sup> de Sévigné, il en a commandé la gravure à notre habile compatriote. Quel parti son burin ne va-t-il pas tirer de ce monument, remarquable par son joli style et ses fines sculptures de Jean Goujon !

*Ce choix flatteur vaut bien la médaille, sans doute !*

---

## LES ANCIENS MANOIRS BRETONS.

---

LES MANOIRS DE LA FERRIÈRE, DE LA COCQUERIE  
DE LA COUR-PÉAN, ET LA POTERIE DES LANDELLES,  
DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

---

Lorsqu'on se rend de Châteaubriant à la Meilleraye, l'on rencontre, sur le bord de la route, le joli manoir de la Ferrière, restauré avec goût depuis quelques années, et, un peu plus loin, un village qui porte le nom des Landelles. Au moyen âge, la Ferrière était une seigneurie jouissant du droit de haute, moyenne et basse justice, et les Landelles renfermaient une population de potiers dont les traditions remontent assez haut.

Je possède quelques vieux papiers qui concernent ce manoir et cette poterie ; ils ne sont pas, je crois, dépourvus d'intérêt.

La maison noble de la Ferrière étendait sa juridiction dans les paroisses d'Erbray et de Moisson. Elle donna son nom à une famille qui possédait aussi le manoir de Gastines, en Issé, et qui portait les armoiries parlantes : *d'argent à trois fers de mule de sable.*

Jean de la Ferrière possédait la Ferrière en 1427 ; Jean de la Ferrière, seigneur de Gastines, vivait en 1478 ; Robert de la Ferrière, son fils, épousa Jeanne Lorange <sup>1</sup>.

Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, ce manoir était entre les mains des seigneurs de la Cocquerie. La maison noble de la Cocquerie, paroisse de Saint-Aubin-des-Châteaux, est voisine de la Ferrière et tout aussi ancienne. Sa juridiction s'étendait en Erbray et en Saint-Aubin, et était seulement moyenne et basse. Yvon Beaucen possédait cette seigneurie en 1443, et au XVI<sup>e</sup> siècle, la famille Bonnier rendit ce manoir assez tristement célèbre par ses erreurs religieuses.

André Bonnier fut secrétaire du Roi en 1572 ; Mathurin Bonnier et François, son frère, furent anoblis en 1594 ; leur écusson était : *d'argent à trois trèfles de sinople*. Dès l'an 1548, Françoise Gascher, femme de Jean Bonnier, seigneur de la Gaudinai, possédait la Cocquerie.

Lorsque le ministre du Gravier eut, en 1560, prêché le protestantisme à Châteaubriant, les seigneurs de la Cocquerie se firent les zélés protecteurs de la prétendue réforme ; aussi, nous dit Philippe le Noir, pasteur de Blain, leur manoir devint-il un lieu de refuge pour les protestants des alentours. « Outre Chambellan et le Bois-Péan <sup>2</sup>, le troupeau de Châteaubriant pouvait aussi se réunir à la Cocquerie, dont le maître était de la religion, et qui n'était pas éloigné de Châteaubriant, devant en être une annexe. <sup>3</sup> »

En 1584, le seigneur de la Cocquerie maria sa fille avec M. de la Rivière d'Artois. Ce mariage et le baptême d'un enfant, que les nouveaux époux eurent l'année suivante, se firent avec une certaine solennité à la Cocquerie, au milieu des protestants du pays réunis à cette double occasion.

Nous arrivons ainsi à Pierre Bonnier, seigneur de la Cocquerie,

<sup>1</sup> *Nobiliaire de Bretagne*, par M. de Courcy.

<sup>2</sup> Les seigneurs de Chambellan et du Bois-Péan avaient embrassé le protestantisme.

<sup>3</sup> *Histoire ecclésiastique de Bretagne*, par Philippe le Noir, sieur de Crévain, pasteur de l'Eglise réformée de Blain.

la Ferrière, Monjonnet et la Chapelle <sup>1</sup>, conseiller de Roi au parlement de Bretagne, auquel rendit aveu, en 1626, Jean Pitrault, potier des Landelles.

Le village des Landelles est situé dans la paroisse d'Erbray ; il s'y trouvait jadis une chapelle où se marièrent, en 1692, Henri Louvel et Jeanne Pitrault ; il était, à l'époque dont nous parlons, presque exclusivement habité par des potiers qui dépendaient de la seigneurie de la Ferrière, comme va nous l'apprendre Jean Pitrault, auquel nous laissons la parole :

« Devant nous notaires des courts de Châteaubriant, la Ferrière, etc., a comparu en sa personne Jan Pitrault, potier, demeurant au villaige des Landelles, en la paroisse d'Erbray, lequel se cognoissant et confessant et par les présentes cognoist et confesse estre sujet, comme tous et chacun les aultres potiers dudit villaige et poterie des Landelles, de noble et puissant messire Pierre Bonnier, seigneur de la Coquerie, la Ferrière, Monjonnet, la Chapelle, et conseiller du roy au partement de Bretagne et luy devoir, comme tous et chacun les aultres potiers et consorts de ladicte poterie, les rentes, devoirs et obéissances cy-après déclarés, comme au seigneur de ladicte poterie, à cause de sa juridiction de la Ferrière. »

Après ce préambule Jean Pitrault fait connaître les différents droits du seigneur de la Ferrière sur les potiers.

« Premièrement, il est dû audict seigneur le *rouage* audit villaige et poterie des Landelles sur tous et chacun les potiers de la dicte poterie, scavoir, que chacun potier, ayant roue à faire pocts levée et tournante audict villaige et poterie, doit par chacune roue, par chacun an, à chacune feste de la Pentecoste, audict seigneur de la Coquerie, comme seigneur de la dicte poterie, le nombre de six deniers monnoye de Nantes. »

Le droit de *service* suivait le droit de *rouage* ; les potiers devaient, en effet, « *l'usage de poteries pour le service de la maison*

<sup>1</sup> Montjonnet était une moyenne justice, en Erbray, qui appartient plus tard à la famille Thuillier. — La Chapelle est une terre, en Saint-Aubin-des-Châteaux, que possède maintenant M. le Pays de la Riboisière.

*dudict seigneur*, qu'ils doivent rendre, après avoir esté choisies par ledict seigneur ou gens de par luy, sur lesdites poteries et sur chacun desdits potiers, jusqu'en l'une des maisons ou manoirs de leur dict seigneur soit aux paroisses de Saint-Jan-de-Béré ou Saint-Aubin-des-Chasteaux.

» Et outre *trois pièces de royelles* que luy doivent chacun desdits potiers, le jour de la vigille de la Pentecoste, au choix dudict seigneur. »

Vient maintenant le droit de *quintaine*, avec tous ses détails :

« Outre confesse ledict Pitault qu'il doit audict seigneur de la Cocquerie, à cause de sa dicte seigneurie de Ferrière, *le droict de quintainne* audict villaige et poterie des Landelles, qui est que chacun homme et femme, qui coucheront la première nuit de leur noces au dict villaige des Landelles, doivent courir à cheval, frapper et rompre en courant une lance ou une perche en forme de lance convenable, et ce contre ladicte quintainne dudict seigneur, plantée audict villaige, armoriée de ses armes; faulte de quoy faire et de rompre ladicte lance doivent audict seigneur un septier d'avoinne contenant seize bouexaulx d'avoinne, mesure de Châteaubriant. »

Il était défendu aux potiers des Landelles de travailler à leur métier depuis le 24 décembre jusqu'au 22 janvier; c'est ce qui explique l'*amende* suivante établie peut-être pour éviter une concurrence illimitée :

« Mesme confesse que chacun desdits potiers de ladicte poterie, tenant roue à faire pocts levée et tournante, en quelque endroit du temps que ce puisse estre depuis la vigille de Nouel jusqu'à la saint Vincent en janvier, doit comme dict est, et *est amendable vers ledict seigneur de soixante soulds et un denier*, monnoye d'amende.

» Et outre confesse ledict Pitault, que tous les potiers dudit villaige et poterie des Landelles sont *tenuz de graver et mettre sur toutes leurs œuvres et ouvraiges de poterie les armes dudict seigneur*, comme étant seigneur de ladicte poterie.

» Et confesse qu'audict seigneur de la Coquerie, à cause de sa



dicte seigneurie de la Ferrière, appartient *haute, basse et moyenne justice*, etc. »

Cependant, Pierre Bonnier de la Cocquerie n'était pas seul à se dire seigneur de la poterie des Landelles ; le possesseur d'un manoir voisin prétendait avoir les mêmes droits que vient de nous faire connaître l'aveu précédent.

Ce manoir était la Cour-Péan, haute justice située dans la paroisse d'Erbray, appartenant au XVI<sup>e</sup> siècle à la famille de la Grée. En 1546, Jeanne de la Grée, dame de la Cour-Péan et du Port-de-Roche, épousa René de Kerboudel, dont elle eut Jacques de Kerboudel, seigneur de la Cour-Péan, capitaine de Châteaubriant, pour le duc de Mercœur, en 1591, et marié en 1579 à Louise des Ridelières.

En 1628, la Cour-Péan appartenait à Jean de Kerboudel, héritier de feu son frère Pierre et placé sous la curatelle de Pierre de Caradeuc, seigneur de la Chalotais. Ce seigneur prétendit enlever à Pierre Bonnier les droits dont il jouissait aux Landelles à cause de sa terre de la Ferrière ; toutefois leur procès ne dura pas longtemps et se termina par une transaction dont l'original est malheureusement trop déchiré pour pouvoir être analysé. Disons maintenant, en terminant, ce que sont devenus depuis cette époque les trois manoirs dont nous venons de parler.

Le protestantisme ne réussit guère aux Bonnier ; ils disparurent de Châteaubriant au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, et la Ferrière passa entre les mains de la famille Belot qui possédait aux environs la Hunaudais et Beaumont, en Issé, la Galmélière et la Rivière-Péan, en Moisson. En 1669, une demoiselle Belot, dame de la Galmélière et de la Ferrière, épousa Jean Fournier, seigneur de Tharon, et lui apporta ses deux terres en dot. En 1738, Nicolas du Pin possédait la Ferrière qui appartient encore à ses descendants ; nous avons dit qu'ils venaient de reconstruire le vieux manoir.

La seigneurie de la Cocquerie appartenait, en 1746, à Joseph Thuillier, fils de Guillaume Thuillier et de Perrine Brossays. La famille Thuillier de la Cocquerie s'est éteinte de nos jours, à Châteaubriant, en la personne de mon grand oncle Guillaume Thuillier,

ancien officier dans l'armée de Condé. Quant au manoir de la Cocquerie, il appartient maintenant à la famille Bain, Guy Bain ayant épousé au XVIII<sup>e</sup> siècle Catherine Thuillier, nièce de Guillaume, seigneur de la Cocquerie<sup>1</sup>.

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot du manoir de la Cour-Péan. René de Kerboudel le possédait en 1754, mais, depuis cette époque, la vieille maison seigneuriale s'est vue abandonnée et ce n'est plus de nos jours qu'un logement de fermiers. Jusqu'en 1789 les seigneurs de la Cour-Péan jouirent à Béré d'un droit féodal assez singulier, dernier souvenir, je pense, de l'ancien droit de *past* ou de repas assez fréquent au moyen âge. A l'issue de la grand' messe d'une fête dont je n'ai pas la date précise, le sénéchal de la Cour-Péan se présentait, chaque année, à la porte de l'église paroissiale de Saint-Jean-de-Béré à Châteaubriant. Alors paraissait le fermier du prieuré de Saint-Sauveur-de-Béré<sup>2</sup> qui, apportant du pain et du vin, criait par trois fois : « *Monsieur de la Cour-Péan, venez dîner.* » Le sénéchal s'avancait à cette invitation et recevait le frugal repas que lui offrait le représentant des moines de Béré. Il y a peu d'années qu'on se rappelait encore à Châteaubriant avoir vu Louis Bague, S<sup>r</sup> de la Rolandière, l'un des derniers fermiers du prieuré de Béré, apporter le dîner du seigneur de la Cour-Péan.

J'ai parfois vu rire de cet usage des gens qui n'en comprenaient pas l'origine : qu'était cependant ce repas offert par les moines de Béré, sinon, très-probablement, un témoignage de gratitude perpétué de siècle en siècle par ces bons religieux à l'égard d'un seigneur, bienfaiteur de leur monastère ?

<sup>1</sup> Les seigneurs de la Cocquerie possédaient un hôtel qui portait leur nom dans la ville de Châteaubriant.

On voit encore sur le pavillon d'un jardin de cette ville les armoiries de la famille Thuillier, qui étaient : *d'argent à trois tuiles de sinople (?)*, posées 2, 1 et liées par une chaîne posée en orle.

<sup>2</sup> Dans l'origine, ce devoir féodal devait être rendu à la porte de l'église priorale de Saint-Sauveur par les moines de Béré eux-mêmes ; mais les bénédictins ayant quitté Châteaubriant au XVII<sup>e</sup> siècle et aliéné leur monastère en faveur des religieuses Ursulines, le fermier du prieuré de Béré devint dès lors naturellement le représentant du prieur absent et le dîner fut apporté à la porte de l'église de Saint-Jean, l'église priorale n'existant plus.

Le souvenir de ces vieilles coutumes s'efface aujourd'hui de plus en plus et les ruines des anciens manoirs qui florissaient aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles sont bien plus nombreuses dans nos campagnes bretonnes que certains gens ne se l'imaginent. Aussi aimons-nous à en relever les dernières pierres, afin de recueillir les quelques traditions locales qui s'y trouvent encore cachées.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON.

---

# MADELEINE.\*

—  
ÉGLOGUE.  
—

Cet état de choses durait déjà depuis quelques semaines, lorsqu'un dimanche, Pierre, ayant vu Madeleine s'éloigner en beaucoup trop nombreuse compagnie pour qu'il pût espérer lui parler en particulier, se laissa emmener par Valentin et d'autres camarades dans un des cabarets du bourg. — Au moment où il allait y entrer, il en vit sortir une dame mise avec une élégance très-éclatante et dont l'arrivée avait produit, le matin même, un certain effet sur l'esprit des paysans rassemblés pour les offices divins. C'était une femme ayant passé la première jeunesse, mais conservant encore les restes d'une beauté qui avait dû être autrefois délicate et remarquable. Cependant, malgré tous les artifices d'une habile toilette, l'âge et surtout la fatigue avaient profondément marqué leur passage sur son visage. L'expression de sa physionomie offrait d'ailleurs quelque chose d'étrange et de déplaisant, comme si des sentiments opposés luttèrent péniblement en elle et se trahissaient sur sa figure. Sa bouche avait un sourire hardi et le plus souvent forcé ; ses sourcils se fronçaient parfois rapidement et comme malgré elle, creusant entre ses yeux un pli profond et d'une signification douloureuse ; son regard alors se voilait d'une amère tristesse ; puis tout à coup une étrange flamme le traversait et le

\* Voir la livraison de juillet, pp. 5-21.

rendait provoquant et cynique. En sortant de l'auberge, elle se trouva face à face avec Pierre Auray, qu'elle toisa d'un coup d'œil.

L'ancien matelot, un peu moins simple que ses camarades, sur lesquels l'élégance bruyante de la dame produisait une grande impression, lui rendit son regard sans beaucoup de cérémonie ; mais, sans qu'il sût pourquoi, il y avait dans la physionomie de cette femme quelque chose qui frappa le jeune homme, et il porta tout à coup la main à son chapeau avec une bizarre émotion. Cependant il ne tarda pas à oublier cette rencontre et il n'en avait plus le moindre souvenir, lorsque, quelques heures plus tard, il quitta l'auberge, laissant ses compagnons encore attablés autour des *pichets* et des bouteilles. Ils s'étaient montrés trop tapageurs pour lui et il ne fut pas fâché de retrouver au dehors la fraîcheur et la solitude.

Il marchait lentement, perdu dans ses réflexions, lorsque, à quelque distance, il aperçut une jeune fille qui, plus lentement encore, s'avancait dans la même direction. La tête baissée, les bras tombant d'un air de découragement profond, Madeleine, car c'était elle-même, semblait traîner sur les cailloux de la route son pied, autrefois si leste et si prompt. Pierre, en reconnaissant la jeune fille, se dit que l'occasion longtemps attendue par lui se présentait enfin, et qu'il fallait la saisir. Il pressa le pas, et en quelques minutes rejoignit Madeleine. Enfoncée dans ses tristes pensées, elle ne l'avait pas entendu venir ; elle tressaillit vivement, lorsqu'il prononça son nom, et tourna vers lui un visage baigné de larmes.

— Tu pleures donc encore ! tu pleures donc toujours ! dit-il en cherchant à lui prendre la main, que la jeune fille retira résolument ; qu'as-tu Madeleine ? Je veux que tu me le dises.

— Vous êtes bien bon, répondit-elle en essuyant ses yeux ; qu'est-ce que ça peut vous faire que j'aie du chagrin ?

— Comment ! ce que ça me fait ? Ça m'afflige, Madeleine, et ce n'est que juste. Ne cherches-tu pas à me soulager, quand tu me vois dans la peine ? Depuis que je suis de retour au pays, ne m'as-tu pas donné par tes bonnes paroles du courage, de la résignation ? Sans toi, ma petite amie, je n'aurais jamais supporté tout ce qui me brisait le cœur.

— Je suis contente, très-contente de vous avoir fait du bien, dit Madeleine en sanglotant ; oui, cette pensée-là me console de tout.

— Il y paraît ! reprit Pierre en la regardant ; te voilà tout en larmes. Voyons, Madeleine, parle-moi, qu'est-ce que tu as ? As-tu à te plaindre de quelqu'un à la ferme ? Mon frère Mathurin, ma sœur Jeanne, mon père ? Ils t'aiment tous et savent bien ce que tu vaux ; mais encore, dans un mauvais moment, ils auraient pu te choquer. Est-ce cela ? Dis ?

— Madeleine secoua la tête et essaya de répondre ; mais elle ne put y réussir, et elle continua à pleurer, comme si son cœur se fendait.

Pierre la regardait d'un air désolé.

— Non, non, dit-elle enfin d'une voix étouffée ; ils sont bien bons pour moi, trop bons ; je les aime de tout mon cœur ; c'est pour cela que ça m'afflige de les quitter.

— Les quitter ! s'écria le jeune paysan en tressaillant, tu ne penses pas à sortir de chez nous, j'espère ? Est-ce que la ferme d'Avaugour n'est pas ta maison ? Si tu n'y es pas née, tu y as été élevée, et ma pauvre mère t'aimait comme un de ses propres enfants. Tu n'as jamais vécu ailleurs ; où voudrais-tu aller pour te trouver mieux ?

— Jamais mieux, nulle part, répondit la jeune fille en secouant la tête ; mais il faut que je parte.

— Partir ! toi ! Je n'aurais jamais eu cette idée-là, répéta Pierre consterné. Mais que deviendrons-nous, que deviendrai-je sans toi ! C'est impossible ! Qu'est-ce qui te manque ? Dis-le seulement, et, quoique les temps soient durs, nous te le donnerons.

— Il ne me manque rien, je n'ai besoin de rien. Je n'ai jamais aimé que vous tous ; vous avez été ma seule famille, et une bien bonne famille. Vous m'avez élevée, vous m'avez fait instruire, j'aurais voulu vivre avec vous toujours et mourir en vous servant. C'est pour ça qu'il faut que je m'en aille.

Elle voulut s'enfuir en courant ; mais Pierre la rejoignit facilement, et, l'arrêtant par le bras :

— Madeleine, tu n'es pas dans ton bon sens, dit-il avec douceur. Voyons, tu as l'esprit troublé ; tu dis des choses que tu ne

peux pas penser. Parle-moi raisonnablement, dis-moi ce qui t'afflige, confie-toi à moi, comme si souvent je me suis confié à toi. Tu as su toutes mes tristesses ; il faut que je sache les tiennes.

— Eh bien ! dit-elle en se retournant, les yeux brillants et la figure animée, puisque vous m'y forcez, je vous dirai tout ; vous saurez ce que je pense, et il faudra bien, après cela, que vous me laissiez partir. Je vous aime, Pierre, non pas comme un maître, non pas comme un frère, mais comme un mari, et je ne peux pas être votre femme.

Pierre lâcha le bras de la jeune fille et se recula de quelques pas, confondu et bouleversé par cet aveu. Madeleine se trouva libre ; elle aurait pu s'enfuir alors ; mais le cœur de la pauvre enfant avait laissé échapper son douloureux secret, et, maintenant, elle éprouvait une âpre jouissance à le révéler tout entier.

— Oui, je vous aime, continua-t-elle, et il y a longtemps, quoique je ne le comprisse pas bien clairement. Pendant que devant moi vous en regrettiez une autre, cela me faisait une peine terrible ; mais je ne savais pas pourquoi. Je croyais seulement partager votre chagrin. Je me sentais contre Monique des mouvements de haine et je pensais que je lui en voulais de vous rendre malheureux, et que si j'avais pu vous ôter ce chagrin, vous marier avec elle, je l'aurais fait volontiers. Mais le jour que vous avez été chez elle et que je vous ai attendu dans le taillis des Ajoncs, je me suis demandé tout à coup pourquoi j'étais si fâchée que vous allassiez la revoir, pourquoi je m'inquiétais de ce que vous ressentiriez en la retrouvant et pourquoi j'avais tant de peur qu'elle vous parût belle encore ; et alors il m'est venu dans la pensée que je vous aimais. Cela m'a couru dans les veines comme un frisson. J'ai bien vu que c'était vrai, que, depuis mon enfance, je n'avais pensé qu'à vous, vécu que pour vous, absent ou présent, triste ou gai, amoureux même d'une autre et me le disant, ne vous souciant pas plus de moi que de votre vieux chien Louvard, moins peut-être, n'ayant pas pensé à moi une fois pendant que vous étiez sur mer ; tout cela ne faisait rien, je vous aimais ; mais en même temps, je voyais bien que vous ne pouviez pas m'épouser, parce que je suis une pauvre enfant d'hôpital élevée par charité, n'ayant que mes deux bras pour

tout bien, et que votre père ne m'accepterait point pour sa bru. Ainsi, je me suis dit que tout ce que j'avais de mieux à faire, c'était de m'en aller, afin de ne plus vous voir.

Elle couvrit son visage de ses deux mains et pleura avec amertume, pendant que Pierre, tout ému par cette véhémence, et par ce qu'il venait d'apprendre, restait immobile et silencieux.

Au bout d'un moment, elle écarta ses mains et tourna de nouveau vers lui son visage pâle.

— Vous voyez bien qu'il faut que je parte, dit-elle avec vivacité, vous ne vous y opposez plus, vous ne pouvez même pas me dire un mot de consolation. C'est qu'il n'y en a pas pour moi ! Il aurait mieux valu que je fusse partie sans rien dire ; mais vous avêz voulu savoir ce qui m'affligeait ; vous le savez à présent. Adieu, Pierre, vous ne penserez pas longtemps à moi, et moi, je ne vous oublierai jamais.

La jeune fille s'éloigna lentement, sans que Pierre, toujours immobile à la même place, fit un effort pour la retenir. Il la suivit des yeux jusqu'à ce que sa coiffe blanche eût disparu au tournant du sentier, puis, baissant la tête sur sa poitrine et couvrant aussi son visage de ses mains, il chercha à lire dans son cœur. Les paroles de Madeleine avaient déchiré le voile qui depuis longtemps lui cachait ses sentiments pour elle et tout à coup il avait senti que lui aussi l'aimait, que cette tendresse douce et ardente de la jeune fille avait pénétré son cœur à son insu, guérissant sa première blessure, mais s'emparant en même temps de toute son âme et la dominant. Et maintenant la laisserait-il partir, celle qui avait été sa consolation et son amie, lorsque leurs deux cœurs s'étaient compris, lorsqu'elle lui avait laissé voir avec tant de naïf courage l'amour qu'elle lui portait et qui la forçait à s'éloigner ? Ne lui tendrait-il pas sa main, ne lui ouvrirait-il pas les bras, n'aurait-il pas le courage d'être enfin heureux en acceptant cette affection si profonde et si constante, lui qui avait tant souffert de l'oubli et de l'infidélité ? Toute son âme s'élançait vers Madeleine ; il fit un mouvement pour courir après elle, puis la réflexion l'arrêta et, se détournant, il s'enfonça dans le bois et se mit à errer dans les prés et les champs solitaires, roulant dans son esprit les mêmes entraînements, les



mêmes angoisses, jusqu'à ce que d'heure en heure le crépuscule fût arrivé, puis l'obscurité plus grande, puis la nuit enfin, une nuit d'hiver si épaisse, que tout autre qu'un habitant du pays aurait eu peine à se diriger à travers les sentiers pleins de pierres et de broussailles.

Il y avait longtemps que le souper était fini et que son père était couché, lorsque le jeune homme rentra. Il trouva une chandelle sur le foyer, son souper sur la table, mais personne, en apparence, ne l'attendait; seulement il crut entendre, au haut de l'escalier, une porte qui se fermait avec précaution, comme si quelqu'un eût épié son retour.

Le lendemain, il était aux champs dès la pointe du jour et, sur le midi, il alla trouver son père, qui coupait des ajoncs dans un pré voisin; il lui raconta ce qui s'était passé entre lui et Madeleine.

— Eh bien! que veux-tu y faire? dit tranquillement le vieux fermier; c'est fâcheux et nous perdons là une brave fille; mais elle a raison de vouloir partir. Elle aurait encore mieux fait de s'en aller sans rien dire, mais c'est si jeune! Ça n'a pas encore de force, il faut l'excuser; je vas tâcher de lui trouver une bonne condition.

— Il faut donc qu'elle parte? dit Pierre avec angoisse.

— Dame, je le pense, répliqua le père; tu ne l'aimes pas, tu ne penses pas l'épouser et elle ne peut pas rester autrement à présent.

— Elle est bien bonne et bien avenante, dit Pierre en hésitant; elle a pris part à ma peine et l'a consolée; je crois que sans elle je n'aurais pas eu le courage de rester au pays et je ne sais pas comment j'y resterai, si elle part.

— Voyons, mon garçon, dit le vieux fermier en se redressant, il faut te faire une raison. Tu ne penses pas épouser Madeleine, ça ne te convient pas. Quoique nous ne soyons pas riches, nous avons pourtant du bien à nous, et elle n'a rien; et pourtant, la pauvre créature, ce n'est pas encore ça qui lui manque le plus; mais elle ne peut nommer ni son père, ni sa mère, et si elle pouvait les nommer, ça n'en vaudrait pas mieux peut-être. Ce n'est pas sa faute sans doute, mais, après tout, c'est une honte dont nous ne

sommes pas obligés de nous charger. D'autres peuvent être moins difficiles, mais, dans notre famille, il n'y a jamais eu de tache.

— Oui, je pensais bien que cela vous déplairait, reprit Pierre avec tristesse ; ainsi vous voulez la laisser partir ? Est-ce que ça ne vous sera pas dur de ne plus la voir ?

— Si vraiment ; mais ça vaut mieux. Allons, du courage, mon garçon. Je suis fâché de t'affliger ; mais pense-y toi même, et tu verras que tu aurais tort d'agir autrement. Je parlerai demain à Madeleine.

— Mon père, dit Pierre avec gravité en posant la main sur le bras du vieillard, il ne faut pas brusquer cette affaire-là. J'ai eu de mauvais moments depuis mon retour, comme je vous le disais tout à l'heure, et, en y pensant bien, j'ai vu que c'était cette enfant qui m'avait encouragé. Je n'ai pas senti tout d'abord ce qui en était ; mais je comprends bien maintenant que je n'éprouvais pas seulement de l'amitié pour elle et que, si elle s'en va, ce sera terrible à supporter. Laissez-moi y réfléchir. Je trouve très-raisonnable ce que vous venez de me dire ; mais il faut encore que j'aie la force de prendre ce parti-là.

Le fermier regarda son fils avec inquiétude. Le visage de Pierre exprimait une tristesse si profonde, on voyait si clairement qu'il se livrait un rude combat dans son cœur, que le vieux Jacques eut peur de la résolution qui pourrait sortir de cette angoisse. Le départ de son fils eût été l'arrêt de ruine et de mort du fermier. Il sentait qu'il s'affaiblissait tous les jours ; les bras de son jeune et vigoureux garçon devaient remplacer les siens pour faire prospérer la ferme ; il réfléchit un moment.

— Écoute, mon cher fils, dit-il, il ne faut pas agir à la légère ; tu as raison, réfléchis mûrement et décide toi-même ; tu sais mon avis maintenant ; mais je ne veux pas faire ton malheur. Prends ton temps ; nous reparlerons de cette affaire.

— C'est bien dit, mon père, répondit Pierre, mais je ne veux pas rentrer à la ferme. Ainsi je vais vous quitter pour quelques jours et m'en aller à Nantes, peut-être plus loin. Il faut que je sache si je peux me passer d'elle.

— Tu t'en vas, dit le père, sérieusement inquiet, mais pas pour longtemps, j'espère ?

— Peut-être que non, peut-être que oui, répondit Pierre ; mais il le faut, je n'aurais pas mon bon sens ; si je restais ici ; laissez-moi partir et ne dites rien à Madeleine avant mon retour. Envoyez-moi mes effets au bourg, quand vous serez retourné à la maison. Vous aurez bientôt de mes nouvelles, je vous le promets.

Il fallut bien que le père Jacques Auray consentît à cet arrangement ; mais ce ne fut pas sans une répugnance visible et une sourde anxiété ; il voyait que son fils, comme il le dit plus tard, méditait un mauvais coup, et il commençait à se repentir d'avoir tout d'abord traité trop légèrement ce qu'il avait pris pour une fantaisie sans danger.

Mais il était trop tard pour revenir sur ce qu'il avait dit et pour rappeler le fugitif. Pierre, après avoir ôté sa blouse pour prendre sa veste, avait dit à son père un bref adieu, il était parti pour le bourg. Il s'éloigna d'un pas ferme et rapide, du moins tant que les regards inquiets du vieux Jacques purent le suivre ; mais il ne conserva pas longtemps cette allure décidée ; peu à peu sa tête se baissa sur sa poitrine, ses bras pendirent à ses côtés avec découragement ; enfin au moment d'atteindre la grand' route, il finit par s'arrêter, s'asseoir à l'abri d'une haie et se laisser aller à la longue et douloureuse série de ses réflexions.

Il lui était dur de partir ; son cœur avait pris au pays de nouvelles racines qui, pour ne pas plonger bien loin dans le passé, n'en étaient pas moins fortes. Il s'étonnait de la profondeur du sentiment nouveau qui s'était emparé de lui ; il ne connaissait pas cette ironique maxime de la Bruyère, que *les blessures de l'amour se guérissent par l'amour*, et, l'eût-il connue, il est douteux qu'il se la fût appliquée ; il souffrait réellement, et quand on souffre, on n'est point en humeur de moraliser. Ce sont les cœurs tranquilles qui font des réflexions sur les chagrins des autres, comme ce sont les médecins bien portants qui auscultent les malades.

Il fut tout à coup tiré de ses tristes pensées par le bruit d'un pas léger sur le gravier du chemin et par le frôlement d'une robe de

soie dont la longue queue se traînait résolûment dans la poussière ; en même temps une voix féminine l'interpella.

— Hé ! jeune homme , vous n'avez pas l'air très-occupé ; pourriez-vous me rendre un service ? Vous ne perdriez pas votre temps.

Pierre leva la tête et reconnut la femme qu'il avait déjà aperçue au bourg la veille ; il la regarda en face avec attention. Dans sa physionomie soucieuse et fatiguée il ne retrouva pas ce qui l'avait frappé au premier coup d'œil , et , assez mécontent de l'interruption , ainsi que du ton leste de l'étrangère , il répondit sans se lever :

— Qu'est-ce que vous désirez ?

— Oh ! un service qui ne vous fatiguera guère , dit-elle en le toisant d'un regard surpris et moqueur , le chemin de la ferme d'Avaugour.

Pierre tressaillit , il la regarda encore : il y avait sur les lèvres de l'étrangère un demi-sourire , dans son œil un éclair qui troublèrent le jeune homme ; cet indéfinissable je ne sais quoi , dont la veille il avait été subitement ému ; c'était une ressemblance , vague , fugitive surtout , troublée et comme souillée , mais une ressemblance qu'il ne pouvait méconnaître. Une pensée le frappa comme un éclair ; il frémit et trembla , et se levant immédiatement :

— Je puis vous y conduire , Madame , dit-il avec émotion.

L'étrangère parut étonnée , mais elle se mit à rire.

— A la bonne heure , dit-elle. Eh bien ! marchez devant , je vous suivrai.

Pierre reprit alors le chemin qu'il venait de parcourir et s'avança rapidement dans la direction de la ferme. Sa compagne le suivait d'un pas leste que n'arrêtaient ni les ornières ni les cailloux du sentier. Parfois elle s'arrêtait pour dégager sa robe ou son écharpe accrochées dans les ronces , puis rejoignait en courant le jeune paysan. Ils avaient fait ainsi à peu près la moitié de la route , lorsqu'elle lui adressa de nouveau la parole.

— Vous me paraissez connaître parfaitement le pays , jeune homme , dit-elle en regardant Pierre avec attention ; et peut-être pourriez-vous me donner certains renseignements dont j'ai besoin. C'est bien dans la ferme d'Avaugour , n'est-ce pas ? qu'habite une jeune fille d'environ dix-sept ans , qu'on appelle Madeleine ?

— Oui, répondit Pierre d'une voix tremblante.

— Croyez-vous que je la trouve à la ferme à cette heure ? Je voudrais la voir et lui parler.

— Que lui voulez-vous ? demanda le jeune homme en se retournant brusquement.

— Mais vous êtes bien curieux ! J'ai affaire à elle, et ce que j'ai à lui dire ne vous regarde pas, je pense.

— Peut-être, c'est selon ; que savez-vous si je ne suis pas un de ses parents, son frère !

Elle éclata de rire.

— Ah ! la bonne farce ! dit-elle, en riant toujours ; je sais que Madeleine est une enfant trouvée.

— N'importe, reprit Pierre, j'ai des raisons pour vouloir savoir ce que vous avez à lui dire, et vous ne la verrez pas sans cela.

Tout en parlant, ils avaient continué de marcher vers la ferme d'Avaugour et ils en étaient déjà assez près pour que les yeux de Pierre, accoutumés à cette chère vue, pussent distinguer à travers les arbres le pignon gris et le toit de tuiles rouges. Il jugea qu'il ne fallait pas aller plus loin, et se retournant, il se tint immobile, les bras croisés au milieu du sentier.

— Eh bien ! dit l'étrangère, un peu intimidée par la bizarre conduite du jeune homme, je veux la prendre à mon service et l'emmener avec moi.

Pierre hésita. Était-ce possible ? Madeleine avait elle eu la même pensée que lui et déjà cherché à quitter le pays ? Mais non, la jeune fille ne connaissait personne à la ville, elle n'aurait pas si vite réussi dans un pareil projet ni choisi une semblable protectrice ; et puis cette ressemblance ! Non, ce n'était pas un si banal intérêt qui amenait cette femme à la ferme d'Avaugour. Le jeune homme secoua la tête :

— Madeleine est bien où elle est, dit-il ; elle n'a pas envie de quitter le pays.

— Qu'en savez-vous ? reprit la dame ; l'existence que je veux lui proposer est bien différente de celle qu'elle mène ici.

Pierre demeura en silence ; c'était vrai ; qu'en savait-il ? Ah !

quelques jours auparavant, il n'aurait rien craint pour Madeleine. Quelque séduisants que pussent paraître aux yeux de l'innocente fille la fausse élégance et les sentiments moins vrais encore qu'on eût étalés devant elle, il y avait dans son cœur quelque chose qui l'eût préservée de toute dangereuse tentation. Maintenant qui pouvait dire ce que, dans un moment d'angoisse désespérée, l'ignorante enfant accepterait. Il lui avait arraché son secret, un élan irréflecti, spontané, irrésistible, avait ouvert ce cœur tendre et fier. Elle lui avait dit qu'elle l'aimait, et il était resté muet, insensible en apparence. Devant cet aveu naïf, et brûlant à la fois, d'une tendresse qui s'était prouvée par un si noble dévouement, il avait hésité, il avait refoulé les battements de son cœur et froidement calculé sa conduite. Elle devait se croire méprisée, repoussée à jamais, et on allait lui proposer une existence de gâté, de fêtes, d'étourdissement, dont elle ne verrait que la brillante surface. Il avait refusé de lui tendre la main ; ne se jetterait-elle pas dans les bras qui s'ouvriraient pour la recevoir ? Et si elle y rencontrait le danger, la honte et la mort, ne serait-ce pas lui qui l'y aurait poussée et serait cause de son malheur ? Ah ! comme, à cette pensée, toutes ses hésitations s'étaient évanouies rapidement, comme il se reprochait d'avoir un instant caché ses sentiments, comme il se sentait résolu à la protéger, à se mettre entre elle et cette femme, à la sauver, sa Madeleine, sa fiancée, sa femme ! Non, il ne permettrait même pas qu'elle connût ce qui la menaçait, il lui épargnerait ce trouble nouveau, il ne voulait pas que personne autour de lui soupçonnât ce qui se passait ; lui seul le saurait ; lui seul soutiendrait la lutte et repousserait ce mauvais génie dont le souffle aurait empoisonné son bonheur.

Il releva la tête et échangea un regard significatif avec la dame ; tous deux virent qu'ils s'étaient compris.

— Eh bien, dit-elle impétueusement et répondant à la pensée qu'elle avait lue dans les yeux du jeune homme, quand cela serait ! Quand j'aurais des droits à faire valoir ! Madeleine ne connaît pas sa famille, je viens de la part de sa mère.

— Sa mère n'a pas de droits sur elle, répondit Pierre rudement ; elle l'a abandonnée dès sa naissance ; Madeleine ne lui doit qu'une

existence misérable et honteuse, et peut-être ce qui a pu lui arriver de plus heureux ç'a été de ne pas rester près d'une femme indigne de l'élever et qui aujourd'hui, grâce à Dieu, ne peut réclamer sa fille.

Une faible rougeur envahit lentement le visage de l'étrangère, et sa voix était légèrement émue lorsqu'elle reprit :

— Peut-être ne pensera-t-elle pas comme vous ? En tout cas, je veux la voir, lui parler ; laissez-moi passer !

— Madeleine est heureuse parmi nous, continua Pierre sans bouger ; elle y restera.

— Heureuse ! allons donc ! Heureuse comme une servante soumise aux caprices et aux brusqueries de tous, travaillant depuis le matin jusqu'au soir, sans gagner seulement de quoi s'acheter un ruban ou un bout de dentelle ; joli bonheur, en vérité !

— Elle le préfère, dit Pierre.

— Eh bien ! je veux le savoir d'elle-même, je veux qu'elle choisisse son sort ; je veux la voir ; je ne suis venue ici que pour cela.

— Madame, reprit Pierre en faisant un mouvement pour fermer davantage le passage, vous ne verrez pas Madeleine aujourd'hui, j'y suis résolu ; si je vous ai amenée ici, ç'a été pour pouvoir vous parler seul, sans être interrompu, et non pour vous mener jusqu'à la ferme d'Avaugour ; mais je sais que, demain ou un autre jour, vous pourriez la rencontrer et c'est ce que je ne veux pas. Écoutez-moi et, si vous vous intéressez réellement à elle, voyez si vous voulez troubler son sort. C'est vrai que nous menons une vie pénible et que nous souffrons beaucoup de misère, nous autres paysans ; mais Madeleine a été élevée parmi nous et cette rude existence ne peut pas l'effrayer. Elle a trouvé, dans la maison où elle a été élevée, une famille dont elle est estimée et aimée, et je connais un honnête garçon qui ne désire qu'une chose : c'est d'en faire sa femme et de la rendre heureuse autant qu'il le pourra.

La jeune femme parut frappée de l'accent grave et ému de Pierre.

— C'est vous qui l'aimez, dit-elle brusquement.

— Oui, répondit Pierre.

— Je m'en doutais ; mais Madeleine vous aime-t-elle ?

— Je le crois , répondit Pierre d'une voix étouffée, et pourquoi cacherais-je la vérité ? Oui, elle m'aime plus que je ne le mérite peut-être.

— Et vous l'épouserez malgré...

— Malgré tout, dit Pierre avec énergie.

La dame resta les yeux fixés sur le jeune homme, comme si elle voulait lire au fond de son cœur ; puis, secouant la tête, elle se détourna et se mit à marcher lentement de long en large dans le sentier, la tête baissée, paraissant livrée à de profondes réflexions. De temps à autre elle jetait un coup d'œil inquiet sur Pierre, toujours immobile au milieu de la route. Tout à coup elle se rapprocha de lui.

— Voulez-vous me la laisser voir ? demanda-t-elle d'une voix émue, je vous le répète, je ne suis venue ici que pour cela.

Pierre secoua la tête.

— Non, répondit-il avec fermeté, mais sans rudesse cette fois.

— Je ne lui parlerai pas, je la regarderai seulement, ajouta-t-elle d'un air humblement suppliant.

— Non, non, dit-il résolument.

Elle recommença à marcher lentement d'un air soucieux et triste ; Pierre crut même voir une larme briller à ses cils noirs. Plusieurs fois encore, elle le regarda, puis promena les yeux autour d'elle, comme si elle avait une vague espérance de voir apparaître inopinément l'objet de sa recherche. Une fois, ses sourcils se contractèrent et elle jeta sur le jeune paysan un coup d'œil si profondément empreint de fureur impuissante, qu'il en tressaillit ; puis tout à coup elle passa vivement la main sur son front, comme pour éloigner une pensée importune.

— Apparemment que tout est pour le mieux, dit-elle, j'aurai fait seulement un voyage inutile ; elle tourna sur le talon et regarda en riant Pierre tout étonné. Allons, mon brave garçon, je ne vous tourmenterai pas davantage. Merci pour Madeleine ; épousez-la ; on m'avait bien dit quelque chose de cela au bourg, et je devine qui vous êtes. Je suis fâchée de ne pas voir cette petite, mais cela



vaut mieux, vous avez raison ; ne craignez donc rien de moi , je ne reviendrai plus, je pars demain et j'aurais fait, si j'avais emmené Madeleine, une folie dont je me serais probablement bientôt repentie. Mais maintenant nous avons assez causé et il faut que vous me remettiez dans mon chemin, si vous voulez que je m'en aille.

Pierre y consentit volontiers et la reconduisit jusqu'à la grand-route, où il aperçut de loin une voiture qui semblait attendre la voyageuse ; elle se dirigea de ce côté, d'un pas leste, après avoir salué de la main le jeune paysan. Celui-ci poussa un soupir de soulagement, lorsque, la jeune femme étant montée en voiture, l'équipage s'éloigna rapidement.

Il reprit alors le chemin de la ferme. Son pas était élastique et joyeux ; l'air lui semblait plus pur, le soleil couchant, dégagé des nuages, paraissait couronner de rayons dorés les branches dépouillées des arbres et leur rendre comme un feuillage de flammes. Sa résolution était prise et il sentait qu'il marchait vers le bonheur.

Il y avait, à peu de distance de la ferme, une fontaine dont l'eau cristalline tombait par un conduit de pierre dans un trou de rocher, tout abrité de ronces, de fougères et de folles herbes. C'était là que les femmes venaient puiser de l'eau pour les besoins journaliers de la maison ; mais cette source capricieuse coulait en mince filet, et il fallait quelquefois attendre longtemps avant que le vase fût rempli. On avait bien essayé d'élargir le conduit naturel, mais l'on n'avait réussi qu'à troubler et détourner l'eau qui, dans ce cas, se frayait un peu plus loin un nouveau chemin. Il n'y avait à cet inconvénient d'autre remède que la patience. Aussi, lorsque Pierre arriva à la fontaine, il aperçut Madeleine. Debout près du rocher, la main appuyée parmi la mousse et les herbes, elle rêvait tristement, sans s'apercevoir que le vase placé à ses pieds était rempli depuis longtemps, si bien que l'eau débordait par dessus. Elle ne sentait pas davantage les larmes silencieuses qui baignaient son visage et tombaient dans la fontaine ; mais elle entendit le bruit des pas du jeune homme, les reconnut, leva les yeux sur lui, et se baissa comme pour prendre la cruche, mais en réalité pour cacher sa figure humide de pleurs.

— Madeleine, dit Pierre en s'approchant et d'une voix tremblante, je suis bien aise de te trouver seule, car je veux te faire une question. Tu m'as dit hier des choses que tu regrettes peut-être aujourd'hui, car tu étais hors de toi. Est-ce bien vrai, Madeleine, que tu m'aimes ?

— Pourquoi voulez-vous me faire répéter ce que j'ai eu tort de vous dire une fois ? balbutia Madeleine en se couvrant la figure de ses mains ; je sais bien que j'aurais dû me taire et qu'à ma place une autre jeune fille essaierait de nier et de mentir ; mais je ne peux pas..... je ne peux pas..... Je vous aime, Pierre, je vous aime de tout mon cœur, quoique ce soit honteux à avouer, puisque vous ne vous souciez pas de moi.

— Eh bien ! moi aussi je t'aime, ma petite Madeleine, dit Pierre en lui pressant fortement les mains, et je crois aussi qu'il y a longtemps ; je ne m'en apercevais pas, parce que je me croyais toujours l'esprit embarrassé d'un regret dont tu m'avais consolé ; mais, quand tu m'as parlé, c'a été comme si un coup d'orage chassait le brouillard de mes pensées. Marions-nous, ma petite amie ; ne pense ni à ceci, ni à cela, ni à rien qui puisse t'affliger. Puisque je t'offre mon nom et ma famille, tu n'as pas besoin d'en avoir à toi. Bien hardi serait celui qui oserait dire une méchante parole à la femme de Pierre Auray.

— Madeleine, pendant qu'il parlait, dégageant peu à peu l'une de ses mains, avait jeté son bras avec un mouvement enfantin autour du cou de Pierre, en se cachant la tête sur l'épaule du jeune homme.

— Votre père ne consentira jamais, dit-elle tout bas.

— Mon père entendra raison et aimera mieux me voir rester heureux près de lui, que de me voir partir pour toujours ; et c'est ce que je ferais, vois-tu, si je ne t'épousais pas. Est-ce que je pourrais vivre sans toi ? Quand tu n'y serais plus, la maison me paraîtrait vide, comme un nid de l'an passé ! Viens avec moi, nous allons parler tout de suite à mon père.

Les deux jeunes gens, la main dans la main, se dirigèrent résolument vers la ferme. Lorsqu'ils entrèrent dans la maison, le vieux Jacques Auray vit du premier coup d'œil ce qui se passait.

— Mon père, dit Pierre, vous m'aviez recommandé de penser sérieusement à la résolution que j'avais à prendre, et j'avais voulu m'en aller bien loin pour cela. C'était inutile ; j'ai pris mon parti, sans même avoir été jusqu'à Nantes. Je sais que je ne pourrais pas vivre ici sans Madeleine, et qu'elle ne peut pas quitter la ferme sans courir des dangers. Donnez-la moi donc, mon père, permettez-moi de l'épouser, et je ne vous quitterai jamais.

Le fermier avait réfléchi depuis sa conversation avec Pierre ; le départ de celui-ci l'avait effrayé ; il craignait de ne plus le revoir et se reprochait amèrement de l'avoir laissé partir. Le retour inopiné du jeune homme le soulagea d'un grand poids, mais lui prouva que Pierre avait pris un parti et qu'il y aurait de l'imprudence à lui résister. Dans ces circonstances, le mariage avec Madeleine lui sembla le moindre des maux à choisir.

— Eh bien ! mon garçon, dit-il, ce qui est dit est dit ; tu n'as pas été trop chanceux jusqu'ici, et il serait malheureux de te causer un nouveau chagrin. Fais donc ce qui te plait, je ne m'y opposerai pas.

Et le mariage fut décidé. Quelques jours après, Madeleine, parlant galement à son fiancé, lui dit :

— Il était temps que vous vinssiez me consoler, Pierre, car j'étais si malheureuse, que je ne sais pas ce que j'eusse été capable de faire.

— Ah ! le chagrin est un mauvais conseiller, répondit Pierre ; je me rappelais bien ce que j'avais éprouvé après le mariage de Monique, et je ne voulais pas laisser au malin esprit le moyen de te tenter dans ta tristesse ; mais, aujourd'hui, il ne serait pas possible de te décider à nous quitter, n'est-ce pas, ma Madeleine ?

Elle lui répondit par un regard, et Pierre fut rassuré.

Jules D'HERBAUGES.

---

## LA PROUTIÈRE EN 1791.

..... A la fin de juin 1791, l'affaire de la Proutière fut pour les habitants de Machecoul l'occasion d'une nouvelle alerte. La Proutière est le nom d'un château situé dans la commune de Poiroux, à environ trois lieues des Sables, à quinze lieues de Machecoul, deux lieues de la côte, et dont le propriétaire d'alors, M. de Lézardière <sup>1</sup>, gentilhomme très-partisan des réformes en 1789, s'était montré, dit M. Fillon, dans la rédaction du cahier de la noblesse du Poitou, sauf quelques articles, « infiniment plus libéral qu'une partie des membres du Tiers-Etat <sup>2</sup>. »

Au mois de novembre 1790, selon le même auteur, Goupilleau (de Montaigu) avait reçu une lettre anonyme, datée d'Angers, où on l'informait de l'existence de dépôts d'armes à la Proutière, et d'intelligences secrètes de M. de Lézardière avec d'autres gentilshommes du pays. Le district des Sables, avisé de cette dénonciation avait, ou négligé de s'en occuper, ou fait une recherche inutile, lorsque le bruit se répandit, le 27 juin, dans le pays, qu'il y avait à la Proutière une réunion nombreuse de gentilshommes

<sup>1</sup> Il était le père de M<sup>lle</sup> de Lézardière, le célèbre auteur de la *Théorie de la politique de la monarchie française*.

<sup>2</sup> *Histoire de Fontenay*, p. 358.

animés d'intentions contre-révolutionnaires. Ce même jour, le district de Challans écrivait à celui des Sables qu'on avait aperçu, en vue de Saint-Jean-de-Mont<sup>1</sup>, plusieurs vaisseaux étrangers, qui devaient tenter un débarquement<sup>2</sup>. Des troupes de ligne et les gardes nationaux de Machecoul étaient requis de se porter en grande hâte à la Proutière<sup>3</sup>; des secours avaient été demandés à Nantes, et Dumouriez était parti de cette ville, se dirigeant sur Challans, avec un détachement de soixante hommes du 25<sup>e</sup> régiment<sup>4</sup>. Le 29 juin on disait à Nantes que les Anglais avaient effectué leur descente auprès de Saint-Gilles en un lieu nommé Sion<sup>5</sup>. Dumouriez n'alla pas plus loin que Machecoul; dans la nuit du 28<sup>e</sup>, les gardes nationaux des Sables unis à d'autres troupes investissaient et brûlaient le château, et les hôtes de M. de Lézardière s'échappaient à la faveur d'un orage; lui seul était arrêté, et l'un de ses domestiques avait été tué<sup>7</sup>.

Au premier moment, l'affaire avait été beaucoup grossie, car, sans prétendre, comme le fait M. Louis Blanc, que cette réunion eût pour objet de se concerter pour une expédition sur Châtillon<sup>6</sup>, sans parler de navires étrangers en vue des Sables, circonstance qui démontrerait, selon cet auteur, la vérité des déclarations du cuisinier de la Proutière, duquel on apprit l'intention des conjurés de s'emparer des Sables, on écrivait, le 30 juin, à la *Chronique de la Loire-Inférieure* : « Quinze cents hommes ont entouré le château qu'ils tiennent bloqué. Dans la nuit de dimanche à lundi (du 26 au

<sup>1</sup> Point de la côte situé à la hauteur de Challans, et distant de cette ville de quelques lieues seulement.

<sup>2</sup> Registre de correspondance du district de Challans, 27 et 28 juin 1791. (Archives de Napoléon-Vendée.)

<sup>3</sup> Tableau abrégé des opérations du district de Machecoul, 27 juin 1791. (Arch. de la Préfecture de Nantes.)

<sup>4</sup> *Chronique de la Loire-Inférieure*, du 29 juin 1791, n<sup>o</sup> 55, p. 503.

<sup>5</sup> Registre du comité des trois corps administratifs de Nantes, n<sup>o</sup> 16. (Arch. de la Préfecture de Nantes.)

<sup>6</sup> *Poitou et Vendée*, par M. B. Fillon, *Poiroux*, p. 10.

<sup>7</sup> *Chronique de la Loire-Inférieure*, n<sup>o</sup> du 2 et du 6 juillet, pp. 516 et 524.

<sup>8</sup> *Histoire de la Révolution*, t. VIII, p. 181. M. Louis Blanc ne peut faire allusion qu'à un projet d'expédition, car l'affaire de Châtillon n'eut lieu que l'année suivante, le 22 août 1792. — B. Fillon, *Pièces contre-révol.*, p. 18. — Louis Blanc, t. VIII, p. 184.

27 juin) entre minuit et une heure, on entendit trois coups de canon du côté de la mer, et lorsqu'il fit jour, on aperçut une flotte de vingt-six voiles, composée de trois gros navires, d'un bateau plat et de vingt-et-un petits bâtiments. Cette flotte était précisément à la hauteur dudit château, et certainement les trois coups de canon qu'on avait entendus étaient le signal d'arrivée. Là, une de ces voiles a répandu l'alarme sur toute la côte. . . . Les insurgents assiégés dans le château ont demandé à capituler, ce qu'on a refusé; on veut les avoir à discrétion, on tire sur ceux qui veulent s'enfuir; on en compte déjà une cinquantaine de morts. En vain les chefs demandent qu'on suive le parti de la douceur, ils ne sont point entendus, on veut les passer tous au fil de l'épée, et nous ne doutons point que la vue de cette flotte ne soit le signal de leur mort<sup>1</sup>. » La même lettre ajoute que le bruit, qui s'était d'abord répandu, de l'arrivée d'une flotte anglaise sur les côtes de Vendée, ne s'est point confirmé, et que « la conjecture la plus vraisemblable est que la flotte aperçue vis-à-vis le château de la Proutière, porte les émigrés bretons qui ont pris la route de France, au lieu de prendre celle d'Ostende où ils avaient intention de se rendre en quittant Jersey. »

Il suffirait de jeter les yeux sur une carte de la Vendée pour s'apercevoir que le signal donné soit à Saint-Jean-de-Mont, soit aux Sables, soit même à Talmont, le lieu de la côte le plus rapproché de la Proutière, ne pouvait y être entendu; mais admettons que la chose fût possible, le fait de la présence d'une flotte ennemie en vue des côtes de la Vendée, resterait encore à démontrer. Or, le contraire résulte très-nettement de la mention de ce fait grave, à titre de simple rumeur, dans le rapport présenté à la Constituante sur ces événements, le 16 juillet, et d'une note de M. Verger sur Machecoul, où nous lisons que Dumouriez vint dans cette ville, à la fin du mois de juin 1791, et qu'on avait pris, pour une flotte anglaise, une flottille de chasses-marées retardés par le vent<sup>2</sup>. Le registre des trois corps administratifs de Nantes

<sup>1</sup> *Chronique de la Loire-Inférieure*, n° du 2 juillet 1791, p. 511.

<sup>2</sup> Manuscrit de M. Verger, déposé à la Bibliothèque de Nantes. M. Verger n'in-

(f° 17) n'est pas moins explicite : on annonce à la séance du 30 juin que l'apparition d'une flotte ennemie ne paraît avoir aucune espèce de fondement.

Quel était le but que se proposait M. de Lézardière, en provoquant à son château cette réunion de gentilshommes ? Faut-il voir dans l'affaire de la Proutière une preuve de l'existence d'une confédération poitevine, « ligué habilement ourdie, dit M. Fillon <sup>1</sup>, sur le plan de celle de Bretagne conçue par La Rouërie, et qui avait à sa tête M. de Lézardière, homme intelligent autour duquel venaient se grouper les gentilshommes de la contrée ? »

Le but de M. de Lézardière était, croyons-nous, de délibérer avec ses amis politiques sur les moyens de rendre la liberté au roi, qui venait d'être arrêté à Varennes ; et, sans qu'il soit besoin d'invoquer ici la tradition de la famille, conforme à cette opinion, il est bien difficile de voir un autre but dans la réunion de la Proutière, si l'on se reporte aux renseignements fournis à l'Assemblée nationale, (séance du 16 juillet 1791) sur les troubles de la Vendée après le départ du roi : « Longtemps auparavant, dit le rapporteur du comité des recherches, il *semblait* y avoir une coalition entre les ci-devant nobles et les ecclésiastiques de ce département pour exciter les paysans au soulèvement contre la Constitution. Au moment de la nouvelle du départ du roi, plusieurs de ces nobles ont quitté leurs châteaux pour aller rejoindre le roi. En même temps *s'est répandue* la nouvelle que les Anglais faisaient une descente par le Poitou. Les paysans *ont supposé* en ces nobles de l'intelligence avec les ennemis. Ils se sont transportés vers leurs châteaux, dont plusieurs ont été brûlés <sup>2</sup>. On a trouvé chez eux des billets où ils disaient : Le roi et la reine sont partis. Allons, volons au Champ-de-Mars et à la gloire <sup>3</sup>. »

dique pas ses sources, mais les copies qu'il a faites sont d'une authenticité qui n'a jamais été contestée.

<sup>1</sup> *Pièces contre-révolutionnaires*, p. 9.

<sup>2</sup> La Proutière ne fut pas le seul château incendié dans nos départements : on lit, dans la *Chronique* du 29 juin 1791, p. 504 : « Deux châteaux ont été brûlés dans le district de Châteaubriant... Ces deux châteaux étaient des repaires d'aristocrates. »

<sup>3</sup> *Journal des Débats*. Séance du 16 juillet 1791. N° 787.

Mais existe-t-il vraiment des documents positifs, propres à établir l'existence de cette confédération poitevine ? Beauchamp, tout en croyant à la réalité de la conjuration, déclarait, en 1820, qu'il n'y avait sur ce fait que des traditions et aucun monument historique <sup>1</sup>, et M. Fillon lui-même se borne à avancer le fait sans en fournir aucune preuve <sup>2</sup>. Quant à relier directement l'affaire de la Proutière à la révolte de 1793, il faudrait, ce semble, démontrer auparavant que M. de Lézardière et ses amis avaient formé un projet de soulèvement des campagnes, et il me paraît certain qu'on ne les a jamais convaincus d'avoir formé ce projet. On voit bien que des perquisitions furent faites dans plusieurs maisons suspectes ; car le district de Challans en parle dans sa correspondance, « où il exprime l'espoir qu'avec le temps et de la fermeté, on parviendrait à s'emparer de tous ces drôles et à les forcer d'abandonner un pays qu'ils ont voulu accabler des horreurs d'une guerre civile <sup>3</sup>. »

On constate aussi que plusieurs gentilshommes tentèrent d'émigrer par mer, dans les mêmes jours, et que ces émigrés sont soupçonnés d'« avoir été pour quelque chose dans l'affaire de la Proutière <sup>4</sup>. » Mais aucun de ces faits n'est une preuve de l'allégation de MM. de Beauchamp et Fillon. M. Louis Blanc raconte, à ce propos, que l'on arrêta un grand nombre de conjurés, et que le décret d'amnistie, en les sauvant, leur fut une occasion de triomphe, parce qu'aux Sables le prêtre dominait. M. de Lézardière et ses fils auraient même, selon lui, été l'objet d'une ovation, à leur sortie de prison. Qu'une ovation ait été faite à M. de Lézardière, je veux bien le croire ; mais il est impossible d'admettre que le décret d'amnistie l'ait sauvé d'une condamnation. Le décret d'amnistie ne fut proposé par Louis XVI que le 13 septembre <sup>5</sup>, et si, du mois de juillet au mois de septembre, on n'a pas saisi les fils de la conju-

<sup>1</sup> Beauchamp, *Histoire de la Vendée*, t. 1, 4<sup>e</sup> éd., p. 79.

<sup>2</sup> Dans son ouvrage sur le Poitou, M. Fillon, *loc. cit.*, annonce qu'il traitera plus tard cet épisode.

<sup>3</sup> Lettre du district de Challans au Département, du 4 juillet 1791. (Archives de Napoléon-Vendée.)

<sup>4</sup> *Chron. de la Loire-Inf.*, du 3 août 1791, p. 587.

<sup>5</sup> *Moniteur* du 14 septembre 1791, p. 1070.



ration, c'est qu'en réalité on ne put établir aucun fait à la charge de Lézardière. Il s'en faut, en effet, que, dans les jours qui suivirent l'affaire de la Proutière, l'amnistie ait pu arrêter les poursuites, comme l'insinue M. Louis Blanc ; bien au contraire, puisque, à la date du 16 juillet 1791, un décret ordonnait de poursuivre jusqu'à la fin les procédures commencées dans divers tribunaux, et notamment dans ceux de Challans et des Sables <sup>1</sup>.

Dumouriez était resté à Machecoul ; vraisemblablement, parce qu'il ne crut pas utile de se rendre jusqu'à la Proutière, les alarmes sur la flotte anglaise s'étant dissipées. L'expédition de ce général ne fut pas cependant complètement inutile ; le district de Machecoul en profita pour lui recommander de faire prendre des mesures contre les prêtres insermentés, et obtenir de lui la concession, à la garde nationale de la ville, de 4,000 cartouches à balles, d'un millier de pierres à fusil et d'un caisson contenant 150 gargousses de 4. Toutes les munitions destinées à l'expédition de Saint-Christophe et de Challans, et « pour le détachement de dragons envoyé dans diverses paroisses, pour l'installation des curés, » étaient épuisées depuis plusieurs jours <sup>2</sup>.

Alfred LALLIÉ.

<sup>1</sup> *Journal des Débats* du 16 juillet 1791.

<sup>2</sup> Délibération du district de Machecoul, du 24 et du 30 juin 1791.

# L'EXPOSITION UNIVERSELLE

A VOL D'OISEAU.\*

---

## II. — LE PALAIS.

### Le Promenoir extérieur.

— Venez-vous prendre une glace au café napolitain ?

— Si nous allions plutôt nous rafraîchir d'une *seidel* à la brasserie bavaroise ? A moins toutefois que vous n'ayez des préférences pour la bière de Vienne ?

— Une *sandwich* et un pot de *pale-ale*, au buffet anglais, ne vous iraient-ils point ?

— Le parfum de ce moka turc, ou de ce thé japonais, ne dit-il rien à votre nerf olfactif ?

Telles sont les conversations que vous entendez s'échanger aux abords du palais. A mesure que vous en approchiez, vous vous sentiez plus disposé au recueillement, une émotion presque religieuse vous envahissait malgré vous. Et voilà que vous tombez en pleine gastronomie ! Vous rêviez un temple, et vous trouvez un cabaret. Pour pénétrer dans l'enceinte sacrée, il vous faut franchir tout un rempart de cafés et autres établissements de bouche, bruyants, affairés, vertigineux. Des légions de garçons, au classique tablier, et de cuisiniers habillés de blanc, en dignes lévites du dieu Gaster : tels sont les gardiens du sanctuaire de l'industrie et des arts. Là, sous cette immense marquise ou vérandah circulaire, qui termine le pourtour extérieur du palais, sont étalés les échantillons de tous

\* Voir la livraison de juillet, pp. 58-80.

les comestibles connus, non point endormis sous des vitrines muettes, mais en action, livrés au couteau et à la fourchette de cinquante mille consommateurs. Dans cet espace, de 1,500 mètres environ de circuit et ne mesurant pas en surface moins de 9,300 mètres, se succèdent en cercle, restaurants, cafés, brasseries, buffets, etc., dont chacun correspond à la partie du palais affectée à la nation dont il porte l'enseigne.

Ce sont d'abord les vastes et brillants cafés-restaurants français, où resplendit de tout son éclat notre cuisine nationale, réputée la première du monde, ce qui ne doit pas médiocrement flatter notre patriotisme. (Apicius, s'il vivait de nos jours, aurait un *chef* français; le pauvre Bellot, avant de s'ensevelir sous les glaces du détroit de Wellington, constatait, non sans amertume, que les seuls Français qui l'eussent devancé au pôle nord, étaient des cuisiniers, en service à bord des bâtiments anglais.) Puis viennent : les *salons de dégustation* pour les crus de Bordeaux, de Bourgogne et de Champagne; — le *café algérien* et ses servants bronzés; — le réduit parfumé où cette créole des Antilles, au teint bistré, coiffée du madras bariolé, vous offre la pâte de goyaves et les liqueurs des îles; — le *café belge* et son faro; — le *café hollandais*, où des femmes, encasquées de lamelles d'or, vous servent le curaçao d'Amsterdam; — le *restaurant prussien*, visiblement délaissé de la foule; — l'*exposition vinicole hongroise-autrichienne*, où le Johannisberg coudoie le Tokai; — les *brasseries viennoises et bavaroises*, où la bière, versée par des Hébéés blondes comme elle, en costume d'opéra comique, ne cesse de répandre ses flots du matin au soir, avec accompagnement des fanfares d'un orchestre de cuivre condamné au Wagner forcé à perpétuité; — la *buvette suisse*, illustrée de deux ou trois Suissesses qui, en venant d'Appenzell, ont dû s'attarder sur le boulevard Montmartre; — le *café espagnol*, où la mantille castillane ne brille guère que par son absence; — le *café danois*, ses tartines et son kûmel; — le *café suédo-norvégien*, qui vous présente sa blanche Suédoise et son punch, l'une versant l'autre; — le *restaurant russe*, où tout du moins est russe des pieds à la tête, y compris l'établissement lui-même, bâti de troncs et planches de sapins apportés de Russie; où des *moudjiks*, vêtus

d'une longue tunique de soie rose, blanche ou bleue, vous apportent, à votre choix : tranches de saumon crû, *caviar* (œufs d'esturgeon confits) et autres mets aussi appétissants, pendant que de fraîches Moscovites trônent au comptoir, la tête couronnée du *kokochnik* national en velours rose, orné de perles et de pierreries (fausses); — le *restaurant napolitain*, qui n'a guère de napolitain que l'enseigne; — les *cafés roumain, turc, tunisien*, où l'Orient a marqué son empreinte par sa fantaisie et son luxe éclatant; — le débit de *thé chinois*; — le *barroom* des Etats-Unis, ses sodas mousseux et ses grogs, que l'on hume à l'aide de chalumeaux; — les *bar* (buffet) et café anglais, enfin, qui complètent le cercle, avec leurs sémillantes *misses*, leur *sherry*, leur *stout* et leur *porter*...

On le voit, « le boudin » de Louis Veuillot n'était qu'à moitié une métaphore.

Ne dirait-on pas que quelque Gamache millionnaire aurait convié à ses noces toutes les nations du monde et les aurait fait asseoir à sa table? — une table longue d'un kilomètre et demi! C'est comme un *steeple-chase* culinaire, un congrès de tous les peuples représentés par leur cuisine; un cours comparé de gastronomie internationale. La Bretagne elle-même avait envoyé ici un spécimen de ses plus jolis costumes, porté par une mère et sa fille; ces deux femmes, dont la physionomie aristocratique ne tarda pas à éveiller toute une douloureuse légende, et dont la modestie fuyait les regards qu'attirait leur beauté, ne tardèrent pas à disparaître, abandonnant à d'autres un métier auquel sans doute elles n'étaient pas habituées.

Boire le matin sa tasse de chocolat à Madrid, déjeuner à Moscou, prendre une glace à Naples et le café à Tunis ou à Constantinople, de temps à autre se rafraîchir d'une chope de bière à Munich ou à Vienne, *luncher* à Londres, dîner à Paris, souper à New-York : jamais gastronome rêva-t-il une journée mieux remplie? Cette jouissance-là, il peut se la donner tous les jours, en parcourant quelques centaines de mètres.

C'est ici assurément un des spectacles les plus vivants et les plus variés qu'offre Paris-en ce moment.

Comment vous peindre cette foule, cette cohue de toutes nations, de tous costumes, de toutes langues, de toutes races, de toutes couleurs, qui se presse, se coudoie, se bouscule : Ecossois vêtu de son plaid et de son jupon flottant, Hongrois à la poitrine chamarrée de brandebourgs (je ne parle pas des autres étrangers européens, tous confondus sous la laideur commune du paletot et du cylindrique gibus, l'uniforme de notre civilisation égalitaire), Turcs, Egyptiens, Arabes, Tunisiens, Chinois, Japonais, allant, venant, criant, tranchant par leur costume sur la multitude des redingotes et des noirs *tuyaux de poêle* au milieu desquels ils s'agitent?... Qui sont ces personnages portant un anneau dans le nez et coiffés d'un diadème de plumes? N'est-ce point là ce couple peau-rouge que nous députa récemment l'Amérique? O Chactas! ô Atala! Place! place! voici venir les chameliers égyptiens juchés sur la bosse de leurs rapides *mahara*... Prenez garde à ces fringants onagres d'Alexandrie (les fiacres de là-bas), qui trottent sous leurs noirs âniers.....

De cette foule, de ces cafés, de ces restaurants, de ces boutiques, de ces étalages en plein vent, s'élève un concert discordant, auquel la voix nasillarde des ténors tunisiens vient marier ses notes glapissantes, et que perce de temps à autre le trille risqué de la *prima donna* de la *Salle Suffren* d'en face.

Ahuri, vous vous demandez si vous n'assistez pas à quelque gigantesque foire de Beaucaire ou de Nijni-Nowgorod. Que manque-t-il à la comparaison? A quelques pas d'ici, s'exhibe un géant chinois long de je ne sais combien de pieds. Le *Théâtre International* voisin offre à votre curiosité toute une troupe de bateleurs plus ou moins africains, sans parler de ses *Aïssaoua* mangeurs de feu, avaleurs de serpents. La femme à barbe, le veau à deux têtes et autres phénomènes, ornements obligés de toute fête foraine qui se respecte, ne peuvent manquer de venir bientôt compléter le spectacle,... *avec la permission de M. le maire*.

Il faut bien le dire, plus d'un austère puritain gémit de voir le seuil du temple ainsi profané. Cette ceinture de tonneaux, de bouteilles, de *bocks*, de *mooss*, de jambons, de saucisses, de beefsteacks, disposés en façon de couronne autour des chefs-d'œuvre du génie

humain, paraît d'un goût équivoque à ces censeurs moroses. Ils voient là encore ce penchant au mercantilisme qu'ils accusent d'avoir fait, d'une grande manifestation internationale, une entreprise, une *affaire*....

Avouons, toutefois, que le public ne paraît pas partager ces scrupules, si l'on en juge par l'empressement avec lequel il encombre ces établissements. L'Exposition est toute une ville, c'est un monde ; n'est-il pas utile que ses passagers habitants y trouvent le confort, le vivre et le couvert ? Les organisateurs de l'entreprise, en disposant ainsi les choses, ont bien jugé leurs contemporains, leurs goûts et leurs tendances. Admirer les chefs-d'œuvre artistiques et industriels, c'est bien ; mais boire et manger, c'est mieux. Buvons et mangeons d'abord, nous admirerons ensuite. L'esprit aura assez tôt sa pâture ; au ventre d'abord la sienne. — Aussi, voyez comme tous ces cafés, restaurants et buffets prospèrent, malgré les loyers exorbitants dont les a grevés l'économe et prévoyante Commission.

Je ne gagerais même pas que quelques chalands, s'attardant dans les délices de cette Capoue culinaire, sans s'apercevoir de la fuite des heures, ne trouvent plus le temps de franchir le seuil du palais.

Ne faisons pas comme eux.

Toutefois, et avant de nous engager au sein du labyrinthe, un mot de géographie locale.

A l'instar de l'enfer du Dante, le palais compte sept cercles. Zônes circulaires concentriques, coupées de secteurs transversaux : tel est, en deux mots, l'aménagement intérieur. Ce sont comme les parallèles et les méridiens de cet hémisphère de tôle. Chacune de ces zones est affectée plus particulièrement à une classe de produits, tandis que les secteurs, rayons de cette roue immense, sont les frontières qui séparent les nations exposantes. Voulez-vous parcourir l'exposition d'un peuple dans ses diverses parties ? Suivez ce secteur de la circonférence au centre. Préférez-vous, au contraire, étudier dans leur ensemble les produits d'une classe donnée ? Laissez-vous guider par cette galerie dans son évolution elliptique. — Disposition toute géométrique et qui, par son intelligente symétrie,

met l'ordre dans ce chaotique entassement. Chacune des rues circulaires ou rectilignes de cette ville de fer et de verre porte d'ailleurs un nom, et nous n'avons pas à craindre de nous égarer.

Cela dit, entrons et regardons.

### I. — Machines et matières premières.

Quel spectacle ! quel mouvement ! quel bruit ! Cette gigantesque galerie qui élève sur votre tête sa voûte de tôle à 75 pieds de hauteur, et qui, large de plus de 100, fuit là-bas de chaque côté dans la courbure de son ellipse de 1200 mètres de développement : quel cadre, et quel tableau il renferme ! Ne sentez-vous pas tout d'abord le vertige vous monter au cerveau ? Tout à l'heure, nous nous agitions au milieu de la cohue humaine ; maintenant, c'est une autre cohue, tout un peuple de fer, de bronze, d'acier, de cuivre, — ici, muet, dressé en pyramides ou en trophées ; là, vivant, criant, soufflant, sifflant, mugissant, — Briarée gigantesque et multiple, agitant ses membres, étirant ses mille bras, frappant l'air de sa tête. Les cyclopes mythiques auraient-ils transporté ici leurs forges énéennes ? Mais où sont les forgerons ? Toutes ces masses métalliques semblent se mouvoir par une force automatique et mystérieuse. Combien la réalité surpasse ici les rêves de la fable, et comme la plus faible de ces machines l'emporte en puissance sur tous les Polyphèmes homériques !... Franchissons les degrés de cet escalier et montons sur cette plate-forme si à propos élevée tout autour de la galerie, et qui nous permettra de dominer le spectacle, d'en mieux saisir tout à la fois les détails et l'ensemble. Vues de ce balcon aérien, ces machines hurlantes et rugissantes, mues toutes à la fois par la vapeur, âme invisible de ce prodigieux et complexe organisme, — ne vous semblent-elles pas comme une troupe de monstres domptés par l'homme, et pourtant ne lui obéissant encore qu'en protestant et en murmurant ? Créations de l'homme, plus puissantes que lui ; forces de la nature, qu'il a emprisonnées dans des corps de fer et d'acier, qu'il a faites ses esclaves pour l'aider dans l'œuvre providentiel de la civilisation. C'est la matière domptée servant à dompter la matière.

Chacune de ces machines a son rôle, sa tâche, et elle s'en acquitte avec une sûreté, une ponctualité, une rapidité, une puissance, que l'homme, son créateur, n'égalera jamais. Que ne font pas déjà ces ouvriers de bronze, nés d'hier pour la plupart? Voyez, par exemple, toute cette nombreuse famille des machines à travailler le coton, la laine ou la soie : cardeuses, peigneuses, dévideuses, dégraisseuses, fileuses, ourdisseuses, tisseuses, tondeuses, etc., les unes s'enveloppant d'un réseau de fils tenus et blancs comme d'un nuage neigeux, ou d'un essaim de bobines qui tourbillonnent comme une légion de farfadets; d'autres déroulant le fin tissu du drap ou du velours, ou étalant la trame éclatante d'un châle. Entendez-vous le tic-tac de la navette agile qui, incessamment chassée comme le volant d'une raquette, vole et revient pour revoler et revenir encore? Un homme, une femme, un enfant est là qui surveille, âme pensante de ce mécanisme inconscient.

Les plus durs travaux, comme les plus délicats, ont leurs appareils spéciaux : machines à percer les tunnels ou les trous de mines, à découper, plier et gommer les enveloppes de lettres; — à lessiver et essorer le linge, à pétrir, mouler et emballer le chocolat; — à tisser les filets de pêche, à mouler les dragées et les pastilles; — à pomper l'eau, à cuire le sucre, etc., etc.

Je me demande si l'homme n'en arrivera pas un jour à se croiser les bras et à laisser faire ses machines. Déjà du moins, il peut les charger du plus dur et du plus pénible de sa tâche quotidienne.

Voyez plutôt tout ce petit monde de l'industrie parisienne, un des grands succès de cette galerie, ruche bourdonnante et agissante, où l'homme et la machine s'entraident pour produire ces mille riens charmants, ces petits chefs-d'œuvre de goût, qui font de Paris un artiste incomparable. — Quel objet de toilette désirez-vous, Madame? Voici des dentelles, des peignes en écaille, des camées, des perles, des bijoux de toute espèce, des agrafes, des épingles, des fleurs en papier, en plumes, en verre, en émail, etc., tout un arsenal à l'usage de la coquetterie féminine, que ces ouvriers et ouvrières s'empresseront de confectionner à votre intention sous vos yeux. — Avez-vous besoin, Monsieur, d'une paire de souliers? 10 francs 50 et moins d'une heure suffiront pour sa com-



plète fabrication. D'un chapeau de feutre ? Regardez peser cette poignée de poils de lapin , puis, vous en allant flâner où bon vous semblera , revenez dans cinquante minutes : ce paquet de poils , devenu chapeau par la plus singulière des métamorphoses, sera prêt à orner votre chef, tout paré, bordé, enrubanné. — Avez-vous une visite à faire, ou devez-vous répondre à une lettre lithographiée, qui, ce matin vous a fait part d'une naissance, d'un mariage ou d'un enterrement, ces trois actes de la tragi-comédie de la vie ? Voici une machine qui vous livre cent cartes à la minute, à moins que vous ne préfériez vous adresser à cet atelier d'imprimerie tenu par des jeunes filles, dont les doigts agiles et exercés se meuvent si prestement de la casse au composeur. — Et ce nombreux groupe de machines à coudre, de tous systèmes, agitant leur diligente pédale et traçant sur la toile, le drap ou le cuir, les arabesques les plus compliquées, en attendant qu'elles aient achevé de détrôner l'aiguille, cet humble et précieux outil, gagne-pain de la mansarde ! Que vous dirai-je enfin ? Ce ne sont que machines à main, à vapeur, électriques, à gaz, à air chaud, à air comprimé, qui cousent, brodent, sculptent, scient, découpent, rabotent, à tisser, à graver, à forer, à gaufrer, à estamper, à faire les boutons, à mouler les cigarettes, à découper les allumettes, à tailler le diamant, — toute une armée d'artisans métalliques rivalisant d'adresse ou de puissance. — En s'introduisant de plus en plus dans les arts usuels et en aidant l'ouvrier à produire plus et mieux, ces machines-outils préparent une révolution dans sa situation économique et dans le travail lui-même.

Toute cette matière torturée, tourmentée, pousse, si j'ose ainsi parler, une clameur confuse, à la fois sourde et stridente, gémissements des puissances naturelles asservies qui s'agitent sous le fouet de l'homme. C'est comme un tourbillon de volants, de roues, de poulies, de courroies, de pistons, de leviers, qui vont, viennent, tournoient, crient, grincent, sifflent, grondent. L'orgue vient mêler sa note religieuse et grave à ce concert discord, qu'il a peine à dominer du tonnerre de ses pédales ; pendant que la coupole tournante des phares, tout étincelante de ses mille prismes de

cristal, lance sur le tout ses éclairs irisés, comme un nimbe radieux.

Je n'ai encore rien dit de ce riche musée naval, appareils et modèles de bâtiments blindés, — toute une flotte en miniature ; — de la carrosserie, de son luxe, de ses formes variées ; — du matériel des chemins de fer, locomotives et wagons, pour le confort desquels nos administrations auraient tant à apprendre de l'étranger, de la Prusse notamment (nous avons pu en juger sur les lieux) ; — des engins et ustensiles nécessaires à l'exploitation des mines, — de la télégraphie électrique, si riche déjà de systèmes ingénieux, dont le plus étonnant est assurément le *pantélégraphe* de M. l'abbé Caselli, qui vous permet d'envoyer instantanément votre portrait à deux cents lieues de distance, etc., etc.

Voulez-vous un saisissant contraste ? Après avoir admiré ces merveilleuses inventions, arrêtez-vous un instant devant ces travailleurs algériens, cet orfèvre en filigrane, ces brodeurs maures, ces tisserands arabes, ce vieux nègre vannier, ces Kabyles tailleurs de bouchons de liège. Quelques pas les séparent à peine de la ruche parisienne dont nous avons essayé de décrire l'activité. Mais ces quelques pas sont un monde ; c'est l'industrie primitive et ses procédés naïfs, côte à côte avec l'industrie la plus raffinée, aidée des inventions les plus parfaites de la science.

Cette galerie des machines nous offre d'ailleurs, sous ce rapport, le plus éloquent enseignement. Elle est, dans son ensemble, comme la frappante image du degré de civilisation matérielle auquel sont parvenus, à l'heure qu'il est, les divers peuples du monde. Pour en juger, il n'est pas même besoin d'ouvrir les yeux, il suffit de prêter l'oreille. En France, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, dans les États-Unis d'Amérique, tout est bruit et tumulte. En Espagne, en Portugal, en Italie, le silence est déjà sensible. En Turquie, en Égypte, en Chine, à Siam, au Japon, il est complet. Des crocodiles et un chameau empaillés, un éléphant en plâtre, un tombeau, des palanquins (fort élégants et fort riches du reste) : voilà les « machines à vapeur » que nous envoie l'Orient ! Partout ailleurs, sauf dans les arts du dessin, il peut lutter encore, quelquefois même avec avantage. Mais ici, la supériorité de l'Occident est ékra-

sante. Sans nous arrêter aux réflexions que ce contraste fait naître en foule sur le passé, le présent et l'avenir de l'humanité, sur le génie comparatif des diverses races et les aptitudes des différents peuples, — poursuivons notre chemin, continuons nos instructives comparaisons, autant que la chose est possible à de profanes touristes qui n'ont jamais vécu dans la familiarité des bielles, des pistons et des coussinets.

Ici encore, à y regarder de près, chaque peuple industriel révèle son génie spécial, son caractère, par d'intéressantes particularités. Les machines françaises ont je ne sais quoi de fini, d'élégant, une tendance au parfait en même temps qu'à l'économie du combustible et de la matière première, deux choses dont la nature s'est montrée avare à notre égard. L'Angleterre, elle, vous offre de robustes machines construites pour faire le plus de besogne dans le moins de temps possible, et douées d'une insatiable faim de combustible, à laquelle peuvent largement satisfaire les dépôts houillers dont cette même nature a si libéralement pourvu ce sol privilégié ; — dépôts qui s'épuisent pourtant, tout en livrant chaque année à l'industrie 84 millions de tonnes de houille, équivalant à un travail mécanique de 108 millions de chevaux-vapeur ! Mais, d'ici à un ou deux siècles, terme assigné par la statistique au complet épuisement de ces dépôts, la science a le temps de découvrir une nouvelle source de force dynamique. Ajoutons, comme dernier trait de caractère, que l'Angleterre a érigé au seuil de son exposition une pyramide haute d'environ soixante pieds et figurant le volume de l'or extrait des mines de l'Australie dans les quinze dernières années. Que de dévots pèlerins vont pieusement contempler ce simulacre doré ! comme leurs yeux brillent de convoitise en lisant ce chiffre fabuleux de 36,000,000 d'onces, représentant une valeur de plus de *trois milliards et demi* de francs ! Qu'était en comparaison le veau d'or des Hébreux ? Ce veau-ci, il est vrai, n'est que doré ; mais n'est-ce pas la digne idole de ce temps de ruolz et de strass ? — En Amérique, les machines ont quelque chose d'original et d'audacieux, qui sent bien ce peuple d'aventureux *squatters*, plus pressés de produire vite que de produire bien, toujours en quête du nouveau.

Pour ce qui est de la Prusse, en fait de machines perfectionnées,

elle nous envoie des canons, de tous calibres, de toutes formes, à âme lisse ou rayés, en bronze ou en acier, se chargeant par la bouche ou par la culasse, ceux-ci énormes, ceux-là mignons et charmants comme des bijoux de poche : tout un arsenal au complet. M. de Bismark a-t-il voulu nous faire peur en étalant sous nos yeux tout ce parc d'artillerie, cet attirail de guerre, à peu près comme fait le magister qui montre le martinet aux écoliers récalcitrants pour les inviter à être bien sages? On le croirait, surtout à voir ce monstre d'acier, ce canon géant, qui pèse avec son affût près de *cent cinquante mille livres* et lance des boulets creux du poids de 500 kilogrammes... Au moins M. de Bismark se conduit là en galant homme et sachant son monde, il n'épargne pas la matière et nous envoie un diplomate de poids. Chaque parole, chaque coup, veux-je dire, de ce Talleyrand de fer, ne coûte guère qu'un millier de francs! Espérons pour les finances prussiennes, et aussi un peu pour cette pauvre vie humaine si menacée, qu'il ne sera pas trop bavard. Si sa parole coûte si cher, son silence serait d'un tout autre prix! Nos journaux, d'autre part, ne nous parlaient-ils pas naguère d'un petit canon récemment inventé chez nous et qui, David de bronze, dirait au besoin son fait au Goliath prussien? En attendant, notre fonderie impériale de Ruelle riposte au léviathan de M. Krupp (le Vulcain du Jupiter à aiguille) par l'envoi de deux colosses, lesquels, à la vérité, ne pèsent que 38,000 kilogrammes, une misère! 12,000 de moins environ que leur rival d'Essen...

D'ailleurs, ici, l'œil se heurte un peu partout à des engins de guerre, tous plus formidables les uns que les autres, et luttant de puissance destructive.

Tant il est vrai que le palais de l'Industrie est le *temple de la Paix*!

## II.

Après la galerie des machines, vient celle des matières premières : houille, fer, bois, cuirs, minéraux et végétaux, produits terrestres et marins. Là, c'était la matière animée et vivante; ici, c'est la matière brute et morte. Là, des monstres dévorants de tôle

et d'acier, qui réclament leur proie en hurlant ; ici, des substances toutes passives, qui semblent attendre que les dents et les bras des monstres voisins les saisissent, les broient, les aplatissent, les tordent, les étirent, les filetent, les travaillent et les torturent de toutes manières.

Cette zone des matières premières, l'une des moins fréquentées de la foule, est cependant l'une des plus dignes d'intérêt. Les autres galeries sont plus spécialement consacrées aux produits du travail de l'homme. Celle-ci est, si j'ose dire, la galerie du travail de Dieu. L'homme ne fait que manipuler et transformer ce qui est : Dieu seul crée. L'homme use la vie de nombreuses générations pour arriver à découvrir un fait inaperçu jusque-là. Ses plus sublimes inventions ne sont que la constatation pure et simple de lois providentielles qui existaient à son insu ; et, quand après des efforts séculaires il a reconnu enfin une de ces lois, il se proclame grand et se dresse des statues, comme s'il avait établi cette loi lui-même, et en oubliant trop souvent le véritable législateur. La matière a été livrée à l'homme pour qu'il la travaille et la façonne à son gré : là s'arrête son pouvoir. Quoi que rêve son orgueil, il ne franchira jamais ce cercle si vaste et si étroit tout ensemble ; jamais il ne lui sera donné d'accroître d'une parcelle ce domaine de la matière abandonné à son activité. Tout le génie humain, dans sa collectivité de temps et d'espace, viendra toujours échouer contre un atome, comme l'Océan trouve la limite de sa puissance dans le grain de sable de ses rivages. C'est assez pour la gloire de l'homme que Dieu l'ait élevé à la dignité d'auxiliaire, de collaborateur de sa Providence. A Dieu seul appartient le secret de la création et de la vie.

Regardez plutôt et admirez la merveilleuse variété des richesses dont le Créateur, si paternellement prodigue, a doté notre globe, notre France en particulier.

La terre est ici tout entière résumée dans ses produits, de l'Australie à l'Europe, de la Sibérie glacée au brûlant Sénégal.

C'est d'abord l'innombrable famille des végétaux : bois français et exotiques, pour la menuiserie, la charpente et les constructions navales ; les divers textiles, lin, chanvre, etc. ; les céréales, les

café, les tabacs, etc., dans toutes leurs variétés connues, — le caoutchouc, ce ductile Protée qui se prête à tant de métamorphoses ; — puis, cette si curieuse collection d'éponges de toutes formes, de toutes grosseurs, êtres mystérieux tenant du minéral, du végétal et de l'animal comme un anneau destiné à relier les trois règnes (quelques-unes de ces éponges ont, par un singulier hasard, végété sur des amphores phéniciennes en bronze, que les plongeurs ont ramenées avec elles du fond de la Méditerranée, où elles gisaient depuis vingt ou trente siècles) ; — ensuite, le groupe des produits chimiques, si riche, si varié, tout étincelant de ses cristaux, et, en première ligne, ces couleurs admirables que l'industrie, guidée par la science, vient de tirer de la houille, cette obscure et noire matière appelée si justement, par l'illustre Stephenson, un « morceau de soleil, » lequel, emmagasiné par le travail des âges, se réveille enfin, après avoir dormi dans les entrailles de la terre pendant des milliers de siècles, et nous apparaît aujourd'hui sous la triple forme de chaleur, de lumière et de couleurs, sans parler de ses précieuses vertus antiseptiques récemment découvertes par la médecine ; — enfin, toute cette vaste province de la métallurgie, qui vient de s'enrichir de conquêtes inattendues, et qui nous offre ici les spécimens de ces nouveaux métaux : *cæsium*, *thallium* et *rubidium*, dont le soleil, par l'analyse spectrale de son atmosphère, vient de révéler si merveilleusement l'existence à la terre : preuve nouvelle et éclatante de la providentielle solidarité qui relie les mondes entre eux, la création dans son ensemble !

Certes, l'homme a tiré de ces richesses naturelles un merveilleux parti, nous venons de le voir et nous l'allons mieux voir encore. Le *roseau pensant* a le droit d'être fier de son œuvre. De son intelligence, comme d'un sceptre, ce fragile roi de la création domine la matière, dont la conquête lui fut un jour imposée comme épreuve et comme réhabilitation. Trop faible pour attaquer directement cet élément si puissant dans son inertie, il est allé jusqu'à lui communiquer un souffle de sa vie, afin de faire de cet ennemi son plus actif auxiliaire, le contraignant ainsi à lutter contre lui-même et à concourir à sa propre défaite.

Et pourtant, parmi ces produits spontanés du sol, combien ne

sont pas encore utilisés ! Ce sont précisément les régions que la nature a le plus largement dotées, — ce vieil Orient si fécond toujours, cette Afrique toute chaude des rayons d'un soleil généreux, cette Amérique méridionale fertilisée par les plus grands fleuves du monde, — ce sont ces régions qui, par leurs produits végétaux et minéraux, occupent ici la plus large place et qui, dans les autres galeries, occupent la plus petite. La nature avance plus à créer que l'homme à transformer.

### Vêtement, Mobilier et Arts libéraux.

#### I.

Nous venons de parcourir tour à tour, trop à la hâte, le monde des machines et celui des matières brutes : les deux cercles suivants nous offrent les produits de la transformation des unes par les autres. Et il faut voir quelle variété de merveilles a enfantée cette collaboration ! Ces titans de bronze et d'acier, que nous voyions tout à l'heure broyer la matière avec une irrésistible puissance, sont aussi des fées dont les doigts déliés et subtils savent se prêter aux œuvres les plus délicates.

Depuis que l'araignée (son nom Arya-sanscrit signifie *la tisseuse*) enseigna, dit-on, à l'homme l'art de filer et de tisser le lin, quel chemin parcouru ! Comme le vêtement humain s'est compliqué depuis la feuille de figuier de l'Eden ! L'homme s'est ingénié pour élargir et modifier de mille façons ce primitif et sommaire habillement. D'une infirmité dont, seul parmi les animaux, il fut frappé, il s'est évertué à faire un ornement, une parure. Ses besoins, stigmates indélébiles de sa misère, ont été par contre le plus actif stimulant de son génie, la source la plus féconde de son progrès matériel et social.

Il faut avouer toutefois que, dans l'art du vêtement, la part comparative des deux sexes est loin d'être égale en variété et en éclat. Il semble que l'homme, à mesure qu'il se civilise, fasse tous ses efforts pour épaisir les tissus à son usage, en éteindre les couleurs,

en roidir la coupe, pour se couvrir d'une enveloppe étriquée, anguleuse, morose, aux sombres reflets, comme s'il portait le deuil de quelque catastrophe. Il faut aller chez le paysan, chez l'homme barbare ou même sauvage, dans cet Orient surtout où le soleil semble tout teindre de ses rayons, pour retrouver la fantaisie, la variété, l'ampleur, la légèreté, les couleurs éclatantes.

Pendant que le fils civilisé d'Adam s'étudie à s'enlaidir ainsi des pieds à la tête, toutes les ressources de la nature son mises à contribution pour parer la fille d'Eve. La mer lui apporte ses perles et son corail, la terre la couronne de ses diamants et de ses pierres précieuses, le lin et le ver à soie la vêtent de leurs fils délicats..... Parcourez toute cette zone des tissus et des bijoux, féérique royaume où trône invisible la reine de la création : ces moires chatoyantes, ces châles brodés, ces robes constellées, ces mousselines semblables à des nuages, ces velours moelleux, ces tulles diaphanes, ces dentelles de France, d'Angleterre, de Belgique et de Suisse, luttant de finesse et de grâce vaporeuse; ces soieries diaprées, dont le sceptre appartient toujours à nos fabriques lyonnaises, de par le goût et la perfection; ces vitrines toutes rayonnantes du feu des diamants, du reflet de l'or et des pierreries, opulentes parures que mille yeux dévorent et dont la valeur se calcule par millions. — Et dans une sphère plus humble, ces draps de Sedan, de Roubaix, de Rheims et d'Elbeuf; ces cotonnades et ces coutils de Normandie; ces perses imprimées d'Alsace; ces chaussures dans toutes leurs variétés; ces coiffures de toutes formes, depuis notre laid, incommode et noir cylindre de feutre, jusqu'à ce microscopique fouillis de fleurs, de dentelles et de rubans, que, par habitude, ces dames appellent encore un chapeau. . . . .

Nous voilà bel et bien habillés, de pied en cap. Il s'agit présentement de nous loger. Les maisons ne sont pas là, mais voici du moins tout ce qu'il faut pour les meubler : lits, bahuts, dressoirs, fauteuils, canapés, divans, bibliothèques, tables, pendules, glaces, cheminées, lustres, candélabres, etc., de tous genres : marqueterie, mosaïques, incrustations de cuivre à la façon de Boule; de tous styles, y compris l'égyptien, le *campana*, l'étrusque, le pompéien,



le byzantin, le gothique, le renaissance, le Louis XIV, le Louis XV, le Louis XVI, le Directoire, l'Empire (où est le style Napoléon III?). Le bronze et le marbre, seuls ou mariés l'un à l'autre dans une savante harmonie; l'onix, le porphyre, l'acier, le cuivre, le zinc, le fer repoussé, la fonte, le carton-pâte, le carton-pierre, la faïence, les émaux, la nacre, l'ivoire; tous les bois connus, chêne, ébène, thuya, etc., — maniés par nos habiles artistes, Fourdinois, Grohé, Mazaroz, Guéret, Viot, Leglas-Maurice (de Nantes), Michel Bouquet (de Lorient), etc., — rivalisent de fantaisie, d'imprévu et de richesse pour créer une ébénisterie sans rivale.

Mais quels seront les Rotschild assez millionnaires pour payer l'orfèvrerie de ces Cellini modernes qui s'appellent Christophle, Froment-Meurice, Fannièrre, Odiot; — ces tapisseries d'Aubusson, de Beauvais, de la Savonnerie; ces bronzes de Barbedienne et de Mène, ces immenses glaces de Montluçon et de Saint-Gobain mesurant plus de 20 mètres en surface; — surtout ces éblouissants amas de cristaux, lustres géants, vasques-fontaines hautes de 20 pieds, candélabres énormes, corbeilles, girandoles, bols, vases, hanaps, buires, gobelets, flacons, coupes, verres, si variés de formes, de contours et de couleurs, croisant leurs feux comme de multiples arcs-en-ciel, massifs ou minces et fragiles à ne pas oser les toucher du doigt, transparentes mousselines vitrifiées, bulles de savon fixées, — prodige de l'industrie, *palais de diamants des Mille et une Nuits* édifié concurremment par les célèbres cristalleries de Saint-Louis, de Clichy et de Baccarat? Quant à ces chefs-d'œuvre de Sèvres et des Gobelins (cette ravissante copie de l'*Aurore* du Guide, en particulier, si pure de dessin, si harmonieuse de ton, d'une perfection si étonnante), ce sont là morceaux de princes, que les Majestés s'offrent en présents.

À côté des porcelaines de Sèvres, les faïences de MM. Pull, Jean, Deck et autres céramistes de renom, ne laissent pas que de faire figure, bien que l'imitation de l'éternel Palissy continue à se faire trop sentir. Encore un peu et notre faïence moderne, aidée des progrès de la chimie, n'aura rien à envier aux fameuses fabriques de Nevers et de Rouen.

Et les *armes* que j'oublie! et les étoffes pour rideaux et tentures,

reps, damas, lampas, etc., qui le disputent en coloris et en variété de dessins aux papiers peints, si surprenants eux-mêmes de fini et de nuances ; — et la *parfumerie*, qui imprègne l'air de ses senteurs énervantes, odorant champ de bataille où tous les Jean-Marie Farina, ces Étéocles et Polynices de l'eau de Cologne, continuent leur lutte épique à coups de flacons ; — et l'*horlogerie*, qui s'évertue à mesurer avec une précision de plus en plus étroite les quelques instants que nous avons à vivre ici-bas ; — et la *photographie*, cette invention française qui, née depuis moins d'un demi-siècle, fait chaque jour de si étonnants progrès ; — et la *musique*, ses pianos, ses orgues, ses harmoniums, tout son orchestre d'instruments à cordes ou de cuivre ; — et la *librairie*, les magnifiques vitrines de Mame, de Hachette, de Curmer, de Didot, de Jouaust, ces Elzeviers et ces Aldes français qui rivalisent de luxe d'impression, de reliure et d'*illustrations* ; l'Imprimerie Impériale et sa magnifique collection de caractères typographiques anciens et modernes, les cunéiformes assyriens et les hiéroglyphes d'Égypte compris ; — et la *lithographie* et la *xylographie*, toujours en progrès ; — et la *géographie*, ses cartes, ses globes, ses sphères, ses atlas, parmi lesquels nous regrettons de ne pas voir les beaux plans-reliefs des montagnes de France, de M. Bardin, chef-d'œuvre de précision et de science patiente ; — et la *coutellerie*, toute hérissée de ses lames tranchantes ; — et l'*art médical*, ses appareils orthopédiques et chirurgicaux, les curieuses pièces d'anatomie classique du docteur Auzoux ; — et les *instruments de précision*, cette remarquable machine à calculer, de M. Thomas ; ces télescopes, ces batteries et appareils électriques, en particulier cette redoutable bobine Rhumkorff, toujours prête à lancer la foudre ; — et cette intéressante galerie de *costumes populaires* des diverses provinces de France, où la *coiffe* de Pornic coudoie le large chapeau du paludier de Saillé, et où les costumes bas-bretons se distinguent tout particulièrement par leur cachet original et leur élégance rustique, qui justifient de reste la vogue que le caprice de la mode est en train de leur faire jusque sur le macadam du boulevard des Italiens....

A côté de la métropole, nos colonies des Antilles, du Sénégal,

du Gabon, de l'Algérie, de Bourbon et de la Nouvelle-Calédonie, exposent de riches spécimens minéralogiques, agricoles et forestiers, ainsi que d'intéressantes collections de leur industrie indigène, armes, casse-tête, flèches empoisonnées, idoles, fétiches, meubles, peaux préparées d'animaux sauvages, etc. : l'extrême barbarie à deux pas de l'extrême civilisation.

## II.

En sortant de France, je ne puis que mentionner au courant de la plume (le défaut d'espace ne me permettant qu'un aride inventaire) :

La Saxe, son linge damassé, et sa porcelaine qui s'attarde encore au biscuit Pompadour ; — la Bohême et ses cristaux renommés, dont le bon marché n'est pas le moindre mérite ; — Nuremberg et ses poupées, si distancées par nos poupées parisiennes benoîtantes, lesquelles rivalisent de luxe ruineux avec les petites filles auxquelles elles sont destinées, et les mamans de celles-ci ; — la Forêt-Noire, ses *orchestrions* mécaniques, et son armée de pendules-coucous en bois sculpté ; — la Belgique, ses armes et ses dentelles ; — la Suisse, son horlogerie, ses pendules à musique, ses tissus et ses dentelles aussi ; — l'Espagne, ses costumes pittoresques et un merveilleux meuble en mosaïque ; — la Grèce, si déchuë, qui, en fait d'industrie, ne nous offre guère que les costumes éclatants de ses palikares, et qui agirait sagement en faisant moins de révolutions et en se rappelant plus efficacement son glorieux passé ; — le Danemark, son industrie déjà si remarquable, sa collection de crâniologie comparée et une reproduction, d'un naturel à faire peur, du terrible gorille, le roi des forêts du Gabon ; — la Suède et la Norvège, également en progrès sensible et qui attirent une foule toujours empressée autour de leur si curieuse galerie de costumes nationaux, ou plutôt de scènes populaires jouées avec une vérité qui fait illusion, par des personnages muets, de grandeur naturelle, Dalécarliens, Islandais, Lapons, etc. ; — la Russie et son industrie si avancée déjà, ses draps, ses cuirs à la pénétrante senteur, ses riches fourrures, sa belle orfèvrerie au cachet byzantin, ses su-

perbes mosaïques, ses malachites et son écrin de pierreries de l'Oural, ses opales, les plus grosses du monde, et la collection complète de ses costumes et types ethnologiques si variés; — l'Italie, cette autre déçue, qui jadis, comme la Grèce, eût tenu le premier rang dans un concours universel de ce genre, et qui en est encore à copier ses glaces, ses meubles et ses majoliques du XVI<sup>e</sup> siècle; — Rome enfin, ses mosaïques incomparables, ses camées, ses meubles incrustés, et surtout le *Météorographe*, déjà célèbre, du P. Secchi, étonnante machine, — à la fois thermomètre, baromètre, pluviomètre, anémomètre et psychromètre, — laquelle, mue par l'électricité et armée de crayons, indique et enregistre automatiquement les divers phénomènes météorologiques à mesure qu'ils se produisent : le vent, sa direction et sa force; la chaleur, la pluie et la quantité qui tombe; la densité, la pesanteur et l'humidité de l'air. Une fois monté, l'appareil continue pendant dix jours de suite son savant travail de greffier automate, préparant ainsi pour l'avenir d'inappréciables archives, qui ne peuvent manquer d'exercer une féconde influence sur les progrès de cette science encore si obscure de la météorologie. C'est assurément là une des merveilles de cette admirable exposition, et la renommée de l'illustre jésuite, ainsi que celle de l'observatoire du Collège romain qu'il dirige, ne peut qu'en recevoir un nouvel éclat.

Après Rome, vient l'Orient, avec son industrie, raffinée et primitive tout ensemble, restée à peu près absolument *humaine* et *personnelle*, et à laquelle la machine n'a pas imprimé son froid et rigide cachet mathématique; avec son génie du coloris, avec son art à la fois naïf et brillant, mais qui depuis tant de siècles demeure stationnaire, immobilisé qu'il est par un abrutissant despotisme : la Roumanie et ses riches étoffes; — la Turquie, ses tapis renommés, ses vaporeux tissus lamés d'or, sa jolie bijouterie en filigrane, ses meubles incrustés d'ivoire et de nacre; — l'Égypte, le Maroc, Tunis, la Perse, Siam, la Chine, le Japon, qui ne nous offrent guère que ce que nous avons vu déjà chez les marchands de curiosités : éclatantes panoplies, harnais rehaussés d'or, étoffes aux couleurs voyantes, meubles d'un travail précieux et patient, etc.

L'Amérique suit l'Orient : un monde qui commence en regard

d'un monde qui finit. Voici les États-Unis, leur canon-revolver et leurs pianos fabriqués à la vapeur (ils ont mis des machines jusque dans leur bijouterie); — le Canada et ses riches essences forestières; — le Pérou et ses préparations de *coca*, cette plante quasi fabuleuse, le plus puissant peut-être des toniques végétaux; — le Venezuela, son antique urne funéraire et son crâne de Caraïbe; — l'Uruguay et son *gaucho* déployant le *lazo* sur un cheval sauvage invisible; — le Brésil et sa forêt vierge en miniature..... Non loin de là, les Iles Hawaï nous présentent, dans un piquant voisinage, une Bible et un journal publiés à Honolulu en langue polynésienne, côte à côte avec un collier et un manteau de plumes dont naguère encore peut-être se paraît un ascendant, quelque peu anthropophage, de S. M. Kamehameha.

Enfin, nous arrivons à la plus sérieuse rivale de la France, à l'Angleterre. Car ce n'est pas seulement en politique que Paris et Londres, cette Rome et cette Carthage modernes, se disputent la prééminence. Armée de ses puissantes machines, de son admirable outillage, de ses opulentes mines de houille et de ses métaux, à la tête de ses habiles ouvriers, — l'Angleterre engage résolument la lutte sur tous les points, disputant le terrain pied à pied dans les diverses branches : orfèvrerie, bijouterie, céramique, meubles, cristaux, tissus, soieries, pianos, imprimerie, etc. Si la victoire est souvent douteuse, le progrès est sensible du moins, et pour maintenir la supériorité que jusqu'ici lui a assurée son goût, cette qualité française par excellence, — la France fera bien de ne pas s'endormir sur sa réputation et d'imiter les constants et opiniâtres efforts de son émule.

A côté de l'Angleterre, et avant de clore cette longue et sèche nomenclature, mentionnons enfin cette magnifique exposition de l'Inde, toute resplendissante de ses étoffes brochées d'or, de ses châles de Kachemir, de ses gazes transparentes, de ses vases d'or, de ses ivoires sculptés, de ses meubles en ébène découpés à jour avec une si surprenante habileté de main, de ses pierreries de Golconde....., sans parler de cette galerie de types anthropologiques, au sommet desquels se distinguent, par la blancheur du teint et

la régularité des traits, les descendants des antiques Aryas, frères de nos pères, — descendants si étonnés de retrouver aujourd'hui des frères consanguins dans ces blonds Anglais, leurs conquérants, venus des froides régions du Nord.

N'oublions pas non plus l'Australie, cet aïeul des mondes, le premier né géologiquement, géographiquement le dernier, cette autre conquête de la moderne Carthage, — qui étale sous nos yeux des spécimens déjà remarquables de son industrie naissante, des laines de ses innombrables troupeaux, des minerais d'or de son opulent Ballarat, des bois de ses forêts, des échantillons de sa faune et de sa flore, également étranges, qui paraissent remonter toutes deux par delà l'époque quaternaire. En outre, une intéressante série de photographies nous fait connaître les principaux types physiognomoniques de ces autochtones néo-hollandais, estimés par certains anthropologistes à peine comparables à des singes pour l'intelligence, mais que des juges plus impartiaux ont relevés de cette sentence, trop sévère et trop absolue, des polygénistes.

### Beaux-Arts.

A mesure que nous avançons, la matière se raffine, se subtilise, pour ainsi parler; car, à mesure aussi, l'homme y incarne une part de plus en plus grande de son âme. De la matière brute aux tissus et aux meubles; — de ceux-ci aux cristaux, à la céramique et à l'orfèvrerie; — de l'orfèvrerie aux instruments de musique, auxquels l'homme donne une voix qui parle, chante et l'émeut comme sa propre voix; — de ces instruments aux appareils scientifiques, qui lui prêtent comme une image du pouvoir divin: — la gradation est sensible. Viennent enfin les beaux-arts, qui la complètent. Ici surtout s'opère l'incarnation du génie humain. Un peu de toile et de couleurs, un bloc de marbre et un ciseau: voilà matériellement tout l'art. Que l'âme d'un artiste inspiré vienne à toucher d'un de ses reflets cette poignée de matière, et de ce contact vivificateur de l'esprit naîtra un chef-d'œuvre qui ravira d'âge en âge les générations. A l'exemple de Dieu fécondant l'argile de son souffle tout-puissant et en tirant la vie, l'homme aura créé — une

image inanimée, il est vrai, puisqu'il n'est pas donné au génie lui-même d'aller plus loin ; mais, par cet acte du moins, il se sera le plus possible rapproché du suprême Créateur.

Parmi les artistes de tous pays dont nous voyons ici les œuvres étalées, combien en est-il qui aient vraiment créé ainsi ? Sur lequel de ces innombrables tableaux et statues rayonne le reflet du génie ? Le moment est solennel : l'art contemporain tout entier, à de rares exceptions près, tient là ses assises. Où sont ses Raphaël, ses Michel-Ange ? Où sont même ses Jules Romain et ses Bernini ? Si le génie est rare, sinon absent, le talent foisonne du moins.

Il ne saurait entrer dans notre cadre de passer en revue ces milliers d'œuvres d'art. La plupart, d'ailleurs, sont pour nous de vieilles connaissances, ayant déjà figuré dans les salons des dernières années, où presque toutes, parmi les françaises, du moins, ont été honorées de médailles.

Voici les *orientales* de Gérôme, les merveilles microscopiques de Meissonnier, les *Vénus* savonneuses de M. Cabanel, les pastorales écossaises de Rosa Bonheur (un talent qui décline) ; les paysages de Jules et d'Emile Breton, ces deux Arcadiens du pinceau ; les batailles d'Yvon et de Pils, les maréchaux de la palette ; les prodigieux trompe-l'œil de Desgoffe, les charmantes mièvreries de Hamon, la *Psyché* de M. de Curzon ; la *Messe en mer sous la Terreur*, si émouvante, de M. Duveau ; le *Héro et Léandre* d'un autre Breton de talent, M. Baader ; l'*Arguënon* de ce regrettable Blin..... Si je me laissais aller, je remplirais plusieurs pages de noms propres. Les maîtres que la mort vient de frapper successivement, à de si courts intervalles, Ary Scheffer, Horace Vernet, Decamps, Delacroix, Brascassat, Ingres, sont absents. De tout l'œuvre de H. Flandrin, son seul *Portrait de l'Empereur* figure ici ; il est vrai que ce pourrait bien être là le chef-d'œuvre de l'Exposition tout entière.

Bien que décapitée de ses plus illustres maîtres contemporains, l'école française maintient visiblement son rang, et ce rang est le premier. Si même on étudie successivement les autres écoles, on constate sans peine l'influence plus ou moins directe exercée par Paris sur la plupart d'entre elles, une part équitable étant faite

toutefois au génie de chaque peuple, au tempérament particulier de chaque artiste.

Si Paris est l'Athènes de l'Europe, Munich est l'Athènes de l'Allemagne, et son exposition est particulièrement remarquée, grâce à ses Kaulbach, Baumgartner, Piloty, etc. La Prusse a son Knauss, avec ses jolies scènes, si spirituellement observées. La Belgique a son Leys, l'archéologue systématique; ses deux Stevens, son Robie, rival de notre Saint-Jean, etc. L'Autriche a son Matejko; la Suisse, son Karl Girardet, son Castan, etc.; l'Espagne, son Figueras, son Gonzalvo, son Zamacoïs, un nouveau venu d'espérance. Il n'est pas jusqu'au Danemark, à la Suède, à la Norvège et à la Russie, (pays où la couleur doit geler, ce semble, sur la palette), qui ne nous aient envoyé de fort bons tableaux, *intérieurs*, scènes historiques, ou paysages polaires aux étranges reflets.

En Italie, la sculpture éclipse la peinture. La foule se presse autour du *Napoléon* de Vela, de son *Printemps*, de la *Piété* de Dupré, des bustes de Marcello (duchesse Colonna), de la *Charlotte Corday* de Miglioretti, de toutes ces œuvres charmantes où s'accuse, — trop peut-être, une extrême habileté de ciseau. Dans la patrie du Bernin et de Canova, l'art de manier le marbre a conservé toute sa traditionnelle dextérité, sans perdre non plus son penchant à la mièvrerie.

Voici du moins un pays qui reste obstinément fidèle à son tempérament si accentué. Hermétiquement close dans son île, l'Angleterre met un soin jaloux à se préserver de l'influence extérieure; elle n'emprunte à ses voisins ni sa politique, ni ses mœurs, ni ses arts. Aussi la peinture anglaise ne ressemble-t-elle à aucune autre; elle dérouté l'œil tout d'abord par la naïveté de ses procédés, le rendu minutieux et lourd des détails, la raideur de son dessin et le ton criard de son coloris. On se demande où les payagistes anglais ont pris ces teintes si chaudes; car ils n'ont pu vraisemblablement emprunter ces incendies à leur pâle « soleil de charbon de terre. » Prenez une palette, disposez dessus les couleurs les plus voyantes au hasard de leurs nuances, appliquez le tout sur une toile; puis, pratiquez çà et là quelques liaisons et retouches, — et vous aurez à peu près un tableau anglais. Non point qu'il n'y ait dans plusieurs



de ces peintures du talent, et beaucoup ; mais c'est d'une esthétique toute spéciale et qui sent son terroir. Dans cet art tout anglais cherchez bien plutôt une certaine étrangeté que l'harmonie et le goût. Là aussi, comme en tout, le génie anglo-saxon a marqué sa forte empreinte ; et, par ce temps de centralisation, d'unification, d'universel effacement, nous ne nous sentons pas le courage de nous en plaindre.

Qui le croirait ? frère *Jonathan*, aux allures pourtant si décidées, au type si spécial, à la personnalité énergique jusqu'à la brutalité, le fier Yankee s'est montré moins que son aîné John Bull, réfractaire à l'action du dehors. L'art nouveau-né des États-Unis d'Amérique est moins original, et l'influence européenne, je veux dire française, s'y fait manifestement sentir, même dans ces paysages où semble flotter l'écharpe de l'Iris mythologique, où les cataractes de Niagara étalent la gamme diaprée de leurs arcs-en-ciel vaporeux.

A cette rapide revue, si nous ajoutons les œuvres de la sculpture française éparpillées dans le jardin central (*l'Impératrice Joséphine*, de M. Vital Dubray, un artiste dont le ciseau est également énergique et délicat ; le *Bacchus enfant*, digne de l'antique, de M. Perraud ; le groupe si dramatique d'*Ugolin*, rival du *Laocoon* grec, de M. Carpeaux ; le déjà célèbre *Chanteur florentin*, de M. P. Dubois ; etc.), — nous aurons achevé ce que nous avons à dire des beaux-arts.

Ne sortons pas toutefois du jardin central sans dire un mot du pavillon, qui en occupe le milieu, centre du centre, pôle du colossal hémisphère de métal. Là, comme dans un sanctuaire, *saint des saints* de la matière, devaient rayonner de tous leurs feux les diamants de la couronne : symbole et quintessence de tout ce monde matériel, idole que seraient venues dévotement adorer toutes les convoitises, soleil autour duquel auraient gravité dans leurs zones elliptiques, toutes ces œuvres du génie humain, comme autant de satellites et de planètes dans leurs orbites. J'ignore pour quels motifs le projet a été abandonné (la peur des voleurs y a peut-être bien été pour quelque chose ; ne se serait-il pas trouvé des dévots capables de voler le dieu pour mieux l'adorer ?) Quoi qu'il en soit, le *Régent* et ses précieux acolytes ont été remplacés par une exhibi-

tion, moins étincelante, mais pourtant intéressante aussi, des étalons des monnaies, poids et mesures en usage chez les principaux peuples du monde. Mesurer la matière, la peser, la payer : n'est-ce pas là à peu près tout le commerce ? Ces indispensables instruments de la mécanique des échanges sont plus vraiment utiles que le diamant. Ils le seraient bien davantage encore, n'était leur gênante variété. Un congrès international s'occupe en ce moment même de travailler à les uniformiser. Espérons que les préférences particulières et les habitudes invétérées s'effaceront devant l'avantage commun. Un grand pas serait fait dans les relations de peuple à peuple ; si surtout, à l'unité des poids, mesures et monnaies, venait s'adjoindre l'unité des méridiens, pour la plus grande utilité des marines du monde.

### Histoire du travail.

Nous en avons fini avec le présent ; il nous reste à parler du passé. Car les organisateurs de l'Exposition ont eu l'idée, vraiment belle et féconde, de mettre en présence l'un et l'autre. Parallèle intéressant, s'il en fut : pouvait-on mieux couronner cette grande fête du travail que par l'histoire du travail même ? — Voilà où en sont arrivés l'art et l'industrie : voici d'où ils sont partis et comment ils ont progressé. — Les parts respectives attribuées au présent et au passé sont loin d'être égales toutefois. Des sept cercles qui se partagent le palais, le présent s'en est égoïstement attribué six, laissant comme par grâce le dernier, le moins étendu, aux soixante siècles, et plus, qui se sont écoulés avant lui. Mais quel puissant intérêt offre cette modeste galerie, et comme il déborde cet étroit espace ! Nous n'avons ici, en effet, rien moins que l'histoire même de l'homme, résumée dans les monuments de son industrie, aux diverses phases de son développement. Suivons ces phases rapidement et en quelques mots, tout en regrettant de ne pouvoir nous étendre, comme il conviendrait, sur un tel sujet.

Tout d'abord, l'âge de la pierre nous offre ici de lui-même des témoignages aussi précieux qu'abondants, grâce aux récentes découvertes de MM. Lartet, Christy, de Vibraye, etc.

La pierre, tel fut, comme chacun sait, le premier des matériaux de l'industrie humaine, son premier auxiliaire <sup>1</sup>. Encore les archéologues distinguent-ils plusieurs périodes dans cet âge lointain, selon que la pierre est encore quasi brute, ou *travaillée*, ou *polie*, (c'est à cette troisième époque que se rattachent les dolmens, menhirs et autres monuments dits *celtiques*, répandus sur presque toute la surface de la terre, et dont la mystérieuse origine exerce depuis si longtemps la sagacité des antiquaires).

Armé de sa hache de pierre — silex, serpentine, néphrite ou obsidienne, — l'homme attaque un animal — renne ou bœuf primitif, — et le tue pour se repaître de sa chair ; avec son couteau de silex, il dépouille soigneusement les os de leurs muscles et de leurs tendons (certains ossements que nous avons là sous les yeux portent les traces visibles encore de ce travail) ; puis, ces os eux-mêmes, taillés, percés, vont devenir à leur tour des armes et des outils : voyez plutôt cette riche collection d'hameçons, de harpons et d'aiguilles.

Cependant l'homme, que certains naturalistes regardent comme le fils, ou tout au moins le frère du gorille et de l'orang-outang, — l'homme, dès cet âge reculé, offre déjà tous les caractères distinctifs de son espèce ; c'est déjà l'être moral et religieux, créateur et pensant, ayant l'instinct du beau, le sentiment de l'idéal. L'homme est déjà artiste : — regardez ces pierres, ces ossements, ces ivoires, ces corneà, sur lesquels des graveurs inconnus sculptèrent, il y a des milliers d'années, l'image des animaux qui les entouraient, renne, mammoth, etc. (Un outil cylindrique trouvé dans une caverne du Périgord, présente même une effigie humaine.)

Le défaut d'espace, et plus encore, notre incompetence, nous défendent de discuter, à ce propos, la question de l'âge de l'homme, problème redoutable auquel nous avons eu l'occasion de toucher ici même <sup>2</sup> en passant. Au lieu de nous engager à la suite des archéologues contemporains, au sein de cette longue nuit d'âges

<sup>1</sup> Par une singulière coïncidence, le Champ-de-Mars lui-même a fourni à l'archéologie plusieurs objets en pierre taillée, exhumés de ses sablières,

<sup>2</sup> V. *Cinq heures en Espagne*.

sans histoire, de nous perdre dans cette ténébreuse série de périodes quaternaire, glaciaire, diluvienne, dont le mystère ne sera sans doute jamais entièrement éclairci, — rappelons que l'âge de la pierre varia en antiquité et en durée suivant l'aptitude des races à se civiliser, et qu'aujourd'hui encore il existe chez certaines peuplades de l'Océanie et de l'Amérique. Les Esquimaux, notamment, se servent encore, pour râcler les peaux dont ils se vêtent, d'un couteau de pierre semblable à ceux trouvés en France, en Suède, en Angleterre. Cette curieuse coïncidence serait-elle une preuve nouvelle à ajouter à celles qui semblent démontrer que les races finnoises ou boréales actuelles vécurent jadis chez nous, et que, chassées par des invasions de peuples supérieurs, comme le sont aujourd'hui les indigènes de l'Amérique et de la Nouvelle-Hollande, elles émigrèrent de plus en plus vers le nord, emmenant avec elles le renne, le mammoth et autres animaux polaires, dont on retrouve de si nombreuses traces dans l'Europe centrale ?

Quoi qu'il en soit de ces obscurs problèmes, la haute antiquité des instruments en pierre leur fit attribuer chez divers peuples un caractère religieux. C'est avec un couteau en silex que se pratiquait chez les Juifs la circoncision ; une hache de pierre servait chez les Romains au culte de Jupiter Latialis ; les Chinois conservent également avec vénération des instruments de même matière ; enfin, dans le parc même du Champ-de-Mars, le temple mexicain, dont nous avons parlé plus haut, nous présente, entre autres curieuses antiquités, un couteau en obsidienne, le même, assure-t-on, qui servait aux prêtres aztèques pour arracher le cœur des victimes humaines dans leurs sanglants sacrifices. — Ceci nous conduit à faire une triste réflexion.

La première œuvre de l'industrie, le premier monument de l'histoire, — fut une arme, destinée moins sans doute à protéger l'homme contre les bêtes féroces qu'à le défendre contre son semblable, ou peut-être même à l'attaquer. Quelle arme grossière et primitive toutefois ! On voit assez que nos pères n'étaient que de misérables barbares. Combien nous, leurs fils civilisés, nous les avons laissés loin en arrière dans le grand art de tuer ! Comparez l'une de ces haches de pierre au canon prussien, et niez, si vous

l'osez, le progrès de la civilisation ! C'est à peine si l'arme sauvage arriverait à blesser mortellement un seul homme, tandis que la machine civilisée en tuerait proprement vingt ou trente d'un seul coup ! Que serait-ce si, à cette inoffensive panoplie en pierre de nos ancêtres, nous opposions tout notre arsenal : canons, mortiers, obusiers, carabines, fusils, mousquets, pistolets, révolvers, bombes, boulets, capsules, cartouches, torpilles, machines à balles, etc., de Liège, de Saint-Etienne, de Paris, de Manchester, de Liverpool, de Suède, de Prusse, d'Autriche, d'Amérique, — chaque pays ayant tenu à honneur de figurer dans ce grand concours d'instruments de mort, et de briguer la première place dans l'art de la destruction ? Il y a là de quoi exterminer cent mille hommes en quelques minutes. Ne nous invite-t-on pas tous les jours à saluer l'aurore de l'universelle fraternité des peuples ?

Depuis qu'il existe, l'homme a dépensé le plus clair de son temps et de son génie à inventer et à perfectionner les moyens de se détruire, comme si tuer était le dernier mot de la civilisation. Nous pouvons suivre ici concurremment les progrès de la civilisation et de l'art de détruire, l'un marchant du même pas que l'autre. Nous pouvons étudier notamment les transformations successives du canon et du fusil (deux terribles engins dont l'enfer a dû envier à la terre l'invention, et qui ont tué plus d'hommes que la peste et le choléra), depuis ces longs tubes de fer couchés comme des serpents sur leurs affûts vermoulus, jusqu'aux canons rayés ; depuis l'arquebuse à mèche et à rouet, jusqu'au fusil-revolver. Car, ainsi que nous l'allons voir, cet étonnant musée archéologique nous offre, entre autres surprises, celle de trouver des revolvers datant de trois cents ans avant le colonel Colt, et des canons rayés inventés cent ans avant la bataille de Solferino ! N'est-ce pas le cas ou jamais de répéter encore avec Salomon : *Nil sub sole novum ?*

Arrive enfin l'emploi des métaux.

Aux trois périodes de la pierre, succède l'âge du bronze, âge qui, comme le premier, varia fort quant à l'époque de son avènement dans les diverses régions, et qui, pour certains peuples, n'a pas encore commencé <sup>1</sup>. Dès lors, l'industrie s'élargit,

<sup>1</sup> L'étude des langues d'origine aryaque (sanskrit, lithuanien, zend, etc..) a révélé

ainsi qu'en témoignent ces armes (toujours), ces ornements, ces colliers, ces bracelets. Avec l'époque gallo-romaine, l'art s'élève jusqu'à ces statues et à ces bas-reliefs. L'époque carolingienne nous offre de riches reliquaires byzantins, des olifants d'ivoire, des manuscrits déjà illustrés de miniatures et de reliures émaillées. Quant au moyen âge, il nous éblouit du trésor qu'il étale sous nos yeux : manuscrits enluminés, vases sacrés, ornements sacerdotaux, diptyques, triptyques, tapisseries, chasses gothiques, etc., tous objets pour la plupart envoyés par les cathédrales d'Angers, de Reims et de Troyes. — La Renaissance s'enorgueillit à juste titre de ses émaux de Limoges, de ses aiguières en or et en argent repoussé, de ses faïences de Palissy et de Henri II, etc. — Le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle ne nous offrent pas moins de plusieurs milliers d'objets, dont chacun mériterait une mention : meubles de Boule, vieux Sèvres, vieux Gobelins, terres cuites de Clodion, une curieuse collection de chaussures historiques, un merveilleux éventail d'ivoire ayant appartenu à Marie-Antoinette, une serrure exécutée par Louis XVI, faïences, orfèvrerie, bonbonnières, tabatières, montres, — tout un musée aussi charmant que riche, accumulé par les collectionneurs.

Voilà pour la France.

Un mot rapide sur l'exposition particulière de chacune des autres nations.

L'Autriche a d'admirables vases en cristal de roche, des armes magnifiques et d'anciennes porcelaines viennoises. La Hongrie, fille d'Attila, se distingue par l'étrangeté de son art primitif.

À côté des vestiges de son âge de pierre et de son crâne de Celta Ibère, l'Espagne expose de jolies réductions de l'Alhambra, des pièces remarquables d'orfèvrerie religieuse, un vieux et curieux meuble avec mosaïques d'ivoire, puis enfin deux inappréciables reliques : la cotte de mailles et l'épée du Cid Campeador. — Une collection complète des médailles et monnaies nationales, un su-

ce fait remarquable que nos pères les Aryas connaissaient déjà le bronze avant leur dispersion et leur départ de l'Asie. Ce furent vraisemblablement eux qui apportèrent ce métal aux peuplades primitives de l'Europe occidentale.

perbe ostensor du XVI<sup>e</sup> siècle en gothique fleuri, des faïences de Porto : telle est, en raccourci, la part du Portugal.

La Hollande nous a apporté quelques spécimens de sa célèbre céramique de Delft, un charmant violon en faïence, et de formidables cornes à boire, autrefois en usage dans ces *ghildes* et ces *kermesses* célébrées par le pinceau réaliste des Flink, des Vander-Helst.

En Suède et en Norwège, après avoir salué en passant ces antiques vêtements sacerdotaux, reliques vénérables du catholicisme, aujourd'hui persécuté, nous contemplons tour à tour l'armure de Gustave Wasa, le berceau et l'épée de Charles XII, et deux ou trois inscriptions runiques, hiéroglyphes scandinaves qui attendent encore leur Champollion.

Le Danemark, ce pays par excellence de l'archéologie, qui recèle dans ses tourbières un vaste musée paléontologique, nous a envoyé de nombreux spécimens de son âge de pierre et de son âge de bronze, et tout d'abord un bloc de ses célèbres *Kjækkenmæddings* (rebut de cuisine), reliefs des grossiers festins de ses habitants primitifs, débris comestibles composés surtout de coquillages et d'os d'animaux (urus, lynx, chien, porc, etc.) et qui, accumulés pendant des siècles, forment des couches longues de plusieurs centaines de mètres, larges à proportion et épaisses de trois à neuf pieds : encore un chronomètre anthropologique qui nous recule loin dans le passé<sup>1</sup>. Mentionnons encore à l'actif du Danemark, cette curieuse couleuvrine de fer du XV<sup>e</sup> siècle, se chargeant par la culasse (!), ce fusil-revolver à six coups de 1597, ce canon rayé du XVIII<sup>e</sup> siècle..., enfin, ce traîneau esquimau-groënlandais et son attelage de chiens. — Elle aussi, la Russie a son fusil-revolver, datant de 1638 ; il ne doit pas toutefois nous faire oublier ce magnifique lampadaire byzantin du XII<sup>e</sup> siècle, ces tableaux peints sur bois, non plus que cette opulente vaisselle plate ciselée, en argent, en or et en vermeil, de divers czars et czarewitschs.

La Suisse n'est représentée que par ses antiquités lacustres ; il est vrai que nous avons là tout un musée, qui nous raconte les obscures

<sup>1</sup> Des débris analogues viennent d'être découverts en Provence, en Angleterre et en Italie.

Annales des palafittes depuis l'âge de la pierre taillée jusqu'à l'âge du bronze inclusivement : haches en silex, dont quelques-unes encore munies de leur manche ; vases grossiers, contenant des grains carbonisés de froment, d'orge, d'avoine, de pois, de lentilles ; faucilles, tissus de laine ou de lin, armes, bijoux, bracelets, longues épingles à cheveux, boucles d'oreilles, — frères témoins d'un mystérieux passé, enfouis pendant tant de siècles dans le limon des lacs helvétiques, et qui viennent d'ajouter à l'histoire de l'homme un chapitre inattendu.

Grâce surtout au trésor royal et au musée de Kensington, l'Angleterre se distingue par une exposition particulièrement complète et brillante : armes de l'âge de pierre et de l'âge de bronze, colossales armures anglo-saxonnes faites pour des géants, cuirasse incrustée d'argent de Charles I<sup>er</sup>, chasse de S. Patrick, coupe de S. Thomas Becket, masses, épées, aiguières, faïences, terres cuites, bijoux, miniatures, — objets auxquels il convient d'ajouter d'immenses albums mobiles de photographies représentant les œuvres de cet art si étonnant de l'Inde, de son architecture notamment, temples souterrains d'Ellorah, etc.

L'Italie, enfin, nous intéresse vivement à son tour, par sa pirogue récemment exhumée des vases du Tibre et qui, taillée dans un seul tronc d'arbre, offre la plus frappante analogie avec les pirogues polynésiennes actuelles<sup>1</sup> ; par ses antiquités romaines, par ses débris pompéiens, surtout par le fac-simile de ces cadavres moulés dans le *lapillo* du Vésuve et restés pendant dix-huit siècles ensevelis dans leur linceul de cendres, jusqu'au jour tout récent où M. Fiorelli les retrouva à la place où les surprit le volcan, gardant encore, dans la rigide immobilité de la mort, les attitudes convulsives de leur dernière agonie.

Telle est, fort en abrégé, cette magnifique galerie de l'histoire du travail, dont chaque vitrine est comme un chapitre des archives de l'humanité, à commencer par les ténèbres de l'âge de pierre, pour finir avec le XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> Un bateau du même genre vient d'être trouvé dans les alluvions de la Seine, et figure au musée archéologique de Saint-Germain-en-Laye.



Une réflexion naît spontanément de cette revue du passé : l'homme est-il en progrès ? question moins indiscrete et moins hasardée qu'elle ne le paraîtrait tout d'abord. Évidemment l'homme industriel se perfectionne ; comment le nier en présence de cet amas de produits merveilleux, derniers nés de son génie ? Mais pouvons-nous en dire autant de l'homme artiste ? La machine est en progrès : en est-il de même de l'art ? Qui oserait le dire après avoir passé en revue les œuvres du passé, œuvres dont nous n'avons encore ici qu'un si incomplet échantillon ? Si la vue de nos machines nous rend fiers à bon droit, par contre, celle des chefs-d'œuvre artistiques de nos devanciers doit nous apprendre à être modestes. Ce passé si volontiers méconnu et calomnié, qui nous a légué le trésor de ses œuvres et de son expérience, et dont nous sommes les ingrats héritiers, — nous en sommes réduits à copier son architecture, sa sculpture, sa peinture, son orfèvrerie, sa littérature, sans parvenir à les égaler, encore moins à les surpasser. Il y a des milliers d'années que l'homme s'est élevé jusqu'au sommet de la conception du beau ; la machine est d'hier, l'art est éternel. Serait-il destiné, non pas à disparaître, mais à s'éclipser ?

L'idéal laisserait-il ses rayons s'éteindre sous la matière ? Le culte du beau doit-il décidément céder le pas à la recherche absorbante de l'utile ?

Il semble que l'homme ne puisse s'élever d'un seul coup et tout entier à la même hauteur, et que l'équilibre de ses facultés soit fatalement destiné à se rompre, les unes tendant à descendre quand les autres prédominent. L'art est une fleur délicate qui a peine à s'acclimater dans une atmosphère de fumée de houille. Le bruit des marteaux, le sifflement de la vapeur effarouchent l'inspiration. L'art, cette autre aristocratie, est en proie aujourd'hui à une crise solennelle : le flot démocratique le menace à son tour. Dans son duel inégal contre l'industrie, cette bourgeoisie parvenue, il est bien près de succomber. Déjà il pactise avec sa rivale et se fait industriel. C'est un noble en train de se faire roturier.

Ainsi se déroule de cercle en cercle ce spectacle grandiose, dont

nous avons essayé de fixer un trop pâle reflet dans ce compte rendu, si court et si long tout ensemble <sup>1</sup>. Spectacle écrasant par sa variété et son immensité ; un monde à envelopper d'un coup d'œil , à faire tenir en quelques pages ! Une bibliothèque et une science encyclopédique suffiraient à peine pour traiter comme il conviendrait un aussi immense sujet. Ce que contiennent ces quelques milliers de mètres carrés, ce n'est rien moins que l'humanité résumée dans l'espace et le temps, l'univers et l'histoire en raccourci, l'abrégé du génie humain dans ses œuvres. Et quelle somme de génie et de talent l'ensemble de ces œuvres représente ! La pensée en est comme effrayée. Ce que nous contemplons ici, c'est le trésor même de l'humanité, son capital intellectuel et matériel, l'épargne séculaire de son expérience, — pour tout dire, c'est la civilisation, dans ses diverses phases, depuis l'aurore des âges jusqu'à nos jours, depuis la hache en pierre du sauvage jusqu'à la machine du *Friedland*, depuis la hutte yakoute en écorce d'arbre jusqu'à ce colosse de fer de 1,500 mètres de pourtour.

Supposez un instant qu'un autre Omar mette le feu à ce monument, bien autrement précieux que la bibliothèque d'Alexandrie ; supposez que disparaissent en même temps toutes les œuvres et machines diverses dont nous avons les spécimens ici rassemblés, et que l'homme en vienne tout à coup à oublier ce qu'il a mis si longtemps à apprendre : à l'instant même, la société rétrograde de plusieurs milliers d'années, jusqu'à la primitive barbarie, jusqu'à l'âge de la pierre, et l'œuvre de la civilisation est à recommencer.

Un tel spectacle est trop complet pour qu'il puisse se renouveler de sitôt. L'année 1867 restera longtemps comme la grande olympiade de l'industrie. Il n'y a pas encore soixante-dix ans, ce même Champ-de-Mars vit une première Exposition industrielle : *cent dix* exposants répondirent à l'appel du gouvernement d'alors. Un peu plus

<sup>1</sup> Encore n'avons-nous rien dit de l'Exposition agricole de Billancourt, toute spéciale, il est vrai. Nous aurions désiré aussi mentionner en passant nos exposants de l'Ouest ; mais comment arriver à découvrir les aiguilles bretonnes et les épingles vendéennes dans cette colossale botte de foin ? Nommons toutefois, un peu au hasard, M. Suzer, auquel ses cuirs ont justement valu la décoration ; MM. Lotz et Renaud, leurs locomobiles et machines agricoles ; MM. Colombi (de S.-Malo), opticiens distingués ; M. Nerrière-Ménard (de Nantes), et ses bâches imperméables, etc.

d'un demi-siècle s'écoule, et le nombre des exposants s'élève à près de *cinquante mille* ! — Grâce à son génie expansif et sociable, et à l'irrésistible attraction qu'elle exerce, la France seule, de l'aveu même de ses rivaux, pouvait réaliser avec ce succès et sur cette échelle une semblable entreprise. Parmi toutes les villes du monde, il n'y avait que Paris qui pût être le théâtre d'une manifestation aussi vraiment universelle, et dont le magnétique prestige fût capable d'attirer ce concours inouï de souverains et de peuples. Londres, Berlin, Vienne, Pétersbourg, sont des capitales : Paris est la capitale par excellence, l'universel rendez-vous, l'hôtellerie du monde.

Ce n'est pas là, d'ailleurs, le seul côté de ce grand fait dont la France ait le droit d'être fière. Son exposition particulière se distingue entre toutes par l'éclat, la perfection et cette fleur du goût, cachet indélébile de son génie. Sur ce pacifique champ de bataille, comme sur les autres, la victoire lui reste presque toujours fidèle. Ses industriels et ses artistes sont dignes de ses soldats.

Puissent du moins les innombrables visiteurs, couronnés ou non, de notre Exposition, y apporter autre chose qu'une vaine curiosité ! Que le spectacle de la matière triomphante ne leur fasse pas oublier l'esprit, source de toutes ces merveilles, — l'âme, d'où procède toute vraie civilisation, — et moins encore Celui de qui émanent l'âme et l'esprit. Qu'ils se rappellent que, sans vertu et sans grandeur morale, toutes les splendeurs de la civilisation matérielle ne sont au fond que misère et décadence. Cette imposante manifestation internationale, ce grand jubilé des peuples, inspirera-t-il enfin à ceux-ci des sentiments de justice, de concorde, de fraternelle union ? Ce Champ-de-Mars s'appellera-t-il désormais le Champ-de-Mai ? Lui qui vit autrefois s'accomplir la fédération de nos provinces, verrait-il aujourd'hui, comme on l'a répété, l'aurore de la fédération des peuples ? Puisse du moins cette autre fédération n'être pas cruellement démentie par les sanglants excès qui suivirent de si près la première !

Lucien DUBOIS.

---

LE CAYLA.

C'était le trois juillet ; — ce jour en ma mémoire  
Demeurera gravé jusqu'à mes derniers ans ; —  
J'allais vers ce Cayla, qu'une si pure gloire  
Illumine à jamais de rayons éclatants.

Quand de l'ombreux sentier une courbe imprévue,  
— Au loin, sur le ciel bleu, surgissant d'un coteau, —  
Me dévoila ce toit que cherchait tant ma vue,  
En tressaillant, mon cœur salua le château.

Ah ! comme avec bonté, douce et grave, une femme, \*  
Qui marche vers la tombe en vêtements de deuil,  
Et dont l'air tout céleste attire à soi votre âme,  
Reçut le pèlerin, hésitant sur le seuil !

Près du vaste foyer tous deux nous nous assimes,  
De ce foyer si morne et qui fut si joyeux !...  
Sombre ou clair, du passé nous remontions les cimes,  
Et nous portions envie à ses frères des cieux.

L'heure, éclair trop rapide, avait fui devant l'heure ;  
Il fallait rompre, hélas ! nos pieux entretiens,  
Et quitter, — pour toujours peut-être ! — la demeure  
Que de leur foi suave embaumaient ces chrétiens.

\* M<sup>lle</sup> Marie de Guérin.

Alors celle pour qui ces murs sont comme un temple,  
 Se levant : « Suivez-moi, » dit-elle avec douceur,  
 « Et qu'un instant au moins votre œil ami contemple  
 » Les lieux que chérissaient et mon frère et ma sœur. »

Nous allâmes, cueillant pas à pas chaque trace :  
 Et le jardin, le pré, la garenne, la cour,  
 Avec ses grenadiers tout en fleur, la terrasse,  
 A mes regards émus s'offrirent tour à tour.

Puis, l'antique escalier par ses degrés de pierre  
 Nous mena dans la *salle*, au solennel aspect.  
 — Là, Maurice naquit et ferma sa paupière...  
 — Ici, les anges même entrent avec respect.

Car c'est l'endroit sacré, la cellule bénie,  
 Où la flamme d'en haut dévorait cette enfant,  
 Que le monde connaît sous le nom d'Eugénie,  
 Et que suscita Dieu, las du mal triomphant.

O chambre virginale ! ô touchant oratoire !  
 L'âme s'y purifie aux parfums d'autrefois :  
 Là, Jésus vit sa fille aimer, espérer, croire,  
 Et porter vaillamment sa douloureuse croix.

Quand ceux qu'attendrira son bienfaisant génie,  
 Auront peuplé le ciel de glorieux essaims,  
 Dans quels transports de joie ils loueront Eugénie :  
 L'enfer les attendait... elle en a fait des saints !

Emile GRIMAUD.

4 juillet 1867.

## NOTICES ET COMPTES RENDUS.

---

**INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'ILLE-ET-VILAINE**, publié par ordre du Ministère de l'Intérieur et dressé par M. E. Quesnet, archiviste. — Cinq fascicules in-4°, ensemble de 140 pages.

Autant la Révolution mit de zèle sauvage à disperser et détruire les titres du passé, autant nos contemporains, de toute classe et de tout rang, particuliers et corporations, à commencer par l'Etat lui-même, mettent de soin à recueillir les précieux débris d'anciennes archives, échappés au vandalisme. Les révolutionnaires voyaient dans ces parchemins la consécration et la sanction d'institutions dont ils craignaient par dessus tout le rétablissement ; nous, au contraire, nous n'y trouvons que les témoins inoffensifs et impartiaux d'un passé souvent plein de gloire et toujours plein d'enseignement. Ces débris d'archives sont plus nombreux qu'on ne pense généralement. La plupart des titres importants existaient en nombreuses copies, et il n'y a guère de lacune absolument impossible à combler. Seulement, les recherches étaient jusqu'ici bien difficiles et bien ardues ; souvent l'investigateur était en face d'une interruption inattendue, et nul ne pouvait lui indiquer dans quel dépôt il trouverait, à son heure, l'autre bout du fil auquel il fallait renouer sa trame. Dans l'avenir, cette difficulté capitale n'existera plus. Depuis cinq ans déjà, le catalogue, contenant des analyses sommaires, de toutes les archives départementales de la France, se publie, dans le même format et suivant le même plan.

Un échange entre les divers départements fait que dans chaque

dépôt se trouvent réunis les inventaires de tous les autres départements ; de telle sorte que l'historien peut savoir d'un coup d'œil où il doit aller chercher le document qui fait défaut. Ces inventaires, dressés par les archivistes, sortis pour la plupart de l'École des Chartes, mettent en relief une inépuisable patience et une savante sagacité. Ils n'ont pas la prétention de vulgariser l'érudition, et ne remplacent pour personne la lecture des titres eux-mêmes ; pas plus que ces admirables *Index rerum* qui couronnent les in-folios des érudits de l'autre siècle, ne suppléent à l'étude des textes ; mais les uns comme les autres ont cet inappréciable avantage de vous indiquer d'un coup d'œil, sur mille pages, sur dix mille chartes dont vous n'avez que faire, les dix feuillets, la charte unique dont vous avez besoin. Jamais meilleur auxiliaire n'a pu être offert aux investigations des historiens.

Les archives départementales d'Ille-et-Vilaine sont très-importantes, bien que le trésor des chartes ducales ne soit point conservé dans l'ancienne capitale de la Bretagne, mais à Nantes, comme chacun sait. Rennes, en revanche, possède les deux fonds, à l'aide desquels, en y joignant les archives du Parlement, intégralement conservées au greffe de la Cour, on pourrait écrire la très-intéressante histoire de notre organisation provinciale, depuis la Réunion à la France ; je veux parler du fonds des États et du fonds de l'Intendance. C'est à l'inépuisable fonds de l'Intendance que sont consacrés quatre des cinq fascicules publiés jusqu'à ce jour par M. Quesnet : c'est-à-dire une centaine de pages grand in-4° à deux colonnes. Le premier cahier contient l'inventaire des actes émanant du pouvoir souverain, c'est-à-dire les édits, déclarations, lettres-patentes et arrêts du conseil d'État, commençant à Louis XI pour finir à Louis XVI. L'ordre chronologique pouvait seul être adopté dans cette énorme quantité de pièces plus ou moins importantes et qui montrent comment la légomanie, née très-vivace du despotisme de Louis XIV, n'a fait que croître et se fortifier depuis lors.

L'Intendance, c'est la main même du despotisme ; main aux cent doigts, qui s'étend à tout, qui touche à tout et qui ne lâche rien de ce qu'elle a une fois touché.

La mainmise de l'Intendance sur la Bretagne est relativement

moderne. Elle date seulement de 1695. Il est curieux de suivre la marche cauteleuse, mais permanente et persistante, de la toute-puissante institution, pour s'introduire et s'implanter dans une province, dont l'esprit était présenté, en 1731, par l'intendant de la Tour des Gallois, « comme étant toujours opposé aux plus petites nouveautés. » Il est vrai qu'une fois installée, l'Intendance s'appliqua à détruire ce détestable esprit. C'est dans ce sens que l'intendant Feydau de Brou écrivait en 1723 à propos du livre de la Gibonais, pourtant si anodin et si discret sur le chapitre des libertés provinciales : « Il est important qu'un tel ouvrage passe par l'examen avant d'être mis au jour, par rapport aux opinions des gens de cette province, qui ne s'accordent pas toujours avec la vérité, non plus qu'avec les droits du Roi sur la Bretagne. »

Pourtant le roi hésita longtemps avant de doter la Bretagne de cette intendance si zélée pour ses droits. Créés, en 1551, par Henri II, les intendants n'apparaissent chez nous qu'en 1636, et encore est-ce d'une manière tout à fait passagère. On voit, en cette année, aux Etats, tenus en décembre, apparaître un commissaire, qui avait nom M. d'Estampes de Vallancey, et se qualifiait intendant de justice, police et finances en Bretagne, pour demander un secours extraordinaire en hommes et en chevaux et un subside de 1,200,000 écus. On lui accorda deux millions, et on ne le revit plus.

En 1647, Mazarin tenta un nouvel essai; un gentilhomme breton, M. de Coëtlogon de la Mejusseaume, parut aux Etats de Nantes, avec le titre d'intendant de Bretagne. Les Etats l'acceptèrent comme un des commissaires du roi, mais en enregistrant ses pouvoirs, ils « protestèrent que l'enregistrement d'icelle commission et de ladite qualité d'intendant, de justice, police et finances ne pourra nuire ni préjudicier aux droits, franchises et libertés de la province. » Le ministère n'insista pas, et l'intendant disparut.

Il reparut dans la personne de M. de Pommereu, le terrible auxiliaire du duc de Chaulnes, pour ne plus disparaître. Il entendait merveilleusement ses fonctions, ce premier intendant de Bretagne. C'est lui qui, aux Etats de 1689, terminait sa harangue, en disant : « Qu'il était venu pour arrêter le zèle des Etats, les empê-



cher d'excéder leur puissance, et leur défendre d'offrir à Sa Majesté pour don gratuit plus de trois millions de livres dont elle veut se contenter. »

C'est réellement à partir de 1695, comme je l'ai dit, que l'Intendance, se trouvant suffisamment assise et devenue indispensable par le vote de la capitation, se mêla en Bretagne *de omni re ADMINISTRABILI et quibusdam aliis.* » D'abord restreinte aux finances et à la police du domaine du Roi, elle s'étendit, avec l'impôt et par l'impôt, à tout. Ainsi, la tutelle des quarante-deux villes qui députaient aux États et avaient une communauté, lui fut tellement attribuée, à cause des octrois, que devant ses instructions se fondirent et les antiques privilèges et les constitutions réglementaires que le Parlement leur avait données. Exécuteur des décrets centralisateurs de Versailles, l'intendant traitait les officiers municipaux comme des valets. J'en trouve un piquant exemple : Une déclaration royale de 1703 défendait aux communautés de faire aucune députation sans permission : un nouvel intendant, M. d'Agay, venait d'arriver en Bretagne. Les bourgeois s'empressent de députer vers lui pour le complimenter. M. d'Agay reçoit les compliments ; mais au prochain budget, il biffe les frais de voyage alloués aux députés, attendu qu'on a contrevenu à l'ordonnance.

Il est très-inutile d'insister sur l'intérêt que présente un pareil fonds, où vient se résumer l'histoire administrative, financière, municipale ; mieux encore, l'histoire policière, anecdotique, intime jusqu'aux lettres de cachet et aux demandes de secours, de toute une grande province pendant tout un siècle. Mais quel dédale que cette paperasserie ! M. Quesnet l'a débrouillé, et il a su rendre son analyse, non-seulement instructive, mais intéressante, en y intercalant à propos quelques-uns de ces mots caractéristiques, tels que ceux que j'ai cités, d'après lui, dans cette notice, et qui peignent d'un trait une époque ou un homme.

Le conseil général d'Ille-et-Vilaine avait félicité, au début, le consciencieux et patient archiviste. Il y aurait maintenant, de la part des érudits, auxquels il rend si facilement accessible une mine inexplorée, injustice véritable à ne pas le remercier à leur tour.

S. ROPARTZ.

NOTICE HISTORIQUE SUR M. DURAND, *ancien curé de Saint-Julien-de-Concelles, mort curé de Saint-Jacques, ville de Nantes, le 10 avril 1862, par M. l'abbé M<sup>o</sup> Planté, curé des Sorinières. — Brochure in-32, chez Libaros, à Nantes.*

Il y a quelques années, nous annoncions ici même la première édition de cette intéressante et pieuse notice. Trois mois suffirent pour épuiser le tirage. Ce succès, d'ailleurs si mérité, imposait à l'auteur la tâche de compléter son œuvre. Après la mort de M. Durand, M. l'abbé Planté s'était empressé, dans sa piété filiale, de modeler le buste du saint prêtre, afin de conserver ses traits vénérés dans toute leur parlante physionomie. Cette fois, c'est une statue qu'il nous présente, non point encore de hautes proportions (ce sera l'affaire d'une troisième édition), mais suffisante pour faire mieux connaître encore et apprécier le modèle. Le premier opuscule, entièrement refondu, est devenu un travail nouveau. Sans parler des nombreux détails ajoutés à la biographie de M. Durand, la présente brochure s'ouvre par un long chapitre inédit sur l'histoire de l'Église de Nantes pendant la Révolution et au commencement de ce siècle. Il y a là des faits aussi peu connus que dignes d'être relatés, et nous devons remercier M. le curé des Sorinières de les avoir rappelés, sinon appris, à la génération nouvelle. C'est à peine, d'ailleurs, si nous avons le droit de dire de ce travail tout le bien que nous en pensons, tant à cause du profond et affectueux respect qui nous lia autrefois à l'humble héros de ce livre, et de l'amitié qui nous unit à son auteur, que pour certaines considérations d'un ordre tout intime. Il nous est permis du moins de dire que, telle qu'elle est, cette notice offrira à ses lecteurs, notamment au clergé, des faits intéressants et surtout un modèle de la plus haute édification. M. Durand fut le Vianay du diocèse de Nantes, moins célèbre assurément que le curé d'Ars, mais peut-être d'une vertu égale, dans sa sphère plus modeste. Pour ceux qui l'ont connu pendant sa vie, ou qui apprendront à le connaître d'après le portrait que M. Planté en a tracé, M. Durand restera comme le type même du prêtre, type accompli autant que l'humaine fragilité peut le permettre. J'ajoute que le prêtre capable de tracer ainsi un tel portrait, d'apprécier et de raconter de telles vertus, de ce ton ému et pénétrant, ne peut être qu'un fidèle imitateur de ce modèle, dont

il lui arriva plus d'une fois d'ailleurs de partager le mérite et les œuvres pieuses.

Lucien D.

DE LA SECONDE ÉDUCATION DES FILLES, par M. Alfred Nettement.  
— 1 vol. in-12. Paris, Lecoffre.

Nous ne le taïrons pas, M. Alfred Nettement est fort de nos amis, et, sitôt que nous voyons sortir un livre de sa plume, nous nous prenons à lui souhaiter le plus complet succès et nous y aidons de tout notre faible pouvoir, en répétant autour de nous : « Prenez, lisez et faites lire ; car ces pages, il n'est pas besoin de les connaître pour être sûr d'avance qu'elles respirent l'amour du juste ; de l'honnête et du beau, celui dont elles émanent étant, avant tout et par dessus tout, le *Vir probus dicendi peritus* ; ce qui doit, ici, se traduire de la sorte : « Un chrétien d'élite, sachant bien écrire, et n'écrivant jamais que pour le bien. »

N'est-ce pas encore ce but si élevé et si noble qui a fait entreprendre à M. Alfred Nettement son œuvre la plus récente : *De la seconde éducation des filles* ? • Il est constant, a dit Fénelon, que la mauvaise éducation des femmes fait plus de mal que celle des hommes. • Cette pensée d'un mal à combattre a été le point de départ, la raison d'être de l'excellente étude que nous avons sous les yeux. — Une mère demande à l'expérience du directeur de la *Semaine des familles* des conseils sur les directions à donner à l'esprit de sa fille qui vient de quitter le pensionnat. « C'est, lui répond M. Nettement, une chose difficile que je veux essayer cependant de faire, ... parce qu'un travail de ce genre peut devenir d'une utilité générale... Pour le mettre en relief par un titre neuf et original, il faudrait l'intituler, si on ne craignait point les titres trop longs : *Traité de l'éducation des jeunes filles qui ont terminé leur éducation*. »

Puis, il entre dans le vif de son sujet, et il vous fait parcourir, avec cet art et cet agrément dont il a donné tant de preuves, le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles, envisagés au point de vue spécial de l'éducation des femmes. L'histoire, « cette expérience écrite des sociétés, » lui fournit une suite de conseils appropriés aux besoins de notre temps ; et, quand il a achevé sa tâche, vraiment paternelle, il vous dit, avec un bienveillant sourire, avant de prendre congé de vous : — « Je me croirai amplement récompensé si j'ai

inspiré à quelques lectrices le goût du travail intellectuel, ce fidèle compagnon de tous les âges et de toutes les fortunes, car elles contracteront le goût du vrai et du beau qui les affermira dans l'amour du bien, et j'aurai ainsi servi les femmes, la famille dont elles gouverneront le foyer, et la société dont elles relèveront le niveau si abaissé de nos jours par la prédominance des intérêts matériels et les caprices d'un luxe effréné, réfractaire aux lois de la morale, et qui a même perdu le sentiment de l'art et le goût du beau. »

Je tiens à le répéter en finissant : « Prenez, lisez et faites lire. »

Emile GRIMAUD.

**ROME CHRÉTIENNE**, ou tableau historique des souvenirs et des monuments chrétiens de Rome, 4<sup>e</sup> édition, comprenant le récit des derniers événements, par M. Eugène de la Gournerie, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand. — 3 vol. in-18. — Paris, Bray, rue Cassette; Nantes, Mazeau et Libaros.

Tout ce que nous venons de dire de M. Alfred Nettement, il n'est pas un de nos lecteurs qui ne le pense de M. Eugène de la Gournerie, et qui ne sache que l'historien de la Restauration et l'historien de Rome chrétienne sont deux esprits de la même famille, deux généreux champions des mêmes causes, en un mot, deux âmes loyales, qui laisseront un nom béni dans la mémoire des honnêtes gens. — Nous n'ajouterons rien à cet éloge, pour ne pas livrer à une trop rude épreuve la modestie de notre collaborateur. Il nous permettra cependant de constater que cette belle et complète monographie, — nous allions dire ce fidèle miroir, — où se reflètent si bien tous les aspects de la Ville Eternelle, a fait son chemin, dans le monde sérieux et religieux, sans le plus petit secours des bruyantes fanfares de la réclame, et par la seule force de son propre mérite. *Rome chrétienne* arrive aujourd'hui à sa quatrième édition; elle en atteindra bien d'autres; car nos enfants se plairont à l'étudier autant que nous-mêmes, et je la tiens pour un des plus solides fondements de la pure et pieuse renommée de notre ami.

E. G.

# CHRONIQUE.

---

## LA FÊTE DE PAIMBŒUF.

---

*A M. Arthur de la Borderie, directeur de la REVUE.*

Le Pouliguen, 1<sup>er</sup> août 1867.

Mon cher ami,

Vous voulez que je vous dise, pour les transmettre à nos lecteurs, les impressions que m'a laissées la journée de lundi dernier, 29 juillet; — date à jamais fameuse dans les annales de la France, puisque cette journée fait partie de l'une des *trois glorieuses*; date non moins célèbre dans les fastes de notre bonne ville de Paimbœuf, comme je vais avoir le plaisir de vous le démontrer.

Je m'étais arraché, dès le dimanche soir, à cette charmante plage du Pouliguen, où votre chroniqueur, ni plus ni moins que S. E. M<sup>sr</sup> Chigi, nonce du Saint-Père, aime à aller, tous les ans, se délasser du séjour de la grande ville, et le lendemain matin, à huit heures et demie sonnante, j'étais bel et bien installé dans l'un des meilleurs bancs de l'église de Paimbœuf. La cérémonie qui m'avait attiré ne commençant qu'à dix heures, j'avais tout le loisir d'examiner le saint milieu où m'avait transporté la vapeur.

Connaissez-vous cette église? Si vous ne l'avez jamais visitée, je ne vous conseillerai pas de vous déranger à cette intention : sans chercher à la discréditer, je dois à la vérité de dire qu'elle est parfaitement insignifiante, et ne vaudrait pas un coup d'œil du touriste, si elle ne possédait une œuvre digne d'attention, et sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

Eh bien ! mon cher ami, de cet intérieur mesquin, sans style, sans caractère, le vénérable curé de Paimbœuf, M. l'abbé Guillet, avait su tirer un parti surprenant : grâce à son zèle, au goût et à l'adresse des pieux fidèles qui l'avaient secondé, il sera vrai que l'église de Paimbœuf aura été belle, au moins une fois en sa vie. — Guirlandes et lustres de fleurs, banderoles, oriflammes, draperies écarlates, écussons herminés, tous ces ornements d'emprunt donnaient à la maison de Dieu un air d'allégresse et de fête, qui pénétrait forcément les âmes les moins faciles à émouvoir.

A l'étranger qui, venu là par hasard, eût ignoré le caractère et le but de cette manifestation, les emblèmes que les oriflammes faisaient flotter partout au-dessus de sa tête, eussent bien suffi à les expliquer. C'étaient autant de voix muettes, mais grandement éloquentes, qui disaient : — *Le combat est la vie de l'Église. — Dieu et les âmes, c'était là sa devise. — J'adore J.-C. me demandant le sacrifice de la séparation. — Le martyre est mon plus grand désir. — Mon unique désir est de faire croire J.-C. en moi. — Oh ! si mes Chinois savaient combien je les aime ! — Combien c'est poignant de voir tant d'âmes se perdre !* — Ainsi s'exprimait cet amant invisible de la mort soufferte en vue du ciel ; puis l'Église, à son tour, prenait la parole et achevait l'histoire de ce soldat de la croix : — *Pœnas cucurrit fortiter et sustinuit viriliter. — Dealbaverunt stolas suas in sanguine Agni. — Cum justus probatus fuerit, accipiet coronam vite....*

Quel était donc le juste, le témoin de la foi de J.-C., pour lequel se déployaient tant d'honneurs et tant de pompe ? — Ce vieillard, encore vert, dont le front s'incline, là-bas, dans le premier banc, et qui prie avec une touchante ferveur ; ce chrétien, si désolé et si joyeux en même temps, pourrait vous répondre, car le martyr, pour la mort duquel va se célébrer cette messe d'action de grâces, et que doit glorifier bientôt une des plus grandes voix de la chaire chrétienne d'aujourd'hui, le P. Hyacinthe ; ce héros, qui sera peut être un jour inscrit au catalogue des saints, était son fils ! Devant ses yeux, incrustée dans le mur, près de l'autel de la sainte Vierge, une plaque de marbre noir fait briller cette inscription en lettres d'or : *IN MEMORIA ÆTERNA ERIT JUSTUS. — M. FRANÇOIS MABILEAU, PRO-  
VICAIRE APOSTOLIQUE DU SU-TCHUEN ORIENTAL, NÉ EN CETTE PAROISSE, LE  
1<sup>er</sup> MARS 1829, IMMOLÉ POUR LA FOI LE 29 AOUT 1865, DANS LA VILLE DE  
YEOU-YANG EN CHINE....*<sup>1</sup>

L'aspect du chœur était saisissant. — Ce n'est pas à vous, mon cher ami, pour qui nos églises bretonnes n'ont plus de secrets depuis longtemps, que j'apprendrai que là se trouve, — et c'est l'œuvre d'art à

<sup>1</sup> M. l'abbé P. Gaborit, professeur au Petit-Séminaire de Nantes, a donné la *Vie de M. François Mabileau*, dans une brochure in-18, qui se vend chez les libraires de cette ville.

laquelle je faisais allusion en commençant, — un maître-autel des plus remarquables. Il ornait autrefois l'abbaye de Buzay ; à la Révolution, Boulay-Paty le fit respecter. On eut, en 1791, l'heureuse pensée de le cacher en terre, et il fut transporté, l'année suivante, à la place qu'il occupe maintenant. Il « est composé de quatorze espèces de marbres d'Italie ; chaque panneau de couleur est formé de pièces assorties. Le tabernacle, en partie de marbre, d'agate et d'albâtre, supporte un groupe de chérubins admirablement sculpté <sup>1</sup>. » — Au-dessus, et couchés dans leurs châsses de cristal, saint Clément et sainte Justine dorment leur sommeil éternel ; sainte Justine, cette « fille des vieux Romains, » si bien chantée par notre collaborateur, le poète du *Pays de Retz* :

Elle est charmante ainsi, cette héroïque enfant....  
 Dans ces jours de mollesse, elle semble nous dire  
 Qu'il faut savoir aimer la mort et la douleur.

Et je contemplais ces deux corps glorieux ; et il me semblait qu'ils s'animaient par degrés et n'étaient point insensibles à tout ce qui se passait au-dessous d'eux : ils devaient tressaillir de joie à la pensée du frère en héroïsme qui attirait un tel concours près de leurs châsses bénites ; puis, plus haut encore, dominant l'autel, le tabernacle, les cierges, les corps saints et l'assistance tout entière, nous voyions se pencher et sourire la blanche statue de Celle qui avait bien le droit d'être heureuse de cette fête, puisqu'elle porte le nom de *Reine des martyrs* !...

Soudain la grande porte s'ouvre, l'orgue entonne un chant de triomphe : le clergé s'avance processionnellement vers le chœur ; plus de trois cents prêtres remplissent les derniers vides <sup>2</sup>. La marche est fermée par MM. les curés et les vicaires-généraux de Nantes ; M. Delpech, supérieur du Séminaire des Missions étrangères ; M. Perny, pro-vicaire apostolique, successeur et ami de M. Mabileau, et qui avait revêtu son riche costume chinois ; M<sup>sr</sup> de Goësbriand, — un Breton, — évêque de Burlington (Amérique) ; et, enfin, par M<sup>sr</sup> Gautier, évêque d'Emmaüs, vicaire apostolique du Tonkin méridional, qu'il évangélise depuis quaranté années, « en attendant le martyr. » C'était à lui que revenait de droit l'honneur d'officier en ce jour solennel.

<sup>1</sup> *Petite Géographie de la Loire-Inférieure*, par Talbot et Guéraud, p. 68.

<sup>2</sup> Au milieu de cette multitude, si pressée, nous regrettions de ne pas trouver, à la place qui lui était réservée, sur sa demande, le directeur actuel de l'Académie française, M. le comte de Falloux, retenu, ce jour-là, loin de Paimbœuf : il eût été beau de voir l'une des gloires de la tribune française en présence de l'une des illustrations de la chaire chrétienne.

Cette messe, mon cher ami, fut belle et imposante : soixante séminaristes chantaient avec un ensemble parfait, et l'orgue était tenu par un amateur de Paimbœuf, qui nous a prouvé qu'il sait faire passer son âme dans ses doigts. — Mais, l'avouerai-je ? le recueillement n'a pas été aussi complet que l'on eût dû s'y attendre ; voici pourquoi : — A peine M<sup>r</sup> Gautier était monté à l'autel, à peine le *Kyrie* était entonné, qu'un accompagnement, qui n'était point prévu dans le dispositif de la fête, résonna désagréablement à nos oreilles. Au dehors, devant la porte principale, qui n'avait pas été close, des ouvriers clouaient une tribune à grands coups de marteau !... Hélas ! cet outil nous frappa au cœur, en même temps que cette affligeante nouvelle circulait autour de nous : — « Le P. Hyacinthe prêchera sur la place!... »<sup>1</sup>

Ce n'était que trop vrai : à l'issue de la messe, nous vîmes, dans la chaire de l'église, — drapée, avec un art exquis, de velours cramoisi, à franges d'or, se détachant sur un drap d'hermine, liséré de rouge, — nous vîmes apparaître l'illustre religieux, dont la noble figure et le blanc manteau s'encadraient si bien dans ce milieu fait à souhait pour son éloquence !... Il venait demander, comme une grâce, de parler sur la place publique, parce qu'il avait entendu dire que tout le monde n'avait pu entrer, et qu'il était désirable que tous les habitants de Paimbœuf fussent présents à l'éloge de leur compatriote, M. Mabileau.

La volonté du Père fut faite ; mais il ne tarda pas, j'imagine, à regretter cette décision, inspirée, du reste, par un si louable et si généreux motif. — Le ciel était pur, beaucoup trop pur ; le soleil, au milieu de sa carrière, et la poursuivant, comme dans la strophé fameuse, *versait des torrents de lumière...* et de calorique sur tous les pauvres auditeurs. Aussi, quelle physionomie bizarre et inattendue présenta au P. Hyacinthe cette foule désappointée, échangeant (sans enthousiasme, je l'atteste,) la voûte de l'église contre la voûte du ciel : elle brûlait bien d'entendre, mais elle tenait par contre à ne pas être trop brûlée. Qui s'abritait sous son ombrelle, qui sous son parapluie, ou son mouchoir, ou son chapeau. Des prêtres entouraient leur tête nue de leur surplis, roulé en turban. Vous jugez d'ici le fâcheux effet produit par cette tenue, peu régulière, mais obligée, sur un orateur qui a besoin de voir ses auditeurs en face et de s'inspirer de leurs impressions !... Je gagerais bien que c'est la première et la dernière fois que le P. Hyacinthe prêche en plein air, — pour ne pas dire en plein courant d'air ; et tout le monde y gagnera ; car il est arrivé ceci, — et c'est un double regret qui me poursuit toujours : — le R. P. ne nous a donné qu'une partie du superbe discours qu'il avait dans la tête et

<sup>1</sup> Pourquoi n'étions-nous pas à Guérande ou dans votre chère ville de Vitré, dont les églises, — les seules en Bretagne, je crois, — possèdent de si jolies chaires extérieures !



dans le cœur, et qu'il eût certainement achevé à l'intérieur de l'église; — et la sténographie, n'ayant pu saisir, dehors, cette improvisation, rien désormais n'en saurait être reproduit; de sorte que, par le fait, en s'efforçant d'élargir le cercle, on l'a infiniment rétréci, et que l'éloge de M. Mabileau n'aura atteint et touché que le *petit nombre des élus...* de Paimbœuf!

La *Semaine religieuse de Nantes* m'en apporte une analyse fort bien faite, due à un juge des plus autorisés en pareille matière, aussi habile à manier la plume que la parole, et dont nos lecteurs préféreront de beaucoup les appréciations aux miennes.

« Le P. Hyacinthe a montré, dit M. l'abbé Fournier, l'apôtre continuant Jésus-Christ et partageant sa pensée. Il a successivement indiqué la préparation de l'apostolat, la pratique de l'apostolat et le couronnement de l'apostolat par le sacrifice et le martyre...

» La préparation de l'apôtre, a-t-il dit, elle se fait à deux sources, à celle de la famille et à celle du séminaire; dans la famille, en y puisant ces sentiments puissants, cette sève énergique, qui se rencontrent surtout dans la famille, non pas pauvre, mais populaire, où se pratique cette double loi de l'humanité, la prière et le travail; qui a l'honneur de conquérir par l'œuvre de ses mains son pain de chaque jour; dans la famille bretonne surtout, où la pensée chrétienne s'unit si bien au travail; — dans le séminaire, cette oasis du monde, ce paradis terrestre du jeune lévite, dont, avec un charme infini et une délicatesse prodigieuse de pensée et d'expression, il nous a peint et l'aspect intérieur : les cloîtres silencieux, la pieuse chapelle, l'étroite cellule, le calme profond; et la vie intime : le recueillement facile, l'étude constante, l'ardente prière, les aspirations embrasées, nous montrant l'âme du jeune lévite sous ces saintes influences, dans ce foyer, plus pur encore que le foyer domestique, s'ouvrant à toute la puissance des vocations surnaturelles, même les plus sublimes, telles que l'apostolat.

» La pratique de l'apostolat, la mission continuée du Christ, la lutte, par la vérité et la vertu, contre l'erreur et la barbarie. Si la lumière, si la civilisation primitive est venue d'orient en occident, la vérité et la foi remontent maintenant aux sources de la lumière, et c'est jusqu'aux extrémités orientales que nos missionnaires vont porter les bienfaits de l'Évangile. Et l'orateur a parlé de la Chine; il en a fait un portrait que n'oublieront de leur vie ceux qui l'ont entendu. Plus hardi, plus complet, et assurément plus éloquent qu'aucun autre narrateur, il a représenté sous les plus belles couleurs la civilisation de la Chine, cet empire vingt fois plus grand et vingt fois plus peuplé que la France, ce peuple, arrivé, non d'hier, mais depuis des siècles, à la perfection de l'industrie et des arts, cette vaste terre, où pas un pouce du sol ne reste inculte; cette société où pénètre dans toutes les couches l'instruction, ni *gratuite*,

ni *obligatoire* ; ce pays gouverné par la science et uniquement par les savants, sous la direction d'une morale élevée et même *indépendante*. Et, après avoir porté si haut cette gloire, cette civilisation chinoise, il l'a montrée dans sa petitesse, ses défauts, ses vices et ses funestes conséquences. Après cette justice rendue, il a pu piétiner dessus à l'aise, et l'abaisser devant la seule réelle et grande civilisation de l'Évangile....

» Restait à parler du couronnement de l'apostolat par le sacrifice et le martyre. Ici, la force physique a un peu trahi l'élan puissant et l'inspiration du Père Hyacinthe. Les conditions matérielles détestables dans lesquelles on l'avait posé, et qu'il avait voulues, avaient épuisé ses forces. La grande porte de l'église, placée derrière lui, était restée ouverte; un vent assez fort lui desséchait l'organe de la voix : il sentait la fatigue et ne sentait peut-être pas toute la puissance qu'il exerçait sur son auditoire. Après de belles, mais rapides considérations, il a coupé court, mettant fin trop tôt à un discours qui laissera, dans ceux qui l'ont compris, une impérissable impression. »

Permettez-moi, mon cher ami, de le redire une fois encore : Je ne prends pas mon parti de l'incident qui a troublé les proportions de cette magnifique œuvre d'art chrétien. Il est des esprits qui se contentent volontiers de ce qu'on leur donne : j'ai le malheur de n'être pas de ce nombre, et, lorsque je me trouve en face d'un de ces merveilleux marbres qui nous sont parvenus du fond des âges, mon amour du beau jouit, assurément, de ce qui s'offre à mes regards; mais je ne cesse pas de déplorer les mutilations qui ont rompu l'ensemble du chef-d'œuvre : pour moi, rien ne peut remplacer un tout harmonieux.

Louis DE KERJEAN.

— Enfin ! nos vœux sont exaucés : le château de Dinan appartient à la ville, qui a versé, en échange, 30,000 francs à l'État.

— M. Ferdinand Favre, sénateur, ancien maire de Nantes et ancien député, est décédé à Paris, le 17 juillet, dans sa 88<sup>e</sup> année. M. Favre était né, en 1779, à Couvet, canton de Neuchâtel. (Suisse.) Il appartenait à une famille protestante de Besançon.

— C'est aussi à 88 ans que vient de mourir cet héroïque Guinehut, le métayer de la Chaperonnière, dans le canton de Jallais, (Maine-et-Loire) : — Guinehut, qui, en 1832, aimait cent fois mieux être tué que de livrer Jacques Cathelineau, MM. Moricet et de Civrac, auxquels il avait donné asile. On sait comment l'assassinat de Cathelineau par le lieutenant Régnier vint si tragiquement délivrer Guinehut. (Voir *Vie populaire de Cathelineau*, par Théodore Muret, pp. 48-50.)

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance annuelle du 3 août, a accordé une mention honorable à notre collaborateur M. J. de la Pilorgerie, pour son livre des *Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie, commandée par Charles VII*. — C'était justice qu'une telle campagne rapportât, tout au moins, une petite feuille de laurier à celui qui l'a si bien conduite..., la plume à la main.

# BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDEËNNE.

## PUBLICATIONS NOUVELLES.

A LA BRETAGNE (poésie); par Victor de Laprade, de l'Académie française. In-8°, 7 p. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

A TOUTE VAPEUR; CINQ HEURES EN ESPAGNE; par Lucien Dubois. In-8°, 30 p. — Impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

ALMANACH DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE NANTES, pour l'année 1867. In-18, 136 p. — Nantes, impr. V<sup>o</sup> Mellinet.

ALMANACH DES ADRESSES DE RENNES, annuaire d'Ille-et-Vilaine et des Tribunaux du ressort de la Cour impériale de Rennes. 20<sup>e</sup> année, 1867. In-18, 346 p. — Rennes, impr. Oberthur et fils.

ALMANACH DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE D'ILLE-ET-VILAINE, pour 1867. Calendrier Agricole, par J. Bodin, directeur de l'École d'Agriculture; travaux horticoles pour chaque mois, etc. In-18 72 p. — Rennes, impr. Oberthur et fils.

ARCHIVES DE L'OUEST, 1789; par Antonin Proust. Poitou (Loudunois, Châtelleraudais, marches-communes). N<sup>o</sup> 1. Gr. in-8°, 254 p. — Saint-Maixent, impr. Reversé; Paris, libr. internationale.

Ces archives paraîtront par fascicules de 200 à 250 pages. — Prix de chaque fascicule, 5 fr. — L'ouvrage complet, divisé en cinq séries, contiendra les documents relatifs à l'histoire révolutionnaire de la Bretagne, du Maine, de l'Anjou, du Berry, de l'Aunis, de la Saintonge, du Poitou et de la Guienne.

ART (L') DE PLONGER ET DE TRAVAILLER SOUS L'EAU. Eclairage électrique sous-marin. Description des appareils plongeurs de MM. Rouquayrol, ingénieur, et Denayrouse, lieutenant de vaisseau. In-16, 48 p. et pl. — Rennes, impr. Oberthur ..... 50 c.

AVANTAGES DE L'EMPLOI EXCLUSIF DU FER POUR LA CONSTRUCTION DES COQUES DE NAVIRES DE COMMERCE; par Guibert fils aîné. In-8°, 24 p. — Nantes, impr. Merson.

BATAILLES NAVALES DE LA FRANCE; par O. Troude, ancien officier de marine, publiées par P. Levot, conservateur de la Bibliothèque du port de Brest. Tome 1<sup>er</sup>, in-8°, 454 p. — Paris, libr. Challamel aîné..... 6 fr.

L'ouvrage aura 4 volumes.

BIENHEUREUSE (LA) FRANÇOISE D'AMBOISE, DUCHESSE DE BRETAGNE; par M<sup>me</sup> la comtesse Drohojowska, née Symon de Latreiche. Précédée d'une introduction du T. R. P. F. Amboise, missionnaire apostolique. Gr. in-18, 323, p. — Paris, libr. Wattelier et Cie..... 2 fr. 50 c.

BULLETIN ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE. Tome 4, in-8°, 327 p. — Rennes, impr. Catel et Cie.

CALENDRIER DE LA NOBLESSE DE LA TOURAINE, DE L'ANJOU, DU MAINE ET DU POITOU, publié par J.-X. Carré de Bussierolle, 1867. In-12, 447 p. — Tours, impr. Ladevèze.

CATALOGUE MÉTHODIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE LA VILLE DE NANTES; par Émile Péhant, conservateur de cette Bibliothèque. Tome 4, Histoire, 1<sup>re</sup> partie. In-8° à 2 colonnes, xvi-692 p. — Nantes, impr. Vincent Forest et Émile Grimaud.

CÉRÉALES (LES), LES THÉORIES AGRICOLES, LE LIBRE-ÉCHANGE; par le comte de Rorthays. In-8°, 31 p. — Nantes, impr. Bourgeois.

CHARLES DE BREMOND D'ARS, MARQUIS D'ARS, tué à bord de la frégate l'*Opale*, le 10 janvier 1761; par M. A. de Barthélemy. Appendice reproduisant les comptes rendus de la notice de M. A. de Barthélemy, avec quelques notes explicatives et complémentaires. In-8°, 18 p. — Nantes, impr. Vincent Forest et Émile Grimaud.

CHIFFRES (LES) DE LA QUESTION AGRICOLE; par Félix de la Rochemacé. In-8°, 8 p. — Nantes, impr. Bourgeois.

CHOIX DE DOCUMENTS INÉDITS SUR LE RÈGNE DE LA DUCHESSE ANNE DE BRETAGNE, publié par Arthur de la Borderie, archiviste-paléographe. In-8°, 36 p. — Rennes, impr. Catel et C<sup>ie</sup>; Paris, libr. Aubry.

CONCOURS DES ANIMAUX DE BOUCHERIE EN 1862, à Amiens, Bordeaux, Lyon, Nantes, Nîmes, et Concours général de Poissy. Compte rendu des opérations des Concours et du rendement des animaux primés; publié par ordre de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture. In-8°, 168 p. et 13 pl. — Paris, Impr. impériale.

CONSIDÉRATIONS SUR LA PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE. Discours prononcé par le docteur Théophile-Ambroise Laënnec, professeur-adjoint d'anatomie et de physiologie à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Nantes, le 3 novembre 1866, à la séance de rentrée de l'École. In-8°, 24 p. — Nantes, impr. Vincent Forest et Émile Grimaud.

COURS DE PHILOSOPHIE, comprenant l'ontologie, la physiologie, la logique, la théodicée, la morale et un appendice sur la divinité de l'Église catholique; par F. Bouëdron, chanoine honoraire, professeur de philosophie. 2<sup>e</sup> éd., revue avec soin et mise en rapport avec le programme du baccalauréat ès lettres. In-12, 491 p. — Nantes, libr. Mazeau; Paris, libr. Sarlit.

DÉVOTION A LA PASSION DE N. - S. JÉSUS-CHRIST ET PARTICULIÈREMENT A L'AUTEL DU CRUCIFIX, suivie de plusieurs prières indulgentielles, tirées du recueil authentique, par M. l'abbé Meslé. In-32, 64 p. — Rennes, impr. Vatar..... 15 c.

DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE DE PATOIS POITEVIN; par Gabriel Levrier. In-8°, 195 p. — Niort, impr. Mercier.

### Gravures et Lithographies.

CHATEAU DE PIERREFONDS, vue générale. — Château de Pierrefonds, vue du Donjon, prise de la cour du château. Gravé à l'eau forte par M. de Rochebrune. — Nantes, impr. et libr. Montagne.

MONUMENT A LA MÉMOIRE DU GÉNÉRAL DE LA MORCIÈRE. Lith. par E. Vernier, d'après Perraud, T.-J. Roux. — Paris, impr. Lemercier.

## LES SABLES-D'OLONNE.

---

Sur les bords de l'Océan, dans le Bas-Poitou, se trouve la ville des Sables-d'Olonne, l'un des chefs-lieux d'arrondissement du département de la Vendée. Assez étendue en longueur, mais peu large, cette ville est bâtie dans une presqu'île formée par des dunes, qu'environnent, au sud, la mer; au nord, les eaux du port et des fossés qui alimentent des marais salants; à l'ouest, le canal qui fait communiquer le port avec la mer. Son nom lui vient de la nature du sol sur lequel elle est construite, et du bourg d'Olonne, d'où sortirent ses premiers habitants.

Aucun document authentique ne donne une date certaine sur l'origine de la ville des Sables-d'Olonne, que des savants croient avoir existé du temps de la domination romaine dans les Gaules. L'empereur Adrien, disent-ils, se serait servi du port des Sables pour y faire des embarquements de troupes destinées à aller en Angleterre. Ce qui peut donner quelque créance à cette tradition que les Romains s'établirent jadis aux Sables, c'est qu'en 1759, un cultivateur de la Chaume trouva sur le bord de la mer une grande quantité de monnaies frappées sous le règne d'Adrien. La Chaume est un faubourg des Sables, séparé de la ville par le canal qui amène les eaux de la mer dans le port.

D'après une autre tradition, les premiers habitants des Sables

auraient été, vers le X<sup>e</sup> siècle, des pêcheurs basques, attirés sur les côtes du Poitou par la pêche de la sardine. Des mots espagnols mêlés au patois que les gens du port des Sables emploient encore dans leur langage, pourraient faire croire à cette origine.

Quoi qu'il en soit, Thibaudeau, historien du Poitou, est le premier qui parle de la ville des Sables-d'Olonne, où, dit-il, sous le règne de Louis-le-Débonnaire, en 817, débarquèrent les Normands, pour ravager en Poitou tout ce qui se trouva sur leur passage.

La ville des Sables-d'Olonne acquit une grande importance pendant les longues guerres qui eurent lieu entre la France et l'Angleterre. C'est, dit-on, de 1387 à 1388, que fut construit le château de la Chaume, dont les ruines existent encore près de la tour d'Arundel, qui en faisait partie. Couronnée de machicoulis et de créneaux, cette haute tour carrée a été parfaitement restaurée dans ces derniers temps, parce qu'on l'a utilisée, en établissant à son sommet un phare, dont la lumière se voit à une grande distance en mer. Elle porte le nom d'un chevalier anglais nommé d'Arundel, qui la fit bâtir.

Sous le règne de Louis XI, la ville des Sables-d'Olonne prit un rapide développement et son port devint un des plus fréquentés de l'Océan. Ce prince, qui avait recours à toutes sortes de moyens pour abaisser et détruire le pouvoir féodal, trouva bon de donner à Philippe de Commines, par lettres-patentes du mois d'octobre 1472, tous les biens que l'héritage des anciens vicomtes de Thouars devait apporter à la famille de la Trémouille. Louis XI, en spoliant cette famille, n'avait pas seulement pour but d'amoindrir sa puissance en Poitou, le rusé monarque voulait surtout prendre une bonne position dans le voisinage de la Bretagne, qu'il avait résolu d'annexer à la France.

Afin de mener à bien la réalisation de ses projets, Louis XI, en 1472, vint avec Philippe de Commines passer quelques jours au château de Talmont et aux Sables-d'Olonne. Pendant le séjour du roi dans cette contrée, Commines lui ayant fait remarquer que le port de Talmont, par suite des attérissements de la mer, perdait peu à peu de son importance, tandis que celui des Sables était dans

de bien meilleures conditions, Louis XI, à la requête de son favori, signa une ordonnance, rendue le 10 novembre 1472, dans laquelle il est dit : « qu'il exempte et affranchit les habitants des paroisses d'Olonne et de la Chaume de toutes les tailles et aydes quelconques, moyennant qu'ils seront tenus de faire clore et fermer de tours, portaulx et murailles, ladicte ville des Sables, et y faire les fortifications advisées par les sires de Bressuire et du Fou... parce que, si la ville des Sables était close et fermée de portaulx et murailles, en manière qu'elle fust deffensible, et que les marchands et marchandises tenans du port et hâvre dudict lieu pussent être en seureté, il adviendrait un grand bien et prouffit à la chose publique du royaume, parce que ledict port, qui est bon et bien seur et aultant plus que nul autre port ou hâvre du royaume, pourrait avoir tel regnon que tous les marchands estrangiers y viendraient volontiers abunder. »

- Pour concourir à l'exécution de ces travaux de fortifications, le roi donna cinq mille livres, somme considérable à cette époque ; puis, pour administrer la ville, il créa un prévôt et quatre jurés, que le seigneur d'Olonne avait le droit de choisir parmi les candidats présentés en nombre double par les habitants. Ces magistrats étaient chargés « de toutes choses appartenantes à ladicte police, fortifications et entretenement d'icelle ville et autres affaires communes entr'eux ; de imposer sur les habitants les sommes, selon le cas, pour le bien de ladicte ville, et de imposer sur les marchands estrangiers aucun ayde, si la nécessité le requiert... et aussi de contraindre les habitants de la paroisse d'Olonne à aller faire le guet en ladicte ville des Sables, en cas de péril évident. »

Dotée de ces privilèges, la ville des Sables-d'Olonne ne cessa pas de jouir d'une grande prospérité jusqu'aux guerres de religion, qui lui firent souffrir toutes les calamités qu'elles traînaient à leur suite. — Au mois de mars 1570, les protestants, commandés par Lanoue, dit Bras-de-Fer, vinrent assiéger la ville des Sables-d'Olonne, dont la garnison avait pour commandant Charles de Rouhault. Malheureusement, les forces mises à la disposition de ce chef, étaient insuffisantes et la ville se trouvait mal approvisionnée de

vivres. Malgré cela, les catholiques se défendirent avec un admirable courage, jusqu'au moment où, vaincus par le nombre dans un assaut, ils succombèrent en perdant quatre cents des leurs. Les vainqueurs firent un grand nombre de prisonniers. Trente canons, quarante navires et une somme énorme d'or et d'argent tombèrent en leur pouvoir. La ville fut pillée et les églises furent en partie détruites.

Les habitants de la Chaume, zélés protestants, profitèrent de cette circonstance pour venir dévaster la ville, avec cette horrible fureur que peuvent seuls inspirer le fanatisme et la jalousie. Cependant Charles de Rouhault, n'ayant pas perdu la vie dans cette terrible mêlée, avait été fait prisonnier et emmené à la Rochelle, d'où bientôt il put revenir sur les côtes du Bas-Poitou, commander les catholiques. Ceux-ci, ayant repris aux calvinistes la ville des Sables, organisèrent dans son port une expédition contre l'île de Ré, expédition qui ne réussit pas.

En 1577, le comte de Montgommery et M. de Mouy, chefs des huguenots, vinrent assiéger la ville des Sables, afin de s'emparer de vingt-cinq vaisseaux portugais chargés de blé, qui se trouvaient dans le port. La ville et le bourg de la Chaume, n'ayant point de garnison, furent bientôt en leur pouvoir. Seul, le château de la Chaume, dans lequel Bouillet du Page s'était jeté, à la tête de cinquante braves marins, fit une héroïque résistance. Obligés enfin de capituler, à la condition qu'on leur laisserait la vie sauve, ils périrent tous, victimes de la haine des protestants, qui ne voulurent tenir aucun compte de cette honorable capitulation.

En 1609, Philippe III, roi d'Espagne, ayant chassé les Maures de ce pays, un assez grand nombre de ces bannis vinrent aborder aux Sables, où ils trouvèrent, dans la population maritime de ce port, un accueil hospitalier. Les Sablais, alors peu perfectionnés dans l'art de la pêche, apprirent, de ces intelligents proscrits, à se servir avec avantage du traîneau et de la drague. Peu à peu ces Maures se firent transporter par les navires sablais à Alger, à Tunis et à Tripoli, sauf deux cents, qui embrassèrent la religion catholique et se fixèrent aux Sables, où, marins intrépides, ils



concoururent aux armements considérables faits par ce port pour la pêche de la morue.

Au mois de février 1622, quatre mille protestants, commandés par le duc de Rohan-Soubise, établirent leur quartier-général au bourg d'Olonne, d'où ils vinrent assiéger la ville des Sables, qui, presque sans garnison et manquant de tout ce qu'il faut pour soutenir un siège, aurait aussitôt capitulé, si M. de Rohan-Soubise, de mœurs fort licencieuses, paraît-il, n'avait pas exigé des habitants qu'ils lui remissent, pour lui et son entourage, les plus belles filles de la ville.— Repoussant avec indignation ces conditions honteuses, les Sablais parlementèrent, mais sans pouvoir rien obtenir du chef huguenot, qui s'empara de la ville, à laquelle il fit subir pendant deux heures toutes les horreurs du pillage. Les églises eurent tellement à souffrir de la fureur des calvinistes, qu'il n'en resta que les quatre murs. Comme trophée de sa victoire, le duc de Rohan-Soubise envoya à la Rochelle quatre drapeaux, pris à la garnison des Sables et du château de la Chaume. Ces drapeaux avaient, au centre, un brillant soleil, au milieu duquel était une croix blanche.

Au mois d'avril de la même année, Louis XIII, étant venu à la tête de ses troupes dans l'île de Ré, pour combattre le duc de Rohan-Soubise, qu'il mit en fuite, ordonna au duc de la Rochefoucaud et à Châtelier-Barlot d'aller, le lendemain de la déroute des protestants, assiéger neuf cents huguenots, qui formaient la garnison du château de la Chaume. Ceux-ci, attaqués vigoureusement à la marée basse, ne se rendirent qu'après avoir vaillamment combattu.

Les soldats de Louis XIII venaient de triompher, quand trente vaisseaux, sortis du port de la Rochelle pour porter des secours aux défenseurs du château de la Chaume, parurent tout à coup s'avancant de ce côté. Les équipages de ces vaisseaux, ignorant ce qui venait d'avoir lieu, les catholiques résolurent de les capturer par surprise. Pour cela, ils firent monter sur la plate-forme de la tour d'Arundel l'ex-commandant du château, puis, le menaçant de la mort, ils le forcèrent de faire signe à la flotte d'avancer.

A la vue de ces signaux, une chaloupe, montée par quelques matelots que commandait un homme de l'île de Ré nommé Foran, se détacha des vaisseaux pour venir aborder à la porte du château. A peine ces marins furent-ils entrés dans la place, qu'on les emprisonna, puis des soldats catholiques, s'étant revêtus de leurs habits, on les fit monter avec Foran dans la chaloupe qui l'avait amené. Tout étant ainsi disposé, on s'approcha des vaisseaux rochelais, en menaçant Foran de le poignarder, si, quand il allait être à une distance convenable pour se faire entendre de ses coreligionnaires, il ne les engageait pas à entrer sans crainte dans le port. Foran, debout dans la chaloupe, resta calme et silencieux jusqu'au moment où, sommé d'adresser la parole aux équipages des vaisseaux rochelais, il s'écria avec force : « Trahison ! Trahison ! » L'héroïque dévouement de cet homme, qui expira à l'instant, percé de coups de poignard, sauva la flotte protestante.

En 1626, le maire des Sables et le seigneur de la Jarrie-d'Olonne, ayant fait passer des munitions de guerre aux protestants de la Rochelle, furent condamnés à mort et pendus en chemise, sur la place d'Armes.

Après la prise de la Rochelle, Louis XIII, conseillé par le cardinal de Richelieu, fit démanteler tous les châteaux qui auraient encore pu servir de refuge aux protestants. De ce nombre fut le château de la Chaume, dont on voit encore les restes.

Sous Louis XIV, le port des Sables fournit un grand nombre de marins aux flottes de l'Etat.

En 1696, le 17 juillet, l'amiral Russel, commandant la flotte anglo-batave, ayant formé le dessein de bombarder la ville des Sables, força un pêcheur sablais, nommé Daniel Fricaud, qu'il avait pris en mer, à lui servir de pilote pour s'approcher de terre. Avant de lancer ces projectiles incendiaires, Russel demanda à Fricaud quelle était l'étendue de la ville. Celui-ci, qui se doutait des projets de destruction de l'amiral, eut alors l'heureuse idée de lui donner de faux renseignements. Il lui fit croire que la ville des Sables, qui a environ 1,700 mètres de long sur 150 mètres de large, avait une largeur égale à sa longueur. Sur ces fausses indications,

l'amiral hollandais dirigea son feu de façon à atteindre des points qu'il présumait être au centre de la ville. Ses bombes, lancées de cette sorte, après avoir passé sur les maisons, allaient, sans faire aucun mal, tomber dans le port. Moins heureux, le faubourg de la Chaume eut quarante maisons détruites.

Les Sablais, ignorant qu'ils devaient au patriotisme de Fricaud d'être épargnés par ce grand nombre de projectiles constamment mal dirigés, eurent aussi recours à la ruse pour tromper l'ennemi sur les effets de ses bombes. Allumant de grands feux de paille, ils firent croire à Russel que la ville était dévorée par l'incendie; ce qui le décida à s'éloigner avec sa flotte et à laisser Daniel Fricaud retourner à terre.

Peu après cet événement, on songea à mettre la ville des Sables à l'abri de pareilles attaques, en construisant à la Chaume quelques fortifications, qui existent encore.

La prospérité de la ville des Sables diminua sous le règne de Louis XIV, surtout lorsque la révocation de l'édit de Nantes chassa de la Chaume beaucoup de protestants.

Plus tard, ce furent les flots de l'Océan qui causèrent d'affreux ravages, en renversant à plusieurs reprises un grand nombre de maisons, dans la partie de la ville exposée au midi. A ce fléau s'en joignit un autre occasionné par le sable, qui, poussé par un vent violent, vint couvrir de dunes les habitations détruites et obstruer à tel point le chenal et le port, que des barques de quatre-vingts à cent tonneaux ne pouvaient plus y entrer qu'en profitant des grandes marées.

Ces désastreux événements nuisirent tellement à la prospérité de la ville des Sables, que sa population, réunie à celle de la Chaume, n'était plus, en 1755, que de cinq mille cinq cents âmes. Un siècle auparavant, cette ville avait quinze mille habitants.

Sous le règne de Louis XVI, les Sablais, ayant armé de nouveau des navires pour la pêche de la morue, ramenèrent la prospérité dans leur ville. Malheureusement cet état de choses dura peu, parce que la Révolution vint arrêter tout le mouvement commercial du port. En outre, la population des Sables eut à souffrir du règne de

la Terreur, qui fit dans toutes les classes de nombreuses victimes; puis, il lui fallut résister aux vives attaques des Vendéens.

Ce fut le 27 mars 1793, que les royalistes, commandés par Jolly et la Sècherie, vinrent attaquer les Sables, du côté de la porte qui ouvre sur la route de Talmont. Croyant que de ce côté la place ne résisterait pas à un assaut, ils se précipitèrent avec furie sur une ligne de fortifications qui, quoique construite à la hâte, présentait des difficultés si grandes, qu'ils ne purent l'escalader. En outre, derrière ces retranchements bastionnés, se trouvaient de nombreux canons dont les décharges à mitraille firent reculer les assaillants. Le général Foucault, chef des républicains, ayant alors fait une sortie, repoussa les Vendéens, mais sans les décourager, car ils revinrent le lendemain avec des forces plus considérables. Cette fois, les royalistes, avant de donner l'assaut, voulurent ouvrir une brèche avec leur artillerie, qu'ils mirent en batterie du côté de la Virée-d'Olonne. Après une journée de préparatifs, ils ouvrirent contre les fortifications de la place un feu très-vif, qui produisit peu d'effet; ce que voyant, ils lancèrent des boulets rouges sur la ville, dont une maison seulement fut incendiée, parce que les boulets n'étaient pas suffisamment chauffés.

De leur côté, les artilleurs républicains, ayant remarqué le lieu où les assiégeants avaient déposé leurs munitions, envoyèrent dans cette direction des projectiles incendiaires, qui ne tardèrent pas à faire sauter, avec un horrible fracas, le magasin à poudre des royalistes. Profitant du trouble que venait de causer dans le camp vendéen cette terrible explosion, les républicains firent une sortie qui déterminait les assiégeants à battre en retraite.

Sous l'Empire, le port et la rade des Sables servirent souvent de refuge à des navires de commerce et quelquefois à des vaisseaux de guerre. Ainsi, le 24 février 1809, une division française composée de trois frégates : la *Calypso*, capitaine Jacob, la *Cybèle*, capitaine Cocault, l'*Italienne*, capitaine Jurien, chef de la division, rencontrèrent en mer, en allant, de Lorient, rejoindre l'escadre de l'amiral Villamez, une flotte anglaise formée de la *Défiance*, de 80 canons, du *César*, de 74, du *Donégal*, de 74, de la frégate l'*Amélia* et d'un brick.

Pour n'être pas enveloppé par ces vaisseaux, sous le commandement du commodore Stopford, Jurien vint avec ses frégates s'emboîser dans la rade des Sables en s'adossant à la plage. On venait à la hâte de serrer les voiles et de disposer tout à bord, pour soutenir une lutte terrible, quand les vaisseaux anglais arrivèrent. Celui de 80, que montait l'amiral, vint mouiller à demi-portée de pistolet, à tribord de la frégate commandée par Jurien; les autres bâtiments anglais restèrent tous sous voile, à une portée de fusil. Le combat qui s'engagea alors, dura trois heures, pendant lesquelles d'incessantes détonations d'artillerie se firent entendre au milieu d'épais nuages de fumée qui obscurcissaient la rade. Les héroïques équipages des trois frégates françaises, par des prodiges de bravoure, soutenaient avec avantage cette lutte inégale, quand le vaisseau *la Défiance*, trop maltraité, coupa son câble pour s'éloigner; puis, ayant ensuite voulu virer de bord, sans pouvoir y réussir, il échoua en présentant son arrière aux frégates françaises, qui le mutilèrent. Pensant que ce vaisseau était perdu, les Français faisaient entendre des cris de triomphe, quand, à l'aide de ses voiles, il parvint à s'éloigner avec les autres bâtiments anglais, dont deux étaient aussi maltraités que lui. On a su depuis que *la Défiance* avait perdu dans cette affaire 250 hommes.

Après ce glorieux combat, les équipages des trois frégates françaises firent une entrée triomphale aux Sables. C'est le dernier événement d'une importance remarquable qui se rattache à l'histoire de cette ville.

Les Sables possèdent des établissements publics, parmi lesquels nous citerons : l'hôpital, où, pendant la saison des bains, les étrangers trouvent une pension à des prix modérés; — le couvent des Ursulines, qui dirigent un pensionnat de jeunes filles; — le petit séminaire, placé dans les bâtiments d'un monastère de Bénédictines, fondé, en 1631, par Charlotte-Flandrine de Nassau, abbesse de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, et sa coadjutrice, Catherine de la Trémoille. Les Bénédictines ayant été expulsées de ce couvent en 1790, les bâtiments servirent successivement d'hôpital militaire pendant la République, de collège communal sous l'Em-

pire, et enfin, la ville, en ayant fait don à l'évêché, il y fut établi, en 1822, un petit séminaire diocésain.

Dans la nuit du 27 décembre 1835, un violent incendie éclata tout à coup, à deux heures du matin, dans les bâtiments du petit séminaire des Sables. Déjà le feu avait pris des proportions telles, que l'on désespérait de pouvoir l'empêcher de tout détruire, quand le supérieur de cet établissement<sup>1</sup>, plein de confiance dans la puissante intercession de la Mère de Dieu, courut chercher un sceptre d'argent qu'une statue de la Vierge tenait entre ses mains, puis, invoquant Marie, il le lança au milieu des flammes. La prière du supérieur fut à l'instant exaucée, le vent changea de direction et bientôt on se rendit maître du feu.

L'église de la ville des Sables, placée sous l'invocation de Notre-Dame, est un vaste édifice, dont l'architecture n'a rien de remarquable. Je n'en dirai pas autant des tableaux et des sculptures qui ornent l'intérieur. Parmi ces œuvres d'art, il en est qui ont beaucoup de mérite.

L'église des Sables n'avait toujours été qu'une chapelle dépendant de la paroisse d'Olonne, quand, le 16 novembre 1622, le cardinal de Richelieu, évêque de Luçon, l'érigea en cure, en stipulant que comme dédommagement, chaque année, aux fêtes de Noël, le curé d'Olonne et ses successeurs recevraient de la fabrique des Sables une somme de dix livres tournois. En outre, le jour de la Nativité de la Vierge, le curé des Sables devait se rendre processionnellement avec ses paroissiens dans l'église d'Olonne, pour y chanter les litanies. Jusqu'en 1789, la rente fut payée et la procession faite régulièrement. Le seigneur d'Olonne nommait le curé des Sables, qui devait être agréé par l'évêque de Luçon.

L'église actuelle de la Chaume n'était, dans le principe, qu'une chapelle dédiée à sainte Anne. Elle fut construite en 1625 par un curé de la Chaume nommé Benoît. Lorsque le duc de Rohan-Soubise s'empara de la ville des Sables, Benoît fut emmené par les protestants à la Rochelle. Là, souffrant d'une dure captivité, il fit

<sup>1</sup> M. l'abbé Dalin, ancien supérieur général des Filles de la Sagesse, aujourd'hui curé de la Flocellière.

vœu à sainte Anne de lui bâtir une chapelle, s'il recouvrait la liberté. Ayant, peu après, pu revenir à la Chaume, il se hâta d'accomplir sa promesse.

En 1778, le gouvernement ayant acquis, à la Chaume, l'antique église paroissiale de Saint-Nicolas, parce qu'elle se trouvait renfermée dans le fort qui défend l'entrée du canal, la population de la Chaume transforma en église la chapelle Sainte-Anne. Outre ces deux églises, il y a aux Sables plusieurs chapelles d'établissements, dans lesquelles le public est admis aux offices.

La population de la Chaume et de la ville des Sables qui habite près du port, est presque en entier composée de pêcheurs. La pêche la plus productive et la plus intéressante est celle de la sardine, qui a lieu depuis avril jusqu'à octobre. Pendant ce temps, le port des Sables a une animation remarquable, produite par le pittoresque spectacle du départ et de l'arrivée des bateaux. Ces barques, portant une voilure hardie, ont pour équipage un patron, quatre ou cinq matelots et deux mousses.

Les pêcheurs de sardines prennent ces jolis petits poissons, en leur jetant un appât nommé *rogue*, qui les attire en foule dans un grand filet, trainant dans l'eau, à l'arrière de leur bateau. Chaque embarcation peut, en moyenne, rapporter par jour de six à huit milliers de sardines. Le prix du millier varie de quatre à huit francs, à l'apparition des sardines, dont on prend alors une énorme quantité; puis, à la fin de la pêche, quand elles deviennent rares, le mille se vend quelquefois trente et soixante francs. Malheureusement pour les pêcheurs, la rogue est un appât d'un prix élevé, qu'il faut faire venir du nord de l'Europe.

Voici comment les produits de la pêche se partagent : on prélève, sur le produit brut, le prix de la rogue; un tiers du produit net est pris pour l'embarcation et les filets; deux parts reviennent au patron; chaque matelot a une part; le mousse une demi-part; la *garçonne* une demi-part; la garçonne est une femme chargée d'aller réveiller les hommes le matin pour le départ, qui quelquefois a lieu avant le jour. Elle prépare la rogue, transporte les filets dans la barque et attend sur la jetée le retour des pêcheurs, pour haler

jusqu'au port, s'il le faut, l'embarcation, dans laquelle elle va reprendre les filets pour les faire sécher.

Les produits de la pêche, aux Sables, pourraient être bien plus considérables qu'ils ne le sont, si les pêcheurs de ce port, craignant moins le mauvais temps, allaient aussi souvent en mer que le font les pêcheurs bretons, qui excitent leur jalousie, quand ils viennent poursuivre les sardines jusque dans les parages des Sables.

Les pêcheurs sablais sont d'une nature douce, mais indolente. Quand ils sont à terre, la plus grande partie de leur temps se passe au cabaret. Pendant qu'ils dépensent ainsi leur argent, les femmes, d'une constitution robuste et d'un caractère très-énergique, ne cessent pas de se livrer aux travaux les plus pénibles.

La ville des Sables, dont la population est maintenant d'environ huit mille âmes, s'est beaucoup embellie depuis quelques années, surtout du côté de la plage, où, dans la saison des bains, on peut, sans se préoccuper des marées, se plonger à toute heure dans les flots de la mer, qui ne cessent jamais, en cet endroit, de venir expirer en écumant sur un sable fin et argenté. Le casino, le tribunal et d'autres belles habitations, bordent de ce côté un large quai, très-fréquenté par les promeneurs, que récréé la vue de l'Océan, sur lequel glissent en tous sens les nombreuses voiles blanches des pêcheurs.

Avant d'arriver au bout de ce quai, à l'est, on aperçoit la jolie chapelle gothique de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, dans laquelle se trouve, au-dessus de l'autel, une statue de la Vierge que les marins ont en grande vénération. Cette statue, qui est loin d'être remarquable comme œuvre d'art, se trouvait autrefois dans une petite chapelle qu'une princesse de Nassau avait fait élever en *ex-voto*, sur les côtes de Jard, au lieu même où, après un naufrage, elle avait miraculeusement abordé.

Au bout du quai, est un fort récemment construit, dont les canons à longue portée peuvent, au besoin, avec ceux des fortifications de la Chaume, croiser leurs feux sur la rade. Tous les bords de la mer autour des Sables sont couverts de dunes, que le vent rend mobiles. Pour remédier à ce grave inconvénient, le gouverne-



ment les fait maintenant ensemer de pins. Ces dunes qui, de loin, offrent aux regards un désolant aspect d'aridité, sont cependant en beaucoup d'endroits avantageusement cultivées. La vigne, les céréales, la luzerne et d'excellents légumes y viennent parfaitement, pourvu qu'on les garantisse du vent et du sable.

Les dunes reposent sur un sol argileux ; ce qui fait que les eaux pluviales qu'elles absorbent, ne pouvant pénétrer les terrains qui sont à leur base, vont se jeter à la mer, en formant de magnifiques sources, que la ville des Sables compte bientôt utiliser, en leur prenant, pour l'amener dans ses murs, la quantité d'eau dont elle a besoin. La réalisation de ce projet rendra un immense service à cette cité. Elle ne tardera pas à être éclairée au gaz.

On ne peut pas encore bien apprécier les avantages que la ville des Sables doit retirer de son chemin de fer. Quant aux grands travaux que le gouvernement a fait exécuter dans le port, dernièrement, ils sont l'objet de vives critiques de la part des marins, qui trouvent que le bassin à flot Napoléon III a une entrée mal placée et dangereuse, et qu'étant à même de donner à ce bassin toute la largeur désirable, on l'a, sans raison, beaucoup trop circonscrit. « C'est, disent-ils, une serviette qu'on a faite, quand on pouvait faire un drap. » Sans être un juge bien compétent en cette affaire, nous pensons que ces critiques sont justes et que nos ingénieurs, malgré leurs prétentions à l'infaillibilité, peuvent bien se tromper quelquefois.

CHARLES THENAÏSIE.

---

# LE CLERGÉ DU DISTRICT DE MACHECOUL

EN 1792.\*

---

Nous allons voir, durant l'année 1792, s'achever l'œuvre déjà commencée de l'expulsion des prêtres de leurs paroisses. Le moment approche où les décrets de l'Assemblée législative donneront une nouvelle ardeur à la persécution. A la fin de cette année, les prêtres demeurés fidèles à leur conscience seront recherchés comme des malfaiteurs, le seul fait du refus de serment étant devenu un crime punissable de la déportation.

J'ai enregistré, en parlant du clergé en 1791, de nombreuses arrestations de prêtres ordonnées par le district; une fois engagé sur cette pente, il était difficile de s'arrêter; les arrestations continuèrent.

Le 5 janvier, M. Baudry, vicaire de Legé, est arraché à sa paroisse par un sous-lieutenant de la garde nationale de Machecoul<sup>1</sup>. Les municipalités de Paulx et de la Limousinière adressent vainement des pétitions au district pour redemander leurs prêtres; on se borne à décider qu'il n'y a pas lieu de délibérer et à rappeler les ordres donnés à la gendarmerie pour l'exécution de l'arrêté du Département du 9 décembre 1791. Une pétition envoyée au Département par la municipalité de Saint-Étienne-de-Mer-Morte n'a pas

\* Voir *Le Clergé du district de Machecoul en 1791*, dans les livraisons de juin, pp. 417-443, et de juillet, pp. 22-43.

<sup>1</sup> Procès-verbal d'arrestation. (Archives de la Préfecture.)

plus de succès<sup>1</sup>. Un plus aimable accueil est fait à celle du curé du Port-Saint-Père; il désirait qu'on lui donnât pour le garder un détachement de troupes de ligne; le 9 février, le district prenait un arrêté en conséquence.

Après tant de requêtes méprisées, le pays n'était pas tranquille, et il était impossible qu'il le fût; mais, contenu par la force armée, le mécontentement se traduisait en un sourd frémissement dont les administrations de Machecoul furent effrayées quand elles apprirent, au mois de février, que le Département songeait à diminuer leurs garnisons.

C'est d'abord le conseil-général de la commune de Machecoul qui prend l'éveil, et que le maire convoque extraordinairement: « Depuis dix mois, dit ce magistrat à l'assemblée, la paix et la tranquillité publiques auraient continuellement été troublées à Machecoul sans la présence de la troupe de ligne qui y est en garnison. Les paysans des campagnes, et même de la ville, dévoués entièrement à l'ancien régime, et ne voulant pas reconnaître la nouvelle constitution, n'attendent, suivant toutes apparences, que le moment du départ de cette troupe pour manifester davantage leurs mauvaises intentions, et peut-être frapper des coups plus sûrs qu'ils n'auraient fait auparavant... La nomination d'un prêtre constitutionnel à la cure de la Trinité, et l'expulsion du curé réfractaire de Sainte-Croix, ont tellement animé les gens de la campagne, et d'autres particuliers, séduits et aveuglés par les prêtres inconstitutionnels, qu'il y a tout à craindre, si le détachement de troupes de ligne sort de Machecoul sans être préalablement remplacé<sup>2</sup>. »

Le district s'assemble ensuite pour délibérer sur le même objet; et le procès-verbal de cette séance témoigne des plus vives inquiétudes. « Le Directoire, y est-il dit, frappé de la position critique où se trouve en ce moment la ville de Machecoul, considérant que,

<sup>1</sup> Délibérations : du district de Machecoul, des 12 et 28 janvier 1792; du département, du 22 février 1792. (Arch. de la Préf.)

<sup>2</sup> Délibération du conseil général de la commune de Machecoul, du 25 juin 1792. Baré, maire. (Archives de la Préfecture.)

*surtout depuis qu'on a arrêté la plus grande partie des prêtres réfractaires qui desservaient les différentes paroisses de ce district, on n'entend de toutes parts que des menaces qui dénotent assez l'esprit de révolte de ceux qui les font ; que depuis l'établissement d'un curé constitutionnel à Machecoul il est sans cesse assailli d'injures au point qu'il a fallu traduire en justice des personnes qui l'avaient insulté dans ses fonctions, et que le même inconvénient existe dans les autres paroisses où sont également des prêtres assermentés, et que, jusqu'à présent, on n'a pu apaiser les troubles sans cesse renaissants que par les troupes de ligne qu'on y envoyait ; » « que le départ de celles-ci sera vraisemblablement le signal de la vengeance que les mécontents paraissent méditer, et qui éclatera dès qu'il n'existera plus dans le pays une force capable de la contenir ; que la garde nationale, déjà fatiguée par des courses et des expéditions continuelles, n'est d'ailleurs point assez nombreuse pour arrêter une insurrection générale ; le district arrête qu'une personne sera envoyée à Nantes porter cette délibération et celle du conseil général de la commune, et que le Département sera supplié de maintenir une force suffisante pour contenir le pays <sup>1</sup>. »*

Le Département se laissa fléchir et les troupes furent maintenues.

Étrange oubli de la logique ! ceux qui affectaient pour la Constitution un attachement hypocrite la violaient ouvertement, et ceux qui invoquaient ses garanties les plus incontestables étaient accusés de ne pas l'aimer ! La déclaration des droits de l'homme portait (art. 10) : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi <sup>2</sup>. » La constitution de 1791 reconnaissait expressément « la liberté à tout homme d'exercer le culte religieux auquel il est attaché. » Aussi longtemps que ces promesses avaient été respectées, on avait vu les paysans venir au pied des autels remercier Dieu des heureux changements que les députés s'occupaient d'apporter à leur sort <sup>3</sup> ; comment et par qui le pacte

<sup>1</sup> Délibération du district de Machecoul du 25 janvier 1792.

<sup>2</sup> Voté le 23 août 1789.

<sup>3</sup> Divers procès-verbaux de la fête de la fédération de Juillet 1790 dans des communes du district de Machecoul.

avait été violé, nous l'avons dit ; le calme le plus absolu avait régné jusqu'à la fin de l'année 1790 ; les décrets sur les biens du clergé n'avaient excité aucune réclamation, et même on n'avait pris garde à celui de la constitution civile que lorsque l'intention arrêtée de le mettre à exécution avait été connue. D'autre part, les gens qui suivaient la marche des événements avaient pu constater que chaque étape de la Révolution avait été marquée par un mouvement populaire : le 14 juillet, les journées des 5 et 6 octobre 1789, étaient autant d'événements présentés comme d'heureuses et glorieuses revendications du droit. Avant de le faire passer dans les lois, et de l'élever à la hauteur d'une doctrine officielle, le peuple de Paris avait mis en pratique le principe « que, quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs <sup>1</sup>. » Comment les idées de révolte auraient-elles pu demeurer étrangères au peuple de la Vendée, blessé et offensé comme il l'était dans l'exercice d'un droit sacré ? J'aurai plus d'une occasion de montrer que les Vendéens n'avaient aucune répugnance pour les justes réformes de la révolution, et Lamennais s'écartait peut-être moins de la vérité qu'on ne le croit généralement quand il disait : « Les Vendéens ne se sont point insurgés contre l'idée de liberté. J'aime à regarder la République et la Vendée comme deux sœurs qui ne s'entredéchirèrent que faute de se comprendre. L'une représente à mes yeux la liberté politique, l'autre la liberté religieuse. Si la Révolution avait laissé aux Vendéens leurs églises et leurs prêtres, elle n'aurait trouvé chez eux que des partisans. L'esprit vendéen est un républicanisme dévot <sup>2</sup>. »

Encore si les prêtres assermentés eussent tous honoré leur mi-

<sup>1</sup> Art. 29 de la déclaration des droits de l'homme, décrétée le 29 mai 1793. Art 35 de l'acte constitutionnel du 24 juin 1793.

<sup>2</sup> Paroles de Lamennais à M. Carnot fils. *Mémoires sur Carnot*, t. II, p. 455. Cité par M. de Pressensé, p. 317. — Les *Mémoires inédits* de M. Lucas-Championnière contiennent plus d'une observation curieuse à ce sujet. Voy. dans ce sens la proclamation de Remouillé, citée par M. Louis Blanc, *Hist. de la Rév.*, t. VIII, p. 202.

nistère par la sainteté de leur vie ou la dignité de leur attitude<sup>1</sup> ! Mais, M. Louis Blanc le reconnaît lui-même, le clergé constitutionnel ne se recrutait que très-rarement parmi les prêtres irréprochables. Ceux de notre département ne faisaient point exception à cette règle, et leur évêque Minée dut en convenir lui-même intérieurement lorsqu'il proposa aux corps administratifs, assemblés à Nantes, d'accorder un supplément de traitement aux curés privés de vicaires, « ce moyen étant le seul pour engager les ecclésiastiques assermentés de desservir leurs paroisses, » et qu'il fut décidé que cette demande serait transmise à l'Assemblée, par la raison « qu'ils menacent de quitter leurs paroisses<sup>2</sup>. » En cette occasion on peut dire que les hommes étaient la vraie pierre de touche des principes.

Cet aveu de Minée nous évitera de mentionner ici quelques lettres dans lesquelles des curés sollicitent une augmentation de traitement en faisant valoir la grandeur de leur zèle, mais je ne puis passer sous silence plusieurs petits faits qui montreront à quel degré d'antagonisme les partis étaient arrivés.

Les paroissiens de Saint-Lumine étaient sans cesse en difficulté avec le curé Guidon, qui s'était à la fin décidé à recourir aux tribunaux pour avoir raison des injures et des prétendus mauvais traitements de quelques habitants. L'affaire fut jugée par le tribunal de police correctionnelle de Saint-Philbert<sup>3</sup> et le sieur Guidon fut le 25 février débouté des fins de sa plainte. Son unique consolation consista dans le rejet d'une pétition que la municipalité avait adressée le lendemain au district pour en obtenir l'éloignement d'un détachement qui avait été cantonné à Saint-Lumine. « Considérant, dit le district, que les motifs qui ont déterminé l'envoi...

<sup>1</sup> Louis Blanc, *ibid.*, p. 177. Dans le même sens, Guépin, *Histoire de Nantes*, édition in-8°, p. 421.

<sup>2</sup> Registre des procès-verbaux des trois corps administratifs de Nantes, séance du 4 juillet 1791, f° 21. (Archives de la Préfecture.)

<sup>3</sup> D'après la loi du 19-22 juillet 1791 il y avait un tribunal correctionnel dans chaque canton, et il était formé du juge de paix et de deux assesseurs. (Voy. *Histoire critique des institutions judiciaires de la France*, par Hiver, p. 216, et le texte du décret, *Journal des Débats et Décrets* du 11 juillet 1791, n° 781, p. 7.)

subsistent dans leur intégrité, et que *l'impossibilité, où est le sieur Guidon d'acquiescer des preuves des délits dont on se rend coupable envers lui, dans un pays où il est entouré d'ennemis, est une nouvelle raison de maintenir, etc.*<sup>1</sup> »

Vers le milieu de janvier, le curé Letort faisait un enterrement à Machecoul ; vint à passer une jeune fille, la demoiselle Dubois, mineure, qui rentrait de la campagne, assise sur un cheval portant des paniers. Le curé prétendit que la demoiselle Dubois avait intentionnellement dirigé son cheval vers lui, et que l'un des paniers avait froissé son parapluie. Cela fit un procès dont j'ai retrouvé un grand nombre de pièces parmi les dossiers du tribunal du district de Machecoul<sup>2</sup> ; le père s'avisagea à l'instance pour sa fille mineure, et sans pouvoir dire que le fait ait été judiciairement établi, car je n'ai pu me procurer la sentence, j'ai constaté que plusieurs témoins déclarèrent avoir vu le curé Letort frapper le cheval de la demoiselle Dubois et l'avoir entendu la traiter de sal....

Ailleurs c'étaient les marguilliers qui se querellaient avec le prêtre constitutionnel. Pendant tout le mois de février, le bourg de Legé fut en proie à l'agitation par suite d'une semblable cause. On ne s'entendait ni sur le récolement des ornements d'église, ni sur le lieu où ils devaient être déposés. Les municipaux prenaient fait et cause contre le curé et voulaient l'obliger à venir chaque dimanche chercher les ornements chez l'un des marguilliers. Non-seulement le district, mais le Département lui-même, s'occupa de cette affaire, qui se termina le 7 mars par un arrêté ordonnant de remettre au curé la garde de tous les objets concernant le culte<sup>3</sup>.

Il suffit de savoir que ce n'est pas à l'importance des affaires que se mesurent les passions des hommes, pour se faire une idée de l'irritation que des incidents de cette nature devaient entretenir dans les campagnes.

On serait parfois tenté de penser, quand on étudie l'histoire de ces temps, que l'Assemblée législative persévérerait dans sa lutte

<sup>1</sup> Délibération du district de Machecoul, du 4 mars 1792.

<sup>2</sup> Archives du greffe.

<sup>3</sup> Diverses délibérations du district.

contre les catholiques, par suite de l'ignorance où on la tenait de la véritable situation. Il est impossible malheureusement d'invoquer cette circonstance en sa faveur. Le 7 février 1792, un homme qui avait donné de nombreux gages à la Révolution, Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, en présentant à l'Assemblée un exposé sommaire de l'état du royaume, annonçait « qu'il y avait beaucoup d'émigrés de la classe que l'on nommait autrefois le tiers, et qu'on ne pouvait lui supposer aucune autre cause d'émigration, si ce n'est des inquiétudes religieuses <sup>1</sup>. »

Appelé à fournir ultérieurement un rapport plus détaillé, Cahier de Gerville en donna lecture dans la séance du 18 février. Il montra avec franchise que si, d'un côté, il y avait des fanatiques, de l'autre, il y avait des persécuteurs. A l'appui, il énuméra quelques-uns des traits d'arbitraire des administrations : « Dans tous les départements, concluait-il, la liberté des cultes a été plus ou moins violée; les administrations ont pris des arrêtés vexatoires que le roi ne peut s'empêcher de condamner comme contraires à la Constitution <sup>2</sup>. » Néanmoins il déclarait n'avoir « eu connaissance d'aucun prêtre puni par les tribunaux comme perturbateur du repos public, quoique certainement plusieurs aient subi des accusations <sup>3</sup>. » L'impression de ce rapport ne fut pas votée sans opposition; peut-être parce qu'il était vrai, il ne plut à personne, et il décida du renvoi de son auteur. Roland de la Platière, qui avait jadis séjourné à Nantes quelque temps, employé chez un armateur, avec le projet de passer aux Indes, succéda à Cahier de Gerville, au mois de mars 1792 <sup>4</sup>.

Le roi n'était plus rien; les ministres peu de chose; l'Assemblée était tout; et, fortes de son appui, les administrations pouvaient en

<sup>1</sup> Séance du 5 février 1792, *Moniteur* du 7, n° 38, p. 155.

<sup>2</sup> Séance du 18 février 1792, *Monit.* du 20, N° 51, p. 206.

<sup>3</sup> Je cite ce passage d'après M. Jager, t. III, p. 50, qui le donne comme textuellement extrait du rapport imprimé, que je n'ai pu me procurer. Ce passage n'est pas au *Moniteur*, qui ne contient, de même que l'*Histoire parlementaire* (t. XIII, p. 282), qu'une analyse du rapport de Cahier de Gerville.

<sup>4</sup> Voir la mention de la nomination. *Monit.*, du 24 mars 1792, art. *Variétés*.



paix pratiquer la doctrine du salut public, considérée comme la suprême loi.

Le 12 mars, un des capitaines de la garde nationale de Machecoul amène au Département M. Juguet, curé de la Marne<sup>1</sup>. Cette administration prend, le 22 mars, un nouvel arrêté portant que tout prêtre qui ne se présentera pas à l'appel de midi chaque jour, sera recherché et conduit par la force publique à la communauté de Saint-Clément<sup>2</sup>.

Pour remplacer M. Juguet, le district de Machecoul fait offrir aux habitants de la Marne les secours spirituels de M. Gremion, vicaire épiscopal. « Ils ont répondu, d'une voix unanime, porte un procès-verbal des premiers jours d'avril, que l'Assemblée nationale avait décrété la liberté des cultes et le choix des ministres; qu'ils refusaient absolument et qu'ils préféreraient le culte non salarié au salarié. » Le 29 avril, les communes de Saint-Jean-de-Corcoué et de la Limousinière, le 8 mai, celles de Fresnay et de Saint-Mars-de-Coutais, le 13 mai, la commune de Saint-Mesme, font, à la même proposition, une réponse analogue. A Saint-Mesme, le refus eut lieu à la suite d'une réunion où le scrutin se prononça par 33 voix contre 6; le 20 mai, les habitants de Saint-Mars-de-Coutais sont de nouveau réunis, et les secours spirituels de M. Gremion sont repoussés par 160 voix contre 2<sup>3</sup>.

Parmi les diverses délibérations des municipalités, prises en ces temps-là, et qui ont été conservées, les délibérations de la commune de Paulx méritent une mention spéciale; elles témoignent, chez les campagnards qui les ont rédigées, d'une intelligence politique que l'on aurait aujourd'hui de la peine à rencontrer au même degré dans beaucoup d'administrations de nos communes rurales, et elles montrent combien est fausse cette appréciation de Camille Desmoulins disant des Vendéens dans un moment d'*indulgence* : « Je ne conçois pas comment on peut condamner à mort

<sup>1</sup> Procès-verbal de capture.

<sup>2</sup> Registre du Directoire de Département, N° 6, f° 152. (Archiv. de la Préfect.)

<sup>3</sup> Diverses déclarations originales, ou consignées dans des délibérations du district de Machecoul.

sérieusement ces animaux à face humaine. On ne peut que leur courir sus, non pas comme dans une guerre, mais comme dans une chasse ; et quant à ceux qui sont faits prisonniers, dans la disette de vivres dont nous souffrons, ce qu'il y aurait de mieux à faire, serait de les échanger contre leurs bœufs du Poitou <sup>1</sup>. »

Voici pourtant comment délibéraient ces animaux à face humaine : le procureur de la commune commence par donner lecture de l'arrêté du 22 mars, obligeant les prêtres à prouver leur présence à Nantes, mais comme il est convaincu que les prêtres de la paroisse de Paulx n'ont à craindre aucune inculpation, il croit opportun d'adresser encore au district une pétition tendant à les conserver. « Ils ont, dit-il, prêché publiquement qu'on devait payer les impôts et qu'ils en donneraient eux-mêmes l'exemple. » Une pétition est ensuite rédigée ; elle porte que « les citoyens ont été douloureusement émus de l'arrêté du 22 mars, et qu'on donnât à la municipalité la commission odieuse de veiller à l'exécution d'un arrêté qui prive les paroissiens d'un pasteur et d'un vicaire auxquels ils sont attachés, et auxquels les décrets de l'Assemblée nationale donnent la liberté du culte religieux, surveillance qui, en gênant la conscience des officiers municipaux, leur attire l'animadversion des paroissiens. » Ils regrettent d'avoir perdu la confiance du Département, mais « ils attestent que la paix et la tranquillité ont toujours régné dans la paroisse pendant le séjour de leurs prêtres ; que si le mécontentement s'y introduit, il n'est occasionné que par l'enlèvement qu'on en veut faire ; que cet enlèvement amène le découragement, et qu'une paroisse de seize cents âmes, sans pasteur, a tout lieu de craindre de manquer de secours dans les choses spirituelles. » Signé : Fierabras, maire, Nicolas Pinson, Honoré Longepée, M. Chaillou, Jean Chariou, J. Jamet, P. Cornu, H. Bretaud, Jean Imber, Pierre Flipot, P. Dye, procureur de la commune. <sup>2</sup> — Le district, au lieu d'appuyer cette pétition si modé-

<sup>1</sup> *Histoire des Brissotins*, p. 72.

<sup>2</sup> Extrait des délibérations de la municipalité de Paulx, du 1<sup>er</sup> avril 1792. (Archives de la Préfect.)

rée auprès du Département, décida, le 3 avril, qu'il n'y avait pas lieu de délibérer.

On s'imaginait que le district, d'après cela, renonça à proposer un prêtre constitutionnel à la commune de Paulx; la proposition en fut faite cependant, et la municipalité répondit à cette offre par la lettre suivante : « Nous avons l'honneur de vous dire que nous désirerions beaucoup avoir un prêtre, s'il était conforme aux intentions des paroissiens; mais, dans le cas contraire, cela devient inutile, puisque la majeure partie ne l'adopterait pas; cela ne ferait, au contraire, qu'aigrir les esprits, qui sont déjà montés, à cause de la perte ou éloignement de nos prêtres. Nous ne pouvons accepter votre offre, de peur de mettre le trouble là où la tranquillité a régné jusqu'à ce jour. » Paulx, 20 avril 1792. Signé de plusieurs de ceux qui ont signé la précédente délibération, et en outre de J. Prineau, greffier.

En termes plus concis, les habitants de Saint-Etienne-de-Mermorte avaient répondu, le 25 mars : « Nous avons vécu jusqu'à ce jour dans la paix et sans troubler l'ordre, nous ne voulons d'autre pasteur que M. Rolland <sup>1</sup>. »

Etait-ce bien le moment de faire afficher à Nantes la lettre que le ministre de la justice venait d'envoyer aux tribunaux, relativement aux querelles religieuses, et dans laquelle se trouvaient ces paroles, que les gens les moins prévenus purent être tentés de regarder comme une cruelle ironie : « N'oubliez pas, Messieurs, que la déclaration des droits consacre la liberté des opinions, *même religieuses*, et que la manifestation pure et simple des pensées dans un Etat libre, doit être éternellement à l'abri de toute atteinte. Que l'erreur tranquille et paisible soit respectée, que les consciences jouissent de la liberté la plus entière, que les sentiments pervers mis en action soient seuls exposés aux rigueurs de la justice <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Déclarations et lettres. Arch. de la Préfect., fonds du district de Machecoul.

<sup>2</sup> *Archives curieuses de Nantes*, de Verger, t. v, p. 244. A cette lettre de Roland en était jointe une autre adressée aux départements, dans laquelle il leur rappelait que les traitements devaient être payés aux prêtres, selon les lois, et qu'il ne fallait pas leur donner d'inutiles motifs de plaintes. (*Monit.* du 16 avril 1792, N° 407 p. 439.)

Cette circulaire réveille le zèle des magistrats de l'ordre judiciaire, dont la tiédeur contrastait avec l'activité des fonctionnaires de l'ordre administratif. Treize habitants de Montbert-Geneston, accusés d'avoir pris part à des troubles qui s'étaient produits à l'occasion de l'élection du maire, et d'avoir insulté le curé Courjault, sont mis en état d'arrestation le 11 mai; leur affaire est instruite au tribunal du district de Machecoul; j'ai eu occasion d'en dire déjà quelques mots; le 13 janvier 1793, les prévenus n'étaient pas encore jugés; à partir de cette date, je les ai perdus de vue<sup>1</sup>.

Ainsi qu'on l'avait fait pour les autres paroisses, dépourvues de prêtres constitutionnels, on propose à celle de Touvois les secours religieux du zélé vicaire épiscopal, M. Gremion; les habitants, réunis dans leur église, et mis en demeure de se prononcer, se récrient en disant qu'ils ne veulent que leur ancien prêtre, et ils chassent à coups de pierre la municipalité, qui avait consenti à se charger du message<sup>2</sup>.

La France entière souffrait alors du conflit des deux cultes, mais il faut reconnaître que le Département de la Loire-Inférieure s'était distingué entre tous les autres par le caractère acerbe de ses mesures contre les prêtres non conformistes. Au nombre des quarante-deux arrêtés, de diverses administrations, que Roland signala dans un rapport, présenté à l'Assemblée, le 23 avril, arrêtés qui avaient, en général, pour bases : l'injonction aux prêtres non assermentés de quitter les paroisses qu'ils desservaient précédemment, l'ordre de s'en éloigner à telle distance dans un temps donné, la désignation de résidence dans une même ville, avec ordre de les surveiller, le ministre mentionna d'une manière particulière celui pris par le département de la Loire-Inférieure, qui les assujettit à se réunir à Nantes, et à se trouver tous les jours, à midi, à un appel nominal, sous peine de suppression de leur traitement.

<sup>1</sup> Mémoire en leur faveur, signé de M. Bousseau, avoué, le 13 janvier 1793, dans lequel on se plaint qu'il n'y ait d'autres témoins que les dénonciateurs; diverses requêtes émanant d'eux; dépositions, etc. (Papiers du tribunal du district de Machecoul, archives du greffe.)

<sup>2</sup> Lettre de la municipalité de Touvois, du 13 mai 1792.

« Il paraît, ajoutait Roland, que dans ce département presque tous les prêtres sont réfractaires ; que leur ascendant est considérable ; que la circonstance des pâques peut l'avoir augmenté, et que l'idée dans ce moment de demeurer sans prêtres, si ceux-là leur étaient enlevés, a effrayé les habitants. »

Ces résistances, dont le ministre de l'intérieur étale le récit, le feront-elles du moins réfléchir sur le caractère de la tâche qui lui incombe ? Nullement, et ce n'est point une conciliation qu'il laisse entrevoir. Après avoir rappelé que son prédécesseur, Cahier de Gerville, projetait une proclamation pour casser tous les arrêtés illégaux des départements, ils se borne à ajouter : « Nul doute, Messieurs, que la rigueur de la loi n'exige du ministre chargé de la faire exécuter, d'anéantir tout acte qu'elle réproouve ; *nul doute aussi que l'application rigoureuse de ce principe ne puisse, dans un temps de crise, compromettre le salut public....* Mais, placé entre l'obligation de me conformer au texte de la loi, et le devoir non moins sacré de ne rien faire qui puisse plonger la France dans de nouveaux malheurs, j'ai dû commencer par remonter aux départements les vices de leurs arrêtés, la nécessité où je serais de les frapper, et le bien qu'ils feraient s'ils les retiraient eux-mêmes <sup>1</sup>. » Paroles purement comminatoires, dont le département de la Loire-Inférieure ne paraît point avoir eu la tentation de tenir le moindre compte.

Ce fut à la suite de la lecture de ce rapport que Merlin s'écria qu'il fallait que tous les prêtres perturbateurs fussent chargés sur des vaisseaux et envoyés en Amérique, et que Vergniaud demanda que l'examen de la question de leur déportation fût renvoyé à un comité. « Vous-mêmes, dit ce dernier à ses collègues par un mouvement involontaire, vous avez été entraînés à applaudir à ces mesures extraordinaires, parce que vous avez reconnu que le salut public y est attaché ; il est temps de faire cesser cette confusion anarchique ; il est temps de déclarer la guerre à vos ennemis, puisqu'ils vous la déclarent, et de la leur déclarer au nom de la loi <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> *Moniteur* du 24 avril 1792, N° 115, p. 473.

<sup>2</sup> Même séance du 24 avril 1792.

Le rapporteur qui fut nommé était un député de la Loire-Inférieure, M. Français, de Nantes, lettré si fort épris des fleurs de rhétorique, qu'à la suite d'un discours qu'il prononça sous un autre régime, dans une question d'impôt, on le surnomma l'*Anacréon de la fiscalité*. Ce fait nous explique comment, dans le rapport sur la déportation des prêtres, il put écrire des prosopopées comme celles-ci : « ... Un penchant plus analogue à vos sentiments vous appelle-t-il en Italie? Voulez-vous aller respirer l'air du mont Aventin? Le vaisseau de la patrie est prêt. Déjà, j'entends sur le rivage les cris impatients des matelots... Vous irez, comme Télémaque, chercher votre père sur les mers; mais vous n'aurez pas à craindre les écueils de Sicile, ni les séductions d'une Eucharis. » Puis les mains pleines de bouquets, le rapporteur développa les avantages de la déportation. « Qu'on apporte ici le réchaud de Scévola, disait-il en terminant, et, les mains tendues sur le brasier, nous prouverons qu'il n'est sorte de tourments qui puisse faire froncer le sourcil de celui que l'amour de la patrie élève au-dessus de l'humanité <sup>1</sup>. »

Si curieux que soit cet échantillon de style parlementaire, le rapport de Français, de Nantes, contient une phrase plus digne encore d'être recueillie par moi, car elle me rassure complètement sur le résultat de mes recherches qui, à mon grand étonnement, ne m'avaient fourni aucune décision judiciaire condamnant un prêtre non assermenté. « Il est connu de tout le monde, dit Français, qu'un grand nombre de dissidents, depuis trente mois, ont écrit, prêché, et affiché la contre-révolution, fanatisé et divisé les villages, et que, *pas un seul n'ayant été puni*, le mal a été et ira toujours en croissant <sup>2</sup>. » Ainsi, rien n'est mieux établi, on emprisonnait les prêtres, mais on reculait devant la difficulté de motiver les jugements qui les auraient condamnés.

La discussion ne fut sérieusement engagée sur le rapport de

<sup>1</sup> *Moniteur* du 6 mai 1792, N° 127, p. 525. Sous le règne de Napoléon, M. Français devint comte; au réchaud de Scévola, il substitua la cassolette d'encens du parfait fonctionnaire.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 524.

Français que le 16 mai 1792, par un discours de Lecointre-Puyraveaux, concluant à la déportation. L'orateur y déclara que : « tout prêtre non assermenté est contre-révolutionnaire, à moins qu'il ne soit un imbécile... ; et que la présence des prêtres non assermentés, lors même qu'ils ne font rien, est dangereuse ; car ils ont toujours un extérieur de morale et de vertu chrétienne qui leur fait des partisans <sup>1</sup>. » Vergniaud mit aussi une grande ardeur à démontrer la légitimité de la peine de la déportation ; toutefois, il proposait une mesure propre à la rendre moins odieuse, c'était de continuer leur pension aux prêtres qui consentiraient à s'expatrier volontairement <sup>2</sup>. Quelques voix s'étant élevées pour demander ce qu'on faisait, en tout cela, du principe de la liberté des cultes, ce fut un prêtre, nommé Ichon, qui se chargea de leur répondre. Selon cet apostat, il était impossible de permettre aux prêtres non sermentés le libre exercice de leur culte, et d'abandonner le choix des ministres aux populations. « *Je réponds, dit-il, que ce serait ici faire une fausse application du grand principe de la liberté des cultes. Ce n'est point exercer un culte que d'offrir des vœux, faire des offrandes à l'Éternel pour obtenir le renversement des lois d'un grand empire..... Je réponds qu'on ne peut honorer du nom de culte les actes prétendus religieux de quelques forcenés qui ne s'éloignent des temples fréquentés que dans l'intention perfide d'égarer le peuple pour le porter à l'insurrection* <sup>3</sup>. »

Gohier essaya vainement de faire mettre dans la loi que l'on n'imposait pas aux prêtres le serment civique, « mais un serment d'afféance, c'est-à-dire un simple serment d'obéissance aux lois. » Si légère que serait une pareille adhésion, il la croyait suffisante pour amoindrir l'influence des prêtres, car « les gens les moins éclairés se défieront des discours d'un prêtre, s'ils voient que ses conseils sont en opposition avec son serment ; l'hypocrisie révolte même les plus crédules, en sorte qu'un prêtre qui aura prêté le

<sup>1</sup> *Moniteur* du 17 mai 1792, N° 138, p. 572.

<sup>2</sup> *Ibid.* du 18 mai, N° 139, p. 574.

<sup>3</sup> *Ibid.* du 25 mai 1792, N° 146, p. 606.

serment se trouvera par là même dans l'impuissance de nuire <sup>1</sup>. » C'était reprendre en sous-œuvre la proposition de Grégoire, dont j'ai déjà parlé, et qui était aussi contraire à la dignité du clergé qu'aux vœux de l'Assemblée.

Une autre proposition, tendant à remettre aux tribunaux le soin de désigner les prêtres à déporter, fut également repoussée <sup>2</sup>, et, de cette discussion, sortit le décret du 27 mai, qui se résumait dans le droit accordé à vingt citoyens actifs de provoquer la déportation d'un prêtre, après l'accomplissement de quelques formalités purement administratives. Dans le cas où un ecclésiastique aurait excité des troubles par des actes extérieurs, la dénonciation d'un seul citoyen actif était suffisante <sup>3</sup>.

Cette loi ne fut point sanctionnée par le Roi ; usant de sa prérogative, la veille du 20 juin, Louis XVI fit connaître à l'Assemblée « qu'il avait apposé la formule constitutionnelle : *Le Roi examinera*, sur le décret du 27 mai 1792 <sup>4</sup>. » On connaît les conséquences de ce veto royal : l'émeute du 20 juin fut la première étape du douloureux voyage dont le 21 janvier devait être la dernière.

Le veto de Louis XVI n'empêcha point les membres du Département de la Loire-Inférieure de se faire une arme du décret du 27 mai.

C'est, paraît-il, une loi fatale des révolutions que le peuple soulevé ait besoin de haïr quelqu'un ; celui de Paris haïssait le Roi et la Reine ; la populace de Nantes en voulait surtout aux prêtres. Le 2 juin 1792, des troubles éclatent à Saint-Joachim, près Montoir ; troubles motivés par le dessèchement de la Tourbière, dit Melinet <sup>5</sup>. On en accusa les prêtres non assermentés. Une pétition, — ce moyen-là réussissait toujours, — est signée pour provoquer leur

<sup>1</sup> *Ibid.* du 26 mai 1792, N° 147, p. 608.

<sup>2</sup> Discours de Guadet, *Moniteur*, N° 147, p. 608.

<sup>3</sup> Voyez ce décret, *Moniteur* du 4 juin, N° 156, p. 647.

<sup>4</sup> *Moniteur* du 20 juin 1792, N° 172, p. 716.

<sup>5</sup> *La Commune et la Milice de Nantes*, t. vi, p. 385. Dans une proclamation du 18 juin 1792, le Département reconnaît l'existence de ce règlement sur la *Brière*, en disant qu'il n'a pu être que le prétexte de l'insurrection. Registre du Département, N° 7, r° 98.



détention. Les corps administratifs réunis délibèrent, en quelque sorte, sous la pression de l'émeute. Partagés entre le sentiment d'humanité qui les dissuade de livrer les prêtres à ceux qui les demandent, et le désir de céder en quelque chose aux passions de la rue, les administrateurs prennent un arrêté basé sur cette considération que le décret du 27 mai autorise la déportation des prêtres sur la dénonciation de vingt citoyens actifs, « et qu'ici un bien plus grand nombre s'est réuni pour demander leur détention, » et ils décident que tous les ecclésiastiques non assermentés, actuellement réunis au chef-lieu du département, seront tenus de se retirer dans la maison dite de Saint-Clément et autres qui leur seront indiquées en cas d'insuffisance <sup>1</sup>. » Le lendemain, la multitude, qui n'avait cessé de pousser les cris de : *Mort aux prêtres!* « demandait avec opiniâtreté qu'on abandonnât les prêtres perturbateurs et sanguinaires à la merci des patriotes <sup>2</sup>. »

L'émeute de Saint-Joachim avait eu une certaine gravité : deux dragons et l'un des rebelles avaient été tués ; mais, dès le 5 juin, les préparatifs militaires ordonnés pour la combattre étaient contremandés. On n'en persista pas moins dans la résolution d'incarcérer tous les prêtres à la maison de Saint-Clément. Le nombre de ceux qui se trouvaient alors en surveillance à Nantes était d'environ quatre cents, et, pour justifier cette mesure, on invoquait l'intérêt de leur propre sûreté <sup>3</sup>.

Pour peu que l'on soit tenté de croire à la sincérité d'un tel sentiment de bienveillance, on est promptement désabusé par la lecture de la proclamation du 18 juin, où les prêtres insermentés sont de nouveau offerts en pâture aux passions populaires. Le souvenir des scènes qui se sont produites à Nantes à l'occasion de l'émeute de Saint-Joachim est encore tout récent, et le Département dit, dans sa proclamation : « ..... que, déguisés au milieu d'eux, (des insurgés), et sous les mêmes habits, les prêtres les avaient exhortés

<sup>1</sup> Arrêté du 4 juin 1792. Registre du Directoire de Département, N° 7, f° 73. (Arch. de la Préfect.)

<sup>2</sup> Même registre, f° 75, et Mellinet, t. vi, p. 389.

<sup>3</sup> *Ibid.*

à la révolte, en leur promettant la gloire et la récompense des martyrs. Plusieurs de ces prêtres ont été nommés et sont connus <sup>1</sup>. » N'ayant point à ma disposition les mêmes moyens d'information que le Département, je n'ai pu retrouver les noms de ces prêtres ; mais je ne suis pas sans quelques raisons de douter de l'infaillibilité de l'affirmation du Département, quand je lis dans une lettre adressée au procureur-syndic de cette administration, le 27 juin 1792 : « J'ose croire que si ces zélés militaires étaient autorisés à faire nuitamment leurs recherches, ils ne tarderaient pas à vous conduire quelques-uns des auteurs des troubles que nous éprouvons <sup>2</sup>. » En d'autres termes, le Département avait des soupçons plus ou moins fondés, mais la certitude lui manquait.

Au point où les choses sont arrivées, rien ne peut désormais soustraire le clergé au sort qu'on lui prépare. L'Assemblée législative, tout entière à sa lutte contre la royauté, ne s'inquiète plus de savoir si les administrations usurpent une portion de son pouvoir souverain, pourvu qu'elles marchent dans la voie révolutionnaire. Aussi, le 2 juillet, le district de Machecoul prend un arrêté ayant pour objet de « déclarer dans la classe des Français émigrés tous les prêtres non sermentés de ce ressort qui ne sont pas au chef-lieu, et de nommer un commissaire pour séquestrer leurs biens mobiliers et immobiliers <sup>3</sup>. »

En présence d'un pareil excès, on est tout étonné de voir la même administration répondre à la municipalité et aux notables de Fresnay, venant demander leur curé non assermenté, « que tout en reconnaissant qu'on n'a aucun reproche à faire à M. Loyseau, sinon le serment, le district ne croit pas devoir accéder à leur vœu, parce qu'une pareille demande exaucée en provoquerait

<sup>1</sup> Registre déjà cité, f° 98.

<sup>2</sup> Lettre du procureur-syndic du district de Machecoul. — M. Guépin, dans son *Histoire de Nantes*, in-8°, p. 437, dit que l'on saisit à Montoir quatorze prisonniers, dont un prêtre portant une cocarde blanche, mais il ne cite aucune autorité. Le registre du district de Savenay se rapportant à cette date n'a point été conservé.

<sup>3</sup> Arrêté du district de Machecoul du 2 juillet 1792. (Arch. de la Préfect.) Les décrets relatifs aux émigrés visés ici sont ceux des 9 février et 30 mars 1792. (Voyez Répert. de Dalloz, t. xx, p. 420.)

d'autres<sup>1</sup>. » Cet aveu est bon à recueillir ; on refusait à des habitants paisibles de leur rendre un prêtre sans reproche, de peur de créer un précédent fâcheux !

Cependant les prêtres du département continuaient d'être détenus à Nantes, et leur présence en cette ville pouvait encore laisser apercevoir aux optimistes quelques lueurs d'espérance de les voir retourner dans leurs paroisses. Cet espoir fut de courte durée ; survint le 10 août, et l'Assemblée législative, n'ayant plus à compter, même pour la forme, comme naguère, avec le *veto* royal, accueillit favorablement la proposition faite par Lequinio, le 17 août, de préparer un décret sur la déportation des prêtres. Le 26, ce décret était rendu<sup>2</sup>. Il portait en substance que les prêtres devaient sortir, sous huitaine, des limites du district et du département de leur résidence, et, sous quinzaine, du royaume. Après ce délai, ceux qui n'avaient pas rempli les premières formalités de leur départ, devaient être saisis et déportés à la Guyane française. Une exception avait été introduite dans la loi en faveur des infirmes et des sexagénaires. (Art. 8.)

La mer offrant aux administrations des provinces de l'Ouest une voie facile de communication avec l'étranger, on dirigea sur le port de Nantes le clergé réfractaire de plusieurs départements<sup>3</sup>, et le paysan, demeuré fidèle au catholicisme, en voyant passer ces longs convois de prêtres respectables, forcés par la persécution de quitter leur pays, put apercevoir clairement qu'il n'avait plus qu'à choisir entre l'apostasie et la résistance armée.

Dans plusieurs villes, la populace eut, à l'égard des prêtres, une attitude menaçante. Le procès-verbal de la séance tenue le 1<sup>er</sup> septembre par le Département de la Loire-Inférieure, porte que le château de Nantes est le seul lieu où l'on puisse déposer en

<sup>1</sup> Pétition de la municipalité et des notables de Fresnay, du 18 juillet 1792. — Délibération du district de Machecoul, du 26 du même mois. (Arch. de la Préf.)

<sup>2</sup> Voir : Pressensé, *l'Église et la Révolution française*, p. 242 ; *Moniteur* du 28 août, N° 241, p. 1020.

<sup>3</sup> Cent soixante prêtres de la Sarthe et trois cents de Maine-et-Loire furent amenés à Nantes pour être embarqués. (Registre du Conseil de Département, séances du 29 août et 1<sup>er</sup> septembre 1792, f° 47 et 52. Arch. de la Préf.)

sûreté des prêtres non assermentés, et qu'il est déjà presque rempli de ceux de la Loire-Inférieure <sup>1</sup>. Le 6 septembre, invitation est donnée aux chefs de la force armée de doubler les patrouilles de ce même château, et de veiller à la sûreté des prisons <sup>2</sup>. Le lendemain, 7, le Département fait notifier aux prêtres le décret du 26 août ; le 9, un marché est passé avec plusieurs capitaines pour conduire en Espagne les ecclésiastiques qui ne peuvent invoquer l'exception fondée sur leur âge ou leurs infirmités <sup>3</sup>. Les autres furent répartis en différentes maisons et vécurent misérablement jusqu'au jour où Carrier dépeupla les prisons.

D'après la statistique de M. l'abbé Cahour, quinze prêtres du district de Machecoul auraient été déportés en Espagne à ce moment ; mais ce chiffre n'est point limitatif et ne repose que sur une énumération à laquelle il ne m'a pas été donné de pouvoir ajouter un seul nom. Les renseignements sur le clergé font presque entièrement défaut à partir de ce moment ; plusieurs livres d'érou ont été perdus, et il serait presque impossible de dresser un état exact des prêtres demeurés cachés dans les diverses paroisses du district. Ce qui tendrait à faire croire que leur nombre fut peu considérable, c'est que les noms de trois ou quatre prêtres du pays seulement se trouvent mentionnés dans les volumineuses correspondances des comités royalistes des premiers temps de l'insurrection, durant une période où ils pouvaient parcourir librement le pays occupé par les royalistes. En revanche, je puis affirmer avec certitude que le culte constitutionnel ne fut point établi dans d'autres paroisses que celles dont j'ai donné le tableau. Le 30 septembre et le 8 octobre, le district repoussa deux pétitions, l'une de la municipalité de Saint-Mars-de-Coutais, l'autre de la municipalité de Geneston, tendant à obtenir des prêtres assermentés <sup>4</sup>. On donna pour raison qu'il y

<sup>1</sup> Registre des procès-verbaux des séances permanentes du Département, f° 51.

<sup>2</sup> Registre du Conseil de Département, f° 55.

<sup>3</sup> Registre du Conseil de Département, f° 59 et 61. — Acte de la notification fut donné par M. Hervé pour les prêtres du séminaire et par M. Davaud pour ceux du château.

<sup>4</sup> Délibération du district de Machecoul. (Arch. de la Préfect.)

avait lieu de surseoir à toute nomination jusqu'à l'achèvement du travail sur la nouvelle circonscription des paroisses. En réalité, les sujets manquaient, ou ceux qui se présentaient étaient d'une telle indignité, que leur nomination n'eût fait qu'augmenter l'agitation des esprits <sup>1</sup>. Du reste, le règne des prêtres assermentés touchait à sa fin dans le district de Machecoul. Quand l'insurrection éclatera, la plupart d'entre eux en seront les premières victimes ; et ceux qui n'auront pas changé de rôle, comme Villers devenu conventionnel, comme Musset appelé à la présidence du district de Machecoul, seront réduits, comme les prêtres fidèles, à mener une vie errante, à moins qu'ils ne consentent à faire oublier leur caractère sacré par de nouvelles apostasies et une exaltation révolutionnaire, devant lesquelles ne reculèrent aucun des deux prêtres que je viens de nommer.

ALFRED LALLIÉ.

<sup>1</sup> Au mois d'août, notamment, le procureur du district écrivait que le candidat qui s'offrait pour la cure de Sainte-Pazanne « avait donné dans ce bourg des preuves de la plus grande inconduite. » (Lettre originale. Arch. de la Préfect.)

## LA SERVANTE D'UN SOLDAT DE BONCHAMPS.

---

Molière disait : « Je prends mon bien où je le trouve. » Qui nous reprochera d'avoir fait comme Molière ? Ces pages , si vendéennes , que nous prenons dans le rapport de M. le comte de Falloux sur les prix de vertu, ne nous revenaient-elles pas de droit?... On sera heureux , plus tard , de posséder ce *diamant* , enchâssé dans la *Revue* , alors que les feuilles quotidiennes, qui l'ont recueilli tout d'abord , auront subi leur destinée : *ludibria ventis*. — Un *diamant*? — Le mot n'est pas de nous, mais d'un assez bon juge : « Telle que M. de Falloux l'a dessinée et peinte , a dit M. Louis Veillot, dans *l'Univers*, la figure d'Anastasie Gaudin restera en face de celle de son vieux et noble maître, comme l'un des tableaux les plus achevés qu'ait tracés la littérature française. Cette page survivra à beaucoup de gros volumes et ne périra pas. Elle est pleine et resplendissante des plus belles lueurs de l'âme humaine; elle a, dans ses dimensions comme dans son éclat , toutes les valeurs du diamant. »

*Note de la Rédaction.*

Lorsque le voyageur le plus indifférent à nos révolutions parcourt les rives de la Loire limitrophes de l'Anjou et de la Bretagne, tout l'invite à s'arrêter dans la petite ville de Saint-Florent-le-Vieil : la beauté du paysage, la grandeur des souvenirs historiques, la majesté pathétique d'un monument, chef-d'œuvre du sculpteur David. Ce monument, dû à un ciseau républicain, est destiné cependant à honorer la tombe, à perpétuer la mémoire d'un des généraux de la Vendée. C'est que Bonchamps était un de ces caractères que respectent et qu'admirent tous les hommes animés eux-mêmes de convictions sincères, c'est que mourant il a poussé un de ces

cris qui retentissent dans la postérité — que n'a-t-il retenti naguère au-delà de l'Atlantique ! — « Grâce aux prisonniers, Bonchamps » l'ordonne ! » et cette dernière parole du héros est la seule inscription de sa tombe.

Tout près de l'église de Saint-Florent, qui renferme cet illustre tombeau, vivait et mourut un soldat qui avait suivi Bonchamps dans vingt-deux combats, qui l'avait soutenu dans ses bras mortellement blessé, et qui, s'élançant après avoir reçu son dernier soupir, avait porté au dehors l'ordre sublime de son général, et l'avait fait entendre partout avec ce même sentiment d'ardeur généreuse qui l'avait inspiré. En 1815, la Restauration avait donné à Lebrun une charge d'huissier peu lucrative dans cette contrée, et une pension de 300 francs sur le ministère de la guerre. Quelque modique que fût cette petite rente, M. Lebrun ne l'avait pas sollicitée, il fut même étonné de recevoir une pension un peu supérieure à celle de plusieurs autres capitaines de paroisse. Un de ses camarades avait été oublié ; Lebrun écrivit aussitôt au ministre de la guerre, le priant avec instance de lui retrancher 400 francs et de les reporter sur la tête de son ancien compagnon beaucoup plus âgé que lui. Le ministre s'y refusa. M. Lebrun ne murmura point, mais prit aussitôt le parti de les donner lui-même, et les versait chaque année avec une joyeuse exactitude. En 1830, la gêne de la famille Lebrun fut cruellement aggravée : M. Lebrun n'avait pas prêté serment au nouveau pouvoir. Il s'était privé ainsi du même coup de sa charge d'huissier, de sa pension, et, ce qui lui fut peut-être le plus pénible, du bonheur d'assister son vieux compagnon d'armes. Il se trouvait dès lors presque dénué de toutes ressources, chargé de l'éducation de onze enfants. Il avait pour unique servante Anastasie Gaudin. Elle ne voulut point se séparer de cette noble détresse, et lorsque, au bout de quelque années, M. Lebrun eut encore la douleur de perdre sa pieuse et courageuse femme, Anastasie Gaudin se consacra plus entièrement que jamais à toute la famille. Chacun des nombreux enfants a reçu de cette brave fille tous les soins de la tendresse maternelle, et chacun commença dès lors à l'honorer et à l'aimer comme sa propre mère. Puis, quand les

années s'appesantirent sur la tête de M. Lebrun, elle redoubla de dévouement, de vigilance, et souvent se refusait à toucher ses modestes gages, toujours fixés à soixante francs, comme ils l'avaient été au premier jour de son entrée dans la maison. A mesure que les enfants de M. Lebrun avaient grandi, ils avaient pourvu à leur propre existence, tous d'une façon très-honorable, mais modeste. Plusieurs offrirent à leur père de le recevoir dans leur ménage à Angers ou à Nantes, mais il fallait s'éloigner du tombeau de Bonchamps, près duquel il allait s'agenouiller soir et matin ; il fallait perdre de vue cette maison de pêcheurs sur les bords de la Loire, où il avait recueilli le dernier vœu de son général. M. Lebrun préféra demeurer à Saint-Florent en redoublant de privations toujours partagées et toujours adoucies par la sollicitude d'Anastasie Gaudin. A son insu même, elle faisait entrer dans l'humble ménage le fruit de ses travaux personnels. Un jour M. Lebrun avait exprimé le très-vif regret de ne pouvoir garder quelques mois près de lui un de ses petits-enfants qui était son filleul. Anastasie Gaudin lui persuada que la dépense quotidienne n'en serait point augmentée, et qu'il pouvait en toute sûreté s'accorder cette jouissance paternelle. C'est qu'à cette époque elle était propriétaire d'une centaine de francs amassés en filant assidûment, durant de longs hivers, avec cette adresse particulière aux femmes de l'Ouest, et qui figure déjà dans l'histoire de la Bretagne pour la rançon de du Guesclin. Anastasie Gaudin réservait cette petite somme pour le cas de quelque maladie imprévue de son maître ; la santé florissante de M. Lebrun la rassurant, elle consacra à la joie ce que la souffrance n'avait pas réclamé. Les économies de la pauvre servante donnèrent quatre ou cinq mois de bonheur au vieil aïeul, qui répétait sans cesse à ses amis : « Anastasie est une ménagère si habile que j'ai pu garder mon petit-fils tout ce temps, sans que ma pauvre bourse s'en soit aperçue ; son industrie fait vraiment des tours de force. » Le bon vieillard ne se trompait que d'un mot ; ce n'était pas l'industrie qui avait fait le miracle, c'était l'affection.

Ainsi vécut M. Lebrun durant de longues années, également inébranlable dans sa foi politique et dans une modération bienveil-



lante. Il savait honorer tout ce qui conservait un caractère honorable ; il fut honoré lui-même durant toute sa carrière par les hommes les plus distingués de tous les partis. Personne non plus ne sépara de cette estime la pauvre servante que vous couronnez aujourd'hui. A ses moments de repos et pour toute distraction, elle filait au coin d'une cheminée, la plupart du temps sans feu, tandis que son maître, assis sur une chaise de paille dans l'embrasure d'une fenêtre au niveau de la rue, lisait quelque livre de piété, ou, en évitant de se nommer lui-même, causait avec ses amis des anciennes campagnes de la Vendée, et personne ne pouvait contempler sans émotion ce tableau du dévouement veillant en silence sur la fidélité.

M. Lebrun avait atteint sa quatre-vingt-neuvième année, et Anastasie Gaudin se flattait de le conserver encore de longs jours, car Dieu permet, grâce lui en soit rendue, qu'au milieu des plus poignantes inquiétudes, de douces illusions se mêlent toujours à la triste prévoyance, et le cœur de l'homme espère plus longtemps que sa raison. Cependant, le 12 février 1866, au moment où, avant le jour, il se levait pour aller, comme à l'ordinaire, commencer sa journée dans l'église de Saint-Florent, il fut saisi d'un soudain évanouissement et s'éteignit sans agonie en quelques heures. Il mourut entouré de la vénération de tous ceux qui avaient été témoins de son courage toujours calme, de sa résignation toujours douce, de sa sérénité toujours égale, quelle que fût la carrière ou l'opinion sur laquelle il eût à s'exprimer. Une telle mémoire ne pouvait manquer de protéger aussi l'humble servante près de l'Académie, qui donne elle-même un utile exemple, l'exemple de cette haute impartialité, également éloignée de la passion politique exaltant outre mesure ce qui la flatte et des préjugés mesquins dénigrant ce qui ne flatte pas la victoire ou la fortune du moment.

Cte A. DE FALLOUX,  
de l'Académie française.

---

# A BREBIS TONDUE DIEU MESURE LE VENT

---

## PROVERBE.

---

*La scène se passe en Bretagne, dans une maison de campagne, à peu de distance d'une petite ville de garnison de cavalerie. Le théâtre représente un salon. Au fond, une porte ouvrant à deux vantaux sur un parc; deux portes latérales.*

---

### Personnages :

M<sup>re</sup> DERVIEUX.

M. DERVIEUX.

M<sup>lle</sup> Emilie DERVIEUX, leur fille, dix-huit ans.

M<sup>lle</sup> Alice O'BRIEN, dix-huit ans.

M. DE SAINT-BILY, trente-cinq ans.

M. DES MARAIS, capitaine de cuirassiers, vingt-huit ans.

M. HERMANN, colonel de cuirassiers.

HERMANCE, femme de chambre.

### Personnages muets :

M<sup>re</sup> HERMANN, et deux officiers de cuirassiers.

---

## SCÈNE I.

M. ET M<sup>re</sup> DERVIEUX.

M. DERVIEUX. — Eh bien ! Madame, comment avez-vous passé votre journée d'hier ? Il faut avouer qu'elle a été complète. Mes pauvres chevaux doivent être bien fatigués ! Partie à une heure de l'après-midi avec Émilie et M<sup>lle</sup> Alice, il était plus de minuit quand vous êtes rentrées. J'en suis certain, car j'ai regardé à ma pendule, quand le bruit de la grille d'entrée et celui de la calèche m'ont réveillé en sursaut.

**M<sup>me</sup> DERVIEUX.** — Je vous assure, mon ami, que nous avons passé une journée charmante. D'abord, il faisait le plus beau temps possible : un soleil radieux tempéré par une légère brise, pas de poussière, pas de boue, un temps à souhait pour les courses et le délicieux tournoi donné par MM. les officiers de cuirassiers. Nous sommes arrivées fort à propos, juste au commencement de la fête. Trois places nous avaient été réservées dans la grande tribune, et au premier rang. J'étais même assise auprès de M<sup>me</sup> la sous-préfète, qui a voulu absolument avoir Émilie à sa gauche, tandis que M<sup>me</sup> Hermann, la femme du colonel, s'est emparée d'Alice, pour laquelle elle a montré la plus parfaite bienveillance. Enfin, ce charmant capitaine des Marais, que vous connaissez, attendait notre arrivée, et c'est lui qui nous a galamment conduites aux places qui nous étaient réservées.

**M. DERVIEUX.** — Très-bien, je commence à comprendre. Mais enfin ces courses, qui ne me semblent pas, quoi qu'on en dise, un bien puissant encouragement à l'agriculture, n'ont pu se prolonger au-delà du coucher du soleil. Je suppose qu'on ne les a pas continuées aux flambeaux. Cela ne suffit donc pas pour m'expliquer une absence prolongée si tard.

**M<sup>me</sup> DERVIEUX.** — Ignorez-vous donc que les courses et le tournoi n'étaient que le commencement de la fête. Je croyais que vous en connaissiez mieux le programme. Le capitaine des Marais nous en avait parlé fort au long, ce me semble, en dînant ici avant-hier. Ne saviez-vous donc pas que messieurs les officiers de cuirassiers, pour reconnaître les politesses qu'ils ont reçues depuis qu'ils occupent la garnison, offraient aux dames, à l'issue des courses et du tournoi, un dîner, — car ce lunch magnifique méritait bien ce nom, — sous une tente militaire, dressée par leurs soins au milieu de l'hippodrome, et, à la suite, un véritable concert, exécuté par l'excellente musique du régiment.

**M. DERVIEUX.** — Vous m'en direz tant, ma chère amie, que je finirai par comprendre l'emploi de votre après-midi, et même de votre soirée. Vous savez, du reste, que je ne suis pas un trouble-fête. J'aime à voir les autres s'amuser, et pourvu qu'on me laisse à mon agriculture, — à mes essais de drainage.....

M<sup>me</sup> DERVIEUX, *l'interrompant*. — Je vous en prie, laissons-là pour le moment votre agriculture et surtout votre drainage..... (Après un moment de silence, pendant lequel elle semble se recueillir.) Prêtez-moi, mon ami, un moment d'attention. Je vous ai déjà parlé plusieurs fois de mes projets concernant notre fille. Eh bien ! je crois avoir fait, ces temps-ci, et même hier, quelques progrès, quelques pas vers le but que je me propose. Mais reprenons la chose de plus haut. Il faut remettre souvent sous vos yeux ce plan tout entier, auquel vous ne me semblez pas attacher assez d'importance, à la réalisation duquel vous n'apportez aucune ardeur, et dont la réussite serait bien compromise, si j'avais besoin de votre concours pour en assurer le succès.

M. DERVIEUX. — Vous voilà bien, ma chère amie ! Vous voulez tout faire, vous croyez tout prévoir. Oui, rien n'échappe à votre sagacité. Ah ! que l'État serait bien gouverné, s'il dépendait de votre pouvoir personnel..... sans contrôle.

M<sup>me</sup> DERVIEUX, *impatiente*. — Écoutez-moi, je vous en supplie. Émilie, notre fille unique, a dix-huit ans. Elle est destinée à recueillir une fortune que l'on peut dire considérable pour ce pays. Les cinquante mille écus de dot que nous comptons lui donner, en font le point de mire des jeunes gens les mieux posés de la contrée. Spirituelle et vive, ses grâces personnelles ne peuvent que rehausser sa valeur. Aussi la vois-je avec plaisir l'objet des soins les plus empressés. J'ai du plaisir à vous le dire, elle était hier la reine de la fête !

M. DERVIEUX. — Vous lui ferez tourner la tête avec vos courses, vos tournois et vos lunch, sous des tentes militaires. Je crois m'apercevoir qu'elle prend un goût bien vif pour tous ces plaisirs. Vous lui donnez aussi des toilettes excentriques : vous la *benoîtonisez*.

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Fiez-vous à moi, mon ami, fiez-vous à moi. Rien ne m'échappe ; j'ai le coup d'œil sûr et je me sens autant d'expérience qu'une mère anglaise qui marierait sa neuvième ou dixième fille.

M. DERVIEUX. — Ah ! oui ! dans ce pays-là elles n'ont point de

dot. On les épouse pour leurs *autres qualités*, et c'est à elles naturellement qu'il appartient de les faire valoir.

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Faites-moi grâce de vos digressions, je vous en conjure. — Je vous disais donc que notre fille Émilie était hier la reine de la soirée. Sa toilette, simple, quoi que vous disiez, mais d'une parfaite élégance, lui seyait à ravir. L'animation que lui communiquait le plaisir, et sans doute aussi la conscience de sa supériorité, ajoutait encore à la vivacité naturelle de son regard. Son teint, plus coloré que de coutume, donnait un éclat extraordinaire à sa physionomie, déjà si expressive. Ah ! j'aurais voulu que vous fussiez là ! Comme elle effaçait cette petite Alice !

M. DERVIEUX. — Vraiment ! Mademoiselle Alice est pourtant bien gentille. Elle a un air si doux, son regard et son sourire dénotent tant de bonté !... Je vous avoue franchement que je trouve sa mise moins prétentieuse, plus distinguée que celle d'Émilie.

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Vous avez mauvais goût, mon cher ami. Cette qualité, que vous possédiez jadis, se gâte parfois en vieillissant. Mais revenons à Émilie. Ah ! combien je regrettais hier que M. de Saint-Bily ne fût pas là. Nous aurions, je crois, porté le coup décisif. C'en était fait, car Émilie était vraiment irrésistible. Vous le savez, je vous l'ai dit cent fois, M. de Saint-Bily est le gendre qu'il nous faut. Pour moi, j'y rêve nuit et jour. D'abord, c'est un homme fait, trente-cinq ans, mais avec tous les dehors de la jeunesse, possédant une fortune considérable, au soleil, dans ce pays, un château voisin de notre maison de campagne, porte à porte, pour ainsi dire ; d'ailleurs, instruit, sérieux, aimé de tout le voisinage....

M. DERVIEUX. — Ah ! pour cela, je l'avoue, je partage entièrement votre avis. Ma fortune, d'ailleurs, consiste presque entièrement en capitaux. Nous n'avons autour de cette maison que quelques arpents de terre en parc et en potager. Je ne puis y appliquer, comme je le voudrais, mes théories agricoles. C'est à peine si j'ai pu y faire quelques essais de drainage....

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Allons, nous y voilà revenu. De grâce, permettez-moi de continuer sans interruptions, surtout agricoles. — Je vous disais donc que le plus beau jour de ma vie serait celui où

Émilie deviendrait M<sup>me</sup> de Saint-Bily. Eh bien ! nous sommes, je crois, en bon chemin. Depuis son arrivée au château de Vieuxbois, notre voisin nous fait de fréquentes visites ; nous le voyons, pour ainsi dire, chaque jour. Une circonstance heureuse, très-heureuse, est la présence au château de Vieuxbois de cette petite Alice, amie de couvent d'Émilie.....

M. DERVIEUX, *interrompant*. — Ah ça ! contez-moi donc, une bonne fois, l'histoire de cette jeune personne. Je ne l'ai jamais bien sue. Comment se trouve-t-elle à Vieuxbois depuis quelques semaines ? N'est-ce pas une nièce de M. de Saint-Bily, qui me semble avoir pour elle des façons toutes paternelles ?

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Voici l'histoire en deux mots ; elle est de nature, d'ailleurs, à mettre en évidence les hautes qualités de M. de Saint-Bily et la confiance que son caractère a de tout temps inspirée à ses amis. Alice O'Brien n'est ni la nièce, ni même la parente de notre voisin : elle est tout simplement sa pupille. Fille d'un intime ami de M. de Saint-Bily, mais un peu plus âgé que lui, elle est restée complètement orpheline à l'âge de huit ans. Son père, d'une famille originaire d'Angleterre, mais fixée en Bretagne depuis longtemps, était allé fort jeune chercher fortune aux colonies. Là, il avait épousé une jeune Irlandaise, dont il s'était épris, mais qui, je crois, n'était pas plus riche que lui. Emporté par la fièvre jaune, durant une excursion à la Nouvelle-Orléans, il laissa sa veuve et cette unique enfant seules, pour ainsi dire, aux colonies, et presque sans ressources, car il n'avait pu réussir jusque-là à améliorer notablement sa situation. Pour comble de malheur, la jeune veuve se sentit bientôt atteinte elle-même d'une maladie mortelle. Effrayée de l'isolement dans lequel elle laisserait sa fille, pénétrée des témoignages d'affection que M. de Saint-Bily n'avait cessé de prodiguer à son mari durant leur longue correspondance, elle calcula qu'il lui restait juste le temps nécessaire pour venir expirer en France et pour remettre à l'homme, bien jeune encore, à la vérité, mais si digne de sa confiance, son enfant, destinée à rester ici-bas dans le plus complet abandon. Ce qu'elle redoutait se réalisa de point en point. A peine arrivée en Bretagne, elle expirait

en remettant à M. de Saint-Bily ce vivant témoignage d'une confiance sans bornes. Notre voisin accepta cette charge avec la générosité qui lui est naturelle. Mais, comme il exerçait alors des fonctions diplomatiques qui le retenaient hors de France, il plaça bientôt la jeune Alice O'Brien dans un couvent, où elle a reçu la meilleure éducation. C'est là qu'Émilie, qui n'y a passé que très-peu de temps, comme vous vous en souvenez, y a fait sa connaissance. Elles se sont retrouvées dernièrement avec un vif plaisir, bien que, il faut le dire, leurs caractères se ressemblent aussi peu que leurs traits. M. de Saint-Bily, charmé de cette rencontre, ne pouvait qu'encourager ces relations. Maintenant, vous savez le reste ; M. de Saint-Bily, partant, il y a quinze jours, pour la session du conseil général, qui finit aujourd'hui même, craignant de laisser seule à Vieuxbois cette jeune fille sortant du couvent, a bien voulu accéder à ma demande et me déléguer tous ses pouvoirs sur Alice qui, pendant cette absence, est venue habiter avec nous.

M. DERVIEUX. — C'est une charmante enfant. Savez-vous qu'elle a du goût pour l'agriculture ?..

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Vous voilà tout engoué de cette petite fille. Je ne dis pas qu'elle soit laide ; ses traits ne manquent pas d'expression, surtout lorsqu'elle écarte ses longues anglaises, qui ne sont plus à la mode et qui lui donnent l'air d'un petit saule pleureur. Je ne lui refuse pas non plus quelques bonnes qualités ; mais je ne la crois pas sans défauts. D'abord, elle manque de franchise ; elle a des dispositions pour l'intrigue ; (*après une pause :*) je crois même avoir découvert qu'elle a du goût pour l'uniforme de cuirassier...

M. DERVIEUX. — Ah ! ah ! la petite !

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Je suis même tout à fait sûre de ce que je dis.

M. DERVIEUX. — L'uniforme de cuirassier est un des plus beaux de l'armée.

M<sup>me</sup> DERVIEUX. -- Soit dit entre nous, le capitaine des Marais, qui est certainement un fort bel homme, lui a donné dans l'œil. Rien ne m'échappe. N'avais-je pas d'ailleurs vis-à-vis d'Alice le rôle de mère et de surveillante à remplir ?

M. Dervieux. — Pour moi, je ne verrais pas grand mal à cela. Monsieur des Marais serait un parti sortable pour une orpheline presque sans fortune, si j'en crois ce que vous m'avez raconté.

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Aussi, je ne me suis pas crue obligée de décourager le capitaine dans ses poursuites, évidentes pour moi depuis une quinzaine ; je dirai plus : cette découverte ne m'a pas été désagréable. — Car enfin, qui sait ? le séjour prolongé de cette jeune personne à Vieuxbois pourrait devenir un obstacle à nos projets. Sans doute, M. de Saint-Bily admire Emilie, et Alice ne saurait rivaliser avec notre fille ; mais il faut tout prévoir et ne négliger aucune précaution. Le capitaine est épris ; Alice est sensible à ses attentions ; il doit lui tarder de trouver une position dans ce monde où elle vient d'entrer. Tâchons d'arriver à une prompt solution.

M. DERVIEUX. — Tout cela me semble parfaitement calculé, et je m'en fie, pour un prompt succès, à votre savoir-faire. Je me crois cependant obligé de vous rappeler que la confiance dont Monsieur de Saint-Bily vous a donné une preuve si éclatante, en vous déléguant ses pouvoirs de tuteur, a des limites sacrées. Vous ne sauriez, par exemple, disposer de cette jeune fille en l'absence de son gardien, et c'est à lui seul qu'appartient le droit de... marier sa pupille.

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Je n'avais pas besoin, je vous assure, de cette leçon, et, pour vous le prouver, je veux compléter ma confiance. Sachez donc que l'affaire est si avancée, que le colonel Hermann, du 3<sup>me</sup> cuirassiers, dans un moment de conversation intime, m'a laissé hier entendre très-clairement, sans nommer personne toutefois, qu'il avait mission du capitaine des Marais, attendu que le capitaine n'a plus de père... de m'adresser une demande... formelle... Je n'ai même pas voulu le laisser achever sa phrase, un peu embarrassée d'ailleurs, car vous savez que ce vieux soldat, plein d'honneur et de franchise, manie son sabre plus facilement que la parole, sans compter que son terrible accent alsacien ne contribue guère à rehausser son éloquence. Je me suis donc empressée de lui répondre, en l'arrêtant tout court, que c'était ailleurs, ici par exemple, et près d'un autre, qu'il devait accomplir sa mission, et



pas avant aujourd'hui, pensant en moi-même que M. de Saint-Bily serait de retour....

M. DERVIEUX. — Vous êtes, ma chère amie, admirable de prudence, de prévoyance et de sagacité. Que n'aimez-vous un peu plus l'agriculture !...

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Ta, ta, ta... Mais j'aperçois Alice et Emilie.

## SCÈNE II.

LES PRÉCÉDENTS, ÉMILIE ET ALICE.

*Les deux jeunes personnes s'avancent gaiement.*

ÉMILIE, *embrassant son père.* — Bonjour, papa.

ALICE, *saluant M. Dervieux.* — Bonjour, monsieur ; comment est votre santé ? Je vous assure qu'il me tardait de vous voir depuis hier matin. Ah ! j'ai trouvé cela bien long !

M. DERVIEUX. — Mon impatience était égale à la vôtre, mademoiselle. Mais je remarque avec plaisir que les fatigues de la journée d'hier n'ont point laissé de traces sur votre physionomie. Quant à Emilie, elle en subirait bien d'autres, sans qu'on s'en aperçût !

ÉMILIE. — Oh ! papa, que dites-vous là ! Je vous assure que nous sommes, toutes les deux, très-fatiguées. Alice me l'avouait il n'y a qu'un instant. L'heure à laquelle nous descendons en dit d'ailleurs plus que tout le reste.

*(Les deux jeunes personnes s'asseyent et prennent une broderie. M<sup>me</sup> Dervieux s'assied aussi.)*

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — N'est-ce pas, mesdemoiselles, que notre journée d'hier a été parfaitement remplie ? Voyons, faites donc part à Monsieur Dervieux de ce qui vous a le plus frappées. Emilie, toi qui contes si bien, dis à ton père, pour le faire rire, quelqu'un des incidents comiques de la fête.

ÉMILIE. — Lequel donc, maman ? Ah ! le jockey qui est tombé si drôlement au saut de barrière ?

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Oh ! non, tu sais qu'on l'a relevé avec un bras cassé.

EMILIE. — C'est vrai, j'oubliais cette funeste conséquence d'une chute qui m'avait d'abord bien fait rire, tant elle était grotesque.

ALICE. — Comment as-tu pu rire? Je t'avoue que la vue seule de ces fossés et de ces barrières me faisait frémir, et quand est venu le signal du départ, je n'ai pas osé regarder, j'ai détourné la tête.

EMILIE. — Moi, j'aime passionnément les steeple-chases, et le jour où les femmes en courent, je me mettrai sur les rangs pour disputer le prix.

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Ah! raconte plutôt à ton père l'histoire de cette petite miss anglaise et de sa chère maman, qui n'avaient pu trouver place au *lunch* de MM. les officiers.

EMILIE, *riant*. — Oh! oh! ah! ah! l'histoire est plaisante. Imaginez-vous, papa, que ces messieurs avaient invité à leur fête une certaine mistress Ramsbottom et sa fille, de ces Anglaises comme il en pleut en Bretagne, tout nouvellement débarquées après une station à Jersey et ne sachant presque pas de français, la vieille surtout. Personne ne s'occupait d'elles, si ce n'est pour s'amuser de l'incroyable toilette de la mère, qui, avec son immense turban, ressemblait plus à un ambassadeur turc qu'à une chrétienne. En un clin d'œil, comme vous le pensez, la tente sous laquelle avait été dressée la table de la collation, a été emportée d'assaut par la foule des dames, comme nous un peu affamées. Quant à la mistress et à la miss, dénuées de tout protecteur, elles faisaient la plus pitteuse mine, dévorant du regard, par dessus nos têtes, les pyramides de sandwiches, les mayonnaises, les daubes, les entremets et les fruits de toute sorte, si artistement étagés. Ces succulentes constructions croulaient déjà de toutes parts, lorsque Alice, meilleure que moi, je l'avoue, s'est émue de pitié pour les deux étrangères, et..., mais raconte le reste....

ALICE. — C'est tout simple : en nous pressant un peu, nous avons pu faire place à la mère et à la fille. L'anglais est ma langue maternelle, et il a suffi d'une courte conversation pour rendre à ces deux dames l'assurance qu'elles avaient tout à fait perdue. Elles se sont, du reste, montrées profondément reconnaissantes de mon intervention, et j'ai entièrement conquis le cœur de cette petite

Georgina, qui m'a semblé tout à la fois on ne peut mieux élevée et on ne peut plus intelligente. Nous devons nous revoir.

M. DERVIEUX. — Cela montre, Emilie, combien il est utile d'étudier : M<sup>lle</sup> Alice sait l'anglais, et vous, vous auriez dû l'apprendre..., car, il m'en souvient, j'ai payé bien des mois de leçons.

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Mais, mon ami, Emilie sait l'anglais. Elle nous a parfaitement expliqué l'autre jour, sur le bateau à vapeur, ce que veut dire : *Stop*, ce cri que l'on adresse à la machine, quand on veut l'arrêter.

M. DERVIEUX. — A la machine ! (*riant*) Ah ! ah ! ah ! Dites donc : au machiniste. Croyez-vous que la machine s'arrête quand on lui parle anglais ?

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Ma foi, je n'en sais rien. La plupart de ces machines sont anglaises, et, de plus, très-perfectionnées. Mais laissons cela. Nous attendons aujourd'hui M. de Saint-Bily ; c'est bien pour aujourd'hui, n'est-ce pas, Alice, qu'il vous a annoncé son retour ?

ALICE. — Oui, madame.

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — J'espère que nous le retiendrons à dîner. Le capitaine des Marais doit aussi nous faire une visite. C'est du moins ce qu'il m'a dit hier, en m'assurant qu'il ne manquerait pas de venir s'informer de nos nouvelles. Ne vous l'a-t-il pas dit aussi, Alice ?

ALICE. — Non, Madame ; je ne m'en souviens pas, du moins.

M<sup>me</sup> DERVIEUX (*à part*). — Oh ! la petite rusée ! Le soin qu'elle a donné à sa toilette ce matin, me dit assez qu'elle ment.

EMILIE (*à part aussi*). — Je sais bien, moi, qu'il viendra.

M. DERVIEUX. — En attendant, mademoiselle Alice, Emilie et moi, nous irons faire un tour de parc et visiter le potager. Je veux montrer à mademoiselle les effets surprenants du drainage, appliqué à l'horticulture.

M<sup>me</sup> DERVIEUX, *d'un ton moqueur*. — Oui, beaux effets, en vérité ! Vous avez sillonné, à tort et à travers, le potager et l'enclos tout entier de vos tuyaux de terre cuite, comme si nous étions dans un terrain couvert d'eau, nous qui sommes perchés sur une colline

sablonneuse, desséchée par le soleil et le vent. Savez-vous ce qui en est résulté ? D'abord la fontaine du parc, cette source excellente qui nous approvisionnait d'eau, est complètement tarie. Il faut aller en puiser à une demi-lieue. Dorénavant, vous devrez affecter un domestique, une voiture et un cheval à ce service de première nécessité. Mais ce n'est pas tout : les arbres du parc sèchent sur pied ; le potager est brûlé ; nous sommes dans le désert de Sara...

M. DERVIEUX. — Dites donc au moins de Sahara. Vous n'y entendez rien, ma chère. Sachez que l'effet du drainage est double : d'abord il enlève l'excès d'humidité nuisible au sol ; puis il établit dans l'intérieur de la terre une bienfaisante circulation d'air atmosphérique. Les plantes s'habituent à respirer par la racine...

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Tout ce que je sais, c'est que, pour le moment, nous n'avons plus ni choux ni carottes, et il me semble que la maison elle-même se dessèche, s'étiole et se pâme de soif.

M. DERVIEUX. — Venez, mesdemoiselles, je veux vous expliquer tout cela sur les lieux mêmes ; je suis sûr d'avance que mademoiselle Alice comprendra tout de suite les résultats physiques et chimiques du drainage. *(Ils sortent par la porte du fond.)*

### SCÈNE III.

M<sup>re</sup> DERVIEUX, seule.

Pour moi, voilà le moment de faire ma tournée d'inspection. J'ai d'ailleurs à donner divers ordres, à commander le dîner et à préparer ma toilette, ainsi que celle d'Emilie. Ah ! tout doit être dans un parfait désordre là-haut. C'est l'habitude d'Emilie, surtout le lendemain d'une fête. Il est vrai qu'Alice, qui partage sa chambre, est beaucoup plus soigneuse. Toutefois, je veux jeter un coup d'œil sur ces détails. *(Elle sort par une des portes latérales.)*

### SCÈNE IV.

M. de Saint-Bily entre par la porte du fond, au moment où M<sup>re</sup> Dervieux sort, sans l'apercevoir, par la porte latérale. Il pose son chapeau et sa cravache sur un siège.

M. DE SAINT-BILY.

A peine arrivé à Vieuxbois, je suis monté à cheval pour venir ici.

Quelle est donc la cause de cet empressement, ou plutôt de cette impatience ? Quinze jours d'absence ! combien ce temps m'a paru long ! Que se passe-t-il en moi ? J'en suis effrayé moi-même. Non, après cette épreuve, je ne saurais me dissimuler la vérité sur mon état intérieur. Ce n'est plus cette sollicitude paternelle, ce sentiment inspiré par le devoir, bien doux, sans contredit, mais sérieux et calme, que j'éprouvais autrefois, lorsqu'il s'agissait des intérêts de cette enfant confiée à mes soins, d'Alice. Ce que je ressens aujourd'hui est bien différent. Comment cette transformation secrète s'est-elle opérée et pouvais-je la prévoir ? (*Après un moment de réflexion.*) Quoi qu'il en soit, je sais quel devoir sacré m'incombe, et j'y serai fidèle. Je dois, mais en respectant sa liberté, veiller sur Alice, en écartant d'elle les dangers que son inexpérience l'empêcherait d'apercevoir. Je dois la guider dans le choix qu'elle ne tardera pas sans doute à faire d'un nouveau protecteur. Ce choix pourrait-il s'arrêter sur un homme qui compte presque le double de ses années, sur moi, revêtu, par la délégation de sa mère, d'une autorité qui ne saurait inspirer à Alice d'autre sentiment que celui du respect et peut-être de la crainte ?... Je vois encore sa mère, la veuve de mon meilleur ami, expirante ; je l'entends encore me dire : « Je viens de bien loin mourir ici pour vous donner mon seul enfant, ma fille. C'est une âme chrétienne, celle d'un ange, que je remets entre vos mains. Faites-en ce que vous feriez de votre propre enfant. Acceptez ce fardeau ; je vous en tiendrai compte là-haut. J'irai m'asseoir aux pieds de l'ange chargé d'enregistrer les bonnes actions des hommes ici-bas, et à chaque caresse, à chaque bon conseil que vous donnerez à Alice, je dirai à l'ange : « Ecrivez. » Vous consentez, n'est-ce pas ? je meurs tranquille ; adieu... » Alors, je saisis cette main, tendue vers moi et déjà à demi-glacée par la mort, et j'acceptai solennellement cette autorité, déléguée au nom d'un ami et de sa veuve, double mandat auquel je n'ai pas failli.... Contraint de faire de longues et fréquentes absences, je ne pouvais conserver Alice près de moi, sans compromettre son éducation. Je choisis, pour l'y placer, un des meilleurs couvents de la province, et, depuis un mois seulement, elle a quitté cette sainte maison.... C'est depuis ce

moment que j'ai compris combien ma mission devenait délicate et difficile.... Mais mon secret ne m'échappera pas; j'irai jusqu'au bout de mon devoir; qu'elle choisisse, dans le plein exercice de sa liberté, l'homme auquel elle voudra confier sa destinée. Si j'acquiesce à ce choix, je placerai sa main dans celle du nouveau guide qu'elle se sera donné. Ma mission terminée, nul ne saura ce que j'aurai souffert en remplissant stoïquement jusqu'à la fin le mandat sacré de sa pauvre mère.

### SCÈNE V.

M. DE SAINT-BILY, M. DERVIEUX, EMILIE et ALICE. *Ces deux dernières avec des fleurs qu'elles viennent de cueillir.*

M. DERVIEUX, *serrant la main de M. de Saint-Bily.* — Eh ! bonjour, mon cher voisin ! toujours exact. Nous vous attendions aujourd'hui, et je m'empresse de vous dire que Madame Dervieux compte sur vous pour le reste de la journée.

*Emilie répond au salut de M. de Saint-Bily. Alice, s'approchant vivement, vient serrer la main de son tuteur et avance son front, que M. de Saint-Bily effleure de ses lèvres.*

M. DE SAINT-BILY. — J'accepte avec reconnaissance l'invitation de Madame Dervieux, j'ai tant de remerciements à lui adresser !

M. DERVIEUX. — C'est à nous de vous remercier du plaisir que vous nous avez procuré en nous laissant Mademoiselle Alice. Toute la maison en raffole, je vous en avertis.

ALICE, à M. de Saint-Bily. — Vous ne sauriez croire, monsieur, combien on a eu de bontés ici pour moi.

M. DE SAINT-BILY. — Je me sens pénétré, pour ma part, de tant de marques de bienveillance. Je savais (*se tournant vers Emilie*) que mademoiselle est bien bonne....

### SCÈNE VI.

*Les précédents et M<sup>me</sup> DERVIEUX.*

M<sup>me</sup> DERVIEUX, *allant droit à M. de Saint-Bily.* — Soyez le bien-

venu. M. Dervieux vous a sans doute fait ma commission? C'est dit, nous passons ensemble le reste de la journée.

M. DE SAINT-BILY. — Vous êtes, Madame, d'une exquisite bonté.

M<sup>me</sup> DERVIEUX, *souriant d'un air confidentiel*. — Vous le savez, d'ailleurs, j'ai des comptes à vous rendre. Mais regardez-les donc toutes les deux, Emilie surtout; dirait-on, en les voyant, que nous avons passé la journée d'hier aux courses et que nous ne nous sommes couchées qu'à une heure ce matin?

M. DE SAINT-BILY. — J'ai souvent remarqué, dans mes voyages en Orient, que ce sont les nuits les plus courtes qui sont suivies des plus brillantes aurores.

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Charmant! (*A part, à M. de Saint-Bily.*) Je serai bien aise d'avoir avec vous un moment d'entretien. (*Haut.*) Mesdemoiselles, vous ferez bien de songer aux apprêts de votre toilette. Vous savez, nous aurons probablement plusieurs personnes à dîner et quelques visites dans la soirée. (*Emilie et Alice sortent par une des portes latérales.*)

M. DERVIEUX. — A bientôt. (*Il sort par la porte du fond.*)

J<sup>s</sup> DE L'AUNAY.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

---

# L'ESCADRE CUIRASSÉE

DANS LA BAIE DE QUIBERON.

---

Au sud de la péninsule armoricaine, entre les presqu'îles de Rhuys, du Croisic, de Quiberon et les îles d'Houat et d'Hédic, se trouve une immense et admirable rade dont l'importante Belle-Ile est la sentinelle avancée, et qui est protégée par une suite de rochers et d'îlots infranchissables, où la nature a seulement ouvert trois passages pour les vaisseaux.

Pendant les guerres de la République et de l'Empire, les escadres anglaises, alors maîtresses de la mer, venaient habituellement y chercher un refuge. J'étais alors un bien petit enfant ; mais je me rappelle parfaitement cette fatale époque. J'aperçois la haute mâture des vaisseaux ennemis, ancrés en rade d'Hédic, leur mouillage de prédilection ; — j'entends les cris de *Saozon, Saozon*, (ce nom que les races bretonnes, galloises et irlandaises donnent aux Anglais), poussés par les mères et les femmes des marins ; — j'entends gronder le canon des gardes-côtes, aux uniformes blancs ; — je vois la cavalerie se porter vivement d'un point à un autre, de rapides péniches à blanches voilures se détacher de l'escadre ennemie, s'élancer à la poursuite de nos petits caboteurs à voiles rouges, les atteindre, les amariner ou les brûler, et amener leurs équipages prisonniers, proie réservée à l'enfer des pontons. Oh ! alors, quels cris impuissants de haine et de rage s'élevaient de la population consternée, rassemblée sur le rivage !. . . Mais, parfois aussi, lorsqu'il ventait bon frais et que la baie devenait houleuse, bien souvent ces petits lougres, de quarante à cinquante tonneaux, au plus, portant des mâtures gigantesques, viraient soudain de bord, et par une manœuvre hardie passaient sur les frêles péniches, les coulaient, puis, à force de voiles, regagnaient l'entrée du Morbihan.

Ces temps de notre décadence maritime sont heureusement bien loin de nous, et notre magnifique et vaillante marine de guerre peut soutenir la comparaison avec celle de n'importe quelle puissance. Maintenant des milliers de bricks, de lougres, de goëlettes,



de trois-mâts sortent des ports de l'île de Rhuy et du golfe du Morbihan, et parcourent sans crainte cette superbe rade. De nombreuses flottilles de bateaux pêcheurs la sillonnent en tous sens, et, depuis quelques années, le contre-amiral baron de la Roncière le Noury, commandant la division cuirassée de l'Océan, l'y a conduite pour faire des expériences.

Cette belle rade était oubliée de la marine de l'Etat, et nos meilleurs officiers n'osaient s'y aventurer. L'amiral Hugon lui-même, un marin renommé pour son courage et son habileté, ne pouvant tenir en rade de Belle-Ile, n'est venu que forcément y chercher un refuge, pendant quelques jours. — Les souvenirs de Quiberon semblaient lui porter malheur. — Aussi, nous autres, Bretons du Morbihan, nous devons nous montrer reconnaissants envers le contre-amiral de la Roncière d'avoir fait, en quelque sorte, la découverte de cette rade méconnue et de l'avoir tirée d'un oubli qu'elle ne méritait pas.

Le contre-amiral baron de la Roncière, fils de Breton, et que la Bretagne compte avec orgueil au nombre de ses glorieux enfants, a par malheur atteint le terme de son commandement; mais il n'a pas voulu quitter les côtes de Bretagne, sans faire, avec une partie des marins sous ses ordres, un pèlerinage au sanctuaire vénéré de Sainte-Anne. Le 9 août était le jour choisi pour cette fête religieuse, et un très-beau temps l'a favorisée.

Les marins de ce petit corps, Bretons pour la plupart, avaient été désignés par le sort; car tous les matelots de l'escadre demandaient à en faire partie. Il se composait de six cents hommes environ et de huit obusiers de montagne. Le débarquement s'est effectué, avec un ordre et une précision remarquables, dans le port d'Auray. En un instant, les obusiers ont été montés sur leurs affûts et mis en batterie. Après s'être formée en bataille, la colonne s'est dirigée vers Keranna, précédée de la musique du vaisseau-amiral, et s'est arrêtée à cinq cents mètres du village.

Un nombreux clergé s'était porté à sa rencontre, et aussitôt la procession s'est avancée, musique en tête; des marins portaient la statue de sainte Anne et toutes les bannières, dont les cordons étaient aussi tenus par des marins. Après le clergé, venait l'amiral, front découvert, suivi des capitaines de vaisseau, de ses aides de camp, et de presque tous les officiers de l'escadre, en grande tenue. Les matelots marchaient par pelotons, le sabre-baïonnette

au bout du fusil, et les huit obusiers, escortés de leurs servants, fermaient la marche.

L'Évêque de Vannes, entouré de ses grands vicaires et de plusieurs chanoines, attendait les pèlerins sous les arcades de la *Scala Sancta*. L'amiral lui a adressé un discours, dont voici quelques passages :

« Les équipages de la division cuirassée de l'Océan viennent se prosterner aux pieds de la patronne du marin..., grande sainte qui, dans le ciel, intercède pour nous auprès du Tout-Puissant, et son intercession, Monseigneur, a été efficace, car, depuis deux ans que nous sommes réunis, nous n'avons cessé d'être l'objet de la plus éclatante protection de Dieu. Aussi, est-ce autant avec la prière sur les lèvres qu'avec la gratitude dans le cœur, que nous venons comparaître devant la première sainte de Bretagne. C'est pour nous une grande faveur de la Providence, qu'il nous soit permis de venir ici apporter le tribut de notre reconnaissance, au milieu de ces mâles populations de la vieille Armorique, pépinière inépuisable de marins, et des meilleurs; car tout Breton est matelot....

• Les marins, Monseigneur, ont la foi primitive; ils aiment, comme aux premiers temps, venir adorer la sainte qui soutient leur courage, aux jours si souvent renouvelés du danger, et que, dès leur enfance, ils ont été habitués à vénérer et à supplier. Ils saluent en vous, Monseigneur, leur interprète auprès de la bienheureuse Anne; il m'est doux d'être l'organe de leurs sentiments.... »

A ce noble langage l'Évêque a répondu par une chaleureuse improvisation, qui débutait à peu près en ces termes :

« Amiral, vos discours sont à la hauteur de vos actes. Votre vie de marin a été marquée par de grandes choses, et pourtant, je n'hésite pas à le dire, rien ne vous honorera davantage, rien ne vous attirera autant l'estime des gens de bien, que le noble exemple que vous donnez aujourd'hui.... »

Après cette allocution, la procession est entrée dans la chapelle, qui avait été réservée et où tous les marins ont trouvé place. M<sup>er</sup> a célébré la messe, et la musique de l'escadre a joué plusieurs morceaux avec beaucoup d'ensemble. Au moment de l'élévation, les clairons ont sonné, les tambours ont battu au champ, et une salve de vingt et un coups de canon a été tirée, comme pendant la bénédiction, qui a terminé cette cérémonie, réellement pleine de grandeur, et où tous les marins conservaient une attitude recueillie. Ce n'était presque, il est vrai, que des fils de la Bretagne et même du Morbihan. La plupart de ces braves avaient parcouru toutes les mers du monde, affronté bien des dangers, assisté à de nombreux combats,

essuyé bien des tempêtes ; plusieurs étaient décorés, d'autres portaient les médailles de la Baltique, de la Crimée, de la Chine et du Mexique. Aussi, lorsque l'Évêque, du haut de son trône, a repris une seconde fois la parole, qu'il a remercié les officiers et les marins, et les a priés de ne jamais oublier ce grand jour, qu'il a appelé le plus beau de sa vie, tous paraissaient dominés par une vive émotion.

Non, ce jour mémorable ne sera oublié ni par les marins de l'escadre, ni par la population qui était accourue de toutes les villes voisines pour assister à cette grande manifestation, et il marquera parmi les plus beaux du pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray, qui en compte déjà de si remarquables.

Après la cérémonie, un dîner a été offert par l'évêque à l'amiral, à ses officiers et aux notabilités du département. Un autre banquet, très-confortablement servi, réunissait tous les matelots. Les tables avaient été dressées sous les arcades du cloître de la vieille abbaye.

Comme toutes nos petites rivières de Bretagne, celle d'Auray est charmante, et le port lui-même, encaissé entre deux collines verdoyantes, offrait, ce jour-là, une animation inaccoutumée. Une multitude d'hommes et de femmes, dans les costumes les plus variés, en couvrait les hauteurs. C'était un spectacle des plus curieux de voir les petits steamers remorqueurs de l'escadre évoluer, avec une aisance merveilleuse, dans cet étroit espace et au milieu des bateaux dont il était encombré.

L'embarquement, comme le débarquement du matin, a beaucoup intéressé. Les beaux avisos à hélice le *Corse* et le *Pélican* avaient été obligés de s'arrêter sous le château de Kerantré, leur tirant d'eau ne leur permettant pas de remonter jusqu'à Auray. Il avait donc fallu avoir recours aux chaloupes et aux grands canots de l'escadre. En tête de la flotille, s'avancait le canot-amiral, blanc et vert à liston d'or, monté par quatorze rameurs ; les chaloupes du *Magenta* venaient ensuite ; puis celles des frégates cuirassées la *Magnanime* et la *Flandre*. — En suivant les méandres de la rivière, cette longue ligne de chaloupes toutes pavoisées ressemblait à un gigantesque boa multicolore déroulant ses anneaux, et présentait le plus admirable coup d'œil. L'escadrille s'est mise en route au bruit des fanfares de l'orphéon de la ville d'Auray, de la musique de l'escadre, qui lui répondait, et de celui des vivats des spectateurs enthousiasmés.

C<sup>te</sup> AMÉDÉE DE FRANCHEVILLE.

# LETTRES BRETONNES.

---

## I.

---

A M. EUGÈNE B., ÉTUDIANT.

MON CHER EUGÈNE,

Vous ne doutez pas, j'en suis convaincu, de la sincérité de mon affection pour vous, mais je ne sais si vous en avez jamais connu toute la force. Je me suis demandé quelquefois si, parmi mes parents les plus proches, il en est un seul que j'aime plus que vous, qui ne m'êtes uni par aucun lien du sang, et je n'ai pas pu résoudre cette question. Vous aviez en moi une confiance si entière, vous me témoigniez un si vif attachement ! pouvais-je n'être pas flatté de votre confiance et n'être pas touché de votre attachement ?

Eh bien ! cher Eugène, il faudra que vous permettiez à votre vieil ami de vous ouvrir son cœur et de vous dire tout le mal que lui a fait votre dernier entretien. Cet entretien m'a profondément contristé ; il m'a laissé entrevoir tous les ravages qu'un séjour de moins d'un an à Paris a faits dans votre âme.

Je me le rappelle, quand vous prîtes congé de moi, la veille de votre départ pour la capitale, vous étiez alarmé presque autant que je l'étais des dangers auxquels y seraient exposées votre foi et votre vertu. Vous gémissiez de la triste nécessité où vous étiez d'aller, pour acquérir la science des lois, vous jeter au milieu de ces dan-

gers. Pour vous rassurer, je vous répondais que si, d'une part, vous étiez fidèle aux pratiques de la religion, c'est-à-dire au saint exercice de la prière et à la fréquentation des sacrements, et si, d'une autre part, vous évitiez les sociétés dangereuses, votre vertu ne périrait pas à Paris ; que votre foi ne s'y perdrait pas non plus, si vous aviez soin de prémunir votre esprit contre les sophismes et les blasphèmes de l'incrédulité, en le nourrissant de lectures sérieuses et propres à vous donner une connaissance approfondie de la religion. — Vous prîtes l'engagement d'user des moyens et des précautions que je vous conseillais.

Vous partîtes. Que sont devenues vos résolutions ? L'expérience a montré que leur force n'égalait pas leur sincérité. Des jeunes gens, que vous appelez vos amis et qui méritent un autre nom, vous ont entraîné dans leurs sociétés ; ils vous ont mis entre les mains des livres où les mœurs sont outragées autant que la foi, et bientôt vous avez, comme eux, secoué le joug de vos croyances religieuses, parce qu'il est gênant pour les passions. Quelques soirées passées au bal Mabille ont suffi pour faire de vous un esprit fort, et, je le crains, un cœur faible.

Vos parents vous avaient élevé chrétiennement ; ils vous avaient tenu éloigné du souffle du vice ; ils espéraient que vous garderiez intact le trésor de votre foi et de votre innocence. A votre départ pour Paris, on pouvait vous comparer à un arbre qui a été l'objet des soins d'un habile jardinier et qui, au printemps, se couvre de blanches fleurs. Peu de temps après, on pouvait aussi vous comparer à ce même arbre qu'un vent brûlant a dépouillé de ses fleurs et de ses feuilles. La foi a péri dans votre âme ; vous êtes le premier à l'avouer, si même vous n'allez pas jusqu'à vous en vanter. Vos mœurs ont-elles aussi fait naufrage ? Sur cet article, vous êtes d'une grande discrétion, du moins vis-à-vis de vos parents et de ceux qui ont d'anciens droits à votre respect. Peut-être êtes-vous plus ouvert vis-à-vis de vos nouveaux amis, qui sont précisément ceux à l'égard desquels il eût été très-important d'être réservé, parce qu'ils peuvent abuser des secrets que vous leur confiez. Ainsi font, à leur grand détriment, la plupart des jeunes gens : discrets à l'excès à l'égard de leurs parents, racontant toutes leurs folies à

leurs prétendus amis. J'en ai connu qui allaient même jusqu'à se calomnier, se vantant de fautes qu'ils n'avaient pas commises. Ils regardaient comme une gloire d'avoir atteint les dernières limites du désordre.

Comme vous ne m'avez parlé que de la perte de votre foi, je ne veux pas vous accuser de n'y avoir été conduit que par la ruine de vos mœurs. Mais, mon cher Eugène, j'ai remarqué dans votre caractère et jusque sur vos traits un changement fâcheux, qui révèle assez ordinairement de mauvaises habitudes et qui me fait craindre que le vice ne soit entré dans votre âme aussi profondément que l'erreur.

Autrefois vous étiez plein de tendresse et de gracieuses attentions pour les membres de votre famille ; vous ne recherchiez que leur société. Pouvez-vous vous rendre le témoignage que vous ayez encore pour eux la même tendresse et les mêmes égards ? Je me suis peut-être trompé ; mais il m'a paru qu'avec eux vous ne vous gênez guère. Vous ne savez plus leur adresser de ces paroles qui épanouissent le cœur des parents. Vous vous oubliez même jusqu'à leur parler durement. Quant à leur société, vous la fuyez, pour ainsi dire ; ce n'est que loin d'eux que vous respirez à l'aise. Il m'en coûte de vous l'écrire, cher Eugène, mais l'on serait tenté de croire que la source des sentiments affectueux est tarie en votre âme. Vos sœurs, que vous aimiez tant et qui vous aimaient tant de leur côté, ne parviennent à arracher de vous aucune caresse et se désolent de l'aridité de votre cœur. — Votre figure, sans avoir jamais été d'une grande beauté, était remarquable par sa fraîcheur et par l'éclat de vos yeux. Votre figure a perdu sa fraîcheur, vos yeux ont perdu leur éclat.

Quelle est la cause de ce changement ? Je ne veux rien affirmer ; mais si c'est l'inconduite, oh ! alors je m'explique facilement votre irrégion actuelle. Vous savez que l'une de mes plus douces jouissances, dans mon âge avancé, est la lecture des écrivains du grand siècle littéraire de la France. Je lisais tout à l'heure dans un sermon de Massillon un passage qui raconte fidèlement l'histoire de l'incrédulité de la plupart des jeunes gens et peut-être de la vôtre. Voici ce passage, que je vous prie de lire attentivement :

« Vous faites honneur de votre irréligion à la force de votre esprit ; mais allez à la source : qui vous a mené au libertinage ? N'est-ce pas la corruption de votre cœur ? Vous seriez-vous jamais avisé d'être impie si vous aviez pu allier la religion avec vos plaisirs ? Vous avez commencé à douter d'une doctrine qui gênait vos passions et vous l'avez crue fausse dès qu'elle vous est devenue incommode... On croit aisément ce qu'on désire... Si les hommes n'avaient jamais eu de passions, ou si la religion les avait autorisées, il n'aurait jamais paru d'incrédule sur la terre. »

Mais je veux bien supposer que la cause de votre changement n'est pas celle qu'assigne Massillon, et que votre incrédulité provient d'une autre source ; quelle lumière nouvelle a donc brillé à vos yeux et vous a découvert l'erreur de vos anciennes croyances ? Quand je vous ai pressé de m'exposer vos difficultés, vous ne m'avez répondu qu'en répétant les banalités que je vois dans certains journaux : que la science est inconciliable avec la foi, que la foi étant ennemie du progrès et le progrès étant la loi de l'humanité, la foi ne pouvait être la vérité.

Telles furent vos paroles en réponse à mes questions pressantes ; vous n'en avez sans doute pas perdu le souvenir. Vous dûtes remarquer, mon cher Eugène, que ces paroles excitèrent en mon âme un sentiment de tristesse, mais il est probable que vous ne soupçonnâtes pas qu'elles y excitèrent en même temps un sentiment tout opposé, car je résistai de toutes mes forces à la manifestation de ce dernier sentiment. Je ne vous en ferai pas mystère à présent : j'éprouvai le besoin de me livrer à un fou rire.

Vous rappelez-vous qu'un jour, voyageant ensemble en chemin de fer, nous fîmes rencontre d'un commis marchand, qui se posa en docteur et décida à tort et à travers les questions les plus épineuses ? J'eus toutes les peines du monde à vous empêcher de lui rire au nez. Vous me dites, quand il se sépara de nous à Nantes : — Ce commis doit connaître parfaitement les quatre premières règles de l'arithmétique, car il calcule bien et vite ; mais je gagerais qu'il n'est pas fort en orthographe. Quant à la langue française, il nous a prouvé en deux minutes qu'il ne s'en doute pas. Il était inu-

tile qu'il se donnât tant de mal pour nous démontrer qu'il n'est qu'un sot. —

Eh bien, cher Eugène, quand je vous ai entendu décider magistralement que la science et le progrès sont inconciliables avec la foi chrétienne, vous m'avez paru presque aussi ridicule que notre commis voyageur. Vous ne pouvez pas vous cacher que les hautes questions de philosophie, d'histoire, de mathématique et de physique vous sont à peu près aussi étrangères que l'orthographe et la langue française à notre compagnon de voyage. Vous savez assez de latin, de grec, d'histoire, de géographie, de philosophie même et de mathématiques pour subir un examen de bachelier-ès-lettres. Vous vous êtes, en effet, tiré de cette épreuve avec honneur : trois boules blanches ! c'est superbe. Mais on n'est pas savant pour avoir un diplôme de bachelier. Ainsi, quand vous dites : La science est inconciliable avec la foi, — j'ai le droit de vous répondre : — Mais, cher Eugène, qu'en savez-vous ? Si vous étiez obligé de spécifier en quoi la science est opposée à la foi, avouez-le, votre embarras ne serait pas petit. Vous ne faites donc que servir d'écho à quelques journaux dont la plupart des rédacteurs ne sont pas plus grands clercs que vous. Ah ! mon cher Eugène, savez-vous quel langage vous vous tiendriez à vous même, si, fermant l'oreille à la voix de vos passions, vous l'ouvriez à celle de la raison ? Ce serait le suivant : Que la foi soit ou ne soit pas conciliable avec la science, c'est une question que je ne suis pas à même de juger ; cette tâche est au-dessus de mes forces. Mais il y a des hommes dont la science est incontestable, aussi bien que la foi. Il y a eu et il y a encore, parmi les chrétiens les plus sincères, des hommes qui sont les princes de la science. Ont-ils ignoré les objections, invincibles, dit-on, de la science contre la foi ? Ce serait étrange. Il faut donc qu'ils n'aient pas trouvé que ces objections fussent péremptoires ? Oh ! c'est plus que probable. Le bon sens m'oblige donc à conclure que cette opposition n'existe pas.

Sans être un savant, vous connaissez pourtant, sinon les œuvres, au moins les noms des hommes qui, dans notre siècle, se sont rendus célèbres par leur science. Vous savez que MM. Ampère, Cauchy, Binet, étaient des maîtres dans les sciences exactes :



sachez aussi que c'étaient des chrétiens sincères. Vous avez lu et admiré les ouvrages historiques de M. Augustin Thierry : c'était un chrétien sincère. Vous n'ignorez pas que M. Guizot est un des hommes les plus instruits de notre époque et l'une des plus vigoureuses intelligences : c'est encore un chrétien sincère. Vous avez pu entendre à Paris le R. P. Gratry ; c'est un métaphysicien de premier ordre. Or, sachez que sa métaphysique ne gêne en rien sa foi. Nous avons lu ensemble les ouvrages de MM. de Chateaubriand, de Maistre, de Bonald, du R. P. Lacordaire. Je me rappelle que la lecture de ces grands écrivains vous ravissait. Eh bien ! s'il est impossible de douter de leur génie, il est tout aussi impossible de douter de leur foi.

Je ne vous ai cité jusqu'ici que les noms des savants chrétiens de notre temps ; écoutez à présent en quels termes l'un des plus grands orateurs de notre époque parle des savants chrétiens des temps antérieurs : « Quel est, dit M. Thiers dans son discours sur la Question romaine, quel est le plus grand, le plus hardi et en même temps le plus solide penseur des temps modernes ? C'est un Français, c'est l'immortel Descartes.... Eh bien ! tout ce que l'on sait de Descartes prouve qu'il était resté catholique sincère et fervent. Est-ce que le catholicisme a empêché Bossuet d'être l'un des plus vastes penseurs, Pascal l'un des plus intrépides et même des plus téméraires ? Non, Messieurs, et si je sortais de l'Eglise catholique, est-ce que Newton, Képler, n'étaient pas des chrétiens très-fervents ? Non, Messieurs, le catholicisme n'empêche de penser que ceux qui n'étaient pas faits pour penser. »

Vous voyez, mon cher Eugène, que M. Thiers n'est pas de ceux qui croient que la science est inconciliable avec la foi. De ce nombre n'était pas non plus le plus célèbre philosophe et le premier prosateur de notre temps, M. Cousin. Voici quels conseils il donne à la jeunesse : -- « N'écoutez pas ces esprits superficiels qui se dorment pour de profonds penseurs, parce qu'après Voltaire, ils ont découvert des difficultés dans le christianisme. Vous, mesurez vos progrès en philosophie par ceux de la tendre vénération que vous ressentirez pour la religion de l'Évangile. »

En vérité, mon cher Eugène, quand les géants de la science

s'inclinent ainsi devant la doctrine chrétienne, convient-il bien à des nains de lui jeter l'outrage ?

Cette criminelle outrecuidance n'est pas propre à notre siècle ; déjà, du temps de Bossuet, il y avait des gens qui impatientaient le grand homme par leurs railleries sacrilèges. C'étaient de jeunes seigneurs perdus de débauche, d'une ignorance fabuleuse et qui s'étaient mis dans l'esprit qu'en faisant parade d'incrédulité, ils passeraient pour des génies. Ces fats auraient dit volontiers :

Croire à Dieu fut un tort permis à nos ancêtres.

Vous allez voir de quelle manière les traite le grand Bossuet : —  
 « Que je suis étonné, quand j'entends des hommes profanes qui, dans la nation la plus florissante de la chrétienté, s'élèvent ouvertement contre l'Évangile. Les entendrai-je toujours et les trouverai-je toujours dans le monde, ces libertins déclarés, esclaves de leurs passions et téméraires censeurs des conseils de Dieu ; qui, tout plongés qu'ils sont dans les choses basses, se mêlent de décider hardiment des plus relevées !... Mais, hommes doctes et curieux, si vous voulez discuter la religion, apportez-y du moins et de la gravité et le poids que la matière demande. Ne faites point les plaisants mal à propos dans des choses si sérieuses et si vénérables. Ces importantes questions ne se décident pas par vos demi-mots et par vos branlements de tête, par ces fines railleries que vous nous vantez et par ce dédaigneux souris. Pour Dieu, comme disait cet ami de Job, ne pensez pas être les seuls hommes et que toute la sagesse soit dans votre esprit dont vous nous vantez la délicatesse. »

Vous voyez que Bossuet mène rudement les incrédules de son temps.

Je m'aperçois, mon cher Eugène, que, bien que ma lettre excède les limites ordinaires des lettres, je n'ai pu traiter que l'une des deux questions que je me proposais de discuter. Je remets donc à traiter la seconde dans une lettre suivante.

Recevez, mon cher Eugène, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Votre vieil ami,

TALMOR.

## LES BRETONS ET LES VENDÉENS A L'ACADÉMIE.

La séance solennelle tenue le 29 août par l'Académie française, nous offrait un intérêt tout particulier : un nombre, relativement considérable, de nos compatriotes participait aux prix que l'on y devait distribuer. Aussi, ne pouvant nous rendre personnellement à la gracieuse invitation du Directeur, avons-nous prié l'un de nos amis de voir et d'entendre pour les lecteurs de la *Revue*.

« Bravant la canicule, nous écrit-il, je me suis rendu à la fête de jeudi. Nul incident : un discours succédant à un discours, voilà tout. Quand je vous aurai dit que l'assistance était brillante et toute diaprée de toilettes élégantes et fraîches, *comme un parterre l'est de fleurs*, — cliché obligé ; — quand je vous aurai dépeint M. Villemain déclamant, d'une voix forte encore, un discours encore fort bien tourné, d'une élégance tout académique ; — quand je vous aurai représenté, comme contraste, M. le c<sup>te</sup> de Falloux, dont son voisin, par sa spirituelle laideur et ses gestes saccadés, faisait ressortir le grand air, la distinction ; — quand je vous aurai dit que le public a souvent interrompu par ses applaudissements ou souligné par ses sourires ce discours charmant, tout émaillé de pensées délicates ou fines, enveloppées d'une forme également fine et délicate ; discours déclamé d'une voix un peu sourde, mais douce à l'oreille, d'un ton à la fois aisé et noble, du ton d'un gentilhomme dans un salon du faubourg ; — je vous aurai à peu près tout dit. — Quant aux discours eux-mêmes, celui de M. de Falloux a eu le talent de faire applaudir, en pleine Académie, les guerres de la Vendée, ... sans parler d'autre chose. »

Le succès de M. de Falloux a été complet. — « Cependant (c'est M. Louis Veuillot qui parle), cette éloquence charmante qui a subjugué le *Journal des Débats*, et qui nous subjugue, a rencontré un rebelle, et c'est M. de la Bédollière. *Etiamsi omnes, ego non !* Nous n'aurions pas cru que ce serait ce bon vieux trinqueur qui donnerait un pareil exemple de dureté. Et il s'en prend justement au prix d'Anastase Gaudin, qui est bien le paragraphe le plus délicatement traité et le plus touchant de cette œuvre aimable et forte. » — Voici, en commençant par la vertu, les titres de nos compatriotes aux récompenses académiques.

Marie Duchesne n'a jamais quitté son humble village de Bonnœuvre, près de Saint-Mars-la-Jaille, en Bretagne. Née dans la pauvreté, destinée à être secourue plutôt qu'à secourir, Marie Duchesne n'aurait jamais été signalée à l'attention publique, si son curé, frappé à la fois des qualités de son cœur et des dons de son intelligence, ne lui avait dit un jour :

« Je suis vieux, je suffis à peine aux devoirs de mon ministère, les enfants de ma paroisse languissent dans l'ignorance, notre budget est trop pauvre pour fonder des écoles, dévouez-vous et devenez institutrice. » Lorsqu'on lui tenait ce langage, en l'année 1842, l'excellente fille avait vingt-huit ans; elle savait à peine lire, elle ne savait nullement écrire et n'avait jamais entendu parler d'arithmétique. Elle avait donc à apprendre tout ce qu'on voulait qu'elle enseignât. Le désir de son vénérable curé lui parut un ordre de la Providence; Marie Duchesne se mit à l'œuvre, travailla comme on travaillerait sous l'empire d'une ardente ambition, et, en moins de deux ans, au mois de septembre 1744, elle se présentait à l'examen, recevait le brevet d'institutrice, méritait plus tard deux médailles pour les succès de son école, et aujourd'hui l'inspecteur d'académie joint une chaleureuse recommandation à celle des plus hautes autorités du département de la Loire-Inférieure.

Une telle vocation, en de si touchantes circonstances, mériterait presque à elle seule une de vos médailles; mais vous êtes bien sûrs que Marie Duchesne ne s'en est pas tenue là. En effet, ses élèves les plus pauvres sont ses enfants adoptifs, les vieillards infirmes de la paroisse sont ses amis préférés; ses récréations ne se composent que des œuvres d'une sœur de charité; ses promenades mêmes ont toujours un but: soit la découverte des plantes médicinales, soit une excursion dans la forêt voisine, celle du marquis de Rochequairie, pour l'approvisionnement de tous les foyers pauvres; son repos même, plus utile que la fatigue de beaucoup de gens, est encore une récolte et une aumône....

— Marie Gabory, de Saint-Quentin-en-Mauges, va jusqu'à se dépouiller de ses vêtements pour réchauffer ou pour vêtir ceux qu'elle croit encore plus pauvres qu'elle... — Jeanne Lescop, dans la commune de Saint-Adrien, près Guingamp, a transformé depuis quarante-sept ans son humble demeure en école et prodigue, en outre, aux plus petits enfants les soins minutieux d'une salle d'asile.

Donnons maintenant la parole à M. le Secrétaire perpétuel :

Des livres très-divers étaient en présence, mémoires et peintures de mœurs, étude littéraire de l'antiquité, étude savante sur Bossuet, traités de philosophie dogmatique, récits modernes, histoire érudite, journal d'éducation. Le mérite de chaque ouvrage était réel et fortement distinct. Un d'eux semblait à part; ce n'était pas le livre d'un auteur, mais la confidence intime de quelques âmes généreuses : *Récit d'une sœur, souvenirs de famille*, recueillis par M<sup>me</sup> Augustus Craven, née la Ferronnays. Ce n'était pas un roman; c'étaient des personnes vivantes, des affections et des douleurs trop véritablement ressenties, l'histoire d'une noble union, souhaitée, durant l'exil à Rome, par deux âmes de croyances différentes et de même pureté, union suivie d'un deuil inconsolable et d'une ten-

dresse de parentés et d'alliances qui survit à tout. C'était un zèle religieux sans bornes, comme la charité qui s'en inspire. C'était enfin une éloquence qui semble, avec des nuances diverses, le don naturel et comme l'accent familier de quelques caractères choisis, depuis le père brisé d'âge et de douleur, jusqu'à la jeune épouse, depuis les frères, martyrs du même honneur et du même dévouement, jusqu'aux amis qui leur étaient unis de cœur et de talent.

Une seule main avait rassemblé ces précieux témoignages, y suppléait souvent par des récits, et en égalait l'expression. Mais ce n'était pas une œuvre d'art; c'était mieux, c'était un testament du passé qui sera lu dans l'avenir. L'Académie couronne ces sentiments vrais et ce langage touchant. Elle désigne cet ouvrage le premier; elle n'en accroît pas la récompense; elle décerne au nom inscrit sur le recueil une médaille de 2,000 fr., comme la recevra toute œuvre distinguée dans ce concours...

— Un autre interprète de l'enseignement.<sup>1</sup> est honoré de la même récompense pour un livre, non pas plus grave par le sujet, mais de forme plus sévère : *La Liberté dans l'ordre intellectuel et moral*, études de droit naturel, par Émile Beaussire (de Luçon), professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. — Le caractère de ce livre est, avec beaucoup de sagacité, une sorte de candeur légale, un esprit de liberté régulière et méthodique. L'auteur voit dans la société l'État et l'individu, les rapports d'équité, d'intérêt et de service public qui les rapprochent; il considère la famille, les droits qui la régissent, la renouvellent et la défendent, puis les principes, les garanties que l'ensemble des familles doit trouver devant l'État et dans la société. Ces garanties, il les résume par la liberté d'enseignement, la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté d'association. Chacune de ces libertés est décrite dans des limites précises. Très-favorable à l'extension de l'enseignement comme aux droits de la conscience, il n'est besoin de dire que l'auteur ne l'est pas moins à la publicité légale de la presse; il la conseille et la réclame, sous la forme du droit commun, par l'action du jury. C'est à des principes d'ordre durable et d'équité qu'il appuie cette adoption. L'accent sincère et inoffensif du publiciste laisse à son opinion toute sa force et donne un bon exemple du droit qu'il défend.

Sur d'autres points, et sur les plus graves, la science du jurisconsulte est abordée par l'auteur avec une précision qui n'appartient pas à notre examen, et qui suppose d'autres débats et d'autres appréciateurs.

Ce qu'il importait de marquer, c'est le sentiment moral, la modération intelligente, le respect du droit partout compris et recommandé dans l'ordre politique. On peut ne pas toujours suivre l'auteur, mais partout

<sup>1</sup> M. A. de Margerie, professeur de philosophie à la Faculté de Nancy, est également couronné pour sa *Théodicée*, que nous avons appréciée ici même.

on l'estime, partout on le reconnaît attentif et sincère, instruit des théories comme des faits, et les retraçant avec une impartiale clarté.

Un livre utile et qui fait penser, *la Liberté dans l'ordre intellectuel et moral*, avait sa place dans ce concours et reçoit une médaille méritée...

— Un recueil tantôt élémentaire, tantôt mêlé de recherches très-diverses, voyages, fragments scientifiques, extraits d'ouvrages, leçons pratiques de la vie, était présenté sous le titre de *Magasin d'Éducation et de Récréation*, et associait à un mouvement d'esprits éclairés les fantaisies du talent. MM. Macé, Sthal et Verne (de Nantes) en étaient cités comme les principaux rédacteurs. L'Académie reconnaît dans ce travail une forme souvent heureuse de l'activité intellectuelle du temps. Elle attache au nom de l'éditeur commun de l'ouvrage une médaille comme la précédente, et elle croit en cela ne pas changer la pensée des prix qu'elle décerne...

Par la fondation Bordin, un prix est offert chaque année pour l'encouragement de la haute littérature.

La philosophie, la critique érudite avec éloquence, la traduction oratoire ou poétique y ont prétendu. Cette fois, il y avait à juger entre quelques-uns de ces mérites. L'histoire littéraire de notre seizième siècle était habilement traitée et rajeunie sur quelques points. Le génie étranger était étudié dans ses œuvres de notre siècle. L'influence des systèmes sur la poésie était jugée d'après de grands exemples, et les libres théories de l'art paraissaient à côté des libres opinions. Un livre dans cet ordre d'idées a prévalu par l'intérêt et l'agrément; c'est le volume de M. Caro (de Ploërmel), sous ce titre : *la Philosophie de Goëthe*. On a su gré à l'auteur de sa tolérance poétique pour des erreurs qu'il a combattues; on a lu avec curiosité son histoire de l'esprit de Goëthe, cette préparation à la poésie par le spinozisme, puis cette étude scientifique du matérialisme et le modifiant par l'observation. Dans la réalité, panthéisme ou non, Goëthe était surtout poète plus alexandrin qu'homérique, mais poète pour son temps et pour le nôtre. C'est ainsi que l'habile critique français repousse l'erreur systématique sans méconnaître le talent original. Des idées du philosophe il voit sortir un art complexe et nouveau qu'il n'absout pas, mais qu'il admire dans le *Prométhée*, dans le *Faust*, dans le second *Faust*, dans l'abus même de l'érudition et de l'allégorie. Brillant travail d'analyse et de goût, cette étude de la *Philosophie de Goëthe*, au profit, non du paradoxe, mais de l'imagination, ces vues ingénieuses sur l'éclat des types suscités par une pensée même incomplète de la nature, tout cela forme une œuvre de critique éloquente. Un parallèle de Goëthe avec le grand poète Lucrèce résume la leçon et le tableau. L'Académie décerne le prix à cet ouvrage de sage doctrine et de forte littérature.

On le voit, la séance du 29 août a été bonne pour la Vendée et la Bretagne, et, à tous égards, son souvenir mérite d'être conservé.

ÉMILE GRIMAUD.

## M. BLANCHARD DE LA MUSSE.

---

M. Blanchard de la Musse est l'auteur de plusieurs opuscules aujourd'hui peu connus et intitulés : — *Promenades à Carquefou (Loire-Inférieure)*, ouvrage d'un certain mérite, en prose et en vers ; — *Notice sur M. Graslin, l'un des bienfaiteurs de la ville de Nantes* ; — *De l'influence des arts sur le bonheur et la civilisation des hommes* ; et enfin d'un nombre considérable de poésies de toutes sortes, *stances, chansons, madrigaux*, etc., publiés dans l'*Almanach des Muses*, le *Chansonnier des Grâces*, la *Muse bretonne* et divers autres recueils. Toutes ces pièces de vers se ressentent de l'époque où elles ont paru et toutes laissent à désirer, sous le rapport de la forme, de l'originalité et de la fraîcheur des idées. On peut en juger, du reste, par les citations faites à la fin de cette biographie, et qui, cependant, sont encore ce qu'il y a de mieux.

M. de la Musse, qui avait été l'un des fondateurs de l'*Institut départemental de la Loire-Inférieure* en 1798, fut aussi, avec le docteur Freteau et M. Kerivalant, l'un des membres zélés et dévoués qui parvinrent, en 1818, à faire revivre cette institution, sous le nom de *Société royale académique de Nantes*.

François-Gabriel-Ursin Blanchard de la Musse naquit à Nantes, au mois de décembre 1752.

Après avoir commencé ses études au collège de cette ville, il les termina sous Delisle de Sales, professeur d'un grand talent, philosophe distingué, et même auteur d'œuvres littéraires remarquables. Le maître et l'élève se lièrent intimement et ne cessèrent jamais, dans la suite, d'avoir de fréquents rapports. Il en fut de même de tous ceux qui eurent quelques relations avec le poète nantais. La distinction de ses manières, sa grâce, son érudition, lui valurent l'amitié d'auteurs célèbres, tels que Andrieux, Parny, Florian, Ber-

tin, Daru, Fontanes, Picard, qui surent apprécier la bonté de son cœur, la délicatesse de ses sentiments et la droiture de son esprit.

Ses études achevées, sa famille l'envoya faire son droit à Rennes et, lorsque le moment fut venu d'embrasser une carrière, il entra au parlement de Bretagne, où le marquis du Bois de la Musse, son oncle, avait siégé comme conseiller.

Bien que d'un caractère doux et conciliant, d'un esprit sage et modéré, son titre de noble et sa qualité de membre du parlement le firent écrouer dans les prisons de Nantes pendant la Révolution. Comme tant d'autres, il ne dut la liberté qu'au 9 thermidor.

On le vit ensuite occuper diverses fonctions, dans les subsistances, puis il fut nommé commissaire du pouvoir exécutif à Trèves, juge à Nantes, et enfin révoqué, pour n'avoir pas déserté son siège pendant les Cent-Jours. — Plus tard; il rentra dans la magistrature et devint juge d'instruction au Mans, où, bientôt atteint de surdité, il dut résigner ses fonctions.

En 1821, il eut le malheur de perdre sa femme. Le chagrin le fit se retirer du monde et vivre dans un profond isolement; sa résidence était alors la petite ville de Montfort-sur-Meu, où la poésie et la littérature furent longtemps sa seule distraction et adoucirent ses chagrins. Revenu à Rennes, il y mourut en mars 1837, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Dans sa jeunesse, comme dans les moments les plus critiques de son âge mûr, il ne fit jamais infidélité aux muses: — Ses stances sur la *Fatalité* et sur les *Délateurs* sont assez remarquables; ses *Épîtres philosophiques* à ses amis et aux gens de lettres cités plus haut, révèlent une facilité très-grande dans l'art de versifier. Enfin, ses couplets sur les *Genoux* prouvent aussi la souplesse de son talent.

Quelques mois avant sa mort, M. Blanchard de la Musse envoya à la Société académique de Nantes une pièce de vers ayant pour titre : *les Regrets d'un nonagénaire*. Dans cette pièce émue, le poète pleure sa jeunesse, les illusions envolées, les amis qui ne sont plus. — Un jeune Breton, M. de Lorgeril, touché à la lecture de ces vers, fit parvenir au respectable vieillard, pour le consoler, des strophes fort belles, pleines de sympathie, d'égards et d'admiration, inspirées par la touchante douleur du barde nantais.

M. Edouard Richer devait faire un choix des œuvres de son ami Blanchard de la Musse et les publier; mais, soit que les travaux du



jeune écrivain l'en aient empêché, que son état de santé ne le lui ait pas permis ou que la mort soit venue le frapper trop tôt, les productions de notre compatriote sont restées dans l'oubli.

### On ne veut pas me croire.

Une vieille, presque aux abois,  
Et qu'on pouvait jadis compter parmi les belles,  
Disait en se mirant : Hélas, comme autrefois,  
Les glaces ne sont plus fidelles.

### Le pouvoir de l'habitude.

Oui, de l'habitude ici-bas  
Nous sommes plus ou moins esclaves ;  
Sages et fous, lâches et braves  
Lui sont soumis jusqu'au trépas.  
C'est son ascendant qui maîtrise  
Le financier, le magistrat,  
Le courtisan, l'homme d'Eglise,  
Le guerrier et l'homme d'Etat.  
C'est son pouvoir, son influence,  
Qui, dès notre plus tendre enfance,  
Nous fait mouvoir jusqu'à la fin.  
Par habitude, on fait l'aumône,  
On se rend à la messe, au prône,  
Et puis on médit du prochain ;  
Par habitude, *Pillardin*  
Au palais n'épargne personne ;  
Par habitude, *Tripotin*  
Dans tous les cercles déraisonne ;  
Par habitude, un vieil auteur  
Compte, mais en vain sur sa verve,  
Et ruine son imprimeur  
En barbouillant, malgré Minerve ; ....  
Par habitude, un grand seigneur,  
Sans nous obliger, nous caresse ;  
Par habitude, un débiteur  
Manque souvent à sa promesse ;  
Par habitude, un vieux soldat  
Affronte la mort sans la craindre ;  
Par habitude, le goujat  
Endure son sort sans se plaindre ;  
Même on le voit le regretter  
Lorsque sa carrière est finie ;  
Tant l'habitude d'exister  
Nous tient fortement à la vie.

## NOTICES ET COMPTES RENDUS.

---

VIE DE MARIE-ROSE BROSSARD, institutrice au Gué-de-Velluire, (Vendée), par M. l'abbé du Tressay, chanoine honoraire de Luçon. — Une brochure in-12, Luçon, Bideaux.

Dans ses fonctions les plus humbles ou les plus élevées, l'enseignement de la jeunesse est un véritable apostolat, une sorte de sacerdoce. En effet, il n'a pas seulement pour but de développer les facultés intellectuelles, de donner la science des choses humaines, de rendre accessibles à tous les diverses positions de la vie; sa fin principale est de s'occuper des intérêts sacrés de l'âme, de travailler à l'éducation morale, de graver profondément dans les jeunes cœurs les idées chrétiennes, et de les former à la vertu, source du véritable bonheur sur la terre, et condition nécessaire des félicités éternelles. La culture de l'intelligence et l'éducation proprement dite doivent toujours se donner la main : elles se complètent l'une par l'autre.

Parmi les âmes qui se consacrent à cette carrière si belle et tout à la fois si pénible de l'instruction, il en est qui savent la comprendre dans son double but, et qui l'honorent par une vie sainte et dévouée. Rendre hommage à ces âmes est un acte de reconnaissante justice; perpétuer leur mémoire, présenter leurs vertus à l'imitation de ceux qui cherchent des modèles, est une œuvre de zèle et d'édification. Telles sont, à coup sûr, les raisons qui ont déterminé M. l'abbé du Tressay, chanoine honoraire de Luçon, à publier la vie de Marie-Rose Brossard, institutrice au Gué-de-Velluire, (Vendée). — Cette pieuse fille, formée par les soins de M<sup>lles</sup> Créteineau-Joly, sœurs de l'écrivain de ce nom, se voua à la noble tâche de l'instruction des enfants. Pendant l'espace de trente

années, elle fit, dans la paroisse du Gué, un bien incalculable, parce qu'à l'intelligence parfaite de ses devoirs elle joignait le dévouement le plus généreux, la piété la plus humble et la plus constante.

L'opuscule de M. du Tressay se recommande donc aux institutrices, qui trouveront dans Marie-Rose Brossard un modèle à imiter, et la lecture en sera également profitable à toutes les âmes pieuses.

---

VIE DE M. FRANÇOIS MABILEAU, *missionnaire apostolique et pro-vicaire au Su-Tchuen oriental, mis à mort en haine de la religion catholique dans la ville de Yeou-Yang-Tchéou, le 29 août 1865*, par M. l'abbé P. Gaborit. — 1 vol. in-18, Nantes, Libaros et Mazeau.

Est-il besoin de recommander à nos lecteurs cette notice, sur laquelle leur attention a déjà été appelée? Leur plus sympathique intérêt ne lui était-il pas acquis d'avance? Dans la chronique du précédent numéro, M. de Kerjean nous a raconté la belle et touchante cérémonie que Paimbœuf, patrie du jeune martyr, vient de consacrer à la mémoire de son humble et glorieux enfant. L'une des illustrations de la chaire chrétienne est venue apporter, l'apôtre de N.-Dame à l'apôtre de la Chine (Paris et Pékin se ressemblent par plus d'un côté), un éloquent hommage, dont l'écho vibre encore. Il ne manquait plus au missionnaire qu'un historien. Il l'a trouvé dans un ami et ancien condisciple, M. l'abbé P. Gaborit, dont nous annonçons ici même, il y a deux ans, l'intéressant traité élémentaire sur l'architecture. C'est avec une affectueuse et douloureuse émotion, dans ce style simple et sobre séant au sujet, que le biographe raconte cette trop courte vie, depuis l'humble ferme paternelle jusqu'à ces lointaines régions de la Chine toujours si avides de sang chrétien, et qu'elle devait illustrer à son tour par sa fin. M. l'abbé Gaborit vient d'ajouter un chapitre aux actes des martyrs, un livre, dont le premier feuillet s'écrivit au Calvaire, et qui, grossi de siècle en siècle des noms de millions de *témoins* nouveaux, continue à voir se multiplier ses pages sanglantes, et ne se clora vraisemblablement qu'avec le christianisme lui-même.

LUCIEN DUBOIS.

JEANNE D'ARC, SIMPLE RÉCIT, par M. Louis Duchemin. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud. — Un vol. in-18.

La sublime figure de Jeanne d'Arc a inspiré bien des poètes, des peintres, des sculpteurs. Aucun n'a pu en exprimer toute la beauté, mais les sculpteurs et les peintres ont été plus heureux que les poètes parce qu'ils ont moins cherché à inventer. — L'histoire de cette fille des champs qui, à l'appel de voix célestes, prend le casque et l'épée; et fait fuir devant sa blanche bannière les ennemis de son pays, puis tombe en leur pouvoir et meurt sur un bûcher, comme une sainte; cette histoire encadrée dans la poésie du moyen âge expirant est une si merveilleuse épopée que l'imagination ne saurait l'embellir.

C'est ce qu'a très-bien compris M. Louis Duchemin, un Nantais qui vient de publier un livre sous ce titre : *Jeanne d'Arc, simple récit*. Goethe disait : « Nos esthétiques parlent beaucoup de sujets poétiques ou antipoétiques; au fond il n'y a pas de sujet qui n'ait sa poésie; c'est au poète à savoir l'y trouver. » Je ne partage point son opinion et la lecture de ce poème écrit par un vieillard avec une bonhomie charmante, une émotion véritable et une fidélité scrupuleuse à l'histoire, m'a confirmé dans le sentiment contraire. Tout ce que Dieu a créé possède une beauté métaphysique, mais non pas nécessairement une beauté poétique; et cette dernière existât-elle en tout, il n'en serait pas moins vrai qu'il y a des degrés divers de beauté dans les différents êtres. Qui oserait soutenir que la vie de Jeanne d'Arc n'est pas plus riche de poésie que celle d'une vulgaire bourgeoise de son temps ou du nôtre? La personne de Jeanne, son origine, les milieux où elle a vécu, les caractères si variés des hommes qui l'entouraient, tout dans son histoire est poétique, et le récit de M. Duchemin, malgré sa simplicité, émeut le lecteur parce qu'il est pétri de vérité.

Ce livre ne doit pas être jugé sur des fragments pris au hasard. Il faut lire au moins quelques chapitres en entier, et l'on verra combien le vers avec sa concision forcée donne de relief à l'histoire.

M. Duchemin raconte avec charme la jeunesse de son héroïne, la jeunesse, dit-il,

Age heureux où la vie a le parfum des roses.

Il peint la bergère de Domremy,

Seule avec les brebis, dans le calme champêtre ;  
Les oiseaux à sa voix mangeaient dans son giron,  
Voletaient sur sa main ou sur son chaperon.

Plus tard il la montre arrivant à l'armée :

Jeanne parut au camp avec sa blanche armure.  
D'un bonheur concentré rayonnait sa figure.  
Son front plein de candeur, son œil plein de fierté,  
Ce mélange de force et de timidité,  
Sa confiance en Dieu sur son visage empreinte,  
Les merveilleux récits de sa mission sainte,  
Tout lui gagne les cœurs...

Après les triomphes d'Orléans, de Patay et le sacre de Reims où elle revoit son parrain et les gens de son village ; quand le malheur commence à l'atteindre et qu'elle tombe blessée à l'attaque de Paris, M. Duchemin trouve de très-beaux vers :

Voyant pour se lever ses efforts superflus,  
Saignante, elle s'étend sur l'herbe du talus ;  
Et là, l'éclair aux yeux, le sourire à la bouche,  
Sous l'oblique rayon du soleil qui se couche,  
Au travail des soldats déjà fort avancé  
Jeanne commande encor sur le bord du fossé.

Mais tout son courage est inutile ; il faut battre en retraite, et, bientôt,

Jeanne que nos soldats saluaient de leurs cris,  
Silencieuse et pâle entre dans Saint-Denis.  
Le cœur gros de soupirs, les yeux baignés de larmes,  
Au pilier de l'église elle suspend ses armes...

C'est alors que la pauvre héroïne supplie inutilement Charles VII de la laisser retourner dans sa famille. M. Duchemin a reproduit toutes les paroles célèbres de Jeanne d'Arc sans être gêné par la forme du vers. Cela frappe surtout dans les derniers chants du poème, qui comptent parmi les meilleurs.

Voici la fin du récit du supplice. Jeanne est déjà enveloppée de

flammes; son confesseur le frère Ladvenu qui est resté près d'elle, comme le vrai représentant de l'Église, jusqu'à ce que le feu l'ait menacé lui-même, vient de descendre du bûcher....

En ce moment terrible un homme s'avança;  
 Assez près du bûcher, cet homme se plaça...  
 Il semblait de sang-froid contempler cette femme  
 Que le feu dévorait!... Mais à travers la flamme  
 Jeanne le reconnut et cria devant tous;  
 « Evêque de Beauvais, je meurs, je meurs par vous. »  
 On ne la voyait plus, tant le feu, la fumée,  
 Dans un brasier ardent la tenaient renfermée.  
 Des cris, entrecoupés du râle de la mort,  
 Révélaient ses tourments et l'horreur de son sort,  
 Tout à coup on l'entend, de feux enveloppée,  
 Crier : « Mes voix!... mes voix ne m'avaient pas trompée! »  
 Ah! ses saintes sans doute étaient là, sous ses yeux,  
 L'attendant à mourir pour l'escorter aux cieux...  
 Puis, le vent écartant la fumée et la flamme,  
 A moitié consumée, on vit la pauvre femme!  
 Elle redit encor ce dernier mot : « Jésus! »  
 Sa tête s'inclina, Jeanne n'existait plus.

Autour de l'histoire personnelle de Jeanne d'Arc, M. Duchemin a groupé beaucoup de petits épisodes qui donnent de la vie à son récit. En vrai Breton, il n'a point oublié de nommer le maréchal de Retz, ce vaillant compagnon de Jeanne, qui devait mourir sur un bûcher comme elle, mais pour ses crimes, et il a rendu justice au généreux Arthur de Richemont qui, repoussé par la Trémouille, favori de Charles VII, « s'en alla guerroyer à ses frais pour la France. »

Le dernier chant du poème est consacré à la révision du procès de Jeanne d'Arc qui fut fait par ordre du pape Calixte III. L'auteur le termine en exprimant l'espoir que l'Église placera un jour la libératrice de la France au nombre des saints. — C'est désormais la seule gloire qui manque à cette jeune fille héroïque, à qui tous les honneurs ont été accordés, même celui d'être insultée par Voltaire.

JOSEPH ROUSSE.

POÉSIES DE M. PROSPER BLANCHEMAIN. — Trois volumes in-32 ; Paris, Auguste Aubry, rue Dauphine, 16.

Un poète distingué, M. Prosper Blanchemain, que les académies ont couronné plusieurs fois, vient d'offrir au public toutes ses poésies, rassemblées en trois jolis volumes. — M. Blanchemain doit être arrivé à cet instant de la vie où l'écrivain, ayant dépassé l'âge mûr, aime à compter ses œuvres et à les réunir, comme le moissonneur se hâte de lier ses gerbes, quand il voit le soleil baisser et des nuages monter à l'horizon. Cette préoccupation de l'avenir est naturelle aux poètes, et, si humbles qu'ils soient, ils espèrent tous laisser au moins :

Un de ces vers heureux marqués d'un peu de gloire,  
Dont les hommes charmés décorent leur mémoire <sup>1</sup>.

Parfois ils se font illusion ; mais qu'importe, si cette espérance les accompagne jusque dans la tombe ; personne n'ira les y démentir.

Les poésies de M. Blanchemain réfléchissent une âme douce et rêveuse, à qui l'amour a souri, et sans doute aussi la fortune. Le sentiment chrétien les anime et leur donne cette élévation qui manque à tant de poésies contemporaines. Depuis quinze ans, on cisèle beaucoup de vers vides d'idées ; aussi le public, qui sent bien que « la poésie est une langue et non pas la forme d'une langue, » selon l'expression de Ballanche, voyant que les rimeurs ne lui disaient rien, s'est éloigné d'eux et les a pris en tel dégoût, que les vrais poètes, ceux qui pensent et parlent leurs pensées en beaux vers, ne peuvent même plus se faire écouter.

La variété des sujets traités par M. Blanchemain rend la lecture de son œuvre très-agréable : la facilité, l'harmonie, la grâce, sont les qualités dominantes de son style, qui sait pourtant, au besoin, devenir énergique. Ce qui me semble faire défaut à ses poèmes, c'est un peu d'originalité.

Parmi beaucoup de pièces charmantes, je choisis, pour citation, une élégie, qu'on lira comme moi, je l'espère, avec un très-vif plaisir :

<sup>1</sup> Joseph Autran.

**L'Arbre mort.**

Ne le détruisez pas, l'arbre mort du verger,  
 Par la mousse envahi, dévoré par l'insecte.  
 Le feuillage au printemps ne vient plus l'ombrager ;  
 Il est mort ; que pourtant la hache le respecte.

C'est un vieux serviteur. La pomme aux suc de miel  
 A bien longtemps rougi sur ses branches pliantes ;  
 Dépouillé maintenant, il dresse vers le ciel  
 Ses rameaux nus pareils à des mains suppliantes.

Il est mort, mais debout. Laissez-le tomber seul.  
 Qu'importe un jour de plus ! J'aime les mousses blanches,  
 Le lierre serpentant qui lui forme un linçoul,  
 Et la vigne qui monte à l'assaut de ses branches.

Lentement il se tisse un verdoyant manteau  
 Des arbustes grimpants qu'il emprunte à nos haies,  
 Le sauvage églantier, la ronce, le sureau,  
 Tantôt couverts de fleurs, tantôt chargés de baies.

Il a de l'herbe au pied, de la verdure au front ;  
 L'abeille y vient pomper ses odorants mélanges ;  
 L'hirondelle, en passant, se suspend au vieux tronc,  
 Et sous l'écorce creuse est un nid de mésanges.

Il faudrait donc flétrir toute cette gatté,  
 Chasser ce qui verdit et voltige et fourmille ;  
 Faire mourir deux fois l'arbre, ressuscité  
 Par la fleur qui parfume et l'oiseau qui babille ?

Si ce n'est par respect pour ce triste débris,  
 S'il ne fait plus pitié, lui qui faisait envie,  
 Que ce soit par égard pour ses hôtes chéris :  
 Pardonnons à la mort en faveur de la vie.

Ne ressemblons-nous pas, vivants insoucieux,  
 A ce linçoul fleuri jeté sur un cadavre ?  
 Nous aussi nous portons, sous des masques joyeux,  
 Au plus profond du cœur quelque trait qui nous navre.

Nous enivrons nos maux d'espérance et d'amour ;  
 Oubliant Dieu qui veille au fond du sanctuaire,  
 Nous dormons, le temps fuit, et la mort chaque jour  
 Fait du lit un cercueil et du voile un suaire !

La vie est le manteau qui couvre le trépas ;  
 Sur l'éternelle nuit c'est un rayon qui passe ;



La tombe est sous les fleurs ; ah ! ne déchirons pas  
Ce vêtement léger qui pare sa surface.

Épargnons l'arbre mort, emblème amer et doux ;  
Laissons, chaque printemps, la clémente nature  
Sur ses rameaux étendre, avec un soin jaloux,  
Son velours plus épais de fleurs et de verdure.

JOSEPH ROUSSE.

#### CONGRÈS CELTIQUE INTERNATIONAL.

Nous avons trop souvent regretté l'Association bretonne, pour ne pas applaudir à tous les efforts que l'on tentera en vue de rétablir, entre les hommes d'étude de notre province, les utiles et fécondes relations que cette institution avait si heureusement entretenues pendant plus de quinze années. Aussi nos sympathies sont elles acquises au *Congrès celtique international*, que la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, pour répondre au vœu qui lui a été exprimé par des savants des deux côtés de la Manche, ouvrira le 15 octobre, au Palais de Justice de Saint-Brieuc. Ce Congrès est destiné à rapprocher les divers membres de la famille celtique, Gaëls et Bretons ; à étudier les questions d'histoire, de littérature, d'art et autres intérêts communs, et à chercher les moyens d'établir d'une façon stable des rapports utiles à tous.

La durée du Congrès sera de trois à cinq jours. — En feront partie : tous les membres de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, et tout souscripteur qui, ayant versé 10 fr., se soumettra aux statuts de cette Société pendant les séances. — La carte personnelle, constatant la qualité de membre du Congrès, donnera droit d'entrer à toutes les séances, de prendre part aux discussions et aux votes, et de recevoir gratuitement les publications spéciales. Celles-ci, outre le compte rendu des séances, contiendront, soit *in extenso*, soit par extrait ou analyse, tous les travaux qui se produiront au Congrès.

Les objets antiques, que l'on voudra bien confier à la Société d'Emulation pendant la durée de la réunion, seront accueillis avec reconnaissance et soumis à l'étude des membres du Congrès. — Une visite détaillée sera faite au Camp vitrifié de Péran. — Des poésies, des œuvres musicales, dramatiques et populaires pourront être lues, exécutées ou représentées pendant la durée du Congrès.

Les personnes qui se proposent d'y prendre part, sont invitées à adresser *franco*, au plus tard avant le 8 octobre, au Président de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord à Saint-Brieuc : 1<sup>o</sup> leur souscription en un bon sur la poste ; 2<sup>o</sup> les questions qu'elles comptent traiter et celles qu'elles désireraient voir ajouter au programme ; l'indication des objets qu'elles veulent bien exposer.

# CHRONIQUE.

---

## LE CONGRÈS DE MALINES.

Si vous l'avez oublié, cher lecteur, je vous rappellerai qu'il y a déjà trois ans que je vous racontais, à cette même place, ce que j'avais vu et entendu à la session du Congrès de Malines de 1864. Depuis lors on s'était demandé plusieurs fois si ce Congrès se réunirait encore; il ne manquait pas de gens prudents, que ces grandes et libres manifestations effarouchent, pour annoncer que le dernier Congrès ne serait suivi d'aucun autre. Grâce à Dieu, il n'en a point été ainsi, et un nouvel acte de foi, prononcé par des milliers de bouches laïques, est encore venu, cette année, attester au monde la vitalité du catholicisme en Belgique. Je n'avais garde de manquer à cette fête, qui ne l'a cédé en rien à celle de 1864. Je n'ai d'ailleurs jamais été insensible au plaisir de fouler le sol de la Belgique, petite nation qui est bien la sœur cadette de la nôtre, qui nous a emprunté nos institutions, et qui a su pousser si loin l'art de la contrefaçon, que nous retrouvons chez elle une foule de choses dont, nous autres Français, inventeurs brevetés avec garantie du gouvernement, nous avons perdu le secret. J'avais vu à Paris l'Europe entière se ruer sur les tavernes et les théâtres de féeries; je m'étais arrêté devant les mille baraques de cette foire babylonienne qu'on appelle l'Exposition; et, mon tribut payé à cette grande manifestation du génie humain et du *puff* parisien, je partis avec joie pour la Belgique, où m'attendait une fête dans laquelle le cœur devait avoir sa part non moins que l'intelligence.

Pour de semblables réunions, Malines est une ville merveilleusement choisie, car elle inspire le recueillement : ses rues sont longues et désertes; de tous les quartiers on aperçoit la vieille tour de la cathédrale de Saint-Rombaud; l'industrie n'y fait point entendre ses sourds frémissements; les femmes y fabriquent de la dentelle; la gare est assez éloignée de la ville pour que le roulement des trains de chemins de fer qui la traversent incessamment, ne couvre point le son des carillons, mélodies tantôt gaies, tantôt mélancoliques, qui semblent avoir été inventées

pour jeter quelque poésie sur la marche brutale des heures. La petite rivière qui arrose Malines n'a point de quais; les maisons ont un accès direct sur la rive; ce sont, le plus souvent, de vieux édifices aux pignons espagnols, bariolés de couleurs vives et tranchantes, et, dans l'intervalle des murailles, on laisse croître des berceaux de verdure qui, vus des ponts, produisent le plus charmant effet. Aucune statue de conquérant; mais sur la grande place, à quelques pas de l'hôtel-de-ville et des halles, flanquées de tourelles, on aperçoit la statue de Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint et protectrice des lettres et des arts.

Voilà le cadre.—Pendant le Congrès va s'ouvrir et la ville prend un air de fête; des drapeaux aux couleurs nationales ornent les fenêtres, des lampions se préparent, et de tous les points de la Belgique et des pays environnants accourent des hommes qui se sont donné rendez-vous pour discuter sur les intérêts et la défense de leur foi. Ces hommes sont de leur époque: ils sont industriels, médecins, avocats, journalistes, prêtres; ils savent que si l'Eglise a mission de veiller sur l'intégrité de ses dogmes, c'est leur honneur à eux de la défendre contre les attaques incessantes que l'on dirige contre elle. Ce qu'ils demandent, c'est qu'on lui permette de s'étendre librement par la persuasion, qu'on ne la bâillonne pas par la force; qu'elle puisse prêcher, enseigner et continuer sa mission de civilisation. Pour un pareil but, ce n'est pas trop de faire appel à toutes les lumières des chrétiens qui, vivant dans le monde, connaissent les misères de leur temps. On discutera, on s'éclairera, on se verra, on se connaîtra, on se concertera pour une action commune. Des personnalités, qui s'ignoraient peut-être elles-mêmes, se révéleront à tous, et l'on sortira de là fortifié, encouragé pour la lutte du bien contre le mal. On a souvent reproché au Congrès de Malines de ne produire aucun résultat pratique. Mais n'est-ce rien que de réveiller les endormis, d'encourager les désabusés et de fortifier les faibles? Quand même les Congrès se borneraient à formuler des solutions déjà connues, ils auraient pour résultat de donner une sanction nouvelle à ces solutions, et si les flammes qui sortent d'un pareil foyer n'ont pas le privilège d'éclairer tout le monde, il est impossible qu'elles ne réchauffent pas quelques tièdes.

Aussi bien, je le dirai franchement, ce qui m'a le plus frappé dans cette grande réunion, ce ne sont ni les beaux discours des orateurs, ni les connaissances économiques de ces jeunes Belges de vingt-cinq ans, qui montrent que, sur le terrain des sciences sociales, comme sur tous les autres, les catholiques ne cèdent le pas à personne; non, ce qui m'a frappé, c'est la vie, l'animation de toutes ces intelligences, qui ne comptent que sur la grâce de Dieu et sur leur propres ressources pour remporter la victoire. Jamais, je n'ai mieux vu mettre en pratique la vieille devise: *Aide-toi, le Ciel t'aidera*. Il n'est pas une arme à l'usage des libres-penseurs que les catholiques ne retournent contre eux; à la presse

ils opposent la presse ; à beaucoup de journaux , non pas seulement quelques journaux , mais beaucoup de journaux ; aux bibliothèques populaires , des bibliothèques populaires ; aux cercles maçonniques , des cercles catholiques , grands , bien installés , convenablement pourvus ; à la philanthropie ils opposent la charité sous toutes les formes , et des conférences de Saint-Vincent-de-Paul sont fondées dans les plus petites paroisses. Ah ! sans aucun doute , l'attaque est rude ; mais aussi , elle fait le mérite et la beauté de la défense ; et , quoi qu'on dise et qu'on fasse , on ne trouvera jamais un meilleur exercice que la lutte pour tremper les âmes.

Nous ne manquons point en France de chrétiens intelligents , fervents à l'église , élevant pieusement leur famille , répandant des aumônes et faisant leur salut. Ceux-là sont catholiques avant tout , et ils sont l'honneur de nos cités et de nos campagnes. Mais ce type admirable de l'homme qui est catholique en tout ce qu'il fait , sur la place publique , dans les comices , dans les chaires de la science , dans le salon , dans l'atelier , qui est convaincu qu'il n'est aucun des actes de sa vie journalière que la foi ne doive ennoblir et inspirer , ce type est rare chez nous , et il est commun en Belgique. Aussi l'indifférence en matière religieuse , cette gangrène des peuples qui ne songent qu'aux intérêts matériels , est-elle rare en Belgique , où l'Eglise catholique n'a que des amis dévoués ou des ennemis acharnés. Assurément , les discours des assemblées générales , les discussions des diverses sections m'ont vivement ému et intéressé ; mais s'il est facile de se faire l'idée d'un groupe de gens intelligents parlant et discutant , il faut avoir vécu quelque temps au milieu des catholiques belges , pour sentir combien est puissante la sève qui les anime.

La Bretagne était représentée au Congrès par plusieurs de ses enfants , et c'est avec une grande joie que j'ai pu serrer la main de M. l'abbé Fournier , curé de Saint-Nicolas , l'un de nos prédicateurs les plus éloquents. Sur cette terre des grandes œuvres religieuses , on a applaudi au récit qu'il a donné de la construction de son église , une des œuvres architecturales les plus importantes de notre temps , et qui ne témoigne pas moins de la puissance du zèle du fondateur que de la pureté de son goût artistique. — Paris et le nord de la France avaient fourni le plus grand nombre de nos compatriotes ; mais il y avait des étrangers de toutes les nations. Le patriarche d'Antioche , prélat encore jeune , d'une admirable physionomie , revêtu de son costume oriental , et plusieurs évêques d'Amérique étaient là de vivants témoins de l'universalité du catholicisme dans le temps et dans l'espace.

Il eût été fort intéressant de suivre les travaux des diverses sections ; mais comme les séances étaient simultanées et avaient lieu dans la matinée , force était bien de choisir l'une d'entre elles. Je me suis tenu le plus souvent à la cinquième , qui avait pour objet de s'occuper des ques-

tions de presse et d'association. Cette section était présidée par M. Neut, l'habile directeur du journal catholique la *Patrie*, de Bruges. C'est là que j'ai pu voir quelle importance les Belges catholiques attachent aux questions de la presse et aux divers moyens de propager la vérité. Voici, par exemple, une œuvre dont je ne crois pas qu'on ait jamais eu l'idée en France. Il faut savoir qu'il y a à Bruxelles une université libre, de même nature que celle de Louvain, mais destinée à propager l'incrédulité, tout comme celle de Louvain a pour objet de propager la foi. Beaucoup de jeunes catholiques, ne se trouvant point en situation d'aller habiter Louvain, suivent néanmoins les cours de l'université de Bruxelles. Il pouvait y avoir un danger pour eux; afin de le prévenir, il a été fondé à Bruxelles une œuvre, sorte d'association annexée à un collège, au milieu de laquelle les jeunes catholiques sont admis chaque jour, et où ils trouvent des professeurs qui s'attachent spécialement à résoudre les difficultés, à réfuter les objections que les professeurs de l'université accumulent dans les jeunes intelligences pour les détourner de la foi. Un des anciens membres de l'association nous a exposé, dans un langage parfait, le but et le progrès de l'œuvre, qui a déjà donné de très-grands résultats. Cet ancien membre était un tout jeune homme, comme il s'en trouve beaucoup en Belgique; je dirai même que ce n'a pas été un de mes moindres étonnements de voir des jeunes gens mêlés à toutes ces œuvres et à toutes ces luttes, car, chacun le constate avec peine dans notre pays, nous avons encore des hommes, mais nous n'avons plus de jeunes gens.

L'association, dont un jeune représentant, M. Jacobs, d'Anvers, disait qu'elle était aujourd'hui l'unique Mécène des œuvres de la foi et du dévouement; l'association, appliquée à l'amélioration du sort matériel des classes ouvrières, a donné lieu à de nombreux débats, qui m'ont montré que les catholiques belges étaient rompus à la connaissance de tous les avantages et de toutes les difficultés que peuvent soulever les sociétés coopératives. — L'art religieux, les œuvres spécialement religieuses, occupaient deux autres sections. Dans la première, j'ai entendu plusieurs personnes insister avec force sur la nécessité de réformer l'imagerie populaire, et de n'admettre dans les églises que des tableaux et des statues, sinon d'une grande beauté, au moins d'une certaine correction sous le rapport de l'art. J'aurais voulu que ceux qui raillent les catholiques et le Congrès, pussent assister à quelques-unes des séances consacrées à l'étude des œuvres charitables; ils auraient pu, là du moins, se figurer le vide immense qui se ferait dans l'assistance publique, si toutes ces œuvres venaient à disparaître, ou à être entravées dans leur développement.

Je ne parle que de ce que j'ai vu et entendu, et je n'ai point la prétention de donner ici un compte rendu du Congrès de Malines; quelques lignes seulement et quelques impressions jetées à la hâte sur le papier,

voilà tout ce que je peux faire. Je suis d'ailleurs persuadé que les lecteurs de la *Revue* connaissent la plupart des discours dont je vais parler, et dont je ne ferai point de citations.

C'est aux séances générales de l'après-midi que les principaux orateurs prononçaient leurs discours. Là, j'ai entendu tour à tour M<sup>r</sup> Dupanloup, le R. P. Hyacinthe, M. de Falloux, M. Dechamps, l'évêque de Namur, son frère, le célèbre homme politique, plusieurs évêques étrangers, M. Dumortier... ; je ne parle que des plus éminents.

M<sup>r</sup> l'évêque de Namur est monté à la tribune pour recommander aux membres du Congrès l'œuvre de l'Union de prières pour le retour de la Russie schismatique à l'unité. Cette œuvre toute spirituelle, fondée par le P. Schouvaloff, seigneur russe converti, et qui s'est fait Barnabite, est devenue, depuis la mort de son fondateur, l'occupation d'un autre jeune Barnabite, nommé le P. Tondini. Ce sujet amenait naturellement M<sup>r</sup> de Namur à parler de l'unité de l'Eglise; il l'a fait en évêque et en orateur. Il a conté l'histoire, trop peu connue, de lord Spencer, ce grand de la terre qui s'était fait religieux et parcourait l'Europe pour demander des prières en faveur du retour de l'Angleterre à la foi, dans un temps où rien ne faisait prévoir que la chose fût possible. Lord Spencer écorchait tous les dialectes qu'il parlait; cependant on l'écoutait, et l'éloquence jaillissait à travers les incorrections du langage. L'Union de prières s'est formée; lord Spencer est mort, et aujourd'hui le catholicisme marche en Angleterre à pas de géant. Le P. Tondini demande que les catholiques de toutes les nations fassent pour la Russie ce qu'ils ont fait pour l'Angleterre, et M<sup>r</sup> de Namur venait prêter à cette œuvre l'appui de son autorité. Les Russes *orthodoxes*, en apparence, sont bien près des catholiques; mais, en réalité, ils sont bien loin de nous, parce qu'ils ont une foi, une religion, qui contient assez d'éléments surnaturels pour entretenir les illusions de leur bonne foi; la grâce peut seule obtenir la conversion de ce peuple, et la grâce est le fruit de la prière. M<sup>r</sup> Dechamps a cité un exemple frappant de cette bonne foi des schismatiques russes. Il y a quelques années vint en Belgique un savant professeur de l'université de Moscou, qui se convertit au catholicisme et se fit prêtre. Souvent, il parlait à M<sup>r</sup> Dechamps de sa mère, demeurée schismatique, et de la joie qu'elle avait éprouvée en apprenant qu'il s'était fait prêtre. — Comment cela? dit M. Dechamps. — Je n'ai point dit à ma mère que j'avais changé de religion; la pauvre femme ne me comprendrait point; je n'ai nul espoir de pouvoir obtenir sa conversion, et en lui disant que j'ai quitté l'Eglise russe, je craindrais de porter atteinte à sa bonne foi.

M<sup>r</sup> Dupanloup, qui, depuis deux ans, a dû, dans son diocèse, garder le silence pour suivre les prescriptions de ses médecins, n'a pu résister aux sollicitations des Belges, et, en les chargeant de le réconcilier avec ses diocésains, jaloux de cette préférence, il a parlé durant cinq quarts

d'heure environ, sur la nécessité pour le chrétien de lutter sans cesse, par la prière, par la plume, par la parole, contre l'invasion du matérialisme, de l'athéisme et de l'incrédulité sous toutes ses formes. Il faut avoir voyagé à l'étranger, pour connaître l'étendue du prestige qu'exercent dans le monde le nom et la personne de l'Evêque d'Orléans : il semblerait qu'en lui s'est en quelque sorte incarnée la gloire de l'épiscopat français, si estimé pour sa science et ses vertus. L'auteur de *l'Athéisme et du Pêril social* et de *l'Encyclique et la Convention du 15 septembre* est particulièrement en Belgique, où ces deux ouvrages répondent si bien aux besoins et aux tendances des catholiques, l'objet d'un enthousiasme extrême. Quand on est l'Evêque d'Orléans, le lutteur infatigable et redouté de toutes les grandes causes, et qu'on parle des nécessités du combat à des gens qui passent leur vie à combattre, il est bien difficile que l'éloquence ne jaillisse pas de toutes parts. Aussi jamais cette parole de feu, tranchante comme un glaive, et dont les accents ont parfois le son du clairon, n'a trouvé un auditoire plus sympathique. Le *Correspondant* publiera ce discours, que je craindrais de déflorer si j'en citais des passages, extraits des divers journaux.

M. de Falloux est monté à la tribune à diverses reprises. Je suis arrivé trop tard pour entendre son premier discours, que l'on n'accusera certainement pas d'être l'œuvre d'un pessimiste. C'était, je crois, la première fois que M. de Falloux venait à Malines, où il n'était pas, il y a trois ans, et où je n'ai point souvenir qu'il ait parlé à la première session. On dirait que M. de Falloux aurait eu à cœur, en assistant au Congrès, d'y représenter la grâce, la courtoisie et l'esprit français. Il a fait l'éloge du XIX<sup>e</sup> siècle, comme un homme pour lequel aucune année de ce siècle n'aurait eu d'amertume. Il serait difficile de rencontrer une parole à la fois simple, plus limpide, plus élégante, semée de plus de traits pleins de finesse. L'adversaire jadis si redouté des montagnards avait rentré ses griffes, et les Belges n'ont pu sentir que le velours. Il faut relire la petite allocution adressée à M<sup>sr</sup> Dupanloup, au moment où les Français vinrent au palais lui présenter leurs hommages, pour savoir à quel degré peut aller la flexibilité de son talent.

Quoi qu'il en soit, je ne crains pas de l'avancer, le grand succès oratoire du Congrès a été celui du P. Hyacinthe. Une première fois, il a parlé, à la tribune, sur la question ouvrière; la seconde fois, à la cathédrale, pour le sermon de clôture. Son discours sur la question ouvrière était, d'après ce que j'ai ouï dire, une reproduction de celui qu'il prononça à Saint-Eustache il y a quelques mois, et qui arracha à M. de Girardin, dans la *Liberté*, des élans d'admiration qui ont une valeur sans égale sous la plume d'un homme qui a entendu toutes les grandes voix de ce siècle. Le P. Hyacinthe a montré que le salut de l'ouvrier exigeait qu'il eût un berceau dans le domicile de sa mère; qu'il fallait la famille à l'enfance

et que rien ne remplaçait la famille; qu'ensuite il fallait l'atelier, avec un patron décidé à servir l'enfance et non à se servir d'elle; qu'enfin il fallait à l'ouvrier la liberté du dimanche, et qu'il espérait bien qu'il obtiendrait le dimanche par la liberté. — Ce que j'écris là est moins qu'un canevas, moins qu'un squelette; c'est à peine si je donne une idée du sujet, car l'éloquence nerveuse du P. Hyacinthe excelle à dissimuler, sous les pompes du langage, tout ce qui pourrait ressembler à une argumentation sèche et froide. A l'écouter, on dirait d'un grand poète qui improvise en prose, tant les images, pleines de force et de majesté, se succèdent rapidement, laissant à peine à l'auditeur ravi le temps de savourer la belle pensée qui vient de s'envoler et qu'une autre remplace aussitôt. Si c'est un défaut de se tenir ainsi toujours à une trop grande hauteur, c'est un de ces défauts dont il est facile de se corriger; et quand un orateur peut concentrer dans un seul discours assez de tableaux sublimes pour suffire à quatre ou cinq, on ne peut que saluer en lui le prince de l'éloquence.

Son sermon à la cathédrale de Saint-Rombaud, le jour de la clôture du Congrès, avait pour sujet le rôle des laïques dans la société chrétienne. Le religieux, pris à l'improviste, — car on comptait pour ce sermon sur un autre orateur, — a montré qu'il était à la hauteur de toutes les tâches, et, malgré une préparation hâtive, la dernière impression qu'il a laissée à ses auditeurs n'a point diminué celle qu'il avait produite par son discours sur les ouvriers.

Sans contredit, c'est la France qui a cueilli au Congrès les palmes de l'éloquence. La Belgique n'a point à s'en affliger, puisque la France lui avait envoyé ses plus habiles et ses plus grandes voix.

Je pourrais encore parler de plusieurs autres orateurs, peindre M. De-champs, l'ancien ministre, ou M. Dumortier, ces deux vétérans des luttes parlementaires de la Belgique; ces noms sont trop connus pour qu'ils aient besoin de mes éloges. Je préfère m'arrêter un instant à l'épisode de la lecture de la lettre de M. de Montalembert, lettre dans laquelle l'illustre champion de la liberté d'enseignement faisait ses excuses de ne pouvoir venir au Congrès. Cette page a été lue par M. de Falloux, à qui elle était adressée, et a excité des applaudissements qui ne peuvent manquer d'aller au cœur de tous les catholiques français. Comment, en effet, séparer l'idée d'un Congrès catholique belge du nom de M. de Montalembert, le grand lutteur qui a valu à ses frères plusieurs de leurs victoires les plus signalées?

M. de Falloux a donné, sur la santé de son ami, des nouvelles qui réjouiront tout le monde, et jamais, à partir de ce moment, le nom de Montalembert n'a été prononcé sans qu'il fût acclamé.

Le Congrès a été clos, à la suite du discours du P. Hyacinthe, par le vieux cardinal Stercks, qui, dans une allocution de quelques lignes,



a remercié Dieu des grâces qu'il avait faites à cette grande assemblée, et a béni l'assistance. — Le soir, tous les quais de la gare de Malines étaient couverts de voyageurs : on se séparait avec l'espoir de se revoir, on serrait la main d'un bon ami de fraîche date, et l'on montait en wagon, l'esprit fortifié, le cœur réchauffé par tout ce que l'on venait de voir et d'entendre.

LOUIS DE KERJEAN.

## MÉLANGES.

### RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE DE RENNES.

« M<sup>r</sup> Saint-Marc, premier archevêque breton, écrit M. Ropartz, dans la *Semaine religieuse de Rennes*, a voulu confier les fresques de sa cathédrale, restaurée par sa munificence personnelle et avec l'aide de la piété bretonne, à un artiste breton. Il a fait choix de M. Alphonse Le Hénaff... Les surfaces livrées au pinceau de M. Le Hénaff sont aussi nombreuses qu'étendues. L'ensemble constitue vraiment une œuvre capitale, de nature à surexciter heureusement l'ardeur d'un artiste consciencieux et jaloux de donner au public la mesure de sa force et de son talent. Il doit peindre d'abord le fond de l'abside, où figurera le Christ donnant les clefs à S. Pierre, et dans le pourtour du chœur, neuf vastes panneaux, dans lesquels se résumera l'histoire ecclésiastique de Bretagne. Dans la grande nef, les larges panneaux qui séparent la série des chapelles, dans les transepts, les immenses surfaces nues qui attristent l'œil aujourd'hui, recevront également des peintures historiques. Ces grandes pages, reliées entre elles par des motifs d'ornementation, où alterneront les stucs, l'or et la peinture décorative confiée à M. Jobbé-Duval, dont on connaît à Rennes tout le mérite, couvriront absolument les murs. »

— Sont décédés : le 10 août, à la Gouesnière, dans sa 89<sup>e</sup> année, M. Morel, ancien professeur à la Faculté de droit de Rennes et ancien administrateur des hospices ; — à Rennes, M. Journée, conseiller honoraire à la Cour impériale, ancien président des tribunaux de Redon et de Quimper, « qui a laissé, dit le *Journal de Rennes*, dans toutes les villes où il a exercé les hautes fonctions dont il était revêtu, le souvenir de sa capacité, de ses lumières et de sa constante bienveillance, qui lui concilia toujours l'amitié des hommes de tous les partis ; — M. Ducrest de Villeneuve, auteur de plusieurs travaux consciencieux sur l'histoire de Bretagne.

— L'auteur de la *Némésis*, le poète Barthélemy, dont on connaît le fameux vers :

L'homme absurde est celui qui ne change jamais,

vient de mourir à l'âge de 71 ans, à Marseille, où il remplissait les fonctions de bibliothécaire de la résidence impériale. Il est, dans les lettres, des pertes que l'on déplorerait davantage. M. Barthélemy était mort avant sa mort.

— MM. Félix Thomas, architecte, et Elie Delaunay, peintre, tous deux de Nantes, ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

— Le 18 août, on a inauguré à Poligny (Jura), une statue du général Travot. C'était pourtant bien assez d'une ! Nous n'aurions vu, quant à nous, aucun inconvénient à ce que l'on enlevât celle qui *décore* le marché aux légumes de Napoléon-Vendée, pour en gratifier Poligny. Après cela, mieux valait peut-être qu'il en fût sculpté une seconde : ne faut-il pas que chacun vive !... — Puisse l'auteur de la nouvelle œuvre y avoir déployé plus de talent que M. Maindron dans la première : autrement, si ces deux artistes parviennent à la gloire, nous gagerions bien que ce ne sera pas par leurs.... *Travots !*

— L'inauguration du chemin de fer de Fougères à Vitry a eu lieu le dimanche, 25 août. N'y ayant pas été convié, nous n'en pouvons rien dire. Notons toutefois que M. de la Bédollière a honoré cette cérémonie de sa présence, et qu'au dessert du banquet, suivant la coutume de « ce bon vieux trinquet », il a improvisé une chanson, « qu'il avait, s'il faut en croire l'*Union de l'Ouest*, laborieusement rimée à Paris, avant de partir. »

— Les statues se succèdent en France sans interruption : après le général Travot à Poligny, c'est, à Nantes, M. Billault, dont le monument a été découvert dimanche dernier, 15 septembre. Nous ne disons rien de l'ouverture du chemin de fer de Fougères, parce que nous n'y assistions pas ; nous étions sur la place du Palais-de-Justice, quand le bronze du ministre-orateur a été dévoilé aux regards des Nantais, et pourtant nous ne parlerons pas davantage. La raison de notre silence est bien simple : ce monument et cette cérémonie ont eu, selon nous, un caractère tout politique, et nous ne pourrions nous en expliquer à l'aise qu'en mettant le pied sur ce terrain défendu. Nous nous bornerons donc à la brève mention que voici : la statue de M. Billault et les quatre figures allégoriques, l'Eloquence, la Jurisprudence, la Justice et l'Histoire, assises aux quatre angles du piédestal, sont l'œuvre du ciseau de M. Amédée Menard. Des discours ont été prononcés par M. Renoul, adjoint au Maire, M. Dufour, qu'un deuil de famille retenait loin de Nantes, et par M. Rouher, ministre d'Etat et des finances. Le soir, dans la salle du théâtre, M. Rouher a assisté à un banquet, qui lui était offert par la Municipalité et la Chambre de Commerce. Enfin, un feu d'artifice a couronné cette fête officielle.

# BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE.

## PUBLICATIONS NOUVELLES.

ALBUM DE LA MÉTHODE NORMALE ACCÉLÉRATRICE, par Henri Bahic, professeur. In-4<sup>o</sup>, 42 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils ; Paris, lib. Gedalge.

ARMORIQUE (L') AU V<sup>e</sup> SIÈCLE; par E. Morin, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes. In-8<sup>o</sup>, 146 p. — Rennes, imp. Catel ; lib. Verdier.

DÉPARTEMENT (LE), ses droits et ses intérêts en ce qui concerne les routes départementales et les chemins de grande communication, le corps des ponts et chaussées et le corps des agents-voyers; par J.-L. Ballan, agent-voyer d'arrondissement. In-8<sup>o</sup>, 16 p. — Nantes, imp. V<sup>e</sup> Mellinet.

ÉCOLE (L') DE LA SAGESSE, ou Nouvelles morales tirées des Fables de La Fontaine et appropriées aux usages de la vie. Ouvrage utile à la jeunesse et aux personnes qui veulent connaître le bon sens pratique des Fables de La Fontaine; par J. T. T. In-12, 47 p. — Rennes, impr. Oberthur et fils.

EGLISE (L') ET LES PROPHÈTES, OU LA VISION DES TEMPS, nouveau commentaire sur l'Apocalypse; par Ph.-Aug. de Lambilly. Tome I. In-8<sup>o</sup>, 484 p. — Nantes, imp. Bourgeois; lib. Libaros.

EMPIRE (L') DES NAPOLÉON, ou le salut de l'univers, préconisé par les apologies de Napoléon III, de l'impératrice Eugénie, du prince impérial présomptif Napoléon IV, de Victor-Emmanuel II, d'Isabelle II et de Victoria I<sup>re</sup>; suivi de l'expectative d'un débit de tabac, d'un appel aux potentats, aux grands, aux peuples de la Basse-Europe et de l'univers, avec un épilogue ou l'Exposition universelle; enfin, un supplément ou notice sur l'origine, sur les services et mérites de la maison de Guillard; par M. Edouard Guillard, homme de lettres. In-8<sup>o</sup>, 16 p. — Nantes, imp. Merson.

EN BRETAGNE; par Émile Souvestre. Gr. in-18, 271 p. — Paris, libr. Michel Lévy frères..... 1 fr.

ESSAI SUR LE LANGAGE POITEVIN; par Dreux du Radier. Précédée d'une notice sur l'auteur. In-8<sup>o</sup>, 24 p. — Fontenay (Vendée), impr. V<sup>e</sup> Fillon; Niort, libr. Clouzot.

ÉTILOGIE DU CHARBON; par Abadie, vétérinaire. In-8<sup>o</sup>, 23 p. — Nantes, impr. V<sup>e</sup> Mellinet.

Extrait du *Journal de Médecine de l'Ouest*.

EXPLICATION DU CATÉCHISME DU DIOCÈSE DE RENNES; par un ancien curé du diocèse. 2<sup>e</sup> édit. In-12, 372 p. — Rennes, imp. Catel et C<sup>ie</sup>.

FORMULAIRE A L'USAGE DES HOSPICES CIVILS DE RENNES. In-18, 64 p. — Rennes, libr. Verdier..... 1 fr.

**FOYER (LE) DE LA FAMILLE**, études et récits sur la Bretagne; par G. d'Ethampes. In-8°, 191 p. — Rouen, impr. et libr. Mégard.

**FRONDE (LA) EN BRETAGNE (1648 à 1653)**. Fragment de l'histoire inédite du Parlement; par Ducrest de Villeneuve. In-8°, 30 p. — Nantes, imp. V<sup>e</sup> Mellinet.

**HISTOIRE D'ANNE DE BRETAGNE, REINE DE FRANCE**; par J.-J.-E. Roy. In-12, 192 p. et grav. — Tours, impr. et libr. de Mame et fils.

**INGRES, SA VIE ET SES ŒUVRES**; par Olivier Merson. Avec un portrait photographié et le catalogue des œuvres du maître, par Émile Bellier de la Chavignerie. In-12, 127 p. — Paris, libr. Hetzel..... 1 fr. 50 c.

**ITINÉRAIRE DE NANTES A NAPOLÉON-VENDÉE ET AUX SABLES-D'OLONNE**, précédé de l'histoire des chemins de France; par Auguste Amaury. Gr. in-18, 341 p. — Napoléon-Vendée, impr. et libr. Ivonnet; Nantes, libr. Montagne; Paris, libr. Hachette.

**LETTRES D'UN RELIGIEUX TRAPPISTE A SA SŒUR**. 3<sup>e</sup> édit. Gr. in-18, 297 p. — Nantes, impr. Bourgeois; libr. Libaros.

**LIBERTÉ (LA) DE LA PRESSE DEVANT LE CORPS LÉGISLATIF**; par Ernest Merson, rédacteur en chef de l'*Union Bretonne*. In-8°, 63 p. — Nantes, impr. Merson; Paris, libr. Dentu.

**LORIENT ET LES LORIENTAIS**, Lettres d'un Parisien à un Parisien, recueillies par un provincial. In-12, 157 p. — Rennes, impr. Oberthur; Lorient, lib. Grouhel.

**MICHEL COLUMB, LE SCULPTEUR NANTAIS**, pastorale bretonne en un acte; paroles de S. Ropartz, musique de P. Thielemans. In-12, 48 p. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud..... 1 fr.

**NOTICE SUR J. BOICEAU DE LA BORDERIE**, jurisconsulte du XVI<sup>e</sup> siècle; par J. Eusèbe Castaigne. In-8°, 19 p. — Angoulême, libr. Goumar. d.

Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de la Charente*.

**ODE à PIERRE-HENRI DORIE**, missionnaire vendéen, décapité en Corée, pour la foi, le 8 mars 1866. Hommage au clergé vendéen; par l'abbé Desvaux du Moutiers, chanoine de Luçon. In-8°, 7 p. — Saint-Maixent, imp. Reversé.

**QUI A BU BOIRA**, proverbe en un acte, en vers; par Hippolyte Minier. 2<sup>e</sup> éd. In-8°, 31 p. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

**RÈGLEMENT DE L'ASSOCIATION DE N.-D.-DE-BONNE-GARDE**, établie à Nantes, le 7 mai 1843. 4<sup>e</sup> éd. In-18, 160 p. — Nantes, impr. Charpentier.

**RÉPONSE A L'ENQUÊTE AGRICOLE**; par Édouard de la Bassetière. In-8°, 112 p. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

**UN ÉPISODE DE L'INSURRECTION VENDÉENNE SUR LA RIVE DROITE DE LA LOIRE. GAUDIN-BÉRILLAIS ET SA NÉGOCIATION**; par Alfred Lallié. In-8°, 20 p. — Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

**UN RÊVE DE BONHEUR**; par Ludovic Hamou (Kermeleuc). In-12, 255 p. — Rennes, impr. Catel; Libr. générale de l'Ouest..... 2 fr.

### Gravures et Lithographies.

**SABLES (LES) D'OLONNE**, chromolithographie, par Painlevé. — Paris, imp. Lemercier.

**SABLES (LES) D'OLONNE**, lith. par Th. Muller. — Paris, imp. Lemercier.

## MADemoiselle DE KERBABU.

---

Je veux résumer ici, en quelques traits caractéristiques, le volumineux dossier d'un procès essentiellement obscur, qui ne dura pas moins de dix ans, qui passionna et tint en suspens Paris et la province, et auquel le Parlement ne put donner que des solutions purement juridiques, les débats, malgré l'incomparable éloquence de Cochin, le premier des avocats de son temps, malgré les finesses de M<sup>e</sup> Aubry, qui fut, en cette circonstance, un digne adversaire, malgré les impartiales déductions de M. Gilbert de Voisins, avocat général, n'ayant pu dissiper les ténèbres bizarres du point de fait.

L'héroïne était une toute jeune fille de Basse-Bretagne.

Marie-Jeanne de Bellingant était la fille puînée du feu sieur de Kerbabu. Les Bellingant, gentilshommes d'ancienne extraction, qui comptaient des ancêtres aux croisades, portaient *d'argent à trois quintefeuilles de gueules* et étaient originaires de Lannilis. Le dernier rejeton de cette famille, ruiné par les plus folles prodigalités, est mort au commencement de ce siècle.

La mère de M<sup>lle</sup> de Kerbabu, ayant épousé en secondes noces le comte de Saint-Quentin, capitaine d'un vaisseau du Roi, amena sa fille à Brest, dans le courant de l'année 1725. La maison de M. de Saint-Quentin était fort fréquentée par un vieil ami, un ancien compagnon de bord, le comte d'Hautefort, gentilhomme manceau, parvenu, après les plus éclatants services, au grade éminent de lieutenant général des armées navales. Les charmes de M<sup>lle</sup> de Kerbabu firent dès l'abord une profonde impression sur le cœur de M. d'Hautefort, et, malgré les soixante ans de l'amoureux, la jeune fille, dans la fleur de ses dix-huit printemps, ne rebuta pas ses

avances, estimant, j'imagine, que la fortune et la haute position comblaient la différence et rétablissaient l'équilibre.

Au mois de novembre 1725, M. de Saint-Quentin, sa femme et les enfants de celle-ci, quittèrent Brest et vinrent résider au château de Saint-Quentin, tout près d'Avranches. Une correspondance régulière, connue et autorisée des parents, s'établit entre M<sup>lle</sup> de Kerbabu et le comte d'Hautefort, qui lui disait, en style militaire, avec l'autorité de son âge, de son grade et de sa tendresse presque paternelle : « Je veux devenir votre maître. » La confiance et l'affection de M. et de M<sup>me</sup> de Saint-Quentin dans leur vieil ami était d'ailleurs telle, qu'ils n'hésitèrent pas à permettre à Marie-Jeanne de rejoindre son fiancé à son château d'Hauterive, dans le Maine. Elle y arriva, accompagnée de Jean de Bellingant, son frère, et de Catherine de Bellingant, sa sœur, et conduite par M<sup>me</sup> d'Epinay, amie commune, au mois de septembre 1726. Elle en repartait au mois d'octobre de cette même année.

Au mois de novembre, M. d'Hautefort se rendait, de son côté, à Paris pour s'y faire traiter, et le 7 février 1727, il mourait dans la maison du chirurgien Martineau.

Tout aussitôt, le comte de Surville, neveu du comte d'Hautefort, armé d'un testament qui l'instituait légataire universel, prenait le titre de marquis d'Hautefort et se mettait en possession de tous les biens du défunt.

M<sup>lle</sup> de Kerbabu n'apprit cette mort, qui allait bouleverser sa vie, que par les gazettes. Elle se mit en relation avec le marquis d'Hautefort, et par une bizarrerie, qui donna des armes puissantes contre elle, au lieu de revendiquer, dès l'origine, les bénéfices du mariage qu'elle soutint plus tard avoir été conclu entre elle et le comte d'Hautefort, elle se borna à arguer d'une promesse de mariage, qui était incontestable, et à réclamer la production d'un testament qu'elle affirmait avoir été fait en sa faveur.

Elle écrivait au marquis d'O, frère du marquis d'Hautefort : « J'étais sur le point d'épouser M. le comte d'Hautefort ; il y a même un contrat de mariage écrit. Refuserez-vous d'en parler à M. votre frère, seulement pour lui faire connaître que cet engagement n'a rien de commun avec ceux dont Messieurs de la marine sont taxés quelquefois ? »

Elle écrivait au marquis d'Hautefort lui-même : « Je me suis déjà expliquée avec vous touchant les volontés du comte d'Hautefort, dont il m'a donné connaissance ; mais n'ayant aucune réponse, j'ai cru, en vous faisant parler par M. le marquis d'O, que vous diriez quelque chose de positif du dernier testament ; tout cela a été inutile. Ainsi, Monsieur, avant que d'entrer dans aucune discussion, je crois devoir vous demander vos intentions : vous ne vous plaindrez pas, Monsieur, de ma trop grande vigilance, puisqu'il y a près de trois mois que j'attends à voir quel parti vous prenez. Il n'est pas surprenant qu'étant sur le point d'épouser M. le comte d'Hautefort, il m'ait voulu du bien : vous devez même avoir trouvé la copie du contrat de mariage. »

Le marquis d'Hautefort lui répondit : « Je ne sais quel éclaircissement vous pouvez désirer de moi, Mademoiselle : je veux bien vous mettre l'esprit en repos sur le testament dont je vous envoie une copie devant notaire : si vous étiez nommée, j'ai trop de respect pour la mémoire de mon oncle, pour que vous n'en fussiez pas informée. A l'égard du prétendu mariage, je vous conseille d'en oublier jusqu'à l'imagination. Personne n'en sera dupe, et M. d'Hautefort était trop connu et trop estimé pour en pouvoir être soupçonné à son âge. Tout ce que vous pourrez en dire ne peut que faire beaucoup de tort à votre réputation, vous faire des ennemis de toute sa famille, et au bout de tout cela, ne persuader personne. Faites-moi la grâce de croire, Mademoiselle, que je vous donne un bon conseil. »

C'était une nouvelle bizarrerie, puisque M. d'Hautefort mettait une énergie presque brutale à nier, par avance, un mariage que M<sup>lle</sup> de Kerbabu n'affirmait pas encore. C'était, de plus, une déclaration de guerre. M<sup>lle</sup> de Kerbabu releva le gant, et, résolue énergiquement à se prévaloir d'une situation qu'elle avait d'abord voulu laisser dans l'ombre, pour des raisons dont elle ne donna jamais d'explications complètement satisfaisantes, elle se proclama épouse du comte d'Hautefort et s'occupa de réunir les preuves de son état. Elle fit, accompagnée du curé de Saint-Quentin, un voyage dans le Maine. Ses recherches actives n'aboutirent pas à découvrir le contrat de mariage qu'elle affirmait avoir été dressé à Hauteville par un

notaire dont elle ignorait le nom, et même les registres du contrôle ne gardaient aucune trace de ce contrat ; mais, au greffe de Laval, elle trouva l'acte de la célébration de son mariage, conservé dans les registres de la paroisse d'Argentré, non pas (car tout devait être étrange en cette affaire) dans le corps du registre lui-même, mais sur une feuille séparée de papier timbré, sans cote ni paraphe. L'acte était ainsi conçu : « Ce jourd'hui 19 septembre 1726, ont été, par nous prieur soussigné, après la publication des bans dûment faite, mariés haut et puissant seigneur messire Gille d'Hautefort et demoiselle Marie-Jeanne de Bellingant, en présence de messire Jean de Bellingant, frère de la conjointe, et demoiselle Catherine de Bellingant, sœur de la conjointe, qui ont signé avec nous, prieur d'Argentré. Se sont signés sur la demi-feuille Gille d'Hautefort, Marie-Jeanne de Bellingant, Jean de Bellingant, Catherine de Bellingant et F. le Blanc, prieur d'Argentré. »

Munie de cet acte unique et de forme si suspecte, M<sup>lle</sup> de Kerbabu, prenant, pour la première fois, le nom et le titre de dame comtesse d'Hautefort, et ayant atteint, de la veille, l'âge de majorité et le droit de disposer d'elle-même, commença l'attaque par la voie criminelle. Elle déposa au Châtelet, le 14 janvier 1728, une plainte en suppression d'un testament olographe que le comte d'Hautefort avait fait à Hauterive en sa faveur, et de la grosse de son contrat de mariage, qui étaient dans la cassette du comte, lorsqu'il mourut à Paris ; elle se plaignit, en outre, des manœuvres pratiquées pour supprimer les minutes et originaux des pièces qui établissaient son état et ses droits.

Le 23 janvier, le Châtelet permit d'informer, et cette instruction suivait son cours, quand se produisit un incident presque tragique, que je veux laisser raconter à M<sup>e</sup> Aubry, l'avocat dévoué de M<sup>lle</sup> de Kerbabu :

« Le 15 février 1728, c'était le premier dimanche de Carême, vers les cinq heures du soir, la dame d'Hautefort sortait avec sa mère de l'église des Carmes déchaussés, et était à peine remontée en carrosse avec elle, lorsque dans la rue de Vaugirard une troupe d'archers investit le carrosse où elles étaient, n'ayant pour escorte qu'une femme de chambre sur le devant du carrosse et un laquais



derrière. On arrache avec violence la dame d'Hautefort des bras de sa mère sous prétexte d'un ordre du roi, qu'on se donna bien de garde de montrer ; la mère éplorée demande en vertu de quel titre on attente à la liberté de sa fille, et où l'on prétend la conduire ; on ne daigne pas seulement lui répondre : on fait monter la dame d'Hautefort dans un autre carrosse où elle est gardée par des archers, la mère donne ordre à son cocher de suivre le carrosse où est sa fille, les archers l'empêchent, et se mettent en devoir de tirer sur lui. Pendant un temps assez considérable, on fit faire à la dame d'Hautefort plusieurs tours dans cette ville pour la dépayser ; elle arrive dans une maison inconnue, qu'elle a depuis appris être celle de Dujardin, officier du guet, qui présidait à la capture : on la tient en chartre privée dans cette maison pendant plusieurs heures ; elle en sort vers les neuf heures du soir pour monter dans une chaise de poste, qui la conduit avec grande diligence à Versailles, où elle était attendue avec beaucoup d'impatience ; arrivée à Versailles, elle se trouve incommodée, elle demande la liberté de descendre un moment pendant que l'on change de chevaux, on a l'inhumanité de lui refuser. La chaise repart, et, après quelques heures de marche, elle arrive à Néauffle fort tard ; les archers s'emparent de toutes les clefs de l'auberge. Dujardin et deux archers conduisent la dame d'Hautefort dans la chambre où l'on se proposait de lui laisser passer le reste de la nuit, pour lui faire faire le lendemain une longue traite. La dame d'Hautefort demande en grâce qu'on laissât auprès d'elle la fille de l'hôte, qui s'était offerte à lui tenir compagnie ; et certainement la bienséance et les égards dus à son sexe, à son âge et à sa condition, ne permettaient pas de lui refuser cette consolation ; mais les satellites inexorables lui répondent : *Nous sommes bons pour vous garder*. Elle se met au lit, et l'on juge aisément que dans une situation aussi violente, elle ne pût pas trouver dans le sommeil d'adoucissement à ses maux. Elle passe quelques heures dans le trouble et dans l'agitation, que l'on peut aisément s'imaginer. Plus elle réfléchissait sur son état, sur les circonstances de sa capture, sur la barbarie de ceux qui l'environnaient, moins elle pouvait douter du dessein que ses ennemis avaient formé de la perdre sans ressource, et de se porter contre

elle aux dernières extrémités. Pendant qu'elle s'abandonne à ces tristes réflexions, elle s'aperçoit que ses satellites sont ensevelis dans un profond sommeil, elle se lève, elle observe quelque temps ce qui se passe dans la chambre, elle ouvre la fenêtre, elle voit que cette fenêtre donne sur la rue, elle prend la résolution de se sauver; elle cherche ses hardes, mais malheureusement Dujardin ayant eu la précaution de les mettre à côté de lui, elle n'ose les prendre, dans l'appréhension de le réveiller. Ce contre-temps ne la décourage point; l'avenir affreux qu'elle envisage ne lui permet pas de réfléchir sur les nouveaux dangers auxquels elle va s'exposer : n'ayant d'autre vêtement qu'un corset, un jupon léger et ses bas, elle monte sur la fenêtre, et à la faveur d'une courte-pointe qu'elle trouve le moyen d'attacher, elle se coule dans la rue; la voilà, dans la plus rude saison de l'année, pendant la nuit du 15 au 16 février, réduite à errer presque nue, et sans chaussure, dans un pays qui lui est inconnu; elle marche pendant quelque temps sans savoir où elle va, elle entend du bruit, elle ne doute pas qu'on ne coure après elle, elle veut se dérober aux yeux de ses persécuteurs; croyant se cacher dans des broussailles, elle se précipite dans un marais; le bruit qu'elle avait entendu n'était causé que par une charrette; elle se rassure, elle attend que la voiture soit passée, elle sort de l'eau, elle se remet en marche, et après bien des fatigues, elle arrive à une espèce de métairie où elle craint d'être dévorée par les chiens qui la gardaient; la frayeur la fait tomber; par l'événement, ces chiens parurent respecter sa misère, et ne lui firent aucun mal; elle se relève, elle appelle à son secours, ses cris réveillent une servante qui a l'humanité de lui donner retraite, dans une étable, et c'est ce qui lui a sauvé la vie dans l'état presque désespéré où le froid l'avait réduite.

» Il n'y a personne que ce récit ne doive saisir d'horreur; mais ce que la dame d'Hautefort a souffert, dans ces premiers moments, n'est rien en comparaison des inquiétudes qu'elle a eues depuis, pendant plus de deux mois. Car, depuis l'instant de son évasion, jusqu'au moment que l'autorité souveraine de la Cour l'a mise à l'abri des outrages de ses persécuteurs par les arrêts, qui lui laissent aujourd'hui la liberté de respirer, et de poursuivre la ven-

geance de l'oppression qu'elle a essuyée, elle a continuellement appréhendé de se voir de nouveau livrée à la fureur de ses ennemis. Et si la dame d'Hautefort n'est parvenue à se sauver que par un secours particulier de la Providence, elle doit regarder encore comme un plus grand miracle le bonheur qu'elle a eu d'échapper pendant plus de deux mois aux perquisitions que l'on a fait de sa personne, et d'avoir pu trouver, pendant un si long temps, un asile assuré chez des personnes obscures, qu'on n'a pu ni séduire par les promesses, ni intimider par les menaces. Car on ne s'imaginerait jamais jusqu'où les choses ont été poussées pour découvrir la retraite de la dame d'Hautefort. Des officiers de justice chargés d'ordres secrets, qui les autorisaient à fouiller dans tous les châteaux des environs ; la maréchaussée mise en campagne à dix lieues à la ronde ; les archers, sous différents déguisements, s'introduisent dans les recoins les plus secrets des maisons. L'or répandu avec profusion pour tenter la cupidité de ceux qui voudraient la trahir ; les ministres des autels obligés d'annoncer dans leurs prônes, et dans la chaire de vérité, que l'on punira avec la dernière sévérité quiconque sera convaincu de lui avoir donné asile ; enfin, ce qui est encore de plus odieux, les maisons de tous ceux qui ont prêté leur ministère à la dame d'Hautefort, et qui l'ont aidée de leurs conseils dans une affaire aussi triste, environnées, pendant plusieurs semaines, d'indignes espions, qui observaient, avec la licence la plus effrénée, jusqu'aux moindres démarches de ceux sur qui tombaient leurs soupçons. Quand on réfléchit sur toutes ces circonstances, quand on considère que la dame d'Hautefort s'est garantie de tant d'écueils, et que, malgré toutes ces mesures, elle a été en sûreté sous des chaumières, où elle a trouvé des sentiments d'humanité, de vertu, de désintéressement et de générosité, qu'on admirerait avec raison dans des personnes du premier rang ; à ces traits réunis, on est forcé de reconnaître la main invisible qui a protégé l'innocence et confondu les desseins et les artifices des oppresseurs. »

Quelle était donc la cause de cet enlèvement mystérieux ? Le marquis d'Hautefort avait tout simplement, à la date du 4 février, rendu plainte au siège de Laval, sur ce que « la demoiselle de Ker-

babu avait, par elle-même, et sous d'autres noms, tenté plusieurs notaires de Laval et des lieux circonvoisins, pour faire faire après coup, s'il était possible, un contrat de mariage, et voulu séduire des contrôleurs, pour dans quelques places restées en blanc y contrôler ledit contrat, et le faire insinuer; qu'elle a prétendu avoir été mariée le 19 septembre 1726, quoiqu'elle ait reconnu le contraire par ses lettres écrites depuis la mort du comte d'Hautefort; qu'elle a glissé une feuille volante dans le registre qui est au greffe de la justice royale de Laval, et que, si elle représente le prétendu acte de célébration, il se trouvera faux. »

Sur cette plainte, après une information des plus sommaires, le juge de Laval avait rendu une ordonnance de prise de corps, tant contre M<sup>lle</sup> de Kerbabu que contre le curé de Saint-Quentin, et c'était cette ordonnance qui avait été exécutée, comme nous l'avons vu tout à l'heure. La violence de cette diversion la rendait maladroite. Tout l'intérêt s'attachait à cette jeune femme, dont la naissance, l'éducation parfaite, l'intelligence et la vertu incontestée, ne laissaient possible qu'une situation irrégulière aux yeux de la loi, mais écartaient absolument l'idée d'une bassesse et d'un crime. Vainement Cochin essaya de détruire l'émotion par le persiflage :

« Ces peintures touchantes, dit-il, de l'enlèvement et de l'évasion de la dame d'Hautefort; ces miracles que la Providence a permis pour procurer cette évasion; ces satellites endormis, que n'ont pu réveiller tous les mouvements que la prisonnière s'est donnés, pour échapper d'une chambre où ils la gardaient; ce courage intrépide, qui la fait précipiter du haut d'un premier étage; cette force, qui lui a fait supporter les rigueurs de la plus rude saison; ces abîmes dans lesquels elle est tombée, et dont elle est sortie si facilement; cette sensibilité des bêtes féroces, qui ont respecté sa misère; enfin la fidélité de ces gens obscurs chez qui elle s'est réfugiée, et qui n'ont pu être engagés à la trahir, ni par menaces ni par sollicitations, sont de beaux traits pour orner un roman: mais au fond tous ces miracles se sont réduits à une petite négociation avec les archers, et à s'être procuré à prix d'argent la liberté, et un asile assez connu de ses complices pour que jamais ils n'allassent l'y chercher. »

M<sup>lle</sup> de Kerbabu avait gagné cette première manche devant l'opinion. Le Parlement, appelé à se prononcer enfin sur cette grave question de conflit entre deux juridictions criminelles, conformément à un très-remarquable réquisitoire de l'avocat général Gilbert des Voisins, annula la procédure, introduite devant le siège de Laval, maintint, au contraire, celle commencée au Châtelet, en ordonnant, en tant que besoin, la vérification des pièces arguées de faux; car, comme l'avait fort bien dit l'avocat général, en admettant que l'introduction de l'acte de mariage dans les registres fût le fait de la demoiselle de Kerbabu ou du curé de Saint-Quentin, cela n'avait aucune signification, au moins au point de vue criminel, s'il était acquis que cet acte avait été dressé de la main du prier d'Argentré, décédé au commencement d'octobre 1726, et signé de la main du feu comte d'Hautefort. Puis la Cour, rendant complet le triomphe de M<sup>lle</sup> de Kerbabu, ordonne que les écritures répandues dans le public par le marquis d'Hautefort, et dans lesquelles il avait reproduit les témoignages recueillis par lui à Laval, seront supprimées, et le condamne enfin en vingt mille livres de dommages-intérêts envers M<sup>lle</sup> de Kerbabu, et en mille livres seulement de pareils dommages-intérêts au profit du curé de Saint-Quentin, contre lequel n'avait été exercée aucune mesure de rigueur. L'arrêt est du 2 avril 1729, en la chambre de la Tournelle.

La procédure devant le Châtelet se prolongea pendant une année entière; une assez volumineuse correspondance, plus de cinquante témoignages, ne parurent pas suffisants pour justifier les accusations de M<sup>lle</sup> de Kerbabu. Les experts reconnurent unanimement la sincérité de toutes les écritures produites par elle; mais le jeudi 1<sup>er</sup> juin 1730, la sentence déchargea le marquis d'Hautefort et les cinq domestiques indiqués comme complices, et M<sup>lle</sup> de Kerbabu fut à son tour condamnée en dix mille livres de dommages-intérêts.

Elle interjeta immédiatement appel; après diverses évolutions de procédure et sur la requête du marquis d'Hautefort, l'affaire fut enlevée à la chambre de la Tournelle, pour être solennellement jugée par la grand'chambre du Parlement.

L'acte d'accusation, présenté avec beaucoup de sagacité par M<sup>e</sup>

Aubry, est vraiment le tissu le plus singulier de présomptions et d'inductions.

Nous avons vu M<sup>lle</sup> de Kerbabu se rendre au château de Haute-rive, chaperonnée par M<sup>me</sup> d'Épinay et accompagnée de son frère et de sa sœur ; nous connaissons l'acte de mariage du mois de septembre 1726 ; les deux époux se sont séparés au mois d'octobre : au mois de novembre, le mari écrivait :

« Je n'ai point perdu un instant, en arrivant à Rambouillet, à vous demander de vos nouvelles ; vous ne devez point douter un moment, ma petite reine, de ma pure et tendre amitié, et de tout mon cœur. Ma santé n'est point encore rétablie, songez à la vôtre. Ne vous alarmez pas si vite ; je vous répète que le mois d'avril ne me reverra pas dans ce maudit pays, vous savez ce que je vous ai dit de mon arrangement. Je partirai pour Hauterive. Personne n'aura plus de mesure à garder. Je commence à être diablement las de ce maudit métier. Mais gardez bien et avec soin les papiers que je vous ai donnés. Car si je venais à manquer avant que notre mariage fût déclaré, vous mettriez par là bien à la raison tous les gens qui pourraient avec grand tort se persuader que je ne pouvais pas par mon contrat de mariage vous donner tout mon bien ; les voilà bien éloignés de compte. Si je n'avais pas eu l'honneur de vous épouser, soyez certaine que je partirais demain. J'ai écrit à mon ami S. Quentin. Bonsoir, portez-vous bien, je le désire de tout mon cœur. Ne doutez point de mon amitié très-pure.

» D'HAUTEFORT. »

M<sup>lle</sup> de Kerbabu ayant connu, par cette lettre, que son mari croyait lui avoir remis les pièces dont il y est parlé, écrivit pour le désabuser, et le comte d'Hautefort, ayant en effet retrouvé dans sa cassette ces papiers, lui fit le 17 décembre suivant la réponse dont voici les termes :

« Vous aviez raison ; en arrivant à Paris j'ai trouvé ce que je croyais vous avoir donné à Hauterive. Le tout est ensemble avec notre contrat de mariage dans ma cassette avec sûreté. Vous savez ce que je vous ai dit à Hauterive à plusieurs fois, avant de vous avoir fiancée. Comme je n'espère des enfants, je serai bien aise de

songer à vous, n'ayant d'autre vue que de vous rendre heureuse, et que vous vouliez bien me souffrir, pour le peu de temps que j'ai à vivre ; voilà mes sentiments pour vous ; soyez sûre de mon amitié, et de mon attachement à toute épreuve.

» D'HAUTEFORT. »

Dans cette lettre se trouve un billet du comte d'Hautefort, entièrement écrit de sa main, signé et daté du 15 décembre 1726, conçu en ces termes :

« J'ai fait à Hauterive le mémoire de tout ce qui y est, j'ai dans ma cassette mon testament fait à Hauterive : à Brest il y a partie de ma vaisselle d'argent, et autres choses. Le reste est bien en forme ; il faut s'il vous plait prendre conseil de Mad. de Saint-Quentin et de mes vieux amis, si je vous manquais. »

Ainsi, il y avait un contrat de mariage, il y avait un testament, que le comte d'Hautefort croyait avoir remis à sa femme au moment de leur séparation, et qui, par le fait, était resté en la possession du mari ; ce qu'il avait seulement remis à M<sup>me</sup> d'Hautefort, c'était un papier entièrement écrit de sa main et qui portait :

« J'ai reçu de M<sup>me</sup> d'Hautefort la somme de soixante-quinze mille livres, portée par notre contrat de mariage, et lui donne cette présente reconnaissance pour plus grande sûreté et pour lui être bonne. En foi de quoi j'ai écrit et signé Gilles D'HAUTEFORT. A Hauterive, ce 2 octobre 1726. »

Ce n'est plus seulement l'existence du contrat de mariage qui nous est révélée, c'est son économie ; nous savons désormais que le chiffre des avantages matrimoniaux était au moins de soixante-quinze mille livres.

Une nouvelle note se joint à toutes celles-là et elle se produit avec des circonstances toutes bizarres. Le 17 janvier 1729, le curé de Saint-Jean-en-Grève apporte au greffe de la Cour un paquet cacheté, qui lui a été remis au confessionnal ; on l'ouvre et on y trouve deux fragments de papier, tout froissés, tout tachés, à moitié brûlés ; on les rapproche, ils font partie du même tout ; c'est l'écriture incontestable du comte d'Hautefort, et on peut déchiffrer :

*Mon contrat de mar. . . . .*

*Mon testament du 24 septembre, le certif. . . . de mon mariage*

*avec elle pour le tout être envoyé bien fidèlement au château de Saint-Quentin, à Avranches.*

Ces chiffons, c'était manifestement l'enveloppe de la liasse que contenait la cassette, et qui comprenait le contrat de mariage, un double de l'acte de mariage et le testament, le testament écrit à Hauterive, à la date précise du 24 septembre 1726. Or, de ces trois pièces une seule est retrouvée, en original, à Laval; des deux autres, pas de traces; qui les a soustraites? Elles étaient soigneusement renfermées dans une cassette: qu'était cette cassette? qu'est-elle devenue?

La cassette existe: elle a été fabriquée par un artiste du nom de Devisme; elle était à secret; ce secret, le comte d'Hautefort eut beaucoup de peine à l'apprendre: Devisme dut lui donner de nombreuses leçons, si bien que le comte, dans la crainte de le perdre, le fit apprendre à Mandeix, son valet de chambre de confiance, lequel le retint du premier coup.

Mandeix lui-même apporta la cassette chez le chirurgien Martineau. Pendant que le comte était à l'agonie, il prit tout le trousseau de clés qui étaient dans la poche de son maître, et parmi elles la clé unique de la cassette: il reconnaît qu'il a ouvert cette cassette en présence des gens du marquis d'Hautefort, Gasselín et Soutel, avant l'apposition des scellés. Françoise Champagne, vieille fille de charge du comte d'Hautefort, a vu Mandeix ouvrir la cassette et en tirer plusieurs paquets cachetés et plusieurs louis d'or d'ancienne monnaie. Mandeix l'avoue; il affirme seulement que les papiers étaient les lettres de la marine, c'est-à-dire, les brevets et ordres de service de l'amiral, et que s'il a vidé l'argent, après l'avoir fait vérifier par Gasselín et Soutel, c'est qu'une forte amende aurait frappé la succession si ces valeurs démonétisées avaient été trouvées sous les scellés.

Pour couronner l'ensemble de ces circonstances si concordantes, si concluantes, auxquelles s'ajoute l'aveu du marquis d'Hautefort d'avoir jeté au feu une grande partie des papiers de son oncle, sans les avoir déclarés lors de l'inventaire, l'avocat pouvait affirmer que Mandeix, l'unique dépositaire du secret de la cassette, avait passé du service intime du comte au service plus intime du neveu et qu'il y était encore.



La défense de Cochin est un chef-d'œuvre de simplicité et de logique.

Où est le corps du délit ? On a détruit un testament et un contrat de mariage. Le testament, il a existé, je le veux bien, quand vous receviez les lettres du comte d'Hautefort ; mais le comte, pendant les trois mois qui se sont écoulés depuis ces lettres jusqu'à sa mort, n'a-t-il pas eu le droit de l'annuler lui-même, et qui prouve qu'il n'ait pas usé de ce droit ? Le contrat de mariage ! mais s'il a été régulièrement dressé, il y en a minute, cette minute a été contrôlée. Prétendez-vous qu'on a détruit la minute ? poursuivez donc le notaire ; prétendez-vous qu'on a omis de le soumettre au contrôle ? poursuivez le notaire encore ; prétendez-vous qu'on a altéré les registres du contrôle ? poursuivez le contrôleur. Il n'y a pas de contrat régulier, c'est un fait acquis : qu'y avait-il donc ? M<sup>lle</sup> de Kerbabu la proclamé elle-même, dans ses lettres au marquis d'O et au marquis d'Hautefort : « J'étais sur le point d'épouser M. le comte d'Hautefort ; il y a même un contrat de mariage écrit. » — « Il n'est pas surprenant qu'étant sur le point d'épouser M. le comte d'Hautefort, il m'ait voulu du bien ; vous devez même avoir trouvé la copie du contrat de mariage. » Voilà la vérité ! Projet de mariage, projet de contrat ; conditions arrêtées sur une note, sur une copie, et c'est ce papier informe, et désormais inutile, que le comte d'Hautefort, jaloux de ne pas laisser de traces de sa folie sexagénaire, a détruit sans doute avant de se fiancer irrévocablement à la tombe, alors que pour le même motif il détruisait le testament par lui annoncé, quand il était, deux ou trois mois plus tôt, dans la double illusion d'une vieillesse prolongée et d'un bonheur prochain.

La Cour confirma la sentence du Châtelet, en réduisant toutefois à deux mille livres les dommages-intérêts accordés au marquis d'Hautefort. L'arrêt est du 29 mars 1732.

Ainsi fut close, après une lutte passionnée, la lice trop ardente de la juridiction criminelle. La discussion se porta immédiatement sur le terrain civil. M. le marquis d'Hautefort contestait à M<sup>lle</sup> de Kerbabu le nom et l'état de veuve du comte d'Hautefort ; M<sup>lle</sup> de Kerbabu soutenait la validité de son mariage et prétendait, en tout cas, au paiement de 75,000 livres que le feu comte avait reconnues.

Cochin eut dans cette discussion un constant avantage : il était, à tous les points de vue, protégé par les principes les plus incontestés du droit. Il soutint que le mariage était nul, étant clandestin, c'est-à-dire, contracté devant un curé qui n'était celui d'aucune des deux parties : le comte était domicilié de droit à Paris, et M<sup>lle</sup> de Kerbabu, mineure, chez sa mère, à Saint-Quentin. Cette nullité résulte à la fois des dispositions du Concile de Trente et de l'édit de 1697. Un autre fait entachait encore de clandestinité le mariage contracté à Hauterive : c'est qu'il n'avait eu que deux témoins au lieu de quatre, alors qu'il est appris en fait qu'une nombreuse compagnie était réunie au château, et que ces deux témoins étaient le frère et la sœur de l'épousée.

A ce moyen péremptoire Cochin en ajoutait un autre également sans réplique, en ce qui concernait les prétentions pécuniaires de M<sup>lle</sup> de Kerbabu. Il le tirait de l'article 5 de l'édit de 1639, qui punit de la privation des effets civils, même à l'égard des enfants, les mariages régulièrement contractés, mais tenus secrets pendant la vie des conjoints. Or, s'il y avait quelque chose d'incontestable, c'est le secret profond gardé sur ce mariage par le comte d'Hautefort et par M<sup>lle</sup> de Kerbabu elle-même.

L'exorde de Cochin résume parfaitement ces moyens :

• Trop de preuves s'élèvent contre la vérité du mariage, que la demoiselle de Kerbabu prétend avoir contracté avec le comte d'Hautefort, pour qu'elle puisse jamais en convaincre ceux qui cherchent la vérité sans prévention et ne se rendent qu'à l'évidence. Ce prétendu mariage, ignoré pendant la vie du comte d'Hautefort, désavoué depuis sa mort par la demoiselle de Kerbabu elle-même ; ce mariage, qui ne paraît appuyé que sur la foi d'un papier informe, fera au moins dans tous les temps la matière d'un problème aux yeux de la raison.

• Mais ce qui ne sera jamais équivoque, c'est l'abus du titre que l'on présente ; si cet acte est sincère, c'est un ouvrage de ténèbres et de scandale qu'il est absolument nécessaire de proscrire.

• Les saintes dispositions des canons, les sages règlements de nos rois, tout y est également violé : on n'y trouve ni la présence des ministres, à qui l'Église a confié son pouvoir, ni le nombre de

témoins que la loi exige, ni la forme prescrite par les ordonnances, ni la publicité qui doit mettre le dernier degré de perfection à un engagement si saint et si respectable.

• Qu'entre des personnes d'une condition obscure, on se porte à violer ainsi toutes les règles, c'est un désordre du moins dont l'exemple paraît peu dangereux; mais que l'on introduise sur la scène des noms illustres, pour donner à la France le spectacle d'une union formée au mépris de toutes ses lois; que l'on entreprenne de leur attribuer des privilèges, qui les affranchissent de la rigueur des lois les plus salutaires, c'est ce qui doit exciter de plus en plus le zèle dont la Cour a toujours été animée pour maintenir la pureté de la discipline.

• Que le titre odieux qu'on nous présente rentre donc dans les ténèbres où il a été formé. Ce que la demoiselle de Kerbabu pouvait faire de plus convenable pour sa gloire, était de l'y tenir à jamais enseveli. •

Plus loin, rappelant la lettre écrite au marquis d'O, et dans laquelle M<sup>lle</sup> de Kerbabu lui disait de ne pas confondre ses relations avec ces intrigues dont les marins ne se font pas scrupule, Cochin disait, avec une sanglante ironie : « Toutes les règles se trouvent violées dans un pareil acte. Quelle idée la justice après cela pourrait-elle s'en former ? L'honnêteté publique n'y paraît pas même fort ménagée; une fille mineure, qui n'est assistée ni de sa mère, ni de son tuteur, ni d'aucun de ceux sous la puissance desquels la loi veut qu'elle soit placée, prétend avoir formé un engagement si solennel dans une partie de campagne, elle prétend s'être échappée du milieu d'une nombreuse compagnie pour aller recevoir clandestinement la bénédiction nuptiale dans une chapelle, à une heure indue; ne craignait-elle point alors, que l'on ne confondît un pareil engagement avec ceux dont, selon elle, *Messieurs de la marine sont taxés quelquefois ?* »

L'avocat général adhéra pleinement aux moyens juridiques plaidés par Cochin; mais en même temps, se plaçant en dehors du droit pur, il rendit justice à la demoiselle de Kerbabu, il donna à ses larmes et à sa situation douloureuse toute la compassion qu'elle méritait. Il dit que les sentiments du cœur qui s'intéressait pour

elle, et les lois de l'honneur qui lui étaient favorables, s'élevaient ici contre les règles, et que ce n'était qu'en gémissant que le magistrat était obligé de céder à la rigueur des maximes.

M<sup>lle</sup> de Kerbabu, qui était présente à l'audience, s'évanouit, en entendant ces conclusions, si terribles dans leur compassion bienveillante.

Par arrêt du 8 juin 1734 de la grand'chambre, « le mariage fut déclaré abusif, la demoiselle de Kerbabu déboutée de toutes ses demandes, même de celle de 75,000 livres contenues dans la quittance qu'elle avait apportée, conformément aux conclusions de M. Gilbert de Voisins, avocat général, sauf à elle à se pourvoir pour ses dommages-intérêts, les défenses du marquis d'Hautefort, au contraire, dépens compensés. »

Cet arrêt qui ruinait toutes les espérances de M<sup>lle</sup> de Kerbabu, lui laissait une ouverture à une triste et pauvre compensation pécuniaire en réservant ses droits à des dommages-intérêts. Elle s'y résigna : un premier arrêt par défaut lui adjugea trente mille livres ; M. le marquis d'Hautefort y forma opposition, et un arrêt du 30 avril 1737, dernier épisode de ce long et curieux procès, les réduisit à dix mille livres.

Ainsi, vingt mille livres d'une part, dix mille de l'autre, trente mille livres, terriblement écornées par les frais, les huissiers, les procureurs, les avocats et le fisc, tel fut le prix de cette beauté, de cette jeunesse flétrie, de cette vie troublée, de cet avenir perdu. Songes de grandeur et de richesse, d'affectueux dévouements peut-être, firent place pour la pauvre jeune femme à une condition précaire et discutée ; mais ce qui ne s'évanouit pas comme les songes, ce fut l'estime que lui méritèrent les qualités de son cœur et de son esprit, et surtout cette vertu, si bien établie, que les discussions et les récriminations les plus passionnées n'y purent porter atteinte. Les mémoires contemporains constatent que l'on plaignit M<sup>lle</sup> de Kerbabu, comme une victime de sa propre ignorance et d'une sorte de fatalité ; mais personne ne vit en elle le type odieux et vulgaire de l'aventurière et de l'intrigante.

S. ROPARTZ.

# A BREBIS TONDUE DIEU MESURE LE VENT

—  
PROVERBE.  
—

## SCÈNE VII.

M<sup>me</sup> DERVIEUX ET M. DE SAINT-BILY.

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Asseyons-nous. Nous avons à causer. (*Ils s'asseyent.*) Je ne vous demanderai pas des nouvelles de la session de votre conseil général ; avez-vous obtenu le chemin que nous désirions depuis si longtemps ? Vous nous direz cela une autre fois. En ce moment, j'ai des communications plus graves à vous faire.

M. DE SAINT-BILY, *interrompant*. — Vous m'effrayez ! Qu'avez-vous donc à me dire ?

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Je vous en avertis, j'ai l'habitude d'entrer en matière sans préparation. Calmez-vous, cependant, je n'ai que des nouvelles agréables à vous apprendre. Allons droit au fait. Vous m'avez confié la garde d'Alice pendant votre absence. J'ai accepté ce mandat avec l'intention de remplir sérieusement les devoirs qui s'y rattachent, *et aussi*, il faut le dire, d'exercer ma surveillance avec cette sagacité, cette pénétration qui nous caractérisent, nous autres femmes, nous autres mères, et dont les hommes, même les diplomates (*souriant avec finesse*), sont malheureusement trop souvent dépourvus.

M. DE SAINT-BILY. — Vous m'intriguez vivement. Il est question d'Alice ?

\* Voir la livraison de septembre, pp. 206-219.

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Eh bien ! oui , c'est d'Alice que je veux parler.

M. DE SAINT-BILY. — Vous a-t-elle donné quelque sujet de plainte ? Je ne la crois ni légère, ni imprudente. Il me semble aussi qu'elle ne manque pas de franchise. C'était même dans son enfance une qualité dominante chez elle, et sûrement l'éducation toute chrétienne qu'elle a reçue n'a pu que fortifier ce penchant. Peut-être aujourd'hui un peu de timidité nuit-elle à l'expansion.... ?

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Je n'ai aucun reproche à lui faire... Je crois seulement qu'elle a le désir de se marier...

M. DE SAINT-BILY. — Croyez-vous qu'elle ait fait un choix ?

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Je suis très-portée à le croire. Je m'empresse d'ajouter que tous les renseignements, renseignements officiels, recueillis par moi, sur la personne qu'elle aurait préférée, sont de tout point excellents. La fortune n'est probablement pas considérable ; mais celle d'Alice est sans doute médiocre...

M. DE SAINT-BILY. — Achevez, madame.

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Eh bien ! Alice est évidemment l'objet des soins de M. des Marais, ce jeune et charmant capitaine de cuirassiers du 3<sup>e</sup>, que vous connaissez peut-être, et que je ne serais pas étonnée de voir ici ce soir. Son colonel ne cesse de m'en dire le plus grand bien. C'est un officier d'avenir... Mais ce qu'il y a de plus sérieux, c'est que ces soins ne déplaisent pas à Alice.

M. DE SAINT-BILY. — Vous m'étonnez... Quelles preuves en avez-vous donc ?

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Ces sortes de convictions, voyez-vous, se forment avec des riens ; c'est-à-dire avec des quelques choses qui pour vous autres sont des riens. J'avais remarqué la fréquence des visites du capitaine, surtout depuis qu'Alice est ici. D'autres indices fugitifs, mais de jour en jour plus précis, mieux caractérisés, n'ont pas tardé à confirmer mes soupçons...

M. DE SAINT-BILY. — Mon étonnement augmente de plus en plus ; je puis vous affirmer, à moins que ma surveillance n'ait été complètement mise en défaut et par des moyens que je crois indignes d'Alice, que ces relations ne remontent pas au-delà de son séjour dans cette maison. Je ne connais M. le capitaine des Marais que de nom, et jamais il ne s'est présenté à Vieuxbois.

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Vous savez, mon cher voisin, que parfois ces sortes de choses vont vite ; mais si je ne puis vous fournir des renseignements précis sur l'origine de l'affaire, je puis vous affirmer que la négociation me semble assez avancée.

M. DE SAINT-BILY, *vivement*. — Voyons.

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Hier, et mon étonnement au premier abord a été presque aussi complet que le vôtre en ce moment, le colonel Hermann du 3<sup>e</sup>, vous savez que ce rôle d'intermédiaire, en fait de mariages, appartient essentiellement aux colonels, c'est le privilège de la double épaulette à graines d'épinards ; cela va très-bien d'ailleurs à un vieux grognard comme celui-ci ; hier donc, dans un moment d'expansion, provoqué peut-être par le champagne, versé très-largement en l'honneur des dames, et très-largement accepté par le vénérable chef de corps, hier enfin, puisqu'il faut tout dire, le colonel Hermann m'a commencé une phrase d'une longueur incommensurable, entrecoupée d'incidents très-difficiles à rajuster au corps principal, de réticences à moitié noyées dans ses longues moustaches injectées de l'air le plus pur, le tout avec un accent alsacien assez prononcé..., mais dont le sens ne m'a pas échappé....

M. DE SAINT-BILY. — Et le sens était... ?

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Qu'il était chargé par un de ses officiers, le plus charmant officier de son régiment, de demander une charmante personne en mariage, la plus charmante de la soirée, et qu'il s'acquitterait de ce devoir avant peu..., officiellement..., et qu'il espérait bien réussir...

M. DE SAINT-BILY. — Et vous croyez qu'il s'agissait d'Alice ?

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — C'est évident, et la journée ne se passera peut-être pas sans que vous en sachiez autant que moi sur ce sujet.

M. DE SAINT-BILY, *sérieusement*. — Alice est libre et je n'ai pas l'intention de contrarier ses goûts, si son choix est raisonnable.

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Je vous avoue que si j'étais consultée dans le cas présent, et si j'avais quelque autorité sur Alice, elle obtiendrait bien vite mon consentement.

M. DE SAINT-BILY, *se levant*. — Je suppose que ma pupille ne tardera pas à me faire, à ce sujet, une communication officielle.

M<sup>me</sup> DERVIEUX, *retenant M. de Saint-Bily.* — Attendez donc, attendez donc ! j'ai des pièces à l'appui de mes assertions. Je viens de faire une inspection dans la chambre de ces demoiselles et j'y ai surpris deux pièces pas mal compromettantes. L'une d'elles, je l'avoue, intéresse Emilie ; elle s'échappait, je crois, de son buvard, tandis que l'autre appartient, je suppose, à Alicè. Voilà la première. (*Elle déroule d'abord une feuille de papier à laver et la présentant à M. de Saint-Bily.*) Regardez bien, reconnaissez-vous ceci ?

M. DE SAINT-BILY. — C'est un portrait d'homme à la sépia, assez bien exécuté...

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Le portrait de qui ?

M. DE SAINT-BILY. — Mais, en vérité, je croirais que l'auteur de cette ébauche a essayé de saisir ma ressemblance.

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — C'est évident, et je trouve le portrait parlant. Quel talent possède Emilie ! C'est charmant, avouez-le, pour avoir été fait de mémoire. Ah ! il faut que votre image soit bien profondément gravée dans... son esprit.

M. DE SAINT-BILY. — Mais je croyais que M<sup>lle</sup> Emilie dessinait le paysage ?

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Oui, c'est là le fond de son talent, sa spécialité ; mais elle a toujours eu beaucoup de dispositions pour la tête. C'est à ce point que son maître de dessin trouvait que les rochers de ses marines ressemblaient à des personnages et que les ruines de ses paysages avaient des profils de figures humaines...

M. DE SAINT-BILY. — Alors, M<sup>lle</sup> Emilie a bien fait de changer de genre. (*Il se lève de nouveau.*)

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Mais attendez donc. Ce n'est pas tout.

M. DE SAINT-BILY. — Encore !

M<sup>me</sup> DERVIEUX, *présentant à M. de Saint-Bily une autre feuille de papier.* — Examinez maintenant ceci.

M. DE SAINT-BILY. — Quoi donc ?

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Quelque chose de très-significatif, à mon avis. Tandis qu'Emilie essayait de faire de mémoire votre portrait, Alicè, de son côté, se livrait à un travail du même genre...

M. DE SAINT-BILY. — Elle essayait aussi de...



M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Faire votre portrait? oh! non! ses souvenirs étaient un peu différents. Elle faisait de l'art... militaire.

M. DE SAINT-BILY. — Cela?

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Oui, cela, ce croquis, qui s'est échappé de son buvard.

M. DE SAINT-BILY, *approchant le papier plus près et regardant attentivement.* — C'est, je crois, un dessin à la plume; au premier abord, je ne distingue rien de bien net. J'ai beau regarder...

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Vous ne distinguez rien? Cela me saute aux yeux, à moi... C'est un officier de cuirassiers... qu'elle a voulu faire.

M. DE SAINT-BILY. — Un officier de cuirassiers....? Voyons. Il me semble distinguer, en haut, comme le sommet d'un arbre...

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — C'est le casque...

M. DE SAINT-BILY. — Et cette sorte de feuillage?

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — C'est la crinière du casque qui flotte un peu au vent.

M. DE SAINT-BILY. — Et puis, au-dessous, quelque chose de plus mince, comme le tronc de l'arbre?

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — C'est la taille du capitaine des Marais; il l'a très-mince.

M. DE SAINT-BILY. — Vous aurez beau dire..., mais enfin, encore au-dessous, je vois comme une maison.

M<sup>me</sup> DERVIEUX, *éclatant de rire.* — Mais c'est le cheval..., le capitaine est à cheval.

M. DE SAINT-BILY. — Oh! mais ces deux ouvertures, ces deux petites fenêtres....?

M<sup>me</sup> DERVIEUX, *continuant de rire.* — Mais ce sont les deux yeux du cheval... Soyez en sûr, elle a voulu faire, aussi elle, un portrait de mémoire, et naturellement, elle a fait poser devant elle son plus cher souvenir. Je m'étonne, en vérité, que vous ne deviniez pas cela du premier coup d'œil.

M. DE SAINT-BILY. — J'avoue, à ma honte, que, malgré toutes vos explications, j'en suis encore à me demander ce que l'artiste anonyme a voulu représenter... Mais cela a peu d'importance. Après la

confiance que vous venez de me faire, quelle que soit la signification de ces hiéroglyphes, je dois ajouter foi aux renseignements beaucoup plus positifs que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer, et sur lesquels mon devoir est de régler ma conduite vis à vis d'Alice...

**M<sup>me</sup> DERVIEUX, se levant et remettant les deux dessins à M. de Saint-Bily.** — Je vous confie ces spécimens de deux talents bien différents. Seulement, si vous parlez à Emilie de ma découverte, que ce soit en tête à tête et avec précaution. Vous comprenez... Elle aura de la peine à me pardonner de vous avoir ainsi dévoilé le secret... de ses préoccupations et de ses études.

*(Elle sort par une des portes latérales.)*

### SCÈNE VIII.

M. DE SAINT-BILY, *seul.*

Voilà mon rêve évanoui. Comme une pensionnaire en liberté, Alice s'est éprise d'une paire d'épaulettes, et tout m'annonce que cela finira par un mariage de garnison. Elle a craint l'ennui, l'isolement, l'hiver à Vieuxbois. Elle s'est ménagée une issue à cette existence monotone. Elle est libre. Elle vient d'avoir ses dix-huit ans. Elle n'a en France aucun proche parent. Pour moi, je n'ai plus droit qu'à son respect.

Du courage. Il faut que le sacrifice s'accomplisse. *(Il regarde au fond du théâtre.)* Justement, je l'aperçois. Elle se dirige de ce côté. J'avais, depuis quelque temps, l'intention de lui communiquer un état détaillé de sa fortune et de lui rendre, en quelques mots, une sorte de compte de ma tutelle. L'occasion est excellente, cela lui fournira une transition toute naturelle pour me confier ses projets d'avenir, et même sa résolution, si elle est prise.

### SCÈNE IX.

M. DE SAINT-BILY ET ALICE.

**ALICE.** — Comme votre accueil a été réservé, tout à l'heure, monsieur. Auriez-vous apporté ici quelque sujet d'inquiétude ?

M. DE SAINT-BILY (*à part*). — Elle pense peut-être que je sais déjà quelque chose. (*Haut, avec gatté.*) Ma chère Alice, vous vous êtes méprise sur mes dispositions intérieures ; j'éprouvais, en arrivant ici, je vous assure, le vif plaisir de me sentir débarrassé pour un an des affaires de la session, y compris les chemins de grande, moyenne et petite communication, la vaccine, le recolement du mobilier de la préfecture, les menus frais des justices de paix et ceux du corps de garde qui veille aux barrières... de la préfecture ; enfin tant d'autres intérêts du même genre, lesquels ont absorbé nos méditations durant quinze grands jours. J'oublie, il est vrai, une immense compensation à ces ennuis. C'est le dîner magnifique auquel M. le préfet nous a invités par une carte déposée à notre place, le jour même de l'ouverture de la session. J'ai fait un acte d'opposition, j'ai refusé. . . . Gare à ma réélection ! j'aurai évidemment alors l'administration contre moi, et...

ALICE. — Est-ce donc si grave ?

M. DE SAINT-BILY. — Vous le savez :

C'est avec des dîners qu'on gouverne les hommes.

Ceux qui ne dînent pas doivent être mal notés, notés naturellement comme ingouvernables.

ALICE. — Je n'ai rien vu de tout cela dans le journal.

M. DE SAINT-BILY. — Lequel ?

ALICE. — Mais le journal de la préfecture.

M. DE SAINT-BILY. — Vous l'avez lu ?

ALICE. — Oh ! avec beaucoup d'intérêt.

M. DE SAINT-BILY. — Comment donc ?

ALICE. — Il nous a donné de vos nouvelles tous les jours. D'abord, il nous apprenait, par l'appel nominal, qui précédait l'analyse de la séance du conseil, que vous étiez présent, à une heure, à l'hôtel de la préfecture ; ce qui signifiait pour moi que vous étiez bien portant. Puis de temps à autre, on y donnait le résumé d'une opinion par vous émise. Aussi, je vous assure que j'ai pris en affection ce pauvre journal, dont, jusque-là, je n'avais pas compris toute l'utilité.

M. DE SAINT-BILY (*à part*). — Comment passer de ce sujet à celui

que je dois attaquer. (*Haut.*) Voyons, Alice, laissons-là ces plaisanteries. Asseyez-vous, ma chère enfant, nous avons à causer quelques instants, et cet entretien n'est pas sans importance. Veuillez me prêter un moment d'attention.

ALICE (*à part*). — Quel air grave ! (*Haut.*) Parlez, monsieur, je vous écoute.

M. DE SAINT-BILY. — Ma chère Alice, vous avez dix-huit ans accomplis. Vous êtes en âge d'être émancipée. Mon intention est de provoquer cette mesure. J'aurai, en même temps, à vous rendre compte de l'administration de votre fortune. Je suis en règle pour le faire. Vous savez quelle est votre position. J'ai été, jusqu'ici, votre tuteur. J'avais autorité légale sur vous. Votre émancipation déclarée, cette autorité cessera en grande partie. Je conserverai seulement le pouvoir que vous voudrez bien me reconnaître librement et me concéder à titre d'ami.

ALICE, *avec étonnement*. — Que voulez-vous dire, monsieur ?

M. DE SAINT-BILY. — Le langage des affaires vous étonne, mais je suis obligé de le parler. Il faut aussi que vous appreniez à vous en servir.

ALICE. — Est-ce donc si nécessaire ?

M. DE SAINT-BILY. — Ce n'est pas tout. Laissez-moi achever. Je vous ai dit que la liberté que vous allez acquérir par votre émancipation ne serait pas tout à fait sans restrictions légales. La principale de ces restrictions, c'est que vous aurez besoin de mon assentiment, le jour où vous songeriez à conquérir votre pleine et entière liberté en confiant vos destinées à une personne de votre choix, à un nouveau protecteur. J'aime à croire que, lorsque ce moment viendra, avant de prendre un engagement qui doit influer sur le reste de votre vie, vous me demanderez franchement mes conseils. Pourriez-vous douter de ma sollicitude et de mon dévouement ?

ALICE. — Oh ! monsieur, jamais ce doute n'entrera dans ma pensée. J'ignore entièrement les dispositions légales dont vous me parlez. Mais soyez bien sûr que, le jour où la loi mettra un terme à votre autorité sur moi, ma reconnaissance et mon cœur vous la rendront tout entière.

M. DE SAINT-BILY. — Maintenant j'achèverai en peu de mots. Votre fortune, telle que je l'ai recueillie après la mort de votre pauvre mère, s'élevait, en capital, à vingt mille francs. La loi m'en rendait responsable. J'ai placé ces fonds, d'une manière un peu aléatoire peut-être, mais fructueuse. Ce que vous possédez aujourd'hui, vos frais d'éducation payés, s'élève à soixante mille francs en inscriptions de rentes sur le grand livre. Vous êtes donc un peu plus riche que vous ne pensiez. Je tenais à vous le dire, parce que cette révélation est peut-être de nature à influencer sur vos résolutions à venir.

ALICE. — Quelle bonté ! je comprends : vous avez joué à mon profit. Vous seul couriez la chance de perdre, et moi, garantie par la loi et plus encore par votre loyauté, je ne pouvais que recueillir les bénéfices, sans participer aux pertes.

M. DE SAINT-BILY. — Voilà ce que je tenais à vous dire. (*Reprenant son chapeau et sa cravache.*) Mais il faut que j'aille faire ma cour à ces dames. A bientôt. (*Il sort par la porte du fond.*)

### SCÈNE X.

ALICE, *prenant son ouvrage et s'asseyant.*

Toujours bon, ... gai d'abord, ... puis sérieux, enfin presque froid ; que ne suis-je une enfant, comme je l'étais il y a dix ans ! Je recevais encore ses caresses paternelles ! Chaque matin du moins il effleure mon front d'un baiser ; le jour ne suffit pas pour en effacer la trace.... Il n'a pas compris combien ces froides confidences me font de mal, et de quelles souffrances elles seront la cause. Je ne serai plus son enfant. Et de qui le serai-je donc ? Seule au monde ! voilà ce que me vaudra cette liberté dont la loi me fait le don funeste : la liberté de pleurer en cachant mes larmes ! (*Après un moment de réflexion.*) Mais je comprends la portée de cette conversation.... Oui, oui, il m'a devinée. Je croyais cependant avoir dérobé mon secret à tous les regards. Il a deviné que la pauvre orpheline n'avait pu se défendre d'un sentiment qui s'était glissé, à la suite de la reconnaissance, dans ce cœur si plein du souvenir de ses bontés.

C'est un avertissement qu'il a voulu me donner. Il a voulu me faire comprendre qu'il était temps pour moi de chercher ailleurs une protection qu'il ne pouvait plus me continuer. Il a voulu me faire sentir, pour parler le langage du monde, dans quelle fausse position j'allais me placer. (*Elle penche un instant son front sur sa main.*) Il m'en-souvient, un jour, lorsque, tout enfant, j'épelais la Bible, assise sur ses genoux, j'éprouvai une grande joie en lisant comment la colombe, sortie de l'arche et n'ayant pas trouvé où poser le pied sur la terre encore couverte par les eaux, s'en était revenue à tire d'aile. Pauvre colombe moi-même, réfugiée dans les bras d'un protecteur, j'éprouvais combien la chaleur d'un cœur ami est douce et nécessaire à la faiblesse.... C'est aujourd'hui seulement que je comprends tout entière cette page de l'histoire sacrée. C'était l'image de ma vie, le présage de ma destinée. Comme la colombe de Noë, je suis sortie il y a peu de jours de cette arche sainte où s'est écoulée presque toute ma jeunesse d'orpheline. Alors le monde m'est apparu comme une mer immense et je n'ai pu trouver un lieu sûr pour y poser le pied. Oui, je dois rentrer sans retard dans cette arche flottante. Y rapporterai-je du moins la branche d'olivier?.....

Ah ! je n'ai pas un instant à perdre, tôt ou tard mon secret m'échapperait. A la première occasion où M. de Saint-Bily reviendrait sur le sujet dont il vient de m'entretenir, mes larmes jailliraient malgré moi. Quelle serait ma confusion !... Dès ce soir je le remercierai des bontés dont il m'a comblée depuis un mois et je lui demanderai la permission de retourner comme grande pensionnaire dans la sainte maison où j'ai été élevée. Voilà justement Hermance, ma femme de chambre ; je vais lui donner ordre de tout préparer pour mon départ.

## SCÈNE XI.

ALICE, HERMANCE, sa femme de chambre.

ALICE. — Hermance.

HERMANCE. — Que désire mademoiselle ?

ALICE. — Je veux que vous vous occupiez sans retard à préparer mes malles. Aussitôt que vous aurez refait celle que j'ai apportée ici, vous irez à Vieuxbois où M. de Saint-Bily me ramènera ce soir, un peu tard peut-être, et vous emploierez votre soirée à tout disposer pour mon départ, qui aura lieu demain.

HERMANCE. — Partirai-je avec mademoiselle ?

ALICE. — Sans doute.

HERMANCE. — Les ordres de mademoiselle seront exécutés. (*Elle sort.*)

### SCÈNE XII.

ALICE, seule au fond du théâtre et regardant par la porte vitrée donnant sur le parc.

Emilie et M. de Saint-Bily continuent de se promener ensemble, ils parlent avec animation. Emilie le quitte. Elle se dirige de ce côté ; me chercherait-elle ?

### SCÈNE XIII.

ALICE, ÉMILIE.

ÉMILIE, *accourant, embrasse Alice.* — Chère Alice, que j'ai de choses à te dire.

ALICE, *étonnée.* — Parle, qu'est-ce ?

ÉMILIE. — C'est.... c'est ton secret, le mien aussi peut-être....

ALICE. — Ton secret, le mien, dis-tu ? tu parles par énigmes. Mais je sentais tout à l'heure ton cœur battre et tous les sphinx que j'ai vus étaient de pierre. Explique-toi donc.

ÉMILIE. — Eh bien ! tu vas tout savoir. Je commencerai par te dire à quel sujet cette conversation révélatrice s'est engagée entre M. de Saint-Bily et moi. Nous nous promenions tout à l'heure autour de la grande pelouse et je lui faisais admirer mes azalées, lorsqu'il s'est avisé tout à coup de me complimenter sur mon talent de portraitiste en me mettant sous les yeux une ébauche très-délicatement touchée et très-ressemblante à la sépia d'un portrait que ma mère lui avait remis, comme étant une œuvre de ma mémoire et de mes mains....

ALICE. — C'est le portrait de M. de Saint-Bily que j'ai commencé de mémoire....

ÉMILIE. — Tu penses bien que ma sincérité me faisait une obligation de décliner ces éloges, moi qui ne sais pas dessiner un nez de profil. J'ai fait plus : j'ai nommé l'auteur de l'œuvre. Je savais à qui elle appartenait. Je t'avais vue y travailler ; en même temps j'ai réclamé hautement la propriété d'un certain paysage à la plume que ma mère t'avait faussement attribué et qui était vraiment indigne de toi.

ALICE. — Si c'est là tout, le mal n'est pas grand. Le portrait achevé, je ne l'aurais caché à personne.

ÉMILIE. — Attends donc, ce n'est pas tout, je t'assure. A ce sujet une conversation très-sérieuse s'est engagée entre nous sur ton compte. M. de Saint-Bily m'a laissé deviner qu'il avait un extrême désir de connaître comment tu avais passé ton temps depuis son départ, et quelles distractions tu avais pu rencontrer dans nos relations de société.

ALICE. — C'était de la curiosité bien permise, et s'il s'était adressé à moi-même, je n'aurais rien eu à lui céler. Il a le droit de tout savoir.

ÉMILIE. — Tu ne lui aurais pas dit sans doute que tu avais distingué un officier de cuirassiers qui se serait occupé de toi, et dont le colonel Hermann devrait être, avant peu, près de lui, M. de Saint-Bily, l'ambassadeur....

ALICE. — Que veux-tu dire ? Je t'assure que je n'y comprends rien....

ÉMILIE. — Hélas ! hélas ! tel est pourtant l'imbroglio. Te dirai-je même que cet officier est le capitaine des Marais en personne ?

ALICE, regardant fixement Emilie. — Ai-je besoin de le nier.... devant toi ?

ÉMILIE, l'embrassant de nouveau. — Non, non.... Mais, avant de te parler de moi, il faut achever ce qui te concerne. Tu sais comme je suis franche. J'ai dit à M. de Saint-Bily qu'une seule personne au monde possédait ton affection. Que ce secret, si c'en est un pour lui, je l'avais surpris cent fois....., et que cette personne était.... lui-



même. Ah ! si tu savais quelle satisfaction s'est peinte sur son visage ! Je l'ai comblé de joie. Mais, avant de te l'avouer lui-même, il m'a chargé de m'assurer de tes propres dispositions. C'est bien inutile, n'est-ce pas ?

ALICE, *recueillie et levant les mains au ciel.* — Mon Dieu, soyez béni !

EMILIE. — Maintenant, te voilà heureuse, toi. Pour moi..... c'est autre chose.

ALICE. — Je devine. Le capitaine des Marais ne t'est pas indifférent. Mais, j'en suis bien sûre, tu n'as à te reprocher aucune démarche compromettante ? Tu subordonnes respectueusement tes préférences à l'assentiment de tes parents ? C'est ton devoir.

EMILIE. — Sans doute. Au reste, tu me connais. J'avoue que je suis une pauvre alouette. Tout ce qui brille, tout ce qui miroite me fascine. Une cuirasse polie où se reflètent les rayons du soleil exerce un attrait tout-puissant sur moi. Si le capitaine des Marais demandait ma main, et c'est sans doute là le sens de la démarche dont ma mère avait parlé à M. de Saint-Bily, je n'aurais, je te l'avoue, aucune objection à opposer à cette demande. C'est justement pour achever de persuader M. de Saint-Bily de l'indifférence du capitaine à ton égard, que je l'ai prié, si l'occasion s'en présentait, d'appuyer près de mes parents la démarche de M. des Marais. Il est si bon ! il me l'a promis.

#### SCÈNE XIV.

LES PRÉCÉDENTES ET M. DE SAINT-BILY.

M. DE SAINT-BILY, *allant droit à Alice.* — Alice, la parole est insuffisante pour vous exprimer ce que je ressens en ce moment..... Mademoiselle Emilie m'a-t-elle dit la vérité ?

ALICE. — Une partie seulement..... Plus tard, je l'achèverai.

M. DE SAINT-BILY. — Oh ! ma vie tout entière vous appartient !

ALICE, *souriant.* — J'espère que vous ne songez plus à m'émanciper, n'est-ce pas ?

M. DE SAINT-BILY, *souriant.* — Je vous émancipais comme tuteur, avec l'assentiment du conseil de famille. En vous mariant, vous le

serez de plein droit : article 476 du code Napoléon. Ainsi le veut la loi....

ALICE. — Je proteste contre elle.

### SCÈNE XV.

LES PRÉCÉDENTS, M. ET M<sup>me</sup> DERVIEUX, LE CAPITAINE DES MARAIS, LE COLONEL HERMANN, PLUSIEURS OFFICIERS DE CUIRASSIERS, M<sup>me</sup> HERMANN, femme du colonel.

M<sup>me</sup> DERVIEUX. (*Elle s'avance au bord de la scène, à part.*) — Il faut profiter de l'occasion. La présence du colonel Hermann dit assez clairement quel est le sujet de sa visite. Voilà justement M. de Saint-Bily. Je me charge de provoquer les explications, et si cela ne tient qu'à moi, la conclusion ne se fera pas attendre. Compromettre les gens, dans ce cas, est le meilleur moyen d'en finir. (*Haut, au colonel qui s'approche d'elle et de M. de Saint-Bily.*) Eh bien ! monsieur le colonel, vous devez avoir quelque chose d'important à dire à M. de Saint-Bily, si je m'en rapporte à notre conversation d'hier.

LE COLONEL, *surpris, avec un fort accent alsacien.* — Moi, madame !

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Sans doute. M. le capitaine des Marais ne vous a-t-il pas chargé de demander aujourd'hui même en mariage à M. de Saint-Bily M<sup>lle</sup> Alice O'Brien, sa pupille.

LE COLONEL. — Pas le moins du monde, madame !

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Vous m'étonnez, je ne puis me tromper.

LE COLONEL, *se remettant.* — Ce n'est pas la main de M<sup>lle</sup> O'Brien que le capitaine des Marais m'a chargé de demander, mais bien celle de M<sup>lle</sup> votre fille, dont il a su apprécier toutes les qualités.

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — C'est une plaisanterie, colonel !

LE CAPITAINE DES MARAIS, *s'approchant.* — Pardonnez, madame, à ma.... présomption. Il est bien vrai que l'intervention de mon digne colonel, en ce moment près de vous et de M. Dervieux, est le résultat de la prière que je lui ai adressée....

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Je m'y perds. La tête me tourne.

M. DE SAINT-BILY, *s'approchant.* — Je crois, madame, que le moment est venu où je vous dois moi-même quelques éclaircissements. Depuis l'entrevue que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, la

lumière s'est faite pour moi sur des points importants. J'épouse Alice,... qui consent à me donner sa main sans regret en ce qui la concerne, et sans désappointement pour personne.

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Je commence à y voir clair. (*Elle jette un regard courroucé sur Emilie.*)

EMILIE, *s'approchant d'un air suppliant.* — Ma mère !....

M<sup>me</sup> DERVIEUX. — Après un tel éclat, il faut prendre un parti. (*Elle regarde M. Dervieux, qui s'est approché depuis le commencement de ces explications et qui semble les comprendre.*) Qu'en dites-vous, monsieur Dervieux ? Au fait, c'est à vous de répondre. M. le colonel Hermann nous fait l'honneur de demander, pour M. le capitaine des Marais, la main d'Emilie.

*M. Dervieux, se tournant vers M. de Saint-Bily, semble l'interroger du regard.*

M. DE SAINT-BILY, *s'inclinant.* — J'ai entendu dire le plus grand bien de M. le capitaine des Marais, et, en ce qui me concerne, je serais heureux de l'avoir pour voisin.

M. DERVIEUX. — Puisque tout le monde le désire, je consens. J'ai toujours aimé à faire le bonheur des autres.

*Le capitaine des Marais s'approche d'Emilie.*

M. DERVIEUX, *continuant.* — Mais, à propos, capitaine, la terre de votre nom doit être située dans un terrain humide ?

LE CAPITAINE, *avec quelque embarras.* — Je vous avoue que je ne l'ai pas souvent visitée. Mais je la crois très-humide et située dans un pays où les brouillards sont fréquents.

M. DERVIEUX, *frappant sur l'épaule du capitaine.* — Tant mieux, tant mieux, je m'en charge. Nous y ferons du drainage ; ce sera une excellente opération.

M<sup>me</sup> DERVIEUX, *s'approchant d'Alice.* — Je vous fais, mademoiselle, mes sincères compliments. En épousant M. de Saint-Bily, vous réunissez, je crois, toutes les conditions propres à assurer votre bonheur ici-bas.

ALICE. — J'accepte, madame, vos félicitations. Le ciel a visiblement protégé l'orpheline ; son épreuve est finie, et, dans sa reconnaissance, elle peut dire (*levant les yeux au ciel*) : A BREBIS TONDUE  
DIEU MESURE LE VENT.

## M. HIPPOLYTE DE LORGERIL.

---

Le grand mouvement littéraire commencé sous la Restauration et assez singulièrement baptisé du nom de romantisme, s'il n'a pas tenu tout ce qu'il promettait, tout ce qu'il se vantait lui-même de produire, n'en a pas moins accompli dans les lettres françaises une profonde révolution, une rénovation indispensable, et donné à notre littérature sa plus belle et sa plus riche floraison après celle du grand siècle.

Ce mouvement s'est prolongé pendant vingt-cinq ans, de 1825 à 1848 ou 1850, et a eu sa phase la plus brillante de 1828 à 1838-1840. La Bretagne y a vivement participé, et certes c'était justice, car le père, l'initiateur véritable de cette grande révolution littéraire n'était autre qu'un Breton, — Châteaubriand.

De 1828 à 1840, notre Bretagne a eu, elle aussi, sa phalange de poètes et — ne craignons pas de le dire — de poètes de talent. Au milieu d'eux, comme un chêne druidique dans un taillis, le plus complet, le plus breton, et aussi le plus célèbre d'entre eux, Auguste Brizeux s'élève. Autour de lui se groupent d'abord — avec un renom honorable, mais certainement inférieur à leur mérite, — Turquety, Boulay-Paty, Morvonnais, Violeau, (on y pourrait joindre encore Mennechet, Souvestre, Lucas, si la réputation de ces trois-ci ne venait plutôt de leur prose que de leurs vers), puis d'autres qui ont eu chacun leur jour, leur heure ou leur moment, mais que

leur insouci de la gloire ou certaines circonstances défavorables ont replongés dans un oubli injuste : Emile Péhant, Hipp. de Lorgeril, Louis de Léon, Emile Langlois, R. Kerambrun, Aristide Letourneux, Paul Loysel, du Breil de Marzan, etc. <sup>1</sup> Il est déjà devenu difficile de trouver les œuvres de ces derniers, même pour les hommes qui unissent l'amour des lettres à celui de la Bretagne et mettent leur soin à rechercher tous les monuments de ce double culte.

Pour les amis de la patrie bretonne c'est donc un devoir de rappeler à l'attention du public lettré ces noms, ces talents trop méconnus, qui sont une portion notable du patrimoine intellectuel de notre vieille province, et marquent avec honneur la part qu'elle a prise dans la grande révolution littéraire du XIX<sup>e</sup> siècle : d'autant que cette révolution pourra bien être, après tout, aux yeux de la postérité la meilleure gloire de ce siècle.

Déjà dans ce recueil même, et dans le *Conteur breton* qui se publie à Rennes, M. Orain, M. Rouse ont entamé cette œuvre de réparation bretonne et littéraire ; je voudrais m'associer à leurs efforts en parlant aux lecteurs de la *Revue* d'un des poètes bretons les plus distingués de l'époque que j'indiquais tout à l'heure, et dont les œuvres, trop peu nombreuses, sont devenues malheureusement des plus difficiles à rencontrer.

## I.

Je n'ai point à tracer ici la biographie de M. Hippolyte de Lorgeril ; grâce à Dieu, il vit encore ; je n'ai pas l'honneur de le connaître, et je me contente de savoir que sa vie est certainement fort digne de son nom, l'un des plus honorés de notre province. Je ne m'occuperai donc que de ses œuvres ; cette étude sera exclusivement littéraire.

<sup>1</sup> Nous nous arrêtons ici à la limite de 1840, sans quoi nous aurions à citer d'autres noms. Le volume de M. L. de Léon n'a paru qu'en 1843, mais la plupart des pièces avaient été publiées, avant 1840, dans divers journaux ou revues. Le premier recueil de M. Violeau (*Loisirs poétiques*) est aussi de 1840.

Je connais de M. de Lorgeril quatre publications, — deux recueils et deux poèmes. Le premier recueil, intitulé *Une Étincelle* (Paris, 1836, in-8°), s'ouvre par une pièce d'un grand souffle, dont le titre est un peu énigmatique, mais dont la pensée éclate sous les hautes images dont elle se pare :

L'aire était au sommet d'un rocher solitaire,  
 Et l'aiglon s'avança vers le bord de son aire.  
 Bien des aigles planaient dans le vague des cieus  
 Et chauffaient au soleil leur front audacieux;  
 Ils criaient de la nue, et sur leurs grandes ailes  
 Des éclairs ruisselaient, parfois des étincelles;  
 Et lui les regardait et se disait tout bas :  
 — « J'ai des ailes aussi.... ne volerais-je pas ? »

Il part, il part, il voltige;  
 Aiglon, prends garde au vertige !...

Il fuit vers la forêt sombre;  
 Aiglon, prends garde, dans l'ombre  
 Le chasseur t'attend là-bas !...

Il monte, il monte, il chancelle;  
 Aiglon, prends garde à ton aile,  
 J'entends le vent qui mugit....

Dieu! comme autour de nous les neiges tourbillonnent!  
 Où donc est-il l'aiglon?... Levez, levez les yeux.

Le voyez-vous, dans les nues,  
 Planer sur les crêtes nues  
 Au pied de l'homme inconnues,  
 Puis tournoyer dans les airs?... .

Le voyez-vous sur la branche  
 De ce vieux tronc qui se penche  
 Et qu'ébranle l'avalanche  
 Dans ses bonds impétueux?... .

Le voyez-vous, dans la brume,  
 Raser les flocons d'écume  
 De la cascade qui fume?  
 Voyez-vous, près des grands pins,  
 Son aile victorieuse  
 Battre, fière et glorieuse,

La rafale furieuse  
Qui s'engouffre aux noirs ravins ?

C'est qu'aux clartés éternelles  
Il a baigné ses prunelles  
Et la plume de ses ailes  
Dans son vol ambitieux ;  
C'est que l'appel de l'orage  
A de son âme sauvage  
Réveillé l'ardent courage :  
A lui l'abîme et les cieux !<sup>1</sup>.

L'abîme et les cieux — le domaine du grand poète comme celui de l'aigle. Aussi, l'aiglon qui sort pour la première fois de son aire n'est-il autre que le poète essayant pour la première fois ses ailes au grand jour de la publicité. En plaçant cette pièce au seuil même de son premier volume, M. de Lorgeril disait clairement quelle idée haute et sublime il se faisait de la poésie, quel but il marquait comme poète à son ambition, et — quoique nous ayons été forcé de citer cette ode par extraits — on peut juger, à la force de l'inspiration, à la grandeur du langage, que ce but, il était à la fois capable et digne de l'atteindre.

Les deux principaux morceaux de ce premier recueil (qui en contient neuf) sont l'*Agonie du pauvre* et *Diégo*, deux poèmes véridiques, celui-ci de 500, celui-là de 450 vers.

Diégo d'Alvéda est un riche et fier seigneur espagnol qui épouse par amour une humble fille, va à la guerre, en revient après mille traverses, et trouve au retour sa femme infidèle : thème usé, traité avec une largeur de touche qui n'en sauve pas la banalité ; mais ce qui est plus original, plus espagnol, plus andalou (car Diégo est Andalou), c'est la vengeance. Diégo, au milieu de la nuit, met le feu à son château et fait périr sa femme dans les flammes, en lui refusant obstinément tout pardon. Cette seconde partie du poème est d'un ton sombre et violent, qui rappelle certains drames du vieux théâtre espagnol. Voyez, par exemple, cette apostrophe à la Vengeance, proférée par Diégo :

<sup>1</sup> Une *Étincelle*, pp. 5-9.

O ! que ce soit le ciel ou l'enfer qui t'envoie ,  
 Etrange volupté du vantour sur sa proie ,  
 Etincelle de feu qu'en passant , le malheur  
 Fit jaillir sur sa trace et tomber sur mon cœur ,  
 Merci ! — toi qui surgis lorsque meurt l'espérance ,  
 Et relèves les fronts humiliés , — *Vengeance!*...  
 Ah ! permis à celui qui dans des flots d'azur  
 Voit monter son soleil toujours brillant et pur  
 Et chaque jour couler comme un doux chant de lyre ,  
 — *Vengeance* , — à l'homme heureux permis de te maudire !  
 Mais , au cachot infect où nul astre ne luit ,  
 Le prisonnier t'invoque en son affreuse nuit ;  
 Il appelle le jour où , terminant sa peine ,  
 Sur le front du geôlier tu briseras sa chaîne  
 Et laveras ses doigts amaigris dans le sang !  
 Moi , je te dis merci ! Car , à ton feu puissant  
 Soudain se ralluma mon antique courage :  
 Merci ! car tu soutins les élans de ma rage  
 Lorsque , la flamme en main , comme un voleur de nuit ,  
 Dans les murs d'Avéda je me glissais sans bruit !<sup>1</sup>.

Citons auprès de ce passage , et comme contraste , le début même de ce poëme de *Diégo* :

Il est minuit !... Heureux ceux que l'essaim des songes  
 Caresse en souriant et berce de mensonges :  
 Heureux le pèlerin qui voit , dans son sommeil ,  
 Le toit de son enfance inondé de soleil ,  
 L'azur de son beau lac , où la folle hirondelle  
 — Comme lui de retour — vient rafraîchir son aile ,  
 Et ses enfants plus grands et plus beaux qu'autrefois ,  
 Et son vieux père errant à l'ombre de ses bois !<sup>2</sup>.

A ces vers d'un calme tout pastoral on ne devinerait guère les scènes et les émotions violentes que le poète se prépare à peindre : c'est ici comme un écho de Virgile ou de Lamartine. Pourtant M. de Lorgénil , à tort ou à raison , répudiait dès lors toute imitation de ce dernier , et à la pénultième page de son recueil , prenant congé de ses lecteurs , il s'écriait :

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 72-73.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 57.



Assez d'autres ont fait — mieux que je ne puis faire —  
 Des *Méditations*, des *Élévations*,  
 Des *Consolations* et des *Confessions*,  
 Ou, dans l'enfantement de leur fruit poétique,  
 Jusqu'au centième vers guindé leur ode étique.  
 Moi je n'ai pas voulu pleurer les mêmes pleurs,  
 Moi je n'ai pas voulu de ces flasques douleurs  
 Que le libraire escompte en écus et centimes,  
 De tous ces rêves creux, de ces brouillards intimes  
 Qui flottent au cerveau de mille rimassiers :  
 Pâtüre des bas-bleus, des clerks et des huissiers. —  
 Seul, du sommet des monts, au sein de la tempête,  
 Moi j'ai voulu chercher des rayons pour ma tête,  
 — Laissant là ces flandrins, qui ne parlent jamais  
 Que de leur *dulcinée* et de soupirs au frais ! — <sup>1</sup>.

Les *Consolations*, les *Élévations*, les *Méditations*, c'est (chacun le sait) Sainte-Beuve, Vigny, Lamartine. Et cependant, pour la coupe du vers et pour le style, M. de Lorgeril se rapproche fort de ce dernier : comme lui, il pratique peu l'enjambement et respecte en général la césure ; comme lui, il pousse sa période poétique en ondes larges, fortes, harmonieuses, au lieu de la précipiter en flots brisés, saccadés ou mugissants, à l'exemple de Musset et d'Hugo. Mais par les sentiments et les idées, par son goût pour les tableaux, les situations dramatiques et les émotions violentes, par sa recherche des contrastes, ses oppositions fréquentes de tons clairs et de teintes sombres, enfin par sa tendance bien marquée à l'exagération de la couleur, M. de Lorgeril procède certainement plus d'Hugo que de Lamartine.

Tout cela — qualités et défauts — se retrouve dans la pièce la plus importante du recueil, l'*Agonie du pauvre*. Rien de plus simple que ce sujet : c'est un pauvre malheureux qui meurt de faim et nous décrit un à un — par la plume de M. H. de Lorgeril — ses sentiments, ses émotions, ses rêves, ses angoisses et ses tortures, depuis le moment où la faim commence à lui ronger les entrailles jusqu'à celui où la mort vient le délivrer de cet affreux supplice. Il y a là, sur ces tortures de la faim et de la misère, sur

<sup>1</sup> *Ibid.*, 94-95.

la cruauté des mauvais riches et des indifférents, certains vers d'un ton si âpre, qu'on n'eût point manqué en 1848 — si ce poème avait vu le jour à cette époque — d'accuser le poète de socialisme. Heureusement pour lui, ce grief n'était pas encore de mode en 1836 ; il eût été, en tout cas, foncièrement injuste, car l'auteur ici n'est qu'un artiste, et un artiste chrétien, qui pour peindre des douleurs navrantes et pour attirer sur elles toute l'attention des esprits distraits et toute la charité des bons cœurs, se croit permis d'employer des couleurs vives et même, si l'on veut, saignantes : mais qui oserait dire que ce n'est pas là, comme poète et comme chrétien, sinon son devoir, au moins son droit ?

Voici le début : là, comme dans tout le cours du poème, c'est le pauvre qui est censé parler ou plutôt se dire à lui-même ses sentiments, ses pensées, que le poète nous traduit en vers :

Voici l'heure où les loups hurlent sur la bruyère ;  
 Voici l'heure où déjà se ferme la chaumière,  
 Où le recueillement, qui se glisse au foyer,  
 Joint les mains de l'enfant qui commence à prier,  
 Et de ses yeux d'azur fait couler sur sa joue  
 Une larme brillante, où la flamme se joue :  
 Ses sœurs, à ses côtés, jalouses de s'asseoir,  
 Préparent un lait pur pour le repas du soir.  
 Bientôt — lorsque leur père aura fermé sa Bible —  
 Comme ils vont tous galement, sous la lampe paisible,  
 Comme ils vont tous galement savourer ces doux fruits  
 Que leur main cultiva, que leurs champs ont produits !  
 Et, dans l'âtre muet quand s'éteindra la flamme,  
 Combien de songes d'or viendront bercer leur âme !  
 Comme ils vont tous manger, dormir galement — là-bas...  
 Qu'il est doux le sommeil après un long repas !...

— Moi, je veille et j'ai faim. Moi, sur ma tempe nue  
 Je sens les vents du nord et les eaux de la nue.  
 Moi, je n'ai, pour couvrir mes membres amaigris,  
 Mes pieds par la fatigue et les cailloux meurtris,  
 Que ces sales haillons qui dérobent ma plaie  
 Aux regards des heureux que sa laideur effraie !  
 Quand un peu de sommeil, quelques miettes de pain  
 Calmeraient mes tourments, — moi je veille et j'ai faim !...  
 — Voici pourtant trois jours que cette faim me ronge ;

Que ce fer déchirant dans mon sein se prolonge,  
 Que je sens lentement mes veines se tarir,  
 Ma langue se sécher, mes ulcères pourrir<sup>1</sup> !...

On voit que notre poète ne s'effraie point du mot *propre*, ni de la crudité du détail : toutefois le système étrange, anti-artistique, qui de nos jours s'est affublé, on ne sait pourquoi, du nom de *réalisme*, aurait tort, nous l'allons voir, de prétendre l'enrôler sous sa bannière. —

Après une longue insomnie, à peine entrecoupée de songes funèbres, après les cruelles déceptions d'une journée qui se passe sans lui apporter, malgré ses plaintes, ni pain ni aumône, le pauvre se résout à quitter la ville, pour aller mourir en pleine campagne, au bord de la mer :

J'ai traversé la ville... Avec des cœurs d'hyène  
 Ils ont tous vu passer cette ruine humaine.  
 Quand je jetais des cris, quand je versais des pleurs,  
 Eh bien ! ils écoutaient la vielle des chanteurs,  
 Le pâtre chancelant que son ivresse inspire,  
 La voix de l'histriion — car il les faisait rire ! —  
 Et moi, que m'eût servi de me mordre les bras ?  
 Je ne faisais pas rire... et je ne riais pas !...<sup>2</sup>

A quelque distance de la ville; un instant l'espoir lui revient. Dans une riche voiture attelée de deux chevaux il voit un jeune homme se prélassant ; il lui demande l'aumône, le jeune homme détourne la tête ; il insiste, le jeune homme lui crie : Va-t-en ! et le menace du fouet. Cette dernière injure exaspère, affole l'infortuné jusqu'à le pousser au suicide ; il se précipite sur la route devant les chevaux, il veut se faire broyer sous les roues, maculer d'un bain de sang cet insolent attelage, et d'un meurtre la conscience de ce mauvais riche. Mais il n'est pas assez prompt, la voiture l'évite et fuit ; lui, en se relevant, il voit tout près de lui la mer :

La mer, elle était là... Sur ses vagues joyeuses  
 Volaient des alcyons aux voix harmonieuses ;

<sup>1</sup> *Ibid.*, 15-16.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 28.

La mouette nageait dans l'écume des flots ;  
 Sous la brume glissaient les chants des matelots ;  
 Des cloches d'alentour les vagues harmonies  
 Allaient mourir là-bas , aux plaines infinies ;  
 Et les voiles passaient blanches à l'horizon,  
 Et dans chacun des flots se berçait un rayon.  
 La mer !... je l'aimais tant, quand, fier et jeune encore,  
 Courbé sur mes filets je saluais l'aurore,  
 Quand elle nous voyait, en turbulent essaim,  
 Nous les fils des pêcheurs, folâtrer sur son sein ,  
 Et nos cheveux flotter sur ses ondes mousseuses,  
 Comme les goëlands aux ailes vaporeuses  
 Ou l'algue des rochers qu'elle arrache à ses bords.  
 La mer !... la belle mer, je l'aimais tant alors !...

— « Voilà que le vieillard ne vient plus sur tes lames  
 » Secouer maintenant l'écume de ses rames ,  
 » Ni de ses bras maigris, dans ta molle fraîcheur,  
 » Nourrice au sein d'azur, réparer la vigueur..  
 » Mais il s'est traîné là, du gouffre de la ville,  
 » Pour venir demander à ton gouffre... un asile.  
 » Adieu, cœurs de granit... Faim, désespoir, adieu ! »

Comme le voyageur qui quitte sa chaumière  
 Jette, en fuyant le seuil, un regard en arrière,  
 J'ai détourné les yeux. J'ai vu, sur les coteaux,  
 Des brebis qui paissaient auprès de leurs agneaux.  
 J'ai vu des cerisiers : le bouvreuil, sur leurs branches,  
 Becquetait en chantant le bouton des fleurs blanches ;  
 L'abeille diligente y butinait son miel.  
 Une mère, là-bas, en regardant le ciel,  
 Allait son enfant frais comme une églantine.  
 Ici, tout près de moi, sous la verte aubépine,  
 La fauvette portait des grains à ses petits,  
 Par ses doux sifflements sur leur couche avertis :  
 — Ainsi donc, ai-je dit, je suis le seul qui souffre ! —  
 Et déjà mes regards se pliaient sur le gouffre,  
 Déjà je me penchais pour la dernière fois :  
 Je reculai soudain, car j'avais vu... la croix !

La croix !... la croix debout sur l'abîme qui gronde,  
 La croix pour le vaisseau que la tempête inonde,  
 La croix pour écouter les chants des matelots,  
 La croix pour l'orphelin qui regarde les flots,  
 — Pour moi sans doute aussi la croix ! — la croix sublime,  
 La croix pour le vieillard, la croix pour la victime,

La croix qu'un Dieu traîna dans tout Jérusalem,  
 La croix où fut cloué Jésus de Bethléem !...  
 J'ai prié, j'ai senti qu'une divine flamme  
 Me descendait du ciel et réchauffait mon âme.  
 Je me suis écrié : « Seigneur ! Seigneur ! Seigneur ! »<sup>1</sup>

N'est-ce pas là vraiment de beaux vers, pleins de couleur, d'images, de mouvement ? Le trait final n'est-il pas bien proche voisin du sublime ? — Je voudrais prolonger cette citation, car je ne puis malheureusement renvoyer le lecteur au volume devenu trop rare, qu'il aurait peine à trouver. Ajoutons seulement que la prière fait rentrer dans le cœur du pauvre la résignation ; malgré tous les déchirements de la faim, il attend maintenant la mort avec calme ; pour adoucir son supplice, Dieu lui envoie l'image de sa fille, une petite fille bien aimée, bien pleurée, morte toute jeune depuis longtemps, qui maintenant semble du ciel lui sourire, l'appeler, lui tendre les bras, et l'infortuné expire en murmurant ces dernières paroles :

.....  
 Comme tout a tourné ! quels rayons ! quel vertige !  
 Qu'ai-je vu ? qu'ai-je vu ? Quoi !... ma fille, — ô prodige ! —  
 N'est-ce pas toi, là haut, qui m'entr'ouvres les cieux,  
 Et ta petite main qui me ferme les yeux ?

J'ai essayé, surtout par des citations, de faire comprendre les qualités de cette œuvre remarquable, je n'en dissimulerai pas les défauts : il y a des longueurs, certains développements traînants un peu monotones, çà et là des négligences de style ; il faudrait des coupures. Mais avec quelques retouches, surtout quelques amputations, il serait aisé d'en faire un poème excellent.

## II.

Au commencement de 1839, M. de Lorgeril publia à Rennes un petit poème de cent et quelques vers intitulé *la Chaumière incendiée, ballade de Basse-Bretagne*. Ton, genre, style, tout dans cette

<sup>1</sup> *Ibid.*, 29-32.

nouvelle pièce différait de l'*Étincelle*. Elle eut de plus, lors de son apparition, le privilège peu commun d'un compte-rendu *en vers*, très-bien fait et très-fidèle, publié par un aimable et très-spirituel journal de Rennes, le *Foyer*. La collection du *Foyer* étant devenue aujourd'hui à peu près introuvable, on nous saura gré (nous le croyons) de reproduire ici ce curieux article, qui d'ailleurs donne une idée très-exacte de l'œuvre de M. de Lorgeril.

### La Chaumière incendiée.

(Brochure in-8°, 50 centimes, chez Molliez, libraire, Rennes).

Monsieur de Lorgeril — ce n'est pas de l'ex-maire<sup>1</sup>  
 Que je veux vous parler, mais d'un jeune écrivain  
 Qui trouva l'an dernier<sup>2</sup> un honnête libraire  
 Et publia ses vers sur beau papier vélin —  
 Monsieur de Lorgeril, l'auteur des *Étincelles*,  
 Entendit l'autre jour sa lyre rendre un son,  
 Et voulant essayer quelques cordes nouvelles,  
 Il nous donne à présent un poème breton.

Je vais en peu de mots vous faire l'analyse  
 De ce petit écrit, que j'ai trouvé trop court.  
 Je crois que de l'auteur la voix sera comprise :  
 C'est un appel qu'il fait. — Lecteur, ne sois pas sourd !

Un pauvre paysan voit son humble chaumière  
 Détruite par la flamme et ses champs ravagés;  
 Il s'en va demander un petit coin de terre  
 Pour ses enfants, jadis par le ciel protégés.  
 Il pleure, et ses accents, simples comme son âme,  
 Attendent le cœur : il lui faudrait si peu !  
 Il vivait si joyeux avant que de la flamme  
 La fureur eût passé sur son toit mis en feu !  
 Bientôt il se résigne, — et madame sainte Anne,  
 L'aïeule du Sauveur, patronne du marin,  
 Lui met au cœur l'espoir d'une belle cabane :  
 Il s'endort le front calme, et sûr du lendemain.  
 C'est là tout. — Mais lisez. — Ce canevas modeste  
 Avec art est brodé ; le style de Brizeux

<sup>1</sup> La ville de Rennes avait eu pour maire, sous la Restauration, un oncle de M. H. de Lorgeril, qui y a laissé les plus honorables souvenirs.

<sup>2</sup> Licence poétique, car il y avait déjà près de trois ans que l'*Étincelle* était parue.

S'y retrouve, et la foi, d'origine céleste,  
 Console le Breton, fort comme ses aïeux.

Vous avez lu *Marie*<sup>1</sup>, un chef-d'œuvre de grâce,  
 Un bouquet de parfums éclos dans le pays :  
 Eh bien ! de Lorgeril a retrouvé la trace  
 Du chemin que Brizeux a parcouru jadis.

MORALITÉ. — Toute âme tendre  
 Chez Molliex ira, par pitié,  
 Acheter ces vers, qu'on fait vendre  
 Au profit de l'incendié<sup>2</sup>.

En effet, ce touchant petit poème était aussi une bonne œuvre ; M. de Lorgeril n'avait point brodé un thème en l'air, il avait écrit d'après nature, et le produit des vers du poète aida le pauvre incendié à rebâtir sa maisonnette.

*La Chaumière incendiée* a été, il y a peu de temps, réimprimée dans le *Collectionneur breton*<sup>3</sup> ; j'y renvoie le lecteur, et me borne à citer ici deux ou trois stances, pour justifier le jugement de M. Emile Langlois (c'est l'auteur du compte-rendu en vers), auquel je m'associe entièrement :

Adieu ! car maintenant je ne veux plus te voir ;  
 A ton foyer jamais je n'irai plus m'asseoir ;  
 Adieu donc, ma pauvre chaumière !  
 Ma bêche sur le dos, je partirai demain ;  
 Pour mes enfants, pour moi j'irai gagner du pain  
 Loin de la croix du cimetière.

Si je restais, hélas ! il faudrait trop souvent  
 Passer près de ta porte et regarder le vent  
 Balayer tes cendres chéries,  
 Mon enclos sans le chien sautant à mon retour,  
 Mes pigeons voltigeant sans asile à l'entour,  
 Mes pommiers aux branches flétries!...

J'en mourrais de douleur.... C'est si triste, mon Dieu !  
 De voir tes murs noircis et fendus par le feu,

<sup>1</sup> Le premier recueil de vers de Brizeux.

<sup>2</sup> *Le Foyer*, journal-programme du théâtre de Rennes, numéro du 10 mars 1839. Cet article en vers, non signé, est de feu M. Emile Langlois.

<sup>3</sup> Tome I<sup>er</sup>, p. 140-144. Le *Collectionneur breton* se vend au bureau de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

Ces restes de mon toit de paille :  
 Moi qui te retrouvais si joyeuse autrefois,  
 Quand mes petits enfants apprenaient de ma voix  
 Nos vieilles rondes de Cornouaille !

.....  
 Le Seigneur a repris ce qu'il m'avait donné;  
 Mais d'épines aussi son Christ fut couronné:  
 Ah ! que sa volonté soit faite !

### III.

M. de Lorgeril ne suivit pas longtemps — et peut-être y a-t-il lieu de le regretter — ce sentier de la poésie rustique et bretonne, où il s'était engagé après Brizeux, tout en gardant le caractère propre de son talent.

Le recueil intitulé *Récits et ballades*, publié en 1840, contient trois petits poèmes et huit morceaux détachés, mais dans toutes ces pièces rien qui se rapproche de *la Chaumière incendiée* : idées, style, moyens, effets, ne font que continuer le genre de l'*Etincelle*. Le poète est plus maître de sa langue, sa palette déjà brillante s'est enrichie, le vers coule plus aisément, en un mot la manière de l'auteur s'est développée, mais c'est la même manière que nous avons signalée dans son premier recueil : *la Chaumière incendiée*, au contraire, était un pas, et un pas heureux, dans une nouvelle voie.

*Carlone*, le plus considérable des poèmes du recueil de 1840, n'a pas moins de 1300 vers, partagés en trois chants et groupés par stances de six vers chaque. C'est l'histoire d'un enfant trouvé d'Albano, qui reçoit, à Rome, une éducation toute libérale, devient poète, se prend de la passion la plus pure mais la plus vive pour une jeune patricienne, à qui il adresse des vers que cette belle Maria (c'est le nom de la jeune fille) dédaigne. Carlone ainsi froissé, mais toujours épris, a le malheur de se trouver dans une église de Rome juste au moment où Maria y entre, suivie d'un nombreux cortège, pour faire bénir son mariage avec le fils d'un noble romain, le comte d'Arona. Eperdu, fou, furieux, Carlone s'élançait sur le



fiancé un poignard à la main, le massacre entre l'autel et la noce ébahie, se sauve à toutes jambes et trouve un refuge, aux portes de Rome, dans une ruine antique, où il échappe à toutes les recherches des sbires, mais où il est sur le point de périr de remords, de soif, d'épuisement. Dans cette agonie pitoyable il est secouru par Janita, une jeune fille de mine altière et virile, qui l'entraîne à la montagne et le jette presque de force (car elle acquiert sur lui un sinistre empire) dans une troupe de brigands dont son père est le chef. Carloné, lancé dans cette voie diabolique, se distingue par sa vaillance, et le chef mort, il lui succède. Un jour, dans une ville en flammes attaquée et pillée par ses bandits, il retrouve cette Maria qu'il avait tant aimée, mais ce n'est que pour la voir tomber sous le poignard de la jalouse et terrible Janita, qui se tue elle-même après ce meurtre. Carloné se résout d'en faire autant, mais avant de mourir il veut revoir sa mère, qui refuse de le reconnaître, qu'il trouve mourante, mais qui pourtant lui apprend le secret de sa naissance : il est fils, lui aussi, du comte d'Arona, et frère de ce jeune patricien, le fiancé de Maria, qu'il a massacré ; à cette révélation, pris d'horreur, il tombe évanoui. Quand il reprend ses sens, il est chargé de chaînes ; les sbires pendant son évanouissement l'ont reconnu et saisi. Il est jugé, condamné à mort ; au pied de l'échafaud il se confesse, raconte toute sa vie au prêtre, — et ce prêtre se trouve être son propre père, le comte d'Arona. Le poème lui-même est censé être la confession du brigand traduite en vers.

Il y a dans cette œuvre des traits brillants, des mouvements dramatiques, beaucoup d'imagination, mais le naturel et, si j'ose dire, le naïf manque ; on sent trop bien que tout cela est inventé à plaisir pour nous effrayer et nous éblouir, et que *cela n'est point arrivé*. La simple et rustique complainte du pauvre paysan de la *Chaudière incendiée* me touche et m'émeut bien plus que la sinistre confession de Carloné ; il y a entre l'une et l'autre cette différence d'accent qui distingue le vrai du faux ou au moins de l'imaginaire.

Quant à la forme poétique, l'éclat du style, la plénitude du vers et la richesse de la rime, le progrès est incontestable, — témoin, à titre d'exemple, cette apostrophe de Carloné à la ville de Rome,

où il avait passé, comme on l'a dit, les premières années de sa jeunesse :

O grande reine assise au milieu des ruines !  
 Que de fois on me vit, foulant tes sept collines,  
 De tes temples détruits admirer les splendeurs ;  
 Que de fois, au Forum, dans le vieux Colysée,  
 Assis sur quelque tronc de colonne brisée,  
 Je chantai dans mes vers ta chute et tes grandeurs.

O temple, dont Bramante, en ses puissantes veilles,  
 Sous son large compas enfanta les merveilles,  
 Que de fois, quand le ciel éblouissait mes yeux,  
 Je traversai rêveur tes immenses portiques  
 Pour respirer l'air frais de tes voûtes mystiques  
 Et suspendre mon âme aux autels radieux !

Que de fois je gravis ta coupole sublime  
 Pour voir là, sous mes pieds, comme au fond d'un abîme,  
 Rome, avec ses palais, ses aqueducs épars,  
 L'obélisque du Nil lever sa tête aiguë,  
 Les dômes imposants s'arrondir dans la nue,  
 Et le Tibre divin ramper sous les brouillards !

ARTHUR DE LA BORDERIE.

*(La fin au prochain numéro.)*

<sup>1</sup> L'auteur a le tort d'écrire *Geoffroy*, orthographe fautive et sans prétexte. *Geoffroy* ou *Geoffroy* est un petit poème en trois chants, d'environ un millier de vers.

# LA COMMUNE DE PARIS ET LA DISETTE.

— FÉVRIER 1793. —

---

## I.

La crainte d'une disette prochaine se propageait de jour en jour dans la population parisienne ; dès la pointe du jour les portes des boulangers étaient assiégées par une multitude affamée qui, se croyant à la veille de manquer de pain, cherchait à en faire provision et contribuait ainsi à augmenter l'intensité même de la crise qu'elle redoutait. On annonçait de tous côtés que les réserves des boulangers ne suffiraient bientôt plus aux demandes toujours croissantes. Pouvait-il, du reste, en être autrement avec la méthode adoptée par la Commune pour l'approvisionnement de Paris ? Afin de procurer, prétendait-elle, aux habitants les moins aisés le pain à un taux modéré, elle faisait acheter par l'intermédiaire de son Comité des subsistances toutes les farines qui se présentaient sur le carreau de la halle et les revendait aux boulangers à un prix moindre. La différence était de 8 livres par sac et constituait une perte de 12,000 livres par jour. Il était à craindre que cette perte, déjà énorme, ne s'accrût encore. En effet, quand il fut de notoriété publique que le pain se vendait dans la capitale meilleur marché que dans les communes environnantes, les habitants de la banlieue

\* La belle *Histoire de la Terreur*, dont l'éloge n'est plus à faire, va compter, dans quelques semaines, un volume de plus. C'est de ce tome sixième, attendu, comme tous les autres, avec une si légitime impatience, que M. Mortimer-Ternaux a bien voulu détacher les pages que nous offrons à nos lecteurs.

(Note de la Rédaction.)

vinrent s'y approvisionner. Ce commerce s'étendit de proche en proche ; bientôt quiconque à vingt lieues à la ronde pouvait disposer de la moindre charrette, accourait chercher du pain à Paris.

Certains individus accaparèrent non-seulement les voitures, mais aussi les cochés d'eau. De la revente du pain on passa à la revente des farines livrées par la ville. Plusieurs boulangers exagérèrent les besoins de leur cuisson ; grâce à leur connivence, une quantité considérable de farine sortait de Paris par toutes les voies que la fraude pouvait inventer. La Commune avait bien enjoint à Santerre de mettre ordre à ce trafic, en plaçant de fortes gardes aux barrières ; car le mur d'enceinte, élevé par les fermiers généraux pour assurer la perception de droits actuellement abolis subsistait toujours, mais il ne servait plus qu'à enfermer les habitants de la capitale dans une vaste prison dont toutes les issues étaient gardées par les sections armées. Les hommes du poste s'occupaient bien plus à vérifier les passeports de ceux qui entraient et sortaient, à saisir toute personne tant soit peu suspecte, qu'à empêcher les exportations clandestines.

Le régime exceptionnel qui régissait l'approvisionnement de Paris créait une autre difficulté, celle de savoir qui, de l'Etat ou de la ville, supporterait en définitive la dépense résultant de la perte journalière faite sur les farines livrées aux boulangers. Sous le pouvoir absolu, le trésor royal, dans des circonstances analogues, avait, il est vrai, plus d'une fois comblé le déficit ; mais cette pratique de l'ancien temps devait-elle être imitée par le gouvernement républicain ? Paris pouvait-il jouir d'un privilège aussi exorbitant ? Paris, qui avait fait la Révolution, pouvait-il se refuser à subir les conséquences du principe de l'égalité, dussent ses intérêts en être quelque peu froissés, et ses habitudes modifiées ? La Commune évitait de laisser poser la question avec autant de netteté. Elle consentait bien à prendre la dépense à sa charge, mais elle déclarait qu'elle était dans le moment hors d'état d'y faire face. Elle votait des sous additionnels sur les contributions foncières et mobilières des exercices futurs, mais elle demandait que le trésor public lui fit, en attendant, les avances nécessaires au paiement immédiat des indemnités dues aux boulangers ; elle se réservait *in petto* de

ne jamais rembourser ces avances et de s'en faire donner quittance à la première émeute.

Cette tactique est signalée par Lanjuinais quand le Comité des finances propose d'autoriser la ville de Paris à s'imposer extraordinairement à l'occasion de la cherté des subsistances. L'orateur ne s'oppose pas à l'adoption du décret en lui-même, mais il réclame contre la faculté donnée à la ville, par l'article 6, de puiser jusqu'à concurrence de 1 million dans les caisses des percepteurs des deniers publics en attendant que les rôles supplémentaires aient pu être mis en recouvrement.

« Dès l'ouverture de votre session, je vous ai, dit-il, signalé l'abus qui donne lieu au projet de décret présenté par votre Comité. Depuis lors, des semaines, des mois se sont écoulés, et les choses sont restées dans le même état. On vous propose aujourd'hui de faire de nouvelles avances à la ville de Paris, on veut donc faire considérer comme une mesure permanente une méthode qui ne peut s'accorder avec un gouvernement libre, avec les principes de l'égalité, avec ceux de l'unité de la République, avec la sûreté de Paris et même de la Convention. Cette méthode, je le sais, existe depuis longtemps, parce qu'il paraissait nécessaire au maintien du despotisme de fournir aux Parisiens le pain à plus bas prix qu'aux autres Français et de faire supporter au trésor public les frais de ce privilège. On vous dit que les sommes que l'on vous demande d'avancer seront un jour remboursées par la ville de Paris ; mais on sait ce que c'est qu'une avance faite à une ville qui ne rend point de comptes et qui n'a pas remboursé celles qui lui ont été faites déjà par le trésor public. Paris, dans le moment où je vous parle, n'a payé que le quart de ses contributions de 1791 ; il n'a rien payé sur celles de 1792. Pendant ce temps on lui a donné 6 millions pour couvrir la faillite et les faux de ceux qui ont émis tant de billets de confiance. On demande 5 millions pour pourvoir à ses approvisionnements par la voie du commerce. Mais ne savez-vous donc pas que, dans une ville où le blé se vend au-dessous de son vrai prix, il ne peut y avoir d'approvisionnement libre et naturel ? Les vendeurs de blé fuient les marchés d'une telle ville ;

les acheteurs des campagnes et des villes voisines y viennent chercher à bas prix celui que la Commune n'a pu se procurer que par une sorte d'accaparement et qu'elle ne voulait vendre à une grande perte qu'aux seuls Parisiens. Ainsi la France devient tributaire non-seulement de Paris, mais de ses environs ; ainsi la Commune a toujours dans ses mains le levier de l'insurrection. Tant que durera un pareil état de choses, le Corps législatif et la liberté nationale n'auront qu'une existence précaire et toujours menacée... Pourquoi les départements supporteraient-ils cette perte tandis qu'ils payent le pain le double de ce qu'il coûte à Paris et que les ouvriers y reçoivent un salaire moindre de moitié et des trois quarts de ce qu'il est dans cette grande ville ?..... On a voulu, ces jours derniers, relever le prix du pain. La livre qui vaut 7 sols ailleurs, a été portée de 3 sols à 3 sols 3 deniers. Aussitôt les sections ont fait entendre leurs plaintes. Que dis-je les sections ? C'est le centième des votants de chaque section, car les quatre-vingt-dix-neuf autres centièmes n'osent se montrer et laissent la place à cette aristocratie nouvelle qui s'élève sur les ruines de l'ancienne, à cette aristocratie qui n'est ni celle de la science ni celle de la vertu..... »

A cette sanglante ironie, la Montagne répond par ses vociférations ordinaires ; sans s'en émouvoir, l'énergique Breton propose un décret ainsi conçu :

« Il est défendu à la Commune de Paris de faire vendre ses blés »  
 » d'approvisionnement au-dessous du prix courant des marchés »  
 » voisins. »

Quelques voix isolées appuient la motion de Lanjuinais, et demandent qu'on étende aux départements le principe des secours proposés pour la seule ville de Paris. Mais le grand financier de la Montagne, Cambon, tranche la question, en assurant que les sommes à fournir sur les fonds du trésor public seront promptement remboursées au moyen d'un impôt largement progressif assis sur les seuls citoyens aisés de la capitale ; que dès lors on doit considérer, non comme un secours, tout au plus comme une avance, le million dont parle l'article 6 du décret. Le projet est donc adopté sans plus de débats.

Quelques jours après, les membres de la députation de Paris prennent occasion et de ce vote et de la malencontreuse pétition dont nous avons parlé plus haut, pour adresser aux habitants de la capitale une longue lettre où ils leur prêchent en même temps le calme et la défiance : « le calme pour tromper les espérances de ceux qui veulent, à l'aide de nouveaux troubles, pousser le peuple au désespoir et lui faire accepter des fers et du pain ; la défiance, pour déjouer les complots des aristocrates sous quelques formes qu'ils se déguisent. C'est le seul moyen de consolider la liberté et de faire renaître l'abondance <sup>1</sup>. »

Malheureusement le calme ne dura pas même quelques jours ; la défiance, au contraire, s'enracina dans les cœurs. Quant à la liberté et à l'abondance, les violences de la place publique devaient les faire fuir pour longtemps loin de notre malheureuse patrie.

## II.

Le million que nous venons de voir allouer à la Commune était dévoré avant qu'il eût été voté. Quelques jours après, la caisse municipale se trouvait dans les mêmes embarras ; les craintes d'une disette imminente se renouvelaient ; l'agitation, un instant calmée dans les faubourgs, reprenait à vue d'œil tous ses caractères alarmants.

Le dimanche 24 février, des groupes de femmes et d'enfants se forment à la porte des boulangers. On parle d'aller à la Commune et à la Convention. On passe bien vite du projet à l'exécution ; on se rend auprès de Pache pour lui demander l'autorisation de se présenter à l'Assemblée, d'y solliciter la diminution du prix des comestibles et d'y dénoncer les accapareurs. Le nouveau maire se souciait peu d'inaugurer ses fonctions municipales en paraissant, à la tête d'une bande de femmes, devant ceux qui l'avaient si bruta-

<sup>1</sup> La lettre dont il est ici fait mention ne se trouve ni dans le *Moniteur*, ni dans presque aucun journal du temps. Robespierre, qui probablement l'inspira, et peut-être la rédigea, la donne *in extenso* dans son journal *l'Ami de la Constitution*. Buchez et Roux l'ont reproduite, dans leur *Histoire parlementaire*, t. xxx, p. 286

lement destitué trois semaines auparavant. Feignant donc de ne pas comprendre que les citoyennes viennent prier les magistrats du peuple de leur servir de guides et d'orateurs, il leur répond qu'elles n'ont nullement besoin d'autorisation pour faire part à la Convention de leurs plaintes et de leurs vœux ; il ajoute , pour colorer son refus , quelques phrases banales sur la sollicitude de la Commune à l'égard des intérêts et des souffrances de la population parisienne. Les pétitionnaires se dirigent donc seules vers la salle du Manège.

La nouvelle de l'agitation populaire les avait précédées. Dès le commencement de la séance, Lesage (d'Eure-et-Loir) avait proposé que le maire et le procureur de la Commune fussent mandés à la barre pour rendre compte de l'état des subsistances de Paris. En réponse à cette motion, Thuriot déclare « que Paris est suffisamment approvisionné de farines. Mais il est des questions, ajoute-t-il, qui ne doivent pas être traitées à la tribune. La Convention imitera l'exemple qui lui a été donné, dans des circonstances analogues, par l'Assemblée constituante ; elle renverra à ses comités le soin de pourvoir aux embarras momentanés de l'administration parisienne. Ce sont les amis du ci-devant roi qui cherchent à exciter des mouvements dans le peuple de Paris et à y répandre l'alarme. Ces alarmes, nous les calmerons ; ce peuple, nous le sauverons. — Oui ! oui ! crie-t-on de toutes parts. — Eh ! bien, reprend Thuriot, se tournant vers la droite, puisque, vous aussi, voulez le sauver, adoptez la mesure efficace qu'on vous a présentée. Avancez à Paris de nouvelles sommes pour acheter des grains. Si vous ne le faites, je dirai que vos alarmes n'ont pour but que de seconder les contre-révolutionnaires. »

Cette perfide insinuation excite les murmures de la majorité, qui consent néanmoins à charger ses Comités d'agriculture, de sûreté générale et de finances de s'entendre avec le ministre de l'intérieur et les autorités municipales pour faire un rapport exact et circonstancié sur l'état de l'approvisionnement de Paris. A peine ce décret est-il rendu, que l'on annonce l'arrivée des pétitionnaires en jupons, qui s'étaient présentées à l'Hôtel de Ville une heure auparavant.



L'Assemblée ordonne qu'elles soient introduites. Elles se divisent en deux députations. La première apporte une adresse ainsi conçue :

« Législateurs, les citoyennes blanchisseuses de Paris viennent déposer leurs alarmes dans le sanctuaire sacré des lois et de la justice. Non-seulement toutes les denrées nécessaires à la vie sont d'un prix excessif; mais encore les matières premières, qui servent au blanchissage, sont montées à un tel degré, que bientôt la classe du peuple la moins fortunée sera hors d'état de se procurer du linge blanc dont elle ne peut absolument se passer. Ce n'est pas la denrée qui manque, elle est abondante; c'est l'accaparement et l'agiotage qui la font renchérir. Vous avez fait tomber sous le glaive des lois la tête du tyran; que le glaive des lois s'appesantisse sur la tête des sangsues publiques. Nous demandons la peine de mort contre les accapareurs et les agioteurs. »

La deuxième députation déclare être envoyée par les citoyennes de Paris réunies en société fraternelle dans le local des Jacobins. Elle propose, comme moyen de faire baisser le prix des subsistances, le rapport de la loi de l'Assemblée législative qui déclare que l'argent doit être considéré comme marchandise, et que le trafic en est libre.

A ces deux pétitions, le président Dubois-Crancé répond : « La Convention s'occupera de l'objet de vos sollicitudes. Mais soyez persuadés qu'un des moyens de faire hausser le prix des denrées est d'effrayer le commerce, en criant sans cesse à l'accaparement. La Convention s'occupe en ce moment, dans ses comités, de l'objet de vos demandes; elle vous invite aux honneurs de la séance. »

Les citoyennes pétitionnaires, peu empressées d'accepter ces honneurs, sortent tumultueusement et se répandent dans les couloirs et dans les vestibules en criant : « C'est une dérision; on nous renvoie à deux jours; quand nos enfants nous demandent du lait, nous ne les ajournons pas au surlendemain<sup>1</sup>. » Naturellement leurs récits ne contribuent pas peu à animer les fauteurs d'émeutes.

<sup>1</sup> *Révolutions de Paris*, N° 190.

Fidèles à leur tactique habituelle, ceux-ci avaient, le premier jour, mis en avant les femmes, se réservant de se montrer en temps opportun. Le lendemain paraît un article furibond de Marat : « Quand les lâches mandataires du peuple, disait le misérable folliculaire, encouragent au crime par l'impunité, on ne doit pas trouver étrange que le peuple, poussé au désespoir, se fasse lui-même justice. Laissons-là les mesures répressives des lois. Il n'est que trop évident qu'elles ont toujours été et seront toujours sans effet; dans tout pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres constatés fastueusement dans une simple déclaration, le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait fin aux malversations. »

Cet appel au meurtre et au pillage est commenté dans plusieurs sections, notamment dans celles de l'Oratoire et des Gravilliers. On y voit des officiers municipaux en écharpe, qui semblent légaliser par leur présence tous les désordres qui vont éclater; à leur tête, se distingue Jacques Roux, le prêtre apostat qui avait conduit Louis XVI au supplice et s'était décerné à lui-même le surnom de Marat de la Commune. Il n'en fallait pas tant pour mettre le feu aux poudres; bientôt dans chaque rue, dans chaque carrefour, se forment des groupes d'hommes à figure sinistre. Des cris de : *Mort aux accapareurs !* se font entendre. La force armée ne paraît nulle part; elle semble vouloir laisser le champ libre à l'émeute; le commandant général, Santerre, suivant sa louable coutume, s'est esquivé vers la pointe du jour et est parti pour Versailles, sous prétexte d'organiser de nouveaux bataillons de gendarmerie. On commence par enlever le pain qui se trouve chez les boulangers, mais ce médiocre butin ne peut satisfaire les principaux agitateurs. Ils font circuler, parmi leurs affidés, le mot d'ordre convenu : *Mettons à la raison les épiciers !* De tous les côtés on se porte dans le quartier des Lombards, où, à cette époque plus encore qu'aujourd'hui, était concentré le commerce du savon, du sucre et des autres denrées dont le renchérissement faisait l'objet des plaintes continues de la population parisienne. Les marchands qui veulent s'opposer à la violation de leur domicile et de leurs propriétés sont

l'objet des sévices les plus graves. Plusieurs sont menacés de la lanterne s'ils osent résister au peuple souverain. Les magasins sont envahis; on commence par distribuer les marchandises au prix auquel les meneurs, hommes et femmes, les taxent eux-mêmes. On agit d'abord avec un certain ordre, mais les derniers arrivants écartent violemment ceux qui se trouvent déjà pourvus. Chacun prend de force et sans payer ce qui est à sa convenance. Les tonneaux de cire, de miel, de vin et d'eau-de-vie sont défoncés, tout est répandu dans le ruisseau, foulé aux pieds. Des cris de joie insensés, des hurlements féroces accompagnent ces scènes dignes de peuplades barbares.

Longtemps après que l'émeute s'est rendue complètement maîtresse du terrain, la municipalité parisienne paraît enfin se réveiller de sa léthargie. Le maire, le procureur de la Commune et plusieurs administrateurs de police se transportent sur le théâtre principal du désordre. Mais leurs efforts ne sont ni bien énergiques, ni bien puissants; ils renoncent vite à faire entendre raison à ceux avec lesquels ils sont peut-être secrètement de connivence. Ils se rendent au Comité de sûreté générale pour le consulter sur ce qu'ils ont à faire dans la conjoncture présente. Basire, au nom de ce Comité, instruit la Convention de ce qui se passe dans Paris, et propose d'autoriser, par un décret, la municipalité à prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre et au besoin faire battre la générale.

Le ministre de l'intérieur, Garat, déclare que la meilleure manière de prévenir le renouvellement des troubles, c'est de faire en sorte que l'approvisionnement de la capitale soit assuré jusqu'à la récolte prochaine : « Quel que soit le sacrifice que la Commune demande, il est d'un si grand intérêt pour la République que les subsistances soient toujours abondantes à Paris, que, suivant moi, la Convention ne doit pas hésiter un instant à faire de nouvelles avances. D'ailleurs, ces avances ne sont pas un don, car, dans les sous additionnels, la Commune offre une hypothèque très-étendue. — Eh bien ! s'écrie Thuriot, toujours prêt à soutenir les intérêts et à excuser les fautes de la municipalité parisienne, que le ministre

indique la somme nécessaire aux besoins de la capitale, et je convertis d'avance en motion la demande qu'il fera. »

Le ministre estime que, pour assurer les subsistances de Paris, il est nécessaire de faire à la ville une nouvelle avance de trois millions sur les sous additionnels de 1792 et de quatre millions sur ceux de 1793. Un décret était préparé d'avance. Il est mis aux voix par le président Dubois-Crancé, qui le déclare adopté, malgré les très-vives réclamations qui s'élèvent des bancs de la droite.

« Vous dilapidez les finances de l'Etat, s'écrie Salles, je demande l'envoi du décret aux quatre-vingt-quatre départements. Tous les citoyens ont le droit de connaître ce que nous faisons des contributions publiques.

— Non, non ! répond la gauche, ce serait propager les divisions. »

Afin qu'au moins la Convention prouve qu'elle n'entend pas favoriser une seule localité, Barbaroux réclame une avance de 2,200,000 francs pour Marseille ; elle serait hypothéquée sur les domaines communaux de cette ville et sur une créance de 14 millions qu'elle a contre l'Etat. Cette nouvelle proposition est adoptée ; mais aussitôt nombre d'autres députés demandent que l'Assemblée vienne au secours de leurs départements. Ils sont interrompus par des rumeurs toujours croissantes. « Le renvoi de toutes les propositions aux comités, crient les uns. — L'ordre du jour, » répondent les autres <sup>1</sup>.

« Comment, l'ordre du jour ? dit Louvet. Est-ce que le peuple des départements n'est pas le peuple ? Y a-t-il donc ici des hommes qui croient que, dès que la Commune de Paris a des moyens de subsistance, aucun département ne doit plus avoir faim dans la République ? »

Chambon veut ajouter quelques mots, mais sa voix se perd au milieu du tumulte. Ne voulant pas répondre par un trop criant déni de justice aux propositions de ceux qui veulent que l'on s'occupe de la situation misérable de la province, l'Assemblée charge ses

<sup>1</sup> Voir le *Journal des Débats et Décrets*, n° 161, p. 323. La fin de cette séance est tout à fait tronquée dans le *Moniteur*.

comités de lui faire prochainement un rapport général sur les secours à fournir durant la crise des subsistances. C'était, il faut le reconnaître, la manière la plus habile de terminer le débat.

Un moment après, Basire donne lecture de la rédaction définitive du décret qui autorise la Commune à faire battre la générale pour rétablir la tranquillité publique. Il est accueilli par les exclamations ironiques de la droite. « C'est inutile maintenant, s'écrie Lanjuinais, la comédie est jouée ; on a nos millions, les troubles vont s'apaiser d'eux-mêmes. »

Pache et les officiers municipaux, qui l'ont accompagné au Comité de sûreté générale, ne quittent la salle que munis de l'expédition authentique des deux décrets que leurs amis, Basire et Thuriot, ont fait adopter par l'Assemblée. Ils reviennent en toute hâte à l'Hôtel-de-Ville où le Conseil général siège en permanence. En même temps qu'eux y arrivent des délégués de diverses sections qui annoncent que la force armée ne se réunit qu'avec une peine extrême et que l'on continue à piller dans les boutiques des épiciers. « Tant mieux ! » crient les tribunes après chacun des rapports. Le maire, qui a repris possession du fauteuil, se contente d'imposer silence aux audacieux interrupteurs et de faire adopter par le Conseil une adresse qui prêche aux citoyens de Paris le calme et la concorde.

A ce moment paraît Jacques Roux, qui depuis le matin fomentait l'émeute dans la section des Gravilliers et présidait aux taxations arbitraires, c'est-à-dire au pillage des magasins du quartier.

Un des membres de la minorité courageuse que le Conseil général de la commune comptait encore dans son sein, Cu villier-Fleury, lui reproche son odieuse conduite et demande que cet officier municipal fasse connaître pourquoi il n'était pas à son poste dans un moment aussi critique. Jacques Roux ne craint pas d'avouer ses faits et gestes de la journée ; il s'enorgueillit même d'avoir ainsi mis en pratique les maximes de l'*ami du peuple*, son ami et son modèle <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir le *Moniteur*, n° 59.

La proposition de Cuvillier-Fleury, si on y donnait suite, était de nature à amener l'examen de la conduite tenue par la municipalité elle-même. Déjà le Conseil s'était vu vivement reprocher par plusieurs sections sa négligence et son apathie. Il ne veut à aucun prix laisser poser une question aussi irritante ; il se hâte de passer à l'ordre du jour et de se séparer ; car Santerre, enfin revenu de Versailles, lui annonce que le calme est à peu près rétabli et qu'on n'a rien à craindre pour la nuit.

### III.

Le lendemain matin, comme après toutes les émeutes, la force armée se trouve au grand complet. De nombreuses patrouilles circulent dans tous les quartiers ; Santerre et son état-major semblent vouloir, par leur zèle tardif, faire excuser leur inaction de la veille.

A peine la séance de la Convention est-elle ouverte, que des délégués de diverses sections demandent à être admis à la barre. Ils dénoncent « l'insouciance coupable de la municipalité parisienne, qui a attendu que le trouble fût porté à son comble pour s'opposer au torrent. » Ils protestent contre les violences « dont Paris a été, la veille, le théâtre et qui, si elles n'étaient désavouées, pourraient, aux yeux des départements, faire passer les habitants de la capitale pour des partisans du vol et du brigandage, pour des fauteurs de l'anarchie et du désordre. »

Barère, qui ce jour-là sentait la nécessité de faire sa cour au parti modéré, s'élance à la tribune. En vain la gauche s'écrie : « Non ! point de discussion, le renvoi de la pétition au Comité de sûreté générale ! » Barère insiste pour avoir la parole ; elle lui est maintenue par décret.

« Je le déclare, dit-il, tant que je serai représentant du peuple, je ferai imperturbablement la guerre à tous ceux qui violent les propriétés, à tous ceux qui mettent le pillage et le vol à la place de la morale publique et qui couvrent un crime d'un voile ou plutôt d'un masque de patriotisme..... Citoyens, vous voulez fonder une république, faites respecter les propriétés, ou retournons dans les

bois..... Nous faisons une révolution d'hommes libres et non de brigands. Plus nous sommes en révolution, plus nous devons jeter au milieu de cette tourmente politique les deux ancres qui retiennent le vaisseau de l'Etat, l'ancre de la propriété et l'ancre de la morale publique..... On a commencé hier par violer froidement des propriétés auxquelles le luxe et peut-être aussi l'avidité commerçante ont mis un haut prix. Hier on a pris des denrées coloniales, demain on prendra des propriétés plus nécessaires. Bientôt des biens plus précieux seront ravis, car toutes les propriétés se tiennent, c'est une chaîne dont le législateur ne doit pas laisser briser un anneau par la violence, l'usurpation ou le crime..... Si vous laissez compromettre les propriétés et la sûreté des personnes, votre rôle est fini, votre dissolution inévitable ; les lois civiles sont inutiles, les lois criminelles un jeu ridicule, et la liberté politique n'est plus qu'un roman. »

Après ce préambule qui lui attire les applaudissements de la droite, Barère rappelle que les troubles ont commencé à dix heures du matin et que la force publique ne s'est mise en mouvement qu'à cinq heures du soir ; il reproche vivement aux autorités de Paris leur imprévoyance et leur inertie, au commandant général, son absence ; conduite d'autant plus impardonnable que depuis plusieurs jours les troubles étaient prédits et comme organisés dans les journaux. « Lisez le *Républicain français* du 23 février, s'écrie-t-il, et dites-moi s'il est possible de lire sans indignation le récit de la séance du Conseil général de la commune. Reportez-vous aux propos tenus dans cette séance, dites-moi si ce sont là des hommes qui respectent la Représentation nationale, qui veulent sincèrement l'ordre public <sup>1</sup>. Oui, ces troubles étaient annoncés, et, si je voulais

<sup>1</sup> Voici le passage du *Républicain français* auquel Barère fait ici allusion :

« Les ouvrières blanchisseuses étant venues se plaindre de l'excessive cherté du savon, Chaumette a dit : « Nous avons détruit les nobles et les Capets ; il nous reste encore une aristocratie à renverser, c'est celle des riches et des boutiquiers qui accaparent les subsistances du peuple pour le forcer à se mettre à leurs genoux ; il faut les poursuivre et je me déclare ouvertement contre eux, quoique je sache bien que, s'ils ont le dessus, je serai guillotiné. Je demande que nous nous transportions à la Convention pour obtenir la peine de mort contre les accapareurs. »

• Hébert a parlé dans le même sens que Chaumette et s'est pris du renchérisse-

salir ma bouche des paroles d'un journaliste atroce ou insensé, trop connu pour que je veuille le nommer... » Barère, étonné de son audace, s'arrête et ne prononce pas le nom de Marat ; il se rejette dans la réfutation banale des théories de la loi agraire et demande en terminant que le Comité de sûreté générale soit tenu de rendre compte, dès le lendemain, des mesures prises pour faire cesser les troubles de Paris et pour en découvrir les instigateurs.

Salles tient à lire l'article auquel le précédent orateur s'est contenté de faire allusion. Cette lecture est accueillie par des cris d'indignation presque unanimes. On demande de toutes parts le décret d'accusation contre Marat. Celui-ci s'élançe à la tribune. « Il est tout simple, dit-il de sa voix la plus stridente, qu'une faction criminelle, qu'une horde ennemie de la liberté... » A ce début, des murmures éclatent dans l'immense majorité de l'Assemblée ; l'*ami du peuple* répète sa phrase en désignant d'un geste provocateur ses adversaires de la droite. « Oui, ajoute-t-il, la vérité leur fait peur, mais on l'entendra malgré leurs cris ; oui, il est tout simple que cette horde qui a conspiré pour sauver le tyran, qui voulait appeler la guerre civile dans la République, ne voyant plus le salut pour elle que dans une contre-révolution, veuille aujourd'hui me décréter d'accusation pour avoir usé de la liberté des opinions et proposé le seul moyen qui puisse sauver le peuple dans le silence des lois...

« En faut-il davantage ! Aux voix le décret d'accusation ! » s'écrient plusieurs députés.

« Les mouvements populaires qui ont eu lieu hier, reprend Marat, sont l'ouvrage de cette faction criminelle et de ses agents. Ce sont les émissaires de Roland qui sont venus dans les sections fomenter les troubles, et parce que, dans l'indignation de mon cœur, j'ai dit

ment des denrées aux partisans du traître Capet, qui accaparent pour faire regretter l'ancien régime, et aussi à Roland qui, quoique déplacé, est encore derrière la toile. »

« Jacques Roux a appuyé l'avis de ses collègues, mais il a ajouté : Si nous avons des représentants infidèles, la guillotine est là pour les punir, et s'ils ne veulent pas, s'ils ne peuvent pas sauver le peuple, disons au peuple de se sauver lui-même, de se venger de ses ennemis. (Applaudissements des tribunes.) »



qu'il fallait piller les magasins des accapareurs et pendre ceux-ci à leurs portes, seul moyen de sauver le peuple, on demande contre moi le décret d'accusation ! »

A cette nouvelle apologie du pillage et de l'assassinat, l'Assemblée répond par un mouvement d'horreur.

« Aux voix le décret, » crie-t-on de toutes parts.

Marat descend de la tribune en riant et en haussant les épaules. Au moment où il traverse la salle, il lance un regard de dédain sur ses collègues de la droite : « Les cochons, les imbéciles, » dit-il assez haut pour être entendu de toute l'Assemblée<sup>1</sup>. « Il est temps, s'écrie Lehardy (du Morbihan), de savoir si la Convention, prenant l'attitude qui lui convient, prononcera entre le crime et la vertu ; il est temps de savoir si la moitié de la Convention est composée de scélérats, ou si Marat peut attaquer impunément chaque jour la souveraineté du peuple dont il se dit l'ami. »

« Je demande, ajoute Lesage (d'Eure-et-Loir), que la discussion soit fermée sur les accusations à diriger contre Marat et que l'on n'entende plus que ses défenseurs. — Qui osera défendre Marat ? » crient plusieurs députés. A cet appel, deux montagnards, Lejeune et Thirion se lèvent : « Sans être amis de Marat, disent-ils, on peut défendre la liberté de la presse. »

« Je ne veux pas de défenseur, s'écrie l'*ami du peuple* ; la dénonciation que vous venez d'entendre est une manœuvre de la cabale qui poursuit la députation de Paris ; ils veulent m'écarter de l'Assemblée parce que je les importune en dévoilant leurs complots. Vous ne pouvez rendre un décret d'accusation contre moi, puisque vous avez décrété la liberté des opinions ; je demande, au contraire, un décret qui envoie les hommes d'État aux petites-maisons. »

Buzot réclame ironiquement la parole en faveur de l'accusé : « Je ne rappellerai pas à l'Assemblée, dit-il, qu'elle a rejeté une loi contre les provocateurs au meurtre. Plusieurs événements depuis ont prouvé combien cette loi était nécessaire ; mais de grands in-

<sup>1</sup> Ces aménités fort peu parlementaires de l'*ami du peuple* sont constatées par le *Moniteur* lui-même, n° 59.

convénients s'attachent aux décrets d'accusation portés avec précipitation : ils sont souvent illusoires. Que ne s'ensuivrait-il pas contre la Convention, si elle décrétait d'accusation monsieur Marat, et que monsieur Marat fût acquitté par le jury de Paris? — L'épithète de *monsieur* accolée au nom de *l'ami du peuple* paraît aux partisans de celui-ci la plus grave injure qui puisse être lancée contre lui. « C'est vous qui êtes un *monsieur*, » crie-t-on à Buzot de l'extrême gauche.

L'orateur rappelle que ce qu'imprime Marat, « se dit tous les jours dans les tripots où celui-ci va puiser les maximes qu'il débite ensuite à deux sous la feuille; » il adjure ses collègues de ne pas donner à cet homme une importance trop grande. « Peut-être, dit-il en terminant, n'est-il que l'instrument de certaines gens; par lui on fomenté l'anarchie, et l'anarchie mène à la royauté. »

L'insultante générosité de Buzot trouve plus d'un imitateur sur les bancs de la Gironde. « Je demande, s'écrie Fonfrède, que la Convention adopte un ordre du jour ainsi motivé : « L'Assemblée déclare à la France que hier Marat a prêché le pillage et qu'hier au soir on a pillé à Paris. » — « Je propose, dit Pénrières, que l'on décrète que Marat est fou et que, par mesure de sûreté générale, il sera enfermé à Charenton, d'où il ne pourra sortir que lorsque la Révolution sera finie. — Oui, il faut ajoute Bancal, que, suivant en cela l'usage établi par la Constitution américaine, la Convention, délibérant aux deux tiers des voix, décide : 1<sup>o</sup> que Marat sera expulsé provisoirement de son sein; 2<sup>o</sup> que son état mental sera examiné par des médecins. — C'est Bancal lui-même qui est fou, réplique Collot-d'Herbois, pour nous proposer de délibérer en vertu de la Constitution américaine. — Ces messieurs, ajoute Basire, nous parlent sans doute de la Constitution américaine pour nous amener au gouvernement fédératif, objet de leur ambition. »

Des deux côtés on demande l'appel nominal. La Montagne et la Gironde tiennent également à connaître les partisans et les adversaires de *l'ami du peuple*. Mais sur quoi portera cet appel? sur l'ordre du jour proposé par Fonfrède, sur la question préalable ou sur le décret d'accusation? Chacun de ces modes de trancher la

question est vivement appuyé par un certain nombre de députés. Cependant l'immense majorité paraît vouloir donner la priorité à la dernière de ces trois solutions.

« Eh ! bien, dit Thirion, je demande qu'il soit constaté que je me suis présenté pour défendre un accusé, et que je n'ai pu obtenir la parole. — Je ne puis être jugé par mes ennemis, s'écrie Marat. Ce sont les hommes de l'appel au peuple qui veulent assassiner l'*ami du peuple*; d'ailleurs l'Assemblée ne peut refuser de m'entendre.

— Il est accusé, il a droit de parler, » répètent en chœur les Montagnards.

Un décret formel accorde la parole à Marat, pour remercier l'Assemblée de l'impartialité dont elle fait preuve envers lui; il commence ainsi sa défense : « Je croyais qu'il y avait un peu de pudeur dans la Convention, s'il n'y avait pas d'amour de la justice. Eh ! bien, je provoque le décret d'accusation contre moi pour vous couvrir d'infamie. Les hommes sensés, auxquels on présentera ma feuille, déclareront, j'en suis certain d'avance, que vous ne savez pas lire. »

A ces nouvelles insolences, l'immense majorité répond par de nouveaux cris d'indignation. Marat les brave du geste et de la voix ; mais bientôt il ne prononce plus que des mots entrecoupés, des phrases incohérentes ; il est pris d'une espèce de fou rire, et retourne à sa place en répétant, comme un vrai maniaque, ces mots qu'il grommelle entre ses dents : « Les hommes d'Etat ! les hommes d'Etat !... »

Le tumulte dure longtemps encore. De guerre lasse, la Gironde elle-même renonce à l'idée de frapper Marat d'un décret d'accusation, sans instruction préalable, sans rapport d'un Comité. Englobant le provocateur dans la procédure à intenter contre les pillards eux-mêmes, elle adhère, par l'organe de Vergniaud, à la rédaction suivante, proposée par Meaulle :

« La Convention, délibérant sur la dénonciation qui lui a été faite d'un écrit de Marat relatif aux troubles, aux pillages et taxations de denrées qui ont eu lieu hier dans la ville de Paris, ren-

voie ladite dénonciation aux tribunaux ordinaires, charge le ministre de la justice de faire poursuivre les auteurs et instigateurs des délits, et d'en rendre compte sous trois jours à la Convention<sup>1</sup>. »

#### IV.

Pendant que l'Assemblée nationale se livrait à ces débats orageux, le Conseil de la Commune faisait, à sa manière, une enquête sur les causes de l'émeute. Si les plus infâmes provocations avaient trouvé des défenseurs dans le sein de l'Assemblée, à plus forte raison l'inertie de Santerre devait-elle en avoir à l'Hôtel de Ville. Une délibération solennelle déclara qu'il n'y avait aucun blâme à imputer au commandant de la force armée, et que la seule mesure à prendre était de rédiger une adresse à la Convention pour lui demander d'édicter une loi qui punirait les accaparements, supprimerait la liberté du commerce des grains, interdirait la vente des espèces monnayées, diminuerait le nombre des assignats en circulation et prononcerait des peines sévères, même la mort en certains cas, contre tout contrevenant à ces dispositions nouvelles.

Ainsi chacun proposait un remède à la lèpre affreuse de la misère qui rongait la France, et les empiriques donnaient libre carrière à leur imagination. Chaumette, au sein du Conseil général, oubliant ce qui s'était passé quelques mois auparavant à l'occasion du camp sous Paris, déclarait que la population indigente de la capitale ne serait tranquille que lorsque l'Etat lui aurait assuré du travail en entreprenant de nombreux travaux publics. A la Convention, Carra proposait le rétablissement de ces chambres ardentes

<sup>1</sup> Par un décret formel de la Convention, la poursuite des crimes et délits commis à l'occasion des pillages de février fut confiée au tribunal criminel de Seine-et-Oise. Mais cette poursuite fut faite très-mollement; au bout de trois mois d'instruction, le 21 mai 1793, on ne trouva à traduire devant le jury que quelques individus de très-minime importance. La plupart furent acquittés, le principal inculpé fut condamné à un an de prison et plusieurs femmes se virent infliger une simple amende. Le tribunal n'avait pas osé comprendre Marat dans l'accusation déferée au jury.

créées à plusieurs reprises sous l'ancien régime, pour faire rendre gorge aux traitants; Chabot voulait qu'on fermât la Bourse de Paris et présentait un vaste plan de finances d'après lequel tous les assignats émis depuis le commencement de la Révolution devaient être remboursés en moins de deux années.

La masse énorme du papier-monnaie était, en effet, le principal embarras de la situation et l'objet incessant des préoccupations du Comité des finances. Son rapporteur habituel, Cambon, faisant trêve aux idées exagérées qu'il professait en politique, vint, peu de jours après l'émeute du 25 février, exposer à l'Assemblée le tort immense que les agitations populaires causaient au trésor public. « Si les assignats éprouvent une dépréciation considérable, dit-il, si le commerce est aux abois, si les contributions ne rentrent pas, tout cela est dû aux prédications insensées des faux patriotes qui entretiennent le peuple dans un état perpétuel de trouble et de défiance. Le gage de nos assignats repose sur les propriétés que la nation met en vente, mais personne n'ose les acheter depuis le moment où certains individus se sont mis à prêcher la violation des propriétés particulières. Le papier de la nation ne circule pas et par là il se discrédite. Le prix des denrées augmente ainsi que nos embarras. Bien plus, vous avez décrété des récompenses pour les défenseurs de la patrie, vous leur avez attribué des terres; mais, si ces terres ont perdu toute valeur, vos promesses sont illusoire. La première base de votre système de finances est la confiance. Décrêtez donc que toutes les propriétés sont sous la sauvegarde de la loi.

— Déclarez aussi, ajoute Louvet, que les membres des autorités constituées de Paris sont individuellement et solidairement responsables des atteintes qui pourraient être portées, dans cette ville, à la sûreté des propriétés et des personnes.

— Tout ce que Louvet et Cambon proposent a déjà été décrété depuis longtemps, répond la Gauche.

— Eh ! bien, renouvelez ces décrets, puisqu'ils ne sont pas exécutés, » réplique Bancal.

La Convention rend un ordre du jour motivé sur l'existence des

lois antérieures. — Mais tous ces décrets, anciens et nouveaux, n'étaient pas mieux obéis les uns que les autres. Les journaux démagogiques persistaient à provoquer au meurtre et au pillage. Le Comité de législation, chargé de rédiger une loi contre tant d'excès, ne faisait pas son rapport. Marat continuait à trôner orgueilleusement à la crête de la Montagne.

Après avoir défendu longtemps la cause de la liberté du commerce, la Convention se laissera bientôt entrainer à voter cette fameuse loi du maximum qui doit mettre le comble aux maux de la nation.

Quoi qu'en eût dit Cambon, on ne décrète pas la confiance. On peut bien proclamer l'infailibilité du peuple, on peut bien proclamer sa toute-puissance, mais il est impossible au législateur, à quelque source qu'il puise son droit, sur quelque force qu'il s'appuie, quels que soient les moyens qu'il mette en usage, de déterminer le taux des salaires ou le prix des marchandises. Autant vaudrait essayer de régler la marche des saisons ou le niveau d'un grand fleuve. La Convention en fit la triste expérience. Elle voulut imposer despotiquement sa volonté aux transactions commerciales, comme elle avait essayé de le faire pour les choses du domaine de la conscience. Elle appela à son aide la terreur et les échafauds, elle couvrit la France de ruines, et, au bout de sa carrière, elle légua la banqueroute à ses tristes successeurs. Lancée inconsidérément dans le vaste champ de l'utopie, elle courut, à travers les débris de la fortune publique et des fortunes particulières, se briser contre ce mur d'airain qu'on appelle : LA FORCE DES CHOSSES.

MORTIMER-TERNAUX,  
de l'Institut.

---

## VARIÉTÉS HISTORIQUES.

### I.

#### **Les Sceaux du monastère royal de Notre-Dame des Couëts, près Nantes.**

Les annales de notre religieuse Bretagne présentent, vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, un modèle à jamais admirable. La vénérable Françoise d'Amboise, duchesse de cette contrée, l'admiration et l'amour de ses peuples, quitte le monde, s'arrache aux plaisirs et aux honneurs du siècle pour se cacher dans un cloître sous l'habit d'une humble fille du Carmel.

Près de la ville de Vannes, non loin du château ducal de l'Hermine où elle a régné avec tant de gloire, Françoise vient de construire un monastère qu'elle place sous le patronage des trois Maries et dans lequel elle souhaite d'occuper le dernier rang.

Parmi les objets précieux dont la sainte duchesse voulut enrichir son couvent, nous devons donner une attention spéciale aux cachets ou sceaux <sup>1</sup>.

Le premier et le principal représente, sous une triple grotte, les images des trois patronnes vénérées. Dans celle du milieu se voit la très-sainte Vierge tenant son divin fils entre ses bras ; sur son front est déposé le diadème de la royauté et à ses pieds le blason de la bienheureuse Françoise, écartelé de Bretagne et d'Amboise, comme

<sup>1</sup> Une gravure, reproduisant fidèlement ces trois sceaux, a été publiée par M. l'abbé Richard, dans sa *Vie de la Bienheureuse Françoise d'Amboise* (2 vol. in-8°, 1865, Paris, Lecoffre). Elle se trouve immédiatement avant les *Notes et pièces justificatives* du second volume.

si cette pieuse fondatrice avait voulu déclarer hautement qu'à Marie devait être tout honneur, toute noblesse et toute principauté.

Dans les grottes latérales sont les statues de sainte Marie-Madeleine et de sainte Marie, mère de l'apôtre saint Jacques; elles portent sur leurs bras les urnes de ces parfums précieux dont elles voulaient embaumer le corps sacré du Sauveur descendu au tombeau.

Ce sceau de la communauté des Trois-Maries du Bondon est massif en argent. Les lignes délicates, les dessins harmonieux, ses figures pieuses, tout annonce la main d'un graveur habile, et tout en fait un objet précieux parmi les antiquités de notre Bretagne. La légende qui s'y lit est en caractères gothiques et elle est ainsi conçue : *Sceau de la communauté des religieuses de Notre-Dame du Carme du couvent des trois Maries du Bondon.*

Il en est un autre, gracieux par sa forme ovale et par le sujet qu'il représente; c'est le sceau de la prieure du monastère. Sous un petit édicule gothique se trouve la statue de Marie trônant toujours sur le blason de la duchesse. Aux pieds de la reine du ciel se voit une religieuse, — sans doute la prieure elle-même; — à genoux, les mains jointes dans l'attitude de la prière, elle semble solliciter de la première supérieure du monastère assistance et secours. La légende est celle-ci : *Sceau de la prieure des religieuses de Notre-Dame du Carme lèz le Bondon.*

Après quelques années de séjour dans son couvent de Vannes, l'illustre Françoise d'Amboise, cédant aux sollicitations pressantes de François II, duc de Bretagne, consentit à venir fonder près de Nantes un nouveau monastère. Non loin de ses murs, sur le penchant d'une colline dont le pied est baigné par la Loire, existait depuis des siècles un prieuré de Bénédictines du nom de *Notre-Dame des Scoëts*. C'est là que le prince veut fixer sa sainte parente; le pape Sixte IV y souscrit avec bonheur et le 20 décembre 1476, l'ancienne duchesse de Bretagne vient prendre possession des lieux qu'elle rendra à jamais célèbres en les embaumant de l'odeur de ses héroïques vertus. Le sceau de la nouvelle communauté représente la très-sainte Vierge; sur son front est le bandeau



royal et de ses épaules descendent les pans d'un vaste manteau. De sa main gauche, Marie soulève cette chape et sous ses plis laisse apercevoir un grand nombre de religieuses dans l'attitude de la prière et de la contemplation; elles semblent heureuses de se trouver à l'abri de tout danger sous le bras de celle qui commande aux flots et qui calme les tempêtes. De la main droite, Marie soutient Jésus, mais le jeune enfant, comme pour se jouer en imitant ce que fait sa douce mère, se penche en arrière et de ses bras soulève l'autre côté de son manteau. Sous ses vastes plis apparaissent encore des religieuses, toujours dans l'attitude de ceux qui se consacrent et se dévouent à Jésus et à Marie.

Voici la légende de ce sceau : *Sceau du couvent des Scoëtz de l'ordre de Notre-Dame-du-Carme.*

Mais il ne demeura pas longtemps le seul de la communauté des Couëts. Les religieuses que la vénérable Françoise avait laissées aux Trois-Maries et qui, lorsqu'elle les avait quittées, avaient versé tant de pleurs, ne pouvant plus vivre séparées de leur bonne mère, résolurent bientôt de l'aller rejoindre. A force de prières, elles obtinrent enfin que leur monastère, uni à celui des Couëts, ne formerait plus qu'une communauté. Françoise les reçut avec cette joie qu'éprouve une bonne mère, lorsqu'elle revoit des enfants chéris dont elle a été trop longtemps éloignée, et toutes ensemble recommencèrent à marcher avec ardeur dans le chemin de la perfection. Les sceaux du monastère des Trois-Maries furent unis à celui des Scoëts et servirent jusqu'à l'époque de la révolution de 1793, où la famille d'une des religieuses eut le bonheur de les recevoir; et depuis, elle les garde précieusement en mémoire de la sainte duchesse qui les fit faire et de la royale communauté à laquelle ils ont si longtemps appartenu.

Feu l'abbé J.-M. LAGRANGE.

*(La fin prochainement).*

---

# CHRONIQUE.

---

## LE CONGRÈS CELTIQUE INTERNATIONAL.

---

### Avant le Congrès.

Les Bretons qui attachent quelque prix au nom à eux transmis par leurs ancêtres et aux grands souvenirs que ce nom réveille, auront appris avec joie qu'un de leurs vœux patriotiques les plus anciens et les plus vifs allait enfin se réaliser : le 15 octobre, s'ouvrira à Saint-Brieuc un *Congrès celtique international*. Un certain nombre de Celtes d'outre-mer, et, parmi eux, une députation de nos frères, les Bretons de Galles, viendront discuter avec nous les questions qui peuvent éclairer le passé ou intéresser l'avenir de notre commune race et inaugurer le rétablissement de relations régulières, interrompues depuis tant de siècles.

Les lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée* tiendront, sans nul doute, à s'associer, en personne, s'ils le peuvent, ou, du moins, de loin et par leurs sympathies, à l'œuvre entreprise par le Congrès. S'ils veulent me le permettre, je vais, dès à présent, essayer de leur dire, en quelques mots, quelles tentatives avaient été faites depuis longtemps pour amener la réunion d'un semblable congrès, et quels doivent être les objets de ses travaux.

Lorsque la Bretagne possédait, — puisse-t-elle bientôt la posséder de nouveau ! — une société qui la représentait dans toutes les branches de l'activité intellectuelle, sans distinction de localités et sans acception de partis, il lui était facile d'inaugurer, avec toute l'autorité et toute la solennité désirables, le rétablissement de relations suivies avec les autres branches de notre race. L'*Association bretonne* ne faillit pas à cette tâche, grâce au patriotisme de ceux qui la dirigeaient, et, si elle ne

put la mener à bonne fin, ce n'est pas à elle que la faute doit en être imputée.

La première tentative de ce genre était venue du pays de Galles; elle était due cependant à un Breton d'Armorique, l'un des chefs des écoliers de Vannes en 1815, le futur historien de leur héroïque campagne, l'esthéticien le plus élevé et le plus profond de notre temps; — tous nos lecteurs savent que je veux parler

De l'éloquent Rio, l'enfant de l'île d'Ars,

comme l'appelait Brizeux.

M. Rio, qui avait eu l'heureuse fortune de renouveler, en sa propre personne, l'union de l'Armorique et de la Cambrie, par son alliance avec l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de la Principauté <sup>1</sup>, provoqua le premier le rétablissement des anciennes relations. Dans un de ces congrès, à la fois bardiques et populaires, qui portent dans le pays le nom d'Eistezvod <sup>2</sup>, il retraça à grands traits pour les assistants l'histoire de leurs frères bretons, qu'ils avaient perdus de vue depuis tant de siècles. On s'imaginait difficilement l'enthousiasme et l'admiration excités dans cet auditoire, en très-grande majorité protestant, par le tableau des grandes luttes soutenues en Bretagne pour la défense de la foi. Sur la proposition de M. Rio, adoptée avec acclamations, un certain nombre de Bretons furent invités à assister à l'*eistezvod* que la société des Cymreigyddion devait tenir l'année suivante (1838) à Abergavenny, dans le pays de Gwent <sup>3</sup>. M. de la Villemarqué, M. du Marhallac'h, M. de Blois, M. de Francheville, dont nous déplorons la perte récente, et d'autres Bretons distingués, firent partie de la députation, qui reçut la plus cordiale hospitalité dans les châteaux environnant le lieu du congrès, notamment chez l'intelligente protectrice de la littérature galloise, l'*Abeille du pays de Gwent*, (Gwenynen Gwent), comme l'ont surnommée les bardes, la noble et patriote lady Llanover.

L'un des pèlerins bretons, — on peut avec justice donner ce nom à ceux qui allaient en fils pieux faire ce voyage à la terre toujours sacrée des ancêtres, — l'un d'eux, dis-je, à qui les lettres celtiques allaient tant devoir, eut l'heureuse inspiration de composer pour l'*eistezvod* un chant en breton d'Armorique, en choisissant les expressions les plus rapprochées du gallois. Voici comment les Bretons du continent saluèrent ceux de l'île, par la voix de celui qui allait bientôt tirer de l'oubli les chants de leurs bardes :

<sup>1</sup> Les Herbert, comtes de Pembroke. Ils ont eu, entre autres gloires, celle de compter parmi le petit nombre de familles restées fidèles à la foi catholique.

<sup>2</sup> *Eisteddfod*, selon l'orthographe galloise. Ce mot signifie *session* ou *assise*.

<sup>3</sup> Les Anglais l'ont séparé administrativement du reste de la Principauté et lui donnent le nom de Monmouthshire.

## Chant d'Eistezvod.

*Les Bretons d'Armorique et les Bretons de Cambrie.*

LE CHŒUR. (*Refrain.*)

- « Un vaisseau vient, poussé par le vent,
- » D'un pays lointain dans un port de Cambrie. »

LES BRETONS CAMBRIENS.

- « Pèlerins, répondez-nous,
- » Qui êtes-vous et d'où venez-vous ? »

LES BRETONS ARMORICAINS.

- « Nous sommes des Bretons d'Armorique,
- » Qui, pour venir vous trouver, avons traversé la mer. »

LES BRETONS CAMBRIENS.

- « Soyez les bienvenus :
- » Comme vous, nous sommes Bretons ! <sup>1</sup>
- » Nos pères sont les pères de vos pères,
- » Et nos mères, les mères de vos mères. »

LE CHŒUR.

- « Chantons, puisque nous sommes aujourd'hui réunis,.
- » Chantons, mes frères, la gloire de nos pères. »

TOUS ENSEMBLE.

- « Chantons ceux qui n'ont pas tremblé devant César,
- » Devant César qui fit trembler la terre ;
- » Ceux qui ont vaincu les Pictes et les Saxons,
- » Sous nos rois Howel et Arthur ;
- » Ceux qui aussi ont chassé
- » Les Franks hors du sol de l'Armorique ;
- » Qui ont longtemps et glorieusement
- » Arrêté les invasions normandes ;
- » Qui victorieusement ont combattu
- » Ensemble sous Glendour et Jean de Rieux <sup>2</sup>.
- » Les Armoricains et les Cambriens se retrouvent encore une fois ;
- » La bannière noire <sup>3</sup> s'élève en face de la bannière bleue <sup>4</sup> ;

<sup>1</sup> Ce cri, leurs ancêtres le poussaient aussi au combat de Saint-Cast, (1758), lorsqu'ils refusaient de se servir de leurs armes contre leurs frères bretons. Voy. *Barzaz-Breiz*, 1<sup>re</sup> édition, pp. 335 et suiv.

<sup>2</sup> Envoyé, en 1405, à la tête d'une armée bretonne, pour secourir les Gallois, révoltés contre les Anglais, sous la conduite d'Owen Glendour, chef cambrien de la race des anciens rois nationaux. Voy. *Barzaz-Breiz*, *Seizen eured*, 1<sup>re</sup> éd., p. 235.

<sup>3</sup> Les hermines sans doute.

<sup>4</sup> Spécialement, la bannière bardique. On se rappelle les vers de Brizeux, dans l'*Appel aux prêtres de Bretagne* :

- » Chantons ceux qui ont combattu pendant mille années ,
- » Pour notre Dieu , notre pays , nos libertés , notre langue ;
- » Qui , en défendant leur race contre la mort ,
- » Se sont rendus eux-mêmes immortels ,
- » Comme l'a prédit Taliésin , le barde véridique ,
- » Lorsqu'il a chanté : Tant [durera] la mer , tant [dureront] les Bretons. <sup>1</sup> »

## LE BARDE.

- « Rochers , qui n'avez jamais fait écho
- » Qu'à des cris de liberté et de triomphe ,
- » Rochers du pays des Kymris , qui dominez la mer ,
- » Répétez le chant du Barde d'Armorique ;
- » Rochers , redites encore
- » Les hauts faits de nos ancêtres.
- » Qu'ils entendent notre voix du haut du ciel ,
- » Et qu'ils se réjouissent dans leur cœur !
- » Qu'ils jettent un regard sur cette terre
- » Et qu'ils bénissent leurs fils bien-aimés ! »

Malgré la pâleur de la traduction , on peut se figurer l'effet que durent produire ces vers , chantés au milieu d'une assemblée celtique , dans cette langue armoricaine comprise encore des Gallois , après douze siècles de séparation. Ils répétèrent le chœur avec enthousiasme , et , selon l'usage antique , une coupe fut à l'instant décernée au poète du Llydaw <sup>2</sup>.

Vingt années s'écoulèrent avant que l'on essayât d'inviter les Gallois à nous rendre en Armorique , dans une réunion solennelle , la visite que les Bretons avaient été leur faire les premiers sur le sol de la Cambrie.

Dans l'intervalle , pourtant , en 1854 , une revue galloise en langue anglaise , organe de *l'Institut cambrien* , publia la lettre suivante , qui peut montrer jusqu'à quel point la réunion d'un congrès armorico-cambrien était souhaitée par les Gallois patriotes :

*A l'éditeur du Cambrian Journal.*

« Monsieur ,

» Je suis un de ceux qui considèrent les Bretons , non point tant comme nos frères , que comme une partie de nous-mêmes. Aussi , suis-je

Par delà le détroit , chez nos frères de Galles ,  
On n'a pas oublié la bannière d'azur , etc.

<sup>1</sup> « Tra mor , tra Brython . » Cette patriotique devise est restée populaire jusqu'à nos jours. Elle servait d'épigraphe à une lettre que m'écrivaient , tout récemment , deux maçons gallois , au sujet de notre Congrès.

<sup>2</sup> Deux éditions du beau chant de M. de la Villemarqué , publiées avec une double traduction galloise et anglaise , furent épuisées en très-peu de temps.

très-désireux (*very anxious*) de voir s'établir des relations plus fréquentes entre eux. Ne pourriez-vous pas travailler à réaliser cette idée par le moyen de votre journal ? Il se trouvera sûrement quelqu'un, dans cet intéressant pays, qui se fera un plaisir de vous donner des informations sur ce qui s'y fait pour la culture de la littérature indigène, etc. L'affinité entre nos dialectes, notre ancienne histoire et nos traditions est si étroite, que nous tirerions sûrement un mutuel profit de rapports plus fréquents. Travaillez donc à réaliser ce projet dont nous devons désirer ardemment le succès<sup>1</sup>. »

Cette lettre est signée d'un pseudonyme, selon la coutume presque constante des Gallois. Celui qu'a adopté, pour cette circonstance, le correspondant du *Cambrian Journal* est significatif ; c'est celui d'*Emyr d'Armorique*, *Emyr Llydaw*, personnage célèbre dans les anciennes traditions cambriennes<sup>2</sup>.

En 1858 seulement, l'Association bretonne, par l'organe de M. le C<sup>te</sup> Caffarelli, son président, adressait à l'*Association archéologique cambrienne* une invitation officielle d'assister au congrès qui devait se tenir la même année à Kemper.

Le congrès de Kemper devait s'ouvrir au mois d'octobre et l'*Association d'Archéologie cambrienne* ne se réunissait en séance générale qu'au mois de septembre. Elle approuva chaudement le projet, mais demanda que sa réalisation fût ajournée à l'année suivante.

« Il a été décidé, écrivait le lord évêque de Saint-Asaph, président de l'*Association*, que, pour cette année-ci, nous nous abstiendrions, quoique à regret, de nous présenter au Congrès breton ; mais que l'année prochaine, nous essaierions d'organiser une députation digne des deux sociétés, une députation qui saurait poser les bases d'un système permanent et étendu de coopération la plus complète, la plus fraternelle<sup>3</sup>. »

Faisant allusion à cet ajournement, M. de la Villemarqué, directeur de la classe d'Archéologie, s'exprimait en ces termes, dans la séance solennelle d'ouverture du Congrès de Kemper :

« Avant de finir, messieurs et chers confrères, je dois répondre à une pensée qui vous préoccupe certainement. Vous vous attendiez à trouver ici des étrangers distingués, ou, pour mieux dire, des compatriotes, des Bretons du pays de Galles. Ils voulaient nous apporter, avec le tribut de leurs lumières, le gage d'une sympathie que ni le temps ni l'espace n'ont pu refroidir. Nous nous faisons un bonheur de les voir fêter avec nous un fils de leur terre natale, qui va de nouveau régner sur nous en ne cessant

<sup>1</sup> *Cambrian Journal*, 1854. *Alban Elfed*, p. 277.

<sup>2</sup> Un manuscrit, inédit, je crois, (*M. Cobb's book*) le cite comme ayant, avec saint Teilo, conduit, sur les sept vaisseaux d'Arthur, les saints fugitifs de l'île de Bretagne à l'île d'Enlli (Bardsey). Voy. *Cambrian Journal*, 1858, *Alban Elfed*, p. 211.

<sup>3</sup> *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, année 1858, 6<sup>e</sup> vol., 2<sup>e</sup> livr., p. 204. — Rennes, Verdier.

pas d'avoir les yeux tournés, comme les nôtres, vers leurs rivages fraternels.<sup>1</sup> Une lettre écrite à M. le Directeur de l'Association bretonne par le très-révérend lord évêque gallois de Saint-Asaph, nous force de renoncer à notre espoir : des circonstances fortuites et tout à fait indépendantes de la volonté des membres de la députation cambrienne les empêchent d'exécuter leur projet pour cette année.

L'an prochain, messieurs, ces empêchements n'existeront plus, et nous pourrions espérer voir à notre Congrès, non-seulement les Bretons de la Cambrie, mais encore nos frères de la Cornouaille insulaire, et même nos cousins d'Ecosse et d'Irlande. La réunion représentera ainsi, au lieu des deux seules branches armoricaine et galloise de la famille celtique, notre nation tout entière. Alors, par un phénomène vraiment inouï dans l'histoire des races humaines, se réalisera une prédiction audacieuse que fit, il y a douze cents ans, un barde des peuples bretons :

« Un jour, en Armorique, dit-il, les Irlandais et les Ecosseis, les Cambriens, les Cornouaillais et les Armoricaïns s'associeront par une ferme alliance, *sociabunt fœdere firmo*. Ce jour-là, les montagnes désolées de Cambrie en tressailleront d'allégresse ! Les fontaines taries d'Armorique en jailliront de bonheur ! Les chênes dépouillés de Cornouaille en reverdiront de joie ! »

« Magnifique Congrès, Messieurs, Congrès national et archéologique à la fois ! Je vous y donne rendez-vous.<sup>2</sup> »

Mais, l'année suivante, hélas ! l'Association bretonne n'existait plus !

Ce projet se trouvait donc de nouveau indéfiniment ajourné, lorsqu'une modeste société qui, après la dissolution de l'Association bretonne, s'était formée sous la présidence de M. de la Villemarqué, pour la culture de la langue armoricaine, le *Breuriez-Breiz*, essaya de reprendre l'œuvre interrompue. Après avoir publié ici même un travail sur *les Celtes au XIX<sup>e</sup> siècle*, qui pouvait être regardé comme l'expression des vœux de la société, le secrétaire du *Breuriez-Breiz* se mit, d'après les instructions de son président, en rapport avec divers Gallois patriotes et notamment avec le *Cambrian Institute*, dont un membre avait publié la lettre que l'on a pu lire ci-dessus.

Le *Cambrian Institute*, fondé par le savant et regrettable Williams Ab Ishel, avait, plus qu'aucune autre société de Cambrie, un caractère national et comptait parmi ses membres les hommes les plus distingués du pays. Ab Ishel, mort après une vie consacrée tout entière au bien de ses compatriotes et aux progrès des études celtiques, avait été dignement remplacé, comme secrétaire général, par le Rév. T. James (Llallawg). Grâce à l'obligeance et au zèle de ce dernier, que je ne saurais assez remercier ici, au nom de notre société et en mon nom personnel, des rapports suivis furent établis entre l'Institut cambrien et le *Breuriez-*

<sup>1</sup> Le roi Gradlon, dont la statue allait être solennellement relevée.

<sup>2</sup> *Die sagen von Merdhin*, pp. 22 et 301.

<sup>3</sup> *Bulletin archéologique de l'Association bretonne, ibid.*, pp. 202 et 203.

*Breiz* ; les vœux de la société armoricaine furent traduits et publiés dans le *Cambrian Journal*, qui échangea sa collection, accompagnée de publications en langue galloise, contre la *Revue de Bretagne et de Vendée* <sup>1</sup>.

Le *Breuzier-Breiz*, ayant exprimé à la société galloise les regrets qu'éprouvaient un grand nombre de Bretons de ne pouvoir tenir sur le sol armoricain un Congrès, de concert avec leurs frères de Galles et particulièrement avec les membres du *Cambrian Institute*, le Rév. Llallawg s'occupa, avec le plus grand zèle, d'aplanir tous les obstacles. Il écrivit spontanément sur ce sujet au ministre de l'intérieur, et reçut en réponse une lettre où M. de La Valette s'engageait à autoriser la réunion du Congrès, dans l'un des départements de la Bretagne, à la condition d'être prévenu cinq jours avant l'ouverture.

Cela se passait vers le milieu de l'année 1865. Il était trop tard pour songer à rien organiser. Il fut donc convenu, entre le *Cambrian Institute* et le *Breuzier-Breiz*, que le Congrès aurait lieu l'année suivante. Des lettres d'avis et d'invitation, signées du secrétaire de la Société armoricaine, parurent en gallois et en anglais dans les plus importants journaux de la Principauté. Cette nouvelle excita un vif intérêt dans le pays ; des membres influents de l'Institut cambrien firent espérer leur présence, et, dans quelques endroits, des sociétés se formèrent pour organiser, en faveur des gens du peuple, des excursions à prix réduit pour « l'*Eistevod du Llydaw*. »

Malheureusement, divers obstacles, parmi lesquels il faut mettre au premier rang l'obligation où était M. de la Villemarqué de donner des soins de tous les instants à une santé bien chère, s'opposèrent à ce que le congrès projeté pût être organisé pour 1866. Je dus, en conséquence, vers la fin de l'année dernière, annoncer son ajournement à cette année.

L'incomparable richesse des bords du Morbihan en monuments druidiques avait d'abord fait songer à Vannes comme lieu de réunion, et c'est dans cette ville que rendez-vous avait été d'abord donné aux Gallois. Toutefois la Société polymathique du Morbihan ayant, bien qu'elle promît son concours cordial, décliné toute participation à l'organisation, nous tournâmes nos espérances du côté de Saint-Brieuc, où l'Association bretonne avait trouvé autrefois un si brillant accueil. La Société d'Emulation des Côtes-du-Nord voulut bien accepter la charge délicate et laborieuse de l'organisation du Congrès ; c'est à elle, c'est surtout au dévouement de son savant et zélé président, M. Geslin de Bourgogne, <sup>2</sup> que sera dû l'honneur du succès que nous sommes en droit d'espérer aujourd'hui.

<sup>1</sup> J'espère mettre prochainement à profit ces précieuses sources pour les lecteurs de la *Revue*.

<sup>2</sup> Qu'il nous soit permis aussi de remercier ici, nommément, M. Gaultier du Mottay, trésorier, et M. Huguet, secrétaire général.



Un nouvel appel a été adressé aux Gallois. *Le Breuriez-Breiz* et la Société d'Emulation se sont mis en correspondance avec sir Davies Lloyd, baronet, membre du Parlement, président pour cette année du grand Eistezvod gallois, qui a bien voulu leur donner son concours et faire espérer sa présence à Saint-Brieuc. Sur son initiative, nos frères de Cambrie ont dû, dans ces assises vraiment nationales qu'ils ont tenues cette année à Caermarthen, nommer une députation pour représenter officiellement les Bretons d'outre-mer à Saint-Brieuc <sup>1</sup>.

Bien que le Congrès soit principalement breton (armorico-cambrien), on espère que l'Irlande et l'Ecosse y seront représentées par quelques-uns de leurs savants les plus distingués.

Voici l'appel qui a été reproduit par les principaux journaux, soit gallois, soit anglais de la Cambrie :

« Keraneker, 12 juin 1867.

» Bretons de la Cambrie !

» De l'autre côté de la mer vit un peuple qui a les mêmes ancêtres que vous, qui porte le même nom, qui garde les mêmes traditions, qui parle, ou peu s'en faut, la même langue. Le temps et les événements, plus que la mer profonde, l'ont séparé de vous ; mais, à travers les âges et les vicissitudes de notre histoire, nous n'avons jamais oublié, nous, Armoricains, ceux que le peuple appelle encore dans ses chants les *Bretons d'outre-mer*, « Bretoned tre-mor » ; et vous non plus, nous le savons, vous n'avez pas oublié le *Llydaw*.

» Ce n'est pas seulement l'Armorique, mais l'ancienne Gaule tout entière, qui se souvient de ses origines celtiques, et des savants, dont le nombre croît chaque jour, s'y livrent, avec un vif intérêt, à l'étude de la langue et des antiquités kymriques.

» Il y aura bientôt trente ans, quelques-uns de nos compatriotes, animés par l'amour de notre commune race, sont venus, d'Armorique, à l'un de vos *Eistezvods* vous rappeler que « nos pères étaient vos pères, » que « vos mères étaient nos mères, » et que « nous sommes frères. » Depuis ce moment surtout, nous avons ardemment désiré voir les Bretons de Galles et ceux d'Armorique se réunir sur le sol du *Llydaw*, pour traiter ensemble les questions scientifiques et littéraires qui ont pour les deux peuples un intérêt commun, et surtout pour renouer les antiques liens de fraternité, de manière que rien désormais ne les puisse plus briser.

» Ce vœu va enfin se réaliser. Les membres de la Société armoricaine du *Breuriez-Breiz* et les amis des études celtiques en France adressent à tous les Bretons cambriens, et particulièrement aux bardes et aux mem-

<sup>1</sup> Nous aurons à regretter vivement l'absence d'un des plus chauds promoteurs du Congrès cambro-armoricain, M. Thomas Cadivor Wood, écrivain gallois patriote, qui avait commencé à organiser des excursions artistiques et populaires pour Saint-Brieuc. La Société de colonisation celtique, dont il est le secrétaire général, vient de l'envoyer au *Bro Wen*, la nouvelle colonie bretonne indépendante qui vient de se fonder en Patagonie.

bres de sociétés savantes, l'invitation d'assister au Congrès celtique international qui s'ouvrira le 15 octobre de cette année, dans la ville de Saint-Brieuc, département des Côtes-du-Nord, en Bretagne.

» Les Bretons d'Armorique ont la ferme confiance que leurs frères de Galles répondront à leur appel, et que la réunion de Saint-Brieuc pourra inaugurer le rétablissement de relations régulières entre les deux familles de la race bretonne.

» Au nom des membres du *Breuzier-Breiz* et des Celtistes français,

» V<sup>ie</sup> DE LÂ VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut, président du *Breuzier-Breiz*; — HENRI MARTIN; — CH. DE GAULLE, secrétaire du *Breuzier-Breiz*. »

Nous sommes déjà assurés du concours des Gallois, et des démarches ont été faites, pour obtenir la présence de quelques représentants éminents de l'Irlande et de l'Ecosse. Un grand nombre de savants français ont envoyé leur souscription et beaucoup d'entre eux ont promis, les uns, d'assister au Congrès, et parmi eux, M. Henri Martin, les autres au moins d'envoyer des mémoires<sup>1</sup>. Des adhésions ont été reçues aussi de Suisse et d'Allemagne.

Les Bretons, de leur côté, ne montreront pas moins de zèle; ils tiendront certainement à honneur de faire aux Celtes des Iles Britanniques et aux savants étrangers un accueil digne de leurs hôtes, digne de la Bretagne elle-même.

Nos lecteurs connaissent le programme publié par la Société d'Emulation de Saint-Brieuc. On n'espère pas que toutes les questions posées puissent être traitées cette fois-ci d'une façon complète. Il s'agit surtout, dans le Congrès de cette année, de jeter des bases pour l'avenir. Il y sera pris, sans nul doute, des résolutions très-importantes sur l'organisation de nos rapports avec les Celtes d'outre-mer, sur la direction à donner aux études celtiques en Bretagne et hors de la Bretagne. Une grande occasion s'offre pour notre pays de prouver qu'il a conservé une vie morale énergique; il est de notre devoir à tous de ne pas la laisser échapper.

CHARLES DE GAULLE.

— L'École de Médecine et de Pharmacie de Nantes a fait une perte très-sensible, en la personne de son directeur, M. Hélie, mort subitement, le 23 septembre. M. Hélie, frère du savant professeur de l'École d'artillerie de marine de Lorient et de M. Faustin Hélie, le célèbre criminaliste, était un anatomiste des plus distingués; l'Académie des Sciences l'avait couronné pour un remarquable mémoire, et, il n'y a que quelques semaines, la croix de la Légion d'honneur était venue surprendre et récompenser le professeur, aussi modeste qu'habile et dévoué à la science.

— Le Saint-Père a daigné élever, du grade de chevalier à celui de commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, notre collaborateur, M. Anatole de Barthélemy.

<sup>1</sup> Citons, entre autres, M. Hucher, du Mans, qui a promis un travail sur la numismatique gauloise.

# BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE.

## PUBLICATIONS NOUVELLES.

AVRANCHIN HISTORIQUE ET DESCRIPTIF, ou Guide de Granville à Saint-Malo par Saint-Pair, Genets, Avranches, Pontorson, la baie du Mont-Saint-Michel, Dol, Cancale, Saint-Servan; suivi d'un guide dans Jersey et Guernesey; par Ed. Le Héricher. In-8°, 144 p. — Paris, imp. Boudier; Avranches, lib. Anfray. . . . . 1 fr. 50

BULLETIN ET MÉMOIRES de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Tome V. In-8°, 347 p. — Rennes, imp. Catel et Cie.

CHARITÉ PORTE BONHEUR; par Ludovic Hamon (Kermeleuc). In-12, 65 p. — Rennes, imp. Catel; lib. générale de l'Ouest.

COURS DE CHIMIE AGRICOLE, professé en 1867, par M. G. Lechartier, à la Faculté des sciences de Rennes. In-12, 202 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils.

DE PARIS A NANTES ET A SAINT-NAZAIRE par Orléans, Tours et Angers. Itinéraire descriptif et historique; par Adolphe Joanne. 2<sup>e</sup> édition, illustrée de 95 vignettes dessinées d'après nature, et contenant une carte et 4 plans. In-18 jésus, vi-406 p. — Paris, lib. Hachette. . 3 fr. 50

ÉLECTIONS (LES) DÉPARTEMENTALES EN 1867. Lettres à un électeur; par A. de la Borderie, membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine. In-12, 24 p. — Rennes, imp. Catel et Cie.

EXPOSITION (L') UNIVERSELLE A VOL D'OISEAU; par Lucien Dubois. In-8°, 62 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; Paris, lib. Dentu.

FLORULE DU FINISTÈRE, contenant la description de 360 espèces nouvelles de sporogames, de nombreuses observations et une synonymie des plantes cellulaires et vasculaires; par P. L. et H. M. Crouan. Grand in-8° avec 33 planches gravées. (Paris, Friedrich Klincksieck).

Figures noires. . . . . 26 fr. »

Figures coloriées. . . . . 50 fr. »

FRAGMENTS DE VOYAGES EN BRETAGNE (1864-1865): La fête de la Saint-Jean. Souvenirs et regrets; par le baron d'Agnières. In-8°, 16 p. — Montpellier, imp. Martel. . . . . » 50 c.

GAULE (LA), OU RÉOLUTION. Ode patriotique, réponse aux manifestations allemandes; par 24 ans, habitant de Nantes. In-8°, 16 p. — Nantes, imp. Merson; lib. Vier.

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE BREHANT EN BRETAGNE. In-4°, 200 p. — Paris, lib. Bachelin-Deflorenne. . . . . 6 fr. »

GÉNÉRAL (LE) DE LAMORICIÈRE, esquisse biographique; par Maxime de Montrond. 2<sup>e</sup> édition in-12, 174 p. et grav. — Lille, imp. et lib. Lefort; Paris, lib. Mollie.

**GUERRES (LES) DE LA VENDÉE ET DE LA BRETAGNE (1790-1832)**; par Eugène Veillot. 3<sup>e</sup> édition in-18 jésus, 462 p. — Cambrai, imp. Régnier-Farez; Paris, lib. Bray.

**HISTOIRE DES DUCS DE BRETAGNE**, avec la description des mœurs, coutumes, villes et monuments de toute la province; par Céline Fallet. In-8<sup>o</sup>, 240 p. et gravures. — Limoges, imp et lib. Barbou frères.

**ITINÉRAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCE**. — Bretagne; par Adolphe Joanne. 1 vol. gr. in-18, xxxii-624 p. avec 10 cartes et 7 plans. — Paris, lib. Hachette..... 7 fr.

**JEANNE D'ARC**, simple récit; par Louis Duchemin. In-18 jésus, 279 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. (En vers.)

**LA MORICIÈRE**, stances; par Vincent Audren de Kerdrel. In-8<sup>o</sup>, 8 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

**MÉMOIRES SUR LES MONUMENTS** de Lestridieu, Penmarc'h et Plomeur (Finistère); par M. du Chatellier. In-8<sup>o</sup>, 21 p. et plan. — Caen, imp. et lib. Leblanc-Hardel.

**MÉTHODE DE LECTURE** à l'usage des classes tenues par les religieuses Ursulines de Jésus de la congrégation de Chavagnes. 1<sup>re</sup> partie. Syllabaire français. 5<sup>e</sup> édition in-18, 78 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

**MÉTHODE NORMALE ACCÉLÉRATRICE** pour apprendre facilement et promptement à lire aux enfants et aux adultes, à l'usage des écoles primaires et des salles d'asile; par Henri Bahic, professeur. 1<sup>re</sup> partie : Manuel des commerçants; étude des principes proprement dits. In-16, 47 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils; Paris, Gédalge.

**NEUVAIN EN L'HONNEUR DE SAINT-FILBERT**, patron de Noirmoutier; par M. l'abbé Michaud, ancien curé de Noirmoutier. In-32, 46 p. — Nantes, imp. V<sup>o</sup> Mellinet.

**NID (LE) DE PINSON**; par Ludovic Hamon (Kermeleuc). In-12, 68 p. — Rennes, imp. Catel; librairie générale de l'Ouest.

**PETIT OFFICE DE LA SAINTE VIERGE MARIE** pour les trois temps de l'année, sans renvoi; précédé de la sainte messe et suivi de diverses prières. In-64, 378 p. — Nantes, imp. Bourgeois.

**PÉTITION AU SÉNAT** sur l'administration militaire, principalement au point de vue de la justification des dépenses et des finances. In-8<sup>o</sup>, iv-66 p. — Nantes, imp. Lemesle et Méhouas; lib. Douillard frères..... 2 fr. 50

**POÉSIES**. Quelques pages de ma vie. In-18, 144 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils.

**POÈTES BRETONS (LES)**: M. Emile Péhant; par Joseph Rouse. In 8<sup>o</sup>, 16 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

**PRINCIPALES (LES) MERVEILLES DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE** et l'impression qu'on éprouve à la première vue de Paris; par Joseph Aubert, teinturier-chimiste. In-8<sup>o</sup>, 12 p. — Rennes, imp. Leroy..... » 20 c.

**RECUEIL DE CANTIQUES POPULAIRES** pour le mois de Marie. In-18, 35 p. — Nantes, imp. Charpentier..... » 15 c.

## LES BRETONS D'ANGLETERRE

ET

## LES BRETONS DE FRANCE.\*

Mesdames, Messieurs,

Au dernier congrès breton, en septembre 1858, le directeur de la classe d'archéologie de l'Association bretonne terminait son discours d'ouverture en annonçant pour l'année suivante un congrès celtique ; il s'écriait, rempli d'espoir : « Je vous y donne rendez-vous ! »

Le rendez-vous que je donnais ainsi pour 1859, trop solennellement sans doute, et que M. Geslin de Bourgogne a bien voulu rappeler en citant mes paroles, nous y sommes venus, Messieurs, mais un peu tard, j'en conviens. Vous savez si c'est notre faute ! Vous savez aussi qui nous permet de tenir enfin notre parole en bons Bretons. Que la généreuse compagnie dont nous sommes les hôtes, que la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, dont le nom est si bien justifié par les actes, que son zélé directeur reçoive l'expression publique de notre reconnaissance ; elle est sincère, elle est profonde.

M. le Président vient de m'accorder la parole sur la première

\* Ce mémoire a été lu à la première séance du soir du Congrès celtique de Saint-Brieuc, aux applaudissements de toute l'assemblée ; nous avons eu le plaisir d'en être témoins.

(Note de la Rédaction.)

question du programme : « Communauté d'origine des peuples celtiques ; établissement des Bretons en Armorique ; relations entre les Bretons du continent et ceux de l'île. »

Je vais essayer de répondre à cette triple question ; mais je ne le ferai que sommairement ; mon ami, M. Henri Martin, et mon ami, M. de la Borderie, par leurs excellents discours de ce matin, ont rendu ma tâche plus facile.

## I.

S'il est un point que le fait même de la présente réunion mette hors de contestation, c'est la commune origine des nations auxquelles nous avons tous ici l'honneur d'appartenir. Nous venons de différents points de la France et de l'Angleterre affirmer notre nationalité, nous venons fraterniser ensemble. Sans oublier les glorieux Etats dont nous sommes les serviteurs dévoués, nous aimons tendrement notre vieille mère celtique ; le nom de France est doux, le nom d'Angleterre ne l'est pas moins pour ses fils, mais les noms d'Erin, d'Ecosse, de Cambrie, de Bretagne, de nos antiques provinces gauloises, sont les premiers que notre bouche ait prononcés. Ils nous font souvenir du coin de terre où nous sommes nés, des jours de notre enfance, des chansons de notre berceau, des jeunes camarades campagnards dont nous parlions la langue naïve et dont nous partagions les jeux ; des frères, des sœurs, de la mère qui nous aima, de tout ce qui réjouit le cœur, charme les oreilles et enchante les yeux au jeune âge, de tout ce qu'on ne peut se rappeler plus tard sans pleurer.

Le sang parle, dit-on vulgairement dans nos campagnes bretonnes, le sang parle à ce point que deux individus de la même famille ne peuvent se rencontrer sans se reconnaître à une émotion secrète. Il existe une vieille ballade où un fils reconnaît son père au sang qui frémit dans la main qu'il lui tend : « Ils bénirent à jamais, dit le poète, le Dieu bon qui rend le père aux enfants. »

Oui, Messieurs, Dieu rend le père aux enfants, et les frères aux frères : j'en ai reconnu plus d'un en vous serrant la main.

Une âme mâle et tendre, digne de chanter cette réunion, une âme qui s'est, hélas ! brisée avec les cordes de la harpe bretonne, Auguste Brizeux vous y appelait d'avance :

Parcourez, disait-il, parcourez nos cantons,  
 Vous trouverez partout des frères, des Bretons.  
 Au fond de tous nos cœurs un même sang pétille,  
 Nous sommes tous enfants d'une même famille.

A la voix du sentiment que j'invoque ici, la science s'est unie, et elle a proclamé avec lui nos liens de parenté.

Remontant aussi loin que possible dans l'espace et le temps, la science des langues comparées a trouvé au centre de l'Asie la race celtique sortant de la souche aryenne ou japhétique, cette souche d'où sont également sortis les Indiens, les Persans, les Slaves, les Germains, les Hellènes et les Latins; elle l'a suivie dans ses migrations vers l'Occident; elle l'a vue se ramifiant d'étape en étape, et peuplant enfin les Gaules, une partie de l'Espagne et les Iles Britanniques.

Aux époques historiques, les descendants des anciennes tribus aryennes établies dans ces différents pays, apparaissent unis par la même physionomie, les mêmes mœurs, le même langage primitif. Ce résultat aujourd'hui acquis à la science et soupçonné au dernier siècle par un Breton, le père Pezron, est une des belles découvertes de notre époque. En démontrant plus ou moins l'affinité des langues celtiques et du sanscrit, les Bopp, les Grimm, les Pridchard, les Pictet, les Ebel, les Stokes, et Zeuss, notre cher maître à tous, mort, hélas ! avant quarante ans, ont démontré l'unité de ces langues. Ils ont sauvé, on peut le dire, la généalogie de notre race. Les peuples, comme les individus, aiment qu'on leur fasse des généalogies. Les Francs ont voulu descendre d'un certain Troyen appelé Francus, les Bretons, de Brutus, arrière petit-fils d'Enée. D'Hozier, disait ironiquement Boileau, « d'Hozier vous trouvera des aïeux dans l'histoire. » Les parvenus de tous les pays en ont trouvé pour leur argent; les princes d'abord, quand ils en manquaient. Au dire d'un malin barde gallois, la généalogie royale des Tudor a été sauvée par Noé. Un des ancêtres de cette famille,

voyant l'arche voguer à travers le pays de Galles, supplia qu'on le prît à bord. — « Plus de place, » répondit Noé. — « Alors, prenez du moins ma généalogie, » s'écria notre homme, et il la jeta dans l'arche.

Vous riez, Messieurs, et vous avez raison. La vanité individuelle n'est pas moins ridicule que la vanité nationale ; mais les peuples ont des titres réels qu'ils doivent sauver du naufrage. Ils ont une arche sûre qui brave les eaux du déluge et qu'aucune tempête ne peut engloutir ; une arche où se trouve le dépôt de leurs pensées, de leurs sentiments, de leurs connaissances, de leur civilisation : c'est leur langue. Rendons grâce aux hommes dévoués qui veillent sur ce dépôt sacré.

Je pourrais, à l'aide des travaux contemporains, particulièrement de ceux de Zeuss, reconstituer la grammaire et le dictionnaire de la race celtique, à une époque où nos belles langues néo-latines n'étaient encore que des patois. Je pourrais vous offrir un tableau synoptique des lois phonétiques et grammaticales communes, des flexions, des verbes, des pronoms semblables, des racines identiques d'où sortent par des combinaisons merveilleuses mille mots pareils, composés de la même manière, et dont la dérivation atteste un organisme primitif ; je pourrais, en avançant vers le moyen âge, suivre la langue celtique en ses développements divergents ou ses variétés dialectiques, montrer l'idiome d'Irlande et d'Écosse formant un groupe à part de l'idiome de Galles, de Cornouailles et de notre Bretagne, et s'en séparant assez de nos jours pour que les peuples gaëls et bretons ne puissent plus s'entendre, tout en conservant les mêmes lois essentielles, et beaucoup de mots primitifs ; je me borne aux termes mêmes du programme, aux relations des Bretons insulaires avec les Armoricaains et à l'établissement des premiers en Gaule. Mon regret de ne pouvoir traiter en même temps des anciens rapports entre l'Irlande et l'Armorique, est diminué par le souvenir du beau discours prononcé au Congrès breton de 1850, par Ozanam : vous vous rappelez qu'il parla sur cette question même, et sur l'influence que le génie irlandais a exercé chez nous dans le triple domaine de la religion, des lettres et de la culture matérielle.



## II.

La première fois que l'histoire mentionne les Celtes armoricains et les Celtes bretons, c'est pour attester leur esprit fraternel. Attaqués par les Romains, ils s'appellent d'un rivage à l'autre, ils unissent leurs forces pour défendre une patrie que la mer ne peut diviser : le témoin de leur union est grave et irrécusable. Vous connaissez les bulletins de César : *Veneti... auxilium ex Britannia accersunt*. Le vainqueur des Vénètes nous apprend en outre que lorsqu'il voulut punir les insulaires de leur dévouement à ses ennemis et qu'il demanda des renseignements sur eux aux riverains du continent, ceux-ci gardèrent un silence tout patriotique. Les traditions nationales conservées dans les *Triades galloises* auxquelles je ne donne, pour ma part, qu'une autorité relative, sont d'accord avec les *Commentaires*.

Elles citent même comme généralissime des Bretons et des Armoricains confédérés un chef dont le nom de Caswallawn répond exactement à celui de Cassibellanus, donné par César; elles voudraient en faire le chef du premier établissement considérable des Bretons sur le continent; mais si ce fait est historiquement contestable, le sentiment qui l'a accrédité ne l'est pas, et je m'en empare comme d'un document national; j'y découvre une aspiration toute fraternelle.

A la même source appartiennent les légendes d'après lesquelles les rois de l'île, abandonnés par les légions romaines, auraient demandé secours à leurs parents les rois d'Armorique, en auraient reçu des milliers d'hommes et de chevaux avec un généralissime auquel ils donnent la couronne pour prix de ses victoires, et dont les fils deviennent les sauveurs de l'île de Bretagne. Il est temps toutefois de quitter le domaine de l'idéal pour rentrer dans celui de la réalité : si elle est moins flatteuse pour l'amour propre national, elle est plus instructive.

De toutes les opinions émises sur l'établissement des Bretons en

Armorique, celle du bénédictin dom Le Gallois, suivie par dom Lobineau et renouvelée de nos jours par MM. de Courson et de la Borderie, me paraît la moins contestable. D'après l'éminent critique bénédictin, dès l'année 418, le besoin de repos, de sécurité, de liberté, dont on ne jouissait plus dans l'île, par suite du départ des légions romaines et des incursions incessantes des Pictes, commença à pousser vers l'Armorique les hommes de même race et de même langue. Ils s'y rendent par bans successifs et considérables; ils y sont accueillis comme des frères; ils y trouvent la paix qu'on leur a annoncée (*ubi tunc alta quies vigere putabatur*). On leur abandonne des terres étendues comme aux émigrants gallois d'aujourd'hui dans l'Amérique méridionale, et une fois fixés, ils peuvent dire avec leur compatriote Faustus: « Etablis dans cette heureuse contrée, nous insultons à notre exil, car nous n'avons pas perdu, nous n'avons fait que changer de patrie. (*Inter hæc positi bona præsentis insultamus exilio et patriam non amisisse, sed commutasse cognoscimus.*) D'année en année, les flots de l'émigration grossissent et se répandent sur les rivages de la Péninsule. La famine de l'année 447, la peste de 449, les invasions saxonnes des années 450 et suivantes l'accélèrent. En 460, les émigrants ont un évêque de leur nom au concile de Tours. En 469, ils forment déjà un corps de nation en deçà de la Loire, sous un roi que leurs voisins appellent le *roi des Bretons*, et auquel ils donnent eux-mêmes le nom de « chef de bande, » ou *Riotam*. Ce chef est assez puissant pour mettre sur pied douze mille hommes et aller avec eux dans le Berry, en 470, au secours de l'empereur Anthémios, menacé par les Visigoths. Au VI<sup>e</sup> siècle, le nombre des émigrés redouble au point d'étonner grandement les étrangers. L'historien byzantin Procope ne comprend rien à ces multitudes d'hommes, de femmes et d'enfants qui sortent tous les ans de leur île pour venir habiter la partie la plus déserte de la Gaule; c'est sans doute, dit-il naïvement, parce que l'île de Bretagne a un surcroît de population. S'il eût habité la Gaule, il eût pu apprendre de quelque moine breton de Landévenec ou d'ailleurs, que si l'île de Bretagne envoyait en Armorique tant de ses enfants, c'était parce qu'elle savait

qu'ils y trouveraient leur famille établie, « leur famille chérie, » dit le cartulaire de l'abbaye, *cara soboles*, et que, « désormais en sûreté dans son sein, après de grandes fatigues, ils pourraient s'asseoir tranquilles sur la rive, sans crainte de nouveaux combats. »

La rive dont il s'agit ici est celle même de la mer qui nous avoisine ; l'un des premiers Cambriens dont le navire y aborda, vers le milieu du Ve siècle, est le chef breton Fracan, qu'on appelle Brycan dans le Pays de Galles, où son clan a laissé son nom à la ville actuelle de Breckon, comme à notre *plebs Fragani*, ou Plou-Fragan.

Le second est le saint évêque Briec, parti vers l'an 485, selon les calculs de M. de la Borderie. Il venait du Cardiganshire actuel, en latin *Coriticiano-Regio* ; une centaine de moines l'accompagnaient, dont quelques-uns ont laissé sur ces côtes une mémoire vénérée, comme tant de saints de la Cambrie, du Devonshire, du Cornwall et de la Clyde, dans nos pays de Léon, de Cornouaille, de Poher et de Vannes. Vous, parmi lesquels ils sont nés, vous qui les avez envoyés poser ici la triple pierre de la colonisation, de l'Eglise et de la cité, cette pierre sacrée sur laquelle nous fraternisons, permettez-moi de vous dire, en empruntant encore ses vers patriotiques à notre poète national :

Frères, quand le soleil, d'aplomb sur ces rochers,  
Fera briller au loin la pointe des clochers,  
Gravissez la hauteur ; là, vers toute chapelle  
Tournant les yeux, cherchez comment elle s'appelle ;  
Et quand vous entendrez, frères, leurs noms bénis,  
Vous vous croirez encor dans votre vieux pays.  
Tant le vent qui du nord au sud pousse les lames  
D'une Bretagne à l'autre aussi pousse les âmes.

Oui, les âmes des saints cherchaient d'autres âmes sur tous les rivages d'Armorique. « Ces serviteurs de Dieu les cherchaient, dit un pieux hagiographe, avec une extrême ardeur, soit parce que le pays était en partie désert et qu'ils espéraient y trouver une vie plus laborieuse, soit parce que les habitants passaient pour plus sauvages qu'ailleurs, à cause des mœurs païennes qui y régnaient en-

core. » L'hagiographe qui parle ainsi est l'auteur de la *Vie de saint Meen*, ou Méven, en gallois Myvennydd, autre Cambrien né sur les bords de l'Usk, dans le pays de Gwent, et fondateur de la ville d'Armorique qui porte son nom.

Mais qui conteste aujourd'hui les services rendus par les moines, non-seulement à l'Armorique, mais à tous les pays, dans l'ordre matériel et moral ? Il faudrait n'avoir lu ni le *Discours sur le rôle historique des saints de Bretagne*, de M. de la Borderie, ni les *Moines d'Occident*, de M. de Montalembert, ni les remarquables *Etudes* de M. Littré sur les Barbares. Si ce dernier reconnaît, avec une loyauté qui l'honore, que « les ordres monastiques ont largement payé leur dette à la société, aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, » qu'ils ont tout défriché, tout moralisé, tout civilisé autour d'eux ; s'il déclare que « celui qui est avec la civilisation doit être à cette époque avec l'Eglise et avec les moines, ministres de l'Eglise, » quel doit être le sentiment de celui qui est pour l'Eglise à toutes les époques ? Quant à moi, lorsque je pense que près de la moitié de nos pères ont dû leur salut aux moines bretons venus d'outre-mer, je sens mon cœur battre de reconnaissance pour ces vieux et chers parrains de mon pays.

« Entre les indigènes armoricains et les émigrés bretons, dit M. de la Borderie, ces intrépides apôtres ont été les agents les plus actifs de la fusion. » La société dans la péninsule se reforma à l'image de celle de l'île ; elle se ramifiait en autant de groupes qu'il y avait de bandes émigrées. Chacune d'elles avait, à côté de son chef spirituel, un chef civil ou tiern, dont l'autorité fut subordonnée, avec le temps et le besoin d'une entente commune, à un chef des chefs ou penn-tiern, comme on en vit en Domnonée, en Cornouaille, en Léon et au pays des Venètes. Il y avait, en outre, çà et là, de grandes colonies ou communautés dont les abbés exerçaient une influence considérable. Telles étaient les abbayes de Landévenec, fondée par un des fils de l'émigré Fragan ; celle de Rhuys, par Gildas, venu des frontières de l'Ecosse ; celle de Gaël, par saint Sulio ou Tysilio, fils d'un roi de Powys ; celle de l'île d'Entel, par le Cambrien Kadoc, sage, docteur et poète fameux.

Comme autrefois aux écoles des Druides, un nombre immense de disciples y accouraient ; indigènes et colons y mêlaient leur caractère, leurs mœurs, leurs dialectes, préparant cette unité dans la variété qui devait distinguer la colonisation bretonne. Dès le VI<sup>e</sup> siècle, elle était complète. Au concile de Landaff, tenu en l'an 560, un Père prend la parole et dit que « les Bretons de l'île et les Bretons d'Armorique sont des peuples d'une seule langue et d'une seule race, quoique séparés par l'espace. » *Unius linguæ et unius nationis quamvis dividerentur spatia terrarum.* A la même époque, saint Kadoc disait à ses compagnons d'émigration qui regrettaient les terres fertiles de Lancarvan :

Haine à l'homme qui n'aimera  
La terre qui le nourrira !

Au siècle suivant, l'anonyme de Ravennes, voulant désigner l'Armorique, l'appelle *patria Britonum* ; la patrie existait déjà pour eux.

Je ne m'étonne pas si les plus patriotes des Cambriens, si les hommes inspirés dont les chants n'avaient pour thème que les destinées de la nation, ses malheurs et ses espérances, sont venus tant de fois visiter la Petite-Bretagne ; si Taliésin y a reçu de saint Gildas l'hospitalité, et chanté à la cour de Juthaël ; si le barde Hyvarnion y a pris femme ; si un autre poète gallois a dit dans un vers que je lis avec reconnaissance, gravé sur une coupe précieuse :

« D'Armorique nous vient à propos le secours. »

Le secours, en effet, a dû venir plus d'une fois à la mère-patrie de la colonie fortifiée, particulièrement dans les guerres qui ont immortalisé le nom d'Arthur. En rejetant les exploits imaginaires de ce chef héroïque, l'histoire ne nie pas plus la résistance opposée par lui aux Saxons, que la puissance réelle du roi Houël ou Ri-Higuel, son contemporain. S'ils n'ont peut-être pas réuni leurs forces contre l'ennemi commun, s'ils n'ont pas formé de confédération de la manière qu'on le prétend, n'est-il pas naturel de penser qu'ils se

sont fait l'un à l'autre ces appels dont les légendes sont remplies ? Les rois anglo-bretons eux-mêmes, par un autre motif, — ils voyaient l'île se dépeupler, — firent plus d'une fois des démarches près des colonisateurs de l'Armorique, qu'ils regardaient toujours comme leurs sujets. Ida, au VII<sup>e</sup> siècle, leur envoya une députation pour les engager à revenir ; Athelstan, au IX<sup>e</sup> siècle, en reçut une multitude avec leur chef, Mathuédoi, qui retrouvèrent dans la mère-patrie le même accueil que leurs ancêtres sur le continent ; au XI<sup>e</sup> siècle, Edouard-le-Confesseur, pour favoriser le retour des émigrés, publia une loi où il est dit expressément que tous « les Bretons armoricains venant dans l'île y seront reçus et protégés comme des citoyens, *sicut probi cives*, vu qu'ils sont autrefois sortis des Bretons de son royaume. »

Le duc de Bretagne, Alain-Fergent, Briant, son frère, et leurs compagnons d'armes, auraient pu invoquer cette loi quand ils passèrent en Angleterre comme auxiliaires de Guillaume ; mais ils avaient d'autres droits à faire valoir : ils rentraient chez eux, et rentraient en vainqueurs. De quelle manière ils furent reçus de leurs frères les Cambriens, de ces anciens Bretons, qui avaient tout perdu, dit un barde, hormis leur Dieu, leur langue et leur sauvage pays de Galles, vous le savez. Vous avez applaudi, à un autre congrès, le cri d'enthousiasme qui les salua : « O noble province, ô victorieuse, ô puissante par les armes, ô triomphante Armorique ; ta mère t'a bien élevée, la victoire te suit partout ! »

Dives provincia ! victoria !

Potens in armis ! victrix Letavia !

Erudita fuit a matre filia ;

Sequitur natam tota victoria !

Ce cri retentissait de la pointe de Flint au golfe de Solway, répété et prolongé par tous les échos de Devonshire, de la Cornouailles et de l'Ecosse ; des chansons composées dans tous les dialectes celtiques célébraient la délivrance de la race opprimée, le retour des exilés dans la patrie, des propriétaires dans leurs biens, l'anéantissement de la race saxonne, la résurrection du vieux nom breton, la reprise de possession de tout ce qu'on avait perdu, l'ac-

complissement de toutes les prophéties qui disaient depuis six cents ans : « A la fin, notre race se relèvera et elle chassera l'étranger ! » Elles parurent s'accomplir en effet, du moins partiellement : les Bretons d'Armorique, nantis de tous les fiefs anglais du comté de Richemont, donnèrent à ce comté le nom de « District des Armoricains, » *Sinus Armoricanus*. La Cornouailles insulaire, changeant de maître, devint l'apanage du frère de leur duc, tandis que le comté de Norfolk passait sous la domination de Raoul de Gaël. Tenant par son père aux Bretons du continent, et par sa mère, princesse galloise, aux Bretons de l'île, Raoul était le trait d'union entre les deux branches de la famille commune, mais la politique cauteleuse et despotique à la fois de Guillaume, qui avait su tourner à son profit le patriotisme celtique, ne permit pas à Raoul une alliance de nature à contrarier ses projets de concentration administrative, et une guerre éclata, où il trouva réunis en armes contre lui les parents et vassaux, tant armoricains que gallois, du comte breton. Singulière destinée que celle de ce comte ! mais elle me toucherait peu s'il n'avait réuni ses compatriotes des deux côtés de la Manche, et si le sort d'un seul n'avait fixé le sort de tous. Tel est le privilège des hommes d'élite qui savent remuer les grandes masses d'hommes. Heureux quand c'est le patriotisme et non l'ambition qui les pousse ! L'esprit de fraternité qui avait donné des auxiliaires à Raoul en Cambrie, fut puni par la confiscation, les gibets, la mutilation, l'exil ; et l'Armorique le recueillit fugitif avec les débris de son armée, suivi de son allié gallois, le prince Rhys, fils de Théodore.

Que de fois l'Océan, qui ne s'étonnait plus, avait vu de passages pareils ! Les Anglo-Normands s'en réjouissaient comme autrefois les Saxons : « Les voilà balayés de notre île, ces Bretons ! » disaient-ils insolemment ; mais bientôt ce fut le tour des indigènes de se réjouir. Au bout de quatre ans, le prince Rhys revenait d'Armorique à la tête d'une armée nombreuse ; les Gallois du nord et du midi s'unissaient aux Armoricains ; les Irlandais, les hommes de l'Ecbse, de la Cornouailles et du Devonshire, tous les peuples de la même race, formaient une grande alliance ; des bardes popu-

lares parcouraient tout le pays celtique en chantant : « Qu'ils soient convoqués, qu'ils s'assemblent tous, qu'ils se lèvent unanimement ! Un seul dessein, une seule cause, un seul cœur ! Que les confédérés s'animent ! Aux bois, aux champs, sur la montagne, une lumière marche devant nous dans la nuit ; l'étranger devant les Bretons criera : « Malheur ! » Hommes des frontières, n'ayez pas peur ; la Trinité va nous délivrer de nos maux. Il nous vient à propos du secours d'Armorique, de vaillants guerriers bien montés, qui comptent pour rien la vie ; leur chef dépouillera l'étranger ; les Irlandais eux aussi, grâce à lui, retrouveront leur ancienne puissance ; il invite tous les peuples bretons à vivre en frères ; que saint David marche à la tête de nos combattants ; le jour où l'homme l'appelle, Dieu n'est pas endormi ! »

La célèbre victoire de Carno, gagnée sur les Normands pendant l'hiver de l'année 1078, en replaçant toute la Cambrie sous l'autorité de ses anciens chefs nationaux, rendit leur indépendance aux Gallois.

Ils la conservèrent cinquante ans.

Un prêtre du XII<sup>e</sup> siècle, Jean de Cornouailles, nous a transmis les sentiments qui saluèrent ce réveil :

« Flots heureux ! fortunés rivages ! s'écrie-t-il, voilà tes vœux comblés, ô patrie des Gallois ; tu ressuscites avec une couronne d'or au front ; tu réuniras tous les peuples bretons en un seul ; tes femmes changeront leurs vêtements de laine pour des robes de pourpre ; tes guerriers porteront des armes d'argent ; tes vallées tressailleront, tes chênes reverdiront, ô pays d'Armorique, tes montagnes s'élèveront jusqu'aux nues. La postérité des Bretons portera le diadème ; pendant trois cents ans brillera la liberté d'or, et un temps bleu comme le ciel. »

*Aurea libertas et cælo concolor ætas.*

Ce n'est pas pendant trois cents ans, c'est toujours qu'aurait brillé la liberté si les Gallois avaient écouté les sages auxiliaires qui les invitaient à s'entendre pour s'aimer et se soutenir.



Je ne suivrai pas les historiens du Pays de Galles dans le récit des alternatives de succès et de revers de leur nation, jusqu'à son absorption par ses puissants voisins. Je dois me renfermer dans les relations des deux branches bretonnes de la race commune. A partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, ces relations ont été moins fréquentes. Cependant, on s'entendait encore parler d'un rivage à l'autre ; c'est le mot énergique d'un écrivain du temps. Jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, je trouve plusieurs célèbres réfugiés gallois, faisant « bonnes et fermes amitiés, confédération et alliance » avec les Bretons et les Français dans les grandes guerres de l'époque. C'est, entre autres, le prince découronné, Yvain de Galles, si aimé de Froissart, et connu dans son pays sous le nom d'Owen Ap-Llywelin. Sa compagnie était entièrement composée de Gallois. Les noms de plusieurs d'entre eux existent encore en France. Tels sont, pour n'en citer que sept ou huit, les Ab-ivain, les Ab-grall, les Ab-ian, les le Guen, dont le nom gallois est Wynn, les Clari, les Morgan, les Floyd, qu'on appelle Lloyd dans le pays de Galles, et dont le chef actuel est lord Dynevor. Ils combattirent sous les hermines de Bertrand du Guesclin et sous les fleurs de lys, « aidant et confortant le roi de leur personne, de tout leur pouvoir, de leurs sujets et pays, loyalement, dit un contemporain, contre les ennemis de la France, et espérant recevoir aussi aide et assistance et confort de gendarmes contre les usurpateurs de leurs biens, de la part du roi, qu'ils appelaient un miroir singulier et un exemple, entre les chrétiens, de toute justice, de toute grâce et miséricorde pour tous opprimés, relever et conforter. »

La France, en effet, avait alors la réputation qu'elle mérite toujours, d'être la protectrice des faibles et des malheureux. Nulle part, plus qu'au Pays de Galles, on ne vantait sa générosité ; un clerc gallois, qui l'avait visitée, en disait des merveilles dans les assemblées de son pays :

« Ailleurs, faisait-il observer, ailleurs, ceux qui commandent sont remplis d'arrogance et de fierté ; là, ils ne sont haïs de personne et veulent être aimés de tout le monde ; là, ils ne se montrent pas comme des ours à leurs inférieurs ; là, ils n'agissent point

en lions ; ils sont affables et bons pour leurs sujets ; et tandis que d'autres, voulant qu'on les compare à des bêtes féroces, font peindre sur leurs boucliers des ours, des léopards et des lions ; eux, simples et modestes, n'ont pour armoiries que des fleurs ; et cependant, chose merveilleuse et bien digne d'être célébrée, nous avons vu ces fleurs mettre en fuite les lions et les léopards ; nous avons vu les bêtes féroces regagner leur caverne, à la seule odeur des fleurs de lys de France et au seul souffle des Français. »

Les Gallois réfugiés s'étaient mis alors sous la protection de Charles V, comme précédemment de Louis-le-Jeune, comme ils se mirent au XV<sup>e</sup> siècle sous celle de Charles VI. Ce roi, qui n'était pas encore tombé en démence, reçut de leur prince, Owen Glendowr, une lettre où le chef cambrien lui rappelant ce que sa nation, depuis tant d'années, avait eu à souffrir de « la rage des barbares Saxons, » le suppliait de le délivrer, lui et son peuple, de la violence et de l'oppression qui pesaient sur eux, de tenir les promesses de ses prédécesseurs. Le roi s'y décida ; il conclut, avec le prince gallois, un traité dont le premier article portait que « Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, et Owen, par la même grâce, prince de Galles, seraient unis, confédérés et liés entre eux par les liens de vraie alliance, vraie amitié, bonne et solide union. »

Un illustre breton, Jean de Rieux, maréchal de Bretagne, à la tête de six mille hommes d'armes et de six mille fantassins, recrutés dans son pays, partit de Brest pour aller au secours des Gallois, ou, comme s'exprime patriotiquement un poète armoricain du temps, « pour aller défendre l'essaim des Bretons d'outre-mer. »

Dix mille Gallois facilitèrent le débarquement de la flotte ; l'armée franco-bretonne marcha sur Caer-Marthen, puis sur Landoverly, qu'elle prit, et enfin sur Worcester, détruisant sur son passage tous les châteaux des Anglo-Normands.

A leur débarquement, près de Saint-Pol-de-Léon, les soldats de l'expédition se vantèrent d'avoir fait une campagne que, de mémoire d'homme, aucun roi de France n'avait osé entreprendre, et ravagé plus de soixante lieues de pays dans le domaine des ennemis des Bretons et des Gallois.

Un dernier champ devait réunir, il y a juste un siècle, ces sœurs-abeilles sorties de la même ruche.

Je visitais non loin d'ici une église consacrée par le souvenir, et placée sous l'invocation d'un saint également cher aux anciens Gallois et aux Armoricains. De l'église, une pente verte conduit à un petit promontoire sur lequel s'élève la colonne commémorative d'un combat livré entre la France et l'Angleterre. Ce combat offrit un épisode que M. Geslin de Bourgogne a rappelé ce matin, mais que je veux citer encore une fois pour les personnes qui n'ont pas eu la bonne fortune de l'entendre. Une compagnie d'archers de l'armée anglaise marchait contre un détachement français, à quelque distance du lieu du combat. Tout à coup, ils s'arrêtèrent. Etonné, l'officier qui les commandait s'écria : « Vous êtes donc las que vous vous arrêtez ! — Non, lui répondit un soldat gallois, si nous nous arrêtons, nous ne sommes point las ; nous sommes Bretons comme ceux-ci. »

Dignes patriotes gallois, vous aviez reconnu des frères ! vous les aviez reconnus, les uns disent à la langue où l'on vous commandait de vous entre-tuer ; les autres, à un vieil air de marche que nous avons retenu de nos pères ; moi, je dis que c'est à la voix secrète qui parle chez vous comme chez nous. Et comment n'aurait-elle point parlé, comment aurions-nous pu nous égorger, comment ne pas fraterniser ensemble sur un sol béni, sur un sol nommé par un saint, notre patron, notre ami à tous, saint Kadoc, qu'on appelle dans ce pays saint Cast ?

Nous avons vu avec bonheur ces liens de fraternité se renouer de notre temps. Au mois d'octobre de l'année 1838, une société littéraire galloise invita les Bretons d'Armorique aux grandes Assises poétiques et musicales du pays, à l'*Eistevod* d'Abergavenny.

Plusieurs se rendirent à l'appel, conduits par leur éminent compatriote, M. Rio, qui venait, par son mariage dans le Pays de Galles, de mêler de nouveau le sang breton au sang gallois.

Le fait d'une colonie séparée depuis treize siècles de la mère-patrie, et envoyant une députation de ses fils à la terre de la commune origine, parut nouveau. Les journaux annoncèrent la réunion ;

elle eut même l'honneur d'inspirer le plus grand poète de France. Tout le monde se rappelle les beaux vers que M. de Lamartine composa à cette occasion :

Quand ils se rencontraient sur la vague ou la grève,  
 En souvenir vivant d'un antique départ,  
 Nos pères se montraient les deux moitiés d'un glaive  
 Dont chacun d'eux gardait sa symbolique part;  
 Frère! se disaient-ils, reconnais-tu la lame?  
 Est-ce bien là l'éclair, l'eau, la trempe et le fil?  
 Et l'acier qu'a fondu le même jet de flamme  
 Fibre à fibre se rejoint-il?

Et nous, nous vous disons : « O fils des mêmes plages!  
 Nous sommes un tronçon du vieux glaive vainqueur :  
 Regardez-nous aux yeux, aux cheveux, aux visages;  
 Nous reconnaissez-vous à la trempe du cœur?

Ces magnifiques strophes furent traduites et lues pendant la fête; elles répondaient à merveille aux sentiments des membres de la réunion; mais on n'y comprit guère les stances où, au lieu de continuer à chanter la patrie celtique, le poète se mit à célébrer « l'homme concitoyen de l'empire de Dieu, et le temple de l'humanité, » élevant une modeste réunion de famille à la hauteur « d'un Sinaï de paix entre les nations. »

Prenant un moins haut ton, un jeune Armoricaïn chanta une simple chanson qu'il avait composée, en se servant, autant que possible, des formes et des mots communs aux dialectes de l'Armorique et du Pays de Galles. « Nous ne soupçonnions pas, écrivait au *Journal des Débats* un des membres les plus distingués de la députation bretonne, nous ne soupçonnions pas dans le peuple qui nous entourait assez de foi dans la religion du passé pour prévoir l'effet magique produit par cette démonstration vivante d'une origine commune : étonné de comprendre la voix fortement accentuée de l'auteur, le peuple se dressait sur les bancs, les chapeaux s'élevaient en l'air, et les trépignements, qui ébranlaient la salle,

n'étaient plus un simple témoignage de satisfaction, ils trahissaient une émotion réelle. <sup>4</sup> »

Au congrès gallois de l'année suivante, un prix fut proposé à l'auteur de la plus belle ode sur l'entrevue des Cambriens et des Bretons. Pourquoi ai-je le regret de ne pas retrouver ici, de ne pouvoir remercier publiquement l'illustre dame galloise qui, en offrant ce prix, voulut que le souvenir de notre passage dans son pays fût perpétué par les chants des bardes ? Un deuil récent, un deuil cruel tient éloignée de nous lady Llanover; mais il ne lui a pas fait oublier une cause qu'elle a toujours si généreusement servie ; elle nous a envoyé son joueur de harpe, son *telynor*, Gruffydd, que la Reine et le prince de Galles ont pris souvent plaisir à entendre ; et il vient nous dire, dans une langue que tout le monde comprend, qu'elle s'associe de cœur et de fait à notre réunion. Puissent nos hommages aller jusqu'à elle à travers la mer et adoucir son immense douleur !

Rapprochement frappant ! comme lady Llanover manque à Saint-Brieuc, Le Gonidec manqua, le 12 octobre 1838, à Abergavenny ; ce jour-là même, il rendait le dernier soupir ! Perdant l'occasion de le fêter vivant, les Gallois s'unirent aux Bretons pour l'honorer après sa mort. Ils se firent représenter à la cérémonie funèbre, puis ouvrirent une souscription pour relever son monument détruit par une tempête, et même un concours poétique dans le but d'obtenir une inscription galloise digne du savant Breton. Le prix, encore proposé par lady Llanover, fut adjugé à un barde gallois d'un vrai talent, au Rév. John Jenkins, dont la présence honore cette réunion, et l'on peut lire au Conquet, sur une des faces de la pyramide relevée, comme pendant de l'inscription armoricaine bien connue, ces vers si fraternels :

*A Le Gonidec, homme de bien ; son nom est ici  
En signe d'éloge sincère et de la plus tendre affection  
Sur un pilier de granit élevé par des frères bretons*

<sup>4</sup> On sait que l'auteur était M. le vicomte de la Villemarqué lui-même, et qu'une coupe de barde lui fut offerte. (Note de la Rédaction.)

*De la Petite-Bretagne unis à ceux de la Grande-Bretagne, enfants de Gomer ;*

*Car il aima son pays et la langue bretonne*

*Pour laquelle il fit un dictionnaire et aussi une grammaire ;*

*Car il traduisit, le premier, toute la Sainte Bible*

*Dans la langue des Bretons ; — Œuvre grande, bonne, céleste.<sup>1</sup>*

Tout récemment, un autre hommage public a été rendu par les Gallois à un historien français, auquel la race celtique doit la plus vive reconnaissance. Que mon ami, M. Henri Martin, me pardonne de le nommer ! Il venait d'explorer nos vieilles provinces gauloises ; il arrivait dans le Pays de Galles, après avoir visité l'Armorique, l'Irlande et l'Ecosse ; il passait à Aber-Istwyth, où se trouvait cette année le congrès national gallois ; on l'arrête ; on le conduit au lieu de l'assemblée ; on salue de mille hourras l'histoire celtique personnifiée ; un barde, s'élançant sur le théâtre, improvise les vers suivants :

C'est un fils de la France, un cœur vaillant et bon !

C'est un frère de Gaule, un Celte de renom ;

C'est l'âme, c'est le souffle et le feu d'un Breton !<sup>2</sup>

#### IV.

Vos applaudissements, Messieurs, me prouvent que vous partagez les sentiments de l'auteur gallois de ces vers ; partagez aussi l'éloge que notre historien national a si bien mérité, vous tous, nos frères

<sup>1</sup> Ar Gonidec, dyn da, ei enw sydd yma,  
Yn arwydd o wir vawl a'r cariad tynera ;  
Ar bawl vaen a sawyd gan vrodyr Brythoniaid  
Pridain vichan gyda Pridain vawr, Gomeriaid ;  
Am y carai ei vro a'i iaith i Vrythoneg  
I b'un gwnaeth Eir-lyvr ac bevyd Rammadeg  
Ac am droi, y gyntav, yr holl Vibl santaidd,  
I iaith y Brythoniaid ; — gwaith mawr, da, nevolaidd.

<sup>2</sup> Dyma yw lang y Francgwr — a'i enaid  
Yn llawn i ni brawdwr ;  
Braud o Gall, brud yw gwr,  
A dan megys Brythonwr !

de France, venus de partout à ce *Synode restauré de fraternité et d'union*. Vous avez perdu la langue de nos pères, mais vous avez gardé leur cœur ; vous avez gardé l'esprit, l'âme, le souffle et le feu de tout vrai Breton, ou pour mieux dire, de tout vrai Celte.

Ce feu qui brûla en l'honneur d'un Dieu unique, cette âme qui ne douta jamais de son immortalité, ce souffle qui poussait à la « *vérité envers et contre tout le monde*, » et qui fit embrasser la vérité avec tant d'amour quand elle s'incarna sur la terre ; cet esprit plus vaillant que l'épée, ce caractère dont la pusillanimité seule peut faire un crime, vous l'avez toujours ! Les siècles ont passé, les siècles passeront sans altérer sa trempe ; il s'est montré le même de Vercingetorix à La Tour d'Auvergne ; il n'est pas épuisé ; j'en atteste mon temps ; j'en atteste Cambronne, O'Connel et Châteaubriand !

Je lis sur ces murailles la devise des Irlandais : *Erin go brath!* « L'Irlande jusqu'au jour du Jugement ! » Je lis celle des Bretons : *Bepred!* « Toujours ! » Je lis celle des Gallois : *Tra mor, tra Brython!* « Tant la mer, tant les Bretons ! » C'est le cri de toute une race qui ne peut croire à la mort ; il a été entendu de Dieu jusqu'à ce jour ; je ne vois aucune raison de penser qu'il ne le sera pas jusqu'à la fin. Quand on est plus de cinq millions d'hommes à parler une langue, quand on a pour soi la force numérique, la force territoriale, la force intellectuelle, la force morale, on peut être tranquille ; sans affectation, sans forfanterie, sans confiance sentimentale, mais gravement, sérieusement, on a le droit de dédaigner les calculs des faux politiques, des faux philosophes et des humanitaires.

En finissant, Messieurs, — et je vous demande pardon d'avoir abusé si longtemps de votre attention, — permettez-moi de vous raconter une anecdote :

Il y a, dans un pays que je ne veux pas nommer, un cromlech des plus remarquables par sa masse et son élévation : une mousse grise et longue lui a fait comme un vêtement contre la pluie, et quelques vieux chênes, sans doute les petits-fils de la forêt qui l'ombrageait, s'élèvent à quelques pas de lui. La superstition populaire le protège, et l'on assure qu'il arrivera malheur au pays quand le marteau

l'attaquera. Or, un jour, le propriétaire, esprit fort et peu antiquaire, voulut le mettre à bas. Il avait en tête je ne sais quel projet de défrichement; il rêvait une belle plaine de blé, bien unie, comme la Beauce. Le voilà donc à l'œuvre avec bèches, piques et pioches. Mais il perdit sa peine; à chaque coup qu'il lui portait, me disait un paysan, la pierre semblait répondre: « Avant que je manque, tu manqueras! » *Ken na fellinn, te a fallo!* Or, la pierre dit vrai, car notre homme, dans son ardeur extrême, gagna une fluxion de poitrine dont il trépassa.

A quiconque désire la mort de la race celtique, cette race peut répéter aussi sans crainte :

« Avant que je manque, tu manqueras ! »

H. DE LA VILLEMARQUÉ,  
de l'Institut.

---



---

M. HIPPOLYTE DE LORGERIL.\*

---

III (suite).

Après *Carloué*, le poème le plus important des *Récits et Ballades*, c'est une chronique bretonne intitulée *Geoffroy*,<sup>1</sup> qui ouvre le volume.

Geoffroy était un chevalier breton du XIV<sup>e</sup> siècle, tenant le parti de Charles de Blois, et qui fut, à la bataille d'Aurai en 1364, fait prisonnier par le comte d'Allendal. Il était gravement blessé, le comte lui prodigua mille soins, la comtesse Olivia joua près de lui, par anticipation, le rôle d'une sœur de Charité. Olivia était angéliquement belle, ce rôle la rendait encore plus touchante, Geoffroy se prit à l'aimer et osa le lui dire; dans la réponse de la dame il comprit deux choses : qu'elle n'était point insensible à son amour, mais que rien ne la ferait dévier de son devoir. Geoffroy se le tint pour dit, et néanmoins sa passion redoubla, ce fut bientôt une frénésie, si bien qu'entre lui et le bonheur ne voyant qu'un seul obstacle, la vie du comte d'Allendal, il résolut de le briser : un poison subtil, discrètement administré, envoya le vaillant comte dormir auprès de ses ancêtres dans l'enfeu de sa famille.

\* Voir la livraison d'octobre, pp. 288-302.

<sup>1</sup> L'auteur a le tort d'écrire *Géoffroy*, orthographe fautive et sans prétexte. *Geoffroy* ou *Géoffroy* est un petit poème en trois chants, d'environ un millier de vers.

Mais ce mort avait un frère, Guillaume d'Allendal, qui dans les circonstances de la fin précipitée du comte flaira le poison, la trahison. Malheureusement ses soupçons allèrent frapper une tête innocente, et un jour que le duc de Bretagne Jean IV tenait sa cour à Nantes, il accusa la blonde Olivia du meurtre de son mari et lui jeta le gage de bataille. Il fallait à la veuve un défenseur, qui voulût soutenir sa cause en champ-clos contre l'accusateur ; elle n'en manqua pas longtemps ; car tout aussitôt Geoffroy releva le gant de Guillaume, et le lendemain eut lieu le combat. Geoffroy fut vainqueur ; Guillaume vaincu, mais épargné, fut dégradé de sa chevalerie, et alors le champion de la belle Olivia put se croire arrivé au but où il tendait depuis si longtemps, à ce bonheur qui déjà lui avait coûté un meurtre, mais dont il était d'autant plus avide qu'il l'avait payé d'avance et le payait chaque jour encore, par anticipation, de mille remords : maintenant du moins tant de désirs, d'efforts, tant de peines et d'angoisses, et puisqu'il faut le dire, tant de crimes (car sa victoire sur Guillaume en était un second) allaient recevoir leur récompense.

C'est là justement que Dieu l'attendait pour le châtier cruellement et le frapper par où il avait péché. — Quand Olivia l'avait vu, à Nantes, combattre contre Guillaume et déjà frappé, sanglant, tout près de périr, elle avait juré à Dieu de rester veuve si Geoffroy sortait de cette lutte vivant et vainqueur. Aussi, quand ce vainqueur vint le lendemain lui demander sa main comme récompense de sa victoire, elle ne lui cacha point son amour, mais elle lui opposa ce vœu et ce serment solennel avec une énergie dont toutes les prières, tous les transports, toutes les violences de Geoffroy ne purent triompher. — Le malheureux s'éloigne brisé, anéanti, la rage au cœur ; il s'exile et traîne dans le remords, le désespoir, la misère, une vie insupportable. Quelques instants avant sa mort, un voyageur passe, s'approche de sa couche, et cherche à le secourir ; Geoffroy lui confesse son crime et termine son récit par ces vers :

Voyageur, c'est en vous qu'est mon dernier espoir :  
Dès que mes yeux étails ne pourront plus revoir

Ces lieux où s'écoula ma coupable jeunesse ,...  
 Allez, dites bien haut à vos amis, à tous,  
 Ce que je viens ici de dire devant vous.  
 Bien des hommes de moi se souviennent, peut-être :  
 Qu'ils sachent que j'étais un meurtrier, un traître ;  
 Que mon nom soit honni, mon écusson brisé ;  
 Que chacun, en foulant mon tombeau méprisé,  
 Si, pour voir, il écarte un instant la poussière,  
 Lise ce mot : *Infâme* ! incrusté dans la pierre ;  
 Que dans cent ans l'on montre encore avec effroi  
 Ce lieu trois fois maudit où mourut Geoffroy !<sup>1</sup>.

*La Promesse du Maure* est une légende grenadine assez originale, racontée par notre auteur en six cents et quelques vers de huit pieds, d'une facture facile mais un peu lâche.

Ce qui vaut mieux, à mon goût, que tout ce petit poème, c'est la pièce dont l'auteur l'a fait précéder, en guise de dédicace ou d'envoi. Je la veux citer ici toute entière, non-seulement pour son mérite intrinsèque, dont on va pouvoir juger, mais aussi parce que, dans tout l'œuvre de M. H. de Lorgeril, c'est presque le seul morceau de poésie *intime*. Cette pièce est dédiée, sans autre titre,

#### A Mademoiselle A. de M.

De l'églantier des champs as-tu vu, sur la branche,  
 S'ouvrir, au mois d'amour, la rose tendre et blanche,  
 Où, reflétant l'azur, l'argent et le vermeil,  
 — Comme au front envié d'une jeune épousée —  
 Sur l'émail odorant les gouttes de rosée  
 Étalent, un matin, leurs prismes au soleil ?

Tant que la larme d'or sous les feuilles repose  
 — Pur ruisseau pour l'abeille, amante de la rose, —  
 Le voyageur qui passe, épris de sa fraîcheur,  
 Admire du rameau l'éphémère parure,  
 L'albâtre du bouton bercé dans la verdure,  
 Et s'enivre un instant du parfum de la fleur.

Mais sitôt qu'à midi la perle gracieuse,  
 Suivant des beaux rayons l'aile mystérieuse,

<sup>1</sup> *Ibid.*, 73.

Quitte le blanc calice en remontant au ciel,  
 La rose, qui s'ouvrait si brillante à l'aurore,  
 Penche son front et meurt. — Quand elle y vient encore,  
 L'abeille bourdonnante y cherche en vain son miel !

Et, malgré l'air chargé d'amour, de chants, de joie,  
 Dont le souffle embaumé si mollement le ploie,  
 Malgré les rossignols dans les saules épars,  
 Le rameau — ce matin, si fier de sa couronne —  
 Est triste maintenant comme aux jours de l'automne :  
 Le voyageur pour lui n'aura plus de regards.

Ton amour est pour moi la goutte nuancée. —  
 De loin, de près, partout, tant que de ta pensée  
 Mon âme sentira les émanations,  
 Ce monde aura pour moi des coupes d'ambrôisie,  
 Parfums, ravissements, extase, poésie,  
 Mystères inouïs, célestes visions !.....

Mais si jamais !... — alors adieu, gloire, jeunesse,  
 Mirage éblouissant d'un avenir d'ivresse,  
 Enthousiasme saint, qui porte jusqu'à Dieu  
 De rêves inconnus l'interissable flamme !  
 Espoir, illusions, accords cachés dans l'âme,  
 Tout, — hors le même amour et mes regrets, — adieu ! !.....

Cette pièce, datée de « Palerme, juillet 1834 ; » serait ainsi antérieure non-seulement aux *Récits et Ballades*, mais même au premier recueil de l'auteur (*Une étincelle*) qui n'est que de 1836 ; toutefois je serais porté, je l'avoue, à la croire revue et retouchée depuis cette date. Comme la pensée du poète resplendit à travers cette belle image dont il l'enveloppe ! Avec cela dessin correct, forme sobre, sentiment profond et contenu, en somme une des meilleures inspirations de notre auteur.

Outre les trois récits dont on vient de parler, le recueil de 1840 contient sept pièces détachées, de petite dimension, qui justifient le second mot du titre : « *Récits et Ballades*. » Plusieurs de ces pièces sont remarquables. La première (*Allez, mes chants !*) nous révèle la double source des inspirations de l'auteur, — d'une part

<sup>1</sup> *Récits et Ballades*, pp. 103-105.

la patrie, la Bretagne, — de l'autre l'Italie, cette Italie radieuse, ardente, embaumée, où il avait fait, en 1834, un voyage dont l'influence s'accuse plus d'une fois ouvertement dans les vers de notre poète :

Et puis, las de chanter sous notre ciel de brume,  
Je voulus réchauffer mes pensers au soleil,  
Fouler le sol de fleurs et de lave qui fume,  
Du morne Capitole admirer le sommeil.

.....  
Je rêvais, je chantais.... Allez, mes chants, mes rêves!  
Livrez à tous les vents vos ailes et vos voix<sup>1</sup> !

Mais la plus belle, à mon sens, de ces pièces détachées, c'est celle qui s'intitule *le Grand-Bey*, où l'on trouve, entre autres choses, une admirable vue de Saint-Malo :

Si, pour voir nos châteaux, nos grèves et nos landes,  
Nos églantiers au vent déroulant leurs guirlandes,  
L'aubépine neigeant sur nos sentiers fleuris,  
Quelque jour vous quittez les plaisirs de Paris,  
N'oubliez pas Saint-Pol à la flèche élançée,  
La forêt des grands mâts dans nos ports balancée,  
Combour et ses créneaux, Sainte-Anne, Josselin,  
Les tombeaux de nos ducs, le cœur de du Guesclin....  
— Oh! surtout allez voir, dans l'Océan qui fume,  
Au milieu des flots verts, dont la bouillante écume  
En sa rage impuissante inonde les remparts,  
Saint-Malo, qui s'endort dans son lit de brouillards  
Comme le goéland sur les lames sauvages. —  
Mais ne choisissez pas, pour fouler ses rivages,  
Un de ces jours d'été brillant d'un chaud soleil,  
Où chaque flot qui roule est azur et vermeil....

Non, non!... pour contempler le spectacle sublime  
De la forte cité luttant contre l'abîme,  
Immobile, agitant sa cloche dans les airs  
Et par des sons joyeux narguant la voix des mers,  
Il faut un de ces jours de la mourante automne  
Où le pin des forêts se courbe au vent qui tonne,  
Où, près du noir écueil, la femme du marin

<sup>1</sup> *Ibid.*, pp. 14-15.

Serre, les yeux en pleurs, son enfant sur son sein.  
 Alors, oh ! si jamais votre ardente pensée  
 Du fond de votre cœur au ciel s'est élancée ;  
 Si vous n'êtes plus froid que le flot qui bondit  
 Et sous le mur antique en hurlant s'arrondit, —  
 Près du canon de fer de quelque couleuvrine  
 Asseyez-vous, livrez au vent votre poitrine,  
 Et puis, peintre ou poète, à genoux ! à genoux !  
 Car la droite de Dieu s'ouvre là devant vous !....

Maintenant, en face de Saint-Malo voici le Grand-Bey qui se dresse :

Voyez-vous, vers le nord, ce roc à tête grise,  
 Où sous l'aile du vent la vague ivre se brise,  
 Ce roc qui fait trembler nos rudes matelots  
 Quand ils y sont traînés par la houle des flots ?  
 Eh bien ! c'est lui.... Ce roc solitaire et sauvage,  
 — Semblable au dos d'un monstre échoué par l'orage,  
 Que l'innombrable essaim des cormorans plaintifs  
 Se dispute en criant au milieu des récifs, —  
 C'est lui qu'il a choisi pour reposer sa tête  
 Et s'endormir à l'aise au sein de la tempête,  
 Celui qui vint là même entendre, comme vous,  
 Les imprécations de la mer en courroux  
 Et songer, sur ce mur, aux savanes lointaines  
 Où devaient le pousser ces vagues incertaines....

CHATEAUBRIAND !.... pour voir ce nom sur le rocher,  
 Combien de fronts rêveurs iront là se pencher !  
 Combien, pour contempler les grandes funérailles,  
 D'hommes se presseront sur les hautes murailles,  
 Quand de son fils aîné notre Bretagne en deuil  
 A ses bruns matelots confiera le cercueil ;  
 Quand, de toutes les tours poussant des cris funèbres,  
 Les cloches, les canons, à travers les ténèbres,  
 Tinteront, mugiront, et d'échos en échos  
 Prolongeront leurs glas sur l'espace des flots.....  
 — Quel grand et triste jour pour la vieille Armorique !  
 Car des fiers rejetons de sa race héroïque,  
 Du fond de ses grands bois aux grèves de sa mer,  
 Des montagnes d'Arez à Locmariaker,  
 Nul d'un plus noble éclat n'entoura ses hermines ! !....

<sup>1</sup> *Ibid.*, pp. 83 à 88.

Je voudrais pouvoir tout citer; il faut pourtant s'arrêter. Mais ici, on le sent, ce n'est pas seulement le poète, c'est l'homme, c'est le sang qui parle, c'est la fibre natale qui résonne, c'est le cœur du chrétien et du Breton.

## IV.

Les *Récits et Ballades* obtinrent un succès réel, non seulement en Bretagne, mais à Paris : les journaux en parlèrent avec éloge. Si le poète avait eu quelque ambition littéraire, il n'avait qu'à suivre son chemin, il était lancé. C'est ce moment qu'il choisit pour s'arrêter. — On reconnaît là cette insouciance de la renommée, assez commune d'ailleurs chez les Bretons, et que Châteaubriand — sans la partager lui-même — a si bien peinte dans une page de son *Histoire de France*.

Quatre ans s'écoulaient sans que notre auteur publie rien. Au bout de ce temps, nous le voyons reparaître tenant en main une brochure d'une cinquantaine de pages, remplie par un poème de treize cents vers, intitulé *Mes Prisons*. C'était aussi — on s'en souvient — le titre des mémoires de Silvio Pellico, qui faisaient grand bruit alors. Aussi, dès le début, M. de Lorgeril se croit-il obligé de nous dire que sa prison n'a nul rapport avec celle du patriote italien. Bien qu'il doive être compté parmi les adversaires du pouvoir régnant en 1844, il n'a point eu à subir de prison politique. Seulement, étant allé un beau jour

Dans un obscur quartier de la Basse-Bretagne,  
 Au bord d'une rivière, au pied d'une montagne,  
 Visiter un antique et sauvage manoir, <sup>1</sup>

qu'il possédait en ces parages et qui n'a d'ailleurs (dit-il) rien de remarquable, il va à la chasse, glisse en sautant une haie, et se donne une entorse qui le cloue pendant huit jours sur le lit de ce pauvre manoir solitaire, loin de sa famille, de ses amis, et presque du monde entier.

<sup>1</sup> *Mes Prisons*, p. 2.

Voilà ses *prisons*, et pour en charmer l'ennui, il imagine de le raconter en vers, en suivant d'ailleurs sa fantaisie, tantôt nous initiant à ses réflexions, à ses critiques sur les hommes et sur les choses, et même sur ses lectures, tantôt faisant défiler devant nous les figures originales qui visitent tour à tour son réduit pendant sa captivité.

D'abord il invoque la muse, tout en reconnaissant qu'il a grand besoin de son indulgence, car « depuis bien des mois » il est toujours resté « insensible à sa voix. » Il a fait pis : il a commis de la prose, et de la prose politique ! La muse pourtant finit par lui pardonner ; elle fait mieux, elle lui enseigne le chemin de la gloire et de la fortune : — Encense les puissants du jour, tu deviendras toi-même puissant, célèbre, et, comme Viennet, tu seras pair ! — A toutes ces exhortations l'obstiné Breton se borne à répondre :

Je resterai demain ce que j'étais hier,  
Inconnu du public, mais rieur libre et fier,  
Et qu'on ne vexe pas sans qu'il se lève et dise :  
« Volez-moi, c'est fort bien ; mais moi... je vous méprise ! »

— Soit, dit la muse, mais alors si l'oubli est ton partage, ne te plains pas de moi :

« Ne dis jamais : — Combien l'obscurité me pèse ! —  
Car pour la dissiper je t'ai mis fort à l'aise.  
Tout ce que, maintenant, je puis faire pour toi,  
C'est d'asservir encor ta pensée à ma loi,  
De conduire à tes pieds l'hémistiche rebelle,  
D'arrêter au collet la césure infidèle.  
Va donc !... et, quelque part que tu portes tes pas,  
La rime, ô fils ingrat, ne te manquera pas. »<sup>1</sup>

Au même instant la porte s'ouvre, et le pauvre malade, couché sur son lit de douleur, voit entrer le docteur qu'il a mandé de la petite ville voisine pour soulager son mal. Un curieux original que ce docteur, nullement semblable aux médecins de Molière : tout au contraire, un *fashionable* de bourgade, un *gentleman-rider* consommé,

<sup>1</sup> *Id.*, p. 7.



ne parlant que théâtre et *steeple-chase*, et au malade qui le questionne sur son entorse répondant par le panégyrique de son *capital-horse*. Ce portrait est bien enlevé ; et l'on aurait tort de le croire de pure imagination, car M. de Lorgeril nous cite, en 1844, d'après les journaux du temps, trois docteurs sortis vainqueurs des épreuves du *steeple-chase* sur trois hippodromes divers. Pour faire connaître la prose de notre auteur, voici la curieuse explication qu'il donne, en note, des principaux termes anglais relatifs aux courses, employés dans ses vers :

« Le *steeple-chase*, course au clocher, est un acte de haute folie, auquel prennent part des bipèdes et des quadrupèdes. Les bipèdes du *steeple-chase* n'ont que de l'instinct ; les quadrupèdes ont de l'intelligence. Les premiers se reconnaissent généralement à la largeur de leur ganache, les seconds à l'élégance de leurs formes et à la rapidité de leurs mouvements.

» Les *sportmen* sont quelques-uns des bipèdes en question, qui engagent leur fortune sur la vitesse des quadrupèdes.

» Les *gentlemen-riders* sont les bipèdes qui montent les quadrupèdes. Les bipèdes *gentlemen-riders* se cassent généralement un bras et s'enfoncent le crâne. Le plus souvent, on les trouve dans quelque mare, en compagnie des grenouilles ; on en a rencontré cependant de perchés dans les branches des haies un peu fourrées.

» Le *sport* est l'ensemble des paris des bipèdes sur les quadrupèdes.

» Les bipèdes en question savent vingt mots d'anglais, mais ils savent rarement parler français.

» Le *capital-horse* est un quadrupède qui a généralement la valeur de plusieurs bipèdes, et qui vaut mieux que les quadrupèdes ordinaires. »<sup>1</sup>

Après cette jolie esquisse du sport et ce curieux portrait du docteur, le poète nous trace dans le même style celui de la cuisinière :

L'artiste qui préside à mes humbles repas  
A presque autant d'esprit qu'elle manque d'appas :  
Tel qu'un cap désolé si son nez se prolonge,  
Nul, comme elle, ne sait apprêter une longe ;  
Si son regard est âpre et son visage sec,  
Qui se connaît mieux qu'elle à griller le bifeck ?<sup>2</sup>

<sup>1</sup> *Id.*, pp. 10, 13.

<sup>2</sup> *Id.*, p. 15.

Mais comment se fait-il qu'un tel artiste, un cordon-bleu de cette force, soit venu s'enfourir ainsi au fond des landes et des bois ? C'est toute une histoire, que l'auteur nous conte avec sa verve et son esprit ordinaire. Je n'ai malheureusement pas le temps de vous la redire ; qu'il vous suffise de savoir que, grâce à Marguerite (c'est le nom du cordon-bleu) le poète a du moins en sa prison la consolation de pouvoir bien dîner. Un bon dîner, sans doute, c'est quelque chose ; ce qui vaut mieux, c'est l'heure qui suit :

Il est, après dîner, une heure aimable et douce...  
 Je la passai souvent étendu sur la mousse,  
 A l'ombre d'un vieux hêtre ou des marronniers verts.  
 Je rimais au hasard quelques malheureux vers ;  
 Mon esprit effleurait maintes vagues pensées  
 De plaisirs éclipsés, de peines effacées,  
 D'espoirs trop tôt enfuis... de printemps disparus,  
 D'amis qui sont encor... d'amis qui ne sont plus !...  
 Cette heure de plaisir, d'extase, de mystère,  
 Vous le devinez bien, c'est... l'heure où je digère.

Ce soir, je ne suis point sous l'ombrage des bois ;  
 Pour moi le rossignol n'éveille point sa voix ;  
 Je n'entends point d'ici les douces tourterelles  
 Roucouler et froisser les rameaux de leurs ailes.  
 Seul, mon vieux chien, le nez sur le bord de mon lit,  
 Dort et rêve sans doute au destin qu'il remplit,  
 Aux perdrix dont naguère il découvrit la trace,  
 Au plaisir qui l'attend quand viendra la bécasse !  
 Et moi, je rêve aussi ! Je rêve — à mes enfants...  
 Dieu ! comme le moment du retour sera doux !  
 Je crois les voir déjà sauter sur mes genoux :  
 — Allons ; me diront-ils, contez-nous quelque histoire ;  
 Qu'avez-vous vu là-bas de digne de mémoire ?  
 Venez-vous du pays décrit par Fénelon  
 Où les rocs sont de sucre et le sol de bonbon ?  
 Nous en rapportez-vous quelque belle merveille ?

Dans ces douces rêveries le soir vient, la nuit tombe, amenant le sommeil et à sa suite des songes assez imprévus, dont nous par-

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 19, 20, 21.

lerons plus loin. Au matin, notre poète est réveillé par le chant rustique des pâtres; son premier mouvement est de sauter en bas du lit et d'aller courir les champs, humant l'aube et la rosée..... Mais, hélas! il est détenu sur son grabat, il s'écrie douloureusement :

Le fortuné mortel que celui qui se lève  
Et qui, du point du jour à l'heure du sommeil,  
Peut errer à loisir de l'ombrage au soleil!  
Le voyez-vous, là-bas, suivre sa fantaisie,  
Ecouter les bœuvreuil sous l'épine fleurie,  
Visiter les débris du gothique château, ...  
Respirer les parfums de la brise odorante,  
Ou — quelque bon vieux livre et sa canne à la main —  
Dans l'herbe et les genêts se frayer un chemin!  
— Moi, qui ne puis marcher, que ne puis-je au moins lire!<sup>1</sup>

Justement, au fond d'un vaste panier, d'où sort une légion de souris, il découvre un tas de bouquins poudreux :

Ils sont là pêle-mêle, austères orateurs,  
Philosophes profonds et frivoles rhéteurs,  
Poètes dont le temps respecte la mémoire,  
Ensemble confondant leur poussière — et leur gloire!<sup>2</sup>

S'il y a là dedans du médiocre, il y a aussi du bon, de l'excellent : Virgile, Horace, La Fontaine, La Bruyère, Le Sage, Boileau, etc. Notre poète ne peut donc se plaindre; son esprit n'a rien à envier à son estomac; si celui-ci a la cuisine exquise de Marguerite, celui-là trouve dans le bienheureux panier une pâture opime, — et il en profite. Malheureusement, la lecture est souvent interrompue par des visiteurs : aujourd'hui, c'est Florimond, poète mendiant et ivrogne, qui vient, d'une main tremblotante, présenter une supplique rimée; demain, c'est le curé de la paroisse, mandé par notre poète; un autre jour, c'est l'ennemi du curé, le magister du village ou, comme on disait dès lors, M. l'instituteur, hargneux, orgueilleux, gonflé d'envie, qui passe son temps

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 29.

à recruter — avec plus d'obstination que de succès — des auxiliaires contre l'influence du prêtre, et qui a compté sur son éloquence pour gagner notre poète à sa cause; mais celui-ci, irrité de toutes les sottises du pédant, saute de son lit, prend sa canne et poursuit l'impertinent jusque sur l'escalier. Par là l'auteur s'aperçoit qu'il est guéri : découverte qui met fin, au bout de huit jours, à sa captivité et à son poème.

Tel est le dessin général de cet ouvrage, rempli d'*humour*, d'esprit, de saillies originales, et souvent illuminé de vifs rayons de poésie.

Ajoutons que l'on y trouve aussi, à large dose, de la satire politique. Ainsi, en relisant La Bruyère, notre poète a l'idée de tracer — dans la manière même de ce grand artiste — des portraits contemporains; ces portraits sont ceux de personnages politiques, fort célèbres en 1844, à peine cachés sous des pseudonymes fort transparents, et peints, il faut le dire, sous des traits plus piquants peut-être que véridiques : mais s'il y a de la méchanceté, il y a de l'esprit, et l'esprit fait passer le reste.

Ainsi encore, ce songe assez imprévu dont on a parlé plus haut n'est que la parodie plaisante d'une grande discussion qui venait d'émouvoir les Chambres :

Je rêvais — et c'était comique, en vérité —  
 Que mon âme volait le corps d'un député...  
 Avec ce corps volé — plus fier que Fulchiron —  
 Je poussai mon chemin vers le Palais-Bourbon :  
 Comme j'entraîs, Guizot montait à la tribune<sup>1</sup>.

Cette discussion ne serait plus aujourd'hui que de l'archéologie. Tel est l'ordinaire inconvénient de la politique mise en vers : la poésie ne pouvant s'astreindre à dire les choses platement — mais clairement — comme la vile prose, au bout de quelques années on ne comprend plus, à moins d'un long commentaire ou d'un effort de mémoire dont la masse des lecteurs est incapable. Ici pourtant, je trouve à recueillir un trait qui semble d'hier — ou de demain —

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 22.

et qui sera, si je ne me trompe, mieux compris encore aujourd'hui qu'il y a vingt ans.

Dans la discussion que retrace notre poète, le gouvernement venait demander à la Chambre le vote d'une loi fort impopulaire ; quoique très-gouvernementale, la majorité hésitait, la plupart des députés craignant de risquer par ce vote leur réélection. Un orateur dévoué au gouvernement s'efforce de combattre cette crainte :

« Comment ! de l'électeur vous craignez le contrôle,  
 Vous qui, depuis dix ans, avez su tant de fois  
 Affronter sa colère... et conquérir sa voix !  
 N'avez-vous plus pour lui de splendides promesses,  
 De serments solennels et de douces caresses ?  
 D'ailleurs, vous croiriez-vous oubliés du pouvoir ?  
 Pensez-vous qu'au grand jour il manque à son devoir ?  
 Vous a-t-il délaissé dans quelque circonstance ?  
 Non !... Rassurez-vous donc et prenez confiance !  
 Pour adoucir un peu les âpres électeurs,  
 L'on vous garde des ponts, Messieurs, — et des meilleurs !  
 Les chemins vicinaux, les primes pour les courses,  
 Vous fourniront encor d'excellentes ressources.  
 Enfin — s'il faut parler un langage plus clair —  
 Tout député honni, peut-être, sera pair <sup>1</sup> ! »

Malgré la pairie, institution présentement défunte ou tout au moins transformée, ce passage, si je ne me trompe, peut s'entendre aujourd'hui sans commentaire.

Après ces traits satiriques, dardés d'une main vive, voulez-vous revenir à la poésie pure ? Tournez la page, et lisez cette apostrophe à Horace, inspirée par la rencontre des œuvres du poète latin dans le panier aux souris :

Voici déjà dix ans qu'en mes pèlerinages,  
 J'allai de ton Tibur visiter les ombrages.  
 Couché sous un berceau de pâles oliviers,  
 J'écoutais sur mon front le doux chant des ramiers,  
 Je voyais, dans les flots des blanches cascates,  
 Le soleil se jouer en gerbes d'étincelles.

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 26, 27.

Je dormais, comme toi, près de ton fleuve aimé...  
 Là, je m'imaginai quelquefois voir venir,  
 Sous les figuiers ombreux de la verte colline,  
 Un vieillard à la face aimable et purpurine;  
 Son esclave suivait, il portait à la main  
 Et l'amphore d'argile et la coupe d'airain.  
 Ils s'asseyaient tous deux sur l'herbe verdoyante,  
 La liqueur ruisselait, limpide et souriante...  
 Le vieillard s'animait, chantant à demi-voix  
 Quelques-uns de ces vers que j'ai lus tant de fois.  
 Il célébrait César, souhaitait à Virgile  
 Un retour fortuné sur une mer tranquille,  
 Rêvait, dormait, buvait, et puis chantait encor,  
 — Plus heureux que César au sein des palais d'or<sup>1</sup>!

Nous retrouvons ici, on le voit, la trace de ce voyage d'Italie, fécond en inspirations poétiques. C'est encore à lui que nous devons ce beau paysage, qui encadre si bien le tombeau de Virgile :

Approche aussi de moi, doux cygne de Mantoue...  
 Jadis, lorsque j'errais sur les rives fleuries  
 Où tu chantas les bois, les guerriers, les prairies,  
 J'allai, ton livre en main, m'asseoir sur ce tombeau  
 Qui n'a plus qu'un vil tronc, sans feuille et sans rameau,  
 Au lieu du vert laurier dont une main pieuse  
 Avait voulu couvrir ta cendre glorieuse.  
 — C'était un de ces soirs pleins de vagues langueurs,  
 Où l'enfant du rameau se roule sur les fleurs,  
 Où du gai Vomero les brunes contadines  
 Dansent la *tarentelle* au penchant des collines.  
 Les fleurs et les oiseaux m'enivraient à la fois,  
 Les fleurs par leurs parfums, les oiseaux par leurs voix;  
 De l'autre bord des flots, — couronné par la lave,  
 Dans ses gouffres profonds lasse enfin d'être esclave, —  
 Le Vésuve, tyran sombre et capricieux,  
 Mêlait sa voix terrible à ces accords joyeux<sup>2</sup>...

## V.

J'ai trop cité, j'ai surtout trop longuement analysé, pour vouloir,

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 31.

après ces citations et ces analyses, infliger au lecteur l'ennui d'un long commentaire sous prétexte de conclusion.

Le lecteur — et c'était mon but — je l'ai mis en état de juger lui-même : qu'il juge.

Je terminerai par une simple remarque.

M. de Lorgeril ne s'est pas borné, comme beaucoup d'autres poètes, à un seul genre ou à des pièces de petites dimensions : ode, satire, poésie humoristique, élégie rustique, ballade, poèmes et récits de cinq cents, de mille, de treize cents vers, il a tenté tout cela, et, si je ne me trompe, il s'en est le plus souvent tiré à son honneur.

C'est donc là un talent non seulement élevé et distingué, mais essentiellement varié, complet, de longue haleine.

Joignez à cela que si l'on trouve chez lui des taches, des négligences, des défauts, partout aussi l'on rencontre la force, la richesse, le souffle poétique.

Comment admettre qu'un pareil talent, une nature si bien douée pour la poésie, soit restée sans rien produire depuis plus de vingt ans? — Cela me semble vraiment inadmissible.

M. de Lorgeril depuis vingt ans n'a rien publié, mais assurément il a écrit; son portefeuille doit contenir de nouvelles œuvres, dignes sans doute de leurs aînées et peut-être meilleures.

Il reste donc un vœu à former, un désir à exprimer; c'est de le voir rompre enfin un trop long silence, et payer sa dette à la Bretagne en apportant de nouveau son tribut au trésor poétique de notre province.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

#### **Note bibliographique sur les poésies de M. H. de Lorgeril.**

I. — *Une Étincelle*, par Hippolyte de Lorgeril. Paris, bureau central d'imprimerie et de librairie, rue de Seine Saint-Germain, n° 54. 1836 (imprimerie Baudouin, rue Mignon, 2), grand in-8° de 98 pages.

Les pièces contenues dans ce recueil sont : 1. *De Riggi Culm*, p. 5 ; — 2. *L'Agonie du Pauvre*, p. 11 (poème de 456 vers alexandrins à rimes plates, dédié à madame la duchesse d'Angoulême) ; — 3. *Tivoli* (stances), p. 39 ; — 4. *Le Serment du Corse*, p. 45 ; — 5. *Plus tard !* (stances, charmante petite pièce), p. 51 ; — 6. *Improvisation au Colisée* (stances), p. 53 ; — 7. *Diégo*, (poème de 522 alexandrins à rimes plates, dédié à M. de Chateaubriand), p. 55 ; — 8. *La Pargoletta* (stances), p. 85 ; — 9. *Adieu*, p. 91.

II. — *La Chaumière incendiée, ballade de Basse-Bretagne*, par Hipp. de Lorgeril, Rennes, chez Molliex, libr., 1839 ; broch. in-8°. — Cette ballade qui se compose de dix-neuf stances de six vers est datée du Chalonge (en Trévron près Dinan), 19 février 1839.

III. — *Récits et Ballades*, par H. de Lorgeril ; Rennes, Molliex, libr.-éditeur, rue Royale, 3 ; Paris, Debécourt, rue des SS.-Pères, 69, Chamerot, quai des Augustins, 33 (impr. Giraudet et Jouaust, rue Saint-Honoré, 315), 1840, in-18 de 252 pp. dont les 19 premières ne sont pas chiffrées ; la pagination commence ensuite par le chiffre 20.

Après une très-brève préface en prose, on trouve dans ce volume les pièces suivantes : 1. *Allez, mes chants !* (stances), p. 9 ; — 2. *Géoffroy* (poème en trois chants, contenant 996 alexandrins à rimes plates), p. 17 ; — 3. *La Vengeance de la folle* (stances), p. 75 ; — 4. *Le Grand-Bey*, p. 81 ; — 5. *Le Vin du Cap* (stances), p. 91 ; — 6. *La Promesse du Maure*, p. 101 (poème en deux chants, contenant 638 vers de huit pieds à rimes croisées, et précédée des belles stances, que nous avons citées, à *Mademoiselle A. de M.*, p. 103) ; — 7. *Carlone* (poème en trois chants, contenant 1338 vers alexandrins divisés en 223 stances de six vers), p. 143 ; — 8. *La Bayadère* (stances), p. 229 ; — 9. *Le Chant de Marina* (stances, l'auteur nomme cette pièce une *Mexicaine*), p. 237 ; — 10. *Regrets* (stances), p. 243.

IV. — *Mes Prisons*, poème, par H. de Lorgeril ; Dinan, imprimerie de J.-B. Huart, 1844 ; in-8° de 54 pp. plus 2 pp. pour le titre. Ce poème contient 1304 alexandrins à rimes plates.

V. Outre les œuvres ci-dessus mentionnées, M. Hippolyte de Lorgeril a publié, dans plusieurs journaux bretons, notamment dans *l'Impartial de Bretagne*, qui s'imprimait à Dinan, diverses pièces de vers, dont le genre se rapproche, nous assure-t-on, de celui de *Mes prisons*, mais que leur auteur a négligé de recueillir et dont nous ne connaissons malheureusement que les titres, entre autres : *L'Homme de bien*, — *La Femme incomprise*, — *Les Savants incompréhensibles*, — *Le Prospectus d'un nouveau journal*, — *La Voix du baigneur et de toutes les maisons de détention*, — *Scepticisme*, — *Promenade*, — *Une séance de l'Académie des femmes*, etc. — On voit qu'il y a déjà là de quoi faire un nouveau volume.



— Aujourd'hui, M. Hippolyte de Lorgeril habite le château de Lorgeril, commune de Saint-Igneuc, et représente, au Conseil général des Côtes-du-Nord, le canton de Jugon, dont Saint-Igneuc fait partie. Il a un de ses fils à Rome, engagé volontaire dans cette glorieuse troupe des zouaves pontificaux, dont le dévouement et la vaillance font en ce moment même l'admiration du monde.

---

### Erratum.

La liste des poètes bretons, de 1828 à 1840, que nous avons donnée dans notre premier article (ci-dessus, p. 288-289), est assurément fort incomplète, et nous n'avons pas l'idée de la compléter ici. Mais il est une omission qui a étonné beaucoup de nos lecteurs, parce qu'elle porte effectivement sur l'un de nos poètes les plus sympathiques et à cette heure même les plus connus, M. Achille du Clésieux. — Voici comment s'explique cette omission.

M. du Clésieux a publié, depuis dix ans, trois recueils de vers, qui, en Bretagne, on peut le dire, sont dans toutes les mains; *Paris, une voix dans la foule*, publié en 1857, — *Une voix dans la solitude* (1863), — *Nobles causes* (1864). — Je n'ignorais pas qu'avant ces trois volumes, M. du Clésieux en avait publié d'autres, mais n'ayant plus ceux-ci sous la main, je ne m'en rappelais pas la date, je la croyais même assez rapprochée de 1857 pour se trouver postérieure à 1840 et exclue par conséquent de la période (1828-1840) dont je parlais.

Au lieu de cela, vérification faite, les trois premiers recueils poétiques de M. du Clésieux (*l'Âme et la Solitude*, — *Exil et patrie*, — *Dernier chant*) ont paru de 1833 à 1841; ils appartiennent donc à la période que j'avais en vue, et le nom de leur auteur doit être joint à ceux que j'ai mentionnés ci-dessus, p. 288.

Cette omission, on le voit, vient d'une erreur involontaire, mais que je tenais à réparer.

A. DE LA B.

---

## L'ÉGLISE DE SAINT-DENIS.

---

L'ÉGLISE DE SAINT-DENIS, sa crypte, ses tombeaux, ses chapelles, son trésor, par le chanoine J. Jaquemet, professeur à la Sorbonne, etc. <sup>1</sup>

---

Je viens bien tard parler d'un livre que j'ai lu cependant avec un vif intérêt. Il avait pour moi un double attrait, celui du sujet et celui qui me venait de l'auteur, un de ces *anciens amis* dont parle l'écrivain sacré, dont les relations sont les plus douces et l'amitié la plus sûre, *vir amabilis ad societatem, magis amicus quàm frater*<sup>2</sup>.

M. Jaquemet se préparait alors aux luttes du barreau, et moi j'aspirais à siéger comme auditeur au conseil d'Etat ou dans quelque cour royale. Nos études étaient donc les mêmes, et nous nous rencontrions fréquemment à des conférences de littérature, d'histoire et de droit. Plus tard mon jeune condisciple, suivant les traces d'un frère qui devait être en tout pour lui un modèle, quitta le barreau et le monde. De mon côté, je disais adieu, au bruit de la catastrophe de Juillet, à la Chancellerie où s'étaient faites mes premières armes, pour reprendre la vie provinciale et privée. Mais, dans des conditions toutes nouvelles, nous n'abandonnâmes, ni l'un ni l'autre, nos anciennes études, et c'est pour moi un vrai bonheur de retrouver mon ami d'autrefois, dans ce domaine des lettres et de l'érudition dont la culture a fait l'utile occupation de nos meilleures années, après avoir fait le charme de notre jeunesse.

Le sujet aussi devait naturellement attirer et captiver mon atten-

<sup>1</sup> Paris, Putois-Cretté, 39, rue Bonaparte. Nantes, Mazeau et Libaros.

<sup>2</sup> *Eccl.*, c.

tion : le nom de saint Denis se lie, en effet, à nos plus grands souvenirs religieux, guerriers et politiques. C'est par saint Denis que notre capitale est devenue chrétienne ; l'oriflamme de Saint-Denis a longtemps été le drapeau de la France, *Montjoye Saint-Denis* son cri de guerre ; les *Grandes Chroniques de Saint-Denis* servent aujourd'hui encore de fondement à son histoire, et la basilique, bâtie sur la tombe de saint Denis, est devenue, dès le VII<sup>e</sup> siècle, le sépulcre de nos rois <sup>1</sup>. L'histoire de l'église de Saint-Denis se relie en un mot par tous les points, par la religion, par l'art, par la science et par ces graves enseignements de la mort que donnent surtout les tombeaux illustres, à ce qu'il y a de plus vif chez nous dans le sentiment national. M. l'abbé Jaquemet reproduit quelques-uns des titres qui sont donnés à cette *vénérable* église dans les anciennes chartes. Dagobert obtenait d'un concile, tenu à Paris, un décret en vertu duquel les évêques et princes français devaient avoir en aussi grand honneur la basilique de Saint-Denis que les Italiens avaient celles de Saint-Pierre et de Saint-Paul ; Charlemagne voulait qu'elle fût tenue pour *chef et maîtresse de toutes les églises de son empire*. « Le sentiment de nos rois, ajoute M. Jaquemet, était aussi celui des peuples, et *Saint-Denis en France*, nous le disions en commençant avec un illustre écrivain, *était, au moyen âge, en raison de sa célébrité religieuse, beaucoup plus connu que Paris et beaucoup plus visité* <sup>2</sup>. »

L'ouvrage de M. Jaquemet est divisé en deux parties, partie historique et partie descriptive ; il se termine par des *appendices* dans lesquels se trouvent réunis de curieux détails sur les *funérailles des rois*, le *couronnement des reines* et les *sépultures* de deux grandes victimes de la Révolution, Louis XVI et Marie-Antoinette.

La partie historique n'embrasse pas et ne pouvait embrasser,

<sup>1</sup> On pourrait même ajouter que l'histoire de notre commerce commence également par Saint-Denis ; car la foire du *Landit*, établie par les abbés de Saint-Denis sur les terres abbatiales et avec les franchises dont elles jouissaient, fut longtemps le marché le plus important de la France.

<sup>2</sup> Châteaubriand, *Études historiques*.

dans un livre destiné principalement à des visiteurs et à des touristes, le récit de tous les faits qui se sont accomplis à Saint-Denis. Elle se borne à ceux qui ont laissé trace, tels que la fondation de l'église par Dagobert, sa reconstruction par saint Louis, les additions qui lui furent faites par les Valois et les profanations de tout genre qui y furent commises par la Révolution. En trois jours, cinquante et un mausolées furent enlevés; les cercueils qu'ils contenaient n'obtinrent même pas grâce; tout le monde sait qu'on les ouvrit, qu'on les viola. Quelques-uns de ces cercueils, ceux de Jeanne de Bourgogne, entre autres, épouse de Philippe de Valois, et de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, contenaient, chacun, près de la reine défunte, un fuseau et une quenouille, touchants emblèmes des modestes traditions de la royauté chrétienne dont furent surpris, je n'en doute pas, les fiers niveleurs de la Révolution. Le prince dont les restes étaient le mieux conservés était Henri IV. Sa figure caractéristique était encore parfaitement reconnaissable. « Pendant deux jours, nous dit M. Jaquet, on le vit adossé à une grosse pierre de la crypte, exposé irrévérencieusement à la curiosité de tous. » Une femme, disons mieux, une furie, le renversa d'un soufflet à la joue, tandis que, par un sentiment tout contraire, un soldat coupait furtivement une mèche de sa moustache pour la garder avec lui dans les combats. Qui ne se rappelle le cri de douleur de Châteaubriand ! « Elles ne sont plus ces sépultures; les petits-enfants se sont joués avec les os des puissants monarques; Saint-Denis est désert, l'oiseau l'a pris pour passage, l'herbe croît sur ses autels brisés, et, au lieu des cantiques de la mort qui retentissaient sous ses dômes, on n'entend plus que les gouttes de pluie qui tombent par son toit découvert, la chute de quelque pierre qui se détache de son mur en ruine, ou le son de son horloge qui va roulant dans les tombeaux vides et les souterrains dévastés. »

Depuis lors Saint-Denis a été l'objet d'une coûteuse et persévérante restauration qui se poursuit depuis soixante ans, à la manière de Pénélope, c'est-à-dire en défaisant chaque jour le travail de la veille. Ainsi des chapelles réparées avec luxe par Louis-Phi-

lippe sont actuellement condamnées à périr<sup>1</sup>. Le principe qui prévaut aujourd'hui c'est le retour absolu et rigoureux à l'architecture primitive des monuments. Or, un monument du XIII<sup>e</sup> siècle, comme Saint-Denis l'est dans ses parties principales, ne saurait avoir de chapelles le long de ses nefs. Ces chapelles, quelque historiques et même quelque anciennes qu'elles soient, — celles de Saint-Denis datent du XIV<sup>e</sup> siècle, — doivent disparaître. On sait que la haute flèche qui surmontait une des tours, fut frappée de la foudre en 1837; mais ce qu'on ne sait pas aussi bien, c'est que, reconstruite immédiatement, il fallut la démolir à la hâte et démolir même la tour qui la supportait, parce que l'une et l'autre menaçaient ruine. « Vers la fin du règne de Louis-Philippe, dit M. l'abbé Jaquet, plus de sept millions avaient déjà été dépensés... Combien d'autres millions l'ont été depuis! Combien le seront encore! »

On peut s'en faire une idée par l'énumération suivante : « Il reste, pour compléter les grands travaux, dit M. Jaquet, à démolir, pour le construire à nouveau, le portail, à relever la flèche, à achever le dallage de l'église, etc., etc. » Nous pourrions ajouter de plus : il reste à remplacer les verrières installées à grands frais par Louis-Philippe, car l'art du verrier a fait d'immenses progrès depuis vingt-cinq ans, et les chefs-d'œuvre en ce genre que commandait le roi-citoyen ne sont plus que des croûtes aujourd'hui. Quelques-uns de ces vitraux modernes représentent des faits contemporains avec nos costumes du XIX<sup>e</sup> siècle. Telles sont, par exemple, les verrières qui représentent Napoléon I<sup>er</sup>, Louis-Philippe et les funérailles de Louis XVIII. « Les costumes et les uni-

<sup>1</sup> Ces chapelles s'ouvrent sur le collatéral nord. Le collatéral sud n'a qu'une chapelle, mais une chapelle fermée et qui est, par conséquent, isolée de l'église. C'est ce qu'on appelle le *chœur d'hiver*. Le roi Robert assistant, un jour, à l'office de la nuit de Noël, dans la basilique de Saint-Denis, eut les pieds presque gelés, bien qu'il eût des *bottes fourrées*. La souffrance qu'il éprouva lui fit comprendre quelle devait être celle des religieux, qui n'étaient pas si bien pourvus, et il leur donna aussitôt les octrois de la ville pour se faire faire des *bottes fourrées*. Aujourd'hui, si l'on ne donne pas de bottes aux chanoines, on leur a donné du moins un chœur très-élégant et bien clos.

formes modernes qu'on a voulu, par respect pour la *vérité historique*, dit M. l'abbé Jaquemet, reproduire dans ces panneaux, leur ôtent toute grandeur. Il y a là je ne sais quoi de mesquin, j'allais dire de ridicule, qui appellerait facilement le sourire sur les lèvres, et provoquerait, n'était la sainteté du lieu, une hilarité quelque peu railleuse. »

Je n'entends nullement prendre la défense de la manière dont sont exécutées les verrières en question; mais je me demande si l'*ymagier* qui, au XIII<sup>e</sup> siècle, reproduisait sans hésitation les personnages du temps de saint Louis avec le costume de saint Louis, doit aujourd'hui s'interdire les sujets de notre temps ou donner à nos contemporains un costume antique? Eh bien! je l'avoue, il me serait difficile d'admettre l'un ou l'autre de ces extrêmes. Prenons-y bien garde; les vieux costumes étaient souvent tout aussi ingrats que les nôtres pour l'artiste. Croit-on, par exemple, que les corsages roides et longs, que les hautes guimpes, et je dirai même que le bassinets et la cote de maille n'offrissent pas de difficultés de tout genre, non-seulement pour l'exécution, mais encore pour la distinction qu'exige une œuvre d'art? Toutes ces pièces, plus ou moins étriquées, n'avaient pas même pour elles la rareté qui, avec le temps, finit par devenir une distinction d'un certain genre. Et cependant que de chefs-d'œuvre n'ont pas été faits avec les bassinets et les guimpes!

M. l'abbé Jaquemet cite avec raison quelques lignes de M. Arthur Murcier sur *l'Utilité de l'étude des tombes pour l'histoire du costume*, tant nos ancêtres apportaient d'exactitude à cet égard dans la reproduction des types contemporains. Il est même remarquable qu'ils en apportaient moins dans la représentation du mort. Ainsi, eût-il vécu cent ans, ils le représentaient toujours dans la maturité de l'âge. « Quand on a un peu approfondi le caractère de la sculpture iconographique du moyen âge dans les monuments funéraires, lisons-nous dans le nouvel ouvrage, on arrive à penser que les ymagiers de cette période ont voulu *se rapprocher*, si l'on peut ainsi dire, de l'exemple que Dieu leur a donné lorsqu'il créa l'homme; il le fit, comme tout le monde sait, *homme parfait*,

c'est-à-dire ni enfant ni vieillard. » Nos *ymagiers*, dit de son côté M. de Guilhermy, se gardent bien de *copier les rides de la vieillesse*; ils *choisissent avec goût la plus belle époque de la vie*; ils montrent le personnage *tel qu'il avait dû être dans toute sa force et sa virilité*.

C'est ainsi que l'étude de l'art aboutit presque toujours à celle des idées et des mœurs. Si on en voulait une nouvelle preuve, il suffirait de considérer la suite des monuments funèbres que possède Saint-Denis et de se rappeler quelques autres sculptures du même genre qui jouissent d'une haute célébrité. L'intensité plus ou moins grande du sentiment religieux chez les peuples s'y révèle au premier coup d'œil. Ce qu'on remarque sur les plus anciens, c'est que les statues sont couchées dans toute la raideur de la mort, mais aussi dans toute la placidité d'une bonne mort. Le sculpteur n'a eu d'autre but que de figurer aux yeux ce que renferme la tombe avec le calme, le repos d'une heureuse éternité, *requiem æternam*, comme disent nos prières. Rien de plus simple, à coup sûr, que cette donnée, mais aussi rien de plus vrai et de plus éloquent. A quoi bon représenter la vie sur une tombe? Mais vous emprisonnez l'art, dira-t-on; vous lui imposez une monotonie qui lui pèse. Je prie ceux qui pourraient avoir cette pensée de jeter les yeux sur les tombes de Philippe-le-Hardi, d'Isabelle d'Aragon, de Louis X et de son fils Jean I<sup>er</sup>, d'Isabeau de Bavière, et de donner un souvenir, s'ils les ont vus, aux cénotaphes plus remarquables encore d'Agnès Sorel à Loches, de Leonardo Bruni et de Carlo Marsuppini à Florence, ainsi qu'au mausolée célèbre du dernier duc de Bretagne dans notre cathédrale nantaise, et ils verront si le génie est jamais captif. M. l'abbé Jaquemet signale la belle figure de Philippe-le-Hardi<sup>4</sup>; une certaine mélancolie s'y joint à l'énergie

<sup>4</sup> A propos de Philippe-le-Hardi, M. l'abbé Jaquemet cite un fait qui aurait une certaine importance historique. « A sa mort, dit-il, les Dominicains de Paris obtinrent de son successeur que le cœur de saint Louis serait séparé de ses ossements inhumés à Saint-Denis, et déposé dans leur église. » Un pareil fait, s'il est constant, mettrait fin à une très-ancienne question, celle de savoir ce qu'est devenu le cœur de saint Louis. On sait que, d'après Geoffroy de Beaulieu, confesseur du saint roi, et d'après Guillaume de Nangis, les ossements de saint Louis auraient été seuls

et à la noblesse. Isabelle d'Aragon dort du plus doux sommeil, et sa tête est soutenue par une main, la main d'un ange, sans doute. Le petit Jean I<sup>er</sup>, l'enfant-roi, a les mains jointes et le sourire sur les lèvres. Ordinairement les femmes avaient les pieds appuyés sur une levrette, symbole de la fidélité ; mais Isabeau de Bavière les a sur une louve. Le tailleur de pierres s'est élevé ici à la hauteur de Tacite. Quant à Agnès, elle appuie ses pieds sur deux agneaux, ingénieuse expression de sa douceur et de sa faiblesse. J'ai nommé Leonardo Bruni et Carlo Marsuppini : les deux hommes d'Etat reposent sur leur linceul dans un enfoncement voûté en plein-cintre, et au-dessus d'eux, deux anges soutiennent une image de la Madone qui faisait ainsi briller, au faite du monument, dit un auteur, *le sourire de la miséricorde*. Voilà ce qu'inventait l'art chrétien, inventions simples et vraies, traitées avec un amour qui, on l'a dit, savait *attendrir le marbre*.

Je ne parle point de notre tombeau de Nantes, parce qu'il est connu de tous. Tout le monde a présents ses trois anges qui soutiennent les oreillers du duc et de la duchesse ; deux reposent leurs yeux attendris sur les morts, et le troisième élève les siens vers le ciel. Ce tombeau splendide peut être considéré comme le chef-d'œuvre de la statuaire chrétienne et malheureusement comme son chant du cygne.

Après lui, ou, pour mieux dire, en même temps que lui, les génies commençaient à remplacer les anges, et l'aspect de la vie était substitué, plus ou moins complètement, à l'aspect de la mort.

apportés en France par Philippe, tandis que les chairs et les entrailles étaient portées par Charles d'Anjou à l'abbaye de Montréal, près de Palerme. S'il faut en croire, au contraire, une lettre de l'évêque de Tunis à Thibaud, roi de Navarre, le cœur de saint Louis serait demeuré dans le camp, l'armée n'ayant pas voulu qu'on l'emportât. Enfin, suivant une troisième opinion, le cœur aurait fait partie d'abord du trésor de Montréal, mais aurait été donné à la France, vers 1378, c'est-à-dire sous le règne de Charles V, contre une épine de la couronne de la Passion. On voit, par cet état de la discussion, quelle importance aurait le fait rapporté par M. Jaquemet. L'inventaire du couvent des Dominicains serait cependant à consulter. Saint-Victor cite bien, parmi les richesses de leur église, le cœur de Philippe-le-Hardi, celui du comte d'Alençon, cinquième fils de saint Louis, et le cœur de Charles d'Anjou, son frère, mais de celui de saint Louis, il ne dit rien.



C'est à cheval que Louis de Brezé est sculpté sur son tombeau de Rouen; c'est dans l'attitude d'un homme qui médite que l'amiral Chabot est couché sur sa tombe. A Saint-Denis la transition fut moins rapide. Si Charles VIII ne fut pas représenté mort, il le fut du moins priant, l'acte de la vie qui se lie le mieux à la pensée d'un autre monde. Louis XII et Anne de Bretagne furent représentés deux fois : une première, entre les colonnes du sépulcre, dans le triste réalisme de la nudité et de la décomposition, et, une seconde, sur le baldaquin que supportent ces colonnes, dans tout l'éclat du costume royal et dans l'attitude de la prière. Il en est de même de Louis XII, de François I<sup>er</sup> et de Henri II; on a cherché ainsi à unir le passé et le présent, les figures gisantes et les figures priantes. Le cénotaphe se compose de deux étages; celui du bas est consacré à la mort; celui du haut à la prière qui ouvre le ciel; mais de cette manière la pensée se complique et, par suite, elle perd de sa grandeur. En même temps, le mausolée s'agrandit et l'on prévoit le jour où l'espace et l'argent manqueront pour de tels édifices. Il est, en effet, remarquable qu'à partir des Bourbons les tombeaux cessent. Ces princes jugèrent, sans doute, que le véritable monument des rois, c'est la renommée qu'ils laissent après eux. Qu'importent un tombeau sculpté par Germain Pilon et une épitaphe de du Bellay, si vous n'êtes que Henri II, et quelle gloire eût ajouté le ciseau de Coysevox au nom de Louis XIV?

Après avoir signalé les déviations de l'art dans le dessin général des tombeaux, il restait à les signaler dans l'exécution. « Nous regrettons, dit avec une profonde vérité M. Jaquemet, principalement en ce qui touche aux monuments éclos depuis la renaissance, que l'art ne se soit pas toujours souvenu qu'il travaillait non pour un musée, mais pour le temple de Dieu, dans lequel l'œil le plus modeste doit pouvoir se reposer indifféremment *et partout et sur tout*<sup>1</sup>. » Nous ne

<sup>1</sup> Depuis la Révolution on a transporté à Saint-Denis tous les monuments des rois ou princes et princesses de la famille royale, qui se trouvaient jadis dans d'autres églises, ce qui a contribué incontestablement et malheureusement à donner à l'église l'apparence d'un musée; mais les intentions allaient bien plus loin, si j'en crois certains auteurs. « On avait proposé, disent-ils, (probablement après

suivrons pas plus loin M. l'abbé Jaquemet; tout le monde comprend l'intérêt de son œuvre. Elle en a un autre, c'est qu'elle est, suivant l'heureuse expression de l'auteur, le *nouveau-né de la Charité*. Depuis plusieurs années, M. Jaquemet compulsait curieusement les archives de Saint-Denis; les matériaux s'amoncelaient entre ses mains; mais les gros livres ne sont lus que des savants, tandis que les petits courent le monde, et forment ainsi rapidement un pécule qui peut tourner au profit des pauvres. « La Charité nous disait, écrit-il, voilà que la France, que l'Europe, que le monde entier accourent pour contempler les merveilles de l'industrie et des arts que Paris réunit dans un palais, qui est lui même une de ces merveilles. Des flots nombreux de cette mer de visiteurs s'étendront jusqu'à Saint-Denis, où les attireront sa basilique historique et ses tombes royales. Que leur passage dans cette ville, qu'habitent tant de souffrances, tant de misères, soit marqué par des traces de bénédiction. Que j'aie aussi, moi Charité, que j'aie aussi mon industrie; que le produit de cette industrie soit le soulagement de ceux qui souffrent, c'est-à-dire un peu de pain à ceux qui ont faim, un vêtement à ceux qui sont nus, un remède à ceux qui sont malades et infirmes. »

Touchant appel, qui a mille raisons pour être entendu. Nous souhaitons donc la bienvenue au petit livre, tout en espérant le gros, et saluant d'avance avec bonheur la nouvelle *Grande Chronique de Saint-Denis*.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

Juillet), de régénérer, en quelque sorte, la destination primitive assignée à l'abbaye de Saint-Denis, en ouvrant ses portes, *sans contrôle trop rigoureux*, aux restes des hommes célèbres dans tous les genres, *sauf à choisir ensuite, parmi eux, les gloires du Panthéon*. Ce serait, disait-on, comme un champ d'attente où, à des époques déterminées, le jugement des représentants du pays distinguerait, dans ce concours de rois nouveaux, les génies le plus véritablement utiles et le plus dignes des couronnes civiques. Cette pensée pourrait-elle être exécutée? Nous l'ignorons. Elle est de nature à soulever beaucoup de critiques.... » La seule que nous nous permettrons, quant à nous, c'est de citer ce beau projet. Aussi bien on n'a pas tardé à s'apercevoir, par l'exemple même sans doute du Panthéon, qu'il y a des *régénérations* qui tuent, ne fût-ce que par le ridicule, et, au lieu de fonder une succursale pour les demi-dieux, on a fini par fonder tout simplement un chapitre.

# LES SOLDATS DU PAPE.

Journal de deux Zouaves bretons.

Il y a deux ans à peine, lorsque le Pape, faisant fonction de docteur suprême de l'Eglise, éleva sa voix pour prémunir les fidèles contre les erreurs de la société moderne, et signala, dans un *Syllabus* demeuré célèbre, les principales propositions qu'il réprovait, il n'y eut pas assez de voix pour lui lancer l'invective et l'injure, pas assez de mensonges pour calomnier ses paroles et ses actes. L'ennemi, c'était lui, disait-on.

On serait en droit de demander aujourd'hui à ces sophistes qui se prennent ou veulent se faire prendre pour des sages, si vraiment le Pape est l'ennemi qu'il faut redouter. Ce serait leur faire trop d'honneur; le monde, dans le passé, n'a jamais été sauvé par les rhéteurs ou par les *brochuriers*; l'avenir ne leur réserve ni cette besogne, ni cette gloire. Dieu se peut passer de leur sagesse, et il le leur montre. Si les forts demeurent indécis ou contraires, Dieu appelle à lui les petits et les humbles; il bénit leur bonne volonté, et de ces humilités et de ces faiblesses il fait une force capable de lutter contre les tempêtes, de suspendre les bouleversements et de sauver ceux qui leur ont imprudemment permis de se former.

Un grand fait vient de se produire : homme à homme, sans s'être consultés, sans autre mandat que celui qu'ils tiennent de leur conscience alarmée, de leur famille, tout au plus de leur paroisse, les catholiques sont venus à Rome. Justement émus par les avertissements tombés du haut de la chaire apostolique, ils ont voulu voir par eux-mêmes le fond des théories modernes; la gravité des circonstances nécessitait cette intervention directe. — Il en est venu ainsi de toutes les races, de toutes les langues, de tous les climats, de toutes les conditions : hommes du peuple et gentilshommes, soldats et officiers des armées régulières,

volontaires français, belges, hollandais, italiens, espagnols, anglais, polonais, américains.... L'armée du Christ s'est ainsi formée d'elle-même et rangée sous la croix. Le glaive que le Saint-Empire romain avait laissé choir jadis, indigne qu'il était de le porter plus longtemps, a été ressaisi par ces représentants des peuples catholiques; Dieu leur a donné le succès; la Révolution, cette fois, attaquée de front et sérieusement, a dû reculer; elle se sent blessée et en train d'être vaincue.

Pour nous autres, Bretons, en rendant à chacun et à tous la justice et les louanges qu'ils méritent également, qu'il nous soit permis d'être particulièrement fiers du rôle que jouent nos compatriotes, nos amis, nos frères, en cette grande œuvre, et du haut renom qu'ils ont acquis et maintenu à la patrie toujours chère. Dieu nous garde d'un sentiment étroit d'exclusivisme patriotique! Nous le comprendrions ici, moins encore qu'ailleurs; mais enfin, c'est une grande joie et un grand honneur, qu'il y ait toujours et partout des nôtres, aux avant-postes, pour la défense des belles et nobles causes, et nous devons le constater.

Il nous serait doux de citer tous ces noms; mais où s'arrêter et comment choisir? Le temps d'ailleurs n'est pas encore aux longs récits, il est à l'action; tout n'est pas fini. Louons donc les héros qui combattent et prions pour eux: prier et agir, c'est tout un.... Venons en aide aux blessés; célébrons nos morts glorieux: Guillemain, les deux Dufournel, de Vaux, Rialland, de Quélen, Loirant, Chevalier, Guérin, dont les noms, unis à ceux des preux de Castelfidardo et des Croisades, resplendissent au ciel de la patrie, tout empourprés de l'auréole du dévouement et du martyre.

Toutefois, on sera heureux peut-être de trouver ici quelques échos de nos *gestes* en Italie; des souvenirs de Bagnorea, de Farnesi, de Viterbe, de Monte-Libretti, ce combat de géants; de Monte-Rotondo, de Mentana, enfin, où l'armée entière a mis en fuite Garibaldi...

Je craindrais de répéter ce que chacun sait; je préfère reproduire les impressions de deux zouaves bretons, de deux frères, — mes frères, je le dirai en toute simplicité, — qui, sans prétendre avoir fait autre chose que le devoir, ont peint, m'a-t-il semblé, d'une manière intéressante pour tous, et la vie, et les travaux, et les campagnes de l'armée pontificale, jour par jour, heure par heure, en octobre et novembre 1867. Cette vie qu'ils nous racontent, c'est la vie du zouave en campagne. Il n'est, je m'assure, ni un père, ni une mère en Bretagne, ayant eu l'honneur de fournir un soldat au Pape, ou de concourir à son entretien, qui ne lise avec intérêt ces détails communs à tous.

---

*Rome, 20 septembre 1867.* — Aujourd'hui, grève de messieurs les cochers de fiacre ; pas une voiture sur place. Les gendarmes, accompagnés des inspecteurs de police, arrêtent par ci par là les réfractaires ; les arrestations montent au chiffre de deux cents ! Que va-t-on faire de ce monde ? — La chose est simple ; ce sont deux cents Romagnols ou étrangers ; on leur donne leur passeport et on les renvoie, par cette raison qu'étrangers à Rome, ils n'ont pas le droit de trouver mauvaises les lois sous lesquelles ils sont venus volontairement se ranger.

*21 septembre.* — La mesure prise a été bonne ; tout est fini. Les voitures ont repris leur service ; les Romains ont ri ; ils sont contents.

*23 septembre.* — Jour anniversaire de ma naissance. Il est décidé que l'armement des troupes sera modifié. La commission, après essais, a adopté un fusil à aiguille, de première invention américaine, mais perfectionné par un officier anglais. On dit que l'inventeur n'a livré son modèle et son secret qu'à l'armée pontificale, afin qu'il ne serve à aucune puissance capable de faire la guerre à l'Angleterre ; c'est du patriotisme. Il est certain que, comparée au fusil Chassepot, la nouvelle carabine est infiniment supérieure comme poids, comme forme et surtout comme rapidité et justesse dans le tir. La Belgique a offert je ne sais combien de milliers de francs pour fournir l'armement, mais à condition que la fabrication se ferait en Belgique seulement ; c'est là encore du patriotisme. On calcule que, dans quatre ou cinq mois, les deux bataillons de zouaves seront armés de la nouvelle carabine ; mais je crois bien que ce sera trop tard.

*25 septembre.* — Aujourd'hui, nous arrive une dépêche : Garibaldi a été arrêté à Asinalunga. C'est malheureux ; nous voilà condamnés à l'inaction pour tout l'hiver. Quant à lui, je crois que, s'il est captif, c'est qu'il le veut bien. Ce serait le seul trait d'esprit qu'il eût montré depuis longtemps ; il sauve ainsi son prestige, qui tombait à plat s'il eût tenté quelque exploit sur le territoire pontifical ; il est hors de doute qu'il eût reçu là une verte râclée.

*4 octobre.* — Je pars par un train particulier, avec ma compagnie, forte de cent quarante hommes, pour Corneto et de là Viterbe, où

il y a des mouvements garibaldiens. Je crois que la danse va commencer et qu'il y en aura pour tout le monde.

*5 octobre.* — Nous sommes arrivés cette nuit, à minuit, à Corneto. Les hommes se sont reposés trois heures, moi une, et nous sommes partis pour Toscanella. Là, halte de trois heures. De Toscanella, nous sommes allés à Viterbe, où nous arrivons vers dix heures du soir. Les distances sont, de Corneto à Toscanella, dix-huit milles; de Toscanella à Viterbe, seize; ce qui fait, en tout, trente-quatre milles, ou environ douze lieues.

*6 octobre.* — En arrivant à Viterbe, nous apprenons la prise de Bagnorea, où se trouvaient cinq cents garibaldiens. La colonne pontificale, commandée par le colonel Azzanezi, de la ligne, se composait de ligne, de zouaves<sup>1</sup>, de deux pièces de canon et d'un peloton de dragons, en tout, environ trois cent vingt-cinq hommes. La ville a été enlevée, après un feu très-vif, qui a duré trois ou quatre heures. La Providence nous a protégés; nous n'avons eu qu'un homme tué et trois blessés, dont un officier, M. de Mirabal. Les garibaldiens ont perdu beaucoup de monde; on compte environ cent tués ou blessés parmi eux et cent dix prisonniers; joli coup de filet. C'était une bande ignoble, vêtue de haillons, au milieu desquels se trouvent quelques bonnets et chemises rouges d'un piteux effet. J'espère les voir, quoique je m'attende à partir d'un moment à l'autre.

*7 octobre.* — Ainsi que je le pensais, je suis parti hier, au moment où les prisonniers arrivaient à Viterbe. On l'avait bien dit, ce sont d'infectes canailles, couvertes de boue, vêtues de haillons; pas un qui ait bonne mine. Je pars pour Montefiascone, et de là Valentano, où je dois trouver un détachement en critique position. Mes hommes sont gais et contents; moi aussi. Ce qui me chatouille, c'est que, mon capitaine étant absent, j'assume le commandement de la colonne, qui se composera de deux cents zouaves.

Ce soir, je suis à Valentano. Le sous-lieutenant m'a reçu avec grande joie, le pauvre garçon, cela se comprend: il n'avait que quarante hommes, et il avait déjà subi deux attaques furieuses des garibaldiens, qui ont échoué, laissant une vingtaine des leurs morts ou blessés: la première fois, en reconnaissance à Ischia; la se-

<sup>1</sup> Les zouaves étaient commandés par leur capitaine. M. Olivier Le Gonidec de Traissan (de Vitré).

conde, une heure après, à Valentano même. Les garibaldiens étaient furieux et ils ont juré de mettre la ville à sac et de la détruire ensuite. Ces malheureux zouaves étaient sur pied jour et nuit ; il y avait quatre jours qu'ils n'avaient dormi. La population d'ailleurs est bonne, et, sauf quelques exceptions, elle reconnaît le dévouement admirable de nos hommes. Je m'attends à être attaqué demain ; sinon, cela ne tardera pas. Valentano est une place importante. Eux, ils sont au nombre de cinq à six cents, tous vêtus de la classique chemise rouge, bien habillés, ceux-là, bien armés, et manœuvrant avec une précision qui dénote le vieux soldat. Ils occupent pour le moment Ischia et Farnesi, qu'ils ont bien fortifiés ; sans canon, je prendrais Farnesi en sacrifiant beaucoup d'hommes. — J'espère que l'on m'enverra les deux obusiers que je demande ; alors, je raserai Farnesi, qui est très-mauvais ; c'est un nid de garibaldiens à détruire.

*8 octobre.* — Je reçois une dépêche qui m'annonce du renfort : cent quinze hommes, dont soixante-cinq gendarmes, le reste, de la ligne. La colonne est commandée par un officier d'état-major (M. de la Guiche). Je n'en suis pas fâché, en ce sens que la responsabilité, cette charge si lourde, ne tombe plus sur moi.

Je reçois l'ordre de partir pour Ischia, avec mes deux cents zouaves, afin de pousser une reconnaissance. Nous partons, sous le commandement supérieur du capitaine d'état-major. Le temps est épouvantable ; vent et pluie nous aveuglent. A un mille d'Ischia, nous échangeons quelques coups de fusil insignifiants avec les tirailleurs des avant-postes garibaldiens ; puis nous nous retirons sans être inquiétés, après avoir reconnu la place. Il n'y a pas de perte de notre côté ; du leur, je crois que deux hommes ont été atteints. M. l'aumônier Daniel était avec nous ; il s'est bien montré. Je me suis confessé. Faites prier pour moi nos carmélites, et que personne ne s'inquiète, si je n'écris pas régulièrement ; je n'en ai pas toujours le temps.

*9 octobre.* — Nous recevons du colonel Azzanezi un ordre qui ne nous semble pas suffisamment clair ; il est à trente milles des garibaldiens, et nous n'en sommes qu'à cinq ; les renseignements qu'il a ne valent pas les nôtres. Il est important que le prestige des zouaves subsiste sans nuage aux yeux des populations : un échec éprouvé par nous serait très-malheureux. Nous demandons de nouvelles instructions.

*10 octobre.* — Le capitaine Zanetti arrive de Viterbe avec l'ordre d'examiner ce que nous avons fait et de nous porter en avant ; mais il est trop tard... les oiseaux sont envolés, au Voltone, je crois. Nous avons perdu une belle occasion d'éreinter l'ennemi ; les zouaves sont furieux. Cependant le capitaine Zanetti nous approuve en tout et pour tout ; il déclare que sans artillerie la position n'était pas prenable.

*11 octobre.* — Nous apprenons que les garibaldiens ont quitté Farnesi pour aller au Voltone, grande ferme, à cinq cents mètres de la frontière toscane ; cent zouaves et deux officiers sont allés à Farnesi et n'ont trouvé personne.

*12 octobre.* — Les garibaldiens ont quitté le Voltone ; on ne sait s'ils sont en Toscane ou sur le territoire pontifical. Deux paysans venant d'Aquapendente assurent qu'il y en a deux cents à San-Lorenzo ; nous irons voir demain, s'ils veulent nous y attendre.

*13 octobre.* — Aujourd'hui, nous sommes partis à quatre heures et demie, pour les Grottes et pour San-Lorenzo, mais inutilement. Les garibaldiens y étaient passés la veille, se dirigeant sur Aquapendente. Après déjeuner, nous partons pour Aquapendente, pensant y trouver l'ennemi, mais nous comptions sans notre hôte. A peine étions-nous sortis de San-Lorenzo, qu'il était averti de nos mouvements. Il décampe avec précipitation, laissant après lui des vivres dans les casernes et oubliant un capitaine, que nous faisons prisonnier. C'est un vieux soldat, qui a fait toutes les campagnes de Garibaldi. Nous le traitons bien, et il nous donne des renseignements ; c'est un échange de procédés. Il nous dit qu'à Torre-Alfina, petite ville située sur le sommet d'une montagne couverte de forêts, se trouve leur quartier-général ; qu'ils sont réunis là environ mille ou douze cents, sous le commandement du général Acerbi ; qu'ils ne reçoivent plus comme volontaires que des soldats réguliers, qui désertent avec armes et bagages, qu'ils veulent envahir toutes les provinces pontificales et laisser Rome isolée ; qu'ils arriveront à leur but, soutenus par le Piémont, dont ils ne sont que les enfants perdus, et que la France ne dira rien. Du reste, il dit fort clairement que leur but est de renverser le gouvernement du roi pour établir une république, dont Rome serait la capitale. Je crois qu'il est franc, autant qu'on peut l'être en son parti, ce qui n'est pas faire de lui un grand éloge.

Craignant d'être surpris la nuit par le nombre, dans une ville



qui n'est pas défendable, nous partons d'Aquapendente à huit heures et demie, pour aller coucher, à minuit, à Onano. On nous prenait d'abord pour des garibaldiens, mais, quand on nous sut Pontificaux, les moines ont rivalisé de zèle pour nous être agréables.

*14 octobre.* — Nous sommes de retour à Valentano, où nous avons eu toutes les peines du monde à empêcher la population de lapider notre prisonnier, qui avoue décidément que le peuple n'est pas pour eux. — Je ne sais, mais je crois que les garibaldiens veulent marcher sur Montefiascone et de là sur Viterbe; mais ils auront fort à faire, car nous n'en sommes pas plus éloignés qu'eux, et nous ne demandons qu'à nous frotter un peu.

Cette occasion souhaitée se présente :

*Valentano, 20 octobre.* — Hier, un détachement de ma compagnie a attaqué les garibaldiens à Farnesi. Les zouaves, accompagnés de la ligne et des gendarmes, formaient un effectif de cinquante hommes; les garibaldiens étaient trois cents. Les zouaves ont soutenu le feu pendant deux heures; j'étais resté pour tenir la place de Valentano; mais, au premier avis, j'ai couru à leur secours et je suis arrivé heureusement à temps pour les dégager. Je n'amenais qu'un petit renfort de quarante hommes; mais les lâches n'ont pas osé recommencer le combat. Nous avons à déplorer la perte de M. Dufournel<sup>1</sup>, qui a été percé de quatorze coups de baïonnettes. En outre, nous avons un caporal blessé. Leurs pertes montent à cinq tués et dix-sept blessés. C'est un beau fait d'armes pour nous. Je n'ai pas le temps d'en écrire plus long; à demain. Ferdinand de Charette s'est admirablement battu.

Ici le journal s'arrête. Les opérations se succèdent; Viterbe, attaquée par les forces garibaldo-piémontaises, résiste; le général Acerbi est repoussé; notre lieutenant, qui y était, oublie d'en faire part. C'est qu'en effet, de bien autres événements se passaient dans le petit État pontifical! Le 13, avait eu lieu ce combat de Monte-Libretti, où quatre-vingts

<sup>1</sup> Emmanuel Dufournel, sous-lieutenant aux zouaves pontificaux, né en Franche-Comté, s'est porté à l'ennemi en disant: « Mes amis, allons mourir pour Dieu: au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit! » Sans illusion sur la gravité de ses blessures, dont une avait traversé le poumon et effleuré le cœur, il reçut l'Extrême-Onction, et mourut en demandant que son corps fût enterré près de ses amis, à San-Lorenzo, et que son cœur fût rapporté en France et remis à son père.

zouaves, commandés par Arthur Guillemin, tenaient tête à douze cents garibaldiens et les culbutaient. La Bégassière (de Guingamp) y est blessé grièvement et y gagne la noble croix de Pie IX; Guillemin y moissonne la palme. Couché sur la poussière, il meurt en disant à son clairon, blessé comme lui : « Crie avec moi : *Vive Pie IX!* tu pourras combattre encore ! » Le sous-lieutenant de Guillemin était un Breton, Urbain de Quélen, nom illustre. Trois Quélen prirent la croix sous saint Louis; celui-ci s'en souvint; il voulut montrer que la devise de ses armes : *E peb amzer, Quélen*. « En tout temps, Quélen, » était bien gardée après six cents ans; il l'a prouvé. Le sous-lieutenant s'est couché près de son chef; ils sont morts l'un et l'autre ensevelis dans la même gloire et les mêmes regrets. « Heureux ceux qui gardent bien leur nom ! s'écrie à ce propos un grand écrivain; heureux ceux qui, avarés du temps, ne sont pas avarés de la vie, et qui, répandant leur sang pour la justice, en arrosent la vraie gloire de leur maison ! »

Repoussés de Monte-Libretti, les garibaldiens se retranchent à Nérola; ils y occupent une forte position, dans un château bien muni.

Quatre compagnies de la légion d'Antibes, placées sous le commandement du chef de bataillon Cirlot, les y attaquent. Les garibaldiens hissent le drapeau piémontais et crient : « Vive Garibaldi ! » L'officier qui était en face, répond : « Vive Pie IX ! » et le feu commence. Sous la grêle des balles, les Français de la légion s'agenouillent; M<sup>rs</sup> Bastide, placé sur un tertre, au feu comme eux-mêmes, leur donne la bénédiction; ils se relèvent en criant : « Vive Pie IX ! Vive la France !... » Rien ne résiste à cette union des deux plus grandes forces de ce monde : l'Eglise et la France. En un quart d'heure, toutes les positions sont occupées; la fusillade garibaldienne diminue. Le canon arrive, escorté par les zouaves; il commence son office; M. de Quatrebarbes pointe si juste, qu'au bout d'une dizaine de coups, la place se rend. La lettre d'où nous extrayons ces détails nomme les capitaines des quatre compagnies : ce sont MM. Carlhian, Bruzerolles de Vazeilles, de Chalus, et René de Kerdrel, celui-là, encore un Breton<sup>2</sup>. Tous ont été admirables; M. le lieutenant Eschmann a été assez grièvement blessé; M. de Charette, lieutenant-colonel des zouaves, a eu son cheval tué sous lui<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Louis Veuillot, *Univers* du 8 novembre.

<sup>2</sup> Fils de notre ami et collaborateur, M. Vincent Audrea de Kerdrel, ancien représentant d'Ille-et-Vilaine.

<sup>3</sup> Cette lettre ajoute : « La colonne avait quatre aumôniers, M<sup>rs</sup> Bastide, le R. P. Ligier, dominicain pour la légion; M<sup>rs</sup> Daniel et le R. P. Wild, de la Compagnie de Jésus, pour les zouaves. Ces aumôniers marchaient à cheval dans la colonne, et chacun d'eux à tour de rôle portait la très-sainte Eucharistie, en sorte que ces braves soldats pouvaient véritablement dire : Dieu est avec nous. Et grâce à Dieu, ils le disaient et ils le sentaient; et ils l'ont fait voir. » (*Univers* du 3 novembre.)

Suivant le plan exposé plus haut, les Piémontais, costumés en chemises rouges, envahissent toutes les provinces à la fois ; Rome même est inquiétée. Dans la nuit du 22 au 23, les frères Cairoli, dont un est député au parlement de Florence, tentent de pénétrer dans la ville ; ils sont attaqués et vaincus par les carabiniers suisses près de la porte Pia. L'un d'eux paie de sa vie son audace. Ce même soir a lieu dans Rome l'explosion de la caserne Serristori, et deux attaques simultanées, l'une au Borgo-Nuovo, l'autre au Capitole. L'état de siège est proclamé le 25. Le 26 on apprend que Garibaldi a occupé Monte-Rotondo, à quatre milles de Rome. La place était défendue par deux compagnies de la légion d'Antibes, la deuxième et la cinquième, par une compagnie de carabiniers étrangers, quelques gendarmes et deux pièces de canon ; en tout trois cents hommes. Au bout de vingt-sept heures de résistance et après avoir repoussé deux assauts, force a été de capituler ; on avait épuisé toutes les munitions ; ils étaient cinq mille garibaldiens. MM. Carlhian, capitaine de la deuxième compagnie, Crozes, lieutenant, et Ringard, sous-lieutenant, MM. Costes, capitaine de la cinquième, et Laire, sous-lieutenant, furent faits prisonniers. M. Eschmann, lieutenant, avait été, on se le rappelle, blessé à Nerola. M. Federn, commandant des carabiniers, et M. de Quatrebarbes, de l'artillerie, partagèrent le même sort. Ce dernier avait le bras cassé et deux doigts emportés ; l'ennemi n'eut de lui qu'une pièce enclouée. C'est en allant au secours de Monte-Rotondo et le trouvant déjà occupé, que du Rostu opère cette belle retraite, que ses camarades de l'armée française ont dû admirer, et qui équivaut à un triomphe. M. du Rostu est un Breton de Nantes, capitaine d'état-major français faisant partie de la légion, « qui joint, dit un journal assurément parfaitement informé, à ses qualités militaires une vertu très-rare, mais qui fait les hommes supérieurs : la simplicité. Sa physionomie restera comme une des illustrations de la noble lutte que soutient le Saint-Siège <sup>1</sup>. »

Ce même jour 26 ont lieu de sanglants désordres dans une maison de la via Longaretta, et l'on fait savoir aux troupes disséminées dans les provinces qu'elles aient à se replier sur la capitale. — Le 27, le lieutenant-colonel de Charette qui était à Tivoli opère heureusement son mouvement de concentration ; il rentre à Rome à onze heures et demie du soir.

A ces nouvelles, les cœurs catholiques s'émeuvent par toute l'Europe, la France ouvre des souscriptions et de nombreux volontaires prennent les chemins de la Ville-Eternelle. De ce nombre et des premiers, il faut compter le frère du lieutenant de Kersabiec. Après avoir consulté Dieu, s'être uni à lui dans la sainte communion, il part, « décidé à se bien battre et à bien mourir. » Il s'arrête à Lyon pour prier la Vierge de

<sup>1</sup> L'Univers, numéro du 7 novembre.

Fourvières; puis arrive à Marseille. C'est lui qui désormais va continuer le journal suspendu.

*Civita-Vecchia, 26 octobre, au matin.* — J'arrive à l'instant; en attendant le déjeuner, j'écris au café militaire. — Faisons un retour en arrière. Je suis arrivé à Marseille à quatre heures et demie du matin, mercredi. Croyant partir quelques heures plus tard, je m'élançai à Notre-Dame-de-la-Garde; j'y ai communié; à sept heures j'étais au bureau des bateaux Valery: le paquebot ne part que le jeudi; me voilà pour tout un jour à Marseille. Marseille est un grand bazar, au mouvement indescriptible, au commerce énorme; je ne connais rien qui en puisse donner idée. Du reste, pas un monument, rien à voir que les cafés, les plus beaux du monde. — Jeudi matin, je suis parti pour Civita-Vecchia. M<sup>r</sup> du Cosquer était à bord; il est charmant. J'ai fait connaissance avec le baron d'Erp, Belge <sup>1</sup>, avec M. de Jallerange, un Franc-Comtois, avec un Nantais, M. Carré, un Polonais, un Irlandais, M. O'Byrne, un officier napolitain, qui vient au zouaves, avec bien d'autres encore. Nous étions sur le paquebot une trentaine de zouaves et autant de légionnaires. Avant lever, nous avons chanté un *Magnificat* superbe, M<sup>r</sup> du Cosquer nous a dit le chapelet, puis nous avons bu le vin chaud en trinquant avec la légion très-cordialement. — Nous venons de rencontrer le colonel d'Argis occupé à faire fortifier la ville, dont il est nommé commandant en chef; il a sous ses ordres cinq compagnies de la légion, quelques carabiniers suisses, etc., que j'ai aperçus dans les postes. Les dernières nouvelles sont assez graves, et prouvent que Garibaldi et les siens sont plus décidés que jamais à entrer dans Rome, par tous les moyens. Ils ont fait sauter la caserne Serristori à Rome, dépôt de recrutement des zouaves; il ne se trouvait au moment de l'explosion que la musique; il y a, dit-on, une vingtaine de blessés. Au même moment, quelques *voyous* ont attaqué le poste du Capitole. Ils ont été reçus par une quinzaine de zouaves qui en ont tué trois; les autres sont partis comme ils étaient venus. Il y a eu ces jours-ci une rencontre avec les garibaldiens à Ponte-Molle, à une lieue de Rome; je ne sais aucun détail sur tout cela, je vous le donne comme on le dit.

<sup>1</sup> Walleran, baron d'Erp, fils d'un lieutenant général belge, sortait de l'université de Louvain avec le titre de docteur; il a été tué à Mentana.

Je vais écrire à Alain de me réclamer de suite au dépôt ; il est à Viterbe avec pas mal de troupes ; les garibaldiens les ont attaqués et se sont fait donner une rude chasse ; on a fait des prisonniers, il y a des blessés et une vingtaine de morts. De notre côté, un dragon seulement a été tué <sup>1</sup>. Rome est en état de siège ; aussi un détachement viendra-t-il nous prendre ce soir pour nous mener à nos quartiers respectifs.

*Samedi, 26 octobre (soir).* — Nous sommes partis de Civita-Vecchia pour Rome, après avoir pris un bon bain de mer. Un zouave était avec nous ; pendant tout le trajet, nous avons parlé de l'état de siège, etc., etc. La veille, il y avait eu un combat sanglant dans une rue du Transtevere ; au moment où une patrouille passait, quelques bombes Orsini et des coups de feu éclatèrent. Immédiatement, un renfort arrive, on enfonce les portes et quinze garibaldiens sont tués à coups de baïonnettes et de crosses de fusils. Une femme trouvée deux pistolets à la main y a passé comme les autres. Enfin, à huit heures du soir, nous étions à Rome. Une escorte nous attendait et nous a conduits sans encombre, les uns à la caserne du dépôt, les autres et moi à l'hôtel de la Minerve.

*Dimanche, 27.* — A 7 heures, messe de l'abbé Peigné à l'église de la Minerve, puis chez le capitaine Ragni. A midi, rendez-vous à la caserne Serristori pour l'habillement. Quelle infection dans la cour ! Les pauvres zouaves qui sont encore sous les décombres ne seront retirés que dans deux ou trois jours. Tout le côté droit de cette caserne a sauté en l'air ; nous n'avons plus de musique. Après un moment d'attente, on nous fit entrer dans la salle d'habillement. Là, chacun reçoit veste, culotte, sac et carabine, à vue de nez ; puis, en bas dans la cour, habillez-vous ! Cela fait, une voiture d'artillerie arrive, et à chacun dix paquets de cartouches ; chargez, et en avant marche ! pour la caserne du dépôt. A huit heures du soir, faction de quatre heures. A minuit, une heure de sommeil sur les marches de la caserne ; puis, sous les armes, sur la place jus-

<sup>1</sup> On lit, en effet, dans le *Journal de Rome*, du 25 : « Hier soir, à 8 heures, la ville de Viterbe a été attaquée par 800 garibaldiens, qui l'ont assaillie sur six points différents. Le combat a duré plusieurs heures ; mais nos troupes se sont défendues avec un courage héroïque et ont repoussé les assaillants, qui se sont retirés avec précipitation du côté de Téverina, avant qu'il fût jour. Le colonel Azzanezi commandait ; les garibaldiens ont eu 15 blessés, 5 morts et 33 prisonniers. Nous avons à déplorer la perte d'un dragon. »

qu'à six heures du matin. Notre caserne est Saint-Calixte, au pied de San-Pietro-in-Montorio.

*Lundi, 28.* — Gardes et corvées toute la journée; le soir, piquet sur la place de la caserne. Je pensais en avoir pour toute la nuit. Heureusement, à dix heures, le capitaine Joly et M. de Lambilly nous emmènent faire une patrouille du côté du Vatican. Je pars en silence derrière La Peyrade; nous rentrons à minuit. A minuit, on nous envoie de renfort à la porte Saint-Pancrace, où commandent un lieutenant et le sergent Bonvallet. Enfin, sur une marche de la porte, je m'endors, la première fois depuis samedi.

*Mardi, 29.* — Même existence.

*Mercredi matin, 30.* — Je campe sur la place Saint-Pierre. Ce doit être un spectacle bien inaccoutumé que celui que présente cette place en ce moment! Six canons au milieu, trois compagnies de zouaves campées sous les colonnades; c'est on ne peut plus pittoresque. J'ai vu là M. de Kermoal et d'autres officiers. J'attendais là aussi Alain qui devait revenir de Viterbe, lorsque M. de Jallerange, de Franche-Comté, avec qui je causais, trouve son compatriote, M. Dufournel, capitaine adjudant-major, et me présente à lui. C'est un des hommes les plus charmants que j'aie vus et de toute façon. Il m'invite à déjeuner, lorsqu'au même instant arrive Alain. Nous voilà partis ensemble, le sac au dos, et enfin, je suis installé à la caserne de San-Salvatore. A peine étions-nous entrés à la cantine, que la tromba sonne, et, le ventre vide, nous voilà repartis au pas accéléré pour la place Saint-Pierre, sous la conduite d'Alain. Une bien triste nouvelle nous y attendait: le capitaine Dufournel et un zouave venaient de recevoir chacun une balle, l'un dans le front, tué sur le coup, et M. Dufournel dans les reins. La balle est entrée dans le dos, a traversé le poumon et est ressortie en haut. Il est à peu près mort à l'heure qu'il est. C'est une grande perte. Les zouaves l'ont immédiatement vengé par une décharge qui a couché cinq bourgeois par terre. Il n'y a rien eu de plus, cette nuit, et j'ai dormi côte à côte avec Alain, sur la paille. J'avais, de l'autre côté, M. Métois<sup>1</sup>, M. du Reau, M. de Nolhac, etc. Notre chambrée est très-belle. C'est une chapelle; au plafond, trois panneaux: *Eve sortant de la côte d'Adam*, *la Tentation d'Adam* par

<sup>1</sup> M. Métois est de Nantes. M. du Reau est d'Angers, neveu de M. de Quatrebarbes, l'ancien gouverneur d'Ancone. Il y a trois frères du Reau aux zouaves.

*Eve*, et au milieu, *la Tentation au désert*. Vis-à-vis moi, est le tombeau d'Eugène III, en marbre blanc, fort beau ; il y en a deux autres à côté. Au-dessus de l'autel, sur lequel je vous écris, une Gène à fresque. Ce matin, je viens d'entendre la messe dans la nouvelle chapelle à côté. Nous étions beaucoup.

Les Français sont arrivés hier au soir. En attendant, les garibaldiens sont à une petite demi-lieue d'ici ; il ne serait pas étonnant qu'aujourd'hui ou demain nous fussions les voir. Adieu, je suis très-content.

Ceci était écrit le 30. — Voici la suite : c'est toujours le nouveau venu qui tient la plume. Le lieutenant a une recrue dont il use ; c'est dans l'ordre, et c'est accepté.

*Monte-Rotondo, 5 novembre 1867.* — Je vous écris à la hâte pour vous rassurer sur Alain et sur moi : nous sommes sans égratignures, l'un et l'autre. — Nous avons quitté Rome dimanche matin. Samedi au soir, à la suite d'une espèce de pari avec Alain, M. de la Rochetaillée nous avait donné un dîner de trente couverts. Officiers, sous-officiers et soldats étions mêlés chez Spielman ; une gâté charmante ; j'ai peu connu d'hommes aussi bien que la plupart des officiers des zouaves.

Rentrés à nos casernes à neuf heures, nous nous sommes dépêchés à faire nos sacs. A deux heures du matin, le clairon nous réveillait. Je ne pourrais vous dire tout ce que nous nous mîmes sur le dos : outre onze paquets de cartouches, notre sabre, notre carabine, nous avions une tente, une couverture, le manteau, le sac plein, et des vivres pour deux jours, avec les casseroles en sus. En prenant tout cela, je ne croyais certes pas pouvoir faire seulement une lieue.

A trois heures précises nous arrivâmes au Macao, caserne neuve, en dehors de Rome, où le rendez-vous était fixé. A quatre heures, nous sommes partis, tous les zouaves de service, deux mille cinq cents à peu près, suivis de la légion et des carabiniers suisses, au nombre de dix-huit cents. Des dragons, quatre pièces d'artillerie pontificale et des gendarmes complétaient l'effectif de nos troupes. Un régiment de ligne français, avec un bataillon de chasseurs à pied et quelques chasseurs à cheval suivaient notre colonne <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le général Kanzler, pro-ministre des armes, commandait l'armée ; il avait sous ses ordres le général de Courten. M. Allet, colonel des zouaves, était accompagné de M. H. de la Salmouillère, son officier d'ordonnance.

La pluie tombait, et jusqu'à Ponte-Nomentana, pendant une lieue nous l'avons eue. Là, trois compagnies du deuxième bataillon, sous le commandement de M. de Troussures, sont parties par une route de traverse pour tourner l'ennemi. Nous en étions. A dix heures, nous nous sommes arrêtés pour faire le café. Quel changement dans mon existence ! Je coupais du bois, j'établissais la marmite sur deux pierres, le tout, du reste, dans une charmante vallée entourée de bois, et dans laquelle paissait une troupe de chevaux.

A onze heures et demie, nous étions repartis à travers prairies et bois; de temps en temps des chemins à faire perdre à ceux de Quimper-Corentin leur renommée. A midi, nous apercevions Mentana et un peu en arrière Monte-Rotondo. Quelques coups de feu retentissent; nous pressons le pas. A une heure, je pars avec une vingtaine d'autres et Alain à notre tête, en tirailleurs. Nous attendons une heure presque.

Pendant ce temps, les coups de canon et la fusillade faisaient rage à Mentana. Enfin, à deux heures, Alain nous emmène à l'assaut d'une colline. Jamais je n'oublierai cela. Depuis deux heures du matin, nous étions le sac au dos, et dans ce moment, nous grimpons une pente tellement raide, que notre poitrine touchait presque la terre. Heureusement, pas un tirailleur ennemi ne nous attendait en haut. Nous nous sommes mis à tirer sur les chemises rouges jusqu'à quatre heures. A ce moment, une quantité de fuyards de Mentana, se trouvant coupés dans leur retraite sur Monte-Rotondo, sont venus, leur mouchoir à la main, demandant la vie. Nous leur avons pris leurs armes : Alain a un superbe revolver, monté en ivoire et le canon damasquiné. A la nuit tombante, nous nous sommes avancés vers Mentana du côté de Monte-Rotondo; une escouade est entrée en ville, a tué une dizaine de garibaldiens, et puis s'est repliée sur nous<sup>1</sup>. Nous sommes restés là, sur la route, la durée d'une heure.

<sup>1</sup> Le rapport officiel du général de Failly, après avoir dit que les zouaves enlevèrent rapidement et brillamment les positions en avant de Mentana et s'y établirent, confirme ce fait de leur entrée dans la place le soir même, lorsqu'il dit : « Une reconnaissance offensive fut poussée vigoureusement sur Mentana par les troupes pontificales désignées pour cette attaque; la nuit ne permit pas de pousser à fond l'opération. » Il finit par ces mots, qui resteront : « Je ne puis mieux terminer qu'en disant avec quel entrain et quelle bravoure les troupes pontificales se sont conduites. C'est un hommage que l'armée française se plaît à leur rendre. »



Pendant ce temps nous entendions les plaintes des blessés dans une chapelle et dans les maisons.... C'était affreux! Tous demandaient à boire; nos prisonniers aussi; mais nous n'avions que du tabac à leur offrir; plus d'un a profité de mon papier à cigarettes. Nous sommes enfin arrivés au campement à huit heures du soir, et enfin, nous avons mis le sac à terre! Nous le portions depuis seize heures, avec du café et du pain seulement dans l'estomac! Pendant une heure encore, nous avons été conduire les prisonniers au quartier-général; il y en a de toutes sortes: des jeunes, des vieux, des *voyous* et des gens comme il faut, en général officiers piémontais. On ne savait où les mettre. Mais quelle nuit nous avons passée! Du bois vert, pas de paille, pas de tentes presque, sur l'herbe mouillée, et depuis le matin pas une goutte d'eau! Enfin, lundi, à six heures du matin, on nous crie qu'on en a. Nous partons, deux bidons à la main, et à un kilomètre au moins, nous trouvons cette eau; c'était une mare dans une carrière. Notre café ressemblait juste à du café au lait, mais il n'est pas un homme qui ne fût trop heureux de le verser sur son biscuit dans sa gamelle. Un rayon de soleil arrivant par là dessus, tout fut oublié et chacun s'en fut aux provisions et aux nouvelles. A onze heures, Alain est revenu avec un vieux coq, des choux et des céleris; nous avons fait, avec les deux de Jerphanion, de Couëssin, notre capitaine, de Martini, notre sous-lieutenant, Harscouët de Saint-Georges, notre sergent-major, un déjeuner que nous avons trouvé délicieux. Alors seulement, nous avons un peu su ce qui s'était passé.

En somme l'honneur est tout aux zouaves et aux carabiniers suisses. Les Français avouent qu'ils ne croyaient pas qu'on se battît comme cela par ici<sup>1</sup>. Il y avait, dit-on, six à sept mille garibal-

<sup>1</sup> L'envahissement des Etats pontificaux, annoncé depuis longtemps, a commencé le 4 octobre. Le 17, par une Lettre encyclique, le Pape constate « qu'il n'y a personne, excepté notre seigneur Dieu, qui soutienne la lutte en sa faveur. » Les Français n'arrivent à Rome que le 29; ils n'ont paru en face de l'armée piémontaise costumée en garibaldiens que le 3 novembre. La petite armée pontificale a donc supporté tout le poids de cette invasion pendant un long mois, faisant face partout, et partout victorieuse. A Mentana elle a demandé à être la plus engagée; c'était son droit; seule elle a donné pendant trois heures et a enlevé et gardé ses positions comme on l'a vu. Ce n'est qu'à la fin que le régiment français l'a appuyée par un feu de peloton avec les nouvelles armes. « L'effet moral produit par cette prodigieuse détonation a été des meilleurs, » dit M. l'officier d'ordonnance de la Salmonnière, parfaitement placé pour suivre toutes les opérations.

diens <sup>1</sup>. Ils ont eu énormément de morts, et lundi matin il y avait déjà 1,500 prisonniers ; il s'en fait aujourd'hui encore de tous les côtés. Garibaldi était là, mais le vieux est parti quand il a vu que ça chauffait trop dur.

De notre côté il y a vingt-trois zouaves de tués, pas mal de blessés <sup>2</sup>. Du Bois-Chevalier a deux coups de baïonnette dans la poitrine.

Les carabiniers suisses ont quelques morts. En résumé, nous avons peu de mal, eu égard à la fusillade qu'il y a eu.

Lundi à 2 heures, nous avons quitté notre campement pour Monte-Rotondo ; il n'y a que deux milles, mais c'était affreux ! Ici un mort, blanc comme le marbre, là un autre, la figure écrasée par un coup de crosse, plus loin un cheval étendu, ailleurs une mare de sang au milieu de la route.. Mais comme on s'habitue vite à cela ! !

Monte-Rotondo a été évacué par les garibaldiens dès hier. Aujourd'hui, mardi, je me suis un peu promené dans la ville. Le palais Piombino, que nous occupons, la domine tout entière ; c'est une vraie forteresse. Nous y couchons, Alain et moi, dans la chambre de Garibaldi, en un lit de six pieds de large sur dix de long. J'ai vu l'église.... A la porte, triple rangée d'ordures ! Ordures dans les bénitiers, ordures dans la chaire, ordures sur l'autel !....

La porte du tabernacle au milieu de l'église, à terre, est percée de deux ou trois coups de baïonnette et de balles....

Dans la sacristie, les crucifix sont en morceaux... J'ai vu de braves Hollandais priant et pleurant baiser le Christ détaché de sa croix !... Les ornements sont déchirés, les vases sacrés disparus.

Demain, mercredi matin, nous partons pour Rome ; nous devons y entrer à deux heures ; je ne sais s'il y aura quelque fête ; je le crois, je vous le dirai.

*Rome le 6 novembre 1867.* — Nous sommes partis ce matin de

<sup>1</sup> Les journaux officiels disent : pas moins de 10,000. On a dit 12,000 et même 15,000.

<sup>2</sup> Parmi ces blessés, outre ceux déjà nommés, nous trouvons : MM. Jacquemont et Dujardin, lieutenants aux zouaves ; de Castella, major aux carabiniers suisses ; Kerré, de Plouvorn (Finistère) ; Creach, de Saint-Pol-de-Léon ; Cathelineau ; Yves de Quatrebarbes, de Laval. — M. Pascal, de Nîmes, a été tué. M. Pascal, engagé déjà aux zouaves, a dû revenir pour la conscription. Ayant eu un mauvais numéro, il prend la moitié de sa petite fortune et s'exonère, puis il repart pour Rome. Il n'a été avare, celui-là, ni de sa bourse, ni de son sang !

Monte-Rotondo et nous voici arrivés par un soleil d'été : j'ai bien maigri de plusieurs kilos aujourd'hui. On nous a fait une réception enthousiaste : des fleurs sur nos têtes, des *eviva*, des larmes dans les yeux ; ça fait quelque chose et ça encourage. Du Bois-Chevalier est un peu mieux, M. Dufournel est mort, La Peyrade est bien. Adieu, je vous embrasse tous et toutes. Je jette vite cette lettre à la poste : on dit que nous partons demain pour reprendre Viterbe ; tant mieux<sup>4</sup> !

N'oubliez personne de mes amis, faites savoir de mes nouvelles à tous ceux qui veulent bien s'intéresser à moi.

Alain a une photographie de Garibaldi avec sa signature et une dédicace : *A amico mio il Vecchio*, etc.... — Il y avait des centaines de fusils à Mentana, près de deux mille à Monte-Rotondo, mais j'avais assez de mon sac. Je n'ai que la moitié d'un sabre-baïonnette ; j'en ferai..... un coupe papier !

4<sup>e</sup> Comp<sup>te</sup> du 2<sup>e</sup> b<sup>ns</sup>.

---

- Tel est ce récit, écrit par deux frères, Alain et Hervé Sioc'han de Kersabiec, l'un lieutenant, l'autre soldat aux zouaves pontificaux ; il est complet, rapide, précis, plein de gaieté et d'énergie avant l'action, de calme et de joie pure après la bataille, digne toujours de la noble et sainte cause de Dieu. Ce journal n'était pas destiné à la publicité ; je me suis permis de l'ouvrir devant des lecteurs amis. Si j'ai eu tort, qu'on me le pardonne ; je mets mon nom à l'abri de ceux de mes frères, beaucoup plus jeunes que moi et qui sont devenus mes aînés dans la carrière de l'abnégation et du dévouement.

V<sup>te</sup> E. SIOC'HAN DE KERSABIEC.

---

<sup>4</sup> Viterbe a en effet été réoccupée le 9 ; les garibaldiens s'étaient retirés devant la haine de la population.

## NOTICES ET COMPTES RENDUS.

---

HISTOIRE DE SAINTE PAULE, par M. l'abbé Lagrange, vicaire-général d'Orléans. — Paris, Poussielgue, rue Cassette.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* est amie de tous les bons et beaux livres. Elle ne saurait tarder plus longtemps à recommander à ses lecteurs l'*Histoire de sainte Paule*, publiée par M. l'abbé Lagrange, vicaire-général d'Orléans.

Sainte Paule naquit à Rome en 347. Sa mère descendait des Scipions et des Gracques ; son père, issu des vieilles races helléniques, se glorifiait de compter Agamemnon parmi ses ancêtres. Cette noble famille était chrétienne. Paula reçut donc, dès le berceau, la douce influence des vertus évangéliques ; en même temps, il s'imprima en elle quelque chose de l'austère gravité des vieilles mœurs romaines.

Après une forte éducation où l'étude des livres saints se mêle à l'étude de la littérature grecque et de la littérature latine, Paula, âgée de dix-neuf ans, est mariée à un jeune Grec, nommé Toxotius, païen encore, comme tant d'autres patriciens du IV<sup>e</sup> siècle. Puis quatre filles et un fils viennent combler de joie le foyer domestique. Paula, épouse aimée et mère heureuse, est l'orgueil de sa famille et de Rome entière. A ce moment, toute cette félicité s'écroule. Paula voit son mari mourir et reste veuve avec cinq orphelins. Elle avait trente et un ans.

Paula est d'abord tout absorbée dans sa douleur ; bientôt sa foi la relève et transfigure sa vie. Digne émule des Mélanie, des Marcella et de ces grandes dames romaines dont la sainteté ravissait l'Eglise, Paula se consacre à la prière, à la mortification, aux œuvres de charité. Sous la direction de saint Jérôme, que la Provi-

dence semble avoir amené pour elle du fond de l'Orient, elle fait de rapides progrès dans la science des Ecritures et dans les vertus les plus difficiles. Son affection pour ses enfants semble s'accroître encore ; elle ne cesse jamais de se dévouer pour eux, de veiller sur eux, lors même que, cédant à l'attrait de son âme, elle va abriter ses derniers jours près de la crèche du Sauveur.

En 385, Paula part pour l'Orient ; elle accomplit le pèlerinage des Lieux-Saints, visite l'Egypte et la Thébaïde, puis revient à Bethléem fonder deux monastères, un pour elle, l'autre pour saint Jérôme. Sous son inspiration, l'illustre docteur entreprend ses immenses travaux sur l'Ecriture sainte. Les conseils et les exemples de Paula exercent une influence de plus en plus glorieuse et féconde ; les douleurs qui l'accablent ne font que la sanctifier davantage et entourer son nom d'un nouvel éclat. Les querelles des Origénistes, les attaques de Ruffin contre saint Jérôme, les invasions des Barbares, la mort de ses enfants, toutes ces tristesses que Dieu lui ménage achèvent de la détacher de la terre, et elle s'endort enfin d'une paisible et céleste mort, entre les bras d'Eustochium, sa fille bien-aimée (404).

Pour apprécier, comme elle le mérite, la vie de sainte Paule, il faut l'étudier dans le livre de M. l'abbé Lagrange. Cet ouvrage est d'un incontestable intérêt. La sainte dont il retrace l'histoire est digne de tous nos respects. C'est à la fois une austère chrétienne, une mère admirable ; un noble cœur, un esprit élevé. Autour d'elle sont groupées d'autres figures, chacune avec sa beauté propre : les filles de Paula, Blesilla et Eustochium, l'une si ardente et si généreuse, l'autre si gracieuse dans sa virginale candeur ; Marcella, la vénérable fondatrice de la pieuse communauté de l'Aventin ; saint Jérôme surtout, l'intrépide défenseur des saintes causes, toujours harcelé par les ennemis de l'Eglise, qui sont aussi les siens, et conservant sous les glaces de l'âge toute la vigueur de l'intelligence et toute la tendresse de l'âme.

Ces physionomies diverses animent l'*Histoire de sainte Paule*. Bien d'autres y apparaissent encore et nous mettent devant les yeux la société du IV<sup>e</sup> siècle. C'est une époque étrange, où tout se

choque, se débat, se mêle et cherche laborieusement à se constituer. L'Évangile triomphe des idoles, mais les idoles sont toujours debout, et, auprès des voix qui proclament le Christ, d'autres voix invoquent les dieux : Albinus, pontife de Jupiter, caresse sur ses genoux Paulina, sa petite-fille, qui lui bégaie l'*Alleluia*. Grâce à cette confusion, les mœurs païennes se glissent au sein même de l'Église. Celle-ci, pour échapper au péril, suscite la légion héroïque des cénobites et des anachorètes, et fait resplendir la science des grands docteurs, qui enseignent et vengent la vérité.

De tels spectacles offrent assurément un puissant attrait. Ce sont des tableaux instructifs, curieux, la plupart très-brillants. J'admire, entre autres, la description du désert de Nitrie, le récit du voyage en Orient, les pages qui retracent les premières années de saint Jérôme, la conversion de Blésilla, sa mort, et enfin la mort de Paula elle-même. L'ouvrage de M. l'abbé Lagrange sera donc parfaitement apprécié du public chrétien. On y trouve l'érudition et le goût, l'élévation des pensées et la délicatesse des sentiments, la dignité de la forme et la distinction du style. C'est le jugement qu'en porte M<sup>sr</sup> l'Évêque d'Orléans : une telle approbation suffit pour conquérir tous les suffrages.

Du reste, pour que le lecteur puisse se convaincre par lui-même de la vérité de nos éloges, nous détachons de l'*Histoire de sainte Paule* le touchant épisode des derniers moments de Blésilla.

« Sa mort fut de celles dont l'histoire seule des saints offre l'exemple, qui ravissent et qui font pleurer. Elle avait vingt ans, et elle allait mourir. Sa mère, ses sœurs, ses proches, ses amies, Marcella et saint Jérôme, tous ceux qui l'avaient aimée sur la terre, entouraient son lit funèbre et fondaient en larmes. Seule, Blésilla ne pleurait pas. En vain la fièvre la dévorait, en vain elle était là haletante sous les étreintes de la maladie : un reflet céleste illuminait son pâle visage ; je ne sais quelle beauté qui n'était pas de la terre, comme un dernier rayon de l'âme prête à s'échapper, la transfigurait. Une ombre cependant passa tout à coup sur son front, une larme apparut dans ses yeux ; mais ce n'était pas de quitter la vie qu'elle pleurait, l'admirable jeune femme, c'était de n'avoir pas à présenter à Dieu une assez longue pénitence, ni un suffisant trésor de mérites. On l'entendit alors se recommander avec instance à tous ceux qui l'entouraient. « Oh ! priez bien le Seigneur Jésus, leur dit-elle, d'avoir compassion de mon âme, puisque je meurs avant d'avoir pu accomplir ce qui était dans mon cœur pour lui. » Ce furent ses dernières paroles. Ce regret de la jeune mourante émut tout le monde jusqu'aux larmes.

Jérôme s'empressa de lui répondre et de la consoler : « Ayez confiance, chère Blésilla, lui dit-il ; ces vêtements blancs que vous portiez, depuis votre consécration au Seigneur, doivent vous rassurer. Comme eux votre âme est pure. Votre retour à Dieu ne date pas, il est vrai, de bien loin ; mais il a été si généreux, qu'il n'est pas venu trop tard. » Ces paroles firent rentrer une paix profonde dans l'âme de la fille de Paula. Bientôt après, comme s'exprime Jérôme, « se dégageant des liens du corps, la blanche colombe s'élevait au ciel, la fille de Dieu exilée ici-bas rentrait dans l'héritage paternel. »

LOUIS DE KERJEAN.

SOUVENIRS DE L'ARMÉE PONTIFICALE, par M. L.-A. de Becdelièvre, ancien lieutenant-colonel des zouaves pontificaux. — Paris, Lecoffre, 1 vol. in-12.

Très-intéressants par eux-mêmes, ces *mémoires* d'un Breton le sont devenus bien plus encore, depuis les immortels exploits de la phalange pontificale. A notre grand regret, nous ne pouvons aujourd'hui que les recommander sans réflexions, l'espace nous manquant absolument pour un compte rendu.

#### UNE LETTRE DE ROME, A PROPOS DE ROME CHRÉTIENNE.

Notre collaborateur, M. Eugène de la Gournerie, a reçu de Rome la lettre suivante ; qui est, pour lui, la plus précieuse récompense de ses travaux :

« ILLME DNE DNE OBSIME,

» Gratulatur tibi SS<sup>ms</sup> Dominus Pius IX, quod opus tuum de *Roma Christiana* passim adeo fuerit probatum, ut praelo iam quater subdi debuierit. Minime tamen id miratur, cum rerum notitia, veritas, et elegantia simul iunctae facile legentium animos allicere consueverint. Gaudet autem, huiusmodi illecebras non parum conferre debuisse atque esse collaturas ad delendas e mentibus adversas huic urbi et Summis Pontificibus opiniones nefario studio vulgatas, atque ad ostendenda beneficia non in solam Romanam ditionem, sed in exterar quoque gentes derivata ab ista sancta sede. Acceptissimum idcirco habuit, te ad praesentes usque dies produxisse hoc opus ; et qui alias vetus eius exemplar, veluti filialis observantiae et amoris pignus paterno exceperat affectu, non minus delectatus est altero isto pleniore et perfectiore, utpote eiusdem devotionis testimonio. Qua de re me tibi grati animi sui sensum significare iussit, eiusque indubiam indicem nunciare Benedictionem Apostolicam quam tibi peramanter impertit.

» Ego vero muneris mihi crediti functione perlibenter utor, ut peculiaria gratulationis meae atque aestimationis officia tibi exhibeam, cui adprecor a Deo fausta omnia et salutaria.

» Tui Ill<sup>m</sup>e d<sup>n</sup>e d<sup>n</sup>e Obs<sup>m</sup>e.

» Romae, die 21 septembris 1867.

» Addictiss. obsimus famulus,

» FRANCISCUS MERCURELLI,

» SSmi Dni ord. ab epistolis latinis. »

Ill<sup>m</sup>o D<sup>n</sup>o D<sup>n</sup>o Obs<sup>m</sup>o.

» D<sup>n</sup>o Eq. Eugenio de la Gournerie.

» Nannetes. »

TRÈS-ILLUSTRE ET TRÈS-HONORÉ MONSIEUR,

Le Souverain Pontife Pie IX vous félicite de ce que votre livre de *Rome chrétienne* a été assez goûté pour qu'il ait fallu quatre fois le mettre sous presse. Il ne s'en étonne d'ailleurs nullement : l'intérêt du sujet, la vérité du récit et l'élégance du style ayant pour habitude, lorsqu'ils sont réunis, d'attacher facilement l'attention des lecteurs. Mais il se réjouit en pensant que ces charmes ont dû et devront contribuer à effacer dans les esprits les opinions fausses qui ont été répandues avec un zèle coupable contre cette ville- et contre les Souverains Pontifes, en même temps qu'à faire connaître les bienfaits émanés du Saint-Siège, non-seulement au profit des peuples soumis au gouvernement Romain, mais encore au profit des autres nations.

Il lui a donc été très-agréable que vous ayez poursuivi votre œuvre jusqu'au temps présent; et, après avoir déjà reçu, avec une paternelle affection, comme un gage de respect et d'amour filial, l'exemplaire que vous lui avez anciennement envoyé, il n'a pas accueilli avec moins de plaisir et comme un témoignage des mêmes sentiments ce second exemplaire plus complet et plus parfait. C'est pourquoi il m'a ordonné de vous exprimer sa gratitude et de vous en donner comme preuve certaine l'annonce de sa bénédiction apostolique qu'il vous accorde très-tendrement.

Pour moi, je m'acquitte d'autant plus volontiers de la charge qui m'est confiée, qu'elle me permet de vous adresser mes félicitations et l'expression de mon estime particulière. Je prie Dieu qu'il vous envoie toutes choses prospères et heureuses.

Votre très-humble et très-dévoûé serviteur,

François MERCURELLI,

Secrétaire de S. S. pour les lettres latines.

Rome, le 21 septembre 1867.



# CHRONIQUE.

---

## LE CONGRÈS CELTIQUE INTERNATIONAL.

---

### Après le Congrès.

Le Congrès celtique international, dont nous faisons connaître dans le dernier numéro de la *Revue* la période de préparation, s'est ouvert le mardi 15 octobre à Saint-Brieuc, et a duré jusqu'au dimanche suivant. Le succès a dépassé nos espérances. Le but, depuis si longtemps poursuivi par les Celtes d'Armorique, le rétablissement des relations trop longtemps interrompues avec leurs frères d'outre-mer, a pu être heureusement atteint. Le retard que divers obstacles avaient mis à l'organisation du Congrès, l'époque avancée de la saison et diverses circonstances défavorables ont empêché, il est vrai, un grand nombre de Gallois, Irlandais et Ecossais, sur lesquels nous comptions, d'assister à ces assises celtiques; mais le petit nombre de leurs compatriotes qui avaient pu venir les représentait dignement. D'ailleurs, l'âme des absents était avec nous. Partout, chez les Gaëls comme chez les Cambriens, l'attention était appelée sur le Congrès; on s'y associait au moins par la pensée, quelquefois par de précieux témoignages de sympathie, et en ce moment on y attend avec impatience de connaître les résultats obtenus.

Ces résultats sont dès à présent considérables; il est difficile de dire jusqu'où s'étendront leurs conséquences, si l'avenir tient toutes les espérances qu'ils peuvent faire concevoir. A la réalisation du vieux désir des Bretons de renouer des relations régulières avec les peuples de même race, s'est rattachée la réalisation d'un autre vœu qui, pour être moins ancien, n'en est pas moins vif. Je veux parler du rétablissement d'une association pour toute la Bretagne, sur la double base du concours des sociétés déjà existantes et des adhésions particulières; elle deviendra une véritable association celtique générale, grâce à la coopération permanente des associations gaéliques et cambriennes d'outre-Manche. Dans sa séance du samedi, le Congrès a nommé une commission de neuf

membres chargés de préparer en Bretagne un congrès celtique international pour 1868 <sup>1</sup>. Cette commission doit adresser un pressant appel aux sociétés des pays celto-bretons pour qu'elles veuillent bien adhérer à l'Association générale, dont le principe est admis, et envoyer des délégués pour organiser définitivement cette association.

Et ce concours ne fera pas défaut, nous en sommes certains d'avance. Le lecteur va en juger lui-même par le langage de nos frères de Galles, d'Irlande et d'Ecosse.

Voici en quels termes chaleureux la *Nation*, l'organe le plus autorisé des patriotes irlandais, annonçait notre Congrès, dans son numéro du 7 septembre 1867 :

« UN CONGRÈS, CELTIQUE INTERNATIONAL.

» Un projet d'un grand intérêt et qui, s'il se réalise complètement, amènera sans doute des résultats très-importants à divers points de vue, a été formé par quelques *gentlemens* bretons composant l'association appelée *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, et présidée par M. Geslin de Bourgogne <sup>2</sup>. Ils se proposent de réunir un Congrès à Saint-Brieuc, le 15 octobre..... »

Suit l'exposition sommaire du but principal de la réunion, puis la traduction du programme; l'auteur de l'article ajoute :

« Ce Congrès sera en réalité une sorte d'*Eisteddfod* armoricain..... Il est naturel que les précédents gallois influencent les Bretons qui ont les liens de parenté les plus étroits avec cette ancienne branche de la race celtique. Mais nous ne devons pas laisser échapper cette occasion offerte à nous, Celtes d'Irlande, de revendiquer notre communauté d'origine avec les Celtes de la Gaule, et nos droits à leur sympathie et à leur intérêt qui résultent de cette communauté d'origine.

» Le lecteur le moins attentif aura certainement remarqué que plusieurs des sujets proposés à la discussion du Congrès sont de première importance pour les Irlandais..... Nous portons spécialement un intérêt plein d'espérance à la formation d'une association telle que celle dont il

<sup>1</sup> Voici les noms des membres de la commission. Pour les Côtes-du-Nord : MM. Geslin de Bourgogne, Gaultier du Mottay et Prosper Huguet; pour le Finistère : M. le V<sup>e</sup> de la Villemarqué; pour l'Ille-et-Vilaine : M. Arthur de la Borderie; pour le Morbihan : M. de Closmadeuc; pour la Loire-Inférieure : M. de Kersabiec; pour Paris et l'étranger : MM. Henri Martin et Ch. de Gaulle.

<sup>2</sup> Nous n'enlèverons rien à la gloire si bien méritée par M. Geslin de Bourgogne et ses collègues dans l'organisation et la direction du Congrès, si nous rappelons que l'idée première de la réunion et les démarches auprès des Celtes d'outre-mer sont dues au Breuriez-Breiz, chaleureusement et très-efficacement secondé par M. Henri Martin. (Voir le numéro d'octobre de la *Revue*.)

est question dans le programme, et nous nous réjouissons à la pensée de souhaiter un jour la bienvenue dans Dublin à nos frères les Celtes de Bretagne..... Pour le moment, nous nous contenterons d'exprimer l'espoir que les Celtes d'Irlande seront convenablement représentés au Congrès breton d'octobre et que, grâce à l'heureuse idée de M. Geslin de Bourgogne et de ses collaborateurs, on verra incontestablement établie cette vérité proclamée par un barde irlandais : « Ils portent un même nom et partagent la même gloire, les Celtes que sépare l'Océan. »

Pendant la durée du Congrès, le secrétaire du Breuriez-Breiz recevait chaque jour des lettres de Galles, d'Irlande ou d'Ecosse, exprimant les plus vives sympathies pour la pensée qui réunissait les Bretons à Saint-Brieuc. Le projet de Congrès n'eût-il eu d'autres résultats, qu'il faudrait s'applaudir d'avoir ainsi fourni à nos frères d'outre-mer l'occasion de montrer combien leurs cœurs battent à l'unisson des nôtres. Je vais d'abord citer la traduction des principaux passages d'une lettre, en langue galloise, de M. Maysmor Williams. Son importance n'échappera à personne quand on saura que celui qui tient ce langage chaleureux et patriotique est Gallois de naissance et maire de Chester (Caerlleon Gawr) l'ancienne capitale de la Cambrie septentrionale, aujourd'hui séparée administrativement du pays de Galles et l'une des principales villes de l'Angleterre.

« Dingle Bank, Curzon Park, Chester, 14 octobre 1867.

» J'ai pris à votre lettre un intérêt d'autant plus grand qu'elle était écrite dans la langue des anciens Bretons. Je savais déjà que le peuple du Llydaw (Armorique) est le même que celui qui habite encore aujourd'hui la Cambrie, et que leur séparation a eu lieu lors de nos guerres contre les Saxons...

» En ce qui touche au projet qui s'était formé parmi nous de rendre visite aux Bretons d'Armorique, les affaires y ont opposé des difficultés insurmontables pour plusieurs d'entre nous.....

» Je puis me faire garant des sentiments confraternels que partagent avec moi pour les Armoriciens des milliers d'hommes de même race que vous qui habitent ce petit coin de notre île. Je n'hésite nullement à vous assurer en leur nom des vœux qu'ils font pour la réussite de vos projets patriotiques et scientifiques et le succès de toutes vos entreprises nationales.

» Faites de vos Congrès une institution durable et si vous ne voyez pas venir cette année autant de Gallois que vous l'espérez, ne vous découragez pas : on s'intéresse vivement ici à votre entreprise et nous n'avons besoin que de temps pour parvenir à une parfaite union et entente mutuelle. Alors nos deux anneaux formeront une chaîne qui donnera une force nouvelle à notre race.

» Une chose excellente serait d'offrir un prix honorable au meilleur traité gallois sur le sujet suivant : *Rétablissement de l'union entre les Bretons gallois et les Armoricains. Quels sont les moyens les plus efficaces à employer des deux côtés pour atteindre ce but?*

» ... On attend ici avec impatience le compte rendu de votre Congrès. »

Le surlendemain, arrivait une longue et intéressante lettre de M. W. Mathison, secrétaire honoraire de la Celtic Society de Glasgow. Cette importante Société, qui a pour chef Sa Grâce le duc d'Athole, et pour président M. J. Campbell, de Tilliechewan, a été fondée en 1856 dans le but « de maintenir et de développer la langue, la littérature, la musique, la poésie et l'étude des antiquités de la Haute-Ecosse, d'encourager l'usage plus général du costume national, ainsi que les jeux gymnastiques des Montagnards. » Elle donne aussi des secours en argent aux Highlanders tombés dans le besoin. Elle compte maintenant plus de 1200 membres. Nous reviendrons prochainement sur le but de cette intéressante association et sur les heureux résultats qu'elle a déjà obtenus. Une pareille Société ne pouvait manquer de sympathiser vivement avec les efforts des Bretons. Voici, en attendant, quelques passages de la chaleureuse lettre de M. Mathison :

« ... Aussitôt après la réception de votre lettre et des pièces qui l'accompagnaient, une réunion des directeurs de notre Société fut convoquée et ces documents mis sous leurs yeux. Les directeurs furent on ne peut plus heureux d'apprendre qu'un peuple auquel appartenaient nos ancêtres a encore gardé son ancienne nationalité celtique et qu'il se propose de travailler, dans le Congrès projeté, à cette union de cœur et de pensées qui anime les vrais Celtes de tous les pays...

» Ces détails suffiront, j'espère ; pour vous montrer que nous n'avons pas travaillé inutilement au grand objet pour lequel votre Congrès est maintenant réuni. Nos cœurs et nos sympathies, nos pensées et nos vœux vous accompagnent. »

Le secrétaire de la Celtic Society de Glasgow expose ensuite les motifs qui ont empêché ses collègues de répondre à l'invitation des Bretons ; le principal est l'époque tardive à laquelle cette invitation leur est parvenue ; « sans cela ils auraient regardé comme un devoir de s'y rendre ; mais ils recevront avec grand plaisir toutes les communications que vous voudrez bien leur envoyer sur les travaux et les résultats du Congrès. »

La Société celtique de Glasgow ne s'est pas bornée à ces chaleureuses paroles. Comme gage de sa cordiale sympathie pour le peuple breton, elle a bien voulu offrir au *Breuriez-Breiz* quatre beaux volumes magnifiquement reliés et illustrés, contenant l'histoire des Celtes d'Ecosse, (*History of the Highlands and of the highland clans*, par J. Browne, Edimbourg), et, ce qui est plus précieux encore, deux diplômes de

membre honoraire, l'un au président du Congrès, l'autre au secrétaire du Breuriez-Breiz.

L'Irlande n'a pu être représentée au Congrès par le docteur Todd, ni par MM. Hennesey et Ferguson, comme on en avait eu l'espoir; mais des adhésions et des témoignages de sympathie d'une haute valeur nous sont parvenus de la ville de Tuam, cet asile, ce dier asile peut-être, hélas! des lettres gaéliques en Irlande. Là, grâce au dévouement patriotique d'un grand évêque et d'un savant prêtre du diocèse, son digne collaborateur, l'irlandais, *pratiquement* cultivé, est l'objet d'un enseignement régulier dans le collège de la ville aussi bien que dans les écoles. M<sup>r</sup> Mac Hale, archevêque catholique de Tuam, a traduit en irlandais le *Pentateuque*, les six premiers livres de l'*Illiade*, et un grand nombre de *Méodies*, de Thomas Moore; M. l'abbé Ulick Bourke, président du collège de Saint-Jarlath de Tuam, a détruit un des plus grands obstacles qui s'opposaient au maintien et à la culture du gaélique en composant et en propageant, avec le plus grand désintéressement, d'excellents ouvrages pour l'enseignement et l'étude pratique de la langue<sup>1</sup>. Tous deux ont exprimé en souscrivant leurs plus vives sympathies pour le Congrès<sup>2</sup>, et leur désir de coopérer de tout leur pouvoir à l'union entre les différents groupes de la race celtique. M<sup>r</sup> Mac Hale a bien voulu offrir ses œuvres gaéliques au Breuriez-Breiz, et en même temps souscrire pour l'encouragement de la littérature bretonne. Noble et touchant exemple de la générosité irlandaise, qui ne calcule pas ses propres besoins quand il s'agit de venir en aide à des frères par le sang! La Bretagne saura, nous n'en doutons pas, s'en souvenir à l'occasion.

Le Pays de Galles était directement représenté au Congrès par MM. Powel, Ellys, Jenkins, Gruffydd, le harpiste, et sa fille; les Bretons de la Cornouaille insulaire l'étaient par M. Lukis, l'un des plus éminents archéologues de l'Europe. Les sentiments qu'ils ont exprimés étaient ceux qu'on pouvait attendre de frères par le sang, et leur parole émue et sympathique a plus d'une fois provoqué les chaleureux applaudissements de l'assemblée.

Mais si le Congrès de Saint-Brieuc a vu se rapprocher les anneaux d'une chaîne depuis si longtemps brisée, s'il a été, avant tout, un de ces *synodes privilégiés de fraternité et d'union* dont parlent les anciens auteurs gallois, la science, la poésie et la musique y ont eu aussi leur large part. L'origine et la destination des monuments mégalithiques, l'histoire de l'Armorique à l'époque de l'immigration bretonne y ont donné lieu à

<sup>1</sup> *Collegé Irish Grammar*, 3<sup>e</sup> édition. — *Easy lessons, or self-instruction in Irish*, 4<sup>e</sup> édition. Tous deux chez Mullany, à Dublin. Nous y reviendrons dans la *Revue*.

<sup>2</sup> Une religieuse irlandaise patriote, Sœur Francis Clare, auteur d'une importante histoire de son pays, exprimait aussi un vif intérêt pour le Congrès, dans une lettre adressée à M. Henri Gaidoz.

de savants mémoires et à d'intéressantes discussions qui n'auront pas été inutiles au progrès des études celtiques. Par une inspiration digne d'elle, lady Llanover, la grande patriote galloise, retenue loin du Congrès par un deuil récent, y a envoyé son *telynor*, l'éminent harpiste gallois Gruffydd, accompagné de sa jeune fille. Grâce à elle et à eux, la musique nationale de la Cambrie a pu s'y faire entendre à côté de celle de l'Armorique. Des poètes nombreux ont prouvé que l'inspiration ne leur faisait défaut ni dans l'une, ni dans l'autre langue de la Bretagne. Enfin le théâtre populaire breton a été relevé, et l'on y a vu des acteurs paysans représenter, dans les formes traditionnelles, l'un des anciens drames nationaux; et cela, avec assez de talent pour triompher de la première impression produite par la naïveté de la mise en scène, et le désavantage résultant pour eux de ce que leur langue était comprise seulement de la minorité des spectateurs.

Des raisons de santé nous ayant empêché, à notre grand regret, de nous rendre à Saint-Brieuc, nous allons nous borner à résumer rapidement les travaux de chaque séance, d'après les documents qui nous sont parvenus.

*Première journée.* — La première séance s'est ouverte, le mardi 15, à une heure, dans la salle des assises du Palais de Justice de Saint-Brieuc, sous la présidence et par une allocution de M. Demanche, préfet des Côtes-du-Nord. Ce magistrat mérite les remerciements de tous les Bretons, pour le concours empressé qu'il a si gracieusement donné au Congrès, et pour les sentiments patriotiques qu'il a montrés. Il a exprimé le vœu de voir se resserrer de plus en plus les liens fraternels qui unissent les Armoricains et les Gallois, et applaudi aux efforts qui ont pour but le maintien de la langue bretonne.

M. Geslin de Bourgogne, président de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, a pris ensuite la parole pour exposer l'objet du Congrès, et faire ressortir les avantages qui pouvaient en résulter pour les deux rameaux de la race celtique. Le secrétaire donna lecture de lettres de divers personnages, — entre autres de M<sup>sr</sup> l'archevêque de Rennes, de M<sup>sr</sup> l'évêque de Kemper, — exprimant leurs regrets de ne pouvoir assister aux séances. Il fut alors procédé à la nomination des membres de quatre commissions : pour l'Association générale; pour le compte-rendu des travaux; pour le compte-rendu de l'excursion archéologique, et pour celui de l'exposition annexée au Congrès.

La discussion des travaux commença immédiatement après. M. Henri Martin l'inaugura en traitant de la communauté d'origine des peuples celtiques. Puis M. de la Borderie traita de l'établissement des Bretons en Armorique. — M. Le Doze lit ensuite un mémoire sur le breton et ses rapports avec diverses autres langues. — Un Gallois, M. Ellys, développe en quelques mots les avantages des congrès; il parle du rôle important

joué autrefois par les réunions bardiques dans l'île de Bretagne, et le rôle qu'elles jouent encore aujourd'hui dans le Pays de Galles. Il rappelle l'accueil chaleureux qu'y a reçu un membre breton du Congrès, M. de la Villemarqué. Ces paroles, les premières prononcées par un Gallois dans une réunion nationale de Bretons, sont écoutées avec une vive sympathie. La séance est levée à cinq heures.

*Réunion du soir.* — Cette solennité littéraire et musicale avait attiré une telle foule que, dès sept heures, il était devenu impossible d'avoir accès dans la salle. M. Gagon, président du tribunal de première instance, occupait le fauteuil. Au début de la séance, M. de la Villemarqué a lu son éloquent discours sur les relations entre les Bretons insulaires et les Armoricaains, qui figure en tête de ce numéro de la *Revue*. On a exécuté ensuite la cantate composée en l'honneur de nos visiteurs cambriens. Les paroles françaises étaient dues à M. Ropartz. Il est inutile d'en faire l'éloge : le lecteur va juger combien elles méritaient les applaudissements qu'elles ont reçus; elles avaient été traduites en breton par un barde dont le talent est bien connu, M. Le Jean (Eostik Koat ann Noz); la musique, fort applaudie aussi, avait été composée par M. Thielemans, organiste de Guingamp, d'après des motifs populaires bretons et gallois.

### Les deux Breagnes.

Vous qui venez si loin pour embrasser des frères,  
Parlez-nous du pays où naquirent nos pères,  
Notre Bretagne, à nous, ce sol que nous aimons,  
Rappelle-t-il un peu le berceau des Bretons ?

A vos grands bois pleins de murmure,  
La mer fait-elle une ceinture :  
Le vent pleure-t-il triste et doux,  
Dans vos genêts comme chez nous ?

Voit-on planer dans vos nuages  
Des héros les blanches images ?  
Le brouillard peint-il sur l'azur  
Tantôt Merlin, tantôt Arthur ?

Voit-on chez vous  
Les loups-garous  
Rôder dans les bruyères ;  
Voit-on, la nuit,  
Errer sans bruit  
Les lavandières ?

Voit-on parmi les ajoncs blonds  
 Les korrigans danser en ronds ?  
 Entend-on crier les ressorts  
 Du sombre charriot des morts ?

Des ancêtres sacrés gardez-vous le respect ?  
 Voit-on les noirs menhirs se dresser sur vos landes ?  
 Avez-vous des dolmens au gigantesque aspect ?  
 Plus les morts étaient chers, plus leurs pierres sont grandes.

Honneur à vos maisons, si l'on n'y blesse pas  
 Soit l'hospitalité, soit la paix des dimanches ;  
 Mais honte à vos cités, sauf les jours de combats,  
 Si la jeunesse y marche avant les têtes blanches.

Vous qui venez si loin pour embrasser des frères,  
 Parlez-nous du pays où naquirent nos pères.  
 Notre Bretagne à nous, ce sol que nous aimons,  
 Rappelle-t-il un peu le berceau des Bretons ?

Avez-vous mille chapelles,  
 Aux hauts clochers de granit,  
 Brodés comme des dentelles,  
 Où la cloche chante et rit ?

Avez-vous de belles fêtes,  
 Pour honorer vos Patrons,  
 Et pour mettre en l'air les têtes,  
 Avez-vous de vrais Pardons ?

Aux Pardons, les garçons luttent  
 De vigueur et de fierté ;  
 Et les filles se disputent  
 La palme de la beauté.

Puis garçons et filles dansent  
 Au son joyeux des binious ;  
 Et les noces recommencent  
 Les jours de pardon pour nous.

Nous avons du moins le même langage,  
 A travers les mers nous nous entendons,  
 Et le même écho sur chaque rivage  
 Aime à répéter les mêmes chansons.



Entre frères parlons  
 La langue des Bretons ;  
 Bretons de France et d'Angleterre,  
 Oublions la langue étrangère ;  
 Entre frères parlons  
 La langue des Bretons.

Aimons la vieille encor,  
 Elle cache un trésor ;  
 La jeune assurément est belle,  
 Et comme un astre elle étincelle ;  
 Ce qui luit n'est pas or :  
 Aimons la vieille encor<sup>1</sup> !

M. Luzel lit ensuite en breton *la Harpe de Rumengol*, l'une des meilleures pièces de l'excellent recueil du même nom, que vient de publier M. Le Scour<sup>2</sup>. Puis le barde Gruffydd fit son apparition, si impatiemment attendue. Il joua d'abord l'air favori des hommes de Harlech, marchant à l'ennemi (*Difyrwoch gwyr Harlech*). Les accords savants de la harpe *aux trois voix* (au triple rang de cordes), ainsi que la voix pure et mélodieuse de sa fille Suzanna, tiennent l'assemblée sous le charme. Sur la proposition du président, l'assemblée vote, par acclamation, des remerciements à lady Llanover et aux intéressants artistes.

*Mercredi.* — Deuxième séance du jour, présidée par M. de la Borderie. — Continuation de la discussion sur les premiers temps de l'histoire de la Bretagne armoricaine. MM. Halléguen, Geslin de Bourgogne et de la Borderie y prennent la principale part. M. Henri Martin discute l'origine des monuments mégalithiques et prouve qu'ils sont bien réellement l'œuvre des Celtes, au moins dans l'Europe occidentale. M. de la Villemarqué fait connaître d'intéressants détails sur le même sujet.

Deuxième séance du soir, présidée par M. de la Villemarqué. Elle s'ouvre par l'exécution d'une nouvelle cantate, dont la musique est due à M. Charles Collin. On l'avait traduite aussi en excellent breton. Elle obtint un légitime succès; nous regrettons que le temps qui nous presse et l'espace qui nous manque ne nous permettent pas de la reproduire.

Lecture d'une charmante pièce de vers de M. Milin, chef-d'œuvre de grâce et de sentiment, *Koulm ar barz*, *la Colombe du barde*, suivie de la lecture d'une spirituelle chanson (*Sôn Mari Anna*), composée par Jean Carer, laboureur des environs de Kemperlé. — Nouveaux airs gallois de

<sup>1</sup> Sur la proposition de M. Emile Grimaud, il a été décidé que la réduction au piano de cette remarquable cantate serait comprise dans les publications du Congrès.

<sup>2</sup> Nous devons en rendre compte prochainement.

Gruffydd et de sa fille, qui font planer un moment au-dessus des assistants l'âme de la Cambrie. Lecture par M. Luzel de son *barzaz* : *la Langue de la Bretagne (Iez Breiz)*, où se retrouve, comme l'a dit un juge compétent, le souffle de Brizeux. Jamais l'auteur de *Bepred Breizad* ne fut plus heureusement inspiré. Enfin, une intéressante causerie de M. Henri Martin sur la littérature galloise couronne cette soirée si bien remplie.

*Jeudi.* — Courte séance le matin, sous la présidence de M. Henri Martin. Elle est encore consacrée aux monuments mégalithiques. Mémoires de M. de Closmadeuc, de M. l'abbé Audot, et discussion à laquelle prennent part divers membres. — Dans la journée, excursion au camp de Péran, et collation gracieusement offerte par M. et M<sup>me</sup> de l'Argentaie à la Commission et aux Membres qui l'avaient accompagnée.

Le soir, séance présidée par M. Lukis, Cornouaillais de la Grande-Bretagne. Son allocution, chaleureusement dite et chaleureusement accueillie, portait l'empreinte d'un énergique patriotisme breton. — Chant d'un *sonne* de M. Le Scour par l'auteur et M. Le Jean. Lecture vivement applaudie de la traduction d'un poème en l'honneur de la Bretagne composé par un Gallois absent, M. J. Kenward (Elfynydd). Étude de M. Charraux sur Élixa Mercœur, et, pour terminer, airs nationaux chantés en chœur.

*Vendredi.* — M<sup>sr</sup> David, que ses travaux apostoliques avaient jusque-là retenu loin des réunions de l'assemblée, honore de sa présence cette séance, présidée par M. Henri Martin. Cette marque de sympathie pour le Congrès était particulièrement précieuse venant de la part de l'éminent et patriote prélat qui a tant fait dans son diocèse pour le maintien et la culture de la langue bretonne. Mémoire, admirable d'à-propos, de M. Jenkins, Gallois, sur l'étroite affinité des dialectes cambrien, cornique et armoricain. Lecture d'un mémoire de M. Charles de Gaulle sur l'état et l'avenir des littératures indigènes dans les pays celtiques. M. Halléguen lit un travail sur l'histoire littéraire de l'Armorique bretonne. M. du Cleuziou lit d'anciens chants bretons recueillis par M. de Penguern. — Dissertation de M. l'abbé Etienne sur la langue bretonne. Il signale les lacunes des dictionnaires bretons. M. de la Villemarqué remercie M. Prud'homme pour le zèle qu'il a déployé dans la publication des œuvres de Le Gonidec. Il demande que le clergé recueille tous les mots qui auraient échappé jusqu'ici aux lexicographes. M<sup>sr</sup> David promet son appui à ce travail.

Séance du soir, présidée par M. de la Villemarqué qui donne lecture des lettres de Gallès et d'Ecosse dont il a été cité des fragments ci-dessus. Ces témoignages de fraternité celtique sont écoutés avec bonheur et vivement applaudis. Beaux vers de M. du Clézieux récités par lui-même. Discours de M. de la Borderie sur le sentiment de nationalité dans la

race bretonne. Discours de M. Flammarion sur l'astronomie. — Airs gallois joués et chantés par Gruffydd et sa fille.

*Samedi.* — Séance du matin. Après un discours de M. Ropartz, l'assemblée adopte au sujet de l'Association cello-bretonne les résolutions dont il a été parlé plus haut. Le prochain Congrès se tiendra, selon toute probabilité, à Kemper, au mois de septembre de l'année prochaine.

Plus tard, *première journée* de la représentation du drame breton, *Triphyne et Arthur*, que M. Luzel a édité, comme on le sait, il y a quelques années <sup>1</sup>, et dont il avait organisé la représentation avec l'aide de M. Le Jean. Les principaux acteurs étaient MM. Huon et Jean Le Gouëlou, de Pluzunet. M. de la Villemarqué avait fait venir de Cornouaille des joueurs de biniou pour servir d'orchestre.

Le soir, la dernière et non la moins intéressante séance du Congrès, présidée par M. Demanche. Musique. M. de la Villemarqué donne lecture d'un vieux chant breton, et traduit une adresse au Congrès de M. Ewan Powel.

« Je n'étais jamais, dit-il, venu en Bretagne, et je me suis présenté à vous sans avoir d'autre titre que celui de Gallois : votre accueil m'a touché profondément ; aussi avec quelle joie le redirai-je à mes compatriotes ! Je reviendrai, soyez-en sûrs, pour le prochain Congrès. Cette fois, je l'espère, nous serons plus nombreux. » Cette lecture était fréquemment interrompue par des applaudissements. « A ces sympathiques manifestations, ajoute un journal breton, M. Ewan Powel répondait en élevant la main et en la portant sur son cœur, ce qui électrisait l'auditoire. » — Une chanteuse bretonne du Finistère fait entendre des airs populaires. M. Gagon raconte, à ce sujet, la touchante histoire d'un criminel breton, qui se livra lui-même à la justice, après être revenu exprès dans son pays pour entendre une dernière fois les chants nationaux. Elle fournit à M. Henri Martin l'occasion d'une brillante et chaleureuse improvisation sur les croyances des anciens Celtes relatives à l'immortalité de l'âme et au sacrifice volontaire de la vie.

Après une lecture de M. Ropartz sur le vieux poète de la Haute-Bretagne, Marbode, Gruffydd et sa fille se font entendre une dernière fois. M. de la Villemarqué se lève alors et adresse à l'assemblée quelques paroles qu'il termine ainsi : « Il est un usage ancien, également breton, que nous allons renouveler. Quand, autrefois, un barde chantait devant un roi, celui-ci, pour témoigner de sa satisfaction, lui donnait un souvenir de lui. Sans avoir la royauté en partage, nous voulons aussi témoigner de notre satisfaction à Gruffydd, qui a si bien mérité du Congrès. Voici un anneau en or, surmonté d'un rubis, qui lui est destiné ; qu'il soit le

<sup>1</sup> A Kemperlé, chez Clairét.

signe de l'alliance des Bretons du Pays de Galles et de ceux de l'Armorique. »

« A ces paroles, dit le *Publicateur des Côtes-du-Nord*, de vifs applaudissements retentissent dans la salle ; mais ils redoublent, quand M. de la Villemarqué embrasse le vieux barde aveugle. Ce fut un moment d'émotion générale dans lequel des larmes coulèrent de bien des yeux. »

Miss Suzanna ne fut pas oubliée : elle reçut de M. de la Villemarqué une broche, ornée d'une mosaïque.

*Dimanche.* — Une réunion d'adieu a lieu à onze heures du matin, au Palais de Justice ; et, dans la journée, le drame de *Triphyné et Arthur* s'achève devant une foule immense de spectateurs attentifs et sympathiques.

Dans une note que nous avons sous les yeux, un des assistants a résumé ainsi les résultats du Congrès : « Organisation de l'Association et résurrection des congrès ; certitude du concours sérieux des Gallois, manifesté par leur correspondance et leur attitude. — Bonnes discussions sur les origines, les monuments, les langues et la littérature celtiques ; bonnes dissertations sur les points controversés de l'histoire de Bretagne. Première exhibition de la poésie lyrique des Bretons ; première exhibition de leur théâtre. »

« Un fait très-digne de remarque, disait un autre assistant, est l'attitude patriotique du Congrès. Chaque mot ou chaque phrase concernant la nationalité bretonne est accueilli avec enthousiasme et soulève des bravos frénétiques et prolongés. »

« Malgré la nuit du 4 août, la Bretagne n'était pas morte, » s'écriait M. de la Borderie, à la fin de son éloquente étude *Du caractère national de la race bretonne*<sup>1</sup>. Puis il continuait ainsi : « Et aujourd'hui ? direz-vous. — Lecteur, vous êtes bien curieux ; ne pouvez-vous d'ailleurs répondre vous-même ? » — La Bretagne a répondu, au Congrès de 1867.

CHARLES DE GAULLE.

<sup>1</sup> *Revue de Bretagne et de Vendée*, numéro de janvier 1860.

---

— M. Victor Mangin, rédacteur en chef du *Phare de la Loire*, de Nantes, est décédé le 8 novembre, à l'âge de quarante-huit ans.

— M. Alphonse Marteville, ancien rédacteur en chef du *Journal d'Ille-et-Vilaine*, éditeur d'un *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée, et auteur d'un travail historique sur la ville de Rennes, vient de succomber, jeune encore, à Miérès (Espagne).

---

# LE PAPE.\*

Le Pape, autrement dit le *Père*<sup>1</sup> ! tel est le titre modeste et sublime qui place le souverain de Rome à la tête de tous les souverains du monde. Les chefs des nations s'appellent ordinairement *rois*, *empereurs*, qualifications magnifiques, sans doute ; mais qui indiquent uniquement la puissance, *regere*, *imperare*, tandis que lui il est le *Père*, c'est-à-dire qu'il unit la puissance à l'amour, et voilà pourquoi son règne ne finit pas ; voilà pourquoi, depuis dix-huit cents ans, il a vu toutes les révolutions passer autour de lui ou même s'attaquer à lui, sans être intimidé ni vaincu.

Quel autre d'ailleurs peut s'appuyer sur les mêmes promesses ? *Simon, Simon, Satan a désiré t'avoir pour te cribler comme le froment. Mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point et qu'une fois converti, tu confirmes tes frères. — Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de l'Enfer ne prévaudront jamais contre elle ; je te donnerai les clefs du royaume des Cieux, ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le Ciel, ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le Ciel.* Telle est la charte constitutive de la papauté. Telle elle fut reconnue dès le premier

\* Cet article, que M. de la Gournerie veut bien nous communiquer en épreuve, forme le commencement du chapitre sur la *Hierarchie catholique*, dans le grand ouvrage sur Rome, que publie en ce moment notre compatriote, M. Charpentier.

<sup>1</sup> Παππας vox est puerorum ad patrem, qui eum Patris nomine compellere volunt. Henri Estienne, *Thesaurus Lingue græcæ*.

jour, et sa perpétuité à travers les siècles en demeure, aux yeux de tous, la visible et divine sanction.

Sans doute le titre de *Pape* ne date pas de saint Pierre. Le premier pontife romain qui l'ait pris paraît être saint Sirice qui régna de l'an 384 à 398. Alors même, d'ailleurs, ce titre n'était pas spécial à la papauté; il était également donné aux évêques, et ce n'est qu'à partir de Grégoire VII que nous le voyons réservé au successeur du chef des Apôtres. Mais si le titre de Pape ne remonte pas aux temps de la prédication chrétienne, d'autres, non moins expressifs, consacrerent, dès le commencement, la dignité du Siège de Rome et sa primauté. Tertullien appelait l'évêque de Rome *l'évêque des évêques*; saint Jérôme, *le vicaire de Jésus-Christ*; saint Irénée disait du siège romain, qu'il était la chaire principale; saint Athanase le proclamait *le siège suprême apostolique*; saint Prosper, *le premier de tous les sièges*; saint Ambroise prononçait ce mot célèbre : *Là où est Rome, là est l'Eglise*, et les conciles saluaient à l'envi l'héritier de Pierre des titres de *père des pères*<sup>1</sup>, de *souverain prêtre*<sup>2</sup>, de *souverain pontife*<sup>3</sup>, de *très-saint et très-heureux patriarche*<sup>4</sup>.

Les papes s'intitulaient, de leur côté, *évêque de l'Eglise romaine*, *évêque de la sainte Eglise catholique*, *évêque du siège apostolique*, *chef* (præsul) *de la sainte Eglise universelle*; et ils ajoutaient parfois l'épithète de *très-humble*, ou cette autre qualification, dont saint Grégoire le Grand fit un titre d'honneur pour la papauté, *serviteur des serviteurs de Dieu* (servus servorum Dei). Elle se retrouve aujourd'hui encore dans toutes les bulles.

Nous nous étendrons peu sur les droits inhérents au souverain pontificat. Ils sont trop clairement résumés par les paroles divines pour qu'aucune dissertation soit nécessaire. Gouverner le monde des âmes, lier et délier, convoquer les conciles, les présider, sanctionner leurs décrets avec une pleine indépendance, confirmer

<sup>1</sup> Concile de Chalcédoine, session III.

<sup>2</sup> Concile de Chalcédoine, session XVI.

<sup>3</sup> Concile de Chalcédoine, Epître à l'empereur Théodose.

<sup>4</sup> Concile de Soissons, t. VII, *Concil.*

enfin le monde dans la foi, c'est-à-dire tenir toujours allumé le flambeau de cette foi, en être le gardien vigilant et sûr; tels nous apparaissent ses sublimes privilèges et ses augustes fonctions.

Son costume, non moins que ses titres, distingue le Pape des autres membres du clergé, quelque élevé d'ailleurs que soit leur rang dans la hiérarchie ecclésiastique. Sa robe est blanche, comme celle du grand-prêtre dans la loi mosaïque, comme celle de Jésus-Christ, lorsqu'il fut transfiguré sur le Thabor; *ses vêtements*, dit l'Évangéliste, *devinrent blancs comme la neige*. « Il est naturel, lisons-nous dans un ancien *Diarium pontificium*, que celui dont la conversation doit être en quelque sorte dans le Ciel, revête les habits blancs des personnes célestes, et manifeste ainsi à tous les peuples la splendeur de son céleste ministère <sup>1</sup>. »

Les bas du Pape sont également blancs, mais sa chaussure est rouge; cette chaussure est quelquefois désignée par le nom de *mules*, expression employée par les historiens pour la chaussure de Jules César, *mullea calceamenta*. Le *mullus* était, dit-on, un poisson de la Méditerranée dont la chair était rouge. Sur la mule du Pape est brodée en or une croix. C'est cette croix que baisent ceux qui se présentent à l'audience pontificale. Les juifs baisaient les pieds des vieillards et des prophètes; Alexandre le Grand baisa les pieds de leur grand-prêtre; le roi de Babylone avait déjà baisé ceux de Daniel, *accedit in faciem Danielis et pedes oscularit*. On ne peut dès lors s'étonner que les chrétiens aient conservé cette marque de respect pour le représentant de leur Dieu, de ce Dieu qui laissa la pécheresse couvrir ses pieds de baisers et de larmes.

L'usage de baiser les pieds n'était pas d'ailleurs nouveau à Rome. César se les fit baiser après Pharsale. Dioclétien en fit autant après avoir vaincu les Perses; puis, quelques jours après, Constantin, vainqueur, lui aussi, et maître du monde, au lieu d'exiger un pareil hommage, baisait lui-même les pieds de saint Sylvestre. L'empereur Justin rendait, plus tard, le même honneur au pape Jean I<sup>er</sup>; Jus-

<sup>1</sup> *Sic etiam quia cæleste et divinum assumit officium.... et quodammodo semper in cælis conversaturus, albas cælestium personarum vestes habeat, per quas cælestis officii splendorem gentibus patefaciat.*

tinien, au pape Constantin. L'auteur de la *Vie du pape Valentin* raconte qu'après son intronisation, tout le Sénat romain lui baisa les pieds, suivant l'antique coutume, *juxtâ morem antiquum*. Le baisement des pieds devint même une formule de respect dans les lettres adressées aux Papes, *devota pedum oscula beatorum*<sup>1</sup>. Marquons d'ailleurs la différence considérable qui existe entre l'acte païen et l'acte chrétien. César et Dioclétien voulaient être adorés; le vicaire de Dieu, au contraire, met la croix sur sa chaussure afin que, dans sa personne, l'hommage ne soit jamais rendu qu'au Crucifié<sup>2</sup>.

Les célèbres portraits de Léon X et de Sixte-Quint nous les représentent coiffés d'une vaste calotte rouge bordée d'hermine qui leur enveloppe la tête. Cette coiffure, connue sous le nom de *camauro*, a cessé, depuis Clément XIV, d'être en usage, et les papes ne portent plus aujourd'hui, dans l'habitude, que la petite calotte blanche. Lorsqu'ils sortent, ils prennent le chapeau rouge, de forme oblongue, et entouré d'un cordon à glands d'or.

Dans les cérémonies, la papauté a également ses insignes particuliers. Tels sont, entre autres, la *falda*, vaste jupe de soie blanche et traînante, le *fanon*, qui, suivant Garampi, servait originellement de capuce, mais qui aujourd'hui ne représente plus qu'une double mosette dont les deux parties superposées sont d'inégale longueur. Le fanon est alternativement blanc et or par lignes perpendiculaires qu'unit entre elles une ligne amarante. Sur le devant, il porte une croix brodée et entourée de rayons. Enfin la chape du Pape est fermée sur la poitrine par une plaque d'or ou d'argent qui est connue dans l'histoire de l'art sous le nom de *formal*. Le formal de Clément VII était l'œuvre de Benvenuto Cellini; il représentait le *Père éternel assis sur des nuages*.

<sup>1</sup> Voir particulièrement les Lettres des Rois anglais.

<sup>2</sup> La piété des fidèles, dit M<sup>r</sup> Gerbet, avait inventé cet hommage envers les papes, à l'époque où ceux-ci n'avaient pas de palais. Mais après qu'ils se furent accoutumés à recevoir, dans leur palais du Latran, les chrétiens de différents pays, qui leur apportaient les respects de toute la terre, les papes inventèrent, à leur tour, un moyen humblement ingénieux d'atténuer l'hommage qui leur était rendu. Ils firent tracer ou broder une croix sur le haut de leur chaussure, afin de rendre à ce signe sacré le baiser des fidèles. *Esquisse de Rome chrétienne*, t. II, p. 73.



Nous n'avons point encore nommé la *tiare*, bien qu'elle soit le plus célèbre des insignes pontificaux. Comme tous les évêques, les papes portent la mitre <sup>1</sup>. Ils devaient même en avoir trois : une blanche, pour les jours de deuil ; une seconde, en drap d'or, pour les consistoires, et enfin une troisième, entourée d'un cercle d'or à sa base, pour les jours de fête. Ces deux dernières étaient le plus souvent ornées d'œuvres d'art et de pierres précieuses. La mitre, entourée d'un cercle d'or, se confondait d'ailleurs, plus ou moins, avec le *regne* que le pontife romain portait *in signum imperii*, pour parler comme Innocent III. Plus tard, deux autres cercles ou couronnes furent ajoutés au premier, et le *regne* devint alors le *trirègne* ou la tiare <sup>2</sup>. Ces trois couronnes, comme les trois clefs, qu'on remarque aux plus anciennes statues de saint Pierre, ne sont que l'expression symbolique d'une puissance qui s'étend sur le monde entier, embrasse à la fois le présent et l'avenir, et s'élève par conséquent au-dessus de celle même des empereurs et des rois.

On conservait autrefois, au château Saint-Ange, les tiaras célèbres de Boniface VIII, de Clément V, d'Eugène IV, de Paul II et de Léon X. Depuis le sac de Rome, en 1527, elles n'existent plus. Le trirègne de Jules II fut sauvé, et Pie VI le fit restaurer avec magnificence. On y comptait trois diamants de grande dimension, trente-six plus petits, vingt-quatre rubis, vingt-quatre grands saphirs et une grande quantité de perles orientales. La croix qui le surmontait était en diamants et reposait sur une émeraude. Toutes ces richesses, ainsi que celles qui ornaient les tiaras de Paul III, de

<sup>1</sup> Ils la portent dans toutes les fonctions qui s'accomplissent à l'autel; mais en venant à l'église sur la *sedes gestatoria*, ou en donnant la bénédiction solennelle du haut des galeries des basiliques, ils sont coiffés de la tiare.

<sup>2</sup> On attribue généralement à Boniface VIII l'addition de la seconde couronne. Le fait est que Nicolas II porta les deux couronnes à son sacre, en 1059. Quant à Boniface VIII, il est représenté avec une seule couronne dans son portrait de Giotto, au Latran, et avec les deux sur son tombeau aux *Grottes vaticanes*. C'est également à tort qu'on fait dater d'Urbain V la troisième couronne; elle figure, en effet, dans l'inventaire de Clément V, *coronam, que vocatur regnum, cum tribus circulis aureis*. Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'usage de la seconde couronne n'est devenu habituel que depuis Boniface VIII et celui de la troisième depuis Urbain V.

Clément VIII et d'Urbain VIII, furent aliénées en 1797, pour faire face aux dures exigences du traité de Tolentino. Napoléon, qui avait dicté le traité, n'était encore, à cette époque, que général de l'armée d'Italie. Quelques années après, devenu empereur, il crut devoir offrir une tiare au Pape.

Cette tiare, dont Pie VII se servit, pour la première fois, le 29 juin 1805, jour de la fête des Apôtres, est de velours blanc et se termine par un fond d'or sur lequel repose, comme à la tiare de Jules II, une riche émeraude qui sert de piédestal à une croix de diamants. Les trois couronnes sont formées par trois rangs distancés de diamants, de rubis, de saphirs, d'émeraude et de perles. Le poids de cette tiare est de quatre kilogrammes ; on l'estime 43,000 écus romains ( plus de 230,000 fr.).

Trois autres tiares figurent aujourd'hui dans le trésor de l'Eglise. La plus ancienne remonte au pontificat de Grégoire XVI. On y remarque, outre les perles orientales, 146 pierres précieuses et 11 diamants. Une seconde a été offerte au pape régnant par la reine d'Espagne. Comme la précédente, elle pèse un kilogramme et demi et se distingue par le nombre de ses pierres précieuses. Sa valeur est, dit-on, de 10,000 écus ( 53,500 fr.). Enfin la troisième est un don de la garde palatine à S. S. Pie IX. Elle a coûté 4,000 écus (21,400 fr.). Profondément touché de cet hommage, Pie IX a fondé, comme expression de reconnaissance, un certain nombre de dots pour les filles des soldats de sa garde.

La crosse, ou bâton pastoral, l'un des insignes les plus marquants de l'épiscopat, n'est point d'usage pour les papes. Saint Grégoire le Grand portait la *ferula sambuca*, bâton droit surmonté d'un globe et de la croix ; on retrouve le même bâton dans le portrait de saint Gelase. Suivant Innocent III, la crosse ou bâton pastoral recourbé semble être en effet l'indice d'une juridiction qui a des bornes, tandis que celle du Pape n'en a pas. Aujourd'hui, la *ferula sambuca* n'est plus portée que rarement par les papes. Ils s'en servent néanmoins encore dans les cérémonies de consécration.

Le *pallium*, cet antique manteau de laine des premiers temps,

auquel était attachée l'idée de juridiction et de puissance, appartient de droit au Pape, et lui seul peut même le porter partout et toujours, *semper et ubique*, parce que seul il a une autorité qui ne connaît ni le temps ni l'espace. Les archevêques et le petit nombre d'évêques qui ont le privilège du *pallium* ne peuvent, au contraire, le revêtir qu'à certains jours, *certis diebus qui exprimentur in privilegiis ab apostolica sede concessis*<sup>1</sup>.

La forme actuelle du *pallium* date de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Antérieurement il avait jusqu'à neuf palmes de longueur (2 mètres 52 millimètres); aussi faisait-il plusieurs fois le tour du cou, et entourait même les épaules. Sa blanche laine était parsemée de croix rouges. « Si la laine se distingue par son aspérité, disait saint Léon le Grand, elle se distingue aussi par sa blancheur, qui est le symbole même de la mansuétude. On la prend à la brebis, citée pour sa douceur : *comme une brebis qu'on conduit à la mort*, disait le prophète, en parlant de la grande victime. » Saint Isidore de Peluse voyait, de son côté, dans le *pallium*, une image de cette brebis perdue de l'Évangile, que le Bon Pasteur charge sur ses épaules et ramène au bercail.

Il est souvent question dans l'histoire de l'*anneau du pécheur*. Cet anneau qui représenté, sur une lame d'or, saint Pierre dans sa barque et tirant ses filets, n'est pas celui que porte le Pape; il sert spécialement de sceau pour les brefs. L'anneau habituel du Pape est une bague d'or ornée d'une pierre précieuse et le plus souvent d'un camée représentant le Sauveur ou la Vierge. Son anneau de cérémonie est très-riche. Celui de Pie VII portait un diamant de forme oblongue et de la plus belle eau.

Dans les anciens usages de l'Église, le Pape prenait part aux cérémonies extérieures, tantôt à pied, tantôt à cheval. Les rênes de son cheval étaient tenues par des personnages d'une haute distinction, souvent même par des princes. Le cortège — c'est-à-dire les cardinaux, les prélats, les magistrats et la noblesse — formaient, en avant et en arrière, une splendide cavalcade; la sainte Eucha-

<sup>1</sup> Ce sont les derniers mots de la formule liturgique.

ristie était quelquefois portée devant le pontife, dans une espèce de palanquin, sur une mule richement caparaçonnée dont les clochettes de vermeil, *tintinnabula papalia*, annonçaient de loin celui dont le Pape n'était que le vicaire. Les vieux récits sont pleins de ces détails d'une richesse et d'une variété infinies. Ce fut vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle que le cheval commença à être abandonné pour la litière; la litière le fut ensuite pour le carrosse, et aujourd'hui le porte-croix, en soutane et *mantellone*, continue seul de précéder sur une mule blanche les attelages du pontife.

Le train pontifical est ordinairement composé de quatre ou cinq voitures attelées de chevaux noirs; celle du Pape en a six, dont les harnais sont ornés de flocons de soie et d'or; puis viennent quelquefois les carrosses des cardinaux, peints rouge et or, avec chevaux empanachés de rouge. Aux portières de la voiture pontificale sont deux officiers des gardes nobles et deux fonctionnaires, le doyen et le sous-doyen, portant, l'un une bourse pour recevoir les placets, l'autre l'ombrelle symbolique <sup>1</sup>.

Mais si des modifications se sont produites avec le temps dans les cérémonies extérieures, celles qui s'accomplissent dans le temple ont gardé fidèlement leur caractère antique. Ainsi, c'est encore sur la *sedia gestatoria*, portée par les palefreniers pontificaux

<sup>1</sup> Le train du Pape, lorsqu'il va accomplir quelque fonction solennelle de son ministère, est tantôt désigné par le nom de train de ville, *treno di città*, tantôt par celui de train noble, *treno nobile*. Le train de ville comprend deux voitures à six chevaux, l'une, la plus ornée, pour le Pape, l'autre pour ses camériers; deux à quatre chevaux, celle du majordome et celle du maître de chambre, et deux *frulloni* ou calèches découvertes, à deux chevaux, pour l'aumônier, le fourrier, l'écuier, le crédencier, etc. Le cortège est précédé d'un *battistrada* ou piqueur, et de dragons. Les dragons ferment également la marche. Le train noble se distingue du précédent par la richesse et le nombre des voitures. Le Pape occupe un carrosse de *gala*. Il est assis seul dans le fond et deux cardinaux le sont sur le devant. Les carrosses de *gala* de ces cardinaux font partie du cortège. Enfin, il y a un dernier train, le train *public*, le plus magnifique de tous, et qui n'est d'usage que pour la prise de possession de Saint-Jean-de-Latran. Le gouverneur de Rome y assiste sur un cheval caparaçonné de violet. Lui-même porte l'habit de prélat et la baguette d'argent. Le doyen et le sous-doyen du collège des cardinaux font également partie du cortège, et leurs carrosses suivent les voitures pontificales. Depuis les dernières années, les différents trains ont subi quelques modifications.

vêtus de soie rouge, que le pape fait son entrée solennelle, les jours où il *pontifie*. La *sedes gestatoria* est un trône couvert de velours cramoyé. L'usage de le porter rappelle à la fois et une coutume romaine qu'indiquent encore aujourd'hui les anneaux de la chaire de saint Pierre, et les ovations sur le pavois des temps chevaleresques. Saint Bernard représentait la papauté comme placée sur une éminence, afin de voir tout et de veiller à tout. Telle elle paraît lorsqu'elle s'avance dominant les flots pressés d'une foule où toutes les grandeurs comme toutes les misères sont confondues.

Derrière la *sedes* deux clercs portent les antiques *flabelles* en plumes de paon, dont les yeux sans nombre ne permettent pas d'oublier que l'évêque des évêques est exposé à tous les regards, et qu'en même temps qu'il doit tout voir il est vu de tous<sup>1</sup>.

Si maintenant nous suivons le Pape dans les fonctions sacrées, nous remarquons d'abord près de lui deux diacres, l'un latin, l'autre grec, et deux sous-diacres appartenant également à chacune des deux nations. L'épître et l'évangile sont aussi chantés en latin et en grec, ces deux belles langues liturgiques qu'on trouve ensemble sur l'écrêteau de la croix et qui embrassent à la fois l'Orient et l'Occident, les plus illustres docteurs et les plus grands souvenirs.

Tout le monde sait que l'autel papal, dans les grandes basiliques romaines, est tourné vers le peuple ; mais ce que l'on sait moins, ce sont certains détails propres aux messes pontificales. Le plus marquant est la communion du Pape qui, au lieu de s'accomplir à l'autel comme pour tous les autres dignitaires ecclésiastiques, s'accomplit sur le trône, emblème du Calvaire où tout fut consommé. Le Pape quitte l'autel après l'*Agnus* et le baiser de paix, et, presque aussitôt, le cardinal-diacre se présente devant lui, portant l'hostie assujettie sur la patène par l'*astérisque* ou étoile à douze

<sup>1</sup> Les *flabelles* sont de très-grands éventails. Elles étaient employées, dans la primitive Eglise, pour écarter des saintes espèces les insectes et corps étrangers. Deux clercs les tenaient, dans ce but, à droite et à gauche de l'autel. Chez les Romains, les *flabelles* étaient également employées, durant les sacrifices et les repas, pour éloigner les insectes et rafraîchir l'air.

rayons ; sur chaque rayon est inscrit le nom d'un des apôtres. Le Pape s'agenouille alors sur le palier du trône, puis il se relève et prend lui-même l'hostie consacrée. Le cardinal-diacre lui présente ensuite le calice et le chalumeau d'or, souvenir des premiers temps, souvenir aussi du roseau qui éleva l'éponge imbibée de vinaigre jusqu'aux lèvres de Jésus-Christ : *circumponensque calamo potum dabat ei* <sup>1</sup>.

Après avoir considéré le Pape comme chef de la prière, il nous reste à l'envisager maintenant comme le *lien de l'unité* <sup>2</sup>, c'est-à-dire dans l'exercice de ses fonctions plus particulièrement administratives. Pour régir le monde, il fallait un ensemble d'institutions qui répondissent à tous les besoins et offrissent toutes les garanties, et ces institutions existent. Nous citerons d'abord la *Pénitencerie*, qui concentre en quelque sorte le gouvernement des âmes. On appelle ainsi un tribunal chargé de l'examen et de la solution des difficultés morales ou questions de conscience soumises au Saint-Siège. C'est, ainsi qu'on l'a dit, la juridiction souveraine représentée par les clefs, la divine charge de lier et délier, conférée par Dieu même à saint Pierre. Le *tribunal de la Pénitencerie* est présidé par le cardinal Grand-Pénitencier, et comprend avec lui un Régent, un Théologien, un Dataire, un Canoniste, un Correcteur, un Garde des sceaux et trois Secrétaires. Son pouvoir d'absoudre et d'accorder des dispenses ne cesse jamais, même pendant la vacance du siège apostolique, et ses actes sont toujours gratuits.

La *Pénitencerie* ne regarde que le for intérieur ; mais les actes publics, tels que les dispenses de mariage, sont du ressort de la *Daterie*. Les collations de bénéfices et les dispenses d'âge rentrent également dans ses attributions. La *Daterie* doit son nom à la date certaine qu'elle donne aux actes pontificaux. A la différence des actes de la *Pénitencerie*, les actes de la *Daterie* sont soumis à une taxe qui sert à couvrir les frais et à entretenir au loin les missions.

La *Chancellerie* est chargée de l'expédition des *bulles*.

La *Rote* fut longtemps un tribunal supérieur ouvert aux plaids de toute la chrétienté. Aussi les principales nations catholiques étaient-

<sup>1</sup> *Ev. sec. Marc. XV, 36.*

<sup>2</sup> *Saint Cyprien, ad Corn. Ep. III, 2.*

elles représentées dans ce tribunal. La France nommait un des *auditeurs de la Rote*; l'Espagne en nommait deux, Rome quatre, etc. Ce droit de nomination existe encore; mais la Rote, déchargée de ses attributions en matière ecclésiastique, n'est plus appelée qu'à statuer sur les questions litigieuses qui se produisent dans les Etats romains, dont elle est la Cour d'appel. Son nom de *Rote* ou de *Roue* vient de la forme circulaire du lieu où elle se réunit.

La *Sacrée Consulte* remplit les fonctions de tribunal suprême en matière criminelle. Elle révisé en dernier ressort les jugements et les casse au besoin.

La juridiction de la *Chambre apostolique* n'est pas sans rapport avec celle de notre Cour des Comptes.

Enfin, le *Consistoire* ou assemblée du Sacré Collège, sous la présidence du pape, offre l'autorité la plus haute dans toutes les questions qui intéressent l'Eglise. C'est dans son sein que se décident les affaires majeures de la chrétienté.

Les *Congrégations romaines* complètent ce système de vaste administration. On en compte vingt et quelques. La plus célèbre et la moins connue est la *Congrégation du Saint-Office* établie à Rome par Paul III. On se figure souvent que l'inquisition est une institution particulièrement romaine, comme si l'Angleterre, la Hollande, la Suède, la Russie, on peut même dire tous les peuples, n'avaient pas eu ou n'avaient pas la leur; ce qui est vrai, c'est que le Saint-Office romain, qu'il ne faut pas confondre avec l'inquisition espagnole, politique pour le moins autant que religieuse, se distingue dans l'histoire par son horreur du sang. « Sur tous les points de l'Europe, dit Balmès, on trouve, à cette époque (XVI<sup>e</sup> siècle) des échafauds dressés pour punir des crimes contre la religion; partout on est témoin de scènes qui contristent l'âme, et Rome fait exception à cette règle, Rome qu'on nous a voulu peindre comme un monstre d'intolérance et de cruauté. » Ajoutons que devant le Saint-Office il suffisait à l'accusé d'avouer sa faute pour être absous.

La *Congrégation de l'Index* fut instituée à la suite du concile de Trente pour sauvegarder la vérité, de la même manière que les gouvernements sauvegardent les doctrines qui leur servent de base,

contre les écarts de la presse. Si l'Index condamne d'ailleurs les livres, il ne frappe jamais les auteurs.

La *Congrégation du Concile* est chargée de l'interprétation des décrets du concile de Trente; celles de l'*Examen des évêques* et de la *Résidence des évêques*, de tout ce qui concerne l'aptitude des candidats aux fonctions épiscopales et les motifs plus ou moins légitimes que peuvent invoquer les évêques pour se tenir loin de leur troupeau.

La *Congrégation des Evêques et des Réguliers* statue sur les différends qui surgissent parfois entre le clergé séculier et l'ordre monastique; celle de la *Discipline des Réguliers*, sur les questions qui touchent à la stricte observance des règles.

La *Congrégation de l'Immunité ecclésiastique* veille au maintien des droits et privilèges de l'Eglise.

La *Congrégation consistoriale* prépare les graves affaires qui doivent être soumises à la décision du pape; celle des *Rites* exerce sa haute surveillance sur les rites sacrés, les cérémonies et les prières, de manière à ce qu'aucune innovation n'en altère jamais l'unité et la dignité. La *Congrégation des Indulgences et des Saintes Reliques* prévient les erreurs et les abus en ce qui concerne les faveurs concédées par l'Eglise et l'authenticité des corps saints. La *Congrégation pour les affaires ecclésiastiques extraordinaires* s'occupe spécialement des questions délicates qui naissent des rapports de l'autorité spirituelle du pontife romain avec les diverses puissances, et prépare les solutions qui doivent servir de base aux concordats. Citons enfin l'illustre *Congrégation de la Propagande (de Propagandâ fide)* qui préside au développement continu de la conquête évangélique et fait pénétrer la vérité plus loin que ne parvinrent jamais ni le commerce ni les armes <sup>1</sup>.

Instituée au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle par le saint pape Grégoire XV, la Propagande a semé ses apôtres et ses martyrs sur tous les points du globe. Elle possède un collège et une librairie qui sont au nombre des merveilles de Rome. Le collège se compose de néophytes de tous pays, qui viennent apprendre la science et la

<sup>1</sup> Outre l'ancienne *Congrégation de la Propagande*, sa sainteté Pie IX a institué, en 1862, une *Congrégation de Propagande pour les affaires du rite oriental*.



doctrine au centre même de l'unité et de la foi. On compte jusqu'à trente-neuf langues parlées et enseignées à la Propagande, et chacune de ces langues y a ses types, ses caractères pour l'impression des livres qui doivent porter la *bonne nouvelle* jusqu'à la hutte du sauvage le plus éloigné. Quelle est la ville au monde, quel est l'empire qui possède un pareil monument de l'étendue de sa puissance ? Mais aussi où sont les princes à qui il a été dit : *Ite et docete omnes gentes* <sup>1</sup> ?

Il existe encore d'autres congrégations, mais spécialement destinées à l'administration des Etats romains. Il en existe pour la législation, pour les finances, pour le *Bon Gouvernement*. Celle qui porte ce dernier titre est chargée de recevoir les placets et les plaintes et d'y faire droit, s'il y a lieu.

Telle est l'administration pontificale à Rome; au loin elle s'exerce par des *légats* et des *nonces*, et les actes pontificaux, qui portent les décisions de Rome d'un bout du monde à l'autre, prennent le nom, tantôt de *bulle*, tantôt de *bref*, tantôt d'*encyclique*.

Les *légats* sont les représentants les plus élevés de l'autorité apostolique. Les archevêques d'Arles et de Reims furent, à une certaine époque, *légats-nés* du Saint-Siège en France; les archevêques de Séville et de Tolède jouissaient des mêmes droits et du même titre en Espagne; l'archevêque de Cantorbéry, en Angleterre; celui de Thessalonique, en Illyrie, etc. Ces anciens privilèges n'existent plus; mais, aujourd'hui comme toujours, le Saint-Siège envoie des *légats* pour agir en son nom dans les circonstances graves. Saint Boniface sous les papes Grégoire II et III, Hildebrand sous Victor II, Hugues de Digne sous Grégoire VII, représentent glorieusement, dans l'histoire, la haute puissance et l'action salutaire de ces envoyés de Rome qui convoquaient des conciles, faisaient déposer les évêques prévaricateurs et empêchaient le vice et la simonie de prescrire nulle part dans l'Eglise de Dieu. De nos jours, nous avons vu un *légat*, le cardinal Caprara, investi du droit de supprimer des diocèses, de tenir des évêques pour démis-

<sup>1</sup> La collection de la Propagande est tellement précieuse et tellement rare qu'elle fut en grande partie confisquée au profit de l'imprimerie impériale, pendant l'occupation de Rome, au commencement de ce siècle.

sionnaires, même sans aucun jugement de concile, c'est-à-dire, de pouvoirs tels, que l'Eglise en fournit à peine des exemples, même au temps d'Hildebrand.

Les légats furent d'abord, le plus souvent, des évêques; mais, dans la suite, cette haute charge fut réservée aux cardinaux, qui prirent le titre de légats *a latere*, à cause de la position qu'ils occupent aux côtés du Saint-Père<sup>1</sup>. Leur mission était quelquefois de présider les conciles, et ils avaient toujours une juridiction plus ou moins étendue sur les lieux où ils étaient envoyés.

Le même nom de légat est donné aux gouverneurs des provinces romaines, et celui de *déléгат* aux administrateurs de circonscriptions moins étendues. Tous sont, en effet, les représentants du Pape, quoique dans un ordre d'intérêts différents.

Enfin, les représentants habituels du pontife romain près des puissances étrangères, portent le titre de *nonce*. Suivant Mabillon, ce titre se trouverait, pour la première-fois, dans une charte de l'an 1035.

Jusqu'ici nous avons surtout considéré le Pape dans l'exercice de ses fonctions, tant à Rome que dans le monde. Il nous reste à le voir au Vatican, au milieu de ce qu'on appelle sa *famille*, dans ce palais que la papauté a peuplé de chefs-d'œuvre, ne gardant pour elle que la moindre place et la plus modeste.

C'est une ancienne coutume romaine d'étendre le mot de famille, non-seulement aux parents, mais aux serviteurs de la maison. Le maître se nomme *Père de famille*, disait Sénèque; ses esclaves sont ses *familiers*. Rome chrétienne ne pouvait, à coup sûr, répudier cet usage de Rome idolâtre; mais elle a fait mieux: d'un mot elle a fait une réalité. La famille pontificale comprend donc toutes les personnes ecclésiastiques ou laïques attachées au service personnel du Pape, depuis le cardinal secrétaire d'Etat jusqu'au plus humble clerc de la chapelle, depuis le prince assistant au trône jusqu'aux *bussolanti* de l'antichambre. L'énumération de ces divers fonctionnaires offrirait peu d'intérêt. Un grand nombre ont le titre de prélat, et portent la soutane violette avec le *mantellone*

<sup>1</sup> *Dicuntur a laterè quia cardinales ad latus Summi Pontificis assistunt.* Ferraris, V. *Legatus*.

ou la *mantelletta*, suivant le rang plus ou moins élevé qu'ils occupent <sup>1</sup>. Le confesseur du Pape n'est pas compris, comme l'aumônier, dans la famille pontificale. Tantôt c'est un simple prêtre, tantôt un évêque ou un cardinal. Lorsque le Saint-Père s'agenouille à ses pieds, le confesseur se tient debout.

Nous ne dirons rien ici du Vatican, sinon qu'il n'est pas de demeure royale moins brillante à la fois et plus magnifique. On y chercherait vainement cet éclat qui ne tient qu'à la richesse ; mais il n'est pas un arceau de ces portiques, pas un coup de pinceau de ces fresques qui ne soit l'œuvre complexe de la piété et du génie. Qu'il nous suffise de saluer, en passant, les merveilles qu'il contient et les grandeurs qu'il rappelle. Une seule d'ailleurs nous occupe en ce moment, la plus grande de toutes, le Pape, ce vieillard que rien ne peut, depuis dix-huit cents ans, ni tromper ni séduire ni ébranler ; ce roi, le plus faible de tous, et qui résiste, lorsqu'il le faut, à tous ; ce souverain, qui commande au monde et qui vit comme un anachorète dans son palais. Mais si sa vie est austère, son abord est des plus faciles. Souvent on l'a vu recevoir les pauvres à sa table, comme Grégoire le Grand, comme Jésus-Christ ; sa porte est d'ailleurs constamment ouverte à tous, savants et ignorants, croyants et incrédules, princes et peuple. Il n'a aucun des goûts les plus dispendieux des rois, ni la chasse, ni le théâtre, ni la guerre, et ses trésors, quand il avait des trésors, n'allaient qu'à ce qui élève l'intelligence : les monuments, les beaux-arts, les écoles et cette grande école surtout de la civilisation des peuples, qui se poursuit, depuis dix-huit cents ans, par la prédication et par le martyre. Aussi n'est-il pas de roi dont les audiences présentent un plus magnifique et plus touchant spectacle. Innocent III était réduit à tenir ses assises en plein air, tant était grande la foule qui se pressait autour de lui, et c'est par six et huit cents à la fois que Pie IX est obligé de recevoir les pèlerins qui accourent, chaque année, à Rome, aux fêtes de la semaine sainte. Il n'est pas de jour d'ailleurs où il n'admette, comme ses prédécesseurs, ceux qui désirent lui parler. L'historien de saint Pie V raconte que les au-

<sup>1</sup> La *mantelletta* est un manteau court et le *mantellone* un manteau long. Ce dernier est porté spécialement par les camériers du Pape.

diences prenaient une grande partie de son temps, et il ajoute que lorsqu'on arrivait à lui, après avoir traversé les salles du Vatican, brillantes de marbre, étincelantes d'or, parsemées de chefs-d'œuvre, on était fortement saisi en apercevant ce vieillard vêtu d'une grossière étoffe, comme à l'époque où il était moine à Sainte-Sabine, et unissant, avec une bonté si expansive, la mansuétude à la fermeté.

Nous est-il permis de dire que l'impression n'est pas moindre aujourd'hui. « La plus grande joie du pèlerinage de Rome, a écrit un prêtre éminent, c'est d'avoir vu le Saint-Pontife, et surtout d'avoir été reçu à son audience; mais comment, dira-t-on, y prétendre?... On a fait le relevé des travaux particuliers du pape tels qu'il les accomplit chaque jour, et c'est à inspirer de la pitié ou de l'admiration. Le métier est dur; c'est une vie rude, et aucun assujétissement n'égale celui de ce rang suprême.

» Et cependant le Saint-Père se laisse aborder. Il est rare qu'il refuse une audience ou commune ou même personnelle. Simple prêtre et ne remplissant aucune mission, je n'avais droit à aucune faveur. J'adressai ma demande, et, deux jours après, j'étais admis à l'audience..... J'ai vu de près et à loisir quelques-unes de ces grandeurs du monde, j'ai vécu tout près de ces royautes terrestres portant le sceptre du génie ou de la puissance; mais je n'avais pas été ému dans un point aussi intime de l'âme. Pour arriver jusqu'au pape, j'avais traversé, dans cet immense Vatican, de vastes et splendides salons à recevoir de nombreuses et illustres multitudes; mais, après, j'arrivai aux appartements particuliers du Saint-Père, et, au bout d'un couloir et d'une modique chambre, je me trouvais dans le cabinet du pape, dans l'appartement où il passe ses heures de prières et de travail, cabinet modeste, pas plus grand, moins orné peut-être que celui où j'écris ces lignes. J'étais seul, absolument seul. Avec empressement je fais les genuflexions d'usage, et, à la troisième, je me jette aux pieds du père universel et les baise avec effusion. Pour moi, ce n'était pas un vain cérémonial, je savais où remontait cet acte religieux, et, lorsque avec sa bonté merveilleuse, Pie IX m'eût relevé et attiré à lui: — Saint-Père, lui dis-je, je viens ici faire un acte de foi; je suis heureux, chré-

rien et prêtre, de vénérer en vous le représentant de Jésus-Christ, le successeur de Pierre, le chef auguste de la religion et le pontife-roi. Je fais plus, je ne suis pas seul à vos pieds ; je viens rattacher à cette chaire sacrée l'église qui m'est confiée, les vingt mille paroissiens dont j'ai la charge et dont je vous offre la foi, le respect et l'amour.

» Le Saint-Père parut sensiblement touché de mes paroles et engagea avec moi, en langue française qu'il parle aisément, une conversation pleine d'intérêt. L'état des esprits de la France, de notre Bretagne, en particulier, furent les principaux points. J'admiraï comment il était instruit de toute chose et se rappelait les personnages qu'il avait vus. Parfaitement remis de mon émotion, je m'exprimai avec toute la franchise de ma pensée, avec tout l'épanchement d'un fils auprès de son père. C'est le seul sentiment possible avec une âme aussi expansive et aussi bienveillante. Mes nombreuses demandes et les nombreuses signatures qu'il voulut me donner, séance tenante, ne l'effrayèrent pas, quoiqu'il en sourît doucement. De ces sept ou huit demandes, il n'en est pas une qu'il n'ait lue en entier. Sur chacune, il m'a fait ses observations et les a signées avec addition ou commentaire.

» A l'occasion de quelques œuvres de dames, Pie IX me dit ces paroles dont les Françaises peuvent être fières : *Vous êtes heureux, en France, d'avoir des aides comme les femmes françaises ; elles ont l'initiative, l'intelligence et la persévérance des œuvres ; c'est une grande gloire qui leur appartient.*

» Sur l'état des esprits, la direction des intelligences et l'appréciation de la société, j'ai trouvé dans le pontife une fermeté de coup d'œil et une sagesse de vue dont j'ai été frappé. Toutefois, me montrant un beau christ fixé à son bureau au-dessous duquel est une petite peinture de la Vierge : *Voilà*, me dit-il avec un sourire de saint, *ma politique et mon appui.* »

C'est en sortant d'une de ces audiences qu'un vieux diplomate, fait à toutes les grandeurs et en connaissant toutes les vanités, disait récemment : *Voilà bien le roi des rois !*<sup>1</sup>

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

<sup>1</sup> *Globe*, de Londres, 26 novembre 1866.

# LE VIRGILE CHRÉTIEN

DU PÈRE LAURENT LE BRUN, JÉSUIITE NANTAIS,

— 1661. —

Dans la pléiade des poètes latins, que la Compagnie de Jésus donna au siècle de Louis XIV, à côté de Rapin, de Vanière, de Brumoy, de Sanadon, de Du Cerceau, de la Rue, de Commire et de Porée, figure un Breton, le Père Laurent Le Brun. Bucolique et didactique comme tous ses doctes confrères, le Père Le Brun voulut y ajouter la palme épique, et tandis que son contemporain le Père Le Moine écrivait son poème français sur saint Louis, il écrivait un poème latin sur saint Ignace. Sauf le drame, il a abordé tous les genres, et ayant écrit des églogues, un poème didactique, un poème-épique, des élégies et des héroïdes, il a intitulé l'un des recueils définitifs de ses poésies le *Virgile chrétien* et l'autre l'*Ovide chrétien*. Les bibliographes modernes se sont fâcheusement mépris sur ce double titre, et ont prêté au modeste et savant humaniste un dessein, que repoussaient sans aucun doute et sa modestie et sa littérature. Ils ont pensé que le Père Le Brun voulait proscrire de l'enseignement classique les poètes païens et avait la prétention de combler le vide par ses propres œuvres. Les uns l'en ont loué, les autres l'ont ridiculisé.

« On ne peut disconvenir, écrit le jésuite Feller, qu'un pareil

projet soutenu par de grands talents ne fût très-louable et ne pût avoir d'heureux succès pour l'éducation de la jeunesse. Mais l'auteur n'avait pas des talents proportionnés à la sagesse de son dessein. » M. Levot, dans la *Biographie bretonne*, formule à son tour des variations sur le même thème : « Si le P. Le Brun eût vécu de nos jours, il eût été un ardent auxiliaire de l'abbé Gaume dans sa croisade contre l'antiquité classique, et il n'aurait certainement pas tenu à lui que le *Ver rongeur* n'eût été étouffé. Mais le P. Le Brun, en soutenant la même thèse que l'ancien vicaire-général de Nevers, ne se borna pas comme lui à une polémique purement spéculative. Non content d'indiquer le mal, il prépara ce qu'il en regardait naïvement comme le remède... C'eût été grand dommage qu'une pruderie ridicule fût parvenue à faire substituer ses élucubrations aux modèles inimitables qu'elles étaient destinées à suppléer. Ses confrères en jugèrent ainsi, et pensèrent que son zèle indiscret devait être refréné. Ce fut très-vraisemblablement cette raison qui suggéra à plusieurs d'entre eux, notamment au P. Jouvency, l'idée des éditions *expurgata*, etc. »

Voilà ce qui s'appelle juger sur l'étiquette du sac. Le bon Père, à coup sûr, ne mérite ni cet excès d'honneur, ni cette indignité. Il n'y a pas l'ombre de polémique dans les longues dissertations qui précèdent chacun de ses poèmes; pas une restriction dans les élans d'admiration passionnée qu'il professe pour Virgile, le modèle des modèles à ses yeux; loin d'en vouloir proscrire la lecture, il l'analyse, le cite, l'étudie, le montre sous toutes ses faces, j'allais dire, sous tous ses rayons. Bien mieux, comme pour protester d'avance contre l'interprétation de son titre, il s'est donné lui-même la peine de l'expliquer, et, qu'on me passe l'expression, d'étiqueter lui-même le sac, dans une préface, qui a l'extrême mérite de ne compter que quatre ou cinq lignes, et dont voici la traduction littérale : « Les raisons qui ont fait que d'autres écrivains ont intitulé leurs livres : *Florus Français*, *Salluste Allemand*, *Plutarque Chrétien*, *Théophraste de ce siècle*, etc., m'ont déterminé à intituler mon ouvrage *Virgile Chrétien*. Je ne dis rien de la quadruple division en douze parties que je semble avoir affectée; on verra sur ce point les préfaces particulières. »

Ainsi, voilà tout le mystère. Le P. Le Brun ayant composé des poèmes, sur des sujets chrétiens, à l'imitation des poèmes païens de Virgile et d'Ovide, en a qualifié le recueil de la double épithète qui désignait à la fois l'imitation et la différence. Mais que ces titres ambigus sont compromettants pour les compilateurs ! Le P. Cerisiers, compatriote et confrère, pendant un temps, du P. Le Brun, avait écrit un livre sur les vies de quelques rois de France ; il en publia une seconde édition sous le titre de *Tacite français*, et le *Journal des savants*, donnant la liste des ouvrages de Cerisiers, l'augmenta gratuitement d'une traduction de Tacite, à quoi le populaire auteur de *Geneviève de Brabant* n'avait sans doute jamais songé !

Certes, ce n'est pas parmi des religieux voués par état, par vertu, et très-manifestement, en ce qui concerne leurs principaux écrivains humanistes, par goût, à l'étude des classiques, que Virgile, dont la chaste poésie avait presque entrevu la formule chrétienne, comme Platon, pouvait trouver des antagonistes ou des détracteurs. Un seul, entre les jésuites du XVII<sup>e</sup> siècle, porta sur la rayonnante image du poète une main téméraire ; c'était un Breton, mais il était fou. J'ai nommé le P. Hardouin *doctè febricitans*. C'est lui qui écrivit le *Pseudo-Virgile* pour prouver que l'*Énéide* a été composée par un Bénédictin du moyen âge, qui dans l'incendie de Troie a entendu parler de l'incendie de Jérusalem, et dans les pérégrinations d'Énée a rappelé les voyages apostoliques de saint Pierre.

Par contre, et dans le temps même où le P. Le Brun publiait le *Virgile chrétien*, un autre jésuite portant presque le même nom, l'Auvergnat Pierre Mambrun faisait imprimer aussi une imitation complète de l'œuvre du poète mantouan : des *Églogues sacrées*, un poème en quatre chants sur la *Culture de l'âme*, et une épopée en douze chants, intitulée *Constantin ou l'idolâtrie terrassée*. Sauf le titre, c'est absolument le travail du P. Le Brun. Baillet, que les Bollandistes avaient si bien surnommé *l'hypercritique*, confond les deux jésuites, dans un jugement vrai au fond, mais d'une sévérité outrée. Il dit du P. Mambrun, dans son journal intitulé *Jugement des savants* : « Il serait à souhaiter qu'il eût aussi bien



imité l'esprit ou l'âme de son modèle, qu'il a bien pris son économie et suivi sa route. Peu de gens étaient plus capables de le faire que lui ; car il avait constamment (incontestablement) de grands talents pour la poésie, et il les avait cultivés avec beaucoup de soin. Il possédait le fond de son Virgile. » — Il ajoute, à propos du P. Le Brun : « Il faut en dire ce que nous avons déjà remarqué du P. Mambrun pour l'affectation qu'il a fait paraître dans l'imitation extérieure de Virgile. Tous ses ouvrages font voir deux choses : la première, qu'il avait une assez grande facilité pour les vers ; la seconde, qu'il avait voulu proportionner l'art poétique au génie des enfants pour la conduite desquels il avait du talent et beaucoup d'inclination. C'est ce qui fait que pour les savoir estimer leur véritable prix, il faut se donner de garde de les peser contre les Hasschius, les Rapins, les Vallius, et les autres poètes de cette force qui sont sortis de la même Société. »

Sauf l'âpreté de la forme, qui n'a rien de surprenant chez Baillet, ce jugement est plein de sens. Il est très-certain que le professeur de belles-lettres, l'humaniste, tient constamment la plume dans les livres du P. Le Brun. Imitations, paraphrases, toute la gymnastique des rhéteurs s'y rencontre à chaque vers, et la véritable inspiration, la spontanéité, trop rarement. Mais on voit que nous sommes loin du parti pris de proscrire les classiques païens, puisque notre auteur s'est uniquement proposé d'enseigner *verbo et exemplo* le moyen d'en tirer profit, en les imitant. Il ne faut donc plus parler de *ver rongeur* à propos de notre poète breton, à moins qu'il ne soit cas des insectes auxquels sont inévitablement voués désormais, non-seulement les poèmes du P. Le Brun, mais ceux de Rapin et de Vanière, et des « autres poètes de cette force, » depuis que nos fils apprennent de latin tout juste ce qu'il en faut pour avoir une chance sur dix d'être reçus bacheliers.

Le P. Le Brun débuta par un recueil publié je ne sais trop où, vers 1640, dont une troisième édition s'imprimait à Rouen, chez J. Le Boullenger, en 1650, et la quatrième, chez Cramoisy, en 1653.

Il n'était question alors ni de *Virgile chrétien*, ni d'*Ovide chré-*

rien. Le livre, composé de 250 pages in-12, avait pour titre simplement : *Ecclesiastes Salomonis paraphrasi poetica explicatus*. C'est le poème qui, dans le *Virgile chrétien*, sous le titre de *Psycurgicon*, remplacera les *Géorgiques*. Viennent ensuite : *David pœnitens*, paraphrase des sept psaumes de la Pénitence; *Hexaemeron*, paraphrase des premiers chapitres de la Genèse, qui deviendra les *Fastes* de l'*Ovide chrétien*; les *Lamentations de Jérémie*, paraphrase qui deviendra les *Tristes*; les *Vêpres de la Sainte Vierge*, et enfin la *Franciade*, destinée à devenir le *De Ponto*, et les *Epîtres héroïdes* du même *Ovide chrétien*.

M. de la Gournerie ne connaissait du P. Le Brun que ce premier recueil, lorsqu'il a consacré au jésuite nantais l'excellent article publié dans le tome X de cette même *Revue de Bretagne*, et après lequel je n'aurais rien à dire, si le consciencieux et sympathique critique avait pu faire état des poèmes postérieurs de son compatriote. Il faut, au grand détriment du présent travail, mais au grand avantage du P. Le Brun, rapprocher ce que j'écris aujourd'hui de ce que M. de la Gournerie écrivait il y a six ans.

En 1655, le P. Le Brun publia, encore chez Cramoisy, son *Traité de l'éloquence poétique, enrichi d'exemples*, c'est-à-dire de vers de sa façon. C'est dans cet ouvrage que se trouve l'histoire de la conversion de plusieurs pécheurs célèbres, sous le titre de *Métamorphoses*. Ce livre attira sur le P. Le Brun l'attention des lettrés étrangers, bien qu'il soit aussi inférieur au *Virgile chrétien*, qu'Ovide est lui-même inférieur à Virgile. Un savant suédois, Olaüs Borrichius, qui fut professeur de la reine Christine, écrivit dans ses dissertations sur les poètes grecs et latins que « le P. Le Brun n'avait point fait, à la vérité, beaucoup de vers; mais qu'en récompense il avait composé des règles pour l'art poétique avec un jugement exquis. » Cet éloge met pour tout de bon Baillet en colère : « C'est peut-être, dit-il, l'opinion que les étrangers ont du mérite de cet auteur; mais ceux de son pays qui l'ont connu de plus près, voyant que le premier point est entièrement faux, cherchent d'autres raisons pour se persuader de la vérité du second. »

Effectivement, en l'année 1661, chez Piget, à l'enseigne de la

*Prudence*, le P. Le Brun, deux ans avant que de mourir, avait enfin mis au jour le *Virgile chrétien* et réimprimé dans le même volume tous ses poèmes antérieurs, sous le titre d'*Ovide chrétien*, le tout faisant plusieurs milliers de vers, puisque l'on compte douze églogues dédiées à Michel Le Tellier, marquis de Louvois ; sa paraphrase de l'*Ecclésiaste*, dédiée au chancelier Séguier et divisée en douze chapitres ; l'*Epopée de saint Ignace*, en douze livres et douze opuscales choisis ; soit cinq cent vingt et une pages in-8° de vers latins ; et toute l'œuvre poétique du P. Le Brun, si l'on excepte les *Métamorphoses*. Cette quadruple division par douze ravissait d'aise notre auteur. « Virgile, dit-il, a divisé son épopée en douze livres. C'est le nombre parfait. Il y a, en effet, douze mois dans l'année, douze heures dans le jour, autant dans la nuit ; le sol se partage en douze deniers ; on compte douze tribus d'Israël, douze fontaines, douze apôtres, douze portes à la nouvelle Jérusalem de l'Apocalypse, et douze étoiles à sa couronne mystérieuse. Dans notre livre aussi, nous avons douze églogues, douze chapitres de l'*Ecclésiaste*, et douze livres de l'*Ignatiade*. »

Et pourtant ce rhéteur avait noblement compris ce que c'est que la poésie : « Tous ceux qui écrivent en vers, dit-il en sa dissertation sur le poème épique, ne doivent pas être classés au nombre des poètes, quels que soient par ailleurs leurs mérites. Il y a entre un poète et un versificateur la même différence qu'entre un de ces nobles chevaux que les Napolitains élèvent pour la course et un maigre bidet, ou pour employer une meilleure comparaison, que j'emprunte à Ronsard, entre un vénérable et véritable prophète et un charlatan forain. Ces rimeurs croient qu'ils ont bien mérité de la patrie quand ils ont mis en lignes régulières, terminées par les syllabes voulues pour le rythme ou la rime, un morceau de prose, avec quelques ornements, quelques figures et quelque adresse de métier ; au contraire, le poète rêve sans cesse et combine des choses nouvelles. »

Et par le fait, imitateur perpétuel, et souvent simple traducteur, le P. Le Brun se condamne comme poète en cette page et se range lui-même, non pas dans la catégorie des charlatans, il n'y a pas

l'ombre de charlatanisme dans ces livres essentiellement honnêtes et toujours consciencieux ; mais de tout point dans la modeste catégorie des travailleurs utiles.

Utiles, en vérité, ces exercices littéraires que nous méprisons si fort aujourd'hui, où tout le monde griffonne et où presque personne ne sait écrire ! L'originalité vraiment digne de ce nom se dégageait à son heure, alors que l'écrivain, maître de la forme et de l'instrument, pouvait se livrer tout entier. Aujourd'hui, si l'homme de lettres est doué d'une originalité native, il la gaspille et l'éparpille dans des œuvres hâtées ; comme il n'a point de fonds et d'acquit, c'est un éclair, un feu de paille ; comme il n'a point d'art et de métier, c'est un embryon et souvent, hélas ! un avorton.

Tel fut donc notre jésuite breton, duquel M. de la Gournerie a dit excellemment : « Ou je me trompe fort, où il n'y avait qu'à profiter sous un pareil maître de rhétorique. » Constamment employé comme professeur de belles-lettres dans les grands collèges de la Compagnie, il approfondit les règles éternelles de l'art d'écrire ; il en donna d'excellentes leçons et s'ingénia en des exercices utiles et brillants, où l'habileté du métier supplée parfois au feu sacré du génie ; mais le génie lui fit défaut, et pour emprunter une comparaison à la musique, il fut à la fois un contre-pointiste profond, un arrangeur laborieux de variations correctes et un adroit virtuose ; mais la divine mélodie ne chanta jamais, ou presque jamais, à ses oreilles.

De sa vie, passée tout entière entre les murs des gymnases, les dictionnaires de biographie ne disent rien, sinon qu'il naquit à Nantes en 1607 et qu'il mourut à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 1663, dans la maison professe des Jésuites. Quatre ou cinq passages de ses œuvres permettent d'ajouter quelques détails, et je le fais d'autant plus volontiers, que ma traduction donnera en même temps une idée de sa manière, lorsqu'il écrit de son crû et sans être guidé par un texte à paraphraser, comme dans les poèmes qu'a, seuls, étudié M. de la Gournerie. Dans une *Sotérie*, ou poème votif dédié à sainte Anne d'Auray, il fait allusion aux premières années de son enfance et semble indiquer qu'il naquit, non pas à Nantes même, mais dans une localité rapprochée de l'embouchure de la Loire.

« Sainte Anne, salut des populations, digne mère de la Mère incomparable, reçois l'*ex-voto* poétique que tu m'inspires, et écoute les vers reconnaissants qui vont célébrer tes bienfaits. Tel le naufragé, échappé aux flots furieux, encore tout dégouttant de l'eau qui l'a recouvert, la poitrine soulevée par l'eau qu'il a avalée, reconnaît que c'est ton secours qui l'a soustrait au danger. Il vient suspendre devant ton autel l'image dorée de son navire ; l'esquif, attaché à un fil léger, flotte dans les vagues de l'air et ouvre au zéphir ses voiles argentées ; s'il est habile dans l'art de ciseler les métaux, il a gravé sur la carène la représentation de ses aventures ; on le voit rouler au profond de l'abîme, ou suspendu à la cime des flots, et une main céleste le retire et le sauve.

» Une fièvre ardente, avec des caractères étranges et inaccoutumés, brûlait et desséchait mes membres amaigris ; elle n'était pas alternative, disparaissant à des temps certains pour revenir à jours fixes : une soif inextinguible me torturait ; les remèdes la redoublaient et l'irritaient. J'étais comme celui dont l'hydropisie gonfle le ventre monstrueux ; c'est en vain qu'il découvre, sous un rocher ombragé, la source d'une fontaine argentée, en vain qu'il aspire l'eau courante et qu'il y plonge sa tête en feu, il ne peut ni éteindre ni apaiser sa rage.

» Quelle fontaine ai-jé oubliée, quel fleuve ai-je laissé sans m'y plonger, durant ces rêves et ce délire qui promenaient ma soif à des ondes imaginaires ? Toutes les rivières que j'avais vues ou dont j'avais ouï parler, mon imagination y courait ; si je connaissais une source murmurante, un ruisseau babillard à travers les rochers, il me semblait que mes lèvres avides les desséchaient et les tarissaient à force d'y boire ; breuvage fantastique, vains ombrages, qui me donnaient du moins l'illusion du bien-être ! Le plus souvent, c'était la Loire, que, durant mon enfance, mes yeux et ma bouche ont si bien connue, à l'endroit même où elle se jette dans l'Océan et vient payer à Néré, son père, le tribut de ses eaux ; avant que, léchant un rivage amer, ses ondes insensées se soient corrompues par l'âpre mélange du sel, il me semblait que je les arrêtais par un effort immense. Plongé dans le lac sans fin, j'aspirais l'eau immo-

bile, non pas goutte à goutte, mais à pleine bouche, à pleins poumons ; je nageais dans le gouffre sans fond ; mensonge doux à mon esprit ; mirages ravissants pour mon âme ! »

Abandonné des médecins, dont la consultation silencieuse et les branlements de tête sont très-heureusement narrés, le poète, guéri par l'intervention de sainte Anne, décrit, en beaux vers, la chapelle nouvellement construite près d'Auray, et le concours des pèlerins. Ce paysage breton doit trouver place en cette étude.

« Pourquoi chanter des faveurs privées, quand tes faveurs publiques éclatent ? Près d'Auray, là où la plaine se noie dans une vaste baie, un temple s'élève dans les nues. Une dévotion nouvelle, une ferveur, devenue d'hier populaire, le bâtit ; mais déjà les populations se transmettent de bouche en bouche le doux nom de la sainte ; nos petits-neveux le chanteront, et la tradition le transmettra à la postérité la plus reculée.

» Une troupe vénérable et vénérée, vos clients, ô Marie, remplit le temple de ses chants alternés et offre sur les autels un sacrifice non interrompu ; ce sont les fils et les disciples d'Elie, le prophète enflammé ; famille digne de son chef, et qui porte le grand nom du Carmel ; illustrée par les hommes illustres qu'elle a produits, à travers les peuples, à travers les vieux âges, du point où Phébus, emporté par ses chevaux fumants, se lève, jusqu'au point où il se couche, sa gloire et sa renommée rayonnent, illuminées des reflets du char de feu qui enleva le grand prophète.

» Le monastère s'élève près du temple pour abriter ses mimistres : par ailleurs, c'est un hameau et quelques cabanes disséminées. La postérité transformera ces huttes : sainte Anne le laisse espérer, elle qui voulut que des édifices sacrés se dressassent au milieu de ces lares délaissés, elle qui prépara cette place pour le temple qui lui est consacré, en permettant que sa sainte image y fût trouvée dans les entrailles profondes d'un chêne. Elle se plait en ces lieux, et sous les sacrés parvis, hurlent tous les maux enchaînés, le deuil, la douleur, la faiblesse des membres et la faiblesse de l'esprit, toutes les formes de la mort, toutes les variétés de la souffrance.... L'armée des malades arrive à pas tardifs et trem-

blants ; vous diriez des déterrés, qui rampent, des fantômes échappés du tombeau ; mais, sitôt que, le cœur plein de confiance, la prière aux lèvres, ils sont entrés dans le temple et ont salué la sainte, ils sont à l'instant sauvés. Apollon n'aurait pas été plus prompt à dissiper la douleur.... »

Un autre poème votif, dédié à saint Victor de Campbon, nous apprend que le P. Le Brun fit ses premières études dans un petit collège, établi dès le XVII<sup>e</sup> siècle dans cette localité, peut-être chez le curé du lieu, comme on en voit encore tant d'exemples en Bretagne.

« La tradition rapporte que Victor, parti d'une région maritime éloignée, vint s'établir dans les plaines d'Armorique. C'était une forêt ; c'est un bourg aujourd'hui : la tour superbe du temple s'élève dans les cieux ; plus d'une fois la foudre l'a frappée ; plus d'une fois, elle a été en butte à la jalousie des astres, que son audace menace, et à la colère des vents que son orgueil provoque ; elle est néanmoins debout ; phare sublime, qui montre la route au voyageur ; elle sera longtemps debout encore, malgré les autans indignés, et indiquera de loin les sentiers qui conduisent à la maison de saint Victor.

» Grand saint, c'est dans ce temple, comme dans la véritable demeure d'Apollon, que les muses me prirent sur leurs genoux, et préparèrent mes mains flexibles et mes lèvres dociles aux études futures. Là, depuis longues années, une troupe de jeunes enfants reçoit la première éducation et s'exerce à de nobles travaux. C'est là, sous tes auspices, que j'ai appris les rudiments de la lyre héroïque et de la flûte pastorale ; c'est sous tes auspices que je continue à les cultiver. Depuis ce temps, où tu me permis de recevoir les premiers éléments de la science, où je connus les lettres, la différence des mots, la manière de transformer, suivant les cas, et les noms et les verbes, conformément aux lois de la grammaire, grâce à la patience du maître, dont la tâche recommençait chaque jour, j'ai continué d'apprendre avec un zèle égal et quelquefois supérieur, et j'ai toujours progressé dans l'art de Minerve. Je me souviens avec bonheur de ces commencements, et maintenant que j'ai chaussé

le cothurne, que j'ai enseigné les beaux-arts, dans mes livres et dans mes leçons, je proclame que ma science est née dans le temple de saint Victor. »

Le reste du poème nous fait connaître qu'à cette époque l'église de Saint-Victor de Campbon était en grande partie ruinée.

Je ne sais où le P. Le Brun termina ses études littéraires; je pense que ce fut au célèbre collège de la Flèche. Ce qu'il y a de certain du moins, c'est qu'un de ses frères, qui portait le nom de Pierre, et qui était curé dans le diocèse de Nantes, entre Campbon et Blanche-Couronne, y fut élevé. Ce détail est tiré d'un poème dans lequel le poète félicite son frère d'avoir bâti dans sa paroisse une chapelle dédiée à saint Joseph, à côté d'une autre chapelle dédiée à la Sainte Vierge. Cette chapelle ayant été bâtie l'année de la paix, soit 1648, soit 1659, le poète s'écrie :

« Tes temples s'écroulent, ô Mars; les temples de Joseph se relèvent; mille boucliers abandonnés sont suspendus à la voûte. Accourez, populations sauvées de la fureur du soldat : apportez des rameaux et du bled, fruit de la paix. On voit verdoyer d'un côté Campbon, de l'autre Blanche-Couronne; vous trouverez là de verts feuillages, ici des moissons dorées. Quant à toi, mon frère, voilà le fruit de tes labeurs et la moisson qui t'est due; ton église, c'est ta blanche couronne; je n'ai rien à dire, tes chapelles parlent assez haut; leurs pierres chanteront éternellement un hymne à ta louange. — Vis avec toi-même dans l'intérieur de ta maison, ne cherche pas à savoir par quel sentier Bellone fuit ou revient. Que Dieu augmente aux dépens des miennes les années que ton étoile doit t'enlever. Je ne te louerai point; les poètes sont réputés menteurs, et l'on ne se fie point à la sincérité fraternelle. — Qu'un autre dise que tu as connu les profondeurs des causes secrètes, et que ton esprit aime à scruter des mystères inconnus au vulgaire; qu'un autre dise comment le célèbre théâtre de la Flèche a longtemps retenti des réponses que tu fis, et des thèses que tu soutins. Que celui-ci vante ta prudence et ta piété, et cet autre ta modestie... »

Deux des poèmes de l'*Ovide chrétien*, ceux qui correspondent



aux poèmes d'Ovide intitulés *De Ponto* et *Epistolæ Heroïdum*, sont consacrés à la description du Canada. Le P. Le Brun alla-t-il dans cette mission? C'est probable; mais rien dans ces poèmes, les premiers en date, et de beaucoup les plus faibles, ne l'indique d'une manière certaine.

Il semble clair qu'il était à Tours quand il écrivit la double élégie intitulée : « Les Muses de Touraine, affligées par la mort de l'illustrissime et révérendissime seigneur Bertrand d'Échaux, archevêque de Tours : et consolées par l'avènement de l'illustrissime et révérendissime Victor Bouthillier, archevêque de Tours. »

J'ai dit qu'il mourut à Paris.

Je ne sais rien de la famille du P. Le Brun, sinon, par l'épître dédicatoire au chancelier Seguier, qu'elle était nombreuse. « *Multis tum religiosæ, tum privatæ familiæ nominibus.* » Mais je suppose qu'elle appartenait au parti de la Ligue et avait des relations avec Mercœur; car la douzième églogue est consacrée à chanter le séjour de Nanteuil, château appartenant à César, duc de Vendôme, qui le tenait de sa mère la belle Gabrielle, et surtout à chanter la gloire assez problématique du propriétaire, gendre du duc de Mercœur, comme chacun sait. Cette églogue, de beaucoup la plus longue et en même temps la meilleure du recueil, témoigne, de la part du poète, d'une grande familiarité et d'un grand dévouement envers la maison de Vendôme. Il est vrai que le caractère sacerdotal et religieux du P. Le Brun et la haute piété de Madame de Vendôme que l'affection de saint François de Sales a pour jamais illustrée, suffiraient pour expliquer ces relations, sans qu'il soit besoin de remonter à la Ligue et au séjour de Mercœur en Bretagne.

Mais je m'attarde en ces sentiers oubliés, où personne ne me suivra peut-être; j'avoue que la compagnie de ce doux et grave pédagogue a eu pour moi des charmes, et les heures que je viens d'y passer m'ont paru courtes et rapides.

S. ROPARTZ.

---

# LES DEUX GÉNIES.

## I.

**Où le cousin et la cousine trouvent naturel de se marier.**

— Voyons ! voyons ! disait Hermine, racontez-moi un peu votre vie, monsieur Lucien ; je veux savoir votre existence heure par heure. Que faites-vous le matin jusqu'au déjeuner?... et après ? et le soir ? et toujours ?

— Je pense à vous, Hermine, à votre beauté, à votre grâce, à vos cheveux dorés, à votre taille souple, à vos yeux doux et brillants, ma belle fiancée !...

— Il ne s'agit ni de mes yeux, ni de ma taille, ni de mes cheveux ; vous êtes trop poétique, monsieur Lucien, trop artiste, trop.... peintre ! Je vous demande tout bourgeoisement ce qu'on vous a servi ce matin à déjeuner ; suis-je prosaïque, hein !

— Que sais-je, ma belle Hermine ! Et que m'importe ? J'ai déjeuné à ma taverne, on m'a servi ce qu'on a voulu ; je n'ai pas remarqué.

— Vous avez eu tort, mon ami ; vous êtes trop indifférent pour vous-même ; heureusement pour votre santé, je serai difficile pour vous ; et, dès que nous serons mariés....

— Dans huit jours ! dit le jeune homme, c'est bien tard !

— Pour votre estomac, fit la jeune fille en riant.

Et M. Lucien profita de l'occasion pour frapper doucement du bout des doigts les doigts blancs et effilés de sa jolie fiancée.

Elle était charmante, M<sup>lle</sup> Hermine : svelte, flexible, élégante et simple; son front large était éclairé par des yeux pleins d'un charme suave, impossible à rendre, de ces *yeux qui regardent toujours en haut*, comme dit le poète arabe; en même temps, une profusion de cheveux admirablement dorés, ardents et somptueux, donnait à cette fière tête je ne sais quel air de jeune lionne.

M. Lucien avait une physionomie franche et bienveillante; grand et fort, ses mouvements trahissaient cependant une noblesse naturelle que ne démentait pas le sourire constamment tendre et la voix un peu traînante du jeune artiste.

Lucien Garnier était peintre; envoyé tout jeune encore à l'École française à Rome, il en était revenu depuis peu d'années avec un talent déjà mûr, et un caractère nativement indécis que les habitudes italiennes avaient alangui encore. C'était, du reste, un bon cœur et un esprit généreux.

En revenant d'Italie, il trouva d'abord dans la maison de M<sup>me</sup> Delville, sa cousine, un intérieur simple et charmant, un accueil affectueux; deux ou trois mois après, M<sup>me</sup> Delville présenta à Lucien sa fille unique, Hermine, qui sortait du couvent. Lucien fut frappé, au premier regard, de l'éclatante beauté de sa cousine; au même instant il se prit à l'aimer de cet amour d'artiste : amour noble, détaché sans doute de tous les vils calculs, mais non assez grave pour être désormais toute la vie d'un homme, et, en quelque sorte, comme le sceau éternel d'une destinée.

Lucien demanda Hermine en mariage.

M<sup>me</sup> Delville accueillit la proposition du jeune peintre, tout en laissant à Hermine la liberté complète de son choix; elle voulut aussi qu'un temps assez long s'écoulât entre le jour de la demande et le jour du mariage, afin que les deux jeunes gens eussent le loisir de se mieux connaître et de voir bien clair dans leur propre cœur.

Hermine, quoique bien jeune, avait dans l'esprit une faculté d'intuition, un tact, pour ainsi dire, qui lui fit deviner à l'instant le caractère de son cousin; elle comprit que Lucien aimait en elle sa beauté avant tout; elle en fut d'abord froissée dans la délicatesse

de son âme ; puis , en étudiant de plus près la nature de son cousin, elle sentit naître pour lui, dans son cœur, cette douce affection, cette sainte tendresse que les âmes d'élite éprouvent pour ce qui est faible et gracieux.

Les femmes, — c'est leur gloire humble et sacrée, — ont souvent de ces mouvements, de ces évolutions de pensée qui font d'elles l'être supérieur et sublime dont l'homme ne connaîtra jamais la grandeur voilée, tout en subissant sa puissance.

Il se passa donc, dans le cœur d'Hermine, un de ces drames superbes qui n'ont pas encore trouvé de Shakspeare, un drame plein de sentiments contradictoires, de péripéties aussi émouvantes que la chute des rois ; une scène d'autant plus tumultueuse, qu'elle était contenue dans un cadre plus étroit : un monde dans le cœur d'une enfant.

« Si une autre femme, pensa Hermine, est un jour aimée de Lucien pour sa beauté seule, il se laissera emporter vers elle avec toute la folie et toute l'irréflexion d'un premier élan ; il n'examinera ni le caractère, ni les sentiments, ni l'intelligence de son idole ; il tombera peut-être sous le joug de quelque femme sans cœur et sans esprit : il sera perdu. Si, au contraire, il rencontre une âme dévouée, qui lui donne toutes ses pensées et lui sacrifie toute son existence, cette femme souffrira peut-être cruellement dans sa lutte contre l'inconstance naturelle de Lucien, mais lui, il sera sauvé. — Eh bien, je le sauverai ! »

Ajoutons, au risque d'enlever quelque chose à la gloire de notre héroïne, et pour la réduire à des proportions plus humaines, que Lucien avait le caractère aimable et gai, l'esprit fin, une verve franche et toujours pétillante, et, enfin, puisque nous nous sommes décidé à diminuer le mérite d'Hermine, une tête pleine de noblesse et de distinction, une figure illuminée de tous les éclairs de l'intelligence.

L'épreuve jugée nécessaire par M<sup>me</sup> Delville ne fit donc que fortifier dans le cœur d'Hermine la résolution pieuse qu'elle avait prise, et son dévouement caché, d'autant plus méritoire qu'il était plus réfléchi.

## II.

**Où il est à peu près démontré que la lune de miel ne brille bien qu'à la campagne.**

Enfin, le temps de cette épreuve imposée aux jeunes fiancés s'écoula ; Hermine et Lucien furent unis ; mais, en vrais poètes qu'ils étaient, l'un, par la pensée, et l'autre par le cœur, ils voulurent se marier loin de Paris, loin des regards curieux ou moqueurs. M<sup>me</sup> Delville avait un vieil oncle, curé d'une petite paroisse, en Bretagne : un village jeté comme au hasard entre une forêt, une montagne et un ruisseau. Le bon prêtre céda aux nouveaux époux, après leur avoir donné, au nom du Dieu d'amour, la bénédiction nuptiale, sa maison modeste et verdoyante, son pré vert, après le jardin et le verger ; ses colombes volant des fenêtres au toit du presbytère, et surtout la douce paix de son âme se répandant, comme à son insu, sur tout ce qui l'entourait, sur le paysage et sur les cœurs.

Pendant le mois qu'ils passèrent au village, ils n'eurent d'autre souci que celui de leur tendresse, mêlant aux voix de la nature, aux chants des oiseaux, aux murmures du vent dans les saules, aux tressaillements des sillons sous les feux de l'aurore, la chaste harmonie de leurs pensées, la divine musique de leurs âmes recueillies dans l'attendrissement des premières joies.

Il fallut partir cependant, revenir à la vie réelle, aux occupations peu idéales, au travail, à l'atelier, à Paris, hélas !

Paris ! c'est la ville de ceux qui luttent, qui cherchent, qui espèrent, qui se tourmentent, qui se lamentent. Ce n'est pas la ville de ceux qui aiment !

Quand on y revient, gardant encore dans la poitrine et dans la mémoire le parfum des vastes landes, l'odeur des genêts et des bruyères, et qu'on se sent frappé tout à coup par les fétides émanations des rues boueuses, des mille et mille égouts de la grande

ville, une détresse indicible saisit le cœur ; on se regarde avec une involontaire tristesse , et on se dit, quelque effort que l'on fasse pour retenir en soi-même son bonheur : « Serons-nous heureux ici comme là-bas ? »

C'est pourquoi Hermine était triste en rentrant dans Paris avec Lucien, et interrogeait avec une sorte d'angoisse les regards de son jeune mari, dont l'attitude était moins songeuse que la sienne. Elle le remarqua.

### III.

#### Une églogue près de la rue de Vaugirard.

Le nouveau ménage s'installa, du reste, pour la vie nouvelle, avec cette douce gaieté que les cœurs sans reproche répandent autour d'eux ; Lucien trouva, dans les environs de la rue de Vaugirard, une charmante maison entre cour et jardin, qui ressemblait peu, très-heureusement, à ces constructions modernes devant lesquelles s'extasiaient les badauds, et dont les locataires payent l'élégance par le manque d'air, d'espace et de lumière. Les jeunes mariés eurent un pavillon tout entier à eux seuls ; l'atelier de Lucien était dans une maison voisine, afin que la jeune femme ne se rencontrât jamais sur le même seuil avec les visiteurs et visiteuses un peu folâtres qui se succèdent dans un atelier d'artiste.

Cette nouvelle existence, cette vie à deux, mêlée de travail et d'affection, offrit aussi, tout d'abord, de véritables joies à Lucien et à Hermine ; pendant que le peintre promenait sur la toile ses pinceaux actifs, aux heures où aucun indiscret ne troublait le recueillement de l'artiste, Hermine arrivait, gracieuse et légère, et s'asseyant à côté du chevalet, suivait d'un regard attentif et souriant le progrès du travail de son mari ; lui, charmé de la présence de sa jeune femme, se détournait parfois de son œuvre pour la contempler avec une admiration muette ; et on eût dit que la vue

de cette admirable créature lui donnait des inspirations et des forces nouvelles.

Oh ! que c'est joli de vivre à deux , d'être seuls dans son petit coin , d'entendre à peine les bruits du monde, et de se dire : « Que les autres sont fous ! » Oui, c'est joli, très-joli.... trop joli ! Cela ne peut durer, car le monde est comme tous les abîmes : effrayant, terrible, vertigineux, sombre, et c'est pour cela qu'il attire.

Comment se fait-il qu'on rentre dans le tourbillon ? On ne le sait pas, mais on y rentre ; un ami qu'on rencontre, un hasard de voisinage, un accident, un protecteur qu'il faut voir, une bonne œuvre à faire, c'en est assez ; le flot vous soulève insensiblement, vous enlève, vous emporte, et tout le fracas de la vie retentit bientôt à vos oreilles.

#### IV.

##### **A prince allemand comtesse italienne.**

Le nom de Lucien commençait à se répandre, ses tableaux étaient déjà recherchés des amateurs, et les marchands même le traitaient avec une politesse croissante.

Lucien et Hermine ne furent donc pas étonnés de voir un jour entrer, dans l'atelier, un homme d'un certain âge, parlant le français avec un léger accent germanique, ayant, du reste, toutes les manières du meilleur monde, et qui leur fut annoncé sous le titre de prince Paul de P...

Le prince donnait le bras à une jeune femme.

Hermine, en apercevant la compagne du prince, se sentit pâlir et tressaillit comme malgré elle. Pourquoi donc ?

— Monsieur Garnier, dit le prince, j'ai vu, chez madame la comtesse Galigai, qui a voulu, du reste, m'accompagner chez vous...

Ici la comtesse Galigai s'inclina en souriant.

— J'ai vu, continua le prince, un charmant tableau de vous qui m'a donné le plus vif désir de posséder aussi une de vos œuvres.

Je désire seulement que le tableau dont il est question soit admis à l'exposition des Beaux-Arts de l'année prochaine, et que le sujet soit le Génie du Bien et le Génie du Mal : c'est une idée un peu... allemande, peut-être, mais je ne suis pas Allemand pour rien. Quant au prix du tableau, n'en parlons pas ; nous ne sommes pas des marchands, je ne veux pas même le connaître, et mon intention prendra vos ordres à cet égard.

Lucien s'inclina en assurant le prince de sa reconnaissance.

— C'est entendu, alors, dit le prince, dans un an j'aurai mon tableau.

Et il tendit la main au jeune artiste, avec cette aisance pleine de courtoisie, dont les grands seigneurs d'autrefois avaient le secret, secret à peu près perdu, et qui s'est si bien caché au fond de nos coffres-forts, que, s'il en sort jamais, ce sera grand hasard !

Le prince allait quitter l'atelier, lorsque la comtesse Galigai, abandonnant le bras de son introducteur, s'avança résolument vers Lucien.

Elle était grande, brune, pâle, souriante et hautaine à la fois : son front proéminent était couronné et comme chargé de cheveux noirs, épais, un peu incultes même ; ses yeux noirs avaient une incomparable douceur mêlée à la vivacité la plus enjouée. Une robe de velours grenat montante laissait deviner, chez cette personne, d'un aspect un peu étrange, des formes vigoureuses, des nerfs d'acier, une puissance de muscles singulière, une agilité et une force de panthère.

— Monsieur Garnier, dit-elle d'une voix brève, saccadée, onctueuse et métallique en même temps, monsieur Garnier, me trouvez-vous belle ?

Lucien, à cette question fort imprévue, balbutia une réponse un peu embarrassée, où le mot « admirablement » dominait malgré son embarras.

— Ah ! mais, reprit la comtesse, me trouvez-vous belle comme homme et comme peintre ?

— Comme homme et comme peintre ?

— Comme peintre.... surtout ?



— Eh bien, oui, surtout comme peintre.

— Tant mieux, alors, dit joyeusement M<sup>me</sup> Galigai, vous ferez mon portrait : un peintre qui ne trouve pas beau son modèle fait toujours un vilain ouvrage. Voyez la Joconde ! Vous ferez donc mon portrait, s'il plaît à votre seigneurie. Dès demain, je vous donnerai une séance, chez moi, rue Saint-Florentin, 10. Je m'appelle la comtesse Galigai, comme le prince Paul vous l'a dit ; mais mes ennemis, et mes amis même, m'appellent la comtesse *Nullepart*. On vous expliquera pourquoi, sans doute. Adieu, seigneur Raphaël. Venez, prince.

## V.

### Etymologie qu'on ne trouverait pas dans le Glossaire de Ducange.

Lucien annonça le lendemain à Hermine qu'il allait se rendre chez la comtesse.

— Bien ! mon ami, répondit la jeune femme ; il faut vite commencer et finir ce portrait.

Elle n'ajouta pas un mot, pas une observation, pas une recommandation ; seulement, elle sourit à Lucien de son meilleur sourire ; on eût dit qu'elle cherchait à l'envelopper d'un regard tendre et chaste comme d'une égide invisible.

Lucien arriva bientôt chez la comtesse, et fut admis dans un somptueux boudoir rempli des mille riens du luxe le plus capricieux.

Qu'on ne croie pas que nous allons écrire, après mille autres, l'histoire d'une de ces liaisons coupables dont le récit est à lui seul un danger. Dieu merci ! tous les hommes ne glissent pas aussi vite sur la pente des amours banales ; la chute n'est pas toujours aussi rapide qu'on le pense ; nous voulons seulement, cette fois, signaler aux aventureux un des moindres périls qui les attendent hors des sentiers de l'honnêteté sévère, du travail obstiné, du dévouement quotidien, de la lutte patiente et glorieuse.

La princesse Galigaï appartenait à une classe de femmes toute particulière, nous allions dire toute nouvelle; il n'y avait dans sa vie aucun désordre honteux, — il n'y avait pas d'ordre, voilà tout; elle avait eu un mari, vrai mari et vrai comte italien, qu'aucun des amis de la comtesse n'avait connu cependant. Quand on lui demandait, vers les premiers temps de son séjour en France : « Où est votre mari ? » elle répondait, dans son ignorance des finesses de notre langue : « Mon mari... il est quelque part. »

Depuis ce temps-là, on appelait la comtesse Galigaï *la comtesse Quelquepart*.

Un beau jour, son mari mourut; elle ne s'en aperçut guère, à ce qu'il sembla, car, lorsqu'on lui demanda pour la première fois, après ce malheur : « Où est votre mari ? » elle allait répondre : « Il est quelque part; » mais elle se reprit, et dit cette fois : « Il n'est nulle part. »

Depuis ce temps-là, on l'appelait *la comtesse Nullepart*.

C'était, du reste, la plus honnête folle qu'on pût voir; elle n'aimait pas la société des femmes et la fuyait avec obstination; mais les hommes dont elle s'entourait savaient que toute chaîne lui eût été odieuse et insupportable; elle avait sur ce point des principes très-arrêtés. Il y avait donc un contraste frappant entre la hardiesse de ses habitudes, la liberté de son langage et la pureté de ses mœurs; elle avait réuni autour d'elle une cour de jeunes gens : artistes, poètes, diplomates, hommes politiques, qui étaient pour elle des amis, des camarades, comme elle disait : rien de plus ! Seulement, elle mettait à retenir dans sa maison toute cette pléiade une grâce, une adresse, une coquetterie même, que les gens non initiés eussent qualifiée plus sévèrement, peut-être.

## VI.

### **Comme quoi la paresse est naturelle aux peintres.**

C'est dans ce monde-là que Lucien avait mis le pied.

Avec la mobilité de son esprit, avec ce besoin d'impressions

nouvelles qui était en lui, Lucien se jeta bientôt dans le tourbillon de la vie bruyante où la belle comtesse l'introduisit : courses, promenades, petits voyages, soupers, raouts, spectacles, concerts, rien n'y manqua ; ce fut une existence forcée et violente, un vertige, une féerie de plaisir, l'oubli du travail et du devoir, l'incohérence et le décousu en toutes choses, le désordre moral, enfin.

Lucien, pendant plusieurs mois, ne parut pas à son atelier ; il rentrait le soir chez lui, pâle, brisé, et expliquait son absence à Hermine par des raisons souvent mensongères. Hermine écoutait son mari gravement, sans se plaindre, avec un sourire maternel, quelquefois avec douleur, avec indulgence toujours.

Un soir, ce sourire eut quelque chose de joyeux. Mais Lucien ne le remarqua point.

## VII.

### La comtesse a un éclair de bon sens.

Ce genre de vie dura cinq ou six mois.

Un jour, la comtesse eut une idée.

— Ecoute, mon cher camarade, dit-elle à Lucien, écoute....

Ouvrons une parenthèse pour expliquer que la comtesse voulait tutoyer tous ses amis et être tutoyée par eux ; le *tu* lui paraissait donner plus de pittoresque et de montant à la conversation ; d'ailleurs, elle était Italienne, et le *vous* français lui paraissait une infirmité de notre langue.

— Ecoute, dit-elle à Lucien, je viens de réfléchir à une chose : je ne suis bonne à rien, je ne sais que rire, chanter et courir à cheval ; c'est effrayant pour mon avenir ; je puis avoir besoin de travailler pour vivre ; il peut arriver des révolutions, mon ami ! Je veux apprendre un métier quelconque, un art, n'importe lequel : par exemple, la peinture.... Voilà une bonne idée ! Oh ! oui, c'est cela, c'est cela ! Tu seras mon maître, nous irons à ton atelier. Moi, aussi, je serai peintre !.... Allons, vite, debout ! Il n'est que deux heures !.... Partons, à l'atelier !

Et les petits pieds de la belle Italienne piétinaient déjà d'impatience.

— Ah ça, cher ami, partons-nous ?

— Comme vous... comme tu voudras, dit le peintre, accoutumé aux caprices soudains de sa folle compagne.

Et ils partirent.

L'atelier était désert ; rien de changé d'ailleurs ; les statues, les modèles en plâtre, les esquisses, les armes, les pipes turques, étaient à leur place ; le grand rideau vert divisait toujours l'atelier en deux parties distinctes : l'une, destinée à la conversation ; l'autre au travail. Il y avait donc ainsi, tout à la fois, un atelier et un salon. C'est dans ce salon que Lucien et la comtesse entrèrent d'abord : il s'assirent sur un divan.

## VIII.

### Un regret tardif.

— Ah ! cher ami, voici donc les lieux où je t'ai vu pour la première fois, dit la comtesse, en déclamant un peu ; qui m'eût dit alors !...

— Folle ! va.

— Comme tu as l'air sombre, *mio caro* ! Qu'as-tu donc aujourd'hui ?

— Rien.

— Si !... Tu as quelque chose..... Viens là, près de moi ; donne-moi ta main, et raconte-moi tes chagrins.

— Je n'ai aucun chagrin, je t'assure.

— A la bonne heure !

— Dis-moi donc, comtesse, et la leçon de peinture que tu veux prendre ?

— Dans un instant, mon cher maître ; ton atelier me fait penser à une chose..... Quelle est donc cette petite femme blonde qui était ici il y a un an lorsque nous y vîmes, moi et le prince Paul, la

veille de son départ pour Berlin ? Elle était assez.... gentille, je crois.

— C'était ma femme, madame.

— Tiens ! c'est vrai, tu es marié, au fait, *povero* ! Comme ça doit tuer le génie, un ménage ! N'est-ce pas ?

Lucien ne répondit point, et fronça légèrement les sourcils.

— Que te disais-je ? Voilà déjà que ton front se rembrunit. Quelle femme est-ce, ta femme, cher ami ? Une Cendrillon, une fée bourgeoise, je suppose, une âme sans idéal, un esprit sans initiative !

Lucien eut la lâcheté de ne pas protester contre l'inconvenance de ces paroles ; d'ailleurs, son attention fut détournée par un autre objet : il aperçut sur un petit chevalet l'esquisse, tracée par lui, du tableau que lui avait commandé le prince Paul. Il avait oublié, dans sa folle vie, et l'esquisse et la commande.

— Ah ! mon Dieu ! j'avais oublié ce tableau ; et c'est demain, au plus tard, qu'il faudrait le présenter au jury !

— Bah ! dit la comtesse, ce sera pour une autre année.

— Mais ma promesse au prince.....

— Tu la renouvelles.

— Mais, enfin, le prix de ce tableau.....

— Oh ! dit l'Italienne, te voilà digne de ta femme !

— On voit bien, comtesse, que tu as cent mille francs de rente ; mais, moi, je ne les ai pas, et ce tableau n'est pas fait.

— Il est fait, mon ami, dit la voix d'Hermine.

## IX.

### Tableau !

La main de la jeune femme tenait écarté le rideau vert qui séparait le salon de l'atelier ; de l'autre main, elle indiquait à Lucien un tableau placé sur un chevalet.

— C'est tout à fait cela, cria Lucien, *le génie du Bien et le génie du Mal*, d'après mon esquisse ; il y a du talent dans ce tableau, et avec quelques corrections..... Mais qui donc a fait ce tableau ?

— C'est moi, mon ami.

— Tu sais donc peindre, Hermine ?

— J'ai appris pendant plusieurs années au couvent, et puis... je t'ai regardé si souvent travailler.... autrefois !... Ah ! j'ai eu bien de la peine, va ! J'ai pleuré bien souvent de dépit quand je ne réussissais pas, et j'ai brisé plus d'un de tes pinceaux.... Pardonne-le-moi !

— Hermine, tu es ange !

On entendit la voix de la comtesse, qui disait :

— Admirable ! Mais, ce tableau.... je m'y reconnais... Le génie du Bien et le génie du Mal, représentés allégoriquement par deux femmes, paraissent devant leurs juges.... Genre moyen âge ! Le génie du Mal, c'est moi ; le génie du Bien, c'est madame.... Ce n'est pas modeste.

— Hermine, pardon ! pardon ! disait Lucien en couvrant de baisers et de larmes les mains de sa femme.

— Oh ! dit la voix stridente de l'Italienne, églogue ! bucolique !

Elle se dirigea vers la porte, mais elle s'arrêta :

— Madame Garnier, dit-elle, si je tutoyais votre mari, c'est que mon habitude est de tutoyer tous mes amis.

— Je le sais, madame la comtesse ; seulement, je trouve que c'est de mauvais ton.

L'Italienne releva fièrement la tête, mais elle réfléchit un instant ; puis s'avançant vers Hermine :

— C'est égal, dit-elle, vous êtes une belle et vaillante femme..... Adieu, monsieur Lucien.

Et elle sortit.

— Hermine ! Hermine ! tu peux me pardonner, car je t'aimerai toujours, murmurait Lucien heureux et confus.

— Comme autrefois ? fit-elle.

— Mieux encore ; car, autrefois, je n'aimais que ta beauté : maintenant, j'aime ton âme.

V<sup>te</sup> HENRI DE BORNIER.

## POÉSIE

---

### LES OISEAUX DE MA FENÊTRE.

---

L'automne s'est enfui, nous laissant des regrets ;  
Plus de soleil au ciel, de feuilles aux forêts ;  
La rivière se prend, le vent est à la neige.  
Qu'il fait bon, par ce froid, rêver au coin du feu !....  
Mais près de la fenêtre, écoutez donc un peu :  
Des moineaux, des bouvreuils, des fauvettes, que sais-je ?

Enfin tous les oiseaux qui fréquentent nos bois,  
Semblent s'être donné rendez-vous à la fois.  
Et comme ils sont bavards ! mais leur petit ramage  
A perdu la gaieté qu'il avait au printemps ;  
Ce n'est plus qu'un murmure : ils se plaignent du temps  
Et disent qu'il fait froid sous leur pauvre plumage.

Oh ! oui, je vous comprends, chers voisins, chers oiseaux.  
Votre voix, vos jeux même, à travers les carreaux  
Ne répètent-ils pas : « Qu'ils sont heureux, les hommes !  
» Ils ont, pour ranimer leurs membres engourdis,  
» Du feu dans leurs foyers, du duvet dans leurs lits,  
» Où, couchés mollement, ils dorment de longs sommes,

» Leur table est abondante, ils ne manquent de rien....  
 C'est là votre pensée, oiseaux, je le sais bien.  
 Vous me fendez le cœur, vous me déchirez l'âme.  
 Allons! je n'y tiens plus, non, je vais vous ouvrir;  
 Venez vous réchauffer, petits, et vous nourrir....  
 N'ai-je pas pour vous tous du pain et de la flamme ?

Mais quoi ! mon premier pas, le bruit de mon fauteuil,  
 Ont déjà mis en fuite et linot et bouvreuil !  
 Si j'avançais encor, si sur l'espagnolette  
 Je venais à porter une imprudente main,  
 Ils s'envoleraient tous, et moi, jusqu'à demain  
 Je ne reverrais plus ni moineau, ni fauvette.

Quand ils auraient en moi redouté l'oiseleur,  
 Peu leur importerait mon pain et ma chaleur,  
 Mon lit, ma chambre close, enfin tout mon bien-être.  
 Ils n'apercevraient plus d'un œil épouventé  
 Que pièges menaçant leur chère liberté.  
 Restez donc, mes voisins, restez sur ma fenêtre;

Restez, puisqu'à défaut de joyeuses chansons,  
 Pour l'homme vous avez encore des leçons.  
 Si de vous imiter il faisait son étude,  
 Il saurait qu'il n'est pas de biens si précieux,  
 Ni de trésors si grands, que l'on puisse pour eux  
 Changer la liberté contre la servitude.

VINCENT AUDREN DE KERDREL.

---



# ADIEUX A LA JEUNESSE.\*

—  
SONE POPULAIRE.  
—

J'étais dans mon jardin me promenant, dimanche,  
Quand un petit oiseau me parla sur la branche :

— « Promeneur désolé, que rien ne divertit,  
» As-tu peines de cœur, ou bien peines d'esprit ? —

---

## KIMIAD D'AR JAOUANKIZ.

— ZONIK AR BOPL. —

Disul da noz diveza na pa oa koaniet d'in,  
Ha me monet em jardin,  
Oh ie tra la la,  
Ha me monet em jardin  
En aviz pourmeni.

Ha me klewet un evnik war ur boud o laret :

— « Pe te zo klan a galon,  
» Oh ie tra la la,  
» Pe te zo klan a galon,  
» Pe te 'n euz poan-speret ? »

\* Cette traduction n'est pas un mot à mot rigoureux du texte breton; je ne serais jamais arrivé à faire quelque chose de passable, en suivant ce système. — L.

- « Ni d'esprit ni de cœur ; mon âme est désolée,  
 » Parce que ma jeunesse, hélas ! s'est envolée.
- » Elle a fui, la cruelle, en jetant sur mes yeux  
 » Un voile épais et sombre, — et sur mes traits joyeux.
- » Elle emporte mes dents et voûte mes épaules ;  
 » Elle courbe mon front, comme le vent les saules.
- » Jadis quand j'étais jeune et courais les pardons,  
 » Dans mes poches l'argent rendait de joyeux sons.
- » Bombarde et biniou résonnaient en cadence,  
 » Et j'étais le plus leste, et le roi de la danse.

- « Me na on klan a galon, nag iwe poan speret,  
 » Met gant keun d'am Iaouankiz,  
   » Oh ie tra la la,  
 » Met gant keun d'am Jaouankiz,  
 » N'oum ket pelec'h eo et.
- » Ma dent ma fenn deuz kaset, ma bleo a deuz gwennet,  
 » Tortet a deuz ma diou-skoa,  
   » Oh ie tra la la,  
 » Tortet a deuz ma diou-skoa,  
 » Tefalad ma gwelet !
- » Gwez-all pa oann paôtr-iaouank, o vont d'ar pardonioù,  
 » Arc'hant vije em godel,  
   » Oh ie tra la la,  
 » Arc'hant vije em godel,  
 » D'eva boutailladou ! —
- » Met brema p'on dimezet ha bet d'in paradur,  
 » Kenavo d'am Iaouankiz,  
   » Oh ie tra la la,  
 » Kenavo d'am Jaouankiz,  
 » Ha d'am holl pñjadur !

- » Mais j'épousai Naik, l'objet de mes désirs ;
- » Dès lors, adieu, jeunesse, adieu, tous les plaisirs !
  
- » Mais toi, petit oiseau, vole sur tes deux ailes,
- » Vole bien loin, bien loin, comme les hirondelles ;
  
- » Vole après ma jeunesse, et si tu réussis
- » A me la ramener, nous serons bons amis ;
  
- » Nous serons bons amis, et je patrai bouteille,
- » Pour fêter son retour et sa lèvre vermeille ! »
  
- « La cruelle jamais ne revient sur ses pas,
- » Je volerais en vain, je ne l'atteindrais pas ! » —

Recueilli et traduit par F.-M. LUZEL.

---

- » Nemet-oud, evnik bihan, pini 'n euz diou-askel,
- » Nij war-lerc'h ma Jaouankiz,
- » Oh ie tra la la,
- » Nij war-lerc'h ma Jaouankiz,
- » Lar d'ezh-hi dont d'ar ger.
  
- » Nij warlerc'h ma Jaouankiz, lar d'ez-hi dont timad ,
- » Ha p'errufomp asambles,
- » Oh ie tra la la,
- » Ha p'errufomp asambles,
- » Ni evo boutailad ! » —
  
- « Na les-te da Jaouankiz, pa 'z eo et en hi rout,
- » Hag am be peder askel ,
- » Oh ie tra la la,
- » Hag am be peder askel,
- » N'oun ket ouit hi zapont ! » —

Dastumet gant F.-M. ANN UHLL.

---

## VARIÉTÉS HISTORIQUES.

### II.

#### **Notre-Dame Crée-lait, à Nantes.**

Qui n'a entendu parler de l'infortuné Gilles de Laval, seigneur de Retz, si célèbre au XV<sup>e</sup> siècle par la grandeur de ses crimes et l'éclat de son châtement ? Son nom, devenu populaire sous celui de *Barbe-Bleue*, sert encore d'épouvantail à tous les enfants de la Bretagne, comme si celui qui fit verser tant de larmes à un si grand nombre de ces innocentes créatures, qui fit couler tant de flots de leur sang, devait de générations en générations se faire maudire par elles.

Le supplice de la potence et celui du feu venaient de payer, le 25 octobre 1440, la terrible dette que le baron avait contractée envers la justice humaine ; mais dans ces temps de foi, on s'occupait avec une sainte ferveur à désarmer la justice divine et à solder jusqu'à la dernière obole qu'elle réclamait. Dans ce but l'oblation de la sainte victime fut faite sur les autels dans beaucoup d'églises, et l'endroit de la prairie de Biesse où l'infortuné maréchal avait rendu le dernier soupir *avec moult belle repentance*, vit s'élever un monument d'expiation. Alain Bouchard ne nous en parle que comme *d'une croix de pierre*, mais il est certain que, sous ce signe d'espérance et de salut, se trouvaient trois grottes d'une architecture gracieuse, telle qu'on la vit au XV<sup>e</sup> siècle, avec ses clochetons

\* Voir la livraison d'octobre, pp. 323-325.

élégants, ses lignes délicates, ses festons trilobés. Chacune de ces grottes reçut la statue d'un saint à qui le grand pécheur avait une dévotion plus vive. C'était la très-glbrieuse Vierge Marie, mère du Sauveur des hommes, saint Gilles et saint Laud. Ce monument, érigé dans un lieu à jamais célèbre par le supplice d'un si grand coupable, fut connu sous le nom de *Pilier de Notre-Dame*.

Nul dans la cité et au sein des campagnes environnantes ne jeta sur lui un œil indifférent. Plus on avait éprouvé d'horreur pour les crimes du malheureux comte, plus aussi sa pénitence avait excité de compassion dans les cœurs. Les mères chrétiennes, surtout, ne pouvaient oublier le solennel avertissement qu'il leur avait donné au jour de son trépas; il avait déclaré que *sa maúvaise éducation était cause de tous ses désordres, que l'oisiveté l'avait perdu, que les mères devaient refuser à leurs enfants des mets trop délicats et, au contraire, les nourrir de bons principes*.

Excitées par de telles paroles à mettre tous leurs soins à bien élever leurs enfants et comprenant toute la difficulté d'une telle œuvre, les mères chrétiennes de la ville de Nantes venaient au *Pilier de Notre-Dame* solliciter une si grande grâce. Dans les temps surtout où elles nourrissaient de leur lait les faibles créatures que le Seigneur leur avait données, elles suppliaient la plus tendre des mères de procurer à ces chers petits le lait substantiel des vertus. Plus tard, on pensa moins à la nourriture spirituelle et on vint solliciter de Marie le lait qui, au sein d'une mère, console et fortifie son fils; aussi la très-sainte Vierge honorée dans ce lieu reçut-elle le nom de Notre-Dame *Crée-lait* ou *Fait-lait*.

Quoique ce monument fût placé dans une rue encombrée par une multitude qui passe et repasse sans cesse, souvent on voyait tomber au genoux de Marie ces pieuses mères désireuses d'être exaucées.

Cet usage si touchant s'est perpétué jusqu'à la Révolution française, et il a fallu tous les excès de sa fureur pour détourner les fidèles d'une coutume si chrétienne. En 1793, la statue vénérée de la sainte Vierge fut enlevée avec les deux autres qui l'accompagnaient, mais les grottes existent encore et leurs ruines nous

rappellent toujours la mémoire d'un grand coupable et la tendre piété des aïeules de nos parents <sup>1</sup>.

### III.

#### **La Chapelle de Notre-Dame-de-Patience, à Nantes.**

Ce fut vers l'année 1765 que prit naissance l'humble sanctuaire de Marie, dont nous sommes le premier à esquisser la notice.

A l'extrémité de la ville de Nantes, près des bords de la rivière de Sèvre, à l'endroit où, après avoir séparé les terres de *la comté de Rezay* de celles du prieuré de Pirmil, elle va perdre son nom et ses eaux dans les flots de la Loire, se trouve un quartier nommé *Dos-d'Ane*. C'est là que vivait une pieuse dame, remplie d'un tendre amour pour la très-sainte Vierge et désireuse d'accroître son culte de plus en plus.

Sans se laisser arrêter par la considération que le voisinage de sa maison possédait plusieurs chapelles, celles de Saint-Eutrope, de Notre-Dame-de-Bonne-Garde et de Notre-Dame-des-Vertus, M<sup>me</sup> Bontant voulut en construire une autre, dédiée à *Notre-Dame-de-Patience*. A peine ce sanctuaire eut-il été ouvert à la piété des fidèles, qu'il en reçut un grand nombre. Dans ces temps de foi vive, les populations se pressent toujours avec ardeur aux pieds des autels de Dieu et de sa sainte Mère. La vénérable fondatrice voulut alimenter ce zèle et organisa pour chaque jour, dans le nouvel oratoire, des exercices spirituels. Dès l'aube matinale, avant que la divine Victime eût été offerte pour une première fois,

<sup>1</sup> Cette année même, la grotte de N.-D. de Créé-lait a été démolie, pour faire place au square qui doit être établi devant la façade de l'Hôtel-Dieu. La partie supérieure de la niche est déposée au Musée archéologique. Dans le milieu de la maçonnerie était une vieille statue de bois très-détériorée représentant un saint dont le nom ne peut être déterminé, et le bas d'un fort boulon de fer, qui servait à maintenir la croix mentionnée par Alain Bouchard et nos historiens.

(Note de la Rédaction.)

la prière y était récitée. On y ajoutait les litanies du Saint-Nom de Jésus, un chapelet et une lecture. Après l'oblation du saint sacrifice, avait lieu un second chapelet, une autre lecture, un *De profundis*, un *Salve regina*, trois *Ave Maria*, deux *Pater* et deux *Ave*. Le soir, la récitation du troisième chapelet terminait celle du rosaire, et ces pieux exercices étaient couronnés par le chant de beaux cantiques.

M<sup>me</sup> Bontant, heureuse du concours qu'attirait à sa chapelle cette sainte habitude des prières du matin et du soir, résolut d'en assurer la continuation par une fondation perpétuelle. Déjà on s'occupait avec ardeur de l'éducation religieuse de la jeunesse. On sentait vivement qu'il fallait saisir les générations des enfants pour les préserver du venin des idées impies qui se répandaient de toutes parts. Aussi plusieurs communautés avaient-elles été créées pour accomplir cette noble et salutaire mission. Parmi elles, une des plus connues en nos contrées, était celle de Saint-Laurent-sur-Sèvre. C'était là que le vénérable Père Montfort était mort en odeur de sainteté ; c'était là que ses illustres filles puisaient, auprès de son tombeau, le zèle ardent des âmes, au salut desquelles elles allaient se consacrer. La fondatrice du sanctuaire de Notre-Dame-de-Patience y appelle ces religieuses formées à l'esprit du saint missionnaire, et si, dans l'œuvre pénible de l'éducation des enfants, elles sentent parfois leur courage faiblir, elles iront en trouver un nouveau aux pieds de Marie, dont le cœur fut transpercé d'un glaive de douleur, et qui, comme son fils, n'ouvrit pas la bouche pour se plaindre.

Dans la supplique que M<sup>me</sup> Bontant adressait au Père Besnard, supérieur général de la Congrégation des Sœurs de la Sagesse, elle le conjurait à *genoux de lui envoyer deux sœurs, afin qu'avant de mourir elle eût la consolation de voir se perpétuer le culte que l'on rendait à la sainte Vierge dans la chapelle qu'elle avait fait bâtir.*

Une prière si fervente fut accueillie favorablement par le supérieur de la Sagesse, et il envoya vers la pieuse fondatrice deux de ses religieuses. Le choix tomba sur sœur Agnès, qui comptait vingt-sept ans de profession, et sur sœur Bathilde. Elles arrivèrent à

Nantes le 16 novembre 1770. Après avoir reçu la bénédiction de M<sup>re</sup> de la Muzanchère, elles ouvrirent leurs *écoles charitables* pour les jeunes enfants des quartiers voisins.

Marie, sous les auspices sacrées de laquelle s'étaient placées ces filles du vénérable Montfort, devait faire prospérer une œuvre si sainte. Bientôt leurs élèves suivent en grand nombre les classes ; en 1773, il faut une sœur de plus, et successivement les religieuses arriveront au nombre de sept, comme nous l'atteste l'état du couvent en 1792.

Comment la très-sainte Vierge n'aurait-elle pas fait prospérer cette œuvre ? On a dit bien des fois que sous sa protection tout se développe et tout grandit ; or, les sœurs devaient l'obtenir, cette protection salutaire, en continuant à venir fidèlement matin et soir payer leur tribut d'hommages et de prières dans sa chapelle et à se confier de plus en plus en leur divine mère et patronne. C'est aux pieds de Notre-Dame-de-Patience qu'elles puisèrent ce noble courage avec lequel, au jour de la tempête, elles supportèrent l'effort des flots de l'impiété. En effet, lorsque, le 9 juin 1791, les agents de la Révolution voulurent leur faire prêter le serment que réprouvait leur conscience et leur faire exprimer une parole de dégoût de leur sainte vocation, toutes refusèrent de se parjurer et déclarèrent solennellement que la vie religieuse faisait leur bonheur, qu'elles voulaient y vivre et y mourir.

Une telle déclaration aurait dû détruire les préjugés de ces hommes, accoutumés à considérer les religieuses comme des victimes du fanatisme chrétien ; elle ne produisit sur leur cœur que l'endurcissement et la haine ; aussi, le 28 mars 1793, an II de la République, le Conseil du département ordonnait sans pitié l'expulsion de ces religieuses fidèles. Elles prirent avec joie et sans se plaindre le chemin de l'exil ou de la prison, car Notre-Dame-de-Patience était avec elles pour les consoler et les soutenir.

Depuis cette époque de deuil, la chapelle de Marie a été fermée pour jamais.

Feu l'abbé J.-M. LAGRANGE.



## LE COMTE BERNARD DE QUATREBARBES.

---

Le diocèse de Nantes avait perdu, à Castelfidardo, trois de ses enfants, Joseph Guérin, Rogatien Picou et Arthur de Chalus, trois jeunes et énergiques représentants des diverses positions sociales dans la sainte égalité de la foi et du dévouement. Aujourd'hui les pertes sont plus nombreuses et, comme en 1860, elles atteignent tous les rangs, car les convictions ne connaissent point de rang parmi nous, et l'esprit de sacrifice ne fut jamais un privilège en Bretagne. Rappelons ces noms déjà consacrés : Loirant, de Chantenay ; Chevalier, de Montbert ; Delalande, de Pontchâteau, et Quatrebarbes, de Nantes. Je dis de Nantes, car ce fut, en effet, dans notre ville, chez son aïeul, le marquis de la Bretesche, que Bernard de Quatrebarbes naquit, en janvier 1840. S'il tenait donc à l'Anjou et plus anciennement au Poitou par les glorieux souvenirs de sa famille, il appartenait à la Bretagne par sa naissance et par sa mère. Qu'il nous soit donc permis de le revendiquer ; c'est un droit qu'on n'exerce que pour les braves.

Bernard de Quatrebarbes passa, en outre, parmi nous, une bonne partie de son enfance, et, lorsqu'il dut quitter sa famille, ce fut en plein pays breton, au collège des Jésuites de Vannes, qu'il fut conduit par son père. Sa conduite y fut des meilleures et ses succès furent assez marqués pour que l'École polytechnique parût devoir naturellement s'ouvrir devant lui. Il s'y présenta même après un an passé dans l'école préparatoire de la rue des Postes et fut déclaré

admissible ; mais Castelfidardo venait d'aggraver la position du Saint-Père ; ses provinces étaient envahies, son armée était détruite, et Bernard ne songea plus qu'à se vouer à sa cause. Bien des motifs cependant, de ceux qu'on écoute le plus, auraient pu le retenir. Jouissances de la famille, de la position, de la fortune, présent heureux et brillant avenir, il allait tout quitter et tout risquer ; mais il savait, par les exemples des siens et au besoin il aurait senti par lui-même à quel prix s'acquiert l'honneur, et il partit. Il prit du service dans l'artillerie, service ingrat en ce qu'il n'y rencontrait qu'un petit nombre de compatriotes ; comme il était bon cependant que les aptitudes diverses se répartissent entre les différentes armes, il n'hésita pas. Ceux qui ont connu Bernard de Quatrebarbes et qui le voient encore, simple, modeste, réservé, se sont demandé plus d'une fois peut-être s'il pouvait se sentir le moindre attrait pour la vie de corps de garde ; mais, s'il n'en avait pas tous les goûts, il avait, ce qui vaut mieux, les qualités fondamentales du soldat, l'intelligence, la constance, l'énergie. Simple engagé en 1860, il conquit rapidement chaque grade jusqu'à celui de lieutenant.

Lorsque éclatèrent les derniers troubles, la santé de Bernard était affaiblie par le climat de Rome et une pieuse personne lui conseillait de ne pas faire campagne ; mais, « n'eût-il pu se tenir à cheval, disait, avec un sentiment profond, son noble père, il s'y fût fait attacher. » — On sait qu'à Nerola, ce fut lui qui dirigea et pointa la pièce dont les coups assurèrent la reddition de la ville. A Monte-Rotondo, il importait de faire taire la mousqueterie d'une maison qui dominait les assiégés ; le jeune lieutenant dirige de ce côté sa pièce, et, donnant l'exemple, il s'expose, le premier, à tous les coups. Mais, devenu le point de mire des assiégeants, il est bientôt atteint de deux balles, l'une à la main droite qui lui brise deux doigts, l'autre à l'avant-bras gauche qui le lui laboure jusqu'au coude.

Je ne parlerai maintenant ni de ses longues souffrances (26 octobre — 24 novembre), ni de son inaltérable résignation. Qu'il nous suffise de dire que ce jeune et héroïque blessé sut inspirer du

respect aux garibaldiens eux-mêmes. Ce respect n'alla pas cependant jusqu'à le laisser retourner à Rome, la seule chose qu'il demandât. Il resta donc à Monte-Rotondo depuis le jour de ses blessures jusqu'à ceux qui suivirent la victoire.

Tout le monde sait la suite. Ramené à Rome par son père, il dut subir l'amputation du bras. Quelques jours d'espérance suivirent. Si sa mère, souffrante au loin, ne pouvait être près de lui, son père du moins, sa tante, M<sup>me</sup> d'Héliant, dont le fils tomba glorieusement à Castelfidardo, ses trois cousins du Reau, tous trois combattants des luttes pontificales, et l'une de ses sœurs l'entouraient de leurs soins et de leurs vœux. Il était calme et il le fut toujours, aux heures où il y eut de l'espoir comme aux heures où il n'y en eut plus. *L'Univers* a rapporté cette réponse faite à son correspondant qui venait demander des nouvelles, peu d'instant après l'amputation : *Il récite le chapelet avec son père.*

On conçoit, après cela, qu'en apprenant sa mort, la plus jeune de ses sœurs ait proposé à sa mère de réciter le *Te Deum*, et l'on conçoit que cette pieuse et admirable mère, surmontant sa douleur, y ait consenti. Comment, en effet, ne pas louer Dieu de morts semblables ! *Heureux*, dit l'Écriture, *ceux qui meurent dans le Seigneur* ; et nous ajouterons : Heureux ceux qui savent se dévouer, qui, n'ayant qu'à jouir de la vie, ce semble, se font un devoir de la rendre utile. Heureux ceux qui arrivent tout naturellement à la gloire de ce monde en ne cherchant que celle de l'éternité.

E. D. L. G.

---

## NOTICES ET COMPTES RENDUS.

---

SOUVENIRS DE L'ARMÉE PONTIFICALE, par M. L. de Becdelièvre, ancien lieutenant-colonel des zouaves pontificaux. — Paris, Lecoffre, un vol. in-12.

Les zouaves pontificaux viennent de se couvrir d'une gloire immortelle. Leurs aînés, les tirailleurs franco-belges de 1860, leur avaient donné l'exemple du dévouement, et les vainqueurs de Mentana n'ont eu qu'à suivre les traces des nobles vaincus de Castelfidardo. Le premier commandant de ce corps d'élite a été M. de Becdelièvre. C'est sous l'habile et ferme direction de cet officier que les volontaires de 1860 sont devenus les plus solides soldats de La Moricière. Sous ce titre : *Souvenirs de l'armée pontificale*, M. de Becdelièvre retrace l'histoire du bataillon franco-belge. Il nous met sous les yeux les phases successives par lesquelles ce bataillon a dû passer, pour se former, grandir, et arriver à son parfait développement. C'est un récit des plus attachants et qui révèle bien des choses d'un haut intérêt. On y apprend à mieux connaître ces héroïques jeunes gens; on apprécie les nobles qualités de leur vaillant chef. M. de Becdelièvre se contente d'exposer les faits, mais cela suffit pour louer ses soldats, et pour le recommander lui-même à la reconnaissance de tous les cœurs catholiques.

C'est le 1<sup>er</sup> juin 1860 que M. de Becdelièvre reçoit son brevet de chef de bataillon des tirailleurs. Il s'installe dans son commandement d'une façon toute militaire et travaille avec énergie à l'œuvre

qui lui est confiée. Cette œuvre n'était pas facile. Organiser ces volontaires, les équiper, les discipliner, les instruire était une tâche singulièrement complexe. Amis et ennemis suscitaient mille entraves. Il fallut affronter mille mécomptes, subir mille froissements.

« En résumé, cette petite réunion de volontaires catholiques se formait avec peine au milieu des craintes et des hésitations de l'autorité, grandissait fort lentement, soutenait de fâcheuses concurrences et luttait contre toutes les manœuvres des sociétés secrètes. » (P. 72.)

Les franco-belges triomphent néanmoins de tous les obstacles, et ils se trouvent prêts, instruits et aguerris pour le moment solennel. « Il nous faut une bataille, me disait souvent le général de la Moricière; il nous faut une protestation sanglante, et, dans cette armée sur la bravoure de laquelle nous ne pouvons compter, nous avons besoin d'un noyau de soldats prêts à tous les sacrifices. J'ai jeté les yeux sur votre corps; tenez bon seulement une heure, c'est tout ce dont nous avons besoin, car nous savons mieux que personne que les moyens matériels et purement humains nous manquent, que la victoire n'est point notre but. » -- « Cette belle protestation, les tirailleurs l'ont signée vaillamment de leur sang; c'est leur plus grande gloire, et ils resteront toujours fiers de l'avoir obtenue. » (P. 68.)

Le 18 septembre 1860, la bataille se livre à Castelfidardo. Le soir même, le général piémontais Cuggia disait au commandant des tirailleurs : — « Si la moitié de l'armée pontificale s'était battue comme vos hommes, vous nous auriez coupés et seriez parvenus à Ancône. »

On sait que M. de Becdelièvre a toujours apprécié sévèrement la conduite des troupes italiennes au service du Pape. Dans le livre qu'il publie aujourd'hui, il maintient son blâme, et il en donne les raisons. Quelques jours avant la bataille, il avait reçu une communication bien grave : « En présence d'un capitaine du bataillon, M. de Charette, j'appris d'un officier d'un corps de troupe indigène que son bataillon était décidé à ne pas se battre contre l'armée piémontaise, et à faire feu sur nous pour nous empêcher nous-

mêmes de nous battre ; je n'en fus point surpris, je n'avais jamais compté sur ces troupes. L'officier qui nous fit cette communication, me demanda en même temps de vouloir bien, au moment du combat, l'admettre dans nos rangs, pour ne pas participer involontairement à un acte lâche, et faire son devoir au milieu de nous. » (P. 66.)

En effet, au milieu de l'action, le 2<sup>e</sup> chasseurs indigènes tira sur les troupes du général de Pimodan. Dans son rapport officiel, le général de la Moricière a bien voulu présenter cet événement sous le jour le moins odieux : « Quelques balles de l'ennemi, dit-il, arrivèrent sur le 2<sup>e</sup> chasseurs, et le major eut la malheureuse idée de déployer une compagnie en tirailleurs dans les roseaux ; cette compagnie se mit à tirer devant elle dans la direction d'où venaient les balles, et les siennes allèrent tomber naturellement dans nos bataillons d'attaque. Le général de Pimodan fut obligé d'envoyer ses officiers pour faire cesser ce feu qui nous avait blessé un homme. Des faits pareils arrivent bien souvent, même avec des troupes plus habituées au feu que n'étaient les nôtres ; il est donc fâcheux d'avoir vu cet accident donner lieu à des accusations aussi fausses que regrettables, et qu'on a livrées à la publicité sans examen. »

Certes de telles paroles, dans une telle bouche, ont une autorité imposante. M. de Becdelièvre cependant n'en est pas ébranlé, et, sept années après cette date fatale, lorsque les premières amertumes et les premières émotions ont eu le temps de se calmer, il garde sa conviction tout entière ; il persiste à croire et à proclamer que le 2<sup>e</sup> chasseurs indigènes a trahi son devoir.

Même divergence de jugement entre le général en chef et le commandant des franco-belges au sujet d'un autre épisode de Castelfidardo, la fuite des artilleurs engagés sur la chaussée. Le général de la Moricière l'attribue à une simple panique : « La panique, dit son rapport officiel, se communiqua à une partie des canonniers : les uns voulaient faire demi-tour avec leurs pièces, et fuir, ce qui était impossible, à cause du peu de largeur de la chaussée ; d'autres coupèrent les traits de leurs chevaux et se sauvèrent à travers champs. » — « Les conducteurs d'artillerie qui

suivaient la colonne, dit à son tour M. de Becdelièvre, cassaient les flèches de leurs voitures et manœuvraient de force pour renverser les lourds caissons de munitions dans les fossés profonds qui bordaient les deux côtés de la route. *S'ils n'avaient eu que peur, ils se seraient contentés de fuir, car c'était le plus court moyen d'échapper au danger; au contraire, ils se sont attardés à faire des actes de félonie. Les règlements militaires punissent de mort ceux qui, à la guerre, se rendent coupables d'amputations de traits.* » (P. 76.)

Ce n'est pas à nous de décider dans une telle question. Peut-être un mot du comte de Quatrebarbes nous aiderait à expliquer l'indulgence extrême de La Moricière. Il raconte qu'au siège d'Ancône le général refusa de livrer à un conseil de guerre l'officier qui avait eu le malheur d'abandonner le Lazaret. « Le général, ajoute-t-il, depuis qu'il était au service du Pape, semblait participer à l'ineffable mansuétude de Pie IX. »

Les suites de la bataille de Castelfidardo, le retour à Rome des tirailleurs fugitifs à travers les montagnes, et l'émouvant rapport du sous-lieutenant marquis de Chérisey offrent des pages trop belles pour être l'objet d'une froide analyse.

Sur 300 franco-belges présents à la bataille, 25 étaient tués et 120 étaient blessés. Le petit bataillon se trouva désorganisé un instant, mais un noyau restait à Rome et permit de le reconstituer immédiatement sur ses premières bases. Les mois suivants furent marqués d'incidents très-variés. D'abord, en janvier 1861, les tirailleurs reçoivent le nom officiel de *Zouaves pontificaux*; ce nom leur avait été donné, depuis longtemps déjà, par l'opinion publique. Bientôt ils sont dirigés sur la Sabine pour chasser des bandes révolutionnaires; leur courage est couronné de succès et la brillante affaire du Pas de Corrèse leur mérite les plus chaleureuses félicitations de leur ancien général en chef. Mais l'intervention française arrête cet élan; les zouaves étaient regardés avec défiance par le gouvernement impérial; leurs relations avec le corps expéditionnaire devinrent de plus en plus tendues. En même temps M. de Becdelièvre ne partageait pas toutes les idées de M<sup>r</sup> de Mérode, le

ministre des armes. A la suite de froissements pénibles, le lieutenant-colonel des zouaves dut abandonner le commandement de cette troupe avec laquelle il avait si bien servi le Saint-Siège. Consolé par les témoignages les plus flatteurs de la bienveillance du Saint-Père, M. de Becdelièvre adressa aux zouaves, comme un suprême adieu, ces mémorables paroles : « Je me retire, fier de la gloire que vous avez acquise, déclarant avec orgueil que je vous ai vus accomplir tout ce qu'on peut attendre des plus vaillants cœurs. »

L'avenir réservait au premier commandant des zouaves une consolation plus douce encore : c'était le triomphe des vainqueurs de Bagnorea, de Monte-Libretti et de Mentana.

LOUIS DE KERJEAN.

---

LES CORBEAUX DU GÉVAUDAN, par M. A. de Pontmartin. — Un vol. in-18. Paris, 1867, Michel Lévy frères.

En dépit du vers de Boileau, il n'est pas aisé de faire de la critique comme MM. Sainte-Beuve et Pontmartin, Jules Janin et Cuvillier-Fleury, Philarète Chasles et Nisard. La valeur d'une œuvre ne se mesure pas toujours au volume : combien de causeries littéraires, combien de feuilletons dramatiques valent mieux que le livre ou la pièce dont ils rendent compte ! Rien n'est donc plus légitime que la faveur qui s'attache aux noms des écrivains que je viens de citer ; rien n'est mieux mérité que la place éminente qu'ils occupent dans les lettres.

Mais Boileau avait parfaitement raison quand il ajoutait : *l'art est difficile*. Oui, certes, et c'est pour cela que, s'il me fallait faire un choix entre ces écrivains et marquer les rangs, je n'hésiterais pas à donner la préférence à ceux qui mènent de front *l'art et la critique*.

M. Désiré Nisard a composé le *Convoi de la laitière*, qui est bien la chose la plus triste du monde et la plus pitoyable. Nous le placerons donc après tous les autres, malgré l'incontestable talent



qu'il a déployé dans son *Histoire de la littérature française*. Un peu au-dessus de lui mettons MM. Cuvillier-Fleury et Philarète Chasles, qui du moins ont le bon esprit de ne jamais écrire autre chose que des articles de journal ou de revue : *ne sutor*....

Ce mot latin nous conduit à M. Jules Janin qui a fait de très-nombreux romans, depuis *l'Ane mort et la femme guillotinée* jusqu'aux *Gastés champêtres* ; *sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura*. La plupart sont mauvais, presque tous les autres sont médiocres, un ou deux sont bons, et c'est assez pour le classer avant MM. Cuvillier-Fleury, Philarète Chasles et Nisard, bien que M. Nisard soit sénateur et que M. Janin ne soit rien..., pas même académicien.

Restent MM. Sainte-Beuve et Pontmartin. M. Sainte-Beuve, du consentement commun, occupe la première place : romancier et poète, en même temps que critique, il n'est pas seulement l'auteur des *Portraits littéraires* et des *Causeries du lundi*, il est encore l'auteur des *Consolations*, un admirable recueil de vers, et de *Volupté*, un roman qui renferme sans doute bien des pages alambiquées, mais, à côté, des parties traitées de main de maître.

Quant au second rang, il ne me paraît pas qu'on puisse le contester à M. de Pontmartin, à qui nous devons quatorze volumes de causeries littéraires, étincelantes d'esprit, de verve et souvent d'éloquence, et aussi des nouvelles exquises : *Albert, Aurélie, la Marquise d'Aurebonne, le Chercheur de perles* ; des romans ou des satires où le moraliste se cache sous le conteur : *la Fin du procès, les Brûleurs de temple et Entre chien et loup*, — sans oublier les *Jeudis de M<sup>me</sup> Charbonneau*.

Dans presque toutes ces œuvres, ce qui domine, c'est l'étude psychologique, l'observation minutieuse et l'analyse parfois subtile des caractères ; l'auteur montre les événements et les personnages par le dedans plus que par le dehors. *Les Corbeaux du Gévaudan*, au contraire, sont une œuvre mouvementée, vivante, où les caractères se dessinent par l'action. Il y aurait bien peu de changements à faire pour la transporter à la scène : peu de romans sont plus dramatiques. Quel type excellent que celui de M<sup>e</sup> Cabissol, l'avocat

de Mende, et celui de M. Favernay, le procureur du roi ! Quant à l'héroïne, à Suzanne, à la fois courageuse et touchante, sublime et simple, admirable et *vraie*, elle rappelle, sans que ce redoutable voisinage la fasse trop pâlir, deux des chefs-d'œuvre du roman moderne, la *Jeannie Deans* de Walter Scott et la *Colomba* de Prosper Mérimée.

Je ferai cependant à l'auteur un reproche. J'aurais mieux aimé qu'il entrât tout de suite *in medias res*, au lieu de commencer par un *prologue* : les prologues ont presque toujours quelque chose d'artificiel qui met le lecteur en garde. Cette réserve faite, j'applaudis des deux mains la forme et le fond, le récit et les paysages qui l'encadrent et que l'auteur a dessinés si habilement, d'un trait sobre et pur. Je serais bien étonné si la critique n'était pas unanime pour louer les *Corbeaux du Gévaudan* et Suzanne, cette sœur cadette de *Colomba* :

Dat veniam *Corvis* nec vexat censura *Colombas*.

EDMOND BIRÉ.

VOLTAIRE AU COLLÈGE, SA FAMILLE, SES ÉTUDES, SES PREMIERS AMIS.  
Lettres et documents inédits, par M. Henri Beaune. — Paris, Amyot, 1867. In-8°.

M. Henri Beaune est un magistrat qui sait utiliser les loisirs que lui laissent ses occupations judiciaires. Il appartient à cette classe d'hommes éclairés qui savent que le fonctionnaire intelligent ne doit pas se confiner exclusivement dans ses labeurs officiels : ceux qui ne comprennent pas cette nécessité, à l'hiver de leur vie, se réservent de longues heures d'ennui qu'ils n'allègent pas en les faisant partager à leur entourage. M. Beaune a eu l'heureuse chance de trouver des lettres inédites de Voltaire, chez M<sup>me</sup> la duchesse d'Harcourt, aux archives de Bourgogne, dans des collections particulières. Il a complété son recueil, déjà riche, en y ajoutant des

lettres dispersées dans diverses publications éditées à l'étranger. C'est le fond du volume qui vient de paraître.

« Encore des lettres de Voltaire, » s'écrie M. Beaune. Ce sont les premiers mots de son avant-propos. Mon Dieu, oui, et on en trouvera encore certainement. Si l'épithète d'*épistolier* n'avait pas été déjà donnée à Balzac, il faudrait l'inventer pour le spirituel seigneur de Ferney. Il me semble que les personnes qui pensent beaucoup, qui comprennent vite, ne peuvent s'empêcher de correspondre sans cesse; c'est un moyen de communiquer ses idées : il est si difficile de trouver des auditeurs qui consentent à vous prêter une attention soutenue !

Je puis l'avouer, car je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement M. Beaune, la lecture de cette correspondance m'a intéressé moins que celle de la longue étude qui tient une bonne moitié du volume. Par sa narration vive, par son style, par ses spirituels aperçus, M. Beaune a réussi à faire un travail qui restera. Les lettres inédites de Voltaire feront le bonheur des bibliophiles qui recueillent les moindres souvenirs de François Arouet; l'introduction sera lue par tous ceux qui aiment la littérature et la saine critique. Les intitulés seuls des chapitres ou paragraphes sont bien faits pour exciter la curiosité : *Naissance de Voltaire; la famille Arouet; les frères et sœurs de Voltaire, le cercle de sa famille; Voltaire chez les Jésuites; ses premiers amis; ses premiers vers; ses débuts dans le monde*. Si ces titres promettent, M. Beaune sait remplir son programme. Ce que je me plais à constater, c'est qu'il a eu le tact de se tenir dans une équitable réserve : il n'est ni *adorateur*, ni *démolisseur*; il est simplement peintre, j'allais dire photographe.

C'est qu'à mon avis, *adorateurs* et *démolisseurs* de Voltaire sont également dans le faux, comme il arrive toujours aux opinions extrêmes : les premiers, dans leur enthousiasme aveugle et de parti pris, ont nécessairement fait surgir les seconds. Voltaire, doué d'un esprit merveilleux, a eu les défauts de son éducation première et les faiblesses de la position occupée par sa famille dans la société d'alors : il n'a pas été élevé, et ce fut un parvenu. Ses admi-

rateurs (il n'y a rien de si dangereux que des admirateurs quand même), en cherchant à transformer en vertus les défauts de leur idole, n'ont fait que les rendre plus évidents. Aujourd'hui qu'il est devenu un personnage légendaire, un drapeau, un chef de secte, je ne puis dire un chef de religion sans faire un contre-sens, on ne voit plus Voltaire tel qu'il fut. Il y a entre le Voltaire du XVIII<sup>e</sup> siècle et le Voltaire de 1867, autant de différence qu'entre Louis XIV à son petit-lever et Louis XIV en empereur romain, sur son cheval de bronze de la place des Victoires ; entre la doctrine de Calvin prêchant la Réforme, et le calvinisme de nos jours.

La jeunesse de Voltaire, telle que la peint M. Beaune, peut se résumer en quelques lignes. Son père, notaire et bourgeois intelligent, s'occupa peu de former le cœur de son fils : il chercha, bon gré, mal gré, mais sans succès, à le lancer dans la magistrature. Il rêvait sans doute une place de conseiller au parlement pour François Arouet ; c'était la porte entr'ouverte à la bourgeoisie pour entrer dans la noblesse, et tout bourgeois rêvait la noblesse dans sa famille. La mère de Voltaire, née Daumart de Mauléon, appartenait à la petite aristocratie de province. C'était une femme aimable, légère de mœurs, au moins en apparence, aimant à avoir dans son salon des personnes de qualité et des gens de lettres ; sa pruderie ne l'empêchait pas de fréquenter Ninon de l'Enclos. Dans son salon trônait François de Castagner, plus connu sous le nom de l'abbé de Châteauneuf ; ce joyeux abbé commendataire de Varenne, grand ami de Vendôme, de Chaulieu et de Ninon, fut le parrain de Voltaire et exerça sur lui une influence funeste : dès la plus tendre enfance de son filleul, il lui pervertissait le sens moral par des lectures impies ; il flattait outre mesure les dispositions de malice sarcastique que laissait entrevoir le jeune Arouet ; plus tard, il le présentait à Ninon ; plus tard encore, il l'introduisait aux soupers du Temple où, à dix-huit ans, il se montrait déjà le Voltaire que nous connaissons. Il est facile de comprendre que, sous la direction d'un pareil parrain, le jeune Arouet entra chez les Jésuites avec un fonds de scepticisme et d'esprit de révolte qu'il dissimula, mais ne put corriger. Dans des lettres publiées par M. Beaune et qui sont

datées de 1711 (Voltaire avait alors dix-sept ans), on aperçoit que le jeune élève des Jésuites était très libre-penseur avec ses amis ; ce qui ne l'empêchait pas de faire des odes aux saints, et de trouver le moyen de se concilier l'amitié de ses pieux professeurs envers lesquels il se montra, plus tard, tantôt ingrat, tantôt reconnaissant.

J'ai avancé aussi que Voltaire avait été un parvenu. Et, en effet, il n'était pas noble, et il vivait dans la société des souverains et des grands seigneurs, avec lesquels il essayait parfois de trancher du gentilhomme, quitte à supporter de temps en temps de cruelles rebuffades. De celles-ci il se vengeait par des injures, on peut dire par des insolences, jeu non moins *vilain* que le *jeu de mains*. S'il eut l'esprit de ne pas se créer une généalogie, il eut le grand tort d'oublier le nom de son père ; quand il voulait être courtisan, il devenait servile ; quand ses câlineries étaient sans résultat, il devenait grossier : toujours *jeu de vilain*.

On lira aussi avec intérêt les pages dans lesquelles M. Beaune donne un tableau détaillé du collège Louis-le-Grand, alors dirigé par les Jésuites. On y voit le plan des études ; on fait connaissance avec les professeurs de Voltaire ; on peut comparer un collège en grande vogue de 1703, avec le meilleur lycée de notre époque, et on se demande si l'Université de France a fait faire à l'instruction supérieure des progrès bien considérables. C'est qu'on pense et dit beaucoup de mal des Jésuites, aujourd'hui : ainsi le veut la mode. Mais on fait semblant d'ignorer que ces religieux ont formé une phalange de personnages vraiment instruits et sachant bien leur langue, qui, jadis, étaient plus nombreux qu'aujourd'hui.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

---

PAUL ET VIRGINIE, édition in-4°, illustrée de 170 dessins par M. H. de la Charlerie, chez A. Leinerre, Paris.

Parmi les innombrables livres qui encombrant la bibliothèque de l'humanité et dont chaque jour voit grossir l'inquiétante multitude,

il en est dix au plus que tout le monde a lus, lit ou lira, pour les lire et relire encore. *Paul et Virginie* est un de ces livres privilégiés. Tout a été dit sur le charme pénétrant de cette touchante pastorale, éternelle histoire de l'éveil inconscient de deux cœurs, fiction plus vraie que la réalité même, idylle toute chaude des rayons du soleil des tropiques, et qui, dans ses premières pages, se pare de paysages enchanteurs, s'égaie de ce que les sentiments naturels ont de plus doux, pour finir, hélas ! comme toute chose humaine, par le drame et les larmes.

Aussi nous garderons-nous d'ajouter d'inutiles louanges à toutes celles qui ont consacré la renommée de l'œuvre de Bernardin de Saint-Pierre.

Notre seul but, en écrivant ces lignes, est d'attirer l'attention de nos lecteurs sur cette nouvelle édition, qui, venue après tant d'autres, les laisse toutes si loin en arrière par le luxe typographique et pittoresque, — édition définitive et qui ne sera pas sur passée de si tôt. Chaque page est encadrée de gracieux festons violets, guirlandes de fleurs, qui courent et s'enlacent en flexibles ramuscules, ou se groupent en bouquets ; scènes domestiques et intimes, paysages de cet Eden qui s'appelait autrefois du doux nom d'*Ile de France*, racontés et décrits dans quarante grands bois et cent trente petits dessins, où se joue à l'aise le riche crayon de l'*illustrateur*, un inconnu d'hier, peut-être une célébrité de demain. Voilà pour la valeur artistique, que complètent le choix du papier et la netteté du caractère, à la forme un peu archaïque, imitée du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec intention sans doute. Editeur, imprimeur, dessinateur et graveurs, viennent d'élever à Bernardin et à ses deux jeunes et touchants héros un monument qui restera.

A ce propos, et puisque l'occasion s'en offre à nous, nous ne pouvons résister à la tentation de relater ici certains faits, sinon tout à fait inédits, du moins assez peu connus généralement, et qui, se rattachant directement au sujet qui nous occupe, trouvent en outre leur place naturelle dans ce recueil.

Ainsi qu'il arrive d'ordinaire pour les fictions célèbres, on s'est souvent demandé ce qu'il y avait de vrai, d'*arrivé*, dans celle-ci.

Sans prétendre lever tous les voiles, comme plus d'un l'a tenté inutilement, on peut dire du moins que son tragique dénoûment n'est fictif qu'en partie. Le fond est malheureusement vrai, et, par là, *Paul et Virginie*, ainsi qu'on va le voir, est une histoire en partie bretonne.

Le *Saint-Géran*, bâtiment sur lequel Bernardin fait périr Virginie, appartenait bien réellement à la Compagnie des Indes. Construit à Lorient<sup>1</sup>, siège de la fameuse Société, ce bâtiment, de la contenance de 600 tonneaux, armé de 30 canons, monté par 161 personnes, équipage et passagers, partit de ce port le 24 mars 1744, sous le commandement de M. Delamare, avec un riche chargement en argent et en vivres. Quatre mois et demi plus tard, le 17 août 1744, après une heureuse traversée, ce vaisseau se perdait misérablement sur les brisants de l'île d'Ambre, en vue même du but qu'il voulait atteindre. Dans son *Mémoire justificatif*<sup>2</sup>, La Bourdonnais mentionne, à sa date, ce naufrage qu'il déplore comme ayant apporté la désolation et, en partie, la ruine dans nos deux colonies. Contrairement au récit de Bernardin de Saint-Pierre, l'illustre Breton n'était point là d'ailleurs pour diriger le sauvetage : il se trouvait alors à Bourbon, où il présidait un conseil colonial.

Les procès-verbaux de ce naufrage, que le génie allait immortaliser, dormirent longtemps oubliés dans la poussière des archives. Ce ne fut qu'en 1821 qu'on les découvrit au greffe de la Cour royale de Bourbon. Nous avons sous les yeux<sup>3</sup> des extraits de ces procès-verbaux dressés d'après les témoignages des rares survivants, quelques jours après le désastre. La date, le lieu, le nom du bâtiment, sont fidèlement reproduits dans le roman ; pour les autres détails, l'écrivain a usé de la liberté que comporte ce genre littéraire. Par exemple, cet ouragan des tropiques que l'écrivain dé-

<sup>1</sup> Le rôle d'équipage du *Saint-Géran* existe encore dans les archives du port de Lorient. Un de nos amis a bien voulu, à notre prière, faire copier sur les lieux et nous communiquer des extraits de cet intéressant document, extraits auxquels nous empruntons plusieurs des détails qui suivent.

<sup>2</sup> Ed. 1750, p. 40.

<sup>3</sup> *Album de l'île de la Réunion*, 23<sup>e</sup> et 24<sup>e</sup> livraisons, 1864.

chaîne contre le *Saint-Géran* et qui fait l'objet d'une si frappante description, est purement imaginaire. C'est par une sereine et tiède nuit, par une mer paisible, à la lueur de la lune de ces zones éclatantes, que le *Saint-Géran*, égaré par l'ignorance ou l'incurie de ses pilotes, va étourdiment s'échouer sur un de ces récifs coraliens qui, pièges perfides de ces mers enchantées, parsèment les abords des îles de l'Océan Indien. Chants du *Salve, Regina*, et de l'*Ave, maris Stella*, vœux à Sainte-Anne d'Auray, absolution *in extremis* donnée à tous par l'aumônier du bord <sup>1</sup>, adieux déchirants, efforts tentés par chacun pour se soustraire à la mort : rien ne manque à ce drame, où périrent plus de cent cinquante-deux personnes, commandant, officiers, matelots et passagers, pour la plupart bretons ou créoles. Neuf seulement survécurent au sinistre, Janvrin et Verger, de Lorient, Jean Diomat, de Saumur, etc.

Et Virginie? — Au lieu d'une, nous en avons deux. « Mademoiselle Mallet, lisons-nous dans l'un des procès-verbaux, était sur le gaillard d'arrière avec M. de Péramong, qui ne l'abandonnait pas; et Mademoiselle Caillou, sur le gaillard d'avant avec MM. de Villarmoï, Gresle, de Guigné, et Lonchamp de Montendre <sup>2</sup>, qui descendit le long du bord pour se jeter à la mer, et remonta presque aussitôt pour déterminer M<sup>lle</sup> Caillou à se sauver... »

Héroïsme inutile! le pauvre jeune homme allait être englouti avec celle qu'il voulait arracher à la mort.

M<sup>lle</sup> Anne Mallet appartenait à la colonie de l'Île de France, et M<sup>lle</sup> Caillou à celle de Bourbon.

Aujourd'hui encore, les deux colonies et les deux familles (dont les représentants sont encore vivants) se disputent l'honneur d'avoir vu naître la vraie Virginie.

Tout au moins est-il permis de penser que la douce et mélancolique mémoire de l'une ou de l'autre de ces deux jeunes victimes, et peut-être des deux, ne fut pas étrangère au dénouement que l'écrivain a donné à son attendrissant poème, à ce trépas de Virginie si touchant de pudeur héroïque.

<sup>1</sup> C'était le R. P. Martin Burck, carme du couvent des Billettes, à Paris.

<sup>2</sup> M. de Montendre était du Port-Louis, ainsi que M. Mallet, premier lieutenant.



« Il ne m'a point fallu imaginer de roman pour peindre des familles heureuses, dit-il lui-même dans son *Avant-propos*. Je puis assurer que celles dont je vais parler ont vraiment existé et que leur histoire est vraie dans ses principaux événements. Ils m'ont été *certifiés* par plusieurs habitants que j'ai connus à l'île de France. »

Quand Bernardin vint dans cette île exercer ses fonctions d'ingénieur, vingt-cinq ans seulement s'étaient écoulés depuis la perte du *Saint-Géran*. Le souvenir d'un naufrage qui avait jeté le deuil dans tant de familles, était encore dans toutes les mémoires. Quant à l'épisode si touchant de M. de Montendre se sacrifiant pour sauver sa jeune compagne d'infortune, ne revivrait-il pas également dans celui de Paul luttant contre les flots pour leur disputer Virginie ?

D'ailleurs, comme il arrive pour les ouvrages qui s'emparent vivement des imaginations, ici l'histoire et la légende se sont confondues au point que, sur les lieux mêmes qui virent s'accomplir le drame réel et l'imaginaire, on ne sait plus les distinguer l'un de l'autre. Essayez de persuader à un créole de Bourbon ou de Maurice que Virginie et Paul ne vécurent pas dans ce village des Pamplemousses, et ne reposent pas dans ces deux tombes jumelles que les lianes et les palmiers voilent de leur dais verdoyant, — village et tombeaux *réels* et dont nous avons sous les yeux le dessin fait d'après nature.....

Pour en revenir, en finissant, au livre qui nous occupe, nous ne doutons pas qu'il ne figure désormais au premier rang parmi les publications illustrées que le mois de décembre prend l'habitude d'apporter, chaque année, en étrennes aux petits et aux grands enfants.

— Puisque nous sommes dans la librairie de M. Lemerre, n'en sortons pas sans signaler à nos lecteurs deux autres de ses plus nouvelles publications, dont l'une, *Après l'amour*, a pour auteur une dame bretonne déjà connue par un précédent recueil de vers, remarquable et remarqué, et qui se cache sous le poétique pseudonyme de *Louise d'Isle*.

Par le ton pénétrant et ému de ses accents, M<sup>me</sup> Louise d'Isole pourrait être appelée la *Sapho* de la Bretagne, une *Sapho* toutefois épurée et chrétienne. Ajoutons que M. Eugène Loudun, un Breton aussi de cœur et de croyances, sinon d'origine, a écrit en tête du volume, comme préface, deux de ces pages chaudes et, si j'ose dire, vibrantes, dont sa plume est coutumière.

L'autre publication est la traduction de l'*Odyssée*, par M. Leconte de Lisle, dont nous avons apprécié ici même le beau travail sur l'*Iliade*. Nous n'avons rien à ajouter, sinon que cette seconde œuvre est digne de la première par cette savante et scrupuleuse littéralité qui fait revivre le glorieux modèle dans tout son relief.

LUCIEN DUBOIS.

---

#### SAUVONS LE PAPE ! !

Tel est le titre d'un hymne guerrier, dont nous avons déjà annoncé l'apparition en 1860, et qui aujourd'hui devient d'une actualité toute nouvelle. Ce chant, paroles et musique de M. Delphin Balleyguier, obtient en ce moment un grand succès. La deuxième édition vient d'être épuisée et nous annonçons la mise en vente de la troisième. Large et plein de mouvement, ce cri de guerre, mais aussi ce cri de chrétien, retentit comme le son du clairon.

---

— En attendant que nous puissions les examiner ici, nous signalons à nos lecteurs trois ouvrages écrits en Bretagne : *Les surprises de la vie*, par M. Hippolyte Violeau, *Une année de la vie d'une femme*, par M<sup>lle</sup> Zénaïde Fleuriot, et *Les Maternelles*, poésies, par M<sup>me</sup> Sophie Hüe, — un charmant recueil dédié à l'enfance, vendu pour les pauvres, et qui, en quelques semaines, a atteint sa deuxième édition.

<sup>1</sup> A Paris, chez l'auteur, rue Vanneau, 54, et, à Nantes, chez tous les marchands de musique.

---

## ARISTIDE DE LATOUR.\*

---

Les œuvres d'Aristide de Latour et de Frédéric Bérat ont infiniment de ressemblance. Poètes et musiciens tous les deux, ils ont l'un et l'autre chanté leur pays. Quels charmants albums ne ferait-on pas en réunissant les productions de ces deux artistes, plus féconds en mélodies suaves et ravissantes que beaucoup de grands compositeurs de notre époque, qui ont eu seulement le talent de faire du bruit et d'enchâsser quelques jolies phrases musicales dans des œuvres d'une longueur désespérante.

Aristide et Frédéric, véritables artistes, trop humbles pour chercher à faire de l'effet, n'ont jamais voulu l'appui d'une coterie ou d'une feuille quelconque ; ils chantaient comme chantent l'alouette sur les landes et le rouge-gorge dans les bois. En dépit des envieux et de la critique, — toujours très-proches parents, — leur voix s'est fait entendre, et ils ont bien voulu noter, pour les admirateurs des choses simples et belles, leurs délicieuses chansons.

— J'ai voulu esquisser, en quelques lignes, la notice du compositeur breton, auteur de plus de trois cents romances, qui, après trente et trente-cinq ans de date, ont encore la même vogue. Malgré mes longues et minutieuses recherches, je n'ai pu trouver la trace

\* A la fin de cette notice, on verra pourquoi nous avons jugé à propos de la placer auprès des pages où M. Lucien Dubois montre que la Bretagne a fourni plus d'un élément à la composition du chef-d'œuvre de Bernardin de Saint-Pierre. (*Note de la Rédaction.*)

d'aucun travail de ce genre , concernant notre compatriote ; cependant son bagage littéraire et musicale mérite bien qu'on s'en occupe.

Aristide Peffaut de Latour est né à Saint-Servan en 1808. Son père, — alors employé des contributions indirectes en cette ville où il habite encore en ce moment (directeur d'arrondissement en retraite), — son père et sa mère avaient un goût très-prononcé pour la musique et l'inculquèrent de bonne heure à leurs enfants. M<sup>me</sup> de Latour surtout était douée d'une très-jolie voix et chantait à ravir.

Aristide fit ses études au petit collège de Vitré, où il eut pour professeur de musique M. Picard, actuellement à Rennes. L'élève, animé des meilleures dispositions, devint promptement, sous l'habile direction d'un tel maître, un excellent musicien.

La première composition d'Aristide de Latour fut une valse arrangée pour musique militaire (1826).

Il dut s'engager dans l'armée, immédiatement après sa sortie du collège, car je le retrouve, environ trois ans plus tard, avec le grade de sous-officier de lanciers. Ensuite, il devint employé dans un ministère. Ce fut alors qu'il se vit recherché, non-seulement des artistes, mais encore du monde élégant, autant pour sa bonne éducation, sa grâce, sa figure et ses manières distinguées, que pour son talent naissant. Doué d'une voix de ténor léger fort agréable, il se fit entendre avec succès dans des salons et dans des concerts, à Paris et en province.

Le gracieux compositeur se révéla bientôt en publiant, pendant plusieurs années, sans interruption, un grand nombre de charmantes romances, dont quelques-unes le firent connaître de la France entière et établirent complètement sa réputation. Qui de nous n'a chanté ou entendu chanter : *Elle est partie ?*

Enfants de la même chaumière,  
Nous n'avions pour abri  
Que l'amandier fleuri....

Ou bien encore la *Visionnaire ?*

Où vas-tu, quand tout est noir ?  
Où vas-tu, quand tout sommeille?....

Les paroles de ces deux mélodies sont de M<sup>me</sup> Laure Jourdain, dont presque toutes les romances, du reste, ont été mises en musique par Aristide de Latour : *la Grenade au ciel d'or*, *Fleur de Paradis*, *Laura*, *la Fille du lac*, *Adieu à l'Ecosse*, *Madona Maria*, prière. Il en a été de même de plusieurs poésies de M<sup>mes</sup> Desbordes-Valmore et Jobey de Ligny.

Sans diminuer le mérite qui revient à ces jolis vers, il faut convenir cependant que leur succès est dû, en grande partie, aux ravissantes mélodies du musicien. D'un autre côté, comme je l'ai dit, Aristide était poète également, et a écrit plusieurs de ses romances, telles que *Je n'ose l'aimer*, et *Yvonne et Marie, ou le retour en Bretagne*.

La couleur locale de cette dernière me décide à la citer de préférence à d'autres, peut-être mieux réussies.

Yvonne, Yvonne, écoute au loin, là-bas, là-bas,  
 C'est l'air de ma Bretagne,  
 La chanson du pays !  
 Tra la la, tra la la, tra la la, tra la la.

Quand je quittai la chaumière,  
 Ah ! j'ai versé bien des pleurs !  
 J'entends encor mon vieux père  
 Dire en cachant ses douleurs :  
 « Va, mon enfant, Dieu t'appelle,  
 » A nos vœux il te rendra ;  
 » Nous prierons à la chapelle ;  
 » Ton ange te bénira !  
 » Adieu ! adieu ! »

La croix d'or qu'il m'a donnée,  
 En revenant du pardon,  
 Sur mon cœur je l'ai gardée,  
 Il y fit graver son nom,  
 Me disant : « Adieu, Marie,  
 » Pense à moi lors du retour ;  
 » Souviens-toi de la prairie  
 » Où tu venais chaque jour.  
 « Adieu ! adieu ! »

Bien souvent sous les charmilles,  
 Au son du biniou, le soir,

Accouraient les jeunes filles ;  
 Oh ! que j'aimais à les voir !  
 Plaisirs du pauvre village ,  
 Doux souvenirs du jeune âge ,  
 Où fut mon premier bonheur ,  
 Venez sourire à mon cœur.

Yvonne, Yvonne, ne vois-tu pas, là-bas, là-bas,  
 Yonnic, mon frère,  
 Oh ! voilà mon pays !.....

Il est assez difficile de se faire une idée exacte de cette romance en lisant seulement les paroles. La versification sacrifiée à la musique n'a plus l'attrait qu'on éprouve en l'entendant chanter.

Outre les œuvres déjà citées, les plus remarquables de l'auteur sont encore : *Le son du cor*, *Non, monseigneur*, *Qui va là ?* (nocturne), *Mon frère*, *J'en mourrai ! Jeannic ou le retour en France*.

Aristide de Latour, dans ses relations à Paris, avait fait la connaissance d'un grand personnage d'Orient (le fils du vice-roi d'Égypte, m'a-t-on assuré), qui l'emmena passer trois ans dans son pays. Ses amis se rappellent toujours avec plaisir les merveilleuses descriptions qu'il faisait de ce voyage, de ses excursions sur le bord du Nil et de ses visites à la Ville sainte.

A son retour, il composa encore de nombreuses mélodies, mais il fut malheureusement atteint d'une maladie mortelle, à laquelle il succomba dans les derniers jours de novembre 1865, presque en même temps que Bérat, décédé le 2 décembre de la même année. Frères par le cœur et le talent, ils sont nés à la même époque, ont vécu de la même vie et sont morts à quelques jours de distance.

Peu de compositeurs ont autant produit que notre compatriote, et peu, je le répète, ont eu autant de chance que lui sous le rapport de l'improvisation. Toutes ses œuvres se distinguent par la fraîcheur des idées, par la distinction et le bon goût.

La famille de Latour est fort ancienne. Elle est parente du personnage de ce nom, (moins légendaire qu'on pourrait le supposer), et dont il est question dans *Paul et Virginie*. — M<sup>me</sup> de Latour, mère du poète, tient à Dinan, avec ses deux filles, un pensionnat renommé, et deux frères d'Aristide sont professeurs de musique, l'un à Jersey, l'autre à Rennes.

ADOLPHE ORAIN.

# CHRONIQUE.

---

## La Séance de la Société académique de Nantes.

Le mois qui vient de s'écouler a été bon pour l'éloquence; du Sénat et du Corps législatif se sont échappés des échos de nature à réjouir ceux qui aiment le talent mis au service de la vérité. Son Éminence le cardinal de Bonnechose au Luxembourg, MM. Thiers, Berryer, Chesnelong et Rouher au palais Bourbon, ont prononcé des discours qui conserveront leur place au premier rang parmi ceux qui font la gloire de la tribune française. Je serais heureux de pouvoir en parler ici plus en détail; mais ce terrain est glissant : où s'arrête, où commence le domaine de la politique, interdit à la *Revue de Bretagne et de Vendée*? Donc, je me borne à la constatation que je viens de faire, à l'expression de notre gratitude envers le Corps législatif pour son vote si conforme aux traditions catholiques de la France, et... je me sauve.

Où irai-je? Entrons à l'Académie nantaise; il y a séance aujourd'hui, 15 décembre, et il est dans nos usages de payer ce tribut chaque année.

M. Édouard Dufour occupe le fauteuil de la présidence; M. C. Robinot-Bertrand, un poète, auteur de jolis vers où le talent perce et déjà fleurit, doit faire un rapport sur les travaux de la Société qui l'a élu pour secrétaire-général; M. Valentin Vignard, docteur en médecine, secrétaire-adjoint, nous rendra compte des œuvres présentées au concours de 1867. Il y aura de la musique; beaucoup de femmes se groupent sur les banquettes; dans l'hémicycle, les académiciens, en habit noir et en cravate blanche, garnissent l'estrade. Au premier rang figurent nos autorités.

Nous ne sommes là ni au Sénat, ni au Corps législatif; pas de M<sup>r</sup> de Bonnechose, de Thiers, de Berryer ou de Rouher; pas l'ombre d'un Guérault ni l'apparence d'un Glais-Bizoin. Néanmoins l'assemblée n'est pas des moindres, et les hommes *éminents* s'y comptent, paraît-il, en quelque nombre. Cela n'est pas une plaisanterie; M. le président, tout ému, l'avoue dès l'exorde : « Messieurs, dit-il, je ne puis imaginer comment je suis appelé à prendre la parole dans cette solennité, après tant d'hommes *éminents*, dont la voix savait trouver un écho dans vos cœurs, avant tant

d'autres que la maturité de leur pensée eût pu désigner bien plus justement à votre choix. Vos suffrages, si flatteurs et si prématurés, m'ont fait vivre, cette année, en un long rêve, qui vient s'achever aujourd'hui devant vous. »

M. le secrétaire-général obéit au même sentiment; il célèbre l'esprit et la science des présidents passés et présent; il n'a garde d'oublier, en terminant, « l'affluence du public d'élite. » — Le ton de M. le secrétaire-adjoint est un peu dans les mêmes gammes, quoique moins chargé en couleurs.— Tout cela, au demeurant, n'est point un crime, part, au contraire, d'un bon naturel; mais, enfin, n'est-ce pas un peu excessif et un peu rebattu? Je soumets humblement cette pensée à ces très-honorables messieurs, tous grands amis du progrès et fort disposés à laisser là les habits d'autrefois. Ces académiciens de Nantes et d'ailleurs sont d'honnêtes gens, ayant de l'esprit sans doute, du goût, des études; mais de monter au rang d'illustres, ils n'y songent pas. Quant au public, on sait bien que celui qui consent à nous venir écouter est toujours un public de choix. — Laissons donc là, une bonne fois pour toutes, ces exagérations, disons simplement les choses, et restons dans les réalités.

Il est vrai que M. Dufour prend soin de nous avertir qu'il a vécu, toute une année, « en un long rêve, » commencé au jour où il a dû s'asseoir dans le fauteuil de la présidence, et que ce rêve « vient s'achever aujourd'hui devant nous, » par ce discours, apparemment.

Ce rêve a été, d'ailleurs, honnête et fort digne d'un savant; pas le moindre épisode pour dérider les gens;... toujours la pioche à la main. M. Dufour est un géologue; son discours est une leçon. Heureuses les oreilles préparées à le suivre, les cerveaux qui l'auront compris! Pour moi, j'avoue que je n'en fus point. LES PERSPECTIVES DE LA SCIENCE, tel a été le menu servi à ce public, intelligent, je le veux bien, mais initié à ces mystères, non certes! — La matière, le mouvement, la vie, l'avenir, se partagent tout ce discours. Croit-on ces choses de nature à grandement intéresser des gens qui viennent, une fois en passant, écouter M. le professeur de géologie Dufour, descendu de la chaire, et des femmes qu'attire surtout, il faut bien en convenir, l'espoir d'entendre un peu de musique. Le choix du sujet n'a donc pas été des plus heureux. La manière dont il a été traité laisse également à désirer. Il y a trop de choses embrassées là; l'esprit se fatigue à les suivre: tout y passe: l'air, le feu, l'eau, les gaz, les métaux, l'alchimie, les forces physiques, leurs corrélations, la lumière, la chaleur, le magnétisme, l'électricité, que sais-je, moi? les moulins à vent et la lune! M. Dufour rêve, à ce propos, des choses gigantesques, immenses: « Nous avons demandé, dit-il, leurs secrets aux éléments, et nous commençons à peine à réclamer leurs services. Quelques moulins disséminés sur les hauteurs n'arrêtent qu'une



portion insignifiante du mouvement incessant et tumultueux de l'atmosphère ; » il rêve la chute du Rhin et celle du Niagara servant, un jour, de moteur à l'industrie humaine, et, quant à la lune, j'ignore ce qu'il lui demande, mais assurément il lui demande quelque chose : « Nous ne voulons enfin, s'écrie-t-il, demander à notre pâle satellite que sa douce lumière, chère aux amants et aux poètes ; et les marées que la lune soulève, entraînent chaque jour nos rivages, tandis que quelques rares moteurs hydrauliques retiennent, à grand'peine, une partie de la force qu'elles leur viennent offrir » (?) — Il rêve, non plus un ballon, mais des ailes pour l'homme. « Peut-être quelque nouvel Icare, utilisant une substance, à la fois imperméable, élastique et résistante, y trouvera-t-il, pour frapper l'air et soutenir son essor individuel, des muscles factices auxquels l'eau, presque incompressible, donnerait la turgescence en les raccourcissant. Qu'il vole donc de ses propres ailes, (?) et l'homme pourra se croire vraiment le roi de l'univers. »

Voici encore une citation, que je sou mets au lecteur, en lui déclarant franchement qu'ici je ne comprends plus du tout ; c'est, — je le crois du moins, — une vue d'ensemble sur l'homme comparé aux plantes : « Et l'homme incapable d'élaborer la masse vivante dont il se nourrit et que sa vie au contraire incessamment restitue à la mort, ne peut qu'exercer une influence utile sur sa production, et la déterminer ou la favoriser, soit en assurant la fécondation contre les vicissitudes atmosphériques, soit en fournissant à la végétation les éléments inorganiques dont le sol tend à s'épuiser : ce sol, résultat de la désagrégation des roches, enrichi du résidu de végétations antérieures. »

M. Dufour a de la science assurément ; mais tout cela est-il clair ? D'où provient cette obscurité ? Faut-il, après M. Vignard, répéter ici ces vers de Boileau, pour les combattre, il est vrai :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement  
Et les mots pour le dire arrivent aisément !

Non ; M. Dufour conçoit bien et, s'il est obscur, c'est volontairement, je le crains. M. Dufour, parlant du monde, de la matière, des astres et de tant de choses, évite avec soin de prononcer le nom de l'auteur suprême de toutes choses. Dieu n'est peut-être pas absent de sa pensée, il l'est de son œuvre. Un seul mot y résonne : la matière, et toujours la matière ! Il en résulte qu'après avoir annoncé, dans son exorde, qu'il allait prendre élan et s'élever très-haut, le professeur s'applique à demeurer dans la terre à terre le plus absolu et le plus tenace, il y reste et, avec lui, il y tient son public implanté. Quelques coups d'aile eussent fait grand bien. Cette matière, dont vous constatez l'unité, n'est-ce donc pas celle dont parle Moïse, lorsque, dans la *Genèse*, il montre toutes ces choses dont

vous entretenez votre auditoire, — le ciel et la terre, sortant de la main d'un Dieu créateur !... La science confirme ici, comme toujours, l'Écriture ; pourquoi le taire ? Pourquoi ne pas appeler sur toutes ces aridités l'esprit de Dieu qui vivifie ? Si, comme au commencement, il eût paru là, ce discours eût été plein de lumière, l'auditoire eût été réchauffé.

Le contraire a lieu : fi de ces ailes spiritualistes ; nous aurons plus tard, bientôt peut-être, — c'est l'espoir du jour, — celles que pourra prêter à l'homme la science, qui lui fera des muscles factices, lesquels, au moyen d'un raccourcissement que leur donnera la turgescence produite par la vapeur d'eau, le fera voler et le rendra roi de l'univers !

En attendant cette félicité, ces progrès, et bien d'autres choses encore, M. Dufour se réjouit de ce qu'il verra ; car il déplore la condition présente, morale et matérielle, des travailleurs ; il trace, à ce propos, des portraits qui mériteraient d'être gravés ; mais ici comme en tout le reste, il y a complète absence d'idées spiritualistes ; le souffle manque : des ombres et pas un rayon, aucune conclusion pratique.

Au surplus, et pour terminer, en quoi se résolvent ces théories dont à Nantes, je le dis à regret, la Société académique semble se faire l'interprète ? — En une stérilité des plus déplorables et des mieux constatées. Qu'a-t-elle produit depuis plusieurs années déjà ? Qu'a-t-elle produit, dans l'année qui vient de s'écouler ? — Rien, répond M. le secrétaire-général ; rien, répète en écho très-franc M. le secrétaire-adjoint, dans son compte rendu du concours : trois mémoires ; ni idées, ni style.

La Société académique comprendra-t-elle enfin, et voudra-t-elle suivre les traces des quelques membres fidèles aux anciennes idées, qui sont les idées nouvelles aussi et les idées des gens sensés de tous les temps ? L'homme n'est pas que matière ; il est aussi esprit. Il faut, pour qu'il produise, qu'en toutes ses œuvres il imite celui qui le créa : qu'il prenne la matière et qu'il l'anime d'un souffle de son âme, faite par Dieu à son image et à sa ressemblance.

LOUIS DE KERJEAN.

---

— Un poète de notre Bretagne, l'auteur d'*Amour et Foi*, de *Poésie catholique* et des *Hymnes sacrées*, M. Edouard Turquety est mort, le mois dernier, à Passy, près Paris, et son corps vient d'être transporté à Rennes, sa ville natale. — Nous étudierons bientôt l'œuvre de cette muse, qui, selon le mot de Charles Nodier, était « allée prendre sa lyre aux murailles du sanctuaire. »

---

# BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE.

## PUBLICATIONS NOUVELLES.

A LA BRETAGNE, poésie, par Victor de Laprade. In-8°, 8 p. — Lyon, imp. Vingtrinier.

ARCHIVES DE L'OUEST, recueil de documents concernant l'histoire de la Révolution (1789-1800); par Antonia Proust. Série A. Opérations électorales de 1789. No III. Guyenne, Bretagne. In-8°, 361 p. — Saint-Maixent, imp. Reversé; Paris, librairie internationale.

BARON D'ASTRIEZ (LE), ou les brillants exploits d'un illustre guerrier du moyen âge; par C. G., in-12, 112 p. — Nantes, imp. Charpentier; tous les libraires.

BATAILLES NAVALES DE FRANCE; par O. Troude, ancien officier de marine. Publié par P. Levot, conservateur de la bibliothèque du port de Brest. Tome II, in-8°, 469 p. et 2 plans. — Paris, imp. Thunot; librairie Challamel aîné..... 6 fr.

L'ouvrage aura 4 volumes.

CODE (LE) PÉNAL ENSEIGNÉ AUX ENFANTS. Ouvrage suivi d'un aperçu sur l'instruction criminelle; par L. Cœuret, juge. In-12, 127 p. — Nantes, imp. Lemesle et Méhouas; lib. Douillard frères..... 1 fr. 50

DE LA DÉRIVATION DU SANG ET DES FONCTIONS DE LA RATE, du corps thyroïde, du thymus et des capsules surrénales; par le docteur Fossion. Analyse par le docteur Vignard jeune. In-8°, 15 p. — Nantes, imp. veuve Mellinet.

Extrait du *Journal de Médecine de l'Ouest*.

DESSIN LINÉAIRE. Deuxième cahier. Principes de lavis; par J. Cresson, professeur à l'école d'artillerie et au lycée de Rennes. In-4°, 31 p. et 4 planches. — Rennes, imp. Oberthur et fils.

DESTRUCTION DES INONDATIONS et plus spécialement de celles de la Loire. Etude préliminaire sur les travaux à entreprendre dans le but principal de maintenir les fleuves dans leur lit; par Abel Duveau, conducteur des ponts-et-chaussées. In-8°, 42 p. — Saumur, imp. Roland.

ESSAI SUR L'ESCRIME, par R. de la Pervanchère. Grand in-8°, xxxii — 74 p. — Nantes, imp. Mangin.

FABIOLA, drame en trois actes, pour demoiselles, tiré de l'ouvrage du même titre, du cardinal Wiseman; par l'abbé Martial Soullier, curé de

Troche (Corrèze). In-12, 70 p. — Rennes, imp. Hauvespre; Paris, librairie Bouquerel.

LEÇON D'ASTRONOMIE (LA), comédie en un acte, mêlée de couplets. In-18, 116 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils.

LOUIS XIV ET LOUIS XV, ou le coup de hache de la Révolution; par Robert Dutertre. In-12, 25 p. — Rennes, imp. Leroy fils. (En vers.) 30 c.

NOTES SUR LES MŒURS DES VIPÈRES INDIGÈNES; par le docteur Viaud-Grand-Marais, professeur. In-8°, 24 p. — Nantes, imp. Merson.

Extrait du *Bulletin des travaux de la Société de Pharmacie de la Loire-Inférieure*.

NOTICE HISTORIQUE SUR M. DURAND, ancien curé de Saint-Julien-de-Concelles, mort curé de Saint Jacques (ville de Nantes), le 10 avril 1862; par M. Planté, curé des Sorinières. 2<sup>e</sup> édit., revue et augmentée. In-18, 135 p. — Nantes, imp. Bourgeois; librairie Libaros.

NOTICE SUR LA VIE DU PRÉSIDENT H. COLOMBEL; par M. Dauban. In-8°, 68 p. — Nantes, imp. Mangin.

PASTEURS DE LA LITURGIE (LES) dans l'Eglise réformée de France, et les libéraux et le catéchisme; par M. le pasteur Vaurigaud, président du consistoire de Nantes. In-8°, 21 p. — Paris, imp. Maréchal; Nantes, les principaux libraires.

PROCÈS-VERBAL DES EXPÉRIENCES FAITES SUR LES MACHINES DE TRACTION DE M. LOTZ AÎNÉ, de Nantes; par M. H. Tresca. In-8°, 59 p. — Paris, lib. Baudry.

Extrait des *Annales du Conservatoire des Arts-et-Métiers*.

RELATION DES FÊTES DE THOUARS en l'honneur de la bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, le 4 novembre 1866; par M. l'abbé E.-L. Rozières. 2<sup>e</sup> édit., in-18, 124 p. — Poitiers, imp. et libr. Oudin.

RÉVEIL DES MUSES; par Euphrasie, S. Bertini, René Kermin, E. Gouibert, etc. In-12, xi — 300 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils; librairie générale de l'Ouest..... 3 fr. 50

ROME DANS SA GRANDEUR : basilique de Saint-Pierre du Vatican. — Crypte de la Confession dans la basilique de Saint-Pierre. — Palais des Césars sur le Palatin; d'après Ph. Benoist. — Nantes, lith. Charpentier.

SEUR DE CHARITÉ (LA) : à S. M. l'Impératrice des Français; par Bonnet-Belair. In-8°, 3 p. — Redon, imp. Guillet. (En vers.)

TRANSFORMATION DE LA MARINE MARCHANDE; par Auguste Chérot. In-8°, 14 p. — Nantes; imp. Lemesle et Méhouas.

UN ENNEMI DU R. P. HYACINTHE. Réponse à la lettre d'un catholique au R. P. Hyacinthe; par Victor Martin. In-8°, 48 p. — Nantes, imp. Charpentier; Paris, librairie Sarlit.

VIE DE M. FRANÇOIS MABILEAU, missionnaire apostolique et pro-vicaire au Su-Tchuen oriental, mis à mort en haine de la religion catholique dans la ville de Yeou-Yang-Tchéou, le 29 août 1865; par l'abbé P. Gabarrit. In-12, 151 p. — Paimbœuf, imp. Fétu; Nantes, librairies Mazeau et Libaros..... 90 c.

# TABLE GÉNÉRALE DU TOME VINGT-DEUXIÈME

ANNÉE 1867. — DEUXIÈME SEMESTRE.

## JUILLET.

Madeleine, églogue, par M. Jules d'Herbauges.....	5
Le Clergé du district de Machecoul en 1791 ( <i>suite</i> ), par M. Alfred Lallié.....	22
Galerie des poètes bretons. — M. Emile Péhant, par M. Joseph Rousse.....	44
Notices et comptes rendus. — <i>Un Ennemi du R. P. Hyacinthe</i> , de M. Victor Martin, par M. Louis de Kerjean.....	55
L'Exposition universelle à vol d'oiseau, par M. Lucien Dubois.....	58
Chronique. — Les fêtes de saint Pierre à Rome, par M. Louis de Kerjean.....	80

## AOUT.

Variétés historiques. — Les anciens manoirs bretons : la Ferrière, la Cocquerie, la Cour-Péan et la Poterie des Landelles (Loire-Inférieure), par M. l'abbé Guillotin de Corson.....	89
Madeleine, églogue ( <i>fin</i> ), par M. Jules d'Herbauges.....	96
Episodes de l'insurrection vendéenne. — La Proutière en 1791, par M. Alfred Lallié.....	112
L'Exposition universelle à vol d'oiseau ( <i>fin</i> ), par M. Lucien Dubois.....	118
Poésie. — Le Cayla, par M. Emile Grimaud.....	152
Notices et comptes rendus. — <i>Inventaire sommaire des archives départementales d'Ille-et-Vilaine</i> , de M. E. Quesnet, par M. S. Ropartz. — <i>Notice historique sur M. Durand, ancien curé de Saint-Jacques de Nantes</i> , de M. l'abbé Planté, par M. Lucien Dubois. — <i>De la seconde éducation des filles</i> , de M. Alfred Nettement; — <i>Rome chrétienne</i> , nouvelle édition, de M. Eugène de la Gournerie, par M. Emile Grimaud.....	154
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	161
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	167

## SEPTEMBRE.

Histoire des villes et paroisses vendéennes. — Les Sables-d'Olonne, par M. Charles Thenaisie.....	169
TOME XXII (II DE LA 3 <sup>e</sup> SÉRIE.)	33

Le Clergé du district de Machecoul en 1792, par M. <i>Alfred Lallié</i> .....	182
La servante d'un soldat de Bonchamps, par M. <i>le C<sup>te</sup> A. de Fal-loux</i> , de l'Académie française.....	202
A brebis tondue Dieu mesure le vent, proverbe, par M. <i>J<sup>s</sup> de l'Au-nay</i> .....	206
L'escadre cuirassée dans la baie de Quiberon, par M. <i>le C<sup>te</sup> Amédée de Francheville</i> .....	220
Lettres bretonnes. — A un étudiant, par <i>Talmor</i> .....	225
Les Bretons et les Vendéens à l'Académie, par M. <i>Emile Grimaud</i> ..	231
Galerie des poètes bretons. — M. Blanchard de la Musse, par M. <i>Adolphe Orain</i> .....	235
Notices et comptes rendus. — <i>Marie-Rose Brossard, institutrice au Gué-de-Velluire (Vendée)</i> , de M. l'abbé du Tressay. — <i>Vie de M. François Mabileau, missionnaire apostolique et pro-vicaire au Su-Tchuen oriental</i> , de M. l'abbé P. Gaborit, par M. <i>Lucien Dubois</i> . — <i>Jeanne d'Arc, simple récit</i> , de M. Louis Duchemin; — <i>Poésies</i> , de M. Prosper Blanchemain, par M. <i>Joseph Rousse</i> . — Congrès celtique international à Saint-Brieuc.....	238
Chronique. — Le Congrès de Malines, par M. <i>Louis de Kerjean</i> ...	246
Mélanges.....	253
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	255

## OCTOBRE.

Mademoiselle de Kerbabu, par M. <i>S. Ropartz</i> .....	257
A brebis tondue Dieu mesure le vent, proverbe ( <i>fn</i> ), par M. <i>J<sup>s</sup> de l'Aunay</i> .....	273
Galerie des poètes bretons. — M. Hippolyte de Lorgeril, par M. <i>Arthur de la Borderie</i> .....	288
La commune de Paris et la disette (février 1793), par M. <i>Mortimer-Ternaux</i> , de l'Institut.....	303
Variétés historiques. — Les sceaux du monastère royal de Notre-Dame-des-Couëts, près Nantes, par M. <i>l'abbé J.-M. Lagrange</i> ..	323
Chronique. — Le Congrès celtique international, par M. <i>Charles de Gaulle</i> .....	326
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	335

## NOVEMBRE.

Les Bretons d'Angleterre et les Bretons de France, par M. <i>le V<sup>te</sup> H. de la Villemarqué</i> , de l'Institut.....	337
--	-----

Galerie des poètes bretons. — M. Hippolyte de Lorgeril ( <i>fin</i> ), par M. Arthur de la Borderie.....	357
L'Eglise de Saint-Denis, par M. Eugène de la Gournerie.....	374
Les Soldats du Pape. — Journal de deux zouaves bretons, communiqué par M. le V <sup>te</sup> Edouard de Kersabiec.....	383
Notices et comptes rendus. — <i>Histoire de sainte Paule</i> , de M. l'abbé Lagrange, vicaire général d'Orléans, par M. Louis de Kerjean. — <i>Souvenirs de l'armée pontificale</i> , par M. de Becdelièvre, ancien lieutenant-colonel des zouaves pontificaux. — Une lettre de Rome, à propos de <i>Rome chrétienne</i> , de M. Eugène de la Gournerie.....	400
Chronique. — Le Congrès celtique international ( <i>fin</i> ), par M. Charles de Gaulle.....	405

## DÉCEMBRE.

Le Pape, par M. Eugène de la Gournerie.....	417
Le <i>Virgile chrétien</i> , du Père Laurent Le Brun, jésuite nantais, (1661), par M. S. Ropartz.....	434
Les deux Génies, par M. le V <sup>te</sup> Henri de Bornier.....	446
Poésie. — Les Oiseaux de ma fenêtre, par M. Vincent Audren de Kerdel. — Adieux à la jeunesse (Kimriad d'ar Jaouankiz), sône populaire, recueilli et traduit par M. F.-M. Luzel.....	459
Variétés historiques. — Notre-Dame Créé-lait; — la Chapelle de Notre-Dame-de-Patience, à Nantes, par M. l'abbé J.-M. Lagrange.....	464
Le comte Bernard de Quatrebarbes, par M. E. d. l. G.....	469
Notices et comptes rendus. — <i>Souvenirs de l'armée pontificale</i> , de M. L. de Becdelièvre, par M. Louis de Kerjean. — <i>Les Corbeaux du Gévaudan</i> , de M. A. de Pontmartin, par M. Edmond Biré. — <i>Voltaire au collège</i> , de M. Henri Beaune, par M. Anatole de Barthélemy. — Une édition illustrée de <i>Paul et Virginie</i> , par M. Lucien Dubois. — <i>Sauvons le Pape!</i> hymne guerrier, de M. Delphin Balleyguier.....	472
Galerie des poètes bretons. — Aristide de Latour, par M. Adolphe Orain.....	487
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	491
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	495

# TABLE DES ARTICLES

## PAR ORDRE DE MATIÈRES.

### RELIGION, PHILOSOPHIE ET MORALE.

Les Fêtes de Saint-Pierre à Rome, par M. *Louis de Kerjean*, 80-88. — Les Soldats du Pape. Journal de deux zouaves bretons, communiqué par M. le V<sup>te</sup> E. de Kersabiec 383-399. — A un Etudiant, par *Talmor* (M<sup>er</sup> Le Joubioux), 225-230. — La Servante d'un soldat de Bonchamps, par M. le C<sup>te</sup> A. de Falloux, 202-205. — Les Bretons et les Vendéens à l'Académie, par M. *Emile Grimaud*, 231-234. — Le Pape, par M. *Eugène de la Gournerie*, 417-433.

### HISTOIRE.

ETUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Le Clergé du district de Macheoul en 1794 (suite), 22-43, — en 1792, 181-201, par M. *Alfred Lallié*. — Les anciens Manoirs bretons : la Ferrière, la Cocquerie, la Cour-Péan et la Poterie des Landelles (Loire-Inférieure), par M. *l'abbé Guillotin de Corson*, 89-95. — La Proutière en 1791, par M. *Alfred Lallié*, 112-117. — Les Sables-d'Olonne, par M. *Charles Thenaisie*, 169-181. — La Commune de Paris et la disette (février 1793), par M. *Mortimer-Ternaux*, 303-322. — Les Sceaux du monastère royal de N.-D. des Couëts, près Nantes, 323-325; N.-D. Créée-lait; la Chapelle de N.-D. de Patience, à Nantes, 464-468, par M. *l'abbé J.-M. Lagrange*. — Les Bretons d'Angleterre et les Bretons de France, par M. le V<sup>te</sup> H. de la Villemarqué, 337-356.

BIOGRAPHIE. — M. François Ponsard, 88. — M. Ferdinand Favre, 166. — Guinehut, 166. — M. Morel, 253. — M. Journée, 253. — M. Ducrest de Villeneuve, 253. — Barthélemy, 253-254. — M. le docteur Hélie, 334. — M. Victor Mangin, 416. — M. Marteville, 407. — Le C<sup>te</sup> Bernard de Quatrebarbes, par M. *Eugène de la Gournerie*, 469-471. — Turquet, 494.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Inventaire sommaire des archives départementales d'Ille-et-Vilaine*, de M. E. Quesnet, par M. S. Ropartz, 154-157. — *Notice historique sur M. Durand, curé de Saint-Jacques de Nantes*, de M. l'abbé Planté, par M. *Lucien Dubois*, 158-159. — *Rome chrétienne*, de M. Eugène de la Gournerie, par M. *Emile Grimaud*, 160. — Une lettre de Rome, à propos de *Rome chrétienne*, 403-404. — *Mario-Rose Brosard, institutrice au Gué-de-Velluire (Vendée)*, de M. l'abbé du Tressay, 238-239. — *Vie de M. Mabileau, missionnaire apostolique et pro-vicaire du Su-Tchuen oriental*, de M. l'abbé P. Gaborit, par M. *Lucien Dubois*, 239. — *L'Eglise de Saint-Denis*, de M. l'abbé J. Jaquemet, par M. *Eugène de la Gournerie*, 374-382. — *Histoire de sainte Paule*, de M. l'abbé Lagrange, par M. *Louis de Kerjean*, 400-403. — *Souvenirs de l'armée pontificale*, de M. L. de Becdelièvre, 403; par M. *Louis de Kerjean*, 472-476.



FAITS CONTEMPORAINS. — L'Exposition universelle à vol d'oiseau, par M. *Lucien Dubois*, 58-79, 118-151. — Chronique mensuelle, juillet, (les Fêtes de Saint-Pierre à Rome), 80-88, août, 161-166, septembre, (le Congrès de Malines), 246-252, par M. *Louis de Kerjean*; octobre, 326-334 et novembre, 405-416, (le Congrès celtique international, à Saint-Brieuc), par M. *Charles de Gaulle*; — décembre, par M. *Louis de Kerjean*, 491-494. — L'Escadre cuirassée dans la baie de Quiberon, par M. *le C<sup>te</sup> Amédée de Francheville*, 220-224. — Congrès celtique international à Saint-Brieuc, 238.

## LITTÉRATURE.

ETUDES LITTÉRAIRES. — M. Emile Péhant, par M. *Joseph Rousse*, 44-54. — M. Blanchard de la Musse, 235-237; Aristide de Latour, 487-490, par M. *Adolphe Orain*. — M. Hippolyte de Lorgeril, par M. *Arthur de la Borderie*, 288-302, 357-373. — *Le Virgile chrétien*, du P. Laurent Le Brun, jésuite nantais, par M. *S. Ropartz*, 434-445.

RÉCITS, NOUVELLES ET PROVERBES. — Madeleine, par M. *Jules d'Herbauges*, 5-21, 96-111. — A brebis tondue Dieu mesure le vent, proverbe, par M. *J<sup>s</sup> de l'Aunay*, 206-219, 273-287. — La Servante d'un soldat de Bonchamps, par M. *le C<sup>te</sup> de Falloux*, 202-205. — Les Soldats du Pape. Journal de deux zouaves bretons, communiqué par M. le V<sup>te</sup> Edouard de Kersabiec, 383-399. — Les deux Génies, par M. *le V<sup>te</sup> Henri de Bornier*, 446-458.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Un Ennemi du R. P. Hyacinthe*, de M. Victor Martin, par M. *Louis de Kerjean*, 55-57. — *De la seconde éducation des filles*, de M. Alfred Nettement, par M. *Emile Grimaud*, 159-160. — *Rome chrétienne*, de M. Eugène de la Gournerie, par M. *Emile Grimaud*, 160. — *Jeanne d'Arc*, de M. Louis Duchemin, par M. *Joseph Rousse*, 240-242. — *Poésies*, de M. Prosper Blanchemain, par M. *Joseph Rousse*, 242-245. — *Les Corbeaux du Gévaudan*, de M. A. de Pontmartin, par M. *Edmond Biré*, 476-478. — *Voltaire au collège*, de M. H. Beaune, par M. *Anatole de Barthélemy*, 478-481. — *Paul et Virginie*, illustré, par M. *Lucien Dubois*, 481-486.

POÉSIE. — Le Cayla, par M. *Emile Grimaud*, 152-153. — Les Oiseaux de ma fenêtre, par M. *Vincent Audren de Kerdrel*, 459-461. — Adieux à la Jeunesse (Kimiad d'ar Jaouankiz), sône populaire, recueilli et traduit par M. *F.-M. Luzel*, 461-463.

BIBLIOGRAPHIE. — Bibliographie bretonne et vendéenne, 167-168, 255-256, 335-336, 495-496.

## BEAUX-ARTS.

Restauration de la cathédrale de Rennes, 253. — Une statue du général Travot, 254. — La statue de M. Billault à Nantes, 254. — *Sauvons le Pape* / hymne guerrier, par M. Delphin Balleyguier, 486.

# TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

- DE L'AUNAY (J<sup>s</sup>). — A brebis tondue Dieu mesure le vent, proverbe, 206-219, 273-287.
- DE BARTHÉLEMY (Anatole). — *Voltaire au collège*. Lettres et documents inédits, par M. Henri Beaune, 478-481.
- DE LA BORDERIE (Arthur). — M. Hippolyte de Lorgery, 288-302, 357-373.
- BIRÉ (Edmond). — *Les Corbeaux du Gévaudan*, par M. A. de Pontmartin, 476-478.
- DE BORNIER (V<sup>te</sup> Henri). — Les deux Génies, nouvelle, 446-458.
- DUBOIS (Lucien). — L'Exposition universelle à vol d'oiseau, 58-79, 118-151. — *Notice historique sur M. Durand, curé de Saint-Jacques de Nantes*, par M. l'abbé Planté, 158-159. — *Vie de M. Mabileau, missionnaire apostolique et pro-vicaire du Su-Tchuen oriental*, par M. l'abbé P. Gaborit, 239. -- Une édition illustrée de *Paul et Virginie*, 481-486.
- DE FALLOUX (C<sup>te</sup> A.). — La Servante d'un soldat de Bonchamps, 202-205.
- DE FRANCHEVILLE (C<sup>te</sup> Amédée). — L'Escadre cuirassée dans la baie de Quiberon, 220-224.
- DE GAULLE (Charles). — Le Congrès celtique international de Saint-Brieuc, (chroniques d'octobre et de novembre), 326-334, 405-416.
- DE LA GOURNERIE (Eugène). — *L'Eglise de Saint-Denis*, par M. l'abbé Jaquemet, 374-382. — Le Pape, 417-433. — Le comte Bernard de Quatrebarbes, 469-471.
- GRIMAUD (Emile). — Le Cayla, poésie, 152-153. — *De la seconde éducation des filles*, par M. Alfred Nettement, 159-160. — *Rome chrétienne*, par M. Eugène de la Gournerie, 160. — Les Bretons et les Vendéens à l'Académie, 231-234.
- GUILLOTIN DE CORSON (Abbé). — Les anciens manoirs bretons : la Ferrière, la Cocquerie, la Cour-Péan et la Poterie des Landelles (Loire-Inférieure), 89-95.
- D'HERBAUGES (Jules). — Madeleine, églogue, 5-21, 96-111.
- DE KERDREL (Vincent AUDREN). — Les Oiseaux de ma fenêtre, poésie, 459-461.
- DE KERJEAN (Louis). — Les Fêtes de Saint-Pierre à Rome, 80-88. — *His-*

- toire de sainte Paule*, par M. l'abbé Lagrange, 400-403. — Chronique de juillet, 80-88; d'août, 161-166; de septembre, 246-252; de décembre, 491-494. — *Un Ennemi du R. P. Hyacinthe*, par M. l'abbé Victor Martin, 55-57.
- DE KERSABIEC (V<sup>te</sup> Edouard). — Les Soldats du pape. Journal de deux zouaves bretons, 383-399.
- J.-M. LAGRANGE (Feu l'abbé). — Les Sceaux du monastère royal de N.-D. des Couëts, près Nantes, 323-325. — N.-D. Crée-lait; la Chapelle de N.-D. de Patience, à Nantes, 464-468.
- LALLIÉ (Alfred). — Le Clergé du district de Machecoul, en 1791 (suite), 22-43; — en 1792, 182-201. — La Proutière en 1791, 112-117.
- LUZEL (F.-M.). — Adieux à la jeunesse (Kimriad d'ar Jaouankiz), sône populaire, 461-463.
- MORTIMER-TERNAUX, de l'Institut. — La Commune de Paris et la disette (février 1793), 303-322.
- ORAIN (Adolphe). — M. Blanchard de la Musse, 235-237. — Aristide de Latour, 487-490.
- ROPARTZ (Sigismond). — *Inventaire sommaire des archives départementales d'Ille-et-Vilaine*, par M. E. Quesnet, 154-157. — M<sup>lle</sup> de Kerbabu, 257-272. — *Le Virgile chrétien*, du P. Laurent Le Brun, jésuite nantais (1661), 434-445.
- ROUSSE (Joseph). — M. Emile Péhant, 44-54. — *Jeanne d'Arc*, par M. Louis Duchemin, 240-242. — *Poésies*, par M. Prosper Blanchemain, 242-245.
- TALMOR (M<sup>sr</sup> LE JOUBIUX). — A un Etudiant, 225-230.
- THENAISIE (Charles). — Les Sables-d'Olonne, 169-181.
- DE LA VILLEMARQUÉ, de l'Institut (V<sup>te</sup> H.). — Les Bretons d'Angleterre et les Bretons de France, 337-356.
-

# TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

*Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie, commandée par Charles VII*, par M. J. de la Pilorgerie, 166.

*Les Corbeaux du Gécaudan*, par M. A. de Pontmartin, 476-478.

*De la seconde éducation des filles*, par M. Alfred Nettement, 159-160.

*L'Eglise de Saint-Denis*, par M. le chanoine J. Jaquemet, 374-382.

*Histoire de sainte Paule*, par M. l'abbé Lagrange, 400-403.

*Inventaire sommaire des archives départementales d'Ille-et-Vilaine*, par M. E. Quesnet, 154-157.

*Jeanne d'Arc, simple récit*, par M. Louis Duchemin, 240-242.

*Notice historique sur M. Durand, curé de Saint-Jacques, de Nantes*, par M. l'abbé Planté, 158-159.

*Œuvres poétiques*, de M. Hippolyte de Lorgé, 288-302, 357-373.

*Paul et Virginie*, illustré par M. H. de la Charlerie, 434-445.

*Poésies*, de M. Prosper Blanchemain, 243-245.

*Rome chrétienne*, 4<sup>e</sup> édition, par M. Eugène de la Gournerie, 160, 403-404.

*Sonnets*, par M. Emile Péhant, 44-54.

*Souvenirs de l'armée pontificale*, par M. L. de Becdelièvre, 403, 472-476.

*Un Ennemi du R. P. Hyacinthe*, par M. Victor Martin, 55-57.

*Vie de Marie-Rose Brossard, institutrice au Gué-de-Velluire (Vendée)*, par M. l'abbé du Tressay, 238-239.

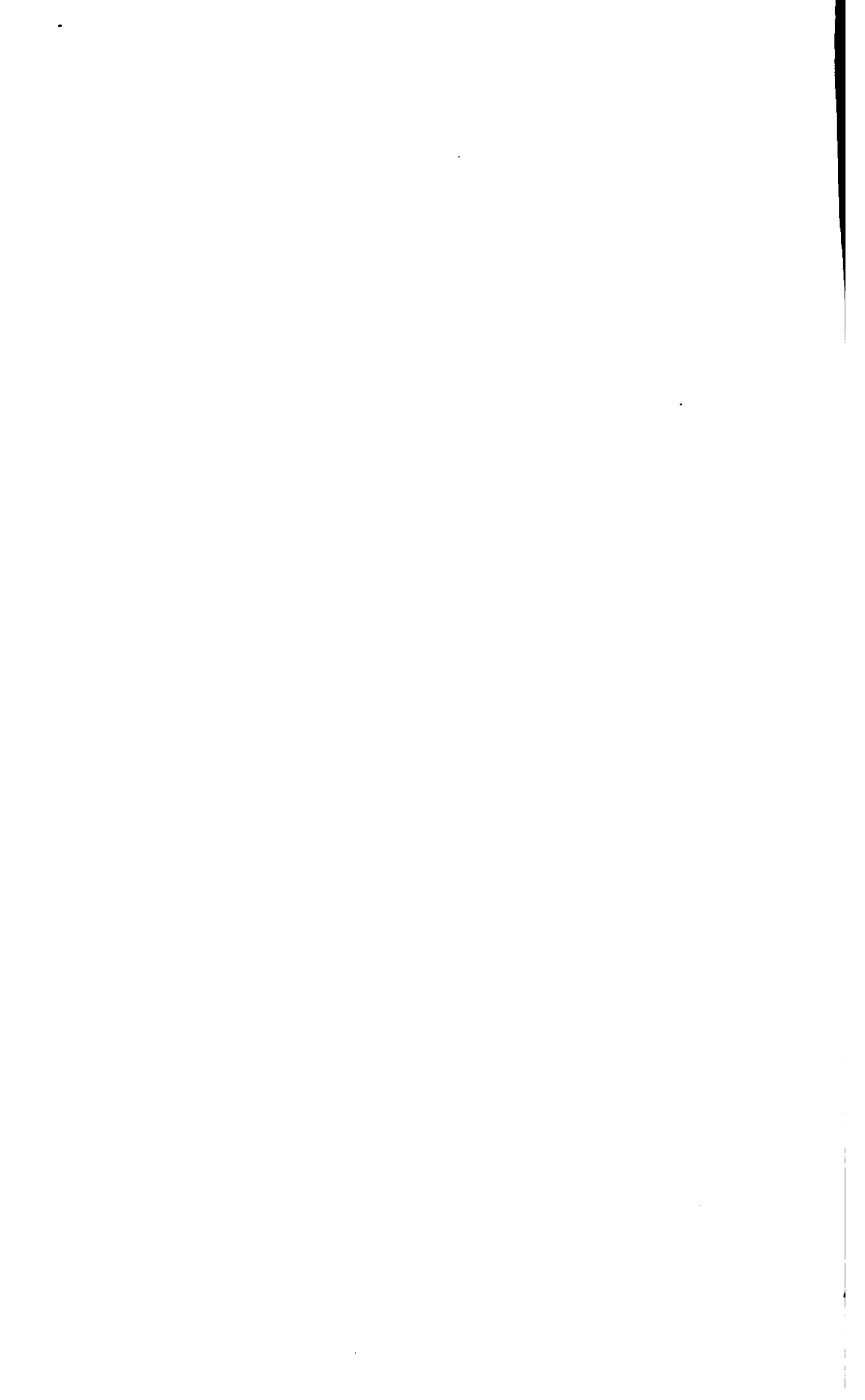
*Vie de M. François Mabileau, missionnaire apostolique et pro-vice au Su-Tchuen oriental*, par M. l'abbé P. Gaborit, 239.

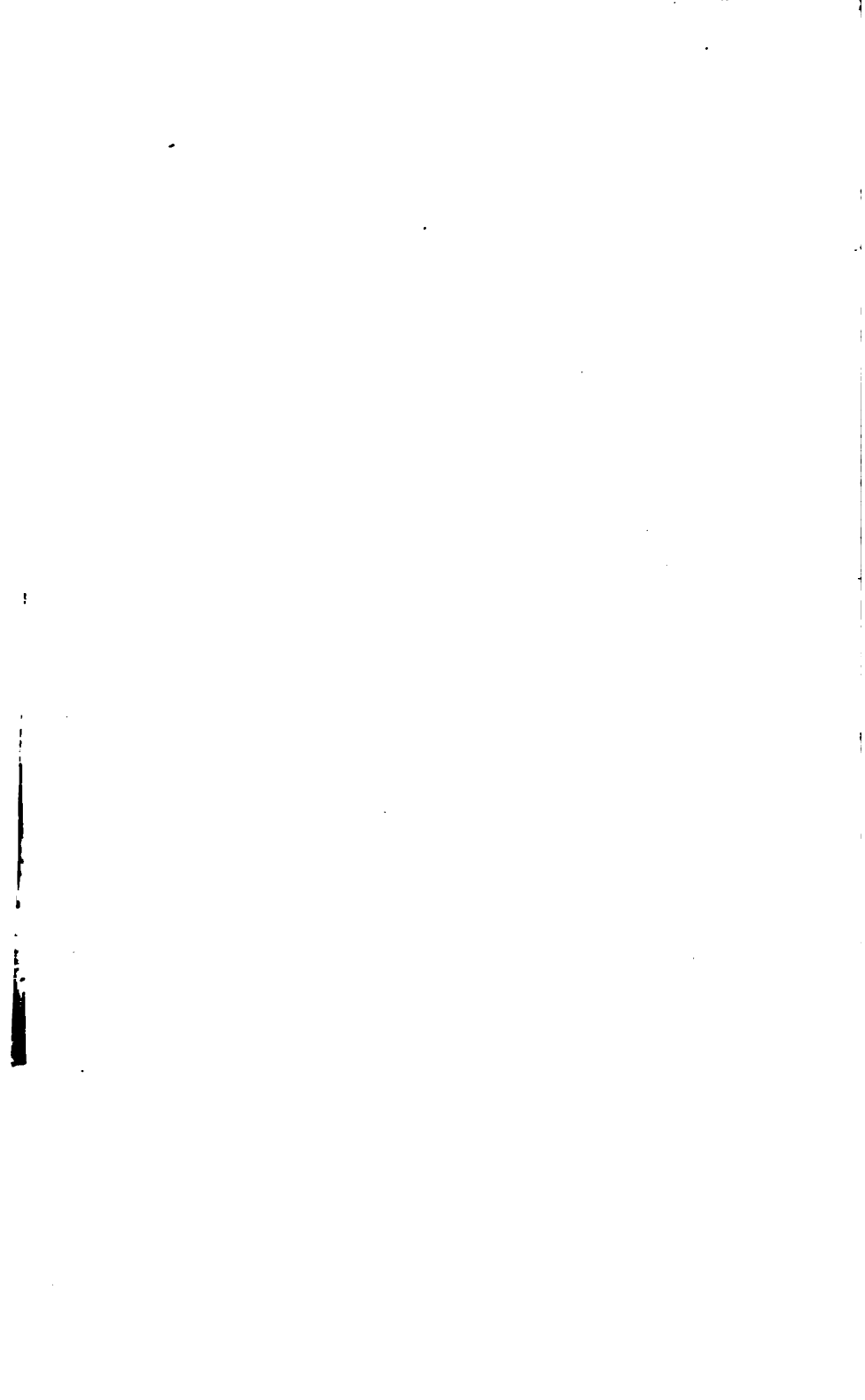
*Virgile chrétien*, par le P. Laurent Le Brun (1661), 434-445.

*Voltaire au collège*. Lettres et documents inédits, par M. Henri Beaune, 478-481.

FIN DU TOME VINGT-DEUXIÈME.













3 2044 019 964 766



